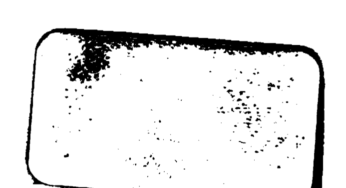



600051812N



HISTOIRE

DE PARIS

ET DE SON INFLUENCE EN EUROPE

AVIS AU RELIEUR POUR LE PLACEMENT DES GRAVURES DU TOME CINQUIÈME

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH. 1.



COLONNE DE LA PLACE VENDÔME.

HISTOIRE
DE PARIS

ET

DE SON INFLUENCE EN EUROPE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours

COMPRENANT

L'HISTOIRE CIVILE, POLITIQUE, RELIGIEUSE ET MONUMENTALE DE CETTE VILLE

AU DOUBLE POINT DE VUE DE LA FORMATION
DE L'UNITÉ NATIONALE DE LA FRANCE ET DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION
DANS L'EUROPE OCCIDENTALE

PAR A. J. MEINDRE

> PARIS, la gloire de la France et l'un des plus nobles ornements du monde.
> (MONTAIGNE. *Essais*, liv. III, c. IX.)

TOME CINQUIÈME



PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE VITRÉE
DEZOBRY ET E. MAGDELEINE, LIBRAIRES
10, RUE DU CLOÎTRE-SAINT-BENOÎT, 10.

1855



Roux del. Tarlé Imp r. d'Anjou Dauphine 13

COLONNE DE LA PLACE VENDÔME.

HISTOIRE
DE PARIS

ET

DE SON INFLUENCE EN EUROPE

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours

COMPRENANT

L'HISTOIRE CIVILE, POLITIQUE, RELIGIEUSE ET MONUMENTALE DE CETTE VILLE

AU DOUBLE POINT DE VUE DE LA FORMATION
DE L'UNITÉ NATIONALE DE LA FRANCE ET DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION
DANS L'EUROPE OCCIDENTALE

PAR A. J. MEINDRE

PARIS, la gloire de la France et l'un des plus nobles ornements du monde.
(MONTAIGNE, *Essais*, liv. III, c. IX.)

TOME CINQUIÈME



PARIS
E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE VITRÉE
DEZOBRY ET E. MAGDELEINE, LIBRAIRES
10, RUE DU CLOÎTRE-SAINT-BENOÎT, 10.

1855

1 milliard 640 millions, et qu'il existait dans les revenus un déficit annuel de 140 millions. Cette assemblée n'eut d'autre résultat sensible que de provoquer de nouvelles discordes et de mettre à nu les dispositions hostiles de la multitude. Quand elle se sépara, la lutte du parlement et de la cour renaquit à Paris. L'on y vit l'arrestation de deux conseillers opérée au milieu de la foule menaçante qui encombrait le palais et les rues voisines. Sur tous les points retentissaient des applaudissements pour le comte de Provence qu'on croyait partisan des réformes, et en même temps des injures pour le comte d'Artois que l'on disait protecteur des abus. La deuxième assemblée des notables, réunie en 1788, pour remédier au désordre des finances, s'occupa seulement de la convocation des états généraux que tout le monde demandait, et dont l'ouverture fut fixée au 1er mai 1789. En attendant ce jour, le ministre Brienne fut renvoyé, Necker rappelé, la cour plénière abolie et les bailliages détruits. Le parlement avait été dissous, on le rétablit. A Paris, le retour des magistrats parlementaires, et surtout le départ de Brienne, furent accueillis par des démonstrations de joie si violentes qu'elles devinrent tout à coup une émeute sanglante. Pendant trois jours, la capitale fut le théâtre de collisions et de combats entre la force armée et la multitude.

Le 28 mars 1789, le lieutenant général de police d'un côté et le prévôt des marchands de l'autre, reçurent de Versailles des lettres par lesquelles le roi les informait que sa volonté était de tenir les états généraux du royaume; il leur prescrivait, en conséquence, de convoquer les habitants de la capitale pour examiner ensemble les plaintes et les doléances, de même que les avis et les moyens qu'ils jugeraient convenables de faire porter à l'assemblée générale. Ces lettres leur ordonnaient ensuite d'élire des députés de chaque ordre et de les revêtir de pouvoirs suffisants « pour proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui pourrait concerner les besoins du royaume. » Un règlement d'administration publique fixa à qua-

rante le nombre des députés à élire à Paris, dix pour le clergé, dix pour la noblesse et vingt pour le tiers état. Il était de 1118 pour toute la France. Les élections eurent lieu le 21 avril, dans les principales églises de la ville; elles furent précédées par des assemblées primaires où l'on choisit les électeurs. Dans chaque paroisse, le curé réunit tous les ecclésiastiques qui s'y trouvaient domiciliés, et ils élurent leurs représentants, à raison d'un sur vingt; de son côté, la noblesse se réunit aussi, mais par quartier, et nomma également ses représentants, à raison d'un sur dix. Pour les élections du tiers état, Paris fut divisé en soixante districts dont chacun forma une assemblée primaire. On n'y admit que les citoyens de la ville, âgés de 25 ans, et payant un impôt de capitation ou personnel de six livres au moins en principal. Les représentants y furent nommés à raison de un pour cent électeurs présents. Ces assemblées primaires donnèrent environ dix-huit cents électeurs ecclésiastiques, neuf cents électeurs nobles, et vingt-cinq mille électeurs du tiers état. Pendant toute la durée des opérations, la population entière de Paris, profondément émue, demeura debout.

Cette population qui, d'après les calculs des statisticiens du temps, dépassait un peu le nombre rond de 600,000 âmes, se divisait encore en deux grandes classes bien distinctes : les nobles et les roturiers. Mais à cette époque où la somme générale de la richesse publique, de même que ses sources productrices se trouvaient fort au-dessous du point où les ont portées depuis le développement de l'industrie et l'établissement du crédit, il y avait beaucoup plus de différence dans les fortunes privées que dans les naissances mêmes. L'on voyait à Paris un certain nombre de familles posséder de 300 à 900,000 livres de rentes. Les fortunes de 100 à 150,000 livres de rentes n'y étaient pas rares; mais elles se trouvaient dans les mains de 20 à 25,000 individus qui ne formaient guère au delà de deux mille maisons de la noblesse, de la grande magistrature et de la haute finance,

plus quelques couvents et quelques églises dont les revenus étaient encore fort considérables. Si à ces grandes existences l'on ajoute les fortunes beaucoup moins élevées de la bourgeoisie parlementaire et municipale, c'est-à-dire de la petite magistrature, des notaires, des procureurs, des intendants, et des agents d'affaires du roi, des banquiers et gens de finances ordinaires, des gros orfévres ou bijoutiers de la place Dauphine et du Palais-Royal, des gros merciers et drapiers des rues Saint-Honoré et Saint-Denis, des possesseurs de jurandes et de maîtrises, des rentiers retirés, des fonctionnaires et employés supérieurs, et enfin des propriétaires de maisons ou d'établissements, formant tous ensemble la bourgeoisie proprement dite, l'on atteindra le chiffre de 130 à 140,000 âmes, dont se composait alors la population riche ou aisée de la ville.

On y trouvait deux générations d'hommes, celle de la régence et celle de Louis XV. La première comprenait ces vieillards qu'on avait vus dans le temps applaudir à l'élevation des maîtresses de Louis XV, et qui faisaient marcher l'immoralité la tête haute, parmi les rangs élevés surtout. Sous ces chefs de l'école impie et matérialiste du XVIII[e] siècle, le caractère national s'était profondément altéré; leur souffle empoisonné avait flétri, dès sa naissance, la fleur de cet âge tout entier. La seconde génération, fille de Voltaire, se formait de jeunes gens ou de ces hommes faits, adonnés depuis leur enfance à des habitudes licencieuses, irréligieux, sceptiques et frivoles, qui avaient composé les armées sans gloire de Louis XV, sous des généraux sans valeur sortis du temps de la régence. L'esprit incrédule et corrompu des hommes de la régence, affichant audacieusement le scandale, avait mis à découvert sa corruption et l'avait fait pénétrer peu à peu dans toutes les classes; l'esprit sceptique, indiscipliné et matérialiste des hommes de Louis XV, avait communiqué à la société tout entière son impatience orgueilleuse de toute règle et de tout frein. Ils

semblaient alors, les uns et les autres avoir pris à tâche, non d'opérer avec prudence les sages réformes que demandaient les temps, mais de saper les lois fondamentales de l'État, de détruire par des sophismes métaphysiques les principes les plus sûrs de la propriété, et d'enlever au peuple, par tous les moyens possibles, ses croyances religieuses, pour le précipiter avec eux dans l'abime. Voilà surtout les hommes qui voulurent et qui firent la révolution, sans se douter qu'ils allaient devenir, pour la plupart, ses premières victimes.

Après la classe riche ou aisée de Paris venait immédiatement et sans transition le second ordre de la bourgeoisie ou la petite bourgeoisie; elle se composait des petits métiers, des chefs des petits ateliers, des petites boutiques, des marchands détaillants, et de ces familles nombreuses qui exerçaient une profession libre, mais qui vivaient au jour le jour, sans misère comme sans aisance. L'industrie parisienne n'étant guère, avant 1789, qu'une industrie de consommation; les personnes de cette classe, hommes et femmes, travaillaient péniblement toute leur vie; leur état habituel était la gêne et la souffrance; entre eux et les gens du peuple proprement dits il n'y avait pas de différence. C'étaient les mêmes mœurs, les mêmes habitudes, et presque la même ignorance; les mêmes qualités, les mêmes vices et les mêmes passions. Avec la classe des artisans libres et des ouvriers attachés à des maîtrises ils formaient au moins 300,000 âmes; c'était là le fond de la population parisienne, ce qu'on appelait vraiment le peuple de Paris. Il avait alors à sa tête les avocats, les gens de lettres, et les médecins que leur nombre trop grand et leur pauvreté tenaient généralement en dehors des aristocraties nobiliaire et bourgeoise. Au-dessous de cette classe moyenne se trouvaient près de 80,000 domestiques, la plupart oisifs, inutiles, corrompus et entretenus par la vanité des maîtres. Venait ensuite une population flottante de 30 à 40,000 étrangers ou provinciaux qui se succédaient continuellement à Paris. En dehors de ces diverses

classes qui toutes pensaient et prenaient part plus ou moins, dans leur esprit, aux affaires générales de l'État, se traînait une génération misérable, méprisée et délaissée qui n'avait guère que des instincts. Cette classe infime, profondément ignorante et vicieuse, tristes restes et héritage néfaste des serfs affranchis, mais sans ressources, des siècles écoulés, se composait de cent éléments divers et atteignait alors le chiffre effrayant de 120,000 individus; il y avait des vagabonds, des voleurs, des prostituées, des nécessiteux, soit mendiants de profession, soit ouvriers indigents ou paresseux. Cette armée intérieure de barbares, facile à toutes les corruptions, à tous les excès, à toutes les tyrannies, avait souvent attristé, par sa seule présence, les grandes fêtes de Paris et de Versailles, dans les dernières années; elle projetait incessamment une ombre menaçante sur la société, et se tenait prête, comme le vautour qui guette sa proie, à jouer un rôle terrible dans les scènes sanglantes de la révolution que son instinct lui faisait pressentir.

Tels étaient, à cette époque, les éléments de la population parisienne; elle avait de nombreux rapports avec l'ensemble de la population de la France entière. Sur tous les points du royaume on voyait une noblesse sceptique dans ses croyances et inquiète par ambition; des parlements mécontents de n'être dans l'État que des juges; des capitalistes, des négociants, un certain nombre de propriétaires, une foule d'individus employés dans les administrations, mais surtout des écrivains et des orateurs de place publique incrédules ou athées, impatients de toute supériorité, et criant sans cesse contre tout ce qui les dominait, contre la naissance, contre la fortune, et contre l'autorité régulière du gouvernement. Le haut clergé lui-même, sur certains points du territoire, demandait plus d'influence dans les affaires de l'État; quelques-uns de ses membres, afin de pouvoir opérer le bien, et plusieurs par pure ambition. Ainsi, dans les diverses parties de la France, du

nord au sud, de l'est à l'ouest, toutes les paroles, toutes les actions, tous les sentiments, les vanités surtout, l'esprit public, la mode et la vertu même, tendaient également au même but, à la révolution. Au milieu de cet ébranlement fiévreux qui commençait à agiter les provinces, Paris était le centre nerveux et le cœur passionné d'où partait toute initiative et où venaient converger tous les mouvements. Là se trouvait le foyer ardent de l'opinion qui remuait la France pour la jeter dans des voies alors inconnues de tous.

Durant tout le temps des élections, la capitale parut vivre en plein air et hors des maisons; sa population entière, agitée, frémissante, remplissait les rues et les places publiques, ou entrait dans les églises pour y déposer ses bulletins de vote. L'on se communiquait avec feu les recommandations, les anecdotes; on se passait des milliers de brochures où la génération inquiète et enthousiaste, enfantée par les encyclopédistes, débattait avec une ardeur extrême toutes les questions brûlantes qui remuaient alors les passions et les fibres populaires. De nombreuses patrouilles parcouraient cette foule compacte; les régiments des gardes françaises et des gardes suisses se tenaient sous les armes, comme si un danger imminent eût menacé Paris; l'artillerie était consignée et à ses pièces dans les casernes; les troupes avaient toutes reçu des cartouches.

Les opérations électorales des deux premiers ordres furent terminées en deux jours; celles du tiers état durèrent beaucoup plus longtemps, à cause des instructions nombreuses et détaillées que les quatre cents représentants élus dans cet ordre voulurent donner aux députés leurs mandataires.

Les états généraux se réunirent à Versailles le 5 mai 1789. Paris tout entier suivit leurs opérations avec une chaleur pleine d'anxiété et de trouble. Dans les rues et les carrefours, sur les places, dans les édifices publics et les maisons particulières, partout s'improvisaient des tribunes popu-

laires, d'où le premier venu pérorait au milieu d'une foule passionnée et disposée à recevoir toutes les impressions. Sur les divers points de la ville, on voyait déjà se former des clubs; mais c'était au Palais-Royal surtout que se portait l'agitation et l'amour de la nouveauté : là s'attroupaient les hommes ardents, les esprits inquiets, les curieux, les aventuriers, les désœuvrés. Sous un arbre la foule s'y pressait autour d'un orateur qui les haranguait du haut d'une table ou d'une chaise. Plus loin un nouvelliste lui apprenait ce qui venait de se passer le matin même à Versailles. Sur d'autres points les agitateurs faisaient circuler, avec des commentaires brûlants, quelque nouveau journal qui rendait compte des dernières opérations de l'assemblée.

Après la réunion des états, l'on ne prit plus le temps de faire des brochures; l'ardeur fiévreuse qui dévorait les esprits ne les aurait pas laissé lire jusqu'à la fin : ce fut par le moyen des journaux quotidiens que les âmes se mirent en rapport et qu'on fit circuler avec rapidité les idées passionnées qui tourmentaient tout le monde; aussi chaque jour voyait-il paraître une feuille nouvelle avec un nom qui souvent se produisait pour la première fois. Dès le 2 mai, Mirabeau l'aîné avait commencé la publication de ses *Lettres à ses commettants*, prolégomènes du *Courrier de Provence*. Ce journal, que l'on s'arrachait partout, était aussitôt devenu le signal de la mêlée, et pour ainsi dire de la course des écrits quotidiens. A quelques jours à peine d'intervalle, l'on vit lancer dans le public le *Journal des états généraux*, par Lebodey; le *Bulletin des séances des états généraux*, par Maret, plus tard duc de Bassano; *le Point du jour, ou Recueil de ce qui s'est passé la veille à l'Assemblée nationale*, par Barère; *le Patriote français*, par Brissot; *les Évangélistes du jour*, par Dulaure; *les Révolutions de Paris*, par Prudhomme, Loustalot et Tournon, avec leur devise révolutionnaire : « Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux....

Levons-nous! » *La Chronique de Paris*, par Condorcet, Rabaut de Saint-Étienne, Ducos, etc., etc.; le *Journal des Débats et Décrets*, par Barère et Louvet, continué depuis par les Bertin; *l'Ami du peuple, journal libre et impartial*, par Marat: cette feuille, qui devint si fameuse, cachait d'abord son venin sous cette devise : « Vitam impendere vero. » Le *Journal général de la cour et de la ville*, plus connu sous le nom du *Petit-Gauthier*; le *Journal de la ville et des provinces*, par Fontanes; *les Actes des apôtres*, pot-pourri en vers et en prose, auquel fut bientôt opposé *le Disciple des apôtres*; *les Annales patriotiques et littéraires*, par Carra et Mercier, l'auteur du *Tableau de Paris*; la *Gazette nationale, ou le Moniteur universel*, dont le premier numéro parut le 24 novembre 1789; *l'Orateur du peuple*, par Fréron; *l'Assemblée nationale*, par Perlet, etc., etc. Ce sont là les plus marquantes parmi les feuilles que vit naître, à Paris, la première année de la révolution. A les bien compter, on en trouverait près de deux cents.

L'année suivante ne fut pas moins féconde pour la presse périodique, et l'on y vit cent cinquante feuilles nouvelles venir disputer le terrain à celles de 1789 qui avaient survécu. Dans ce nombre on peut citer : *la Bouche de fer*, par l'abbé Fauchet; *l'Ami du roi*, par Royou et Montjoie; *l'Ami des citoyens*, par Debrière; le *Journal de la société de 1789*, par Condorcet, Dupont de Nemours, Pastoret, André Chénier, etc., etc.; *la Feuille villageoise*, par Cérutti, Rabaut Saint-Étienne, Grouvelle et Guinguené. Ce nombre prodigieux d'écrits périodiques et quotidiens, dont quelques-uns existèrent pendant plusieurs années, nous fait comprendre la profonde agitation des esprits à Paris, au commencement de la révolution.

Tous les regards s'y portaient alors sur Versailles; l'on y suivait avec une ardeur extrême les opérations et les divers mouvements de l'Assemblée. Toutes les motions à l'ordre du

jour y étaient vivement discutées. Dans les feuilles brûlantes qui circulaient rapidement de main en main, et au milieu des réunions sans nombre qui se formaient sur tous les points de la ville, on agitait avec passion, comme à Versailles même, et l'on décidait en faveur du tiers état l'importante question du double vote; partout retentissaient des applaudissements frénétiques et des cris de joie sans fin, lorsqu'on apprenait, le 17 juin, que les membres du tiers, prenant une résolution énergique devant la résistance de la noblesse et le demi-consentement du clergé, venaient de procéder seuls à la vérification des pouvoirs, et s'étaient constitués en *Assemblée nationale*. Le 20, les acclamations redoublaient quand on connaissait le serment du Jeu de paume.

Dans presque toute la France, les illusions et les transports furent les mêmes qu'à Paris et à Versailles; l'on crut partout que la nouvelle assemblée, composée, à certains égards, des hommes les plus éclairés du royaume, allait accomplir l'œuvre de la rénovation générale, et donner la vie, par la rédaction d'un code complet de lois, aux nombreuses et profondes réformes qui se trouvaient déjà opérées dans les esprits. Personne ne prévoyait que, sans le vouloir, elle allait commencer par détruire entièrement les faibles restes de la puissance publique établie, et que la théorie spécieuse de la constitution politique qu'elle se hâterait de publier demeurerait à l'état de lettre morte, personne n'ayant alors le pouvoir de la mettre en vigueur, au milieu du déchaînement de toutes les passions humaines.

Le 23 juin vit sur pied la capitale tout entière : c'était le jour de la séance royale à Versailles. L'on disait, dans la soirée, que le roi, avec un ton de menace qui ne lui était pas ordinaire, avait déclaré nulles les délibérations du tiers; qu'il maintenait la distinction des trois ordres, afin d'effacer le dernier, et qu'il venait d'ordonner aux députés de se séparer sur-le-champ, pour aller délibérer dans leurs chambres respec-

tives. Toutes les bouches répétaient : « Le roi a tout cassé ; la cour attente à la représentation nationale ; » et un frémissement inexprimable parcourait la ville entière. On y parlait déjà, sur plusieurs points, de se lever en masse et de marcher sur Versailles ; il ne fallait qu'un chef et un signe pour faire naître une insurrection. Les états et la cour connaissaient également cette effrayante disposition de Paris ; le tiers en profita pour se déclarer de nouveau inviolable et inamovible. De son côté, le conseil du roi craignit d'employer la force dont un instant il avait eu l'idée de se servir.

La cour sentait toute la portée du nouvel échec que l'inutilité de la séance royale et la résistance systématique du tiers état venaient de faire subir au pouvoir, déjà si faible, du souverain. Un petit nombre de bons esprits s'y montraient effrayés de voir tout concourir fatalement, jusqu'aux essais des moyens énergiques, pour faire évanouir de plus en plus ce qui restait encore d'autorité suprême et de puissance publique en France, au moment où l'absence de toutes règles et l'exaltation universelle des passions y réclamaient le plus impérieusement une forte compression pour le salut même de la société. Afin de conjurer et d'arrêter, s'il en était temps encore, la terrible révolution qui était déjà faite dans les esprits, et qu'on voyait se dresser, comme un spectre sanglant, au premier plan de l'horizon, la cour décida le roi à recourir à la force, le seul moyen, disait-on, qui lui restât encore. Bientôt trente mille hommes de troupes, la plupart étrangères, furent réunis autour de Paris et à Versailles. Toutes les routes, tous les villages des environs se remplirent de soldats ; le champ de Mars devint un camp.

Dans l'état où se trouvaient les choses et les esprits, ces démonstrations ne firent qu'augmenter l'imminence du péril et précipiter les événements. La capitale vit ces apprêts de guerre avec indignation. Plus que jamais, il y eut des rassemblements dans les rues, sur les places, au Palais-Royal

surtout. Les affaires restaient suspendues, le commerce anéanti; la disette et la misère se faisaient sentir partout. Les négociants, les marchands, la classe bourgeoise, sans occupations, remplis de crainte et de pressentiments sinistres, quittaient leurs demeures pour errer au hasard dans la ville et chercher des nouvelles. De son côté, la multitude inquiète, souffrant de la faim et aux prises avec tous les besoins de la vie qu'elle ne pouvait satisfaire, allait, venait, vaguait par troupe, se disputant à la porte des boulangers un pain noirâtre et terreux, ou se formant en immenses rassemblements au milieu desquels surgissaient vite des orateurs ardents pour exciter ses instincts à la résistance, la tenir en haleine et la préparer à tout entreprendre. Quelques-uns des mieux avisés s'approchaient des postes militaires et cherchaient à gagner les gardes françaises, qui se composaient presque entièrement de Parisiens. Dans l'éclipse totale de la puissance publique et la désorganisation générale qui faisaient le caractère de cette époque, la discipline militaire n'avait pas plus résisté que les autres institutions à la ruine de l'autorité supérieure. L'officier français, comme tout le monde, faisait de l'opposition au gouvernement; le soldat, indécis dans l'accomplissement du devoir, sans conviction et partageant aveuglement les instincts de la multitude, demeurait accessible à toutes les séductions.

L'assemblée, à Versailles, se montra émue de l'appareil de guerre qui l'environnait et demanda l'éloignement des troupes. La cour, persistant dans l'emploi de moyens énergiques, lui répondit en renvoyant, le 12 juillet, le ministre populaire Necker. Cette nouvelle arriva à Paris vers quatre heures du soir; la ville entière fut aussitôt sur pied; une foule immense se pressait dans les principales rues; plus de dix mille personnes se portèrent au Palais-Royal, disposées à tout, mais ne sachant quelle mesure prendre. Un jeune homme, Camille Desmoulins, harangueur habituel de la multitude, paraît tout à coup sur une table, un pistolet à la main, et s'écrie : « Il

n'y a pas un instant à perdre, citoyens; le renvoi du ministre Necker est le tocsin d'une Saint-Barthélemi des patriotes ! Ce soir même, tous les bataillons suisses et allemands sortiront du champ de Mars pour nous égorger ! Il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes; serrons nos rangs, citoyens, et, comme signe de ralliement, prenons tous la couleur verte, c'est celle de l'espérance. » L'orateur attache aussitôt une feuille d'arbre à son chapeau, on l'imite à l'envi, et dans un moment les arbres du jardin restent dépouillés de leurs feuilles. Les partisans, fort nombreux alors, du duc d'Orléans, voulant le rendre plus populaire et plus intéressant, répandent le bruit qu'il doit être exilé avec Necker, pour avoir embrassé le parti de la nation contre la cour de Versailles. La foule va prendre son buste, ainsi que celui du ministre renvoyé; on les couvre d'un crêpe, et une immense cortége les promène en triomphe dans les lieux les plus fréquentés de la ville. Arrivée sur la place de la Concorde, cette multitude se voit arrêtée tout à coup par quelques charges des dragons du prince de Lambesc; elle se replie en arrière, et s'enfuit précipitamment, soit par les boulevards, soit par le pont tournant placé à l'extrémité ouest du jardin, soit par les quais. L'on crie au meurtre, à l'assasinat, et cent mille voix répondent dans toute la ville. Aux Tuileries, au Palais-Royal, aux halles, dans les faubourgs, se font entendre des clameurs effrayantes; dans toutes les églises, le tocsin sonne; partout on appelle aux armes; des bandes frémissantes pillent les boutiques d'armuriers, d'autres brûlent les barrières; le bruit court de bouche en bouche que les gardes françaises viennent de se déclarer pour le peuple, que les Suisses refusent de se battre et qu'ils se mettent en retraite.

La jeunesse bourgeoise, des avocats, des commis, des médecins, avaient commencé l'insurrection; mais aussitôt étaient accourus les ouvriers des petits métiers, les hommes suspects et déguenillés des ports et des halles, et cette multitude d'as-

pect sinistre, affamée ou avinée, hurlant le meurtre et le pillage, que les bouges et les repaires hideux des faubourgs ne manquent jamais de vomir sur la ville dans les jours de troubles. Rien n'est prévu, rien n'est demandé en commun dans ces masses d'hommes soulevés et furieux. Le tumulte est partout à son comble ; chacun n'écoute que sa passion. Cependant la bourgeoisie, redoutant les excès de la multitude déchaînée, se dispose à comprimer ou tout au moins à régulariser un peu le désordre. Au milieu des vociférations incessantes, d'une part, et des vives alarmes, de l'autre, qui remplissent la ville, pendant la nuit du 12 au 13, un grand nombre d'électeurs des divers districts se rendent à l'Hôtel-de-Ville et s'efforcent d'y créer un espèce de pouvoir que le peuple soulevé veuille bien écouter. Ils se constituent en municipalité provisoire, sous la présidence du prévôt des marchands de Flesselles, et nomment dans leur sein un comité permanent, pour prendre promptement toutes les mesures nécessaires au salut commun. L'on décrète aussitôt la formation d'une garde bourgeoise de 48,000 hommes, portant la cocarde bleue et rouge, couleurs de la ville; des tambours se répandent dans les divers quartiers et les parcourent, en convoquant partout les citoyens pour prendre régulièrement les armes sous des commandants choisis parmi eux. A cet ordre, les districts se réunissent, et chacun d'eux vote deux cents hommes pour sa défense. L'on voit alors, sur tous les points de Paris, des troupes se former, sous le nom de volontaires du Palais-Royal, volontaires des Tuileries, de la Basoche, de l'Arquebuse. Les soldats du guet et les gardes françaises s'y incorporent. On établit des postes, on dépave les rues pour élever des barricades. Les uns demandent à grands cris et cherchent partout des armes; les autres en fabriquent à l'envi; quelques bandes vont piller les magasins de farine et de grains; d'autres pénètrent chez les armuriers ou forcent le Garde-meuble, et y prennent, avec les vieilles armes, une foule d'objets précieux qu'il contenait. Pen-

dant ce temps, les troupes royales, qu'on laisse sans ordres et sans direction, se montrent chancelantes, et demeurent immobiles dans les Champs-Elysées.

Le lendemain, 14 juillet, l'armée bourgeoise se trouva formée; on la mit sous les ordres du marquis de la Salle, nommé commandant en second; mais, malgré les promesses qu'on leur faisait à l'Hôtel-de-Ville, les hommes enrôlés ne recevaient pas d'armes. L'on savait qu'il y en avait un dépôt considérable à l'hôtel des Invalides; la foule s'y porta tout à coup et enleva vingt-huit mille fusils qu'on y tenait cachés dans les caves, ainsi que des sabres, des épées et des canons. Dans la matinée, de vives alarmes se répandirent partout; on annonçait que des régiments royaux, postés à Saint-Denis, marchaient contre Paris, qu'il y avait 15,000 hommes au bois de Boulogne prêts à fondre sur la capitale par la barrière de Clichy, et que les canons de la Bastille étaient braqués sur la rue Saint-Antoine. Aussitôt les canons des Invalides furent placés à l'entrée des faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin, au château des Tuileries, sur les quais et sur quelques ponts. En même temps, les cris : *Attaquons la Bastille! A la Bastille!* retentirent dans tous les quartiers. Depuis neuf heures du matin jusqu'à deux heures, les nouvelles milices se rendirent de tous les points de la ville vers cette forteresse, par détachements, par pelotons, par petites troupes armés de fusils, de piques, de sabres. Une foule serrée et frémissante l'environnait déjà de toutes parts. Les sentinelles de la place étaient postées et les ponts levés, comme dans un moment de guerre. L'attaque commença avec vigueur; les assaillants manquaient d'artillerie et d'armes de siége; ils furent repoussés plusieurs fois par les décharges de la garnison; la mitraille tuait et blessait un grand nombre d'entre eux; mais les autres, loin de prendre la fuite, se portaient à l'attaque avec une ardeur nouvelle : malgré le feu continuel qui les décimait, ils s'élançaient audacieusement sur les corps de garde avancés, et frappaient à

grands coups de hache les chaînes des ponts-levis pour les abattre.

Pendant ce temps, le comité permanent, réuni à l'Hôtel-de-Ville depuis le point du jour, était dans la plus grande anxiété. La cour, les diverses pièces, la grand'salle surtout, étaient occupées par une foule immense de tous états et de toutes conditions, qui demandait, avec de grands cris, des armes et des munitions, pour aller prendre la Bastille. Il ne pouvait en donner, puisqu'il n'en avait pas, et l'on criait à la trahison. D'un autre côté, le siége de cette forteresse fait par une multitude sans discipline et manquant d'artillerie lui paraissait une entreprise téméraire. Les nouvelles arrivées coup sur coup des désastres survenus au pied des murailles lui firent envoyer successivement trois députations pour suspendre les hostilités et inviter le gouverneur à confier la garde de la place à la milice bourgeoise. Mais au milieu des clameurs, du tumulte et des décharges continuelles de la mousqueterie, aucune ne put parvenir à se faire entendre, et ces diverses tentatives de conciliation n'eurent d'autre effet que de rendre suspect à la foule le comité de l'Hôtel-de-Ville, le prévôt des marchands surtout. Il y avait plus de quatre heures que la Bastille était assiégée, lorsque les gardes françaises survinrent avec du canon; leur arrivée fit changer la face du combat. Dès lors, la garnison démoralisée pressa elle-même le gouverneur de se rendre. Pour échapper à cette honte, Delaunay, dans un moment de désespoir, voulut faire sauter la forteresse et s'ensevelir sous ses débris et sous ceux du faubourg. Hors de lui, il s'avança vers les poudres, une mèche allumée à la main : ses soldats l'arrêtèrent; puis, tournant en l'air la crosse de leurs fusils, ils arborèrent le pavillon blanc sur la plate-forme. Bientôt après, ils ouvrirent la porte de la place et abaissèrent le pont; la multitude s'y précipita comme un torrent, se saisit du gouverneur, de quelques suisses et de quelques invalides qu'elle trouva sous sa main, et les massacra tous sans pitié. Elle porta

ensuite en triomphe à l'Hôtel-de-Ville le drapeau et les clefs de la forteresse. Là, sa fureur se tourna contre le prévôt des marchands, de Flesselles, qu'elle accusait de trahison. Ce magistrat fut égorgé au coin de la place de Grève.

Cette insurrection dont la France allait faire une révolution, en s'y associant d'esprit, anéantissait complétement ce qui restait encore dans le royaume de puissance publique dérivant du pouvoir royal. Il y eut encore un roi de nom; au fond, il n'y eut plus de royauté. Paris présenta un aspect effrayant dans les premiers jours qui suivirent la prise de la Bastille. Six mille soldats qui avaient abandonné leurs drapeaux, quatre à cinq cents Suisses et six bataillons de gardes françaises sans officiers, étaient venus se mêler aux flots de l'immense population de la ville et des villages voisins que l'on voyait inonder les rues, poussant des cris sauvages, demandant des vivres et agitant les armes de toute espèce qu'ils avaient pu se procurer, fusils, sabres, piques, poignards, etc.

La ville demeurait sans provisions. Toute l'autorité du gouvernement royal, magistrats civils, tribunaux, fonctionnaires, agents supérieurs de police, et partant toutes les ressources qu'ils pouvaient procurer, se trouvaient détruites. Cependant au milieu de la multitude soulevée, l'on voyait pulluler les vagabonds, les bandits, les mendiants et ces hommes à mine sinistre, toujours disposés au crime, qui sortent de leurs repaires dans les perturbations sociales. La nuit, le jour, toutes les maisons avaient à craindre, toutes les familles s'inquiétaient.

Au milieu de ce désordre universel, la foule des gens honnêtes de la ville n'avait quelque espoir que dans l'action de l'autorité municipale, la seule qui fût encore debout et qui pût se faire un peu écouter. C'était, en effet, disait-on, l'autorité collective de tous, exercée successivement par quelques-uns. Les bourgeois de Paris, par leur énergie, leurs efforts et leur persévérance infatigable, répondirent dignement alors, à ce qu'on attendait d'eux sous ce rapport. Le comité permanent

et l'assemblée des électeurs étaient constamment debout et ne quittaient, ni nuit, ni jour, la salle des délibérations; ordonnant, interdisant, commandant, envoyant partout des émissaires, et, par leur moyen, agissant sans cesse sur les divers points de la grande cité. Partout ailleurs qu'à l'Hôtel-de-Ville régnaient le trouble, la confusion, le chaos. La méfiance et les alarmes continuelles interceptaient toutes les voies et suspendaient toute circulation régulière. On arrêtait aux barrières les courriers de la poste aux lettres; on y arrêtait également les personnes qui paraissaient suspectes, et l'on conduisait tout, hommes et choses, à l'Hôtel-de-Ville. D'un autre côté, les députations des districts s'y renouvelaient sans cesse, soit pour transmettre les avis qu'on y recevait à chaque instant, sur les dispositions des troupes campées aux environs de Paris, soit pour demander des ordres et des moyens de défense. Afin de suivre la multiplicité et la rapidité des mouvements, et d'établir une correspondance continuelle entre l'Hôtel-de-Ville et les districts, le comité permanent invita chacun d'eux à envoyer tous les jours à l'assemblée générale deux députés qui se relèveraient matin et soir; par ce moyen, disait-on, l'assemblée demeurera toujours suffisamment garnie, les affaires publiques ne souffriront aucun retard, et les districts seront avertis matin et soir de tout ce qu'on fera. Dès ce moment le dévouement et le zèle qui animaient tout le monde et le bon emploi qu'une direction éclairée savait en faire, parvinrent à remettre quelque ordre et à rétablir un peu de calme dans tous les quartiers de cette immense cité. Bientôt on apprit que la cour, voyant l'Assemblée nationale applaudir à l'insurrection parisienne et à la prise de la Bastille, venait d'ordonner le renvoi des troupes et le rappel de Necker.

Quelques jours après l'on vit arriver à Paris cent membres de l'Assemblée elle-même, conduits par Bailly, son président, et le général La Fayette, son vice-président. Ils excitèrent des transports universels et furent reçus en triomphe. Dans l'aven-

glement général des esprits, dans le grand désir de voir renaître l'ordre public, presque tout le monde espérait, contre toute raison, que cet accord apparent des divers membres de l'État, allait enfin mettre un terme aux maux de l'anarchie, et que la patrie régénérée par de sages réformes, était sur le point d'entrer dans la voie du bonheur et de la prospérité. Bailly et La Fayette furent couronnés de fleurs. L'assemblée générale des électeurs, réunie solennellement à l'Hôtel-de-Ville, proclama le premier, maire de Paris, et le second, commandant de la garde nationale. On ajouta la couleur royale aux couleurs de la ville, et l'on forma ainsi la cocarde tricolore. Le roi lui-même ne tarda pas à se rendre à Paris, espérant encore peut-être opérer ainsi une réconciliation générale, et en réalité se dépouillant, par cette approbation impardonnable de l'insurrection parisienne, de ce qui lui restait d'autorité souveraine. Il fut reçu par les deux nouveaux magistrats municipaux, à la tête du corps de ville et de la garde bourgeoise. Bailly lui dit, en lui apportant les clefs de Paris : « Sire, ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri IV : il avait conquis son peuple; aujourd'hui le peuple a conquis son roi; » rapprochant ainsi, par un singulier aveuglement, l'époque où la restauration de la puissance publique avait produit deux siècles de prospérité, de celle où l'anéantissement complet de l'autorité royale ouvrait la période qui allait voir la guillotine en permanence de 1793, les désastres humiliants de 1814, la catastrophe déplorable de 1830, et les hideuses saturnales de 1848, avec des luttes terribles et des douleurs poignantes pour les populations dans les intervalles. De la place de la Concorde à l'Hôtel-de-Ville, le roi traversa une triple haie de garde nationale armée de fusils, de piques, de lances, de faux, de bâtons, etc. Les canons étaient braqués sur les ponts et dans les rues; les gardes françaises marchaient en portant le drapeau déployé de la Bastille; la ville offrait encore toutes les marques de l'insurrection; les visages conser-

2.

vaient un aspect sombre et sévère, et le peuple paraissait partout inquiet et tumultueux. Le cri de *Vive la nation!* était le seul qu'on entendît répéter souvent. Toutefois, quand on vit le roi descendre de voiture et recevoir la cocarde tricolore des mains de Bailly, des cris de *Vive le roi!* se firent aussi entendre et le prince reçut quelques témoignages d'affection. Après avoir sanctionné les nouvelles magistratures et approuvé le choix des électeurs de Paris, il repartit pour Versailles où l'on n'était pas sans inquiétude sur sa visite à la capitale, profondément inquiet lui-même et vivement tourmenté de l'état où il voyait les esprits dans cette grande cité qui servait de modèle à la France entière.

Les provinces s'associèrent au roi et à l'Assemblée nationale pour féliciter la population parisienne de la prise de la Bastille et prendre part à la révolution qui commençait. De presque toutes les villes et d'un très-grand nombre de communes de France, on vit arriver journellement à Paris des députations chargées d'apporter à l'Hôtel-de-Ville les compliments et les congratulations de leurs commettants, avec des drapeaux et des cocardes tricolores. Elles étaient toujours reçues et haranguées solennellement, soit par le comité, soit même par l'assemblée générale des électeurs, lorsqu'elles se présentaient au nom de villes considérables. Pendant ce temps les yeux de la noblesse se dessillaient sur tous les points du territoire; revenant de ses anciennes illusions, elle comprenait que son temps était passé sans retour; et sentant qu'après l'entière destruction de la puissance publique, dont on sapait les dernières bases, rien ne pourrait la sauvegarder contre la haine de ceux qui voulaient l'abattre, soit pour se soustraire entièrement à sa domination, soit même pour lui succéder dans ses honneurs et surtout dans ses richesses, elle commençait à émigrer à l'étranger. De Paris, de Versailles et d'autres villes au nord et au sud, on voyait partir chaque jour pour la frontière un certain nombre de familles entières de la classe élevée.

A Paris, l'extrême disette rendait rude, périlleuse et pleine de difficultés la mission du comité permanent qui tâchait d'y faire régner quelque ordre. Malgré ses efforts incessants du jour et de la nuit, malgré l'appui énergique que lui prêtaient constamment les électeurs des districts, il avait grand'peine à suffire à sa tâche, et à éloigner de la ville les désastres d'une anarchie complète, qui semblait à chaque instant près de tout envahir. La foule tenue dans des alarmes continuelles par des nouvellistes et des harangueurs de carrefour, demeurait sur pied dans tous les quartiers, ouverte à toutes les passions violentes, prête pour tous les excès, écoutant avidement tous les conseils, hormis ceux des hommes sincères qui voulaient la calmer ou la détromper; dans ces dispositions brûlantes, tout devenait matière de trouble et occasion de désordre. Un jour c'était un bateau chargé de poudre que la multitude arrêtait près de l'arsenal : on lui prouvait, pièces en mains, que l'autorité municipale elle-même l'envoyait à Essonne, pour le service public; mais elle n'écoutait rien, et se persuadant, sur le dire de ses harangueurs habituels, qu'il se tramait de noirs complots contre la capitale, elle se précipitait vers l'Hôtel-de-Ville et y demandait à grands cris celui qui avait signé l'ordre de faire partir le bateau. C'était M. de La Salle, le premier commandant de la garde nationale parisienne. Pour sauver sa tête il fut obligé de se constituer prisonnier; il ne devait sortir de prison qu'après un mois de captivité et sur un ordre de l'Assemblée nationale elle-même. Un autre jour, dans une émeute violente contre de malheureux boulangers du faubourg Saint-Antoine qu'on accusait d'accaparement, la multitude en faisait mourir un dans des tortures affreuses, parce que disait-on, il avait caché quelques pains dans sa boutique.

Dans le même temps deux anciens administrateurs, Foulon et Berthier, étaient amenés de la province à Paris, sous la terrible prévention de s'être enrichis par le pacte de famine. Foulon, saisi à la barrière par une foule furieuse, fut conduit

à l'Hôtel-de-Ville, garrotté sur une charrette, ayant des orties au cou et une botte de foin sur le dos. Mille voix pleines de colère l'accusaient d'avoir dit : « Les Parisiens peuvent bien manger du foin, nos chevaux en mangent. » On le fit paraître un instant dans la salle où siégeait la municipalité ; mais bientôt il fut enlevé, porté sur la place de Grève, et pendu à une lanterne ; sa tête coupée et mise au bout d'une pique, une poignée de foin dans la bouche, planait encore sur les rangs serrés de la multitude, quand Berthier, gendre de Foulon, parut sur la place dans une voiture couverte d'inscriptions infamantes, et remplie de pierres et d'ordures. Tout autour criaient, chantaient, vociféraient des bandes hideuses. Ce malheureux n'arriva pas même au perron de l'Hôtel-de-Ville; arraché tout à coup à son escorte par des mains impatientes de faire couler le sang, il tomba percé de coups; on lui coupa la tête, on lui arracha le cœur, et l'on traîna dans les rues les restes de son cadavre mutilé, au milieu de hurlements féroces et de danses furibondes. L'assemblée municipale des électeurs faisait des efforts surhumains pour mettre un terme à des scènes sauvages dont l'atrocité pénétrait la multitude des cœurs honnêtes d'indignation, d'effroi et de douleur; mais, dans l'éclipse de la puissance publique où l'on se trouvait, son autorité, admise par quelques-uns comme une nécessité sociale, et contestée du plus grand nombre, voyait souvent les actes les plus sages et les plus énergiques demeurer sans aucun résultat.

Un jour que l'agitation et l'émeute avaient pris un caractère encore plus alarmant qu'à l'ordinaire, elle sentit son insuffisance pour réprimer le mal, ainsi que l'impuissance du zèle ardent qu'elle déployait contre le désordre général qui tendait à la surmonter. Des bandes nombreuses de scélérats et de forcenés s'étant portées sur la place de Grève, étaient parvenues à vaincre toutes les résistances et à envahir l'Hôtel-de-Ville. La maison commune, d'après les procès-verbaux de l'assemblée elle-même, se vit alors en proie à une populace effrénée;

on enfonça les armoires, on abattit les portes, on commença le pillage; des torches furent promenées dans les salles, et, sans le courage d'un représentant de la commune qui en éteignit quelques-unes, sans la présence de quelques troupes et la prompte arrivée de secours envoyés par les districts et par plusieurs communes de la banlieue, on eût pillé le trésor public qui contenait, tant en argent qu'en effets, plus de deux millions cinq cents mille livres; toutes les armes eussent été enlevées; l'Hôtel-de-Ville fût devenu la proie des flammes, et la capitale se serait vue en proie aux horreurs de la famine : car, au milieu de ce désordre extrême, on était venu annoncer le pillage aux barrières d'un grand convoi de farines destiné pour Paris. Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis cette crise, qu'à l'occasion de certains événements arrivés à Versailles, un danger du même genre vint menacer la capitale et fut encore conjuré par les représentants de la commune. On lit dans les procès-verbaux de cette triste et terrible époque, que pendant cette dernière émeute, une corde neuve fut substituée à celle qui tenait suspendu le fatal réverbère placé vis-à-vis de l'Hôtel-de-Ville; qu'un garçon boucher était debout à côté de cette corde, attendant des victimes; mais que l'assemblée municipale, instruite de ce fait, fit enlever la corde et remonter le réverbère, et qu'on la félicita vivement de cet acte d'autorité par lequel elle avait su prévenir les nouveaux attentats qui se préparaient.

L'assemblée primitive des quatre cents électeurs de Paris, constituée le 13 juillet, avait été remplacée, le 25 du même mois, par une nouvelle assemblée composée de cent vingt députés des districts, qu'on appelait représentants de la commune; et cette dernière, à la fin d'août, par une municipalité provisoire formée de trois cents membres, dont soixante administrateurs. Ce fut le corps municipal, le seul qui eût encore quelque pouvoir dans la capitale. Se sentant dépositaire de toute l'autorité exercée séparément, naguère, par le pré-

vôt des marchands, le lieutenant de police et l'intendant, il voulait en user pour le rétablissement de l'ordre, pour la sûreté et l'approvisionnement de la ville. Afin de suffire aux divers services publics, il se divisa en plusieurs bureaux ou comités; il y eut le bureau de la police, le bureau des subsistances, le bureau militaire, le bureau perpétuel des passeports, et celui des travaux publics; il y eut, en outre, un comité d'administration générale, où l'ensemble des affaires venait se concentrer, avant d'être mises sous les yeux de l'assemblée.

Au-dessus de la municipalité parisienne se trouvait le maire Bailly, son président, membre de l'Assemblée nationale, et presque toujours absent de Paris. La garde nationale était placée sous les ordres du général La Fayette. Des bureaux particuliers les affaires étaient portées à l'assemblée générale des représentants; c'est là qu'elles recevaient une solution. L'on voyait les membres du corps municipal montrer constamment un zèle ardent et sans bornes dans leurs services respectifs; mais ce pouvoir, tout d'occasion, créé révolutionnairement par la nécessité, sans origine légitime ni adhésion générale, privé d'ailleurs de tout moyen de sanction pour faire respecter ses actes, ne pouvait parvenir à se faire obéir. Une fièvre dévorante pour la nouveauté, pour ce qu'on appelait alors liberté, égalité, c'est-à-dire pour une licence effrénée, s'était emparée de toutes les classes de la société parisienne. Les bourgeois ne vivaient plus que de la vie politique, au milieu des discussions et de l'agitation; de son côté, la multitude ne voulait plus quitter l'émeute et le tumulte : « Tout était corps délibérant, dit un écrivain de l'époque, les soldats aux gardes délibéraient à l'Oratoire, les perruquiers aux Champs-Élysées, les tailleurs à la Colonnade. » Au Palais-Royal, centre de l'agitation, les *Amis de la liberté* continuaient à suivre et à discuter avec ardeur les opérations de l'Assemblée nationale, et menaçaient tous les jours de marcher en masse sur Versailles, pour y

forcer le vote des députés. Bientôt chaque district forma une petite république à part qui eut ses comités particuliers, rendit des décrets, mit sur pied des troupes, fit des arrestations et se mit à résister systématiquement aux représentants de la commune. L'on s'y disputait avec violence les fonctions de président et de secrétaire, ou bien les épaulettes de commandant dans la garde nationale. On vit les femmes elles-mêmes, se lançant dans la vie politique, tresser des couronnes pour les vainqueurs de la Bastille, monter à la tribune et haranguer dans les districts, ou apporter à l'assemblée leurs bijoux en dons patriotiques.

Au milieu de cette perturbation des esprits et de cette confusion universelle, la disette augmentait sans cesse; les travaux demeuraient suspendus; la plus grande partie des ouvriers se trouvait réduite à une inactivité absolue. Sur tous les points de la ville la misère était affreuse; chaque jour il y avait des émeutes à la halle pour les farines, et des troubles à la porte des boulangers pour avoir du pain. Nuit et jour, le comité des subsistances et une partie de l'assemblée elle-même étaient sur pied à l'Hôtel-de-Ville, s'occupant sans cesse des approvisionnements de la capitale, et se tenant prêts à parer aux éventualités. La place de Grève restait constamment occupée par une multitude hostile et frémissante. C'était quelquefois avec de grands dangers que les représentants de la commune s'ouvraient un chemin jusqu'au perron de l'hôtel. Mais leur courage se montrait égal aux périls qui les entouraient, et leur zèle aux difficultés presque insurmontables qui les étreignaient. Calmes au milieu des vociférations tumultueuses qui arrivaient du dehors, ils prenaient toutes les mesures que la prudence leur suggérait pour conjurer le mal et prévenir les désastres. D'un côté, ils envoyaient plusieurs de leurs membres à Versailles, afin d'informer l'Assemblée nationale et le roi lui-même de tout ce qui se passait à Paris; de l'autre, ils faisaient placer des troupes aux diverses bar-

rières, et notamment aux barrières Saint-Martin, Saint-Denis et d'Enfer, avec ordre de protéger les convois de farine qui arrivaient. En même temps, il faisaient partir des détachements dans tous les villages, jusqu'à trente lieues autour de la capitale, pour prendre les blés qui se trouveraient chez les fermiers, les décimateurs et autres propriétaires de grains, pour les faire battre, les distribuer dans les moulins des environs, et ramener les farines à Paris. D'autres détachements se tenaient prêts à occuper les routes qu'on leur indiquerait dans le même but; ils avaient tous des officiers civils autorisés à payer le blé jusqu'à trente livres le setier. On leur avait prescrit de montrer, dans leurs acquisitions, le plus grand respect pour la subsistance des habitants des diverses localités et pour les semences. Mais presque partout les ordres de la commune étaient mal exécutés; aussi, malgré le zèle infatigable de chacun de ses membres, voyait-on la disette augmenter sans cesse et le mal faire des progrès constants.

On était parvenu péniblement jusqu'au mois d'octobre; l'hiver approchait avec toutes ses rigueurs, « et peut-être, dit l'exposé des travaux des représentants de la commune, était-il alors trop tard pour songer aux approvisionnements. » L'instinct de la multitude lui faisait pressentir une horrible famine pour une époque peu éloignée. Les souffrances du présent et les craintes de l'avenir la tenaient dans une anxiété et un trouble inexprimables; elle accueillait avec une colère sombre et farouche toutes les nouvelles de contre-révolution qui lui arrivaient. Un jour, le bruit courut dans les divers quartiers qu'un banquet avait eu lieu à Versailles et que les courtisans y avaient insulté les Parisiens et foulé aux pieds la cocarde tricolore. Aussitôt un cri de vengeance retentit partout : « Marchons à Versailles, disait-on, arrachons l'Assemblée et le roi aux bandits décorés qui les assiégent. » En même temps, des femmes de la halle parcourent les rues en criant : *Du pain! Du pain!* Leur troupe, grossissant toujours, s'avance de l'Hôtel-de-Ville,

et, aidée de quelques hommes, parvient à en forcer l'entrée. Là, elles s'emparent de fusils et de canons, sonnent le tocsin et se mettent en route pour Versailles, sous la conduite d'un certain Maillard, volontaire de la Bastille, armées de fusils, de lances, de piques, de fourches, de bâtons, etc., montées sur des chevaux, sur des charrettes, quelques-unes sur les canons qu'elles ont pris, et le plus grand nombre à pied. Pendant ce temps, le tumulte continue à Paris; la foule encombre les rues en criant : *A Versailles! A Versailles!* De leur côté, la garde nationale et les gardes françaises, rassemblées sur la place de Grève, poussent le même cri. C'est en vain que le commandant général La Fayette s'efforce de calmer les esprits, en faisant connaître les actes de l'Assemblée nationale, à Versailles, et les arrêtés des représentants de la commune, à Paris. A toutes ses paroles, le même cri se renouvelle avec plus de violence. On l'injurie, on le couche en joue, on lui montre la fatale lanterne. Enfin, après huit heures de lutte et d'efforts inutiles, il informe la commune de l'état des choses. L'assemblée, considérant que déjà la multitude s'est portée sur Versailles et que le zèle connu de la garde nationale de Paris pourra y prévenir les excès, finit par arrêter que : *Vu les circonstances et le désir du peuple, et sur la représentation du commandant général, « qu'il est impossible de s'y refuser, » elle autorise le commandant général et lui ordonne de se transporter à Versailles.* En même temps, elle lui recommande la sûreté de la ville; déclare que, pour le surplus, elle s'en rapporte à sa prudence; nomme quatre de ses membres pour l'accompagner, et décide qu'elle ne se séparera elle-même qu'après s'être assuré de la tranquillité de la capitale et avoir reçu des nouvelles de Versailles.

A cinq heures, la garde nationale défile sur trois colonnes, au nombre de plus de vingt mille hommes, avec vingt-deux pièces de canon et quarante chariots de guerre. La multitude partie de Paris le matin était déjà arrivée. Son aspect était

effrayant : « Des femmes et des enfants, dit Mme de Staël, témoin oculaire, armés de piques et de faux, se pressaient de toutes parts. Les dernières classes du peuple étaient encore plus abruties par l'ivresse que par la fureur. Au milieu de cette bande infernale, des hommes se vantaient d'avoir reçu le nom de *coupe-tête*, et promettaient de le mériter. La garde nationale marchait avec ordre, obéissait à son chef et n'exprimait que le désir de ramener à Paris le roi et l'Assemblée. Enfin M. de La Fayette entra dans le château et traversa la salle où nous étions, pour se rendre chez le roi. Chacun l'entourait avec ardeur, comme s'il eût été le maître des événements, et déjà le parti populaire était plus fort que son chef; les principes cédaient aux factions, ou plutôt ne leur servaient plus que de prétexte. M. de La Fayette avait l'air très-calme; il demanda les postes intérieurs du château, pour en garantir la sûreté; on se contenta de lui accorder ceux du dehors. Ce refus était simple, puisque les gardes du corps ne devaient point être déplacés; mais le plus grand des malheurs faillit en résulter.... Une issue qu'ils avaient oublié de fermer permit aux assassins de pénétrer dans l'intérieur du palais. » Ils arrivèrent jusqu'à l'antichambre de la reine et massacrèrent plusieurs de ses gardes, à sa porte même. La princesse, réveillée en sursaut, ne sauva sa propre vie qu'en fuyant dans l'appartement du roi, par une issue dérobée.

« Le matin, en traversant la galerie qui conduisait du contrôle général au château, dit Mme de Staël, nous vîmes sur le plancher des traces récentes de sang. Dans la salle suivante, les gardes du corps embrassaient les gardes nationaux avec cette effusion qu'inspire toujours le trouble des grandes circonstances. Ils échangeaient leurs marques distinctives; les gardes nationaux portaient la bandoulière des gardes du corps et les gardes du corps la cocarde tricolore. Tous criaient alors avec transport : *Vive La Fayette!* parce qu'il avait sauvé la vie des gardes du corps ménacés par la populace. Nous passâmes

au milieu de ces braves gens, qui venaient de voir périr leurs camarades et s'attendaient au même sort. Leur émotion contenue, mais visible, arrachait des larmes aux assistants. Mais, plus loin, quelle scène! Le peuple exigeait, avec de grandes clameurs, que le roi et sa famille se transportassent à Paris. On annonça de leur part qu'ils y consentaient; des cris et des coups de fusil étaient les signes de réjouissance de la troupe parisienne. La reine parut alors dans le salon; ses cheveux étaient en désordre, sa figure était pâle, mais digne, et tout dans sa personne frappait l'imagination. Le peuple demanda qu'elle se montrât sur le balcon; et comme toute la cour, appelée cour de marbre, était remplie d'hommes qui tenaient en main des armes à feu, on put apercevoir dans la physionomie de la reine ce qu'elle redoutait. Néanmoins, elle s'avança sans hésiter avec ses deux enfants, qui lui servaient de sauvegarde. La multitude parut attendrie en voyant la reine comme mère, et les fureurs politiques s'apaisèrent à cet aspect. Ceux qui la nuit même avaient peut-être voulu l'assassiner portèrent son nom jusqu'aux nues.... La reine, en quittant le balcon, s'approcha de ma mère (Mme Necker), et lui dit, avec des sanglots étouffés : *Ils vont nous forcer, le roi et moi, à nous rendre à Paris, avec les têtes de nos gardes du corps portées devant nous au bout de leurs piques*. Sa prédiction faillit s'accomplir. »

Le roi et la reine furent amenés dans la capitale. D'après *le Moniteur*, l'avant-garde y arriva à deux heures; elle était composée de gros détachements de troupes et d'artillerie; venait ensuite une multitude d'hommes et de femmes du peuple montés sur des fiacres, des charrettes, des trains de canons, portant en main des bandoulières, des chapeaux, des pommes d'épées, qu'ils avaient arrachées aux gardes du corps. Les femmes étaient couvertes, des pieds à la tête, de rubans tricolores. Venaient ensuite cinquante à soixante voitures de grains et de farines. Ce fut vers les six heures qu'arriva le gros du cortége, formé par la garde nationale à cheval, des

grenadiers, des fusiliers, des canons, et une multitude de femmes portant de hautes branches de peuplier (qu'on appelait l'*arbre du peuple*). Dans les rangs pressés, marchaient pêle-mêle des gardes du corps et des soldats du régiment de Flandre. Les Cent-Suisses suivaient en bon ordre, puis une garde d'honneur à cheval, les députations de la municipalité et de l'Assemblée nationale, et enfin la voiture de la famille royale, auprès de laquelle se tenait La Fayette. La marche était fermée par des voitures de grains et une foule armée de piques ou portant encore des branches de peuplier. Sur tous les points de la route, retentissaient des chants et des cris, avec des coups de fusil que l'on tirait en signe de réjouissance. L'ensemble du cortége offrait l'aspect grotesque d'une saturnale, au milieu de laquelle des sujets rebelles promenaient un souverain détrôné.

Le roi fut conduit à l'Hôtel-de-Ville ; il dit au maire qui vint le recevoir sur le perron : *Je viens avec plaisir au milieu de ma bonne ville de Paris.* — *Et avec confiance*, ajouta la reine ; mot que l'on trouva alors heureux, mais que l'avenir devait rendre bien triste et bien cruel. Ensuite, la famille royale alla habiter les Tuileries. « Le lendemain, dit Mme de Staël, la reine reçut le corps diplomatique et les personnes de sa cour ; elle ne pouvait prononcer une parole, sans que les sanglots la suffoquassent, et nous étions de même dans l'impossibilité de lui répondre. » Cet ancien palais était abandonné depuis cent quarante ans par ses hôtes augustes. « La vétusté des objets extérieurs, continue Mme de Staël, agissait sur l'imagination et la faisait errer dans les temps passés. Comme on était loin de prévoir l'arrivée de la famille royale, très-peu d'appartements étaient habitables, et la reine avait été obligée de faire dresser des lits de camp pour ses enfants, dans la chambre même où elle recevait ; elle nous fit des excuses, en ajoutant : *Vous savez que je ne m'attendais pas à venir ici.* Sa physionomie était belle et irritée ; on ne peut l'oublier, quand

on l'a vue. Mme Élisabeth, sœur du roi, semblait tout à fait calme sur son propre sort et agitée pour celui de son frère et de sa belle-sœur. Le courage se manifestait en elle par la résignation religieuse; cette vertu est de l'héroïsme dans une femme. » Quelques jours après, l'Assemblée nationale fut également transportée à Paris. Elle tint d'abord ses séances à l'archevêché et vint ensuite s'établir dans la salle du manége attenant au couvent des Feuillants et au jardin des Tuileries. A la suite de l'Assemblée, l'on vit s'installer à Paris, dans le couvent des *Jacobins*, la société dite des *Amis de la constitution*, qui avait pris naissance à Versailles. Elle reçut aussitôt le nom du lieu où elle se réunit.

Les 5 et 6 octobre jetèrent la révolution dans une nouvelle phase : ce fut l'avénement des Jacobins, l'époque où l'on vit commencer la domination continue de la multitude et de la force populaire, ainsi que la prépondérance de la commune de Paris dans la conduite des affaires publiques. Après le 14 juillet, la cour et la noblesse avaient commencé à émigrer; la haute magistrature, la haute bourgeoisie, et même des membres de l'Assemblée, se mirent à quitter la France dès qu'ils virent le roi et la représentation nationale transportés à Paris par la force armée. Mounier et Lally-Tollendal, justement indignés, partirent aussitôt de la capitale; ils étaient les chefs et les soutiens des hommes modérés, à l'Assemblée : leur parti demeura sans force, et l'on n'y vit plus guère de débats qu'entre les opinions extrêmes.

Grâce aux mesures énergiques et expéditives que l'on prit partout, Paris se trouva bientôt pourvu d'une quantité suffisante de vivres. Toutefois, les désordres et les émeutes n'y cessaient pas; et, dans plusieurs quartiers, la foule se portait encore aux derniers excès de violence. Pour faire cesser ce triste état de choses, ainsi que ces crises déplorables qui tendaient à se renouveler constamment, les représentants de la commune eurent recours à l'autorité de l'Assemblée nationale :

sous leur inspiration, elle rendit une loi martiale contre les attroupements. Le comité de police de l'Hôtel-de-Ville demeura d'abord chargé des recherches à faire dans la capitale pour y découvrir la cause et les auteurs des troubles qui l'affligeaient, et pour assurer sa subsistance; mais bientôt la commune elle-même créa dans son sein un comité particulier, dit *des recherches*, dont les attributions furent *de recevoir les dénonciations et dépositions sur les trames, complots et conspirations qui pourraient être découverts; de s'assurer, en cas de besoin, des personnes dénoncées; de les interroger, et de rassembler les pièces et les preuves qu'ils pourraient acquérir pour en former un corps d'instruction*. En même temps, le Châtelet fut chargé provisoirement de juger en dernier ressort les crimes de lèse-nation, jusqu'à l'institution d'un tribunal spécial. Telle fut l'origine première du comité de salut public et du tribunal révolutionnaire, qui, deux ans plus tard, allaient devenir les instruments terribles de la tyrannie de Robespierre. L'assemblée municipale eut recours à un autre moyen, non moins redoutable par ses effets, mais, de plus, infâme dans sa nature même : elle promit aux dénonciateurs une récompense de *cent écus à mille louis*, selon l'importance de la dénonciation. Pour déguiser un peu l'immoralité de cette promesse, l'arrêté qui la faisait astreignait les délateurs à administrer eux-mêmes la preuve de leurs déclarations; en même temps, l'Assemblée chargea le maire de Paris d'obtenir du roi la grâce de toute personne qui dénoncerait une trame ou un complot dont elle serait elle-même auteur ou complice.

Grâce à la loi martiale qui fut proclamée dans toute la ville avec le plus grand appareil et au son du canon d'alarme, grâce aussi à l'énergie et l'activité que la municipalité, bien secondée d'ailleurs par l'Assemblée nationale, déploya pour rétablir l'ordre, désarmer les gens sans aveu et assurer les subsistances, Paris fut enfin rendu à l'ordre et retrouva un peu de calme extérieur. Il ne cessa pas, toutefois, de se pas-

sionner pour les débats politiques, et de vivre dans l'agitation fiévreuse des districts, des clubs, de la rue.

Cette ardeur générale des esprits était entretenue par les travaux et les décrets de l'Assemblée nationale, qui tendaient à remuer la société française jusque dans ses bases les plus profondes, et à changer la face du pays tout entier. A la fin de l'année 1789, les nombreux comités de cette assemblée, tous composés d'hommes spéciaux, avaient déjà fourni le tribut de leur science et de leur travail à l'œuvre commune, la constitution. La destruction marcha vite; quelques mois couvrirent la France des ruines de l'antique organisation et de quelques essais, encore sans ordre, de la nouvelle. Réaction contre le passé, telle fut la devise de cette période de la révolution. Transformer complétement la société et détruire l'ancienne monarchie avec ses institutions politiques, administratives et judiciaires, telle fut la tâche que parut s'imposer la Constituante. Dès les premiers jours de son existence, prenant pour devise la liberté et l'égalité, elle abolit la distinction des ordres, et les trois grands états se trouvèrent fondus en un seul qu'on appela *la nation*. Un peu plus tard, elle voulut pousser jusqu'à l'extrême ce nivellement et cette destruction des priviléges de naissance. Un décret décida que la noblesse héréditaire était abolie pour toujours, que des titres de noblesse ne pourraient être pris par personne, et que le citoyen ne devrait porter que le vrai nom de sa famille. Dans l'ordre des choses, la révolution passe des distinctions sociales et des pouvoirs politiques au système administratif: elle consacre l'admissibilité de tous les Français, sans distinction de naissance, aux dignités, fonctions et emplois civils et militaires; vient ensuite la déclaration du principe moderne que nulle fonction publique ne peut être considérée comme la propriété de ceux qui l'exercent. Dans la même sphère, les priviléges des provinces et des communautés, les priviléges personnels en matière de subsides, la vénalité des offices de judicature et des charges municipales, sont compris

dans le vaste sacrifice de la nuit du 4 août. Jusqu'alors le royaume, composé de 33 grandes provinces formant deux zones inégales entre elles, avait autant de divisions différentes que de pouvoirs et de régimes. Il se divisait en 111 évêchés et 18 archevêchés, sous le rapport ecclésiastique; en 12 gouvernements, sous le rapport militaire; en 29 généralités, comprenant 8 pays d'État et 118 pays d'élections, sous le rapport administratif; en 829 bailliages, sénéchaussées et présidiaux, sous le rapport judiciaire. La Constituante efface cette division territoriale : les provinces perdent leurs anciens noms; la division par départements, par districts ou arrondissements, par cantons, par municipalités ou communes, est décrétée, et l'unité nationale de la France reçoit sa sanction définitive, par la formation de l'unité territoriale. A cette grande mesure, correspondent l'organisation d'un vaste système d'élections à deux degrés et l'institution des milices nationales sur tous les points du royaume. Vient ensuite une égale répartition de l'impôt entre tous ceux qui possèdent, c'est-à-dire la formation des contributions directes et indirectes, la création des patentes et, en un mot, l'institution organique de ce système général d'impositions qui nous régit encore aujourd'hui, si l'on excepte quelques changements et modifications que l'expérience lui a fait subir. Les principes fondamentaux de notre organisation judiciaire actuelle datent de la même époque. En détruisant les anciens parlements ainsi que les diverses juridictions qui couvraient la France, l'Assemblée nationale institua trois ordres de tribunaux correspondant aux trois grandes divisions administratives : un tribunal criminel et d'appel au département, un tribunal civil au district, et un tribunal de paix au canton. Au sommet de l'institution judiciaire, une cour suprême, dite tribunal de cassation, demeura chargée de veiller à la conservation des formes de la justice sur tout le territoire. Le jury criminel s'établit; mais l'inamovibilité des juges, si nécessaire pour l'administration d'une bonne justice, ne pré-

valut pas alors sur le système de l'élection. Dans l'ordre judiciaire, l'institution du juge de paix fut le chef-d'œuvre de la Constituante.

La réaction révolutionnaire, dans l'ordre des institutions canoniques, se fit également contre les personnes et contre les biens du clergé, contre les formes organiques de l'Église de France et contre sa discipline; elle tendit à tout bouleverser par la force et la violence. Après avoir dissous le clergé comme ordre et corporation, un décret de la Constituante réduisit ses membres à l'état de fonctionnaires publics. D'autres décrets successifs, faisant entrer brusquement les maximes de la révolution au sein des ordres religieux, y jetèrent d'abord le principe de liberté qui les détruisait, et puis le désaveu national qui les proscrivait. Après avoir commencé par suspendre l'émission des vœux dans les monastères de l'un et l'autre sexe, l'Assemblée finit par refuser toute sanction aux vœux antérieurement prononcés. La loi ne les reconnut plus, et les personnes engagées dans la vie religieuse se virent ainsi rejetées dans la vie civile et politique. Comme conséquence de ces mesures, la réaction révolutionnaire abolit aussitôt les dîmes et les bénéfices féodaux des monastères et s'empara de leurs biens. Le clergé lui abandonna volontiers les dîmes ecclésiastiques de même que les droits casuels ; mais il refusa de se dépouiller de ses biens et de ses bénéfices. La révolution se vit forcée de les prendre elle-même et de substituer ici la violence au droit. L'évêque d'Autun, Talleyrand, fit une motion à la Constituante, tendant à faire décréter que les biens du clergé seraient déclarés propriétés nationales et, comme tels, réunis au domaine public.

A ce sujet, il s'engagea au sein de l'Assemblée une grande et solennelle discussion, dans laquelle se mesurèrent deux célèbres champions, Maury et Mirabeau. Au dehors, dans les clubs, dans les réunions particulières, la même question était agitée avec une ardeur extrême; mais peu de personnes y

défendaient le droit incontestable qu'avait le clergé de ne pas se dessaisir de ses biens, en offrant d'ailleurs de contribuer convenablement à toutes les charges de l'État. Devançant alors les arguments sophistiques mis en avant par les communistes de nos jours, les bourgeois disaient : « La nation a de grands besoins, et le clergé, qui n'existe plus comme corporation, possède beaucoup de biens destinés exclusivement à payer les frais du culte, à entretenir ses ministres et à pourvoir aux besoins des pauvres. La nation se charge de ces dépenses; elle a dès lors le droit de s'emparer de ces biens. » A l'Assemblée, après de longs et violents débats, une majorité nombreuse décréta que les biens du clergé *seraient mis à la disposition de la nation, à la charge par elle de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres.* Le même décret fixa au chiffre de 1,200 livres, non compris le logement et le jardin, le minimum de la dotation des curés. « Si vous ôtez aux évêques leurs croix d'or, dit, dans la discussion, un député de la minorité, ils prendront une croix de bois; et c'est une croix de bois qui a sauvé le monde. »

Après l'abolition des ordres monastiques et l'*ultima ratio* de la main-mise sur les biens et bénéfices ecclésiastiques, l'Assemblée nationale tenta de séparer la France de l'Église catholique et de la conduire dans la voie du schisme. Oubliant qu'elle avait posé en principe la liberté des cultes, elle voulut, par une contradiction manifeste, imposer une constitution ecclésiastique au clergé de France, au nom de l'autorité civile. Cet essai de tyrannie sur le culte catholique se produisit sous le nom de *constitution civile du clergé.* On y supprimait les anciens évêchés et l'on en établissait de nouveaux, en nombre égal à celui des départements. Il était défendu de reconnaître l'autorité d'aucun évêque et d'aucun métropolitain étranger. Les chapitres des églises cathédrales demeuraient abolis, de même que les abbayes, prieurés, chapellenies, etc. Les nou-

veaux évêques ne pouvaient s'adresser au pape pour en obtenir d'être confirmés; seulement, ils devaient lui écrire, en témoignage de la communion qu'ils voulaient garder avec lui. L'évêque et les curés étaient élus par les corps électoraux chargés de pourvoir aux nominations des administrations civiles. Ces curés se trouvaient à peu près indépendants des évêques. Telle était la *constitution civile du clergé.* A peine l'eut-on promulguée, que trente évêques de l'Assemblée même signèrent un écrit, devenu bientôt célèbre, sous le nom d'*Exposition des principes sur la constitution civile du clergé,* pour se plaindre de l'oubli de toutes les règles ecclésiastiques. Quelques jours après, un décret de l'Assemblée leur répondit, en décidant que tous les évêques et curés qui n'auraient pas prêté, sous huit jours, le serment de fidélité à la constitution, seraient censés avoir renoncé à leurs fonctions.

L'on vit commencer dès lors les persécutions des hommes de la révolution contre les membres du clergé français demeurés fidèles à la foi catholique, et ce fut de beaucoup le plus grand nombre. L'on vit commencer également la purification de l'Église et des ordres monastiques de France : le bon grain fut séparé de la paille. A cette époque le sacerdoce et les ordres religieux avaient besoin d'être régénérés en France ; c'est un fait incontestable. Les richesses, le luxe, l'esprit du jour et la pente générale vers le relâchement avaient fait décliner ce grand corps : sous le camail on trouvait souvent un chevalier, et quelquefois même un philosophe du XVIIIᵉ siècle, au lieu d'un apôtre ; aussi le clergé était-il alors descendu, presque autant que l'armée, de la place élevée qu'il occupait jadis dans l'opinion publique. Le premier coup qui lui fut porté, l'envahissement de ses propriétés, devait empêcher qu'aucun motif méprisable ne pût de longtemps lui donner de nouveaux membres ; des vocations vraies et sincères allaient seules désormais le composer. Le second coup, le serment constitutionnel, était le crible au moyen duquel il plut à Dieu de séparer

les bons des mauvais. Tous ceux qui le prêtèrent, à peu d'exceptions près, se virent conduits par degrés dans l'abîme du crime et de l'opprobre. Quant aux prêtres restés fidèles, nous les verrons bientôt, après cet acte de fermeté, s'illustrer par l'intrépidité qui leur fera braver l'exil, les souffrances et la mort même, pour la défense de la foi. Chassés par milliers de leur patrie, contre toute pudeur, et par la tyrannie la plus révoltante, nous les verrons devenir les instruments de la Providence pour montrer aux peuples voisins, aux nations protestantes surtout, l'exemple d'une abnégation complète, de la douceur, de l'humilité, et de ces vertus sublimes qui qui sont filles de la religion catholique. Quant aux ordres religieux, des moines, déjà séduits par les plaisirs du monde, se jetèrent avec ardeur hors de leurs cloîtres, pour devenir bientôt des instruments du schisme, de la révolution, et quelques-uns de la persécution et du régicide. Un grand nombre, toutefois, demeura fidèle à sa vocation et continua d'observer la règle, d'abord dans quelques communautés conservées, èt puis en particulier. Les religieuses, surtout, offrirent l'exemple d'un attachement sincère à leur état, et donnèrent ainsi un démenti formel à ces écrivains impies ou frivoles qui les avaient représentées comme des victimes des préjugés, gémissant sous une dure tyrannie; on en vit très-peu profiter des nouveaux décrets : elles persévérèrent presque toutes dans leur vocation, et rendirent à la religion, par leur fermeté, un témoignage qui les honorait.

Paris, au commencement de la révolution, renfermait soixante églises paroissiales, vingt chapitres ou églises collégiales, quatre-vingts autres églises ou chapelles, trois abbayes d'hommes, huit de filles, cinquante-trois couvents d'hommes, cent quarante-six de filles. En 1789, la capitale avait cessé depuis longtemps d'être la vieille cité des temps de Henri III, la ville catholique par excellence, si fervente, si jalouse de sa foi, si fière de ses églises, de ses couvents,

de ses clochers. Le souffle desséchant du philosophisme et de l'impiété avait anéanti sa croyance. Les déclamations sur les abus et l'oisiveté des couvents, et les sarcasmes contre le haut et le bas clergé, s'y propageaient depuis plus d'un demi-siècle. Des salons des riches et des grands ils étaient descendus peu à peu dans les cafés de la bourgeoisie, et même dans les cabarets de la multitude : aussi les décrets de l'Assemblée nationale, relatifs aux institutions canoniques, furent-ils accueillis dans la foule par des traits de raillerie plutôt que par des regrets. Certaines réformes, à cet égard, étaient à opérer avec prudence et maturité : on prenait texte de là pour crier bien haut qu'il fallait tout changer, tout abolir. Au milieu de cette fièvre de renouvellement et de ruines qui semblait avoir gagné tous les esprits, personne ne paraissait regretter, même au point de vue de l'art, la destruction inévitable des monuments antiques et populaires qu'allait entraîner l'exécution des décrets qui supprimaient ou réformaient la plupart des églises de Paris.

Dès l'origine, le clergé de cette ville s'était, en général, montré partisan de la révolution ; la plupart des curés y avaient ouvert eux-mêmes leurs églises aux assemblées électorales. Les drapeaux de la garde nationale avaient eté bénits à Notre-Dame avec de grandes solennités. Pendant plusieurs jours consécutifs un nombreux clergé réuni à Sainte-Geneviève y avait reçu solennellement des bouquets et des ex-voto ornés de rubans tricolores, que les processions des demoiselles de chaque district allaient successivement offrir à la patronne de la ville. Mais quand les ecclésiastiques de Paris virent surgir l'une après l'autre les mesures nouvelles de désorganisation, et qu'ils commencèrent à comprendre la portée de la révolution, ils furent effrayés et cessèrent de partager les illusions générales ; toutefois, il n'élevèrent pas la voix contre les actes de l'Assemblée. Au milieu du tumulte universel et de la confusion des esprits, elle n'aurait pas été entendue,

et la révolution put continuer son œuvre dans la capitale sans que des réclamations s'y fissent entendre au sein du clergé.

Aussitôt après la déclaration faite par la Constituante que les ordres religieux de l'un et l'autre sexe étaient supprimés, et que les propriétés ecclésiastiques, devenues biens de la nation, étaient placées sous la sauvegarde des municipalités et de la garde nationale, le maire Bailly et le commandant général La Fayette firent mettre le scellé sur les titres des biens du clergé à Paris; l'on dressa l'inventaire du mobilier, ainsi que des bibliothèques et des objets d'art qui s'y trouvaient. Des officiers municipaux ouvrirent les portes de tous les couvents; ils inscrivirent sur un registre de contrôle les noms des religieux et des religieuses qui en sortirent, et auxquels on assigna une pension. Ceux qui ne voulurent pas rentrer dans le monde furent placés provisoirement dans quelques communautés que l'on conserva. Ensuite les propriétés soit des couvents, soit du clergé ayant été mises en vente, la municipalité de Paris vint déclarer à l'Assemblée que parmi les maisons religieuses de la capitale, il y en avait trente environ auxquelles leur étendue et leur situation donnait du prix, et qu'on pouvait estimer à 200 millions. Elle offrit d'en faire l'acquisition, au nom de la ville, et de les payer en obligations qu'elle acquitterait plus tard, au fur et à mesure des ventes partielles qu'elle en opèrerait. L'Assemblée accepta, et la commune devint ainsi propriétaire de ces communautés parmi lesquelles se trouvaient les Capucins de la rue Saint-Honoré et du Marais, les couvents des Jacobins de la rue Saint-Jacques et de la rue Saint-Honoré, les Carmes des Billettes et de la place Maubert, les Théatins, les Chartreux, les Feuillants, l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, le prieuré Saint-Martin-des-Champs, etc., etc. La plus grande partie de ces maisons furent mises successivement en vente, avec leurs jardins et dépendances. On en réserva quelques-unes pour y placer des hôpitaux ou des établissements

d'instruction publique. Plusieurs chapelles ou églises, dépouillées de leurs ornements, de leurs objets d'art et de leurs cloches que l'on fondit à la Monnaie, devinrent des lieux de réunions politiques dans les différents districts. L'on ne conserva dans toute la ville que quarante-huit églises paroissiales qui furent déclarées propriétés municipales. Toutes les églises collégiales, toutes les chapelles demeurèrent supprimées. Plus de cent églises de tout genre tombèrent ainsi dans le domaine national. L'on mit en vente, avec leurs ornements, argenterie et mobilier, toutes celles qui ne purent être affectées à un service public. Les cloches furent partout envoyées à la Monnaie.

M. de Juigné, archevêque de Paris, avait émigré, de même qu'un grand nombre d'ecclésiastiques de son clergé, chanoines, curés, vicaires et simples prêtres qui avaient refusé de prêter le serment constitutionnel. Le siége archiépiscopal de cette ville devint un évêché; on y pourvut par élection, ainsi qu'à la majeure partie des cures, dont on avait chassé les titulaires *insermentés* ou *réfractaires*, suivant le langage du temps. Les élections du nouvel évêque de Paris se firent à Notre-Dame avec un appareil tout militaire. Celles des curés eurent lieu de la même manière dans les différents districts. Un mauvais prêtre, Gobel, membre de l'Assemblée constituante, fut élu évêque de Paris. Dans le choix des curés, les électeurs des districts considérèrent non la vertu et l'éminence du mérite personnel, qu'on n'aurait d'ailleurs pas trouvées parmi les candidats, mais l'esprit nouveau, le zèle révolutionnaire et une indulgence sans limites pour tout ce qui était morale et religion. L'on choisit, dit un auteur du temps, les plus *patriotes* et les moins *cafards*. Cet évêque et ces curés constitutionnels furent installés presque sans cérémonies religieuses, au milieu de l'indifférence et des moqueries voltairiennes de la garde nationale, et de l'indignation concentrée des hommes, nombreux encore à Paris malgré la dépravation générale des

esprits, qui conservaient dans le cœur, la foi chrétienne, l'amour de leur Dieu et l'espérance d'un meilleur avenir. Les nouveaux ministres avaient été excommuniés par le pape; leurs églises, interdites aux prêtres fidèles, devinrent dès lors des succursales des clubs où l'on ne fit qu'agiter avec passion les questions politiques du jour. Quelques chapelles, celle des Théatins entre autres, avaient été d'abord laissées aux ecclésiastiques non assermentés; mais bientôt la populace, excitée dans les clubs et surtout dans les églises par les prêtres constitutionnels, se mit à poursuivre les premiers. Elle dévasta la chapelle des Théatins, ferma les portes et maltraita les personnes qui se présentèrent pour y entrer, les femmes surtout. De là, se portant tumultuairement au Palais-Royal, elle fit brûler un mannequin représentant le pape, ainsi que plusieurs journaux royalistes. Un peu plus tard le roi voulut aller à Saint-Cloud pour y faire ses pâques des mains d'un prêtre non assermenté; l'on se mit à dire aussitôt dans la ville que ce voyage cachait un projet de fuite; le tocsin sonna, la générale battit, et des flots menaçants de peuple s'établirent sur la place du Carrousel, tandis que d'autres s'emparaient de la place de la Concorde. Le général La Fayette accourut à la tête de la garde nationale pour apaiser le tumulte; mais, malgré ses ordres et ses supplications, les milices bourgeoises qui partageaient les sentiments de la foule, fermèrent les grilles, arrêtèrent les voitures du roi, et forcèrent ce malheureux prince à rentrer aux Tuileries.

Les mêmes désordres et la même anarchie régnaient dans la France entière; ils avaient pour cause les persécutions aussi révoltantes qu'insensées de la révolution contre le clergé demeuré fidèle à la foi catholique. Ils étaient produits également par les mots de liberté et d'égalité que la tribune nationale, que des clubs sans nombre, et les cent mille voix de la presse faisaient retentir incessamment sur tous les points du territoire, et que presque partout l'agitation fiévreuse des esprits

traduisait par licence effrénée, absence de toutes règles. Dans plusieurs endroits, les paysans, exaltés par la haine de la féodalité, et par les prédications furieuses de nombreux émissaires qui parcouraient le pays dans tous les sens, se levaient en masses, armés de fusils, de faux, de fourches, de bâtons, dévastant les propriétés des seigneurs, attaquant les châteaux, les incendiant quelquefois, faisant surtout brûler les titres seigneuriaux, et menaçant les provinces d'une nouvelle et terrible jacquerie. Au-dessus des feux de joie qui dévoraient les vieilles chartes, on les voyait élever la fausse légende : *De par le roi et l'Assemblée nationale, quittance finale des rentes.* Devant le déchaînement et les dévastations de ces bandes hideuses de nouveaux barbares, il y eut un moment de stupeur sur les divers points de la France. La disparition de toute autorité supérieure laissait le pays sans protection et semblait le leur livrer; mais, dans ce pressant danger, l'on vit accourir les milices nationales qu'on avait régulièrement organisées partout. Elles opposèrent leur courage aux dévastateurs et parvinrent à arrêter les désordres. De cette manière l'Assemblée nationale, qui formait alors le seul pouvoir du pays, ne fut point entraînée hors des voies qu'elle s'était d'abord tracées. Elle espéra de couper court à toutes les réclamations justes, et de satisfaire en même temps l'opinion de la partie raisonnable de la nation, en développant les effets des arrêtés du 4 août.

Sur les rapports de deux jurisconsultes du premier ordre, Merlin et Tronchet, ses vues et ses intentions se formèrent peu à peu en un système complet, et furent formulées dans plusieurs décrets successifs, principalement dans ceux des 15 mars, 18 décembre 1790, 13 avril et 18 septembre 1791. Par ces décrets qui furent autant de lois organiques, l'Assemblée constituante fit pénétrer l'action de la révolution et des réformes radicales dans l'ordre civil tout entier. Ses actes tendirent à réorganiser la société française d'une manière complète, jusque dans ses premières assises. A cet effet, elle

s'efforça de régler toutes choses sous le rapport des personnes, sous le rapport des propriétés et sous celui de la famille; et d'abord elle sembla prendre à tâche d'affranchir les personnes de tous les droits féodaux et régaliens qui, à cette époque, pesaient encore sur la plus grande partie de la population française. En 1789, les coutumes de plusieurs provinces, comme le Nivernais, le Bourbonnais, la Bourgogne, la Marche, etc., ou de quelques localités, comme Blois, Vitry-le-Français, Troyes, etc., n'avaient pas cessé de consacrer certains droits seigneuriaux de servitude et de main-morte. La taille seigneuriale et la taille supplémentaire, exigibles dans beaucoup de cas, pesaient encore sur les vassaux; ils restaient soumis également à une foule de contributions pécuniaires, soit fixes et périodiques, soit éventuelles et irrégulièrement perçues, comme les droits de fouage, de monnéage, de quête, de guet, de garde, de péage, de pulvérage, de minage, comme les servitudes innombrables dans leur espèce et dans leurs formes, que l'on désignait par les noms de banalités et de corvées.

L'Assemblée, dirigée par Merlin et par les plus savants feudistes de l'époque, fit une revue complète de tous ces droits féodaux qui formaient alors une partie importante du droit coutumier de la France, et persistaient à demeurer fixés au sol comme des restes vivaces de l'ancienne condition servile. Elle fit disparaître toutes les traces de la servitude, soit personnelle, soit réelle, et, poursuivant la féodalité dans les mille formes qu'on lui avait données, elle effaça des contrats tout ce qui affectait directement les personnes, tout ce qui établissait des rapports de dépendance et d'inégalité dans la condition des hommes. Aux yeux de la loi, il ne dut plus y avoir ni seigneurs, ni vassaux, ni nobles, ni roturiers, ni patronage, ni hommage-lige. Dans l'expiation du crime même, l'égalité des peines fut établie sans considération du rang des coupables, et la maxime *que les fautes sont personnelles* fut

proclamée. Comme conséquence, la flétrissure légale, imprimée jusqu'alors à la famille du condamné, demeura effacée, et la confiscation des biens, qui était aussi une peine contre la famille, fut abolie. L'Assemblée nationale, dans ses dispositions législatives, n'oublia pas les étrangers : elle flétrit le droit féodal d'aubaine du nom de *droit insensé,* et le fit disparaître. L'étranger jouit dès lors en France de presque tous les droits civils qu'y avait le Français lui-même ; bien plus, il put, à de certaines conditions d'un accomplissement facile, y acquérir la plénitude des droits civils français. Enfin le sort des protestants et des juifs fut considérablement amélioré, de même que celui des esclaves coloniaux et des hommes de couleur. Pourquoi faut-il avoir à regretter qu'avec cette amélioration et l'espérance de la liberté, les discussions imprudentes de la tribune nationale, envenimées par la presse révolutionnaire, aient porté dans les colonies ces guerres horribles de race et d'extermination qui, pendant plusieurs années, allaient y promener partout les torches de l'incendie, les massacres et les ruines.

Dans ses travaux sur la propriété, l'Assemblée s'occupa successivement de la propriété privée immobilière et mobilière, de la propriété communale et de la propriété publique ; elle sembla surtout prendre à tâche, dans l'ordre de la propriété territoriale, d'affranchir le sol de toute inféodation, d'en mettre les diverses parties dans le commerce, de le diviser le plus possible, et d'en faciliter la transmission. Du reste, pour atteindre ce but, elle n'eut qu'à formuler les conséquences naturelles de la révolution qu'elle avait déjà opérée dans l'ordre de la propriété féodale et des droits réels, c'est-à-dire l'abolition de la main-morte, des fiefs, des censives et des héritages nobles et roturiers, l'égalité entière des anciens contrats réels et la faculté de pouvoir racheter les rentes immobilières, ainsi que les autres droits fonciers sans exception. Tous les droits seigneuriaux et réels qui tenaient à la

féodalité appelée *dominante*, c'est-à-dire à la féodalité en dehors des contrats, furent abolis immédiatement et sans réserve, de même que ceux qui gênaient la culture ou entravaient la liberté de disposer de ses produits. Après avoir terminé cet ordre de travaux législatifs, la Constituante, voulant proclamer en face du pays les grandes réformes qu'elle venait d'opérer, disait, dans le Code rural : « Le territoire de la France, dans toute son étendue, est libre comme les personnes qui l'habitent; ainsi toute propriété territoriale ne peut être sujette, envers les particuliers, qu'aux redevances et aux charges dont la convention n'est pas défendue par la loi, et envers la nation, qu'aux contributions publiques établies par le Corps législatif, et au sacrifice que peut exiger le bien général, sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

Dans ses divers travaux sur la propriété foncière, l'Assemblée nationale sembla surtout considérer que la population française était alors essentiellement agricole, comme elle l'est encore aujourd'hui, et comme elle le sera toujours. S'attachant à l'amélioration du sort des cultivateurs, qui constituent à eux seuls les trois quarts au moins de cette population, elle fit tous ses efforts pour multiplier parmi eux les propriétaires, et pour subdiviser le plus possible le sol français. Elle avait en mains deux grandes masses de propriétés : les biens enlevés au clergé et les domaines de la couronne, dont elle s'était aussi emparée. C'était là, surtout, que les esprits élevés de l'Assemblée, économistes, jurisconsultes, politiques et autres, voyaient le salut du pays et le succès de la réformation qu'ils tentaient d'y opérer. « Les domaines nationaux, disaient-ils, sont la dot de la constitution; que leur vente s'effectue facilement, qu'elle devienne active dans tout le royaume, et la France est sauvée. Bientôt, plusieurs millions de nouveaux propriétaires y défendront le nouvel ordre des choses avec l'énergie que donne toujours à l'homme l'intérêt et l'amour de

la conservation. » Ils désiraient aussi vivement d'acquitter les charges et les dettes exigibles de l'État, afin de rétablir les finances et de reconstituer le crédit public. La dette générale était alors de deux espèces : la dette *constituée*, comprenant 2,442,987,391 livres de capitaux constitués en rentes perpétuelles ou viagères, et 167,737,819 livres en arrérages; et la dette *non constituée*, actuellement exigible ou à terme, évaluée à 2,300,000,000 par le rapporteur du comité des finances. C'était cette dernière dette seulement que l'Assemblée voulait acquitter. Elle ne possédait pas de valeurs numéraires ou négociables qu'elle pût affecter à cette immense libération; mais elle avait les biens nationaux, estimés alors à 2,450,000,000. L'on décida qu'ils seraient vendus; en même temps, pour éviter une dépréciation ruineuse, qu'aurait amenée infailliblement la vente totale et immédiate de cette masse de propriétés, on créa des signes représentatifs de leur valeur : des assignats. « Par leur émission avant la vente, disait-on, ces titres seront l'emploi anticipé du prix des aliénations; et, lorsque la vente s'opérera, ils seront admis de préférence pour le payement des biens achetés. » Les revenus des biens nationaux, de même que le prix des ventes successives, furent affectés par privilége spécial à la garantie des assignats, et l'on décréta qu'il n'en serait jamais émis pour une valeur supérieure à celle de ces biens.

L'Assemblée nationale vit dans cette création une autre ressource précieuse pour la situation où se trouvait la France. Le numéraire en circulation, que Necker évaluait à 2,000,000,000 avant la révolution, avait disparu en grande partie; l'on crut y suppléer en donnant un cours de monnaie, c'est-à-dire un cours forcé, aux assignats; mais, afin de ne pas jeter la perturbation dans les prix courants des objets, l'on arrêta que ces titres ne seraient jamais mis en circulation pour une valeur supérieure à 1,200,000,000 de livres. L'application du système de Law avait été le premier essai, en

France, d'établissement d'un crédit foncier; les assignats furent le second. Leur théorie semblait bien calculée, mais, au milieu des tempêtes de la révolution, elle ne put être convenablement expérimentée, et cette grande tentative dut ainsi s'évanouir, sans pouvoir dire ce qu'elle valait.

Dans l'ordre de la propriété mobilière, la Constituante consacra, en le réglant, le prêt à intérêt. Elle affranchit les capitaux, proclama le principe fécond que l'argent est une marchandise, et, en rendant ainsi à la propriété du numéraire la liberté de son exercice, elle fonda réellement le crédit industriel et commercial qui triple la richesse mobilière d'un pays. Passant de là au travail de l'homme, considéré comme propriété, elle voulut aussi l'affranchir et le réglementer dans les trois grandes branches où il agit comme producteur : dans le commerce, dans l'industrie et dans la partie purement intellectuelle. Dans la sphère du commerce, la revente en gros et en détail des diverses marchandises, le transport par terre et par mer des produits indigènes, coloniaux et étrangers, se trouvaient placés sous la loi des communautés pour les transactions intérieures, et sous celle du privilége pour le négoce extérieur. A Paris, les marchands étaient divisés en six corps, qui comprenaient toutes les espèces de commerce : les drapiers, les épiciers, les pelletiers, les bonnetiers, les orfévres et les merciers; ces derniers vendaient les objets les plus précieux du commerce étranger. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, la plupart des villes en France avaient l'organisation commerciale de Paris. L'Assemblée constituante, persuadée que dans ces corporations, l'esprit d'exclusion se faisait trop sentir et tendait à rendre le commerce héréditaire pour certaines familles, supprima tout ce qui existait et fit tomber toutes les entraves. Sous ce rapport, la liberté individuelle et la concurrence eurent dès lors devant elles une carrière limitée seulement par les besoins de la société et la prudence des capitaux. Ensuite, forçant le principe de liberté

commerciale sans bornes qu'elle venait de proclamer, l'Assemblée détruisit les priviléges pour le commerce maritime et abolit la compagnie des Indes, sans s'apercevoir que dans un pays presque exclusivement agricole par sa nature même, comme la France, pauvre en capitaux, et industriel ou commercial par exception seulement, cette application inintelligente d'un principe exagéré était la ruine complète de notre commerce lointain, non moins que de notre marine et de nos colonies. Le système de liberté commerciale fut complété par la belle institution de l'unité des poids et mesures.

Dans la sphère de l'industrie, le travail, presque partout en France, et à Paris principalement, se trouvait sous la loi des maîtrises et des jurandes. La maîtrise était la communauté de ceux qui avaient été reçus maîtres, et la jurande le corps des jurés ou syndics de la communauté qui exerçaient l'inspection et jugeaient le *chef-d'œuvre* pour la réception à la maîtrise. L'Assemblée porta aussi la hache révolutionnaire dans cette vieille institution qui avait formé, à travers les siècles, la population moyenne et réglée de Paris et des autres villes du royaume. Au lieu de la maintenir, comme elle l'aurait dû, tout en opérant dans son sein les réformes et changements que demandaient les besoins de l'époque, au lieu de se borner à faire disparaître ce qu'elle renfermait de mauvais, et de mettre à profit, dans l'intérêt de tous, les éléments nombreux et féconds qu'elle contenait, la Constituante fit table rase; elle déclara solennellement par ses décrets : « qu'il n'y avait plus, en France, ni jurandes ni corporations de professions et d'arts et métiers; qu'il serait libre, désormais, à toute personne d'exercer telle profession que bon lui semblerait, en ayant soin de se pourvoir d'une patente, d'en acquitter le prix et de se conformer aux règlements de police. » Sentant, toutefois, que chaque spécialité de travail avait besoin d'être protégée pour pouvoir vivre; et que, sous peine d'arrêter tout progrès, il fallait garantir à un auteur ses découvertes et ses perfectionnements industriels, ainsi que les

importations de procédés étrangers qu'il pourrait faire en France, l'Assemblée proclama, dans une de ses meilleures lois, le principe si fécond : « que toute découverte ou invention nouvelle, dans tous les genres d'industrie, est la propriété de son auteur ; » et elle consacra cette nouvelle espèce de propriété par des titres légaux appelés brevets d'invention. Ensuite, comme corollaire de sa législation, dans l'ordre du travail, elle consacra également, par une loi organique, la propriété littéraire et artistique.

Après avoir ainsi réglé ce qui concernait la propriété privée, soit immobilière, soit mobilière, la Constituante s'occupa de la propriété communale et puis de la propriété publique ou nationale. Elle avait eu pour but principal, dans l'ordre de la propriété privée immobilière, d'affranchir le sol de tous droits féodaux ; elle appliqua constamment cette pensée d'affranchissement aux biens patrimoniaux, aux biens communaux et aux droits d'usage qui constituaient, en France, les propriétés des communautés d'habitants, et elle fit aux diverses communes des attributions de droits nouveaux, sous l'inspiration du même esprit. Mais elle leur imposa en même temps, pour certains cas déterminés, une responsabilité efficace qu'elle eut soin de définir, de régler et de fixer par des dispositions de lois bien précises. Quant à la propriété publique, elle s'occupa aussi de régler soigneusement l'usage et la jouissance des choses communes à tous et inaliénables par leur nature même, comme les rivages de la mer, les fleuves, rivières et cours d'eau, les routes et voies publiques, etc., etc. Vinrent ensuite des dispositions législatives d'une grande sagesse sur le domaine particulier de l'État, sur les domaines engagés, les apanages des princes, le domaine particulier du souverain, la conservation et l'aménagement général des forêts, et surtout de celles de l'État, etc.

La révolution avait frappé systématiquement la féodalité dans tout ce qui concernait la condition des personnes et la

nature des propriétés; elle venait d'anéantir tous les droits qui se trouvaient fondés, dans le passé, sur la constitution féodale et l'intérêt aristocratique de la famille. Elle entreprit aussitôt un grand travail de réédification, et s'efforça de constituer la famille française sur de nouvelles bases en harmonie avec les principes du jour; elle prit à tâche de régler d'abord les rapports personnels, comme la paternité, la filiation, le mariage, l'état civil, etc., etc.; ensuite elle s'occupa de la famille considérée dans ses rapports avec les biens, c'est-à-dire du droit d'aînesse et de masculinité qu'elle fit disparaître, de l'égalité des partages qu'elle proclama, du droit de tester qu'elle consacra pour tous, d'un droit de la famille en général, vis-à-vis des tiers, appelé droit lignager, qu'elle abolit. Toutes ces hautes et grandes questions furent longuement et savamment discutées, au sein de l'Assemblée, par les plus fortes intelligences de l'époque en matière de législation, par les Casalès, les Maury, les Mirabeau, les Tronchet, les Merlin, etc.

Pendant tout le temps de sa durée, c'est-à-dire depuis le mois de juin 1789 jusqu'au mois d'octobre 1791, la Constituante publia, sans s'arrêter, le nombre remarquable de 2,557 lois. Leur but, pour la plupart, est la destruction de l'ancien ordre des choses en France. Il y en a de déplorables, au point de vue social et religieux, et d'entièrement anarchiques, au point de vue politique; mais on y trouve çà et là l'énonciation de quelques principes larges et féconds, soit pour le gouvernement et l'administration du pays, soit pour la reconstitution de la société française dans son ensemble. Les mesures prises exclusivement pour la défense de la révolution, et portant le caractère de *lois exceptionnelles,* y sont encore rares. On ne les voit guère paraître que vers les derniers temps de l'Assemblée nationale, alors que les esprits, plongés dans une anarchie toujours croissante, subissaient de plus en plus l'influence fiévreuse des clubs, de la presse et des masses populaires, et que, dans le foyer ardent de l'opi-

nion publique, les idées et les volontés individuelles, destituées de tout ce qui aurait pu les régler ou les contenir, allaient en s'exaltant chaque jour davantage.

Sur la demande de Paris lui-même, des décrets de la Constituante vinrent réorganiser entièrement les diverses parties de son administration. Surprise, pour ainsi dire, par les événements si multipliés de l'année 1789, et surtout par les opérations générales des élections, la capitale avait fait diviser provisoirement ses grands quartiers en 60 districts, dont les représentants s'assemblaient presque tous les jours à l'Hôtel-de-Ville, et constituaient la commune. Les choses demeurèrent dans cet état jusqu'au 22 juin 1790. A cette époque, un décret divisa Paris en quarante-huit sections; il proclama en même temps « le droit de tous les citoyens actifs de se réunir paisiblement et sans armes en assemblées particulières, pour rédiger desiadresses et pétitions, soit au corps municipal, soit à l'administration du département, soit à l'Assemblée nationale, soit au roi, sous la condition de ne députer que vingt citoyens actifs, pour présenter ces adresses. » Dans certains cas déterminés par le décret, le corps municipal était tenu de convoquer l'assemblée des quarante-huit sections. Ces sections avaient chacune un commissaire de police assisté de seize sous-commissaires et chargé de veiller à l'exécution des ordonnances, arrêtés et délibérations de l'Hôtel-de-Ville. Quelques mois plus tard, le corps municipal fut également réorganisé. Il devait s'assembler tous les quinze jours au moins, et se composait d'un maîre, d'un procureur de la commune avec deux substituts et de trente-deux conseillers municipaux; le bureau proprement dit se réunissait trois fois par semaine. Les bourgeois notables de la ville formaient le conseil général de la commune. Leur nombre n'était pas limité; toutefois il ne s'élevait pas au delà de cent; il était de quatre-vingt-seize en 1790, non compris les membres du conseil municipal, qui en faisaient toujours partie. Quant à l'administration de la ville, le décret l'avait distribuée en cinq départe-

ments séparés, ayant chacun à leur tête des comités composés de trois administrateurs au moins. C'étaient le département des subsistances, le département de police, le département du domaine et des finances, celui des établissements publics de la ville, et enfin celui des travaux publics. Le maire logeait rue Neuve-des-Capucines, à l'hôtel de la Mairie; les comités des divers départements administratifs se réunissaient périodiquement dans différents endroits de la ville fixés par des arrêtés du maire. Toutes les semaines, et plus fréquemment, s'ils en étaient requis, ils donnaient connaissance de leurs opérations, soit au maire, soit au corps municipal, soit au conseil général de la commune.

Les recettes étaient faites et les dépenses acquittées par le trésorier de la commune. Les administrateurs ne devaient avoir aucun maniement de fonds ni en recette ni en dépense. Ils établissaient, pour le conseil municipal, leur compte sommaire tous les trois mois et leurs comptes définitifs tous les ans. Ces comptes devaient être imprimés et déposés, avec les pièces justificatives, au greffe de la ville, où tout citoyen actif pouvait en prendre connaissance sans déplacement. Les principales fonctions du conseil municipal consistaient à régler les biens et les revenus communs de la ville, à régler et acquitter les dépenses locales qui devaient être payées avec les deniers communaux, à diriger et faire exécuter les travaux publics qui étaient à la charge de la ville, à administrer les établissements de bienfaisance appartenant à la commune, à exercer immédiatement la police sur les subsistances et approvisionnements. Tout le contentieux de la police et des subsistances se trouvait dans les attributions d'un tribunal spécial appelé tribunal de la ville. La force militaire municipale, garde nationale, gendarmerie, etc., demeurait subordonnée au pouvoir civil de la commune.

Le conseil municipal était obligé de convoquer le conseil général, quand il s'agissait de délibérer sur des acquisitions

ou aliénations d'immeubles, sur des impositions extraordinaires pour dépenses locales, sur des emprunts, sur de grands travaux à entreprendre, sur l'emploi du prix des ventes, des remboursements ou des recouvrements, et sur les procès à intenter ou à soutenir. Le conseil municipal, c'est-à-dire le maire et les seize administrateurs composant le bureau, les trente-deux conseillers et le procureur de la commune, étaient élus par les citoyens actifs; il en était de même des notables formant le conseil général. Aucun membre du conseil municipal et du conseil général ne pouvait être destitué que pour forfaiture et après jugement. La force militaire instituée sous le nom de *garde nationale parisienne* était placée sous la direction et le commandement du conseil municipal. Par suite de cette organisation, la police sortait des attributions de la justice et passait dans celle de la municipalité. Le maire et la section du bureau dite *de la police* en étaient chargés et l'exerçaient, sous la surveillance du conseil municipal. Cette forme d'administration fut en vigueur pendant deux ans et dura jusqu'au fatal 10 août 1792.

La municipalité ou commune de Paris se trouvait renfermée dans l'enceinte des boulevards extérieurs qui longent la muraille continue. Les quarante-huit sections de la ville étaient : les sections des Tuileries, des Champs-Élysées, du Roule, du Palais-Royal, de la place Vendôme, de la Bibliothèque, de la Grange-Batelière, du Louvre, de l'Oratoire, de la Halle-au-Blé, des Postes, de la place Louis XIV, de la Fontaine-Montmorency, de Bonne-Nouvelle, du Ponceau, de Mauconseil, du Marché-des-Innocents, des Lombards, des Arcis, du Faubourg-Montmartre, de la rue Poissonnière, de Bondy, du Temple, de Popincourt, de la rue de Montreuil, des Quinze-Vingts, des Gravilliers, du Faubourg-Saint-Denis, de la rue Beaubourg, des Enfants-Rouges, du Roi-de-Sicile, de l'Hôtel-de-Ville, de la place Royale, de l'Arsenal, de l'Ile, de Notre-Dame, de Henri IV, des Invalides, de la Fontaine-de-Grenelle, des Quatre-Nations, du

Théâtre-Français, de la Croix-Rouge, du Luxembourg, des Thermes-de-Julien, de Sainte-Geneviève, de l'Observatoire, du Jardin-des-Plantes et des Gobelins. La banlieue de Paris formait, comme aujourd'hui, un département divisé en deux districts ou arrondissements : celui de Saint-Denis, au nord, et celui de Bourg-la-Reine, au sud. Le district de Saint-Denis formait huit cantons, comprenant ensemble trente-neuf communes; celui de Bourg-la-Reine, huit cantons aussi et trente-huit municipalités. Les divers arrêtés relatifs à l'administration de la ville de Paris avaient été préparés au sein de l'assemblée municipale elle-même. En les décrétant, pour les rendre exécutoires, la Constituante ne fit que les confirmer *in extenso;* elle n'y introduisit aucun changement.

Plus la révolution, dans sa marche aveugle, avançait vers son but inconnu, plus on voyait augmenter partout l'anarchie des esprits, la confusion et l'anéantissement des pouvoirs et la division des partis. Ce qui subsistait encore de puissance publique et d'autorité de gouvernement était tombé entre les mains de l'Assemblée nationale qui, en principe, ne devait posséder que le pouvoir législatif; et cette assemblée elle-même, depuis sa translation de Versailles, se trouvait sous la pression, de jour en jour plus forte et plus tyrannique, de la presse, des clubs et de la commune de Paris. Écho de toutes les passions du moment, elle en était venue à considérer le pouvoir exécutif du roi comme l'ennemi de la liberté qu'elle disait avoir la mission d'établir. Elle n'osa pas toutefois, dans la vaine constitution politique qu'elle dressa, déposer un souverain aussi vertueux que Louis XVI; mais, composant avec sa conscience et les forces extérieures qui la tenaient incessamment assiégée, elle eut recours au parti le plus absurde, le plus impossible, comme aussi le plus condamnable de tous : elle conserva le roi et le dépouilla de ses prérogatives nécessaires. Soit faiblesse et frayeur, soit aveuglement, aussitôt après ce renversement solennel de la puissance publique,

établie depuis tant de siècles, les hommes influents sur l'esprit du prince lui persuadèrent de se rendre au sein de l'Assemblée nationale qui venait de ruiner son autorité, et d'y approuver hautement le nouvel ordre des choses. La plupart des députés, ignorant la marche ordinaire des passions humaines, considérèrent cette dégradation royale comme une victoire; ils se hâtèrent de prêter le serment dit civique, c'est-à-dire de jurer fidélité à la nation, à la constitution et au roi.

A Paris et dans la France, le nombre immense des esprits légers crut dès ce moment que la révolution était finie, et que tous les pouvoirs de l'État, qu'ils supposaient encore debout, allaient se concerter pour marcher dans le même sens. La population de la capitale surtout se montrait pleine de crédulité et d'illusions. Dès le soir même, le maire Bailly et les représentants de la commune descendirent sur la place de Grève qui était couverte d'une foule immense. Le maire prononça le serment civique, et la multitude le répéta avec enthousiasme. Durant plusieurs jours, la ville entière fut en fête. L'on chanta à Notre-Dame un *Te Deum* solennel en actions de grâces. Chaque corporation, chaque bataillon de la garde nationale, chaque collége et même chaque institution importante vint successivement sur les places publiques, pour y prononcer le serment. Peu de temps après, la municipalité parisienne voulut célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille. Sur sa proposition, l'Assemblée nationale invita tous les départements à envoyer à cette solennité des députations de leur milice. Malgré des apparences d'adhésion, l'Assemblée au fond redoutait l'armée pour le nouvel ordre de choses qu'elle s'efforçait d'établir. Avec tous les hommes de la révolution, elle voyait dans les troupes de ligne un instrument redoutable placé entre les mains du roi pour constituer un pouvoir indépendant des peuples. Sûre d'ailleurs de l'opinion publique du pays, elle saisit cette occasion pour s'entourer des milices bourgeoises et pour captiver ainsi toutes les gardes nationales, ces soldats de

la patrie qu'on regardait alors comme la force armée des citoyens. L'espoir indéfini d'un bonheur sans entraves s'était emparé de la nation, comme il s'empare de l'homme dans sa jeunesse, avec illusions et sans prévoyance. La France entière répondit avec enthousiasme à l'appel de la Constituante, et les quatre-vingt-trois départements envoyèrent à Paris des députations de leurs milices, pour prêter serment à la constitution nouvelle.

C'était dans le champ de Mars, en face de l'École militaire et non loin de l'hôtel des Invalides, que devait avoir lieu la fédération de toutes les gardes nationales du royaume; comme cet espace n'était alors qu'une plaine fangeuse, on se mit à l'œuvre afin de le niveler et de l'assainir. Les ouvriers de Paris se trouvaient insuffisants pour que cette opération fût faite à temps; mais l'enivrement était si grand et si général, que la population de la capitale tout entière accourut à leur aide, comme à une fête nationale. L'on voyait des femmes du plus haut rang se joindre à la multitude des travailleurs volontaires. En quelques jours le champ de Mars fut disposé. Devant l'École militaire, en face de la rivière, on avait placé des gradins avec une tente pour recevoir le roi, la reine et la cour. Cet amphithéâtre se trouvait au milieu d'un grand cercle formé par 83 lances que l'on avait plantées en terre et qui portaient les bannières de chaque département. A l'autre extrémité, l'on voyait un autel en plein air préparé pour la messe, et appelé par tout le monde l'autel de la patrie. Le 14 juillet, les fédérés des quatre-vingt-trois départements, la garde nationale de Paris, les députés de l'armée, l'Assemblée nationale, la municipalité parisienne, etc., partirent de la Bastille qu'on avait entièrement démolie, traversèrent toute la ville et vinrent déboucher au champ de Mars, au milieu de plus 300,000 spectateurs qui bravaient la pluie en chantant et en dansant. La messe fut célébrée par Talleyrand, évêque d'Autun. On bénit ensuite les bannières des départements et l'on chanta un

Te Deum. Alors La Fayette s'approcha de l'autel et jura, au nom de la garde nationale, fidélité à la nation, à la loi et au roi. Ce serment et l'homme qui le prononçait excitèrent un enthousiasme universel. Les spectateurs dans l'ivresse le répétaient tous par acclamation. L'on croyait désormais le roi et la liberté réunis complétement et pour toujours. La Fayette, représentant en ce moment les idées exaltées qui dominaient la foule, se trouvait, pour quelques instants, le premier objet de l'affection du peuple. Le soir, la ville fut illuminée, l'on dansa sur les ruines de la Bastille; et, pendant un mois, les Parisiens fêtèrent, dans des banquets, des bals et des spectacles, leurs frères d'armes des départements.

La joie et l'enivrement de Paris eurent de l'écho sur toutes les parties du territoire français; ce fut le dernier mouvement d'enthousiasme universel et vraiment national en France. Les hostilités des partis, un moment suspendues, reparurent bientôt; et l'on vit recommencer les intrigues, tant dans l'Assemblée qu'au dehors. Toutefois, grâce aux mesures énergiques prises par l'administration municipale et à sa surveillance incessante, grâce aussi à l'appui ferme et vigoureux qu'elle trouvait, sur ce point, dans la Constituante, les désordres matériels avaient cessé à Paris, et la tranquillité y régnait partout. L'on peut dire même que pendant presque tout le cours de 1790 et de 1791, malgré l'anarchie profonde qui troublait les esprits, malgré les passions exaltées et les haines ardentes qui divisaient les partis, la haute société du monde parisien ne fut pas sans jeter quelque éclat extérieur. C'était, hélas! la dernière lueur du flambeau près de s'éteindre.

Dans les salons, aussi bien qu'à l'Assemblée, se traitaient les plus hautes questions de l'ordre politique et même de l'ordre social. Une foule de gentilshommes de talent, partageant les illusions communes, prenaient une part active aux discussions qui s'ouvraient partout. Les affaires politiques se trouvaient encore en grande partie dans leurs mains. Ils les

maniaient en général avec la vigueur de l'esprit nouveau qu'ils savaient joindre à toute la grâce de l'ancienne politesse française. Les hommes du tiers état les plus distingués par leurs lumières et leurs talents s'unissaient à ces gentilshommes qui semblaient oublier leur naissance ainsi que les anciens priviléges de leur ordre, pour ne se souvenir que de leur mérite; entre eux s'établissait une rivalité de travail, d'éloquence et d'efforts de tout genre, pour mener à une bonne solution les nombreuses et grandes questions qui préoccupaient alors tout le monde. Nous ferons remarquer toutefois qu'à la cour et à la ville, dans la bonne compagnie, les fidèles de l'ancien régime et les partisans du nouveau formaient constamment deux camps et, pour ainsi dire, deux bataillons qui se rangeaient, qui se tenaient en présence et ne s'approchaient guère; mais jamais la vigueur de discussion adoptée par l'esprit du jour ne cessait de s'y marier avec l'élégance traditionnelle de l'aristocratie française. Dans aucun temps et dans aucun monde l'art de parler sous toutes les formes n'a été aussi remarquable que dans la haute société parisienne, pendant l'année 1790 et une grande partie de 1791. Au fond, tout était en opposition, dans les intérêts, dans les sentiments et dans la manière de penser; l'esprit de parti le plus ardent et les haines les plus vives divisaient partout la société. Toutefois, comme habituellement chacun vivait avec les siens, les camps opposés, en se rencontrant dans les salons, ne se dépouillaient jamais des formes de la politesse la plus exquise. Les femmes du monde elles-mêmes prenaient leur part dans la mêlée, et il leur arrivait parfois d'y diriger la conversation. Souvent aussi leurs grâces naturelles unies à l'esprit facile et brillant qui les distinguait à cette époque, venaient adoucir l'amertume des discussions sur les affaires publiques, et il n'était pas rare encore d'y voir entremêler quelque plaisanterie aimable ou piquante. La liberté de la presse était illimitée; chaque classe de la société, monde des salons et monde des clubs, avait ses journaux; et dans les

diverses classes, chaque parti, chaque opinion avait son organe particulier, sa feuille propre. Là venaient se produire, sans aucune retenue, les ambitions dévorantes, les désirs ardents, les vives espérances, les desseins et les projets des hommes et des partis. Là se réfugiaient également les déceptions et les défaites animées par l'espoir d'un heureux et prochain retour. Ceux qui souffraient de se trouver en minorité à l'Assemblée ne manquaient pas aussi d'y déposer leur amertume, sous forme de raillerie, et de s'y moquer de la majorité victorieuse. Leurs journaux, descendant des hauteurs de la politique aux facéties du commérage, les consolaient de leurs défaites par de spirituels calembours sur les orateurs les plus brillants et les circonstances les plus importantes.

Mais c'était là le seuil, pour ainsi dire, de la révolution. Seuls les esprits légers, peu attentifs, ou préoccupés ne le dépassaient pas; quant aux hommes clairvoyants dont le nombre était alors fort considérable, par suite de l'expérience déjà acquise, ils frémissaient de crainte pour la société française, en voyant le désordre général, l'anarchie et la confusion des esprits faire chaque jour de nouveaux progrès, sans apercevoir de remède à ce mal dévorant. Ils considéraient avec effroi le déchaînement de la presse et de ses cent mille voix, l'ardeur fiévreuse avec laquelle la masse entière de la population se jetait dans les questions politiques et se repaissait exclusivement l'esprit d'un déluge de feuilles périodiques de tous les genres que vomissaient les antres les plus impurs de la révolution; ce qui les remplissait surtout de terreur, c'étaient les passions furieuses et les appétits féroces de ces hommes de sang, prêts pour tous les crimes, qui, chaque soir, accouraient soit aux Jacobins, soit aux Feuillants, soit à d'autres clubs ou réunions politiques de la ville, afin d'y nourrir leurs haines et d'y préparer des vengeances impitoyables contre tout ce qui les dominait dans l'ordre social, naissances, fonctions, talents ou richesses. Ils pressentaient déjà que là se couvaient, pour

ainsi dire, les fureurs hideuses et les passions sanglantes qui allaient bientôt porter l'effroi dans l'Europe entière.

De temps en temps quelque événement public et d'un intérêt général pour la révolution, comme la fédération du champ de Mars apportait une courte trêve aux divisions et réunissait tous les partis durant une journée. Les funérailles de Mirabeau furent un de ces événements. Le grand orateur de la Constituante mourut, le 3 avril 1791, à l'âge de 42 ans; pendant sa courte maladie, une foule immense de toutes les classes se rassemblait chaque jour et à chaque heure devant sa porte, en ayant soin de ne faire aucun bruit pour ne pas l'incommoder. Un jeune homme vint offrir un jour de s'ouvrir les veines et de donner son sang et sa vie pour sauver le mourant. Malgré les torts de Mirabeau envers presque tous les partis, malgré le mal qu'il avait fait, tout le monde le regretta. La cour se flattait de l'avoir gagné; les royalistes, les hommes amis de l'ordre et de la tranquillité, ceux qu'on appelle aujourd'hui conservateurs, disaient qu'avec une telle supériorité de talent, Mirabeau ne pouvait désirer l'anarchie, puisqu'il n'avait pas besoin de la confusion pour être le premier; les hommes nouveaux et imbus de l'esprit du jour disaient de leur côté : « Il est impossible que le grand orateur ne veuille pas des institutions libres; car le vrai mérite et la valeur personnelle ne sont à leur place que là où elles existent. » Mirabeau disparaissait de la scène politique, au moment même où son talent brillait du plus vif éclat. Les larmes du peuple tout entier l'accompagnèrent dans la tombe. D'après un décret de l'Assemblée, ses restes furent transportés au Panthéon avec la plus pompeuse solennité. Ce jour-là, les magasins, les ateliers et les théâtres demeurèrent fermés. Les autorités civiles et militaires, les corporations, les clubs, la garde nationale, la population tout entière assistaient à ses funérailles. Le cortége partit de la rue de la Chaussée-d'Antin, où demeurait Mirabeau, et s'arrêta à l'église Saint-Eustache. Là, Cerutti

prononça le discours funèbre qui fut suivi d'une salve de dix mille coups de fusil tirés dans l'église même. Ensuite l'on se dirigea, à travers les halles et par la rue Saint-Jacques, vers la vieille église Sainte-Geneviève, où le corps fut déposé entre ceux de Descartes et de Soufflot, en attendant que le Panthéon fût terminé. Le lendemain, personne dans l'Assemblée constituante, ne regardait sans tristesse la place où Mirabeau avait coutume de s'asseoir. Pendant huit jours la ville entière porta son deuil.

La mort de Mirabeau fit perdre à Louis XVI, la faible espérance qu'il concevait encore, contre toute raison, de pouvoir restaurer jusqu'à un certain point l'autorité royale, en lui donnant pour base des institutions libres. En même temps divers décrets de l'Assemblée vinrent l'affecter plus vivement que ne l'avaient fait jusque-là les différents événements de la révolution. Ce fut alors en effet qu'on exigea des prêtres le serment à la constitution civile du clergé, et qu'on abolit le droit de faire grâce, ce droit qui existe nécessairement dans toute société civilisée, et qui, dans une monarchie, ne peut appartenir qu'à la couronne; enfin l'on voulut ôter l'éventualité de la régence à la reine, et comme pour offenser personnellement Louis XVI, le décret qui écartait la reine du pouvoir, donnait au roi le titre aussi inconvenant qu'illogique de *premier fonctionnaire public;* car tout fonctionnaire est responsable de ses actes, tandis qu'en principe, le souverain constitutionnel ne peut pas l'être. Le même décret, poussant plus loin encore l'absurdité, et formulant l'idée, impossible à appliquer, d'une code pénal contre le monarque, prévoyait certains cas où on pourrait le déposer et lui ôter la couronne. Plus qu'aucun autre fait arrivé jusque-là, ce système soutenu d'attaques fit comprendre à Louis XVI que c'en était fait en France du pouvoir royal, et même de toute puissance publique.

Voulant faire cesser une situation hypocrite pour les hommes de l'Assemblée, et pleine de souffrances, sans aucun espoir dans

l'avenir, pour lui-même, il s'échappa des Tuileries avec sa famille, le 21 juin 1791, et se dirigea vers la frontière du Rhin. Malheureusement ce voyage, qui exigeait tant d'adresse et de rapidité, fut préparé sans prudence et entrepris comme dans un temps ordinaire. Faute de précautions, ce départ ne tarda pas à être connu, à l'Assemblée d'abord, et puis dans toute la ville. Aussitôt une idée vague de danger plana sur Paris. « Le roi, disait-on, se rend à Montmédy où il doit trouver des troupes étrangères; un parti de royalistes redoutable pour la liberté ne peut tarder à se déclarer en France. » Bientôt, l'imagination exagérant les craintes, l'on vit dans cet événement l'invasion du pays, le triomphe de l'émigration, le retour de l'ancien régime ou bien une longue et sanglante guerre civile. Partout des groupes nombreux se formaient, l'on déclamait dans les clubs; d'instant en instant le tumulte allait croissant. Ceux qui n'avaient pas empêché le départ du roi étaient accusés de l'avoir favorisé. La défiance était générale, et elle n'épargnait ni La Fayette, ni Bailly.

Dans cette circonstance, l'attitude de l'Assemblée fut calme et ferme en même temps; elle manda à sa barre les ministres et les autorités, fit une proclamation pour calmer le peuple, prit des mesures propres à maintenir la tranquillité, et, en l'absence de toute autorité supérieure, s'empara du pouvoir exécutif. Un certain nombre d'esprits clairvoyants se réjouissaient en secret d'un événement qui allait, suivant eux, précipiter les faits vers un dénoûment désirable, et abréger ainsi la crise révolutionnaire où se trouvait plongée la France. Quand le roi, pensaient-ils, aura passé la frontière, les craintes du plus grand nombre et les inquiétudes de tous ne manqueront pas de faire cesser ici les exagérations; la fièvre des passions tombera insensiblement; un peu de sens moral reviendra dans les esprits, et un peu d'ordre dans les idées. Les partis lutteront à armes courtoises sur le terrain de la saine logique, et nous verrons sans doute sortir de tout cela une

constitution raisonnable que l'expérience déjà acquise fera appliquer avec sagesse. Il y en avait beaucoup aussi dans toutes les classes de la société qui, sans entrer dans cet espace sans horizon d'espérances au moins fort douteuses, se sentaient instinctivement soulagés par le départ du roi. Ils connaissaient l'ardeur des passions qui surexcitaient les partis, et ils voyaient dans ce départ une guerre civile; mais ils l'acceptaient comme un moyen extrême d'une courte durée, moins terrible et surtout mille fois moins avilissant que l'oppression tyrannique du parti démagogique dont ils apercevaient déjà le triomphe hideux.

Quand l'Assemblée connut l'arrestation de la famille royale à Varennes, elle y envoya des commissaires, dont le plus considérable était Pétion. Cet homme, sans cœur et sans âme, vit froidement le malheur des augustes et tristes victimes des révolutions; mais quelques-uns de ses collègues montrèrent une pitié respectueuse pour leur sort, pour la reine surtout. A leur retour, le roi et sa famille firent leur entrée funèbre dans Paris, sur le soir, par la barrière Saint-Martin : c'était le convoi de la monarchie, dit un journal de l'époque. La voiture, escortée de deux cent mille hommes, suivit au pas les boulevards extérieurs jusqu'à la barrière de l'Étoile, et se dirigea vers les Tuileries par les Champs-Élysées. Elle était enveloppée et protégée par un bataillon carré de quarante hommes de profondeur. En avant et en arrière, à droite et à gauche, s'agitaient les flots pressés et frémissants d'une population immense. Les Champs-Élysées, dans toute leur profondeur, étaient hérissés de bayonnettes, de piques, de haches, etc., etc. Partout régnait un silence menaçant. Dans la voiture paraissaient le roi et la reine couverts de poussière. A côté d'eux, les deux petits princes, leurs enfants, n'ayant pas encore conscience de leur triste sort, « regardaient avec étonnement, dit madame de Staël, ce peuple entier qui se montrait en maître devant ses maîtres abattus. Madame Élisa-

beth paraissait au milieu de cette auguste famille comme un être déjà sanctifié et qui n'a plus rien de commun avec la terre. » Trois gardes du corps, placés sur le siége de la voiture, se voyaient à chaque instant sur le point d'être massacrés. Plusieurs fois des membres de l'Assemblée nationale eux-mêmes furent obligés, pour les sauver, de se placer entre eux et les furieux qui voulaient les mettre en pièces. Ce spectacle lamentable dessilla alors bien des yeux. Depuis ce jour, des hommes qui s'étaient jetés dans la révolution avec toutes les illusions de l'espérance, Duport, Lameth, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, Thouret, La Fayette lui-lui-même, et bien d'autres, commencèrent à réunir leurs moyens afin de reconstituer la puissance publique en France, en y relevant la monarchie renversée : efforts bien inutiles pour arrêter ce torrent irrésistible qui allait engloutir ceux-là mêmes qui l'avaient fait naître.

Après le fatal retour de Varennes, les hommes du parti extrême, les républicains surtout, demandèrent hautement la déchéance du roi. Ils étaient tout-puissants dans les clubs, aux Jacobins surtout ; ils dominaient dans la municipalité de Paris ; leurs journaux incendiaires, et écrits pour la multitude, y répandaient sans pudeur, et dans un style plein d'amertume, les exagérations mensongères, les interprétations malveillantes, et surtout la noire calomnie sous toutes ses faces : aussi la foule, incessamment excitée, demeurait-elle dans une irritation permanente, prête à suivre en aveugle les mauvaises inspirations, comme un instrument disposé pour tous les crimes révolutionnaires qu'on lui demanderait : telles étaient les forces qui pesaient sur l'Assemblée nationale dans le temps qu'on y délibérait sur le sort du roi.

Afin de paraître encore plus redoutables, les chefs du parti extrême et les hommes les plus hardis du mouvement eurent recours à une de ces démonstrations solennelles qui, en exaltant les esprits, devait mettre en évidence les forces les plus vives de

l'action révolutionnaire : ce fut la translation des cendres de Voltaire au Panthéon, la première de ces cérémonies, dites patriotiques ou nationales, qui furent si communes pendant la période de la révolution. On la célébra avec une pompe théâtrale, et l'on eut soin d'en bannir tout ce qui appartenait au culte catholique; costumes, musique, emblèmes, char, tout y était une imitation des Grecs et des Romains. Parti de l'emplacement de la Bastille, le cortége prit par les boulevards, s'arrêta devant l'Opéra (aujourd'hui théâtre de la Porte-Saint-Martin), traversa la place de la Concorde, puis le Pont-Royal, et stationna devant la maison du quai où Voltaire était mort; ensuite une troisième station eut lieu devant le Théâtre-Français (Odéon), et là les comédiens rendirent de nouveaux honneurs à la mémoire de l'auteur de *Mérope*. Le cortége arriva enfin au Panthéon. Il avait été accompagné tout le temps par une immense multitude de peuple qui, sous l'impulsion des chefs du parti exalté et des meneurs de clubs, ne cessa pas de montrer de l'enthousiasme. Personne n'ignorait à Paris ce que cachait cette apothéose de Voltaire : une démonstration politique pour forcer le vote de l'Assemblée. Les républicains, les chauds partisans de la déchéance ne dissimulaient pas leurs vues et leurs espérances. Du Panthéon ils conduisirent à grand bruit la foule aux Tuileries. Aussi la ville entière était-elle dans les rumeurs et les alarmes. La populace des faubourgs ne cessa pas un instant d'envelopper la salle du Manège; elle poussait des cris, brandissait des piques, insultait les députés, les arrêtait quelquefois, et menaçait d'attaquer le palais lui-même, si l'on ne déclarait pas Louis XVI déchu de la couronne. L'Assemblée s'arrêta à un moyen terme, comme il arrive ordinairement aux corps politiques qui se voient dépassés par l'opinion exaltée dans une voie où il leur répugne de faire de nouveaux pas; sentant peut-être en ce moment le tort qu'elle avait eu de ruiner l'autorité royale sans pouvoir la remplacer, mais ne sachant par quel

moyen revenir sur des faits accomplis, elle suspendit le pouvoir du roi jusqu'à l'achèvement de la constitution. Le décret qui consacrait cette pernicieuse mesure fut rendu le 16 juillet; quand on le connut au dehors, les attroupements et le tumulte devinrent si alarmants, que l'Assemblée nationale ordonna à la municipalité « de réprimer le désordre par tous les moyens que la loi mettait en son pouvoir. » Le lendemain la garde nationale fut convoquée et reçut l'ordre d'occuper les places principales de la ville.

A ce déploiement de forces, les agitateurs, chefs de clubs et partisans de la république, voulurent opposer une insurrection de la multitude : ils portèrent au champ de Mars, sur l'autel de la patrie, une pétition dans laquelle, déclinant la compétence de l'Assemblée constituante, ils en appelaient à la souveraineté de la nation, pour statuer sur la déchéance du roi. Une foule immense, tirée de tous les quartiers de Paris, et des faubourgs surtout, par les émissaires des clubs, s'amassa peu à peu au champ de Mars, sous prétexte de la signer, et forma bientôt un vaste rassemblement prêt à tout entreprendre, sous l'impulsion de ses orateurs accoutumés, Danton, Camille Desmoulins et autres; La Fayette, à la tête de la garde nationale, vint au milieu de cette foule et parvint une première fois à la dissiper sans effusion de sang; mais des flots nouveaux ne tardèrent pas à remplacer ceux qui, pour quelques instants, s'étaient retirés. Deux invalides, qu'on prit pour des espions, furent mis à mort, et l'on plaça leurs têtes sur des piques. C'était le commencement des massacres; l'insurrection prenait un caractère redoutable. La Fayette se transporta de nouveau au champ de Mars avec douze cents gardes nationaux. Bailly, qui l'accompagnait, déploya le drapeau rouge et fit adresser les sommations légales à la multitude. Elle répondit en assaillant la garde nationale à coups de pierres. La Fayette voulut l'intimider et fit tirer en l'air; mais, loin de se montrer effrayée, la foule recommença ses

l'action révolutionnaire : ce fut la translation des cend…
taire au Panthéon, la première de ces cérémonie…
triotiques ou nationales, qui furent si commune…
période de la révolution. On la célébra avec une…
trale, et l'on eut soin d'en bannir tout ce qui app…
catholique; costumes, musique, emblèmes, …
une imitation des Grecs et des Romains. Pa…
ment de la Bastille, le cortége prit par les b…
devant l'Opéra (aujourd'hui théâtre de la P…
traversa la place de la Concorde, pui…
stationna devant la maison du quai o…
ensuite une troisième station eut li…
Français (Odéon), et là les comédien…
honneurs à la mémoire de l'auteur d…
riva enfin au Panthéon. Il avait été…
par une immense multitude de p…
des chefs du parti exalté et des …
pas de montrer de l'enthousiasm…
ce que cachait cette apothéose …
tion politique pour forcer le v…
cains, les chauds partisans d…
leurs vues et leurs espéran…
à grand bruit la foule a…
était-elle dans les rume…
faubourgs ne cessa pas…
Manège ; elle poussait…
sultait les députés, le…
taquer le palais lui-…
déchu de la cour…
terme, comme il…
qui se voient dép…
leur répugne…
en ce moment…
royale sans…

… a
… sion,
… vraie
… nom-
… juste-
… qu'ils
… dans la
… Mars,
… nale ter-
… uva enfin
… les er-
… la société
… XVI re-
… onnel lui
… jura de
… nastie gé-
… pour le
… tion. Le
… reux en-
… révolution
… heur du
… la pour-
… que jour
… nées, et
… passions
… t toute
… a con-
… sible,
… teur,

qui ne possède pas l'autorité, ne peut se faire obéir ni par la force ni par le raisonnement. Ainsi, quoique renfermant quelques bons principes, cet acte législatif ne fut guère qu'un instrument de pouvoir tyrannique pour les ambitieux, les démagogues et les furieux; ils l'observèrent ou le violèrent suivant leurs vues personnelles. Armés de celles de ses dispositions qui leur convenaient, ils ne manquaient pas de mettre en avant l'intérêt du peuple, qu'au fond ils comptaient pour rien; ils le trompaient et lui adressaient continuellement des outrages, sous les formes du respect et même de l'adulation, afin de parvenir à leur but unique, c'est-à-dire à la ruine de leurs rivaux de tyrannie et à la domination pour eux seuls.

En attendant la cloture de la Constituante, qui eut lieu le 29 septembre, l'on fit de nouvelles élections dans toute la France. Elles étaient à deux degrés. Le droit électoral primaire n'appartenait qu'aux citoyens *actifs*, c'est-à-dire payant une contribution de trois journées de travail au moins. Ils choisissaient des électeurs parmi les hommes qui acquittaient une imposition de cent-cinquante à deux cents journées. Sous l'inspiration des chefs de clubs, gens sans ressources pour la plupart, la populace de Paris témoigna sa réprobation contre l'acte constitutionnel qui éloignait de la nouvelle assemblée, et même des salles d'élection, les hommes appartenant à la classe pauvre. Les députés qui avaient fait partie de la Constituante ne furent pas réélus, conformément à un décret de cette assemblée elle-même. Les élections nouvelles firent naître de graves dissentiments et même des troubles dans le corps municipal de Paris; plusieurs de ses membres marchaient avec les hommes du mouvement. Bailly et La Fayette se trouvaient dépassés. Se voyant en minorité dans le conseil, ils donnèrent leur démission. Bailly fut remplacé par un des chefs du parti girondin, Pétion, qui avait su se rendre populaire. On ne nomma personne à la place de La Fayette; chacun des chefs de division ou colonels commanda la garde nationale, à tour de rôle, pen-

dant un mois. La session de l'Assemblée législative commença le 1er octobre (1791). Sur la fin de son exercice, la Constituante, avisée sans doute par l'éloquence irrésistible des faits, et promptement mûrie par l'expérience, avait paru revenir à la modération. Elle semblait même se préoccuper sérieusement de la nécessité de restaurer la puissance publique en France dans la personne du roi. En fait de destruction et de réformes, ses travaux assidus de deux ans ne laissaient plus rien à faire à l'Assemblée législative. Suivant les principes de la saine politique, et d'après les règles les plus élémentaires de la logique, celle-ci aurait dû se mettre à l'œuvre, dès le premier jour de son existence, pour rétablir l'autorité ruinée et rasseoir, en même temps, la société française sur des bases solides. Restaurer le pouvoir public, réparer le mal, et redonner le sens moral à la France qui l'avait perdu, telle semblait être la tâche glorieuse de la Législative. Mais, loin de comprendre leur mission dans ce sens, les hommes nouveaux qui la composaient étaient animés de toutes les passions révolutionnaires qui surexcitaient les partis extrêmes. Le premier décret de cette assemblée fit connaître son esprit ainsi que la voie qu'elle allait suivre; elle décida que, lorsque le roi assisterait à la séance, il occuperait un fauteuil semblable en tout à celui du président, qu'on l'appellerait *roi des Français*, et que les titres de *majesté* et de *sire* étaient abolis. Le parti républicain s'y trouvait en nombre. On n'y voyait pas un seul prêtre. Au milieu de cette tourmente révolutionnaire, quelques esprits sages, qu'on n'écoutait pas, et quelques propriétaires que l'intérêt rendait alors clairvoyants, formaient seuls un faible parti conservateur, qui demeurait sans autorité ni influence.

Cependant les divers gouvernements de l'Europe se montraient effrayés des désordres anarchiques qui désolaient la France, et des principes si dangereux, pour la tranquillité générale, qu'on y proclamait. Plusieurs d'entre eux, se mettant peu en peine du sort de Louis XVI et des émigrés français,

se préparaient à saisir cette occasion pour affaiblir un État qu'ils redoutaient, pour le démembrer et s'en attribuer certaines parties qu'ils convoitaient. Dans le royaume lui-même, les populations, attachées de cœur à leurs vieilles institutions, à la foi catholique et à ses ministres, faisaient entendre des plaintes et même des menaces contre les hommes nouveaux qui persécutaient les ecclésiastiques, et détruisaient, d'un seul coup, leurs anciennes coutumes. Peu à peu, les craintes ou la convoitise d'un côté, et les mécontentements de l'autre, préparèrent une explosion, et un double péril vint se dresser tout à coup devant l'Assemblée législative : la grande guerre contre une partie des puissances européennes, à l'extérieur, et la guerre civile contre les populations occidentales de la France, à l'intérieur. Dans l'état passionné et fiévreux où se trouvaient les esprits à Paris, cette vaste levée de boucliers ne fit qu'y surexciter encore l'ardeur révolutionnaire. A l'Assemblée, à l'Hôtel-de-Ville, dans les clubs surtout, les nouvelles de guerre furent reçues avec enthousiasme : « Ce sont les nobles, s'écriait-on partout, ce sont les émigrés et les prêtres réfractaires qui vont nous susciter des ennemis dans l'Europe entière, et qui soulèvent contre les patriotes les peuples sauvages de la Bretagne. Avant que nos armes nous délivrent de leurs personnes, sur le champ de bataille, il faut que le glaive de la loi les frappe dans leurs propriétés. » La Législative, d'accord avec l'opinion dominante du jour, et croyant sans doute à une influence personnelle que les nobles, les prêtres et surtout les princes français étaient bien loin d'avoir auprès des souverains étrangers, rendit un décret qui mettait le sequestre sur les biens des membres de la famille royale passés à l'étranger; ce décret portait que tout émigré, non rentré en France le 1er janvier 1792, serait déclaré coupable de trahison envers la patrie, et puni comme tel. En même temps, Louis XVI, placé sous la pression des partis extrêmes, dont les agents ne cessaient pas de l'obséder, écrivait à ses frères qu'il jouissait

de toute sa liberté; et, le jour même où partait cette lettre, le prince, voulant sortir de son appartement à 9 heures du soir, était arrêté par la sentinelle et forcé d'y rentrer. Un autre décret de l'Assemblée décida l'envoi immédiat de troupes considérables contre les insurgés de la Bretagne, que l'on nommait *chouans*, et des levées extraordinaires de soldats, pour répondre aux manifestations hostiles de l'Europe, en marchant sur le Rhin.

La plus grande fermentation régnait à Paris. Dans plusieurs quartiers, la populace, excitée par les chefs de clubs, commençait à se soulever et à poursuivre partout les prêtres insermentés. Comme à l'ordinaire, l'administration municipale, seule autorité qui conservât encore quelque pouvoir sur la foule, fut invitée par l'Assemblée à veiller au maintien de l'ordre public; elle prit les mesures nécessaires pour faire cesser dans la ville la persécution des ecclésiastiques, et défendit à tout citoyen qui ne ferait point partie de la garde nationale de paraître en armes sur la voie publique; mais on ne lui obéit pas. Les milices bourgeoises n'étaient encore composées que de citoyens *actifs*, c'est-à-dire payant une contribution; la masse pauvre de la population en était exclue. Aux premiers bruits de guerre, cette population, refusant d'écouter toute autre voix que celle des orateurs de clubs et de carrefours, qui savaient toujours flatter ses instincts du moment, s'arma de piques, faute de fusils, adopta pour coiffure le bonnet de laine rouge, comme signe de l'affranchissement, ainsi que le nom hideux de *sans-culottes*, qu'on lui avait donné par mépris, et se forma en compagnies désordonnées, parcourant les rues, poussant des cris de mort, et faisant partout la loi. La populace était la maîtresse et la dominatrice du jour. Jaloux de lui plaire, afin de s'en servir ensuite comme d'un instrument commode de tyrannie, les hommes de la révolution, les Jacobins surtout, adoptèrent à l'envi ses emblèmes. Bientôt le bonnet rouge et l'habillement négligé se montrèrent partout

avec affectation, dans les clubs, les théâtres, les promenades. Ceux qui voulaient entrer encore plus avant dans les faveurs de la multitude, les plus ardents clubistes, les journalistes les plus anarchiques ou les plus ambitieux du pouvoir, ne manquaient pas de lui faire la cour, en paraissant en public sous le costume déguenillé des bandes des faubourgs. C'était Marat, rédacteur de *l'Ami du peuple;* Hébert, auteur du *Père Duchêne,* etc. Dans son enthousiasme, la foule les adoptait aussitôt pour chefs, se les donnait pour maîtres, et suivait aveuglément leurs ordres. Ainsi, l'on voyait parfois ces scélérats, à force de basses flatteries, d'hypocrisie et de mensonges, devenir, pour quelques instants, les rois tout-puissants de cette immense populace soulevée. Les moyens qu'ils employaient ordinairement pour la tenir sous leur main étaient les déclamations furieuses, les noires calomnies, les injures atroces et les excitations les plus violentes contre les hommes et les choses qu'ils savaient lui déplaire.

Dans certains cas, ils avaient aussi recours aux fêtes publiques, dont l'esprit répondait aux instincts passionnés de la foule. Telle fut celle qu'ils improvisèrent, à l'occasion du retour des soldats de Châteauvieux. Deux ans environ auparavant un régiment suisse de ce nom s'étant mis en révolte, à Nancy, en était venu aux mains avec les gardes nationales de plusieurs départements voisins, accourues pour le réduire. Les chefs de cette rébellion armée, au nombre de quarante, avaient été condamnés au galères, et ils venaient d'être tous amnistiés par l'Assemblée. A peine sortis du bagne, ils s'étaient hâtés d'accourir à Paris, sûrs d'y trouver de la sympathie dans la foule. En effet, les clubistes, les Jacobins et les hommes ardents de la révolution, en haine de la garde nationale et de ceux qu'ils appelaient modérés ou constitutionnels, ne manquèrent pas de produire ces soldats comme des victimes de la tyrannie; ils les promenèrent de la Bastille au champ de Mars, par les boulevards, en procession solennelle, et avec le pom-

peux attirail qui accompagnait toutes les fêtes de la révolution, c'est-à-dire les bustes de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau, la table de la déclaration des droits de l'homme, des figures sculptées de la Bastille, des fers brisés ornés de fleurs, de nombreux étendards couverts d'inscriptions démagogiques, un char portant la statue de la liberté et traîné par vingt chevaux *démocrates*, etc. Comme à l'ordinaire, une foule immense accompagnait, avec un certain ordre, ce déploiement des symboles révolutionnaires. Les autorités publiques ne prirent aucune part à la solennité, et la garde nationale resta dans ses postes. Quelques temps après, les constitutionnels voulurent répondre à la fête donnée par les républicains et les hommes du mouvement aux soldats de Châteauvieux. Ils firent aussi solennellement une cérémonie funéraire en l'honneur de Simonneau, maire d'Étampes, tué dans une émeute. A son tour, la multitude de la ville et des faubourgs s'en tint éloignée. Cette rivalité, qui apparaissait alors sous la forme de fêtes, annonçait de sinistres événements.

Cependant la guerre venait de commencer aux frontières, et nos armées, dès les premières hostilités, avaient éprouvé un échec. A cette nouvelle tous les clubs de la capitale retentirent du nom de trahison. La foule, exaltée par ses chefs, demanda à grands cris des mesures de rigueur contre les *émigrés* et les *prêtres réfractaires* qu'elle accusait de soulever l'Europe. L'Assemblée décréta ces mesures et ordonna en même temps la formation d'un camp de 20,000 hommes sous Paris. Le roi ne voulut pas sanctionner ces décrets; les Jacobins résolurent de l'y contraindre par la force et préparèrent une insurrection de la multitude. Le 20 juin, sous le prétexte de célébrer par une fête civique l'anniversaire du serment du Jeu de paume et de planter un mai en l'honneur de la liberté, un rassemblement d'environ huit mille hommes armés partit de la Bastille. Certains de l'approbation secrète de Pétion, maire de Paris, et dédaignant la défense de la municipalité, ils s'avan-

cèrent par les boulevards et la rue Saint-Honoré. Leur nombre grossit prodigieusement en route ; de toutes parts accouraient des hommes brandissant des piques, des sabres, des croissants, des broches, des haches, des bâtons, portant des culottes déchirées pour bannières. Bientôt ils formèrent une immense multitude de quarante mille hommes au moins, au milieu desquels on voyait marcher des femmes et des enfants. C'était la populace déguenillée des faubourgs et des halles, composée en partie de brigands, prêts pour tous les attentats, en partie de ces hommes chétifs et habituellement souffreteux, sans règles ni conduite dans la vie, aux prises avec une misère persistante, et rendus furieux, pour la plupart, ce jour-là, par l'ivresse et les excitations des meneurs. Aucun d'eux ne connaissait la cause et le but de l'insurrection. Seuls, les chefs peu nombreux qui les conduisaient, savaient ce qu'ils voulaient. Toute cette foule arriva pêle-mêle devant le Manége, chantant, vociférant d'une voix avinée des cris de mort, poussant des clameurs désordonnées et quelquefois des hurlements de bêtes fauves. Çà et là on saisissait les cris du jour : « Vivent les sans-culottes ! A bas les prêtres ! A bas le veto ! Vive la nation ! Les aristocrates à la lanterne ! » Ils forcèrent les corridors de la salle, et l'Assemblée se vit contrainte d'admettre à sa barre les hommes qui se produisaient comme les délégués et les orateurs de cette populace soulevée.

Leur langage fut menaçant; ils dirent que le peuple était debout et prêt à employer les grands moyens qu'il avait en main, s'il n'obtenait ce qu'il désirait. L'Assemblée répondit aux pétitionnaires qu'elle prendrait leur demande en considération, et après avoir invité la foule au respect pour la loi et l'autorité, elle lui permit de défiler dans son sein. Cet immense cortége traversa alors la salle en redoublant ses cris et ses manifestations. Il prit ensuite par la terrasse des Feuillants, longea la façade occidentale du château, sortit du jardin par la porte du pont Royal, suivit le quai, envahit le Carrousel

et s'amoncela à la porte de la cour royale. L'intérieur et les abords du palais étaient gardés par vingt-quatre bataillons de garde nationale. Ils voulaient repousser les insurgés par la force; mais le roi lui-même fit ouvrir les portes, et la multitude se précipita dans l'intérieur des Tuileries. En un instant tous les appartements furent inondés. Quelques-uns des plus furieux y traînèrent une pièce d'artillerie chargée. Les portes qui ne s'ouvraient pas assez vite étaient brisées à coups de hache.

Dans ce tumulte le roi lui-même s'avance vers la foule, accompagné de quelques serviteurs fidèles et de quatre gardes nationaux. A cette vue, un scélérat, armé d'une pique, court sur le prince avec un mouvement sinistre. Le coup est paré par un garde national qui détourne le fer. Louis XVI se place alors dans l'embrasure d'une fenêtre; le maréchal de Mouchy, le commandant d'une légion de la garde nationale et une dizaine d'autres personnes se rangent devant lui pour le protéger. Assis sur une chaise et élevé sur une table, afin de pouvoir respirer plus à l'aise, le prince garde une contenance calme et ferme, au milieu des hurlements et des insultes multipliées de ces bandes de brigands. L'un d'eux lui présente un bonnet rouge au bout d'une pique; le roi le prend et aussitôt un grenadier le pose sur sa tête. Au bout d'une autre pique on lui présente des rubans tricolores; il les accepte de même. Pressé par la foule et étouffé par la chaleur, il témoigne le désir de boire un verre d'eau. Un grenadier de la garde nationale lui offre sa bouteille et il boit sans hésiter. A un autre grenadier qui veut le rassurer, il répond : « Un honnête homme ayant la conscience pure ne connaît point la peur; » et mettant la main de cet homme sur son cœur : « Sens si je suis troublé, » ajouta-t-il.

Cependant plusieurs membres considérables de l'Assemblée législative, Vergniaud, Bigot, Isnard, Hérault et d'autres se font jour dans les rangs serrés des insurgés et veulent persuader à la foule de se retirer. Efforts inutiles; personne ne

les écoute, personne ne les connait. Santerre seul, l'homme des faubourgs, le commandant de la garde nationale, a le pouvoir de se faire entendre : « Je réponds de la vie du roi et de la famille royale, disait-il ; mais qu'on me laisse faire. » Le maire Pétion, pour l'instant l'idole de la multitude, vient se joindre à Santerre. Ils se mettent l'un et l'autre à haranguer les insurgés et les pressent de se retirer. Pour diviser l'attention, la reine s'était établie dans une autre salle avec ses enfants et madame Élisabeth. « Soyez tranquille, madame, lui disait Pétion, le peuple s'est présenté ici avec dignité, il se retirera de même. » Enfin, après trois heures d'angoisses mortelles et de souffrances horribles, la famille royale se vit délivrée. La foule avait envahi le château à trois heures, ses derniers flots s'écoulèrent à six. Cette journée d'outrages et de profanation pénétra d'indignation les constitutionnels ainsi que tous les hommes qui conservaient du sens et du cœur. La bourgeoisie parisienne adressa une pétition à l'Assemblée pour obtenir une punition exemplaire de tous les chefs de l'insurrection. Pétion fut suspendu de ses fonctions; et La Fayette, qui commandait alors l'armée de la Meuse, accourut à Paris « pour en finir par la force avec les Jacobins. » Il voulut commencer par fermer leur club de la rue Saint-Honoré : à cet effet il appela à lui la garde nationale dont il croyait posséder encore les sympathies; mais son temps de faveur était passé. Bien loin d'être disposé à seconder des mesures de réaction et même de simple conservation, l'esprit public et les idées de la population parisienne se portaient vivement vers le mouvement révolutionnaire; Paris, en grande majorité, était jacobin, et La Fayette, hier encore l'idole du peuple français réuni en confédération au champ de Mars, put à peine réunir autour de lui cent hommes de la garde nationale. Dans plusieurs sections, on alla jusqu'à proposer de le mettre en accusation, et aux Jacobins il fut mis à l'unanimité hors la loi. Il s'en retourna désespéré. La capitale manifesta son opinion en deman-

dant de tous côtés le rétablissement de Pétion, son *vertueux maire.* « Pétion, froid fanatique, dit madame de Staël, poussant à l'extrême toutes les idées nouvelles, parce qu'il était plus capable de les exagérer que de les comprendre, avec une niaiserie extérieure qu'on prenait pour de la bonne foi, favorisait toutes les émeutes. » Sous la pression des clubs et des sections, l'Assemblée se décida à le replacer dans ses fonctions, sans tenir compte de l'ascendant nouveau qu'elle lui donnait et de la force qu'elle ajoutait encore à l'insurrection, en mettant à sa tête l'homme le plus influent de la puissante municipalité de Paris.

Tout semblait se réunir fatalement pour exalter jusqu'au fanatisme le plus outré les passions révolutionnaires, et précipiter la France sous le despotisme et l'oppression tyrannique des classes les plus grossières de la société. Des nouvelles de jour en jour plus alarmantes arrivaient de l'étranger. L'Europe entière faisait avec activité des armements formidables : « Les Prussiens, disait-on partout, sont déjà sur nos frontières, et la déclaration du duc de Brunswick nous fait connaître l'intention des rois armés contre la France. » Ces bruits étaient propagés, commentés et exagérés par les orateurs passionnés des clubs et des sections, ainsi que par les cent mille voix brûlantes de la presse quotidienne. Ici, c'était les excitations de Prudhomme qu'on se passait de main en main; là, on s'arrachait cette feuille horrible et dégouttante de sang dans laquelle l'hyène de la révolution, Marat, ne cessait pas de menacer des plus affreux supplices la famille royale et tous ses défenseurs. « Jamais, dit madame de Staël, on n'avait vu la parole humaine ainsi dénaturée; les hurlements des bêtes féroces pourraient être traduits dans ce langage. » Aussi, la capitale, dans son exaltation fiévreuse, semblait-elle totalement transformée. A chaque instant les quarante-huit sections envoyaient des députés soit à l'Hôtel-de-Ville, soit à la barre de l'Assemblée, pour dénoncer les moindres actes comme des

forfaits. A tous moments des messages brûlants partaient soit des Jacobins, soit de la municipalité de Paris pour les diverses parties du royaume; et déjà les quarante mille municipalités de la France renfermaient chacune un club de Jacobins qui relevait de celui de Paris, soumis lui-même à la volonté et aux ordres des faubourgs. De tous côtés l'on entendait des injures atroces et des menaces sanglantes contre le palais des rois. Les départements écrivaient qu'ils envoyaient à Paris leurs Jacobins les plus exaltés et les plus furieux, et que ces hommes y venaient avec l'intention de massacrer le roi et la famille royale.

Au milieu de cette exaltation universelle, l'Assemblée déclara solennellement la patrie en danger et ordonna la levée immédiate de cent mille volontaires dans les rangs de la garde nationale. L'on forma un camp de réserve à Soissons pour y recevoir ceux des départements. Le décret du danger de la patrie fut rendu le 22 juillet. Les officiers municipaux de Paris se mirent à le proclamer aussitôt sur toutes les places publiques, avec une pompe imposante et sévère. De moment en moment, le canon d'alarme se faisait entendre; la garde nationale tout entière était sur pied. Les officiers et magistrats de l'Hôtel-de-Ville, revêtus de larges écharpes tricolores, parcouraient lentement les rues, accompagnés de pelotons de grenadiers; ils s'arrêtaient dans les endroits les plus populeux, et là, au bruit de l'artillerie et de la musique militaire, ils lisaient le décret, et déployaient la large bannière où étaient écrits les mots : *Citoyens, la patrie est en danger!* Dans les divers quartiers, on avait dressé huit grands amphithéâtres, au parvis Notre-Dame, à l'Estrapade, à la place Dauphine, à la place Maubert, à la place Royale, devant le Théâtre-Français (l'Odéon), devant le Théâtre-Italien (salle Favart) et au carré Saint-Martin. Ils étaient tous couverts d'une tente que soutenaient des piques surmontées du bonnet rouge. Au milieu, l'on voyait une table sur deux tambours, et tout autour, on

avait disposé nombre de guirlandes, de couronnes civiques, de drapeaux formant faisceaux, etc. Un périmètre demi-circulaire précédait l'amphithéâtre. Il renfermait l'orchestre militaire et deux canons que gardaient un cordon de volontaires en armes. Autour de la table, étaient assis trois officiers municipaux et six notaires. Ils recevaient les enrôlements.

La déclaration de la patrie en danger, l'appareil guerrier qui l'accompagnait et la pompe militaire déployée pour les enrôlements, exaltaient au plus haut degré les sentiments révolutionnaires de la population parisienne. L'enthousiasme régnait partout. Du sein de la multitude qui entourait chaque amphithéâtre s'élançaient, à chaque instant, des jeunes gens pleins de feu qui allaient se faire inscrire dans les registres de la patrie. Quand ils descendaient l'estrade, ils étaient reçus, au bruit de la musique, par des acclamations mille fois répétées et des cris de : *Vive la nation!* Des femmes les couronnaient de fleurs et les embrassaient. En moins de trois semaines, trente-quatre bataillons de cinq à six cents hommes chacun furent au complet. Les clubs, les Jacobins surtout, et la foule des journaux révolutionnaires, entretenaient avec soin cette surexcitation universelle. Toutes les voix des tribunes et de la presse, sans exception, se déchaînaient contre le monarque: « C'est Louis XVI, criait-on partout, ce sont les royalistes, les prêtres réfractaires et les hommes de ce parti, ennemi mortel de la nation, qui ont appelé l'étranger contre la France; levons-nous, citoyens; point de demi-mesure; attaquons les Tuileries, débarrassons-nous de cette royauté qui nous dévore; finissons-en avec les royalistes de toutes les nuances, avec ces prêtres fanatiques qui suscitent contre nous l'Europe. » Au milieu de l'ardeur fiévreuse qui semblait posséder tous les esprits, la ville ne cessait pas d'être dans les plus vives alarmes. L'on voyait une insurrection formidable se préparer ouvertement, sans qu'il fût au pouvoir de personne de la prévenir. L'Assemblée elle-même paraissait donner la main aux Jaco-

bins, pour les aider à exécuter un mouvement et à perdre la royauté. Ses décrets, enlevant au roi tous ses moyens de défense, ne laissèrent à Paris d'autres troupes de ligne qu'un régiment suisse. La garde des prisons et la police générale furent confiées à une gendarmerie spéciale composée presque entièrement d'anciens gardes françaises. Comme pour donner une armée toute prête aux hommes qui préparaient ouvertement l'insurrection, un décret vint ordonner que les citoyens non inscrits sur les rôles de la garde nationale, c'est-à-dire la populace des faubourgs et des halles, seraient tenus de servir, conjointement avec ceux qui y étaient portés, tant que la patrie serait en danger. A défaut de fusils, on les arma de piques. Ils se trouvèrent au nombre de 120,000 hommes, dont 20,000 à peine purent être régulièrement habillés et équipés. Ce fut l'armée du mal, l'instrument néfaste du 10 août, du 2 septembre, du 21 janvier et d'autres journées encore dont le souvenir funèbre pèse d'une manière terrible sur la génération écoulée.

Dès ce moment, tout semble se disposer à Paris pour une révolution. Danton, président du club des Cordeliers, en trace le plan; Pétion et le conseil général de la commune promettent d'y coopérer; on est certain, d'ailleurs, du concours d'une grande partie de la population; aux Jacobins, l'on débat déjà ouvertement les conséquences qu'il faudra en tirer. Un corps d'ardents fédérés, récemment arrivés de Marseille et de la Bretagne, devient le noyau de l'armée insurrectionnelle. La section des Quinze-Vingts donnait ordinairement le mouvement aux autres; le 5 août, on y décide, par un arrêté en forme, que si le 9 du même mois l'Assemblée législative n'a pas prononcé la déchéance du roi, à minuit le tocsin sonnera, le tambour battra et la section entière se lèvera. Cet arrêté reçoit l'adhésion de presque toutes les autres sections. Le 10, à minuit, on bat la générale dans les différents quartiers de la ville, et les tocsins des quarante-huit sections com-

mencent à sonner. Pendant toute la nuit ce son monotone, lugubre et rapide ne cesse pas un instant de se faire entendre. Les fédérés, au nombre de mille, sont en armes aux Cordeliers, avec 5,000 cartouches à balle qu'on leur a distribuées par ordre des administrateurs de police. Aux Jacobins, aux Cordeliers, dans les faubourgs, partout, s'attroupent et s'enrégimentent les insurgés; l'on voit parmi eux un certain nombre de gardes nationaux, une immense multitude d'hommes à piques, et même des gens sans armes. Le chef-lieu du soulèvement est au faubourg Saint-Antoine; cependant toutes les sections nomment des commissaires chargés de se réunir à l'Hôtel-de-Ville, d'y casser et de remplacer de gré ou de force le conseil général de la commune par une municipalité insurrectionnelle.

La cour, avertie depuis quelque temps du danger, avait fait des dispositions pour le repousser : l'intérieur du château était occupé par des Suisses, au nombre de sept à huit cents, par des officiers de la garde licenciée, et par une troupe de volontaires, gentilshommes et royalistes, qui s'étaient présentés armés de sabres, d'épées et de pistolets. Les bataillons de la garde nationale les plus attachés à la constitution se trouvaient dans le jardin, l'arme au pied. Le commandant général, Mandat, avait d'ailleurs pourvu à la défense extérieure, en plaçant de la gendarmerie au Louvre, des canons au Pont-Neuf, et un bataillon tout entier de garde nationale sur la place de Grève; il se tenait lui-même aux Tuileries avec son état-major, et y donnait des ordres. De bonnes dispositions semblaient faites pour prendre en queue et en flanc la plus redoutable des colonnes insurrectionnelles, celle du faubourg Saint-Antoine, et pour l'empêcher de se joindre aux autres. Mais presque partout les défenseurs du trône, chefs et soldats, manquaient de ce qui donne la victoire : la confiance et l'élan. Sur un simple ordre donné avec fermeté par les commissaires des sections, l'on voit tout à coup l'artillerie du Pont-Neuf et le bataillon

de la Grève quitter leurs postes et s'éloigner l'arme au bras; les commissaires s'emparent de l'Hôtel-de-Ville sans résistance, cassent et renvoient la municipalité, se constituent eux-mêmes en commune révolutionnaire, mandent à leur barre le commandant général Mandat, qui a l'imprudence d'obéir à leurs ordres, le décrètent d'accusation et le laissent assassiner sur les degrés mêmes de l'hôtel; à sa place, ils nomment aussitôt commandant général Santerre, qui conduit la colonne du faubourg Saint-Antoine.

Dès ce moment l'Hôtel-de-Ville devient le centre du mouvement insurrectionnel et le foyer de la révolution. Libres dans leur marche, les trois corps d'insurgés se réunissent sur les quais et se dirigent vers les Tuileries par les deux rives du fleuve et les rues voisines du Louvre. Pendant ce temps, les défenseurs du château, hommes tièdes, sans convictions, ou même ennemis secrets de la famille royale, qu'ils sont chargés de protéger, laissent pénétrer la désunion dans leurs rangs. Bientôt, à l'exception des Suisses et de quelques gentilshommes, ils sont tous gagnés et abattus par un désordre inexprimable. Immédiatement après une revue du roi, les bataillons postés dans le jardin se dispersent ou vont se réunir aux insurgés. Seuls, quelques hommes des Petits-Pères et des Filles-Saint-Thomas ne se laissent pas entraîner, et demeurent fidèles au devoir. De leur côté, les canonniers placés dans les cours tournent leurs pièces ou les mettent hors de service. L'Assemblée législative était réunie, et délibérait : en effet, dès le milieu de la nuit, un certain nombre de députés, éveillés par le tocsin, s'étaient rendus dans la salle du Manége, et avaient ouvert la séance sous la présidence de Vergniaud. Mais, comme une partie considérable de la population parisienne, ils demeuraient dans l'attente des événements. Au milieu de ce grand tumulte, ils sentaient que leur voix retomberait impuissante et que la force avait quitté le Corps législatif pour se concentrer à l'Hôtel-de-Ville.

Ce fut cependant au sein de l'Assemblée que le malheureux Louis XVI, abandonné de tout secours et abattu par les craintes qu'il avait pour sa famille, consentit à aller chercher un refuge, dans ce danger extrême. D'après le conseil de Rœderer, il sortit de sa chambre avec la reine, les enfants de France, madame Élisabeth, les ministres, les membres du département, se mit entre deux rangs de gardes nationaux chargés de l'escorter, traversa ses appartements et le jardin des Tuileries, pour ne plus les revoir, et entra dans la salle où l'Assemblée siégeait en permanence. « Messieurs, dit le roi aux députés, je suis venu ici pour éviter un grand crime; j'ai pensé que nulle part je ne saurais être plus en sûreté qu'au milieu de vous. » — « Sire, lui répondit Vergniaud, qui occupait le fauteuil de président, vous pouvez compter sur la fermeté de l'Assemblée nationale; ses membres ont juré de mourir en soutenant les autorités constituées, en même temps que les droits du peuple. » Le prince prit place à côté du président; mais bientôt l'on prétendit que la délibération ne pouvait avoir lieu en présence du roi, et l'on fit passer Louis XVI, avec sa famille et ses ministres dans la loge du *Logographe*, qui se trouvait derrière le président.

Pendant ce temps, l'avant-garde de l'insurrection, les fédérés marseillais et bretons en tête, arrive en tumulte et en chantant *la Marseillaise* dans le Carrousel. Les portes sont enfoncées, et la multitude des hommes à piques pénètre sans résistance jusqu'au vestibule et au grand escalier. D'autres bandes entourent le château et occupent la terrasse des Feuillants. Les Suisses sont massés dans les premières pièces, et garnissent les fenêtres; le combat s'engage aussitôt, et la multitude, frappée de toutes parts presque à bout portant, s'enfuit en poussant des cris d'épouvante et en laissant beaucoup de morts sur le carreau. Les Suisses sortent aussitôt sur deux colonnes, et balayent en un instant la place du Carrousel et les rues voisines; mais les Marseillais et les Bretons reviennent



LES TUILERIES.

bientôt avec des renforts et des canons; les Suisses, à leur tour, sont investis et mitraillés; ils tombent en grand nombre, et ce qui reste est forcé de faire retraite par le jardin, la place de la Concorde et les Champs-Élysées, disputant le terrain pied à pied contre des masses d'assaillants, et mourant un à un pour se défendre. Les derniers sont tués ou dispersés par les canons du faubourg Saint-Marceau. A midi, la multitude avait envahi le château et accomplissait en Vandale l'œuvre de la dévastation, du pillage et de la ruine. Sous la pression des clubs victorieux, l'Assemblée se hâta de décréter la suspension du pouvoir exécutif, la translation de la famille royale au Luxembourg et la convocation d'une Convention nationale.

CHAPITRE IV.

État de la capitale après le 10 août. — État des esprits; pouvoir de la commune. — Massacres des 2 et 3 septembre. — La Convention; condamnation et mort du roi. — La Gironde et la Montagne; journée du 2 juin 1793. — Règne de la Terreur; supplices; la guillotine en permanence. — Soulèvements des départements; guerre aux frontières; les étrangers sont repoussés. — État de Paris et de la France pendant la Terreur. — Mort de Robespierre; fin de la Terreur. — Reconstitution de la municipalité parisienne. — Actes législatifs de la Convention. — Disette et souffrances de la population parisienne; émeutes. — Réaction contre les Jacobins; la société de Paris dans les derniers mois de la Convention. — Le 13 vendémiaire. — Avénement du Directoire; ses actes et ses efforts pour rétablir l'ordre. — Paris sous ce gouvernement; l'administration y reçoit une nouvelle organisation. — Retour marqué des esprits à la religion catholique. — Actes législatifs du Directoire; sa faiblesse et son impopularité dans ses derniers temps. — Le 18 brumaire; établissement du gouvernement consulaire.

Le soir du 10 août, Paris avait un aspect effrayant. « Les travaux étaient interrompus, dit Prudhomme dans son journal, le commerce suspendu, les ateliers déserts, toutes les rues hérissées d'armes, tous les regards, tous les pas dirigés sur le château des Tuileries, qu'indiquaient assez de longs torrents de fumée; le Carrousel était comme une fournaise ardente. Pour entrer au château, il fallait traverser deux corps de logis incendiés, et on ne pouvait le faire sans passer sur une poutre enflammée ou sans marcher sur un cadavre. La façade du palais était criblée de haut en bas par les canons nationaux. Dans le vestibule, l'escalier, la chapelle, les appartements, rien de plus hideux, de plus horrible : les murailles teintes de sang, couvertes de lambeaux, de membres

d'hommes, de tronçons d'armes, un pan du manteau royal distribué à qui voulait s'en *souiller* les mains, des débris de meubles et de bouteilles, et partout des cadavres. La porte du château donnant sur la terrasse était obstruée par des monceaux d'autres cadavres; toutes les allées du jardin en étaient jonchées de même. On trouvait des cadavres au pied des arbres, au bas des statues de marbre, et recouverts par l'herbe et les fleurs des parterres. Au pont tournant, comme pour donner la dernière touche à cette image effroyable, la caserne de bois des Suisses brûlait, et sa flamme sinistre éclairait cinq ou six voitures qu'on chargeait de morts sur la place Louis XV. »

Ce spectacle horrible avait impressionné vivement l'imagination de Napoléon lui-même, qui s'était trouvé témoin oculaire; il s'en montrait encore profondément ému à Sainte-Hélène, au milieu de ses causeries : « Le palais forcé, dit-il dans le *Mémorial*, je me hasardai à pénétrer dans le jardin; jamais, depuis, aucun de mes champs de bataille ne me donna l'idée d'autant de cadavres que m'en présentèrent les masses de Suisses, soit que la petitesse du local en fît ressortir le nombre, soit que ce fût le résultat de la première impression que j'éprouvais en ce genre. J'ai vu des femmes bien mises se porter aux dernières indécences sur les cadavres des Suisses. Je parcourus tous les cafés du voisinage de l'Assemblée; partout l'irritation était extrême, la rage était dans tous les cœurs; elle se montrait sur toutes les figures, bien que ce ne fussent pas du tout des gens de la classe du peuple; et il fallait que ces lieux fussent journellement remplis des mêmes habitués, car, bien que je n'eusse rien de particulier dans ma toilette, ou peut-être était-ce encore parce que mon visage était plus calme, il m'était aisé de voir que j'excitais maints regards hostiles et défiants, comme quelqu'un d'inconnu ou de suspect. »

Le renversement violent du trône eut pour effet de diviser

les auteurs du 10 août et de jeter Paris dans les désordres de l'anarchie la plus complète. Dans la populace victorieuse, ce fut une licence effrénée et un débordement des passions les plus brutales; et parmi les chefs de la révolution, une lutte acharnée pour ravir le pouvoir tombé, ou pour le conserver. A force de forfaits, les Jacobins et les hommes les plus violents allaient finir par épouvanter les autres et par rester les maîtres. Bientôt à des criminels détestables l'on devait voir succéder d'autres criminels et d'autres scélérats plus abominables encore. L'opinion et la puissance du jour partaient des clubs, des Jacobins surtout, et allaient se personnifier dans l'Hôtel-de-Ville. Le parti audacieux qui s'était emparé de la commune le 10 août voulut, au moyen de l'Hôtel-de-Ville, dominer Paris, au moyen de Paris l'Assemblée nationale, et au moyen de l'Assemblée la France. Les cent quatre-vingts commissaires des sections, après avoir aboli l'ancienne municipalité, s'étaient hâtés de casser les juges de Paris, de nommer Santerre commandant général de la garde nationale, de désigner parmi eux des administrateurs du département, et de créer un comité insurrectionnel permanent. Ce comité se composait de Danton, Robespierre, Marat, Panis, Sergent, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, etc., etc. : ce fut-là le centre et le foyer de l'action révolutionnaire. Il correspondait incessamment avec des comités particuliers qu'il avait formés de ses hommes dans chaque quartier, et il se donnait le nom de *Commune* de Paris.

Les premiers actes de la commune furent significatifs : elle ordonna la translation de Louis XVI et de sa famille au Temple. Par ses ordres on abattit toutes les statues des rois et l'on effaça les emblèmes de la monarchie : c'est alors que furent renversées la statue de Louis XIII à la place Royale, celle de Louis XIV à la place Vendôme, celle de Louis XV sur la place de la Concorde, et même celle de Henri IV, jadis si populaire, sur le Pont-Neuf. Ensuite elle abrogea, pour être

indépendante, le pouvoir de surveillance que le département exerçait sur la municipalité. La loi exigeait un cens et certaines conditions pour être citoyen actif : la commune en décréta la cessation, afin que son instrument ordinaire, la multitude, c'est-à-dire deux cent mille hommes sans aveu, fût introduite dans les élections, dans la garde nationale et dans le gouvernement de l'État. D'autres mesures du même genre suivirent bientôt celles-ci : les bataillons des Filles-Saint-Thomas et des Petits-Pères furent dissous, de même que les compagnies de grenadiers et de chasseurs, composées en général de la bourgeoisie aisée ; on leur substitua des compagnies formées de tous les citoyens sans aucune exception, avec ou sans uniformes, armés ou non armés ; ce qui mit Paris sous la domination des piques et des sans-culottes. Le costume ecclésiastique, porté encore par quelques prêtres, fut proscrit. L'on prit, pour les convertir en canons, toutes les cloches et tous les bronzes des églises, sans en excepter les crucifix ; des commissaires de sections allèrent enlever l'argenterie des paroisses, et même les chandeliers. Il est à remarquer que, malgré la peur qui glaçait toutes les âmes, ces dernières mesures excitèrent dans le peuple de Paris des manifestations énergiques de mécontentement et d'irritation ; quelques attroupements osèrent se former à cette occasion ; il y eut des réunions d'opposants dans quelques églises, et même à Notre-Dame ; la commune se vit obligée d'employer la force armée pour comprimer l'indignation des habitants de la capitale, que révoltaient ces spoliations sacriléges, et qui étaient encore nombreux, malgré la désolation générale de cette horrible époque. Un comité particulier de surveillance eut la police de la ville et se mit aussitôt à y exercer la dictature la plus tyrannique et la plus violente : tout Paris fut déclaré en état de suspicion ; des visites domiciliaires s'exécutèrent dans chaque maison ; dans l'espace de quelques jours les prisons furent remplies de prêtres, de royalistes, de nobles, de bourgeois notables, de

constitutionnels connus, et d'autres personnes suspectes. En même temps, pour punir les *conspirateurs du* 10 *août*, l'on institua un tribunal révolutionnaire, dont les membres furent élus par les sections, qui jugeait sans appel et envoyait les victimes de ses sentences à la guillotine, instrument nouveau de supplice, qu'on avait dressé en face des Tuileries, encore fumantes et ensanglantées. Les actes violents de la commune tenaient Paris tout entier dans l'effroi; l'Assemblée nationale elle-même se sentait maîtrisée et se hâtait d'approuver, par des décrets, les arrêtés municipaux.

Cependant de terribles nouvelles arrivaient du côté de l'est : les Prussiens, ayant passé la frontière, malgré les efforts de nos troupes, s'étaient emparé de Longwy, et menaçaient Verdun; or, Verdun pris, la route de la capitale restait ouverte. L'approche d'un si grand danger jeta Paris dans un état d'agitation et d'alarme extrêmes. Le conseil exécutif, composé des ministres, fut appelé au comité de défense générale pour délibérer sur les moyens à prendre dans ce péril imminent. Quelques-uns voulaient attendre l'ennemi sous les murs de la capitale, les autres se retirer à Saumur. Danton s'opposa de toutes ses forces à ce dernier parti : « La France tout entière est dans Paris, disait-il; si vous abandonnez la capitale à l'étranger, vous lui livrez la France. Il faut rester ici; il faut nous y maintenir par tous les moyens et nous sauver par l'audace. Mon avis est aussi qu'il faut paralyser les mauvaises intentions du parti royaliste, qui, de Paris, appelle l'étranger, qui ne manquera pas de l'aider et de lui donner la main dès son apparition sous nos murs. Il faut faire peur aux royalistes, ajouta-t-il, avec un geste effrayant; oui, vous dis-je, il faut leur faire peur!... » Et, comme le comité, par son silence et son effroi, repoussait cette proposition, Danton se concerta avec la commune. Son but, disait-il, était de comprimer ses ennemis par l'audace et la terreur; d'engager de plus en plus la multitude, en la rendant complice des forfaits atroces qu'il

méditait, et de ne laisser à la révolution d'autre ressource que de vaincre ou de périr.

Sous son impulsion, la commune fit redoubler les visites domiciliaires; du 29 au 30 août, les barrières furent fermées, la Seine barrée, les voitures arrêtés. Partout les rues étaient désertes; à une heure du matin, des commissaires de l'Hôtel-de-Ville, assistés des sections armées, se mirent à faire leurs visites, sur tous les points de la ville, avec un morne et vaste appareil : tout citoyen trouvé hors de son domicile fut réputé suspect et jeté en prison. Il y eut cette nuit-là cinq ou six mille arrestations. Toutes les maisons de détention furent encombrées et regorgèrent de prisonniers. Le comité de surveillance, où régnait Marat, avait résolu d'en faire un massacre général. « Pour sauver Paris et la France, y disait-on tout haut, il faut une Saint-Barthélemy de royalistes. » Depuis quelque temps cette pensée était répandue et entretenue avec soin dans la multitude; on lui disait de tous côtés qu'elle se trouvait entourée d'ennemis et de traîtres qui ne pensaient qu'à sa destruction. En lui parlant sans cesse de périls qui l'environnaient, en lui montrant l'ennemi extérieur obéissant au signal des royalistes de l'intérieur et accourant sur Paris pour y exterminer le peuple, on était parvenu à exalter jusqu'à la rage ses instincts de haine et sa colère. On n'entendait partout que des paroles et des cris de mort; partout la foule demandait le sang des royalistes et des prêtres réfractaires. C'était le 1er septembre : tous les citoyens en état de porter les armes, enrégimentés au champ de Mars, partaient pour la frontière. Des bandes d'ouvriers, distribués en ateliers nationaux, comme il arrive dans toutes les révolutions, allaient travailler au camp que l'on formait à Montmartre. Dans les églises, les femmes faisaient des habits et des tentes pour les volontaires, ou de la charpie pour les blessés. Les places publiques étaient occupées par des estrades d'enrôlement. Une foule immense remplissait les rues; des milliers d'orateurs,

clubistes et autres, y semaient l'alarme et y entretenaient l'émotion; partout, au milieu d'elle, circulaient en silence des hommes armés, des patrouilles, des pièces d'artillerie.

La nouvelle de la prise de Verdun arriva dans la nuit du 1er au 2 septembre. Aussitôt la commune saisit cet instant pour mettre à exécution ses épouvantables desseins. Par ses ordres, des affiches menaçantes sont placardées le dimanche matin (2 septembre) dans toute la ville. Le bruit s'y répand tout à coup que Verdun est pris, que les Prussiens marchent sur Paris, et que les royalistes s'agitent dans leurs hôtels et leurs prisons pour livrer la ville à l'ennemi. Deux sections décrètent le massacre des prisonniers; on sonne le tocsin, on tire le canon d'alarme, on arbore le drapeau noir sur les tours de Notre-Dame, et le cri terrible : « Courons aux prisons! » poussé par des agents de la commune, se propage et trouve de l'écho sur une foule de points de la ville. Il devient le signal des lugubres massacres de septembre, cet horrible forfait à jamais lamentable, dans lequel la commune de Paris poussa la multitude aveugle et passionnée qui lui servait d'instrument.

Des rassemblements nombreux s'étaient formés autour des prisons; des assassins aux gages de l'Hôtel-de-Ville y arrivent de tous côtés; ils commencent par massacrer vingt-quatre prêtres qu'on amenait à l'Abbaye; puis ils entrent dans la prison même et y tuent plus de six cents prisonniers, Suisses, gardes du roi et autres. D'autres assassins se portent à la Force, aux Carmes et à Saint-Firmin. Dans ces deux dernières prisons deux cent quarante prêtres sont égorgés. On avait formé auprès des guichets une parodie de tribunal où étaient appelés successivement les malheureux prisonniers; Maillard, le vainqueur de la Bastille, présidait celui de l'Abbaye. La défense y devenait inutile; chaque captif était d'avance dévoué à la mort. La sentence était atroce : *A l'Abbaye!* disait le tribunal de la Force; *A la Force!* disait celui de l'Abbaye, ou bien *Élargissez-le!* Après ces mots, qui étaient

un signal, on conduisait le prisonnier à la porte de la prison, et là les assassins, les bras nus, le mettaient en pièces à coups de sabre, de pique ou de coutelas. Après chaque meurtre, les bourreaux chantaient une strophe de la *Marseillaise*. Bientôt le massacre sembla devenir un spectacle et une jouissance publique. Une multitude féroce d'hommes, de femmes et d'enfants faisait cercle autour des victimes et applaudissait aux bourreaux. A la Force, les profanations les plus sauvages furent commises sur le cadavre de la malheureuse princesse de Lamballe, amie de la reine. A l'Abbaye, un des membres de la commune, Billaud-Varennes, encourageait les égorgeurs, leur faisait distribuer des vivres et promettait à chacun 24 livres *pour son travail*. A la Force, le maire Pétion vit son pouvoir méconnu. Les jours suivants, les assassins, échauffés au massacre, se portèrent successivement au Châtelet, aux Bernardins, à la Salpêtrière, à Bicêtre. Partout des multitudes de prisonniers furent égorgés.

Le comité de surveillance de la commune se vantait hautement d'avoir ordonné les massacres; la terreur qu'il inspirait déjà se trouva ainsi augmentée; la capitale tout entière était dans l'effroi; l'Assemblée elle-même tremblait et se tenait dans un lâche silence. Mais jetons un voile sur cette page funèbre de l'histoire de Paris, et, tournant nos regards du côté des vénérables ecclésiastiques qui devinrent alors les victimes de la rage révolutionnaire, disons avec M. de Maistre : « Le massacre des Carmes est comparable à tout ce que l'histoire ecclésiastique offre de plus beau dans ce genre. »

Pour nous faire une idée de l'état et de l'aspect général de Paris à cette terrible époque, nous écouterons madame de Staël qui, devenue suspecte, fut conduite ce jour-là même en voiture à l'Hôtel-de-Ville par un gendarme : « Partout, dit-elle, la fureur du peuple était telle que tous les yeux semblaient demander du sang. Je mis trois heures à me rendre du faubourg Saint-Germain à l'Hôtel-de-Ville. On me conduisit

au pas à travers une foule immense qui m'assaillait par des cris de mort. Ce n'était pas moi qu'on injuriait, à peine alors me connaissait-on ; mais une grande voiture et des habits galonnés représentaient aux yeux du peuple ceux qu'il devait massacrer. Ne sachant pas encore combien, dans les révolutions, l'homme devient inhumain, je m'adressai deux ou trois fois aux gendarmes qui passaient près de ma voiture pour leur demander du secours, et ils me répondirent par les gestes les plus dédaigneux et les plus menaçants; j'étais grosse, et cela ne les désarmait pas, tout au contraire ils étaient d'autant plus irrités qu'ils se sentaient plus coupables. Sur la place de Grève, je sortis de ma voiture, au milieu d'une multitude armée, et je m'avançai sous une voûte de piques. Comme je montais l'escalier, également hérissé de lances, un homme dirigea contre moi celle qu'il tenait dans sa main. Mon gendarme m'en garentit avec son sabre. Si j'étais tombée dans cet instant, c'en était fait de ma vie ; car il est de la nature du peuple de respecter ce qui est encore debout; mais quand la victime est déjà frappée, il l'achève. J'arrivai enfin à cette commune présidée par Robespierre, et je respirai, parce que j'échappais à la populace : quel protecteur cependant que Robespierre ! Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes lui servaient de secrétaires : ce dernier avait conservé sa barbe depuis quinze jours pour se mettre plus sûrement à l'abri de tout soupçon d'aristocratie. La salle était comble de gens du peuple; les hommes, les femmes et les enfants criaient de toutes leurs forces : *Vive la nation!* Le bureau de la commune, étant un peu élevé, permettait à ceux qui s'y trouvaient placés de se parler.... Dans ce moment Manuel (le procureur de la commune) arriva : il fut très-étonné de me voir dans une si triste position; et, répondant aussitôt de moi, jusqu'à ce que la commune eût décidé de mon sort, il me fit quitter cette terrible place et m'enferma avec ma femme de chambre dans son cabinet. Nous restâmes là six heures à l'attendre,

mourant de faim, de soif et de peur. La fenêtre de l'appartement de Manuel donnait sur la place de Grève, et nous voyions les assassins revenir des prisons avec les bras nus et sanglants, et poussant des cris horribles. Ma voiture était restée au milieu de la place et le peuple se préparait à la piller, lorsque j'aperçus un grand homme, en habit de garde national, qui monta sur le siége et défendit à la populace de rien dérober : c'était le brasseur Santerre, si cruellement connu depuis.... Manuel me revit le soir.... Il souffrait amèrement des assassinats qui venaient de se commettre ; mais il n'avait déjà plus le pouvoir de s'y opposer. L'abîme s'entr'ouvrait derrière les pas de chaque homme qui acquérait de l'autorité ; dès qu'il reculait, il y tombait. A la nuit, Manuel me ramena chez moi dans ma voiture ; il aurait craint de se dépopulariser en me conduisant de jour. Les réverbères n'étaient pas allumés dans les rues ; mais on rencontrait beaucoup d'hommes avec des flambeaux dont la lueur causait plus d'effroi que l'obscurité même. Souvent on arrêtait Manuel pour lui demander qui il était ; mais quand il répondait : *Le procureur de la commune*, cette dignité révolutionnaire était respectueusement saluée. »

Paris, consterné, tremblait sous la tyrannie de la commune. Les hommes audacieux qui la composaient profitèrent de cette terreur générale pour se livrer à tous les excès. Ils se mirent à dévaster les propriétés nationales et à dilapider les fonds publics. Chacun d'eux s'empara du mobilier des émigrés, des richesses des églises et des dépouilles des victimes égorgées par leur ordre, les 2 et 3 septembre. Bientôt les plus farouches et les plus scélérats, étant les plus redoutés, se trouvèrent les maîtres ; la force publique ordinaire demeura sans action, et le service journalier de la police fut entièrement désorganisé. Paris sembla retomber tout à coup sous l'empire de la force brutale seule, comme à certaines époques néfastes du moyen âge. Les voleurs et les meurtriers eurent libre carrière dans la

ville; ils purent piller impunément le Garde-meuble; l'on vit, dans les promenades, des scélérats attaquer publiquement les femmes, en plein jour, et leur arracher les bijoux qu'elles portaient, pour en faire, disaient-ils, un don à la patrie. Dans plusieurs sections, les habitants se confédérèrent pour se garantir mutuellement leurs biens et leur vie.

Ce fut au milieu de ce désordre inexprimable qu'eut lieu le départ des volontaires parisiens pour la frontière; ils formaient en tout trente et un bataillons, forts chacun de cinq à six cents hommes. En les joignant aux trois bataillons partis quelques mois auparavant, on eut un effectif de dix-huit mille combattants fournis par la capitale seule. Ce fut également dans les premiers jours de septembre et sous l'influence de l'exaltation des esprits que se firent les élections des membres de la Convention. L'œuvre de la Constituante avait déjà cessé d'exister. Il n'y avait plus de distinction entre les citoyens *actifs* et les autres citoyens; tout le monde jouissait du droit de voter; et, quoique les élections se fissent à deux degrés, Paris envoya à l'Assemblée nouvelle les clubistes les plus ardents, les chefs de la multitude et du parti de la Montagne, les hommes du 10 août et du 2 septembre : Robespierre, Danton, Marat, Collot-d'Herbois, Manuel, Billaud-Varennes, Camille Desmoulins, David, Égalité (duc d'Orléans), etc., etc. Toutefois, les Girondins, qui étaient favorables à la domination des classes moyennes, se trouvèrent les plus forts dans l'Assemblée. En général, les élections des départements avaient été faites dans leur sens; on y avait réélu un grand nombre de députés de l'Assemblée législative. Ils revinrent à Paris dans des sentiments hostiles à cette ville, et avec l'intention bien marquée d'arrêter le despotisme sanglant de la commune. Leur place fut à la droite du président où ils remplacèrent les anciens constitutionnels, de même que ces derniers y avaient remplacé les royalistes. La Montagne, qui se tenait sur les hauteurs à la gauche, était composée des députés de Paris, élus sous l'in-

fluence de la commune du 10 août, et de quelques républicains très-prononcés des départements. Elle ne devait pas tarder à se recruter de tous ceux que les événements exaltèrent ou que la peur lui associa. Quoique inférieure, dans la Convention, en nombre, en talents et en éloquence, elle n'en était pas moins très-puissante par son énergie, son ardeur et son audace que rien ne pouvait intimider. Elle régnait dans Paris, au moyen des clubs et de la populace; la commune lui était dévouée, et la commune était parvenue alors à se faire la première autorité de l'État. Un grand nombre de députés arrivaient sans système ni parti pris, sans attachement comme sans inimitié. Ils formèrent les centres, et ce qu'on appelait à cette époque *la Plaine* ou *le Marais*. Dans les luttes de la Gironde et de la Montagne, ils se rangèrent du côté le plus juste, tant qu'il leur fut permis d'être modérés, c'est-à-dire tant qu'ils ne craignirent pas pour eux-mêmes.

A l'ouverture de la session, la grande majorité des députés étaient hostiles à Paris et à la commune qui le dominait. Les Girondins disaient hautement qu'il fallait réduire cette ville à sa quatre-vingt-troisième part d'influence, comme chacun des autres départements. Reprochant vivement aux Parisiens les massacres de septembre, ils criaient contre la tyrannie sanglante de l'Hôtel-de-Ville, et demandaient que la Convention se fît garder par les citoyens des provinces. En même temps ils mettaient en avant des projets de décentralisation et des plans de fédération, dont l'exécution, dans les circonstances actuelles, auraient perdu la France. Les armées ennemies ne cessaient pas d'avancer sur le territoire : elles n'étaient qu'à quarante lieues de Paris. Leurs rangs se composaient de vieilles troupes, commandées par des généraux consommés. De notre côté, la plupart des officiers avaient émigré; nos soldats étaient presque tous des conscrits de nouvelle levée qui jamais n'avaient fait la guerre; l'administration militaire se trouvait dans un désordre complet : tout semblait livrer la

France à l'étranger. Elle fut sauvée de ce danger extrême par l'audacieuse intrépidité de nos jeunes volontaires, officiers et soldats, que Dumouriez sut diriger avec des talents supérieurs et une habileté consommée. Au milieu des actes horribles qui souillent cette période néfaste de nos annales, l'esprit se repose avec bonheur sur ces citoyens soldats, dont fort peu avaient alors trente ans, brûlant tous d'amour pour la patrie, supportant gaîment la faim, la soif, le froid et les fatigues, attaquant l'ennemi tous ensemble comme des lions et corps à corps, donnant leur sang et le dévouant au pays, sans calcul d'intérêt personnel, sans aucune vue d'ambition ni de fortune. Aussi, les vieilles bandes aguerries et les généraux presque septuagénaires qu'ils avaient en tête, semblèrent-ils rendre hommage à cette héroïque intrépidité du patriotisme par une espèce d'hésitation qui parut dans leurs rangs; et l'on vit l'audace triompher de l'expérience, comme il arrive quelquefois. L'Europe elle-même, montrant une sorte de respect pour la résistance inattendue qu'elle rencontrait, quitta, pour le moment le sol français.

Cette retraite des armées étrangères ramena un peu de calme dans les esprits. A Paris, la commune du 10 août fut remplacée le 23 novembre (1792) par une commune régulièrement élue. Elle se composa comme précédemment d'un maire, de quarante-huit officiers municipaux, dont seize administrateurs répartis en quatre départements, de quatre-vingt-seize notables, d'un procureur de la commune et de deux substituts adjoints. Les seize administrateurs, lorsqu'ils délibéraient en commun, sous la présidence du maire, formaient le bureau municipal. Les quatre départements, dirigés chacun par trois administrateurs, étaient : celui des subsistances, rue de Vendôme au Marais; celui de police, à l'hôtel de la Mairie, rue Neuve-des-Capucines; celui des domaines, des finances et impositions, à l'Hôtel-de-Ville; et celui des travaux publics, au Palais-Royal. Les trente-deux autres officiers municipaux com-

posaient le conseil municipal; lorsque ces deux subdivisions se réunissaient, elles formaient le corps municipal ou corps de ville. Les quarante-huit officiers municipaux, joints aux quatre-vingt-seize notables, formaient le conseil général de la commune. Le maire présidait le conseil général, le corps et le bureau municipal, de même que l'assemblée des administrateurs. Pétion fut remplacé à la mairie par Chambon, homme nul sous tous les rapports; l'on donna les fonctions de procureur de la commune, exercées quelque temps par Manuel, à deux hommes infâmes, Chaumette, médecin, âme damnée des plus ardents Montagnards, et Hébert, rédacteur de l'ignoble *Père Duchène* qui, dans un langage digne des bouges les plus hideux, allait porter incessamment au sein de la populace la noire calomnie, l'envie, la haine sanglante, la dépravation et toutes les passions mauvaises de l'homme abandonné à lui-même. Chaumette était procureur de la commune, et Hébert, son premier substitut. Il y avait encore, cette année, une grande disette de toutes choses en France, et surtout à Paris. Par suite de la perturbation générale et des désordres politiques, la fabrication et le commerce avaient presque entièrement cessé dans la capitale; les affaires y étaient nulles; les bras des ouvriers y restaient inoccupés, et la misère la plus grande régnait partout. La nécessité d'empêcher à tout prix les soulèvements et les émeutes de la faim, les plus redoutables de toutes, força, pendant quelque temps, la commune à porter toute son activité sur la police et la sûreté de la ville, et surtout sur les approvisionnements et les subsistances.

La Convention avait ouvert ses délibérations le 21 septembre 1792. Dès la première séance, elle avait déclaré la royauté abolie et la république constituée en France; et, comme pour s'approprier la révolution, elle avait décidé en même temps qu'elle ne daterait plus de l'an IV de la Liberté, mais de l'an Ier de la République française. Mais aussitôt des haines ardentes et des rivalités furieuses s'étaient formées dans son

sein. Des luttes terribles par leurs conséquences y commencèrent et ne furent suspendues durant quelque temps que par le procès du roi.

Après la journée du 10 août, la nouvelle commune avait ordonné la translation de Louis XVI au Temple. Ce prince infortuné y était arrivé le 13 avec sa famille et plusieurs personnes de sa maison. Ils se trouvaient tous dans un tel dénûment que, pour subvenir aux besoins les plus pressants, le roi s'était vu réduit à la pénible nécessité d'emprunter deux mille livres au maire Pétion, son cruel ennemi. La tour où l'on devait mettre la famille royale n'était pas habitable; en attendant, on l'avait logée dans le bâtiment situé entre la cour et le jardin. De là elle avait pu voir les travaux que l'on faisait pour préparer sa prison. Afin d'isoler la tour, on avait abattu une partie des constructions qui l'environnaient; puis on avait creusé tout autour un large fossé que défendait une enceinte de murs très-élevés. Toutes les croisées avaient été garnies de barres de fer; et des appareils, nommés *abat-jour* ou *soufflets*, s'y trouvaient disposés de manière à diminuer le jour, tout en empêchant les prisonniers de voir et d'être vus. On avait établi sept guichets et huit portes de fer, pour défendre l'escalier qui conduisait à l'appartement destiné au roi.

Louis avait vu faire ces préparatifs terribles avec une tranquillité d'esprit et une douceur inaltérables. Ce prince, si irrésolu autrefois dans ses desseins, si faible quand il s'agissait d'agir, montra constamment dans la prison, au milieu des outrages, une sérénité et un courage héroïques. On ne lui avait laissé ni encre, ni plume, ni papier, ni crayon; on lui donna seulement des livres, et l'on a compté que pendant sa détention il avait lu 257 volumes. Louis XVI et sa famille passaient la journée ensemble; chacun s'occupait de quelque ouvrage en particulier. Le roi consolait la reine; il se fortifiait lui-même par les secours de la religion et les exercices d'une tendre piété. Ensuite il montrait la géographie à son fils; la reine lui enseignait

l'histoire et lui faisait apprendre des vers; madame Élisabeth lui donnait des leçons de calcul. Cette vie commune était une consolation qu'on ne devait pas tarder à leur enlever. Dans la nuit du 19 au 20 août, on apporta l'ordre de la commune d'emmener du Temple toutes les personnes qui n'étaient pas de la famille royale. On enleva MM. Hue et Chemilly au roi qui resta seul avec un municipal. L'on enleva aussi la princesse de Lamballe malgré l'opposition et les efforts de la reine. Marie-Antoinette, dont elle était l'amie intime, la seule amie de cœur, ne pouvait s'arracher de ses bras et l'inondait de ses larmes. Triste pressentiment du sort affreux qui attendait cette jeune femme! On la conduisit à la Force, et quelques jours après, les égorgeurs du 2 septembre promenaient sa tête au bout d'une pique sous les murs du Temple, en poussant des hurlements féroces. En ce moment même le roi se promenait dans sa chambre; un commissaire voulut le faire approcher de la fenêtre pour lui montrer ce trophée sanglant du crime; mais un autre l'arrêta en lui disant : « De grâce, ne regardez pas; c'est horrible; » et Louis XVI, reconnaissant de cette marque d'humanité, voulut savoir le nom de ce commissaire. Le chef du poste apprit brusquement à la reine l'assassinat de son amie; elle se trouva mal. On la transporta dans une autre pièce, et l'on y fit aussi passer le roi, afin d'épargner un plus grand forfait encore à la populace.

Ivres du sang qu'ils venaient de répandre dans les prisons, les égorgeurs demandaient à grands cris la tête de tous les membres de la famille royale, et tentaient de forcer l'entrée du Temple pour se satisfaire. Un municipal, nommé Danjou, accourut et se mit à les haranguer; sa voix tonnante s'étendait jusqu'à la chambre du roi et de la reine : « La tête de Capet et celle d'Antoinette ne vous appartiennent pas, s'écriait-il; les départements y ont des droits; la France a confié la garde de ces grands coupables à la ville de Paris; c'est à vous à nous aider à les garder jusqu'à ce que la justice nationale venge le

peuple. » Ce ne fut qu'après une heure de résistance que ses efforts et ceux des autres municipaux qui le secondaient parvinrent à éloigner ces bandes sauvages d'assassins. On avait entouré la famille royale de gardiens qui semblaient prendre à tâche de la tourmenter sans trêve ni repos. Le poste de guichetier était occupé par l'homme qui, aux Tuileries, avait forcé la porte du roi, le 20 juin. L'on voyait parmi ces gardiens plusieurs étrangers connus de tous par leur cruauté : un Anglais, *James;* un Espagnol, *Gusman;* un Napolitain, *Marino.* Un prêtre constitutionnel, Jacques Roux, membre de la commune, se plaignait dans un rapport que la table du roi était trop bien servie : *Je propose,* y disait-il, *de mettre Louis à la diète, c'est-à-dire au pain et à l'eau, jusqu'à ce qu'on lui coupe la tête.* S'il arrivait à quelque garde national, factionnaire, de témoigner de la pitié pour les prisonniers, on avait soin de l'éloigner au plus vite. Les membres de la famille royale ne pouvaient se voir que sous les yeux de leurs impitoyables bourreaux; il leur était interdit de parler bas entre eux. Bientôt même cette consolation leur fut totalement refusée. Quand la Convention eut décrété (le 3 décembre) que le roi serait jugé par elle, l'on sépara définitivement Louis XVI des princesses et de ses enfants, et on le séquestra.

Le maire de Paris, Chambon, accompagné du procureur de la commune, Chaumette, de son substitut, Hébert, et de Santerre avec ses aides de camp, vinrent le prendre en voiture et le conduisirent à l'Assemblée. Sur son passage, les rues étaient remplies d'hommes armés; une force imposante l'entourait et plusieurs pièces d'artillerie ouvraient et fermaient la marche. Le plus profond silence régnait dans les rangs de la troupe immobile. *La première cité du monde,* porte le bulletin même de la Convention, *ressemblait à une vaste solitude.* Quand on fut entré dans la cour des Feuillants, le roi descendit de voiture; Santerre lui mit la main sur le bras et le conduisit ainsi jusqu'à la barre de l'Assemblée. Durant tout cet

horrible procès, le roi ne cessa pas un instant de montrer une fermeté et un courage héroïques, avec un calme et une douceur inaltérables. A défaut de Target, que le roi avait lui-même choisi pour défenseur, et qui refusa cette mission magnifique, la défense de Louis XVI fut présentée par de Malesherbes, Tronchet et de Sèze. 366 voix prononcèrent la peine de mort. Quand le roi apprit que le duc d'Orléans avait voté dans ce sens, ses yeux se remplirent de larmes; mais, loin de montrer de l'indignation, « Il faut le plaindre, dit-il seulement, il est plus malheureux que moi. » Louis XVI s'attendait à mourir; il avait fait son testament : cet acte fait connaître son âme et son caractère. La simplicité la plus touchante y règne; chaque mot est une vertu. L'on y voit toutes les lumières et tous les sentiments élevés que peuvent donner une piété fervente, une bonté infinie et un esprit très-juste.

Louis, lorsqu'on vint lui signifier son arrêt de mort, sembla s'élever au-dessus de l'humanité; de l'aveu même de ses ennemis les plus acharnés, il parut aux yeux de tous comme un être surnaturel. Écoutons l'auteur de la feuille dégoûtante qui, sous le nom de *Père Duchêne,* inoculait le crime sanglant dans la populace. L'on ne soupçonnera certainement pas l'âme de l'infâme Hébert de s'attendrir trop facilement sur Louis XVI : « Je voulus, dit-il, être du nombre de ceux qui devaient être présents à la lecture de l'arrêt de mort de Louis. Il écouta avec un sang-froid rare la lecture de ce jugement. Lorsqu'elle fut achevée, il demanda à voir sa famille, un confesseur, enfin tout ce qui pouvait lui être de quelque soulagement à son heure dernière. Il mit tant d'onction, de dignité, de noblesse, de grandeur dans son maintien et dans ses paroles, que je ne pus y tenir. Des pleurs de rage vinrent mouiller mes paupières. *Il avait dans ses regards et dans ses manières quelque chose de visiblement surnaturel à l'homme.* Je me retirai, en voulant retenir des larmes qui coulaient malgré moi, et bien

résolu de finir là mon ministère. Je m'en ouvris à un de mes collègues qui n'avait pas plus de fermeté que moi pour le continuer, et je lui dis avec ma franchise ordinaire : Mon ami, les prêtres, membres de la Convention, en votant pour la mort, quoique la sainteté de leur caractère le leur défendît, ont formé la majorité qui nous délivre du tyran; eh bien! que ce soit aussi des prêtres constitutionnels qui le conduisent à l'échafaud. Les prêtres constitutionnels ont seuls assez de férocité pour remplir un tel emploi. Nous fîmes en effet décider, mon collègue et moi, que ce seraient les deux prêtres municipaux, *Jacques Roux* et *Pierre Bernard*, qui conduiraient Louis à la mort, et l'on sait qu'ils s'acquittèrent de cette fonction avec l'insensibilité des bêtes féroces. »

Le 21 janvier 1793, vers huit heures du matin, on entra brusquement dans l'appartement du roi; c'était Santerre accompagné de Jacques Roux et de Pierre Bernard. Il se présenta devant Louis XVI et lui signifia l'ordre qu'il venait de recevoir de le conduire au supplice. Louis voulut remettre à Jacques Roux son testament pour le faire parvenir à la commune. Celui-ci le refusa avec dureté, en disant : « Je ne suis chargé que de vous conduire à l'échafaud. — Ah! c'est juste, répondit Louis, sans manifester la plus légère irritation. » Un autre municipal s'en chargea. Le roi remit à Cléry un cachet, un anneau d'alliance et un paquet de cheveux. Vous donnerez le cachet à mon fils, lui dit-il; le paquet contient des cheveux de toute ma famille; remettez-le à la reine avec l'anneau; dites-lui, dites à mes enfants et à ma sœur que je leur avais promis de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation aussi cruelle. Combien il m'en coûte de partir sans leurs derniers embrasssements!... Il essuya quelques larmes; puis il ajouta, avec l'accent le plus douloureux : « Je vous charge de leur faire mes adieux. » S'adressant aux municipaux, il leur recommanda toutes les personnes attachées à son service et les pria de placer Cléry au-

près de la reine. Ensuite, regardant fixement Santerre et ses satellites, il leur dit d'une voix noble et ferme : *Marchons*. Il monta d'un pas résolu dans la voiture qui l'attendait ; le pieux ecclésiastique qui allait recevoir et offrir à Dieu ses dernières pensées, l'abbé Edgeworth, se mit auprès de lui. Deux officiers de gendarmerie, remarquables par leur air féroce, étaient placés sur le devant de la voiture.

Il partit, escorté par de nombreux détachements d'infanterie et de cavalerie ; toutes les maisons et les boutiques avaient été fermées par ordre. Un silence morne et lugubre régnait dans les rues ; Paris avait l'aspect d'une triste solitude. La voiture roulait entre deux lignes de soldats qui se suivaient sans intervalle sur quatre rangs, depuis le Temple jusqu'au lieu du supplice. La place de la Concorde, la place du Carrousel et les lieux environnants étaient couverts de troupes armées. Tous les regards se portaient sur la voiture funèbre et y cherchaient avidement la victime que l'on conduisait à la mort. Ils demeurèrent saisis d'étonnement en la voyant s'entretenir tranquillement avec le digne ministre des autels, ou réciter avec piété les prières de l'Église à l'article de la mort. On arriva au pied de l'échafaud à dix heures ; Louis y monta d'un pas assuré et s'y soumit avec résignation aux apprêts affreux du supplice. Il reçut à genoux la dernière bénédiction du ministre de Dieu qui lui dit : *Allez, fils de saint Louis, montez au ciel!* ensuite il s'avança sur le bord de l'échafaud et prononça quelques paroles de pardon ; mais aussitôt Santerre se mit à crier au bourreau : *Fais ton devoir*, et, sur son signal, un roulement de tambours l'empêcha de continuer. Quelques instants après sa tête sanglante était montrée aux spectateurs qui répondaient par les cris de : *Vive la nation ! Vive la république !*

L'abbé Edgeworth rend compte de certaines circonstances remarquables et précieuses qui accompagnèrent la mort du roi : « Après la célébration des saints mystères, dit-il ; je fus si frappé, en me tournant vers Louis XVI, du changement

qui s'était opéré dans ce prince, que je fus saisi d'une vénération religieuse ; je fus tenté d'invoquer celui qu'un instant auparavant j'avais vu à mes pieds implorer humblement l'indulgence du juge suprême. Le roi me fit alors l'aveu qu'il éprouvait intérieurement un bien-être extraordinaire et un bonheur pur dont il ne pouvait se rendre compte, mais qu'il n'avait jamais ressenti. » Pendant ce temps des sentiments bien différents, les soucis, les inquiétudes et le trouble, précurseurs ordinaires des remords cuisants, régnaient parmi ses ennemis et ses bourreaux. Le conseil général de la commune se tenait en permanence à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du marquis du Roure. Au moment même où Louis XVI sortit du Temple, on vint lui annoncer son départ. Depuis cet instant des hoquetons arrivaient toutes les cinq minutes pour l'informer de ce qui se passait dans la ville et de la distance où se trouvait la voiture. Quand on vint lui apprendre que la tête du roi était tombée, du Roure partit d'un de ces éclats de rire forcés qui trahissent le trouble ; et, adressant la parole à ses confrères : « Mes amis, l'affaire est faite, leur dit-il ; l'affaire est faite, tout s'est passé à merveille. »

« La vie de tout individu est précieuse pour lui-même, dit Shakspeare (*Hamlet*, acte III, sc. 8), mais la vie de qui dépendent tant de vies, celle des souverains, est précieuse pour tous. Un crime fait-il disparaître la majesté royale, à la place qu'elle occupait il se forme un gouffre effroyable, et tout ce qui l'environne s'y précipite. » « Jamais un plus grand attentat n'eut plus de complices que la mort de Louis XVI, dit de son côté M. de Maistre. Ce prince marcha au supplice au milieu de soixante mille hommes armés, qui n'eurent pas un coup de fusil pour Santerre. Pas une voix ne s'éleva pour l'infortuné monarque, et les provinces furent aussi muettes que la capitale : *On se serait exposé,* disait-on.... Français ! si vous trouvez cette raison bonne, ne parlez pas tant de votre courage, ou convenez que vous l'employez bien mal. L'indifférence de

l'armée ne fut pas moins remarquable : elle servit les bourreaux de Louis XVI bien mieux qu'elle n'avait servi son roi lui-même, car elle l'avait trahi. On ne vit pas de sa part le plus léger témoignage de mécontentement : aussi chaque goutte de sang de Louis XVI, continue-t-il d'une voix prophétique, en coûtera des torrents à la France ; quatre millions de Français, peut-être, payeront de leurs têtes le grand crime national d'une insurrection antireligieuse et antisociale, couronnée par un régicide ; car tous les crimes nationaux contre la souveraineté sont punis sans délai et d'une manière terrible : c'est une loi qui n'a jamais souffert d'exception. »

La mort de Louis XVI était un défi jeté à tous les rois : elle détermina à l'instant une coalition générale de l'Europe contre la France. A l'intérieur, elle répandit la consternation dans l'immense majorité de la population et rendit les partis irréconciliables : dès lors les républicains de toutes les nuances eurent à lutter contre presque toutes les nations de l'Europe, contre un grand nombre de départements, dans l'ouest surtout, contre les classes fort nombreuses aussi de mécontents, et enfin contre eux-mêmes. Les Jacobins et les Montagnards, qui conduisaient le mouvement, prirent pour système d'employer la tyrannie et les supplices, de payer d'audace et de pousser tout à l'extrême. Augmenter incessamment la terreur qui régnait déjà parmi les ennemis de la révolution, exciter le fanatisme de la multitude par des discours, par la présence des dangers, par des insurrections, la maintenir constamment dans ce violent état de crise et se servir, avec une énergie indomptable, de ses passions fiévreuses et de sa force, comme d'un instrument rapide, pour des actes terribles, tel fut le plan des Montagnards. L'on émit tout de suite pour 2 milliards d'assignats, et l'on décréta la levée en masse de 300,000 gardes nationaux, pour renforcer les 300,000 hommes déjà répartis en Belgique, sur le Rhin, sur la Moselle, au pied des Alpes et des Pyrénées. Le contingent du départe-

ment de Paris était de 16,150 hommes ; mais il fut réduit à un effectif de 7,650, soit en considération des trente-quatre bataillons que la capitale avait déjà envoyés à l'armée, soit afin de ne pas dégarnir de tous ses défenseurs le foyer de la révolution. L'appui le plus ferme des Montagnards et des Jacobins était la commune de Paris; c'est par elle qu'ils agissaient toujours dans leurs mesures révolutionnaires.

Cependant Dumouriez, qui avait commencé la conquête de la Hollande, fut vaincu le 10 mars, à Neerwinden. Quand cette nouvelle arriva à Paris, les Jacobins se mirent à crier à la trahison. D'après leur impulsion, la commune appela aussitôt aux armes les hommes du 10 août; elle arbora le drapeau noir, fit fermer les établissements publics, et dirigea, comme à l'ordinaire, la populace des faubourgs vers la Convention. Les chefs qui la conduisaient demandèrent aux députés l'institution d'un tribunal révolutionnaire permanent, pour juger les traîtres, et l'établissement d'un impôt sur tous les riches. L'on délibéra sur la requête de la commune : les Girondins voulaient la faire rejeter; mais la Montagne l'appuya énergiquement, et les décrets demandés furent votés par la Convention. Quelques jours après, la commune fit décréter également, par les mêmes moyens, la création d'un comité du salut public, l'institution de comités révolutionnaires dans les sections de la ville, la formation d'une garde populaire, payée aux dépens des riches, l'inscription du nom des habitants sur les portes de leurs maisons, et plusieurs autres mesures révolutionnaires qui devinrent dès lors des instruments de violence et de terreur dans les mains des Jacobins. Cependant le parti de la Gironde était effrayé de cette marche audacieuse de la commune dans les voies de la tyrannie sanglante, sous la main des Montagnards, ses ennemis mortels; il prit à tâche de l'attaquer corps à corps, et l'on vit tous ses membres faire des efforts prodigieux pour entraîner la Convention à se débarrasser de la brutale pression de la munici-

palité parisienne. Grâce à l'appui que leur prêta le chef de la *Plaine*, Barrère, ils firent adopter la création d'une commission de douze membres, pour examiner la conduite de la commune; cette commission, toute composée de Girondins, commença aussitôt l'enquête avec la plus grande énergie.

La commune, ainsi attaquée, prend aussitôt la résolution d'avoir raison des Girondins par ses moyens ordinaires, l'insurrection de la populace. On s'assemble en tumulte dans les clubs; on tonne aux Jacobins; des commissaires nommés par les sections se forment en comité central révolutionnaire. De son côté, la commission des douze ne reste pas inactive; elle lance des mandats d'arrêt contre ces commissaires. A cette nouvelle, les sections et les clubs se constituent en permanence, et se mettent à agiter les faubourgs. En même temps, des membres de la commune viennent demander des explications à la commission des douze; le Girondin Isnard la présidait : « S'il arrivait jamais, dit-il aux officiers municipaux, qu'une de ces insurrections qui se succèdent depuis le 10 août vînt porter atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare ici au nom de la France, Paris serait anéanti; la France entière tirererait vengeance de cet attentat, et bientôt on chercherait sur quelle rive de la Seine Paris a existé. » Ces paroles se répandent aussitôt dans la ville; partout on les répète et on les commente avec fureur, dans les clubs, les faubourgs, les cabarets, etc., etc.; partout on les regarde comme un cri de guerre des partis contre la révolution, des départements royalistes contre la république. Sur tous les points l'on jure la destruction des Girondins. Le 30 mai, une réunion de membres de la commune, de délégués des clubs et des sections se tient à l'Évêché, et arrête le plan de l'insurrection. Le lendemain l'on bat la générale dans toute la ville, le tocsin sonne et les barrières sont fermées; les sections envoient à l'Hôtel-de-Ville des commissaires qui déclarent la commune *révolutionnaire*, c'est-à-dire chargée de la dictature.

peuple. » Ce ne fut qu'après une heure de résistance que ses efforts et ceux des autres municipaux qui le secondaient parvinrent à éloigner ces bandes sauvages d'assassins. On avait entouré la famille royale de gardiens qui semblaient prendre à tâche de la tourmenter sans trêve ni repos. Le poste de guichetier était occupé par l'homme qui, aux Tuileries, avait forcé la porte du roi, le 20 juin. L'on voyait parmi ces gardiens plusieurs étrangers connus de tous par leur cruauté : un Anglais, *James ;* un Espagnol, *Gusman ;* un Napolitain, *Marino.* Un prêtre constitutionnel, Jacques Roux, membre de la commune, se plaignait dans un rapport que la table du roi était trop bien servie : *Je propose,* y disait-il, *de mettre Louis à la diète, c'est-à-dire au pain et à l'eau, jusqu'à ce qu'on lui coupe la tête.* S'il arrivait à quelque garde national, factionnaire, de témoigner de la pitié pour les prisonniers, on avait soin de l'éloigner au plus vite. Les membres de la famille royale ne pouvaient se voir que sous les yeux de leurs impitoyables bourreaux; il leur était interdit de parler bas entre eux. Bientôt même cette consolation leur fut totalement refusée. Quand la Convention eut décrété (le 3 décembre) que le roi serait jugé par elle, l'on sépara définitivement Louis XVI des princesses et de ses enfants, et on le séquestra.

Le maire de Paris, Chambon, accompagné du procureur de la commune, Chaumette, de son substitut, Hébert, et de Santerre avec ses aides de camp, vinrent le prendre en voiture et le conduisirent à l'Assemblée. Sur son passage, les rues étaient remplies d'hommes armés; une force imposante l'entourait et plusieurs pièces d'artillerie ouvraient et fermaient la marche. Le plus profond silence régnait dans les rangs de la troupe immobile. *La première cité du monde,* porte le bulletin même de la Convention, *ressemblait à une vaste solitude.* Quand on fut entré dans la cour des Feuillants, le roi descendit de voiture; Santerre lui mit la main sur le bras et le conduisit ainsi jusqu'à la barre de l'Assemblée. Durant tout cet

horrible procès, le roi ne cessa pas un instant de montrer une fermeté et un courage héroïques, avec un calme et une douceur inaltérables. A défaut de Target, que le roi avait lui-même choisi pour défenseur, et qui refusa cette mission magnifique, la défense de Louis XVI fut présentée par de Malesherbes, Tronchet et de Sèze. 366 voix prononcèrent la peine de mort. Quand le roi apprit que le duc d'Orléans avait voté dans ce sens, ses yeux se remplirent de larmes; mais, loin de montrer de l'indignation, « Il faut le plaindre, dit-il seulement, il est plus malheureux que moi. » Louis XVI s'attendait à mourir; il avait fait son testament : cet acte fait connaître son âme et son caractère. La simplicité la plus touchante y règne; chaque mot est une vertu. L'on y voit toutes les lumières et tous les sentiments élevés que peuvent donner une piété fervente, une bonté infinie et un esprit très-juste.

Louis, lorsqu'on vint lui signifier son arrêt de mort, sembla s'élever au-dessus de l'humanité; de l'aveu même de ses ennemis les plus acharnés, il parut aux yeux de tous comme un être surnaturel. Écoutons l'auteur de la feuille dégoûtante qui, sous le nom de *Père Duchêne,* inoculait le crime sanglant dans la populace. L'on ne soupçonnera certainement pas l'âme de l'infâme Hébert de s'attendrir trop facilement sur Louis XVI : « Je voulus, dit-il, être du nombre de ceux qui devaient être présents à la lecture de l'arrêt de mort de Louis. Il écouta avec un sang-froid rare la lecture de ce jugement. Lorsqu'elle fut achevée, il demanda à voir sa famille, un confesseur, enfin tout ce qui pouvait lui être de quelque soulagement à son heure dernière. Il mit tant d'onction, de dignité, de noblesse, de grandeur dans son maintien et dans ses paroles, que je ne pus y tenir. Des pleurs de rage vinrent mouiller mes paupières. *Il avait dans ses regards et dans ses manières quelque chose de visiblement surnaturel à l'homme.* Je me retirai, en voulant retenir des larmes qui coulaient malgré moi, et bien

résolu de finir là mon ministère. Je m'en ouvris à un de mes collègues qui n'avait pas plus de fermeté que moi pour le continuer, et je lui dis avec ma franchise ordinaire : Mon ami, les prêtres, membres de la Convention, en votant pour la mort, quoique la sainteté de leur caractère le leur défendît, ont formé la majorité qui nous délivre du tyran; eh bien! que ce soit aussi des prêtres constitutionnels qui le conduisent à l'échafaud. Les prêtres constitutionnels ont seuls assez de férocité pour remplir un tel emploi. Nous fîmes en effet décider, mon collègue et moi, que ce seraient les deux prêtres municipaux, *Jacques Roux* et *Pierre Bernard*, qui conduiraient Louis à la mort, et l'on sait qu'ils s'acquittèrent de cette fonction avec l'insensibilité des bêtes féroces. »

Le 21 janvier 1793, vers huit heures du matin, on entra brusquement dans l'appartement du roi; c'était Santerre accompagné de Jacques Roux et de Pierre Bernard. Il se présenta devant Louis XVI et lui signifia l'ordre qu'il venait de recevoir de le conduire au supplice. Louis voulut remettre à Jacques Roux son testament pour le faire parvenir à la commune. Celui-ci le refusa avec dureté, en disant : « Je ne suis chargé que de vous conduire à l'échafaud. — Ah! c'est juste, répondit Louis, sans manifester la plus légère irritation. » Un autre municipal s'en chargea. Le roi remit à Cléry un cachet, un anneau d'alliance et un paquet de cheveux. Vous donnerez le cachet à mon fils, lui dit-il; le paquet contient des cheveux de toute ma famille; remettez-le à la reine avec l'anneau; dites-lui, dites à mes enfants et à ma sœur que je leur avais promis de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation aussi cruelle. Combien il m'en coûte de partir sans leurs derniers embrasssements!... Il essuya quelques larmes; puis il ajouta, avec l'accent le plus douloureux : « Je vous charge de leur faire mes adieux. » S'adressant aux municipaux, il leur recommanda toutes les personnes attachées à son service et les pria de placer Cléry au-

près de la reine. Ensuite, regardant fixement Santerre et ses satellites, il leur dit d'une voix noble et ferme : *Marchons*. Il monta d'un pas résolu dans la voiture qui l'attendait ; le pieux ecclésiastique qui allait recevoir et offrir à Dieu ses dernières pensées, l'abbé Edgeworth, se mit auprès de lui. Deux officiers de gendarmerie, remarquables par leur air féroce, étaient placés sur le devant de la voiture.

Il partit, escorté par de nombreux détachements d'infanterie et de cavalerie ; toutes les maisons et les boutiques avaient été fermées par ordre. Un silence morne et lugubre régnait dans les rues ; Paris avait l'aspect d'une triste solitude. La voiture roulait entre deux lignes de soldats qui se suivaient sans intervalle sur quatre rangs, depuis le Temple jusqu'au lieu du supplice. La place de la Concorde, la place du Carrousel et les lieux environnants étaient couverts de troupes armées. Tous les regards se portaient sur la voiture funèbre et y cherchaient avidement la victime que l'on conduisait à la mort. Ils demeurèrent saisis d'étonnement en la voyant s'entretenir tranquillement avec le digne ministre des autels, ou réciter avec piété les prières de l'Église à l'article de la mort. On arriva au pied de l'échafaud à dix heures ; Louis y monta d'un pas assuré et s'y soumit avec résignation aux apprêts affreux du supplice. Il reçut à genoux la dernière bénédiction du ministre de Dieu qui lui dit : *Allez, fils de saint Louis, montez au ciel!* ensuite il s'avança sur le bord de l'échafaud et prononça quelques paroles de pardon ; mais aussitôt Santerre se mit à crier au bourreau : *Fais ton devoir*, et, sur son signal, un roulement de tambours l'empêcha de continuer. Quelques instants après sa tête sanglante était montrée aux spectateurs qui répondaient par les cris de : *Vive la nation! Vive la république!*

L'abbé Edgeworth rend compte de certaines circonstances remarquables et précieuses qui accompagnèrent la mort du roi : « Après la célébration des saints mystères, dit-il ; je fus si frappé, en me tournant vers Louis XVI, du changement

qui s'était opéré dans ce prince, que je fus saisi d'une vénération religieuse ; je fus tenté d'invoquer celui qu'un instant auparavant j'avais vu à mes pieds implorer humblement l'indulgence du juge suprême. Le roi me fit alors l'aveu qu'il éprouvait intérieurement un bien-être extraordinaire et un bonheur pur dont il ne pouvait se rendre compte, mais qu'il n'avait jamais ressenti. » Pendant ce temps des sentiments bien différents, les soucis, les inquiétudes et le trouble, précurseurs ordinaires des remords cuisants, régnaient parmi ses ennemis et ses bourreaux. Le conseil général de la commune se tenait en permanence à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du marquis du Roure. Au moment même où Louis XVI sortit du Temple, on vint lui annoncer son départ. Depuis cet instant des hoquetons arrivaient toutes les cinq minutes pour l'informer de ce qui se passait dans la ville et de la distance où se trouvait la voiture. Quand on vint lui apprendre que la tête du roi était tombée, du Roure partit d'un de ces éclats de rire forcés qui trahissent le trouble ; et, adressant la parole à ses confrères : « Mes amis, l'affaire est faite, leur dit-il ; l'affaire est faite, tout s'est passé à merveille. »

« La vie de tout individu est précieuse pour lui-même, dit Shakspeare (*Hamlet*, acte III, sc. 8), mais la vie de qui dépendent tant de vies, celle des souverains, est précieuse pour tous. Un crime fait-il disparaître la majesté royale, à la place qu'elle occupait il se forme un gouffre effroyable, et tout ce qui l'environne s'y précipite. » « Jamais un plus grand attentat n'eut plus de complices que la mort de Louis XVI, dit de son côté M. de Maistre. Ce prince marcha au supplice au milieu de soixante mille hommes armés, qui n'eurent pas un coup de fusil pour Santerre. Pas une voix ne s'éleva pour l'infortuné monarque, et les provinces furent aussi muettes que la capitale : *On se serait exposé,* disait-on.... Français ! si vous trouvez cette raison bonne, ne parlez pas tant de votre courage, ou convenez que vous l'employez bien mal. L'indifférence de

l'armée ne fut pas moins remarquable : elle servit les bourreaux de Louis XVI bien mieux qu'elle n'avait servi son roi lui-même, car elle l'avait trahi. On ne vit pas de sa part le plus léger témoignage de mécontentement : aussi chaque goutte de sang de Louis XVI, continue-t-il d'une voix prophétique, en coûtera des torrents à la France ; quatre millions de Français, peut-être, payeront de leurs têtes le grand crime national d'une insurrection antireligieuse et antisociale, couronnée par un régicide ; car tous les crimes nationaux contre la souveraineté sont punis sans délai et d'une manière terrible : c'est une loi qui n'a jamais souffert d'exception. »

La mort de Louis XVI était un défi jeté à tous les rois : elle détermina à l'instant une coalition générale de l'Europe contre la France. A l'intérieur, elle répandit la consternation dans l'immense majorité de la population et rendit les partis irréconciliables : dès lors les républicains de toutes les nuances eurent à lutter contre presque toutes les nations de l'Europe, contre un grand nombre de départements, dans l'ouest surtout, contre les classes fort nombreuses aussi de mécontents, et enfin contre eux-mêmes. Les Jacobins et les Montagnards, qui conduisaient le mouvement, prirent pour système d'employer la tyrannie et les supplices, de payer d'audace et de pousser tout à l'extrême. Augmenter incessamment la terreur qui régnait déjà parmi les ennemis de la révolution, exciter le fanatisme de la multitude par des discours, par la présence des dangers, par des insurrections, la maintenir constamment dans ce violent état de crise et se servir, avec une énergie indomptable, de ses passions fiévreuses et de sa force, comme d'un instrument rapide, pour des actes terribles, tel fut le plan des Montagnards. L'on émit tout de suite pour 2 milliards d'assignats, et l'on décréta la levée en masse de 300,000 gardes nationaux, pour renforcer les 300,000 hommes déjà répartis en Belgique, sur le Rhin, sur la Moselle, au pied des Alpes et des Pyrénées. Le contingent du départe-

ment de Paris était de 16,150 hommes ; mais il fut réduit à un effectif de 7,650, soit en considération des trente-quatre bataillons que la capitale avait déjà envoyés à l'armée, soit afin de ne pas dégarnir de tous ses défenseurs le foyer de la révolution. L'appui le plus ferme des Montagnards et des Jacobins était la commune de Paris ; c'est par elle qu'ils agissaient toujours dans leurs mesures révolutionnaires.

Cependant Dumouriez, qui avait commencé la conquête de la Hollande, fut vaincu le 10 mars, à Neerwinden. Quand cette nouvelle arriva à Paris, les Jacobins se mirent à crier à la trahison. D'après leur impulsion, la commune appela aussitôt aux armes les hommes du 10 août ; elle arbora le drapeau noir, fit fermer les établissements publics, et dirigea, comme à l'ordinaire, la populace des faubourgs vers la Convention. Les chefs qui la conduisaient demandèrent aux députés l'institution d'un tribunal révolutionnaire permanent, pour juger les traîtres, et l'établissement d'un impôt sur tous les riches. L'on délibéra sur la requête de la commune : les Girondins voulaient la faire rejeter ; mais la Montagne l'appuya énergiquement, et les décrets demandés furent votés par la Convention. Quelques jours après, la commune fit décréter également, par les mêmes moyens, la création d'un comité du salut public, l'institution de comités révolutionnaires dans les sections de la ville, la formation d'une garde populaire, payée aux dépens des riches, l'inscription du nom des habitants sur les portes de leurs maisons, et plusieurs autres mesures révolutionnaires qui devinrent dès lors des instruments de violence et de terreur dans les mains des Jacobins. Cependant le parti de la Gironde était effrayé de cette marche audacieuse de la commune dans les voies de la tyrannie sanglante, sous la main des Montagnards, ses ennemis mortels ; il prit à tâche de l'attaquer corps à corps, et l'on vit tous ses membres faire des efforts prodigieux pour entraîner la Convention à se débarrasser de la brutale pression de la munici-

palité parisienne. Grâce à l'appui que leur prêta le chef de la *Plaine*, Barrère, ils firent adopter la création d'une commission de douze membres, pour examiner la conduite de la commune; cette commission, toute composée de Girondins, commença aussitôt l'enquête avec la plus grande énergie.

La commune, ainsi attaquée, prend aussitôt la résolution d'avoir raison des Girondins par ses moyens ordinaires, l'insurrection de la populace. On s'assemble en tumulte dans les clubs; on tonne aux Jacobins; des commissaires nommés par les sections se forment en comité central révolutionnaire. De son côté, la commission des douze ne reste pas inactive; elle lance des mandats d'arrêt contre ces commissaires. A cette nouvelle, les sections et les clubs se constituent en permanence, et se mettent à agiter les faubourgs. En même temps, des membres de la commune viennent demander des explications à la commission des douze; le Girondin Isnard la présidait: « S'il arrivait jamais, dit-il aux officiers municipaux, qu'une de ces insurrections qui se succèdent depuis le 10 août vînt porter atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare ici au nom de la France, Paris serait anéanti; la France entière tirererait vengeance de cet attentat, et bientôt on chercherait sur quelle rive de la Seine Paris a existé. » Ces paroles se répandent aussitôt dans la ville; partout on les répète et on les commente avec fureur, dans les clubs, les faubourgs, les cabarets, etc., etc.; partout on les regarde comme un cri de guerre des partis contre la révolution, des départements royalistes contre la république. Sur tous les points l'on jure la destruction des Girondins. Le 30 mai, une réunion de membres de la commune, de délégués des clubs et des sections se tient à l'Évêché, et arrête le plan de l'insurrection. Le lendemain l'on bat la générale dans toute la ville, le tocsin sonne et les barrières sont fermées; les sections envoient à l'Hôtel-de-Ville des commissaires qui déclarent la commune *révolutionnaire*, c'est-à-dire chargée de la dictature.

Celle-ci prescrit sur-le-champ le désarmement des citoyens suspects; elle arrête qu'on donnera une solde de 40 sous à tout citoyen pauvre qui s'armera, et nomme pour commandant général des sections, Henriot, chef du bataillon des sans-culottes. Se mettant ensuite à la tête de plusieurs sections qui ont pris les armes, elle se porte à la barre de la Convention et y demande la suppression de la commission des douze, ainsi que l'arrestation des députés « qui ont voulu perdre Paris dans l'opinion publique. » L'Assemblée déclare dissoute la commission des douze; elle décrète que Paris a bien mérité de la patrie; et, pour réconcilier cette ville avec les provinces, elle ordonne que l'anniversaire du 10 août sera célébré par une fédération générale de la France. La commune se montra satisfaite de cette réparation; il y eut le soir une illumination générale, et les sections firent ensemble une promenade civique aux flambeaux.

Mais la Montagne et les Jacobins n'avaient pas obtenu ce qu'ils désiraient, c'est-à-dire la mort de leurs adversaires, les membres de la Gironde : « Il n'y a que la moitié de fait, disaient-ils, il faut achever, et ne pas laisser le peuple se refroidir. » Aussitôt le comité insurrectionnel s'établit ouvertement près de la Convention. Henriot vient mettre à sa disposition la force armée. Toute la journée du 1er juin se passe à préparer un grand mouvement; la commune elle-même prescrit aux sections de *rester debout*. Le soir, Marat, principal auteur du 2 juin, monte lui-même à l'horloge de l'Hôtel-de-Ville et sonne le tocsin. On l'imite dans tous les quartiers, partout les cloches sont en branle, partout on bat la générale, partout les rassemblements se forment, les préparatifs se font, et les armes se préparent. Jamais la populace de Paris n'avait montré une telle docilité pour une poignée de scélérats qui s'étaient emparés de l'autorité municipale et se disaient la commune de Paris. Le dimanche matin, 2 juin, Henriot se présente au conseil général, à l'Hôtel-de-Ville; il y déclare que le peuple

est debout pour obtenir satisfaction de l'Assemblée, et qu'il ne déposera les armes qu'après l'arrestation des députés conspirateurs. A dix heures, les Tuileries et la Convention sont entourées de bandes armées formant plus de 80,000 hommes, avec 160 canons et tout l'appareil de la guerre. Dans toute cette multitude qu'on tenait sur pied depuis trois jours, il n'y avait pas trois mille personnes qui connussent le but de l'insurrection et les projets des meneurs; ils croyaient, pour la plupart, qu'il s'agissait de défendre l'Assemblée et d'assurer son indépendance. Le plus grand nombre des députés était à son poste; les délégués de la commune entrent dans la salle et leur signifient les volontés du peuple. La Convention, se voyant violentée, se lève tout entière et marche, son président en tête, au-devant de la foule pour tâcher de lui imposer par la majesté de la représentation nationale; mais partout elle trouve les issues fermées et gardées. Se voyant captive, elle rentre en courbant la tête, se reconnaît vaincue et humiliée, et décrète l'arrestation, c'est-à-dire la mort de trente-quatre de ses membres. C'est ainsi que la représentation nationale violée et décimée, tombait sous la domination de quelques forcenés qui, servis par l'effroi général, s'étaient emparés audacieusement du pouvoir municipal de Paris pour s'en faire un instrument de tyrannie sanglante.

La défaite du parti girondin, à la Convention, et la mort de ses représentants firent soulever aussitôt soixante départements contre les hommes violents qui, par la commune et la populace dominaient tout dans la capitale. La grandeur et l'imminence du péril eurent pour effet immédiat de donner toute sa force et sa sauvage énergie à ce régime d'épouvante et de terreur universelles, qui tendait à s'établir peu à peu en France, depuis 1789; le gouvernement le plus despotique qui fut jamais tomba entre les mains de la multitude aveugle que trompaient, que menaient et exploitaient un petit nombre de scélérats sanguinaires. Dès lors il n'y eut plus qu'une règle : obéir ou

peuple. » Ce ne fut qu'après une heure de résistance que ses efforts et ceux des autres municipaux qui le secondaient parvinrent à éloigner ces bandes sauvages d'assassins. On avait entouré la famille royale de gardiens qui semblaient prendre à tâche de la tourmenter sans trêve ni repos. Le poste de guichetier était occupé par l'homme qui, aux Tuileries, avait forcé la porte du roi, le 20 juin. L'on voyait parmi ces gardiens plusieurs étrangers connus de tous par leur cruauté : un Anglais, *James ;* un Espagnol, *Gusman ;* un Napolitain, *Marino.* Un prêtre constitutionnel, Jacques Roux, membre de la commune, se plaignait dans un rapport que la table du roi était trop bien servie : *Je propose,* y disait-il, *de mettre Louis à la diète, c'est-à-dire au pain et à l'eau, jusqu'à ce qu'on lui coupe la tête.* S'il arrivait à quelque garde national, factionnaire, de témoigner de la pitié pour les prisonniers, on avait soin de l'éloigner au plus vite. Les membres de la famille royale ne pouvaient se voir que sous les yeux de leurs impitoyables bourreaux; il leur était interdit de parler bas entre eux. Bientôt même cette consolation leur fut totalement refusée. Quand la Convention eut décrété (le 3 décembre) que le roi serait jugé par elle, l'on sépara définitivement Louis XVI des princesses et de ses enfants, et on le séquestra.

Le maire de Paris, Chambon, accompagné du procureur de la commune, Chaumette, de son substitut, Hébert, et de Santerre avec ses aides de camp, vinrent le prendre en voiture et le conduisirent à l'Assemblée. Sur son passage, les rues étaient remplies d'hommes armés; une force imposante l'entourait et plusieurs pièces d'artillerie ouvraient et fermaient la marche. Le plus profond silence régnait dans les rangs de la troupe immobile. *La première cité du monde,* porte le bulletin même de la Convention, *ressemblait à une vaste solitude.* Quand on fut entré dans la cour des Feuillants, le roi descendit de voiture; Santerre lui mit la main sur le bras et le conduisit ainsi jusqu'à la barre de l'Assemblée. Durant tout cet

horrible procès, le roi ne cessa pas un instant de montrer une fermeté et un courage héroïques, avec un calme et une douceur inaltérables. A défaut de Target, que le roi avait lui-même choisi pour défenseur, et qui refusa cette mission magnifique, la défense de Louis XVI fut présentée par de Malesherbes, Tronchet et de Sèze. 366 voix prononcèrent la peine de mort. Quand le roi apprit que le duc d'Orléans avait voté dans ce sens, ses yeux se remplirent de larmes; mais, loin de montrer de l'indignation, « Il faut le plaindre, dit-il seulement, il est plus malheureux que moi. » Louis XVI s'attendait à mourir; il avait fait son testament : cet acte fait connaître son âme et son caractère. La simplicité la plus touchante y règne; chaque mot est une vertu. L'on y voit toutes les lumières et tous les sentiments élevés que peuvent donner une piété fervente, une bonté infinie et un esprit très-juste.

Louis, lorsqu'on vint lui signifier son arrêt de mort, sembla s'élever au-dessus de l'humanité; de l'aveu même de ses ennemis les plus acharnés, il parut aux yeux de tous comme un être surnaturel. Écoutons l'auteur de la feuille dégoûtante qui, sous le nom de *Père Duchêne,* inoculait le crime sanglant dans la populace. L'on ne soupçonnera certainement pas l'âme de l'infâme Hébert de s'attendrir trop facilement sur Louis XVI : « Je voulus, dit-il, être du nombre de ceux qui devaient être présents à la lecture de l'arrêt de mort de Louis. Il écouta avec un sang-froid rare la lecture de ce jugement. Lorsqu'elle fut achevée, il demanda à voir sa famille, un confesseur, enfin tout ce qui pouvait lui être de quelque soulagement à son heure dernière. Il mit tant d'onction, de dignité, de noblesse, de grandeur dans son maintien et dans ses paroles, que je ne pus y tenir. Des pleurs de rage vinrent mouiller mes paupières. *Il avait dans ses regards et dans ses manières quelque chose de visiblement surnaturel à l'homme.* Je me retirai, en voulant retenir des larmes qui coulaient malgré moi, et bien

résolu de finir là mon ministère. Je m'en ouvris à un de mes collègues qui n'avait pas plus de fermeté que moi pour le continuer, et je lui dis avec ma franchise ordinaire : Mon ami, les prêtres, membres de la Convention, en votant pour la mort, quoique la sainteté de leur caractère le leur défendît, ont formé la majorité qui nous délivre du tyran; eh bien! que ce soit aussi des prêtres constitutionnels qui le conduisent à l'échafaud. Les prêtres constitutionnels ont seuls assez de férocité pour remplir un tel emploi. Nous fîmes en effet décider, mon collègue et moi, que ce seraient les deux prêtres municipaux, *Jacques Roux* et *Pierre Bernard*, qui conduiraient Louis à la mort, et l'on sait qu'ils s'acquittèrent de cette fonction avec l'insensibilité des bêtes féroces. »

Le 21 janvier 1793, vers huit heures du matin, on entra brusquement dans l'appartement du roi; c'était Santerre accompagné de Jacques Roux et de Pierre Bernard. Il se présenta devant Louis XVI et lui signifia l'ordre qu'il venait de recevoir de le conduire au supplice. Louis voulut remettre à Jacques Roux son testament pour le faire parvenir à la commune. Celui-ci le refusa avec dureté, en disant : « Je ne suis chargé que de vous conduire à l'échafaud. — Ah! c'est juste, répondit Louis, sans manifester la plus légère irritation. » Un autre municipal s'en chargea. Le roi remit à Cléry un cachet, un anneau d'alliance et un paquet de cheveux. Vous donnerez le cachet à mon fils, lui dit-il; le paquet contient des cheveux de toute ma famille; remettez-le à la reine avec l'anneau; dites-lui, dites à mes enfants et à ma sœur que je leur avais promis de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner la douleur d'une séparation aussi cruelle. Combien il m'en coûte de partir sans leurs derniers embrasssements!... Il essuya quelques larmes; puis il ajouta, avec l'accent le plus douloureux : « Je vous charge de leur faire mes adieux. » S'adressant aux municipaux, il leur recommanda toutes les personnes attachées à son service et les pria de placer Cléry au-

près de la reine. Ensuite, regardant fixement Santerre et ses satellites, il leur dit d'une voix noble et ferme : ***Marchons***. Il monta d'un pas résolu dans la voiture qui l'attendait ; le pieux ecclésiastique qui allait recevoir et offrir à Dieu ses dernières pensées, l'abbé Edgeworth, se mit auprès de lui. Deux officiers de gendarmerie, remarquables par leur air féroce, étaient placés sur le devant de la voiture.

Il partit, escorté par de nombreux détachements d'infanterie et de cavalerie ; toutes les maisons et les boutiques avaient été fermées par ordre. Un silence morne et lugubre régnait dans les rues ; Paris avait l'aspect d'une triste solitude. La voiture roulait entre deux lignes de soldats qui se suivaient sans intervalle sur quatre rangs, depuis le Temple jusqu'au lieu du supplice. La place de la Concorde, la place du Carrousel et les lieux environnants étaient couverts de troupes armées. Tous les regards se portaient sur la voiture funèbre et y cherchaient avidement la victime que l'on conduisait à la mort. Ils demeurèrent saisis d'étonnement en la voyant s'entretenir tranquillement avec le digne ministre des autels, ou réciter avec piété les prières de l'Église à l'article de la mort. On arriva au pied de l'échafaud à dix heures ; Louis y monta d'un pas assuré et s'y soumit avec résignation aux apprêts affreux du supplice. Il reçut à genoux la dernière bénédiction du ministre de Dieu qui lui dit : *Allez, fils de saint Louis, montez au ciel!* ensuite il s'avança sur le bord de l'échafaud et prononça quelques paroles de pardon ; mais aussitôt Santerre se mit à crier au bourreau : ***Fais ton devoir***, et, sur son signal, un roulement de tambours l'empêcha de continuer. Quelques instants après sa tête sanglante était montrée aux spectateurs qui répondaient par les cris de : *Vive la nation ! Vive la république !*

L'abbé Edgeworth rend compte de certaines circonstances remarquables et précieuses qui accompagnèrent la mort du roi : « Après la célébration des saints mystères, dit-il ; je fus si frappé, en me tournant vers Louis XVI, du changement

qui s'était opéré dans ce prince, que je fus saisi d'une vénération religieuse; je fus tenté d'invoquer celui qu'un instant auparavant j'avais vu à mes pieds implorer humblement l'indulgence du juge suprême. Le roi me fit alors l'aveu qu'il éprouvait intérieurement un bien-être extraordinaire et un bonheur pur dont il ne pouvait se rendre compte, mais qu'il n'avait jamais ressenti. » Pendant ce temps des sentiments bien différents, les soucis, les inquiétudes et le trouble, précurseurs ordinaires des remords cuisants, régnaient parmi ses ennemis et ses bourreaux. Le conseil général de la commune se tenait en permanence à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence du marquis du Roure. Au moment même où Louis XVI sortit du Temple, on vint lui annoncer son départ. Depuis cet instant des hoquetons arrivaient toutes les cinq minutes pour l'informer de ce qui se passait dans la ville et de la distance où se trouvait la voiture. Quand on vint lui apprendre que la tête du roi était tombée, du Roure partit d'un de ces éclats de rire forcés qui trahissent le trouble; et, adressant la parole à ses confrères : « Mes amis, l'affaire est faite, leur dit-il; l'affaire est faite, tout s'est passé à merveille. »

« La vie de tout individu est précieuse pour lui-même, dit Shakspeare (*Hamlet*, acte III, sc. 8), mais la vie de qui dépendent tant de vies, celle des souverains, est précieuse pour tous. Un crime fait-il disparaître la majesté royale, à la place qu'elle occupait il se forme un gouffre effroyable, et tout ce qui l'environne s'y précipite. » « Jamais un plus grand attentat n'eut plus de complices que la mort de Louis XVI, dit de son côté M. de Maistre. Ce prince marcha au supplice au milieu de soixante mille hommes armés, qui n'eurent pas un coup de fusil pour Santerre. Pas une voix ne s'éleva pour l'infortuné monarque, et les provinces furent aussi muettes que la capitale : *On se serait exposé,* disait-on.... Français ! si vous trouvez cette raison bonne, ne parlez pas tant de votre courage, ou convenez que vous l'employez bien mal. L'indifférence de

l'armée ne fut pas moins remarquable : elle servit les bourreaux de Louis XVI bien mieux qu'elle n'avait servi son roi lui-même, car elle l'avait trahi. On ne vit pas de sa part le plus léger témoignage de mécontentement : aussi chaque goutte de sang de Louis XVI, continue-t-il d'une voix prophétique, en coûtera des torrents à la France ; quatre millions de Français, peut-être, payeront de leurs têtes le grand crime national d'une insurrection antireligieuse et antisociale, couronnée par un régicide ; car tous les crimes nationaux contre la souveraineté sont punis sans délai et d'une manière terrible : c'est une loi qui n'a jamais souffert d'exception. »

La mort de Louis XVI était un défi jeté à tous les rois : elle détermina à l'instant une coalition générale de l'Europe contre la France. A l'intérieur, elle répandit la consternation dans l'immense majorité de la population et rendit les partis irréconciliables : dès lors les républicains de toutes les nuances eurent à lutter contre presque toutes les nations de l'Europe, contre un grand nombre de départements, dans l'ouest surtout, contre les classes fort nombreuses aussi de mécontents, et enfin contre eux-mêmes. Les Jacobins et les Montagnards, qui conduisaient le mouvement, prirent pour système d'employer la tyrannie et les supplices, de payer d'audace et de pousser tout à l'extrême. Augmenter incessamment la terreur qui régnait déjà parmi les ennemis de la révolution, exciter le fanatisme de la multitude par des discours, par la présence des dangers, par des insurrections, la maintenir constamment dans ce violent état de crise et se servir, avec une énergie indomptable, de ses passions fiévreuses et de sa force, comme d'un instrument rapide, pour des actes terribles, tel fut le plan des Montagnards. L'on émit tout de suite pour 2 milliards d'assignats, et l'on décréta la levée en masse de 300,000 gardes nationaux, pour renforcer les 300,000 hommes déjà répartis en Belgique, sur le Rhin, sur la Moselle, au pied des Alpes et des Pyrénées. Le contingent du départe-

ment de Paris était de 16,150 hommes ; mais il fut réduit à un effectif de 7,650, soit en considération des trente-quatre bataillons que la capitale avait déjà envoyés à l'armée, soit afin de ne pas dégarnir de tous ses défenseurs le foyer de la révolution. L'appui le plus ferme des Montagnards et des Jacobins était la commune de Paris ; c'est par elle qu'ils agissaient toujours dans leurs mesures révolutionnaires.

Cependant Dumouriez, qui avait commencé la conquête de la Hollande, fut vaincu le 10 mars, à Neerwinden. Quand cette nouvelle arriva à Paris, les Jacobins se mirent à crier à la trahison. D'après leur impulsion, la commune appela aussitôt aux armes les hommes du 10 août ; elle arbora le drapeau noir, fit fermer les établissements publics, et dirigea, comme à l'ordinaire, la populace des faubourgs vers la Convention. Les chefs qui la conduisaient demandèrent aux députés l'institution d'un tribunal révolutionnaire permanent, pour juger les traîtres, et l'établissement d'un impôt sur tous les riches. L'on délibéra sur la requête de la commune : les Girondins voulaient la faire rejeter ; mais la Montagne l'appuya énergiquement, et les décrets demandés furent votés par la Convention. Quelques jours après, la commune fit décréter également, par les mêmes moyens, la création d'un comité du salut public, l'institution de comités révolutionnaires dans les sections de la ville, la formation d'une garde populaire, payée aux dépens des riches, l'inscription du nom des habitants sur les portes de leurs maisons, et plusieurs autres mesures révolutionnaires qui devinrent dès lors des instruments de violence et de terreur dans les mains des Jacobins. Cependant le parti de la Gironde était effrayé de cette marche audacieuse de la commune dans les voies de la tyrannie sanglante, sous la main des Montagnards, ses ennemis mortels ; il prit à tâche de l'attaquer corps à corps, et l'on vit tous ses membres faire des efforts prodigieux pour entraîner la Convention à se débarrasser de la brutale pression de la munici-

palité parisienne. Grâce à l'appui que leur prêta le chef de la *Plaine*, Barrère, ils firent adopter la création d'une commission de douze membres, pour examiner la conduite de la commune; cette commission, toute composée de Girondins, commença aussitôt l'enquête avec la plus grande énergie.

La commune, ainsi attaquée, prend aussitôt la résolution d'avoir raison des Girondins par ses moyens ordinaires, l'insurrection de la populace. On s'assemble en tumulte dans les clubs; on tonne aux Jacobins; des commissaires nommés par les sections se forment en comité central révolutionnaire. De son côté, la commission des douze ne reste pas inactive; elle lance des mandats d'arrêt contre ces commissaires. A cette nouvelle, les sections et les clubs se constituent en permanence, et se mettent à agiter les faubourgs. En même temps, des membres de la commune viennent demander des explications à la commission des douze; le Girondin Isnard la présidait : « S'il arrivait jamais, dit-il aux officiers municipaux, qu'une de ces insurrections qui se succèdent depuis le 10 août vînt porter atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare ici au nom de la France, Paris serait anéanti; la France entière tirererait vengeance de cet attentat, et bientôt on chercherait sur quelle rive de la Seine Paris a existé. » Ces paroles se répandent aussitôt dans la ville; partout on les répète et on les commente avec fureur, dans les clubs, les faubourgs, les cabarets, etc., etc.; partout on les regarde comme un cri de guerre des partis contre la révolution, des départements royalistes contre la république. Sur tous les points l'on jure la destruction des Girondins. Le 30 mai, une réunion de membres de la commune, de délégués des clubs et des sections se tient à l'Évêché, et arrête le plan de l'insurrection. Le lendemain l'on bat la générale dans toute la ville, le tocsin sonne et les barrières sont fermées; les sections envoient à l'Hôtel-de-Ville des commissaires qui déclarent la commune *révolutionnaire*, c'est-à-dire chargée de la dictature.

d'enseignement, sur celui de Lakanal; décréter le *maximum* et l'uniformité des poids et mesures.... »

Sous le rapport de la législation, comme sous tous les autres, l'Assemblée législative n'avait été qu'une brusque transition de la Constituante à la Convention. En 1789, l'ensemble de la population, les classes moyennes surtout, avaient abattu ce qui restait encore de puissance à la royauté et de pouvoir à la noblesse. Le 14 juillet, la nuit du 4 août et Mirabeau avaient opéré la révolution, qui, depuis longues années, se préparait dans tous les esprits, sous le rapport social non moins que sous le rapport politique. Ce fut là la première génération de cette terrible période, et elle passa vite. La seconde se montra en 1792. Alors triomphèrent, durant quelques mois, la multitude, les masses de la population, les clubs et l'anarchie des sections, sous le nom de peuple souverain. Le 20 juin, le 10 août et Danton transformèrent le principe politique de la révolution française. La Convention, appelée pour sanctionner les actes de la Législative, accepta le 10 août et se manifesta à l'Europe par l'abolition de la royauté et par le crime inexpiable du 21 janvier; mais elle rejeta avec énergie la doctrine fédérative de l'Assemblée précédente, comme infidèle au grand principe d'unité qui avait formé la nationalité française, au milieu des labeurs et des efforts incessants de la vieille monarchie. Les Girondins de la Législative, en proposant, pour le fond, leur système de fédération américaine, voulaient, dans la forme, combattre les ennemis de la révolution par des moyens légaux. Les Montagnards de la Convention, champions intrépides de la nationalité unitaire de la France, saisirent, pour la défendre, la hache du despotisme révolutionnaire, et marchèrent avec une audace impudente dans la carrière du crime et du sang.

Malgré cette différence marquante, le point de départ des deux Assemblées et leur principe fondamental sont les mêmes : réaction violente contre les idées de 1789; radicalisme, ma-

térialisme en face du présent et de l'avenir. Constamment l'on voit triompher le principe matériel, athée et antisocial, dans les innombrables décrets qu'elles rendirent l'une et l'autre sur les propriétés, les personnes et la famille, pendant les années de leur existence convulsive. Malgré leur zèle pour la destruction du passé, la Constitutante et la Législative avaient encore montré quelque respect pour certains titres de la féodalité *contractante*, par exemple pour les titres de concession primitive qu'elles semblaient avoir considérés comme les premiers monuments et le berceau des libertés modernes. La Convention, rejetant bien loin d'elle ces derniers scrupules, saisit d'une main impitoyable le glaive tranchant du radicalisme, et, décrétant l'anéantissement complet de la féodalité, elle supprima sans indemnité les redevances seigneuriales de toute espèce, même celles de concession primitive; elle abolit toute rente mélangée de féodalité, et, pour consommer son œuvre de destruction, elle appela à son secours, par une loi expresse, les feux de la place publique. Pendant une année, des flammes sacriléges envers la justice et impies envers l'histoire s'élevèrent, à côté de la guillotine en permanence, sur tous les points du territoire français, dévorant d'innombrables titres qu'on tirait des archives publiques et privées, ainsi que des chartes d'un prix inestimable au point de vue historique.

Tous les droits féodaux étaient donc abolis; mais la terre restait encore à ses anciens possesseurs. La Convention, s'élançant audacieusement dans une voie que n'avaient osé suivre jusqu'au bout ni la Constituante ni même la Législative, avisa aux moyens de dépouiller la majeure partie des grands propriétaires, nobles et autres: une loi brève et impérative, rendue en 1792, décréta *la confiscation et la vente, au profit de la nation, de tous les biens mobiliers et immobiliers des émigrés.* Afin de disséminer, pour ainsi dire, ces biens et de les faire tomber, selon les principes du jour, dans un grand nombre de

mains plébéiennes, la Convention se mit à créer des assignats par milliards. Elle regardait le papier-monnaie comme le plus puissant véhicule de cette distribution territoriale : c'était là d'ailleurs, la seule ressource du trésor épuisé en face de l'Europe conjurée à l'extérieur, et des besoins incessants des services publics si nombreux à l'intérieur. Aussi l'abus, et un abus monstrueux, de ce moyen suivit-il bientôt l'usage modéré qu'on en avait fait tout d'abord. En moins de trois ans, douze milliards d'assignats furent jetés dans le public, tandis que la limite absolue et inviolable pour la circulation effective du papier-monnaie avait été fixée à douze cents millions, par l'Assemblée constituante, d'après les calculs des hommes les plus habiles dans la science des finances et les plus expérimentés en économie politique. A la fin de la Convention, la France en était inondée; il y en avait plus de 19 milliards : aussi ce genre de monnaie avait-il considérablement perdu de sa valeur.

La multitude, conviée au partage du domaine des nobles et des émigrés, ne tarda pas à aller, dans sa pensée, bien au delà de cette immense distribution. Elle se mit tout à coup à parler du partage de toutes les terres comme d'une chose possible et désirable. Son esprit s'attacha avec avidité à cette idée, et bientôt tous les clubs retentirent du vœu redoutable d'un partage universel. Cette menace de destruction générale et de ruine publique épouvanta la Convention, et la révolution de 1793 elle-même recula devant la loi agraire appliquée à la propriété particulière. Les hommes qui la conduisaient sentirent, sans doute, qu'en soulevant ainsi contre eux tous les droits, tous les sentiments et tous les intérêts sociaux, ils ne manqueraient pas de se trouver isolés au milieu d'une foule aussi mobile et impuissante au fond, que sauvage et sanguinaire dans ses instincts. Comprenant que cette voie les mènerait infailliblement à la ruine personnelle et à la mort, ils coupèrent court à toutes discussions sur cette matière, en fai-

sant rendre un décret qui punissait du dernier supplice quiconque proposerait la loi agraire. Afin de donner une espèce de satisfaction aux hommes du mouvement avancé et aux révolutionnaires extrêmes des clubs, ils firent décider par un autre décret que tous les terrains et usages communaux, excepté les bois, seraient partagés par tête d'habitant domicilié dans la commune, sans distinction de sexe, sans même exclure les absents. Les dispositions de cette loi furent aussitôt appliquées, pour quelques parties des biens communaux, sur certains points de la France; mais la tourmente révolutionnaire et la gravité des événements politiques qui la suivaient vinrent arrêter ce commencement d'application, avant qu'une expérience suffisante eût pu apprendre ce que valait en pratique cette grande mesure; et aujourd'hui encore le partage des communaux, prôné par les uns, proscrit par les autres, reste comme une des graves questions de l'économie sociale. Ces communaux, en effet, offrent une étendue de 2,792,803 hectares. Si, par suite d'une mesure législative quelconque, ils devenaient des propriétés privées, on en retirerait un produit quatre fois plus considérable que celui qu'ils rendent actuellement. La masse du revenu général de la propriété foncière y gagnerait; mais ces biens, ainsi partagés, ne manqueraient pas d'aller grossir la masse ou le lot de chaque propriétaire riverain, et la population pauvre, dont le nombre, quoi qu'on fasse, se maintiendra toujours à peu près ce qu'il est dans chaque commune, se verrait déshéritée et privée de ce qui forme, en plusieurs endroits, sa seule ressource.

Sous la Convention, la haine du passé et le radicalisme de destruction furent poussés jusqu'au paroxysme de la fureur. Un décret du 8 pluviôse an II défend aux notaires et officiers publics d'insérer dans les actes des clauses qui tendent à rappeler d'*une manière directe* ou *indirecte* le régime féodal ou nobiliaire et la royauté. Alors furent anéanties les corporations savantes qui avaient toujours fait la force et l'ornement de la

société française, les établissements publics et privés de piété et de charité chrétienne, et tous ces ordres hospitaliers d'hommes et de femmes, qui passaient leur vie à donner des soins maternels à toutes les misères, à toutes les souffrances de l'humanité. Fabriques paroissiales, fondations, hospices, académies, tout fut supprimé en 1793, et leurs biens, réunis par décrets au domaine national, allèrent s'engloutir, sans aucune distinction, dans le gouffre toujours vide comme le Tartare, de la république une et indivisible. En même temps, les églises étaient changées en prisons ou en clubs.

Toutefois, de cette fournaise dévorante, qui semblait devoir réduire en cendres le passé tout entier, l'on vit sortir quelques créations qui ne tardèrent pas à prendre racine au sol, comme l'organisation du cadastre général de toutes les terres de la république, l'institution des archives nationales, pour recevoir tous les titres publics, la suppression des loteries, et surtout la formation d'un grand livre de la dette publique destiné à devenir le titre unique et fondamental de tous les créanciers de l'État. La Convention eut également l'idée d'établir un grand livre des propriétés territoriales; elle ordonna à ses comités de finances, de législation et d'agriculture, de présenter un rapport sur cette création qui aurait servi de base à la mobilisation de la propriété foncière qu'elle méditait. Mais les hommes chargés de préparer ce projet furent forcés de s'arrêter devant les difficultés à peu-près insurmontables qu'ils trouvèrent. La même assemblée régla la propriété littéraire et la concéda pour dix ans seulement aux héritiers de l'auteur.

Autant que la Constituante et la Législative, la Convention s'occupa de la famille considérée sous le double rapport personnel et réel; elle plaça les trois grands actes de la vie : la naissance, le mariage, le décès, pour la certitude de leur existence légale, sous la protection de l'autorité municipale et administrative. L'âge de la majorité qui, du nord au midi, variait de vingt à vingt-cinq ans, fut fixé uniformément à

vingt et un ans accomplis, et les majeurs demeurèrent affranchis de la puissance paternelle. L'adoption fut introduite dans la loi. Quant à la vie civile et aux droits qui en découlent, la Convention, fidèle à son esprit de haine mortelle pour tout ce qui représentait le passé, vint frapper impitoyablement ceux que la Législative, dans sa plus grande rigueur, s'était contentée de menacer. Elle déclara bannis à jamais du territoire français tous les émigrés, c'est-à-dire toutes les personnes qui avaient quitté la France depuis le 14 juillet 1789. Ensuite elle proclama qu'elles étaient mortes civilement, et ne manqua pas, suivant la coutume des proscripteurs, de mettre l'État à la place des proscrits, en le déclarant, par un décret, successeur universel de leurs biens, et en le substituant à leur personne, dans la faculté de recueillir les successions qui pouvaient leur échoir en ligne directe ou collatérale.

Quand on veut suivre les divers travaux législatifs de la Convention et même de la Législative, l'on demeure pénétré de douleur et de dégoût en même temps, à la vue du mépris déversé par ces législateurs, athées et disciples de l'école sensualiste du XVIIIe siècle, sur les institutions les plus saintes et les lois les plus importantes de la famille. Le mariage s'y trouve traité avec une sorte de défaveur et de dédain; celui des prêtres est encouragé; le divorce est établi. Les enfants naturels et adultérins semblent prendre le pas sur les enfants légitimes, et des récompenses en faveur des filles-mères sont décrétées.... L'impudeur matérialiste avec laquelle osaient se produire à la tribune nationale de la France, et même dans la loi, ces doctrines destructrices de toute société humaine, ne manquait pas de donner les fruits qu'on devait en attendre. Jugeons des mœurs de Paris, à cette époque, par une anecdote que rapporte un journal républicain de 1795 (*Journal de l'opposition*, n° 173) : « On plaidait, dit-il, devant le tribunal civil une cause de séduction : Une jeune fille de quatorze ans étonnait les juges par un degré de corruption qui le disputait à la pro-

fonde immoralité de son séducteur. Plus de la moitié de l'auditoire était composé de jeunes femmes et de jeunes filles; parmi celles-ci, plus de vingt n'avaient pas quatorze ans. Plusieurs étaient à côté de leurs mères; et, au lieu de se couvrir le visage, elles riaient avec éclats aux détails nécessaires, mais dégoûtants, qui faisaient rougir les hommes. » On tremblerait pour les destinées d'un peuple qui renfermait dans son sein de tels éléments de destruction, si l'on ne regardait une pareille dégradation comme particulière à la capitale, comme exceptionnelle en France, et capable d'ailleurs de produire, par le dégoût même, un commencement de réaction salutaire et de retour au bien parmi les esprits sains, encore nombreux dans la population parisienne de cette époque néfaste.

Pour ce qui regarde les rapports réels de la famille, la Convention suivit systématiquement un esprit de nivellement absolu. De là des applications exagérées et fausses de quelques principes, qui, sagement contenus, auraient pu donner des résultats salutaires.

La même assemblée aborda la question, si grave et si difficile, de l'instruction publique; mais sur ce point, bien plus que sur les autres encore, que pouvait-on attendre d'une réunion d'hommes dont toute la doctrine se formulait rigoureusement par les mots *individualisme, matérialisme, athéisme*, c'est-à-dire par trois négations monstrueuses : négation de la société comme nécessaire à l'humanité; négation de la puissance spirituelle de l'homme; négation de la Divinité. « Je l'avoue de bonne foi, disait un membre de la Convention, du haut de la tribune nationale, je suis athée. » Et ces paroles étaient reçues par les applaudissements de l'Assemblée. Sous la Constituante déjà, Talleyrand avait présenté un plan fort long d'éducation et d'instruction publique. La constitution y formait la base de l'enseignement, et le rapport proposait d'instituer des écoles primaires dans toutes les communes,

des écoles secondaires dans les arrondissements, avec des écoles de départements et un Institut. La Législative avait donné également son projet d'éducation; le philosophe Condorcet, qui l'avait formulé, admettait aussi des écoles primaires et secondaires pour toute la France, avec un Institut, des lycées et des sociétés des sciences et des arts. Mais, beaucoup plus explicite que son prédécesseur, pour ce qui regardait le fond et le mode de l'enseignement, il posait audacieusement comme principes *la négation de toute religion* et *la perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine*. Le plan monstrueux de Condorcet n'avait pas été plus exécuté que le projet stérile et impossible de Talleyrand; ils étaient allés l'un et l'autre rejoindre la constitution de 1791, pour tomber dans l'oubli comme elle.

A la Convention, plusieurs plans d'instruction publique furent présentés successivement par Chénier, Lanthenas, Lakanal, Michel Lepelletier, et en dernier lieu par Daunou. En outre, le comité d'instruction publique fit de longs et nombreux travaux sur ce sujet. L'on vit alors se produire, pour la première fois en France, la maxime spartiate; que les enfants appartiennent à l'État avant d'appartenir à leurs parents. On demanda que l'éducation et l'instruction primaires fussent communes à tous et forcées pour tous. Un article spécial du plan de Lepelletier portait « qu'il ne serait pas parlé à l'enfant de religion. » Dans ces divers projets, le travail intellectuel se trouvait presque banni de l'éducation; à sa place, on organisait le travail manuel; « les garçons devaient être exercés de préférence à travailler, soit dans les champs, soit dans les manufactures, soit sur les grandes routes, où on leur ferait ramasser des cailloux. » Chaque décadi l'on devait les réunir dans un temple national qu'auraient possédé tous les cantons de la France, pour y écouter une leçon de morale donnée par les officiers municipaux aux citoyens assemblés, sur des livres qu'aurait approuvés le Corps législatif lui-même. Quelques-

uns de ces législateurs plaçaient l'enseignement de la morale dans les fêtes, soit communales, soit cantonales, soit nationales, qu'ils instituaient en grand nombre; pour les célébrer, ils demandaient la construction d'un théâtre par commune, et au moins par canton. Les hommes et les femmes s'y seraient exercés ensemble à la danse. Tous ces songes d'esprits malades ou en délire allèrent joindre les divers projets présentés par les deux précédentes assemblées, en matière d'instruction; les immenses travaux du comité d'instruction publique vinrent aboutir, en définitive, au seul établissement d'une école normale, « où devaient être appelés des citoyens déjà instruits pour apprendre l'art de l'enseignement, sous les professeurs les plus habiles. » Bientôt même cette école, qui avait sa raison d'existence, mais que son origine impure condamnait à la mort dès sa naissance, dut disparaître devant des difficultés insurmontables. Pour la rétablir, de nos jours on a dû changer entièrement sa nature et en faire une création nouvelle. Quant aux écoles diverses, soit primaires, soit secondaires, soit supérieures, qui existaient en France avant la Convention, quelques-unes furent conservées; le plus grand nombre se trouva ruiné, et il fallut tous les soins réparateurs, tout le zèle ardent et soutenu des années suivantes, pour conserver en France les restes de la vie intellectuelle et morale qui avaient pu résister à la tempête.

La chute de Robespierre et la fin du régime sanglant de la Terreur au 9 thermidor avaient marqué le commencement d'une réaction générale et un retour de l'opinion qui entraînèrent presque tout le monde. La Convention s'empressa de décréter la suspension du tribunal révolutionnaire; elle mit en accusation Fouquier-Tinville, annula le comité du salut public, ouvrit les prisons, et rendit la liberté à la presse. Partout les salons se rouvrirent et mirent la réaction à la mode. Ce fut le temps de la *jeunesse dorée*, nom qu'on donna aux jeunes élégants de Paris. On rejeta Marat du Panthéon,

Carrier monta sur l'échafaud; Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, et autres terroristes, furent arrêtés et bientôt après déportés. En même temps, ceux des députés girondins qui avaient pu échapper à la destruction de leur parti, Lanjuinais, Isnard, Louvet, etc., rentraient à l'Assemblée, sur la motion de Sieyès, et venaient y donner de nouvelles forces à la réaction. On rétablit la liberté des cultes; on abolit le maximum et les réquisitions. Il fut permis au numéraire de circuler librement; l'espérance revint peu à peu au fond des cœurs, et avec elle l'on vit renaître sensiblement l'activité humaine, ainsi que le travail. Toutefois, ce retour des esprits et des choses vers un état meilleur fut d'abord lent et pénible : une prostration complète des forces vitales succédait à la fièvre ardente qui, pendant si longtemps, avait brûlé les veines de cette génération. Une espèce d'atonie régnait partout; les noms, les clubs et les rassemblements, si terribles naguère, cessaient d'avoir leur signification ordinaire. Cet affaissement général se traduisait par un manque d'organisation et de vie, plutôt encore que par le désordre; et une espèce d'anarchie toute passive, comme n'en avaient jamais vu ni Paris ni la France, caractérisa les quinze mois qui s'écoulèrent entre le 9 thermidor et l'établissement du Directoire.

Ce temps fut rude, pour la population parisienne surtout. Faute d'unité et d'énergie dans les dépositaires de l'autorité, l'administration générale demeurait sans direction; tous les services publics étaient en souffrance, et, plus que les autres encore, le service si important des subsistances et des approvisionnements. Par suite des désordres du temps et de l'intempérie des saisons, la disette était grande et générale. Pour comble de malheur, l'hiver fut excessivement rigoureux : pain, bois, charbon, tout vint à manquer à la fois, et les habitants de Paris se virent plongés dans la plus profonde misère. L'administration dut prendre des moyens extrêmes pour atténuer les souffrances de la multitude, et la

9.

Convention se trouva réduite à fixer une ration journalière en pain et en viande, en bois et en charbon pour les besoins de chaque personne. Dès le matin on voyait la foule s'amasser et faire queue aux portes des boulangers, des bouchers ou devant les chantiers et les bateaux de la Seine; sur quelques points elle était si considérable, que plusieurs fois des femmes furent étouffées. Chacun recevait trois onces de pain, un quarteron de viande et un peu de bois ou de charbon; des familles entières de la classe indigente, et même de la classe aisée, vécurent pendant plusieurs mois de légumes seuls et surtout de pommes de terre; quelques mesures de grains ou de farine envoyées de la province étaient un présent que tout Parisien recevait avec reconnaissance.

Les révolutionnaires, Jacobins, Montagnards, clubistes, et les hommes du mouvement de toutes les nuances, profitèrent de la détresse générale pour exciter la multitude et fomenter des émeutes : un jour (12 germinal, 1er avril); une foule d'hommes et de femmes envahit l'Assemblée en criant : *Du pain, la constitution de* 93; elle se dissipa d'elle-même, et la Convention, sans se laisser intimider, décréta la mise de Paris en état de siége, ainsi que l'arrestation de plusieurs Montagnards. Les révolutionnaires voulurent prendre leur revanche et préparèrent une insurrection plus sérieuse. Par leur excitation, les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin, et la Cité, se mirent en mouvement le 1er prairial (20 mai). L'Assemblée resta envahie pendant six heures; mais cette multitude, sans chef généralement reconnu et obéi, sans convictions ni désirs politiques, ne se portait déjà plus à l'émeute que mollement, par un reste d'habitude et parce qu'on l'y appelait; quelques gendarmes suffirent pour protéger contre elle les représentants qui s'étaient réfugiés sur les gradins supérieurs de la salle. Le président Boissy d'Anglas demeura ferme sur son siége, et ordonna même à un officier d'appeler la force ar-

mée. Un député, Féraud, le soutenait avec énergie ; un des insurgés lui fracassa l'épaule d'un coup de pistolet. La populace, qui ne manque jamais d'achever la victime déjà frappée, l'attira aussitôt dans un couloir, lui coupa la tête, la planta sur une pique et vint la présenter à Boissy d'Anglas, en proférant des menaces ; celui-ci se découvrit avec respect devant cet horrible trophée, et demeura ferme sur son siége, dont les insurgés voulaient le faire descendre : ce fut le seul meurtre commis dans cette journée; bientôt l'insurrection devint un tumulte désordonné, une espèce de saturnale sans fin et sans but. Des hommes, des femmes, des enfants même, s'entassaient çà et là, criant, vociférant, faisant tapage, insultant les représentants, mais sans les attaquer, battant le tambour, tirant des coups de fusil contre les murs, ou déchirant les banquettes vides à coups de sabre et de poignard.

Pendant ce tumulte, quelques Montagnards, meneurs des bandes insurgées, Romme, Duroy, Goujon, Soubrani, etc., s'efforcèrent de tirer tout le parti possible de cette journée, dans leur intérêt. Aidés de quelques hommes déterminés qui leur étaient dévoués, ils forcèrent les représentants à voter leurs diverses demandes, parmi lesquelles étaient le rétablissement de la commune de Paris, la permanence des sections et la création d'un gouvernement provisoire. Mais bientôt arrivèrent les sections thermidoriennes de la garde nationale. Elles entrèrent dans la salle des séances par toutes les issues, au pas de charge, tambour battant et baïonnettes en avant. En quelques minutes, la multitude fut poussée dehors, renversée et dispersée. Elle ne fit aucune résistance. Il n'y eut ni combat, ni morts; à peine quelques blessures ou contusions et quelques prisonniers. L'on brûla aussitôt les décrets obtenus par la violence, on désarma le faubourg Saint-Antoine, où, pendant quelque temps, l'émeute était demeurée persistante, et l'on envoya à l'échafaud les Montagnards qui

s'étaient mis en avant dans cette échauffourée. Peu à peu, les sections les plus connues par leur esprit révolutionnaire et turbulent furent forcées de rendre leurs armes ét leurs canons. Les autres suivirent cet exemple de leur propre mouvement; partout les piques furent enlevées; un décret défendit de paraître en public avec cette arme. Un autre décret ordonna que les attroupements fussent dissipés par la force. La capitale reçut une garnison de troupes de ligne; on licencia les gendarmes des tribunaux, dont l'esprit était mauvais, et l'on établit un camp de cavalerie et d'artillerie, d'abord aux Tuileries, puis dans la plaine des Sablons. Ainsi désarmée de la force qui avait fait les principales journées de 92 et 93, la multitude, si longtemps exploitée par les révolutionnaires de toutes les nuances et les ambitieux de toutes les classes, rentra dans sa vie ordinaire, ne remportant qu'un accroissement de misère et de souffrances pour prix de ses services. L'on se hâta d'effacer sur les murs les inscriptions démagogiques ainsi que les bonnets rouges, les triangles égalitaires, et l'on réorganisa la garde nationale, en n'y admettant que ceux qui payaient un certain cens et qui offraient ainsi des garanties d'ordre et de conservation.

Dès ce moment, la réaction contre les hommes et les choses de la révolution marcha vite. Aussitôt après le 9 thermidor, les jeunes gens dont les familles étaient devenues victimes de la Terreur, ceux qui avaient échappé à la levée en masse ou étaient revenus des camps, les hommes de finance, les hommes à la mode, tous ceux enfin qui, pour quelque raison, détestaient la république, s'étaient mis à attaquer la révolution. On les appelait *muscadins, incroyables, jeunesse dorée, jeunesse de Fréron,* à cause de Fréron qui était leur chef. Ils avaient adopté un costume particulier et des modes exagérées. On les vit souvent, armés de bâtons plombés, dans les théâtres, au Palais-Royal, dans les rues même, en venir aux mains avec les Jacobins et les hommes de la Terreur. Leurs efforts

s'étaient portés principalement sur le club des Jacobins, et ils étaient parvenus à le faire fermer par décret de la Convention elle-même. Ce jour-là avait été célébré dans tout Paris comme un jour de victoire et de fête. Le soir, une grande partie de la ville s'était illuminée tout à coup; on avait dansé, chanté, on s'était embrassé.

Après la défaite de ceux qu'on appelait la queue de Robespierre, au 1er prairial, personne ne dissimula plus la haine et la réprobation qu'inspiraient à la population honnête tout entière les agents de l'atroce tyrannie dont Paris et la France s'étaient heureusement délivrés. Peu à peu, les salons de la capitale se rouvraient; l'on sentait renaître l'ascendant de la bonne compagnie, de ce qu'on appelait dans le peuple les *salons dorés*, et l'influence des femmes qui se retablissait y appelait nécessairement tous ceux qui étaient ou qui voulaient être quelque chose dans la société. Quoique non réconciliés, les éléments de l'ancien et du nouveau régime s'y trouvaient déjà réunis, aux jours de décadi surtout, car les dimanches n'existaient plus. Quelques hommes bien élevés gardaient encore l'humble costume du temps de la Terreur, mais l'élégance de leurs manières et la distinction de leur personne les faisaient facilement remarquer. On y voyait de temps en temps des Jacobins convertis. Plusieurs d'entre eux se trouvaient pour la première fois dans la société du grand monde, et l'on apercevait en eux une vanité plus ombrageuse sur tout ce qui tenait au bon ton qu'ils voulaient imiter, que sur aucun autre sujet.

Ces hommes, qui avaient participé plus ou moins au gouvernement de la Terreur, y avaient contracté des habitudes serviles et tyranniques tout ensemble; mais ils avaient, pour la plupart, une grande habileté, et ils étaient ainsi parvenus à se conserver dans les fonctions. On les voyait souvent entourés des femmes les plus distinguées de l'ancien régime, qui, par des flatteries gracieuses, s'efforçaient d'attendrir ces

rudes oreilles et d'obtenir la rentrée en France de leurs frères, de leurs fils, de leurs époux. Les apologies de ceux qui avaient pris part à la Terreur étaient fréquentes et se produisaient quelquefois par des sophismes incroyables. L'un disait qu'il avait agi par contrainte et violence dans tout ce qu'il avait fait; l'autre, qu'en prêtant la main aux actes les plus sanguinaires et les plus horribles, il s'était sacrifié au bien public; plusieurs donnaient la peur comme une excuse suffisante de leur conduite, et c'étaient les plus sincères.

Privée d'un centre d'action non moins que d'hommes de valeur qui sussent la manier, la puissance publique se trouvait partout sans force. La société, laissée sans direction ni soutiens efficaces, ne marchait, pour le moment, sans trouble et sans désordre que par suite de l'affaissement général lui-même. La Convention était sans énergie, le gouvernement sans action et l'administration sans ressort; la commune n'existait plus, l'atonie régnait partout. Seul, le parti royaliste, fondant de grandes espérances sur cet affaiblissement universel qui succédait tout à coup à des luttes furieuses, semblait conserver toute son énergie. Au dehors, il envoyait des agents nombreux; au dedans, il trouvait facilement des partisans, soit parmi les hommes que la fureur des terroristes avait dégoûtés de la république, soit même parmi les personnes dévouées aux idées nouvelles, mais qu'irritait la durée du pouvoir conventionnel. A ce noyau déjà fort considérable venait se joindre incessamment la foule toujours si grande de ces hommes sans convictions politiques que des motifs d'intérêt ou des mécontentements divers jettent systématiquement dans l'opposition. Elle se composait surtout de bourgeois de toutes classes et de toutes fortunes. Les chefs qui dirigeaient le parti finirent par se faire illusion sur l'état général des esprits à Paris et en France, ainsi que sur le nombre de leurs adhérents. Déterminés à employer la force pour atteindre leur but, ils se mirent à préparer presque ouvertement *une journée*

contre la Convention. Mais, quoique affaiblie et chancelante, par suite de ses blessures, la révolution était loin d'avoir abdiqué. Le peuple et les soldats avaient foi dans la république et y rattachaient encore leurs plus chères espérances. Ils se montraient presque tous antipathiques à l'ancien régime et soutenaient l'autorité existante. A l'extérieur, l'armée se battait pour la république avec la même énergie, et ses victoires venaient d'obtenir, par le traité de Bâle, une paix importante avec la Prusse. A l'intérieur, l'on voyait la population pauvre tout entière, par dévouement aussi pour la république, supporter des maux inouis avec un courage et une persévérance étonnante; en effet, la disette extrême, d'une part, et la dépréciation du papier-monnaie, de l'autre, avaient réduit la dernière classe de la société à l'état le plus misérable et le plus douloureux. Mais la conviction qu'elle souffrait pour la patrie lui inspirait une héroïque résignation.

Malgré sa faiblesse, la Convention ou ce qu'on appelait alors le parti conventionnel ne voulait pas se laisser détruire sans résister. Rassurée du côté des démocrates, depuis le 1er prairial, elle s'attacha à empêcher le triompbe des royalistes. Après avoir terminé, dans cette vue, la constitution dite de l'an III, elle voulut éviter la faute de la Constituante, qui s'était exclue elle-même de la Législature suivante, et elle décida, par un décret, que les deux tiers de ses membres seraient réélus. Par ce moyen, elle s'assurait la majorité des conseils et la nomination du Directoire; elle espérait pouvoir suivre dans l'État sa constitution, pour la faire passer dans la pratique du gouvernement et l'y affermir sans secousse. Ce décret produisit un effet terrible dans l'opinion et fit déclarer hautement, à Paris, toute la foule des honnêtes gens contre la Convention. Jusque-là, on consentait à pardonner à cette assemblée sa tyrannie et ses crimes passés; mais on exigeait que ses membres renonçassent au pouvoir. Cette irritation générale de la classe bourgeoise contre les conventionnels

possesseurs de l'autorité publique était encore augmentée par l'envie d'occuper les places et les emplois, passion qui a toujours dominé l'esprit des Parisiens, et qui se réveillait alors avec force. Le parti royaliste, saisissant une occasion aussi favorable à ses desseins, eut hâte de se jeter dans le sein de la bourgeoisie, et parvint bientôt à l'absorber tout entière à son profit.

La cause de la révolution paraissait bien compromise par l'opposition énergique et les préparatifs de lutte de toutes les sections de Paris; mais, dans ce pressant danger, ses défenseurs virent tout à coup deux appuis bien puissants se placer à côté d'eux, l'armée et les faubourgs. Il s'établit dès lors entre la force militaire que la guerre des frontières avait fait renaître, et la force populaire naguère encore dominatrice souveraine dans la capitale, une alliance intime qui rendit bientôt la première maîtresse de la seconde. Dans cette circonstance, ce fut l'armée qui sauva la Convention. Cette assemblée, attaquée le 13 vendémiaire par vingt-cinq mille royalistes ou bourgeois sortis de tous les quartiers, chargea Barras et son lieutenant Bonaparte du soin de la défendre. Les dispositions de ce dernier furent si habilement prises et si vigoureusement exécutées, que les différents corps de l'insurrection, mitraillés par un feu bien nourri, prirent la fuite de tous côtés, et la Convention demeura pleinement victorieuse. L'on craignit un instant à Paris, après le 13 vendémiaire, le rétablissement du règne de la Terreur; mais depuis que les vagues de la révolution avaient commencé à se retirer, le retour du jacobinisme était devenu impossible; l'opinion générale lui était contraire. Dans leur triomphe, les conventionnels se bornèrent à nommer cinq directeurs qui avaient voté la mort du roi, ce qui aliéna d'eux la nation tout entière, et à exclure des emplois publics, par un décret, les parents des émigrés ainsi que les hommes connus dans les sections pour avoir pris part à l'insurrection de vendémiaire, ce qui faisait dans l'État une classe d'inter-

dits et de proscrits, et ne valait pas mieux que d'y établir une classe de privilégiés. Après ces deux mesures impolitiques, la Convention déclara sa mission terminée et se sépara. La ville de Paris lui dut la création de quelques bons établissements, comme l'École polytechnique qui fut placée au palais Bourbon, le Bureau des longitudes que l'on mit à l'Observatoire; l'Institut des aveugles-travailleurs, le Conservatoire des arts et métiers, le Conservatoire de musique, les Musées d'histoire naturelle, du Louvre, des Petits-Augustins, d'artillerie, etc.; elle avait décrété également l'institution des hôpitaux Saint-Antoine et Beaujon, ainsi que la formation de plusieurs marchés; mais la plupart de ces fondations ne furent que posées en principe par la Convention et ne s'exécutèrent que sous les gouvernements qui lui succédèrent.

La Constitution de l'an III composait le pouvoir législatif de deux conseils, et le pouvoir exécutif d'un Directoire de cinq membres. Les deux conseils, celui des *Cinq-Cents* et celui des *Anciens*, étaient nommés par les mêmes assemblées électorales et renouvelés annuellement par tiers. Les cinq directeurs étaient choisis par le conseil des Anciens sur une liste que présentait le conseil des Cinq-Cents. Chaque année un membre, sortant du Directoire, devait être remplacé par un membre nouveau. Les premiers directeurs furent Lareveillère-Lépaux, Letourneur, Rewbel, Barras, et Sieyès qui fut remplacé par Carnot. Jamais gouvernement nouveau ne s'était trouvé dans une situation aussi difficile. Les cinq directeurs entrèrent au palais du Luxembourg qui leur était destiné, sans y trouver une table pour écrire; et l'État lui-même n'était pas plus en ordre que le palais. Le papier-monnaie se trouvait réduit au millième de sa valeur nominale; il n'y avait pas cent mille francs en espèces dans le trésor public; les subsistances étaient si rares et les souffrances de la population si grandes, que l'on avait sans cesse à redouter des soulèvements. La guerre de la Vendée durait toujours, et la persistance des troubles civils

avait fait naître, dans beaucoup de provinces, des bandes de brigands, connus sous le nom de *chauffeurs*, qui commettaient des excès horribles dans les campagnes. Enfin la victoire avait abandonné depuis peu nos drapeaux, et les armées françaises se trouvaient presque toutes désorganisées.

Les hommes chargés de remédier à une aussi grande perturbation étaient médiocres pour la plupart; mais ils se mirent aussitôt à l'œuvre avec courage, résolution et bon sens. Un accord parfait régna entre eux, et ils suivirent franchement, chacun dans sa tâche, la route que leur traçait la constitution. La force si précieuse de l'opinion publique leur vint en aide dans tous leurs travaux, ainsi que la coopération pleine de zèle des hommes honnêtes, fort nombreux, dont la voix et les conseils salutaires commençaient à prévaloir partout. Aussi, grâce à cet ensemble de sagesse et de fermeté dans le nouveau gouvernement, d'ardeur et de dévouement dans les hommes de sens qui le secondaient, la confiance, le travail, le commerce, et, par suite, l'abondance se rétablirent-ils à vue d'œil. Après six mois, la France se trouva en partie relevée, sous le rapport matériel, de la situation déplorable où l'avait prise le Directoire. L'argent vint sans secousse remplacer le papier; les propriétaires anciens semblèrent vouloir vivre en paix, à côté des acquéreurs des biens nationaux; peu à peu la sûreté fut rendue aux routes et aux campagnes; une certaine liberté de la presse reparut; la victoire revint dans nos armées; les élections suivirent leur cours légal; partout la circulation des subsistances se trouva si assurée, que l'approvisionnement de Paris, tâche si rude naguère pour le gouvernement, se fit tout seul et n'occupa plus le Directoire. Insensiblement, l'activité et l'ardeur, créées par les troubles révolutionnaires, se portèrent vers l'industrie et l'agriculture. Bientôt la population remuante elle-même se mit à abandonner les clubs et les places publiques pour les ateliers et les champs. Disons toutefois que ce retour énergique vers l'ordre et le

calme était dû à la loi sociale qui fait succéder invariablement la tranquillité à la tempête pour les hommes et les choses, plutôt qu'à la Constitution nouvelle et aux ressources de ceux qui l'appliquaient. Cette constitution, en effet, était pleine de vices soit politiques, soit sociaux, et se trouvait d'avance condamnée à mourir, immédiatement après la satisfaction des premiers besoins de repos. Au point de vue politique, elle mettait l'instabilité dans le gouvernement et, par conséquent, dans tous les services publics et dans toutes les branches de l'administration ; au point de vue social, elle refusait aux prêtres et aux nobles les mêmes garanties qu'aux autres citoyens; la justice dès lors n'était plus la même pour tous les Français, et une classe fort nombreuse et fort importante de citoyens se trouvait parquée, pour ainsi dire, dans l'État et placée hors du cercle protecteur de la loi commune. Quant aux directeurs, que pouvait-on attendre, malgré leur sincérité, de grand et de fécond pour l'avenir, de la part d'hommes inspirés par les principes matérialistes de l'époque. Leur zèle et leurs efforts, pour créer des fondations durables, demeuraient fatalement condamnés à l'impuissance et à la stérilité, comme on allait bientôt le voir, après le premier rétablissement de l'ordre matériel.

Sous le Directoire, Paris sembla répudier cet esprit révolutionnaire, dont il avait été si longtemps le foyer ardent. Insensiblement les idées y revenaient à la monarchie ; la multitude avait quitté le bonnet rouge et la pique; elle était rentrée désabusée dans ses faubourgs et s'y tenait dans une profonde indifférence. La bourgeoisie, de son côté, abandonnait le champ de la politique pour revenir à la vie active de l'industrie et du commerce. Lasse d'agitations, elle ne demandait que du repos, de l'ordre et de la stabilité. Les deux partis extrêmes, les Jacobins et les royalistes, perdaient de jour en jour de leurs adhérents. L'opinion les abandonnaient sensiblement : c'était en vain que chacun d'eux, à sa manière, attaquait le

Directoire dans ses journaux. Le gouvernement, voyant que les idées prenaient un autre cours, se montrait lui-même indifférent pour ces attaques qui ne l'ébranlaient pas. En matière politique, la lassitude des esprits était générale.

Dès la première année de son existence, le Directoire donna à la capitale une organisation municipale qui rappelait le régime monarchique. Une loi la divisa en douze arrondissements ou municipalités, dont l'administration fut confiée au département de la Seine. Ce département se composait de sept administrateurs dont trois demeuraient spécialement chargés du travail administratif. L'un était pour les contributions, l'autre pour les travaux, les secours et l'enseignement public, et le troisième pour la police administrative, civile et militaire, et pour les subsistances qui bientôt après furent laissées au commerce libre. Le pouvoir municipal, dans toute sa plénitude, se trouvait placé entre les mains du bureau central dont les officiers municipaux des douze arrondissements n'étaient que les agents secondaires. Outre les sept administrateurs, le bureau avait deux grands fonctionnaires : un commissaire du Directoire et un secrétaire en chef ou secrétaire général; il se subdivisait, pour l'expédition des affaires, en huit sections qu'on appelait aussi bureaux : les bureaux, 1° de surveillance, 2° de sûreté, 3° des prisons, 4° de salubrité, 5° des mœurs et opinions publiques, 6° du commerce et navigation intérieurs, 7° des hospices civils, 8° des nourrices. Les fonctionnaires du bureau central étaient nommés par le Directoire lui-même et devaient être renouvelés tous les ans. Vers la fin de son existence ce gouvernement rendit quelques bonnes ordonnances relatives à la voirie urbaine, à celle de Paris surtout, aux finances et aux embellissements de cette ville; les rues, suivant leur largeur, y furent partagées en cinq classes, de 6 à 15 mètres. Afin de pouvoir subvenir aux dépenses nécessaires pour l'entretien ordinaire de la ville, pour les travaux extraordinaires d'amélioration et les besoins si grands des établisse-

ments hospitaliers, le même gouvernement rétablit, sous le nom d'octroi municipal, les anciens droits d'entrée dans la ville sur les vivres et les marchandises. Cette perception, une des plus justes, des mieux assises et des plus fécondes qui existe dans le système des impositions générales, permit dès lors à l'administration de rentrer peu à peu dans cette voie de réparations, d'embellissements et de créations nouvelles qu'avaient fait abandonner les désordres révolutionnaires, et que tous les gouvernements ont suivie jusqu'à nos jours, avec plus ou moins d'activité, pour la transformation de Paris.

L'ensemble de la population parisienne, la bourgeoisie surtout, voyait avec plaisir la reprise des travaux publics dans la ville. Le dégoût, l'horreur même que lui inspirait le délire furieux de 1792-93-94, éloignait de plus en plus son esprit des troubles révolutionnaires; toutefois, comme c'était la crainte avec les rudes leçons de l'expérience, et non la solidité des principes de morale ou de politique qui produisaient ce retour, cette génération matérialiste et athée en général, fille sceptique de Voltaire et du philosophisme, n'était pas remise dans la voie du bien et du vrai. Encore saignante des blessures cruelles de la révolution, elle abhorrait l'esprit révolutionnaire; mais, au lieu de chercher le calme, la stabilité et le bonheur dans la pratique sincère des principes éternels de la religion, de la morale et de la justice, elle se jeta tout entière dans les jouissances extérieures des sens et sembla possédée uniquement par l'amour des plaisirs et de l'argent. Aucune époque ne semble plus corrompue et plus éloignée de la pratique des grandes maximes sociales que les quatre années du Directoire. C'était là une suite fatale de la révolution : en effet, pendant la tempête effroyable que la France venait de traverser, tout paraissait s'être réuni pour corrompre également le cœur et l'esprit, pour fausser le jugement et jeter l'homme hors de sa voie. La vue continuelle des supplices avait accoutumé à la cruauté. La loi elle-même avait pris soin de saper la propriété

dans ses bases, en invitant le pauvre à voir dans chaque riche, un ennemi : dès lors le sang des riches avait ruisselé, et les bourreaux avaient hérité de leurs victimes. La fin de la Ter reur était enfin venue, mais non celle des persécutions et des crimes. Les hommes qui avaient souffert voulurent à leur tour faire souffrir les autres. Souvent les assassinats furent punis, mais par des assassinats ; l'émission exagérée du papier-monnaie, acheva la dépravation dans la plupart des classes ; elle rendit le gouvernement d'abord prodigue, ensuite frauduleux et enfin banqueroutier ; elle ruina la classe corrompue des anciens riches et lui substitua la classe encore plus corrompue des enrichis ; elle fit disparaître la probité de la plupart des débiteurs, et l'artisan, voyant que ce papier perdait continuellement de sa valeur, se mit à consommer chaque jour tout son salaire, parce qu'épargner alors eût été s'appauvrir : ainsi fut perdue l'habitude de l'épargne, cette première cause de la richesse des États.

A Paris, l'agiotage, la vie luxueuse et la passion des jouissances des sens se montraient effrénés ; plus que jamais l'on y spéculait sur la vente des biens nationaux, l'on trafiquait des assignats, l'on accaparait le blé, et l'on se disputait les fournitures des armées. De ces sources immorales et honteuses sortaient chaque jour des fortunes subites ; leurs possesseurs, tenus le plus souvent jusque-là dans une pauvreté étroite, et alors pressés de jouir de ce qui semblait leur venir du hasard, se mettaient à jeter l'argent à pleines mains, et affichaient un luxe, une ardeur de débauches et d'orgies dignes du temps de la régence. Les maisons de jeu étaient toujours pleines ; les bals de l'Opéra ainsi que les promenades de Longchamps reparaissaient ; l'on voyait revenir les petites maisons et les soupers sans fin, avec leurs prostituées et leurs débauchés, leurs moqueries impies de toutes les croyances et leurs négations cyniques de tous les sentiments. Le gouvernement lui-même, sceptique et matérialiste, croyait faire acte de bonne politique

en encourageant de tout son pouvoir ces tendances corrompues. Des salons nouveaux s'ouvraient chaque jour dans les quartiers élégants de Paris. Le beau monde se portait aussi en foule sur le boulevard des Italiens, à Tivoli, au jardin des Tuileries, à Frascati. Dans les promenades, de même que dans les salons, l'on voyait les femmes à la mode se montrer costumées à l'antique, avec des robes de gaze retenues par des camées, les seins, les bras et les jambes nus, en sandales ou en cothurnes, les cheveux bouclés ou épars et des bagues aux pieds. C'était l'habillement des courtisanes de l'ancienne Grèce. Les hommes élégants, de leur côté, les *incroyables*, paraissaient avec les costumes les plus bizarres et les plus exagérés. Ceux qui étaient fonctionnaires portaient la chlamyde, la prétexte, la toque et les diverses parties de l'habillement antique; les autres avaient l'habit à haut collet noir, les culottes à mille rubans, la coiffure en cadenettes, des bijoux aux mains, aux oreilles, aux poches, et le bâton noueux à la main. C'était le temps des spectacles licencieux, des courtisanes sans retenue ni pudeur et des mauvais livres.

Jamais encore on n'avait remarqué à Paris cette ardeur effrénée pour l'argent, pour la vie luxueuse, les danses, les histrions et les prostituées. Dans les salons de l'aristocratie nouvelle, l'on voyait la foule se passionner successivement pour une pirouette de Vestris, une chanson de Garat, un roman de Pigault-Lebrun, ou pour toute autre production de la littérature de cette époque corrompue. Après l'argent, les danses et le théâtre semblaient être devenus les idoles des Parisiens de toutes les classes. Du riche au pauvre, du grand au petit, c'était une passion, une frénésie universelle; l'on dansait dans les salons du monde élégant, l'on dansait aussi chez Ruggieri, chez Lucquet, à l'hôtel Thélusen, chez Wentzel, au séminaire de Saint-Sulpice, aux Carmes, aux Filles-Sainte-Marie, et dans plusieurs églises. En même temps l'on jouait partout la comédie; on comptait alors dans la capitale au delà de deux cents

théâtres bourgeois qui s'étaient improvisés dans tous les quartiers. Il y avait en outre dix-sept grands théâtres publics, qui étaient : Les Arts (Opéra), les théâtres Français, Favart (Italiens), Feydeau (Opéra-Comique), de la République, Molière, du Vaudeville, Montansier, de la Cité, du Marais, de l'Ambigu-Comique, de la Gaîté, des Jeunes-Artistes, des Variétés-Amusantes, des Délassements, des Jeunes-Élèves, Sans-Prétention. Il existait aussi une foule de petits théâtres sur tous les points de Paris; bien plus on en vint à jouer la comédie dans les cafés, dans les greniers, chez les marchands de vins, etc., etc. La fièvre de l'argent, de la danse et du théâtre avait gagné la population de la capitale tout entière.

Le Directoire se montrait favorable à cet amour des plaisirs et du luxe, afin d'empêcher les esprits de se tourner vers le passé et l'ancien régime; il faisait célébrer tous les ans, avec la plus grande pompe, les sept fêtes nationales et anniversaires établies par la Convention. C'étaient les fêtes de la fondation de la république (1er vendémiaire), de la Jeunesse (10 germinal), des Époux (10 floréal), de la Reconnaissance (10 prairial), de l'Agriculture (10 messidor), de la Liberté (9 et 10 thermidor), des Vieillards (10 fructidor). L'on célébrait en outre, avec magnificence, tous les grands événements de l'époque, comme les funérailles du général Hoche, les victoires de Bonaparte en Italie, le traité de Campo-Formio, la fête de l'exposition générale des produits de l'industrie. Cette exposition qui eut lieu pour la première fois au champ de Mars, le 22 septembre 1798, sur la proposition de François de Neufchâteau, fut la plus remarquable de ces solennités par son caractère même. Elle n'a plus été abandonnée depuis. Dans toutes ces fêtes, on avait soin de bannir ce qui pouvait rappeler le dogme chrétien. En les célébrant, le gouvernement semblait n'avoir qu'un but, celui de ressusciter le culte d'Athènes et de Rome; nos monuments, nos rues, nos places publiques, se remplissaient alors d'autels et d'attributs des divinités mythologiques. Ornements,

costumes, langage même, tout y appartenait au paganisme ou bien aux facultés humaines, aux sciences, aux lettres, aux arts; on n'y trouvait rien pour le cœur. Sur des chars splendides, qui défilaient en longue procession, précédés et suivis par la foule, apparaissaient, ici les statues de Minerve, de Cérès, de Bacchus; là, des animaux, des végétaux et des minéraux tirés de différentes contrées; plus loin, des machines, des instruments de physique, des manuscrits, des livres orientaux, avec le buste d'Homère; plus loin encore, des copies des tableaux et des statues des grands maîtres italiens, etc. Dans les intervalles de ces chars marchaient, ou de jeunes filles vêtues de robes blanches et couvertes de fleurs, ou les professeurs et les élèves du Musée d'histoire naturelle, ceux des écoles normale et centrale, ceux du collége de France, de l'École polytechnique, et parmi eux des savants, des artistes en renom, des hommes de lettres, etc. Sur quelques points, des orchestres nombreux exécutaient des symphonies, des concerts, des marches militaires; sur d'autres, de jeunes filles chantaient en chœur quelque hymne païen de Lebrun ou de Méhul. L'ensemble du cortége se mouvait en silence, pressé de tous côtés par une multitude de peuple qui ne faisait entendre aucun cri, et semblait ne prendre part à la fête que par la curiosité.

Dans cette multitude, un très-grand nombre de personnes, hommes et femmes, demeurées chrétiennes au fond du cœur malgré l'impiété générale, prenaient en dégoût ces allégories stériles, ces pompes vides et muettes, ainsi que ces personnages de théâtre qui ne disaient rien au cœur ni à l'âme. Quand on passait devant nos vieilles basiliques, monuments alors délabrés de la foi de nos pères, presque tous les regards se portaient avec des regrets et des soupirs sur leurs portes fermées et leurs croix mutilées ou abattues. L'ennui et le dégoût d'un présent tout consacré au culte de la matière, portaient les âmes vers le passé et faisaient soupirer après le retour

des consolations et des splendeurs sublimes de la religion catholique. Au fond, la célébration des saints mystères par les prêtres demeurés fidèles à la foi n'avait jamais cessé à Paris, pendant la révolution, même à l'époque de la Terreur; mais partout elle avait lieu secrètement et dans des maisons particulières. Quelque temps après la chute de Robespierre, quinze églises s'étaient ouvertes de nouveau dans la ville avec l'autorisation du gouvernement, mais pour des prêtres constitutionnels seulement; ce qui fit qu'elles furent peu fréquentées. Toutefois, la fin de la Terreur et la cessation des alarmes générales avaient considérablement augmenté, depuis, le nombre des chapelles que les prêtres insermentés établissaient dans les maisons particulières; et déjà personne, soit célébrants, soit assistants, ne prenait plus autant de peine pour se cacher, quand on y disait la messe.

Le Directoire finit par s'inquiéter de ce retour bien marqué à la religion catholique : il se décida à le combattre, non de front, il n'osait pas, mais indirectement et en le détournant. A l'imitation de Robespierre, il tenta de fonder un culte nouveau : le culte théiste de la nature et des théophilanthropes, qu'inventa Laréveillère-Lépaux, et dont il se fit le grand prêtre. C'était une parodie burlesque et inepte des cérémonies les plus augustes de la religion catholique. Les prêtres constitutionnels ou jurés durent partager avec les théophilanthropes les quinze églises que leur avait données une loi du 6 vendémiaire an III : les uns y célébraient leur culte le matin, et les autres le soir. Le service religieux des théophilanthropes consistait surtout dans des fêtes qu'on célébrait en l'honneur de la Jeunesse, de la Vertu, de la Vieillesse, du Courage, suivant la coutume et les formes républicaines. Ils faisaient aussi des cérémonies pour les naissances, les mariages, les décès, chantaient des hymnes et des odes de J.-B. Rousseau, ou une paraphrase du *Pater*, et écoutaient, les jours de décadi, quelque instruction morale que leur faisait, du haut d'une

tribune, un lecteur revêtu d'une robe blanche et d'une tunique bleue. Les seuls dogmes qu'ils proposassent, avec le perfectionnement continu de l'humanité par leurs propres moyens, étaient l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme. Ils avaient donné à chacune de leurs quinze églises des noms allégoriques et des attributs philosophiques tirés de l'ordre moral ou usuel de la vie, suivant la coutume républicaine : Saint-Philippe du Roule était consacré à la Concorde ; Saint-Roch, au Génie ; Saint-Eustache, à l'Agriculture ; Saint-Germain-l'Auxerrois, à la Reconnaissance ; Saint-Laurent, à la Vieillesse ; Saint-Nicolas-des-Champs, à l'Hymen ; Saint-Merry, au Commerce ; Sainte-Marguerite, à la Liberté et à l'Égalité ; Saint-Gervais, à la Jeunesse ; Notre-Dame, à l'Être suprême ; Saint-Thomas-d'Aquin, à la Paix ; Saint-Sulpice, à la Victoire ; Saint-Jacques-du-Haut-Pas, à la Bienfaisance ; Saint-Médard, au Travail ; et Saint-Étienne-du-Mont, à la Piété filiale.

C'était-là la continuation de ce combat à outrance que le philosophisme livrait au christianisme depuis plus d'un siècle, tantôt sur un terrain, tantôt sur un autre ; tout paraissait réuni, pendant la révolution, pour exterminer et anéantir l'antique religion nationale de la France. Ce que l'on regardait comme son soutien avait disparu ; le sceptre était brisé et jeté dans la boue ; il n'y avait plus de prêtres ; on les avait dépouillés, chassés, égorgés, avilis ; les temples demeuraient fermés et interdits ; l'ascendant de l'autorité religieuse, la force des coutumes, ce qu'on appelait les illusions de l'imagination, avaient disparu ; l'esprit de chaque individu lui appartenait en propre ; la philosophie rationaliste et révolutionnaire, rongeant peu à peu le ciment qui unissait les hommes et formait la société chrétienne, avait détruit toutes les agrégations morales. L'autorité civile du jour donnait un appui énergique aux ennemis du Christ, et l'esprit humain prenait tous les moyens, essayait toutes les formes imaginables pour effacer jusqu'à son nom,

dans les diverses parties de l'antique royaume de saint Louis. Mais c'était-là aussi l'instant suprême que Dieu avait fixé pour faire sortir le christianisme plus pur et plus vigoureux de la plus terrible des épreuves qu'il eût jamais subies. Fort de sa seule force, le fils du ciel commençait à se montrer et à manifester sa puissance; on le voyait déjà soulever, malgré ses efforts désespérés, ce géant, fils de la terre, qu'il devait un jour étouffer dans ses bras redoutables. Chaque jour, sous le Directoire, s'accroissait le nombre des âmes pieuses qui fréquentaient les chapelles particulières desservies par des prêtres fidèles à la foi, et chaque jour aussi le nombre de ces chapelles s'augmentait, dans tous les quartiers de la ville sans exception.

Maîtrisé par l'opinion publique, qui favorisait ce retour bien marqué vers la religion chrétienne, le gouvernement directorial en vint à ne pas oser, pendant quelque temps, prendre des mesures pour le contrarier, et il ferma les yeux. Bientôt, du haut de la tribune nationale elle-même, des voix nobles et courageuses osèrent protester contre les désordres, l'impiété et l'iniquité du jour, au nom de la morale, de la religion et de la justice : « Il n'est pas une religion, disait Camille Jordan, qui ne reconnaisse l'obéissance aux autorités établies, qui ne la consacre en la rapportant à l'autorité de Dieu même; c'est-là le caractère spécial de la religion catholique : elle se concilie avec toutes les formes de gouververnement, mais elle respecte avant tout le gouvernement établi; elle y attache ses sectateurs par les liens les plus forts : de là leurs répugnances à s'en séparer.... Que ceux qui connaissent l'esprit du catholicisme attestent cette vérité, et qu'elle serve de réponse aux alarmes de quelques personnes qui affectent de réprésenter cette religion comme incompatible avec notre république. » « En sommes-nous meilleurs, s'écriait un autre orateur, depuis qu'on a cherché à effacer du cœur de l'homme les principes religieux? J'en appelle à une expérience de six années. Lisez les témoignages qui ont

été adressés au Directoire par le général Bonaparte, relativement à la conduite des prêtres français réfugiés en Italie : et voilà les hommes que vous laisseriez encore gémir sous le poids d'un affreux exil? Impatients de céder au vœu général et à la voix de l'humanité, ne craignons pas les clameurs de ceux qui pensent que notre liberté ne peut se maintenir que par des mesures tyranniques; la liberté ne se maintient que par la bonté des lois et leur observation : il n'y a point de liberté là où il n'y a pas de bonnes mœurs; il n'est pas de bonnes mœurs sans morale : nous n'aurons pas de morale sans religion; nous n'aurons pas de religion sans culte; un culte ne peut exister sans ministres. »

L'esprit matérialiste et révolutionnaire de la majorité du Directoire considéra comme une guerre d'opinion faite à son gouvernement les nouvelles doctrines de réhabilitation morale et religieuse qui s'agitaient partout dans les conseils et dans la société, au retentissement des victoires de l'armée d'Italie. Aux yeux aveuglés de ces anciens conventionnels, la tendance générale et irrésistible vers la religion et l'ordre moral ne dépassait pas les minces proportions de l'intrigue et du complot; à leur sens, c'étaient les royalistes qui remuaient et qu'il fallait frapper. Agissant dès lors par la terreur, suivant les principes de l'école révolutionnaire d'où ils sortaient, ils firent un appel à la force et provoquèrent de l'armée d'Italie des adresses menaçantes contre les conseils. Des troupes s'approchèrent de Paris, sous le commandement d'Augereau; et, fort de leur appui, le Directoire attaqua dans un message violent la conduite et les intentions des deux assemblées. Le conseil des Anciens releva le gant et prononça solennellement l'anathème constitutionnel : *Directeurs, la patrie vous censure.* Les trois membres qui formaient la majorité du Directoire répondirent par un coup d'État, par la journée du 18 fructidor an V. Ils décimèrent la représentation nationale et frappèrent même leurs deux collègues qui formaient la minorité. Toute-

fois, l'affreuse guillotine de 1793 ne fut pas relevée et le sang ne coula pas. Seulement les membres des conseils, inscrits sur la liste des proscrits, furent déportés sous le ciel brûlant des tropiques. Quoique cruelle, cette mesure était alors un progrès; car l'échafaud enlève au temps son droit de grâce, suivant la belle expression d'un de nos derniers orateurs, et la terre d'exil a rendu plus tard à la France plusieurs des illustres proscrits de fructidor : Boissy-d'Anglas, Camille Jordan, Pastoret, Siméon, Portalis, Barbé-Marbois, etc., etc.

La résistance systématique des anciens conventionnels du Directoire à l'esprit de réaction politique, morale et religieuse qui se manifestait dans la société, à Paris surtout, faisait de ce gouvernement un régime de transition entre la Convention destructrice et le Consulat réparateur. Dans l'ordre religieux, quand le Directoire, abjurant hautement l'athéisme de la Convention, s'efforçait d'établir le culte du déisme, l'esprit public revenait sensiblement au christianisme et à l'Église catholique. Dans l'ordre politique, la révolution, sous le même gouvernement, passait par la gloire militaire et par l'intervention de la force armée, pour arriver au principe consulaire et à l'autorité impériale. Enfin, dans l'ordre civil, elle se séparait de ce qui restait encore des lois révolutionnaires et exceptionnelles, pour revenir aux principes du droit rationnel et social. Retour au catholicisme, à l'idée monarchique, à l'unité et à l'équité de la législation civile, voilà ce qui se prépare, sous le Directoire, pour rasseoir la société ébranlée.

Dès son entrée au pouvoir, le gouvernement directorial semble prendre à tâche d'arrêter l'œuvre de destruction sociale de la Convention, en abolissant les lois exceptionnelles qu'elle avait faites, et en faisant disparaître l'effet rétroactif dont elle avait si souvent introduit le principe dans sa législation inique. Les biens des hôpitaux et des autres établissements de charité publique sont exceptés dans la vente des biens nationaux; il est sursis à l'aliénation des presbytères.

La jouissance abusive des forêts nationales est prohibée, sauf les droits des usagers. Les ventes et les échanges des forêts de l'État et des biens communaux sont suspendus et soumis à des lois spéciales. On lève tous les sequestres posés sur les biens des personnes mises hors la loi, sous la Convention. Les droits scandaleux et immoraux accordés par cette assemblée, avec l'effet rétroactif, aux enfants naturels sur les successions des pères, des mères et des collatéraux, sont restreints et réduits à des proportions convenables. D'autres réparations aussi justes sont introduites dans la loi des successions rendue par la même assemblée. Partout où il se trouve, le grand principe révolutionnaire de la rétroactivité, si tyrannique et si désastreux pour la société, est rejeté avec le plus grand soin. Les assignats et la vente des biens nationaux avaient été l'un des plus puissants leviers de la révolution; aussi la Convention en avait-elle abusé et laissa-t-elle au Directoire, dans le papier-monnaie, la plus grande difficulté de l'époque : on estimait à 200 millions la valeur des 20 milliards d'assignats jetés dans la circulation. La transition d'une telle situation financière à l'état normal semblait devoir entraîner des secousses terribles et bouleverser l'État jusque dans ses bases. Cependant, grâce à l'horreur générale des esprits pour les troubles révolutionnaires et à l'attente où chacun était d'une grande dépréciation des assignats, grâce aussi à la création des mandats territoriaux établis par la loi de ventôse an IV, le passage du papier à l'argent s'était fait sans de vives commotions. Tout le monde s'étant résigné à faire quelques pertes, dans l'intérêt public, la circulation se rétablit facilement.

Ainsi délivré de la difficulté redoutable des assignats, le Directoire voulut régler également les comptes de l'État et de ses créanciers. Pour y parvenir, il prit la voie révolutionnaire de la banqueroute. Abusant, au moyen d'un sophisme inique, du principe de la *cession des biens* au bénifice duquel la loi admet, dans certains cas, les particuliers débiteurs malheureux

et de bonne foi, il fit rendre une loi qui offrait aux créanciers de l'État les biens nationaux non encore vendus, comme gage des deux tiers de la rente qu'on déclara remboursable. L'autre tiers fut conservé en inscriptions au grand livre, exempt de toute retenue présente ou future : il forma le *tiers consolidé.* Or, au moment de cette réduction, le service annuel de la dette publique s'élevait à 258 millions. Le tiers consolidé restait comme charge annuelle de 86 millions; les deux tiers, déclarés remboursables au capital de vingt fois la rente, formaient un capital de plus de trois milliards; et les biens nationaux que l'on affectait à la garantie de ce remboursement ne s'élevaient qu'à une valeur approximative de 1300 millions. Ce gage était bien insuffisant, et les rentiers de l'État, peu aisés en général, firent, dans cette circonstance, de grandes pertes; cependant, comme on ne leur enlevait pas tout et qu'ils avaient devant les yeux les désastres des innombrables victimes de la révolution, ils se résignèrent et prirent foi dans la solidité de leur titre réduit.

Par la loi du tiers consolidé, le Directoire avait voulu relever le crédit public. Il essaya également de faire revivre le crédit commercial et industriel, et, à cet effet, il rétablit la contrainte par corps. Mais la banqueroute du tiers consolidé venant à la suite des assignats dépréciés, et la prison pour dettes étaient des moyens peu propres à rendre immédiatement la vie aux crédits public et commercial, quelque urgent que fût d'ailleurs leur rétablissement. Malgré les efforts du Directoire, l'État ne put parvenir, pour le moment, à inspirer de la confiance aux capitaux; d'un autre côté, le commerce et l'industrie, qui languissaient depuis si longtemps en France, ne purent se raviver faute de crédit personnel ou moral. Il y eut cependant, dès cette époque même, un commencement d'amélioration sensible dans l'état général des choses, grâce au bon vouloir et à la coopération de tout le monde pour l'obtenir, et par suite aussi de l'établissement du crédit fon-

cier ou hypothécaire qui, malgré ses imperfections, devait bientôt préparer la voie aux deux autres. Ce crédit, venant de la terre et non de l'homme, était alors le seul possible, le seul qui pût donner des résultats immédiats. En effet, au milieu de la ruine générale qui avait tout bouleversé et tout épuisé en France, la terre restait pour offrir une garantie aux engagements civils. Le gouvernement du Directoire tira parti de cette précieuse ressource, et la loi du 11 brumaire an VII vint fonder le crédit foncier, en établissant ce régime hypothécaire dont les principes généraux nous régissent encore aujourd'hui. Depuis quelques années, des jurisconsultes et des économistes distingués, sagement secondés par le gouvernement, travaillent à améliorer ce point si important de notre législation. Espérons que leurs efforts seront couronnés par le succès, et que l'expérience viendra bientôt, sur ce point, nous montrer la route la plus sûre.

Après avoir fondé le crédit foncier sur la publicité des hypothèques et la transcription des actes translatifs de propriété, le Directoire voulut établir des règles précises pour la certitude de la date et pour la publicité de toutes les transactions civiles; la loi sur l'enregistrement, rendue le 22 frimaire an VII, se trouve encore aujourd'hui le code principal qui régit l'ensemble des droits sur les obligations et les mutations. Cette loi fut inspirée principalement par une pensée de fiscalité, par le besoin d'exploiter, au profit de l'État épuisé, une branche féconde d'impôts; mais un caractère propre est attaché aux droits d'enregistrement et de mutations; ils touchent de tous côtés aux actes et aux faits civils et judiciaires, souvent même par les points les plus délicats et les plus difficiles. Ce fut encore dans un but de fiscalité que le même gouvernement établit les droits de greffe dans tous les tribunaux civils et de commerce, ainsi que les droits de papier timbré pour presque tous les actes publics et particuliers de la vie sociale.

Au milieu de leurs travaux législatifs, le Directoire et les

deux conseils n'oublièrent pas l'instruction publique. Un désir sincère d'opérer le bien, sous ce rapport, sembla diriger tout d'abord le gouvernement; dans les discussions, les deux conseils et le pouvoir exécutif lui-même paraissaient guidés et entraînés par une réaction remarquable vers les principes de justice, de morale et de religion; l'on sentait que la sanglante et sacrilége Convention était passée, et que l'espérance renaissait avec le calme au fond des cœurs. Mais le 18 fructidor rejeta tout à coup Paris et la France dans les passions révolutionnaires. Depuis ce moment, les doctrines de Danton et de Robespierre exhumées vinrent inspirer de nouveau les représentants du pays, dans leurs tentatives pour reconstituer l'éducation et l'instruction publique. Les principes du monstrueux athéisme osèrent encore se produire à la tribune, presque sans déguisement, et vinrent se heurter avec des principes théistes ou des conceptions bizarres que mettaient en avant des imaginations abandonnées du sens commun. Aussi vit-on constamment, dans ces stériles discussions, les esprits aller et venir, sans point de repère, monter, descendre et se croiser à contre-sens, sans pouvoir se rencontrer ni s'entendre, et tomber enfin de lassitude, après avoir créé quelques projets impossibles et tués bientôt par le ridicule.

Le Directoire, gouvernement de juste milieu et de transition, venu après la sanglante tyrannie de la Convention, avait pu résister aux deux partis extrêmes de l'époque; il avait déporté, fusillé ou sabré, dans la plaine de Grenelle, les complices de Babeuf, sans que la population remuât; il avait pu opérer avec la même tranquillité le coup d'État du 18 fructidor. Mais en 1799, quatre ans l'avaient usé, son temps était passé. Les élections et les délibérations des conseils, dont les résultats étaient toujours connus d'avance, ne présentaient plus d'intérêt. Le peuple lui-même voyait avec peine et répugnance les persécutions qu'on faisait encore subir aux prêtres et aux nobles. L'indépendance de la France et les limites du

Rhin étant assurées, la guerre demeurait sans objet. Partout la paix était désirée. Dans l'intérieur du pouvoir exécutif lui-même, s'était opérée une espèce de révolution qui augmentait encore le dégoût général pour ce gouvernement. Par suite d'intrigues misérables, les nouveaux choix étaient tombés sur des hommes si vulgaires et si discrédités, que la France, lasse et pleine de mépris pour eux, appelait à grands cris un changement radical ; mais ne voulant ni des Jacobins, dont le souvenir lui faisait horreur, ni du gouvernement de l'ancienne noblesse, dont elle redoutait l'arrogance, elle s'élançait vers l'inconnu et demandait un chef militaire qui, d'une main puissante, la fît entrer enfin dans une époque d'ordre, de réorganisation et de force.

Au moment même où la nation, fatiguée du passé, semblait être ainsi arrivée à cette période des crises politiques où l'on ne voit de repos que dans le pouvoir d'un seul, l'on apprit tout à coup que le héros d'Italie, le vainqueur des Pyramides, ayant quitté l'Égypte, était de retour en France. L'arrivée à Paris du premier homme de guerre et de la plus grande renommée du temps remplit la ville de joie. L'on se félicitait ; on croyait tout sauvé. Les divers partis vinrent successivement s'offrir à lui. Il leur donna de l'espoir, sans se livrer à aucun, et se mit, avec une adresse remarquable, à préparer les esprits à la révolution qu'il méditait. Il disait aux Jacobins qu'il les préserverait du retour de l'ancienne dynastie ; il laissait les royalistes se flatter qu'il rétablirait les Bourbons ; il promettait à Sieyès de l'aider à mettre au jour la fameuse constitution qu'il élaborait depuis dix ans ; quant au public qui n'était d'aucun parti, il le captivait par des protestations générales d'amour de l'ordre et de la tranquillité. Bientôt il eut un nombre très-considérable de partisans, qui, sans trop savoir ce que méditait Bonaparte, se tenaient cependant tout prêts à le seconder vigoureusement. Presque tous les militaires étaient pour lui. Voulant s'assurer les récompenses qu'ils

désiraient obtenir, ils étaient résolus à placer un des leurs à la tête de l'État et à prendre part, pour cela, à la révolution intérieure que tout le monde prévoyait. D'un autre côté, Sieyès avait gagné la majorité du conseil des Anciens, et le ministre de la police, Fouché, devait fermer les yeux.

Ce fut alors qu'on se décida à agir. Mais, dans la crainte du réveil de l'esprit révolutionnaire et de quelque soulèvement subit de la population parisienne, l'on résolut de faire le coup d'État hors de son atteinte et de sa vue. Le conseil des Anciens, s'autorisant d'un article de la constitution qui permettait de transférer le Corps législatif dans une autre ville que Paris, le transporta à Saint-Cloud, où l'on pouvait faire agir plus facilement la force militaire. Le décret de translation rendu le 18 brumaire avait ordonné que l'installation nouvelle eût lieu le lendemain 19. Quand on le connut dans la ville, tous les quartiers furent agités par l'attente d'une grande journée. Mais déjà la révolution était opérée dans les esprits, et la grande majorité des honnêtes gens, redoutant surtout le retour des Jacobins, désiraient que le général Bonaparte eût l'avantage. Le Directoire lui-même se désorganisa : Sieyès et Roger-Ducos donnèrent leur démission, et Barras prit la fuite. Du reste, toutes les précautions matérielles furent prises dans la capitale pour réprimer une émeute et même un soulèvement, s'ils venaient à s'y produire. Moreau cerna le Luxembourg. La police, d'accord avec l'administration départementale, fit fermer toutes les barrières. En un instant, les rues, les places, les carrefours, se trouvèrent couverts de troupes, et les faubourgs, ainsi contenus, furent étroitement surveillés par des émissaires nombreux qui ne cessaient de les parcourir dans tous les sens.

L'on connaît l'issue du coup d'État du 18 brumaire. Lorsque le conseil des Cinq-Cents se fut retiré devant les bayonnettes de Murat, Lucien, qui le présidait, réunit une cinquantaine de députés connus et gagnés d'avance. Ils rendirent

un décret que le conseil des Anciens s'empressa d'approuver. Cet acte proclamait l'abolition du Directoire, l'expulsion de soixante et un députés démagogues, l'ajournement du Corps législatif à trois mois, la formation de deux commissions temporaires prises dans les deux conseils, pour rédiger une constitution nouvelle, et enfin la remise du pouvoir exécutif entre les mains de trois consuls provisoires, Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos. A trois heures du matin, tout était terminé, et Paris, en se réveillant, apprit par des affiches la révolution qui venait de s'accomplir.

C'est ainsi que se termina, avec le régime anarchique et tyrannique tout ensemble qu'on appelait république française, ce long XVIII° siècle, qui avait vu successivement la décrépitude de Louis XIV et le relâchement général de la société, les débordements scandaleux de la Régence et l'impiété cynique des classes élevées, l'immoralité de Louis XV et le triomphe de l'esprit voltairien, c'est-à-dire le règne du mépris, de l'athéisme et de la corruption. Ces efforts impies de la nature humaine pour trouver, comme Don Juan, le bonheur en elle-même et hors du sein de la Divinité, cette révolte audacieuse contre les principes éternels, ne pouvaient manquer d'attirer sur la France, abandonnée à elle seule, une sanction pénale terrible, et les horreurs de 1793, par une conséquence forcée, étaient venues à la suite d'un désordre universel et inexprimable des hommes et des choses. Mais les rudes leçons de l'expérience ne furent pas perdues, et, dès les dernières années du même siècle, le retour sincère des esprits vers l'ordre, la religion et le bien en général, était déjà fort sensible. Le XVIII° siècle lui-même, malgré tout ce qu'il renferma de mauvais et de pernicieux à la société, n'avait pas été sans laisser après lui quelques bienfaits signalés pour les générations futures. On lui doit l'éducation des sourds-muets, l'enseignement mutuel, les aérostats, la découverte du paratonnerre, du galvanisme, des automates articulés, ainsi que la connaissance

de la nature de l'eau et de procédés pratiques pour la rendre potable. On lui doit également la découverte de l'inoculation de la vaccine, l'invention des télégraphes, l'uniformité des poids et des mesures, les tribunaux de paix et l'établissement des expositions périodiques des produits de l'industrie.

LIVRE QUATORZIÈME.

XIXe SIÈCLE.

CHAPITRE PREMIER.

Installation et premiers actes du gouvernement consulaire. — Réorganisation générale. — Formation d'une administration nouvelle à Paris; concentration du mouvement et de la vie publique dans cette ville. — La presse, les lettres, les sciences et les arts dans la capitale, sous le consulat. — Tentatives du pouvoir pour réglementer l'instruction publique. — Paix d'Amiens. — Concordat et rétablissement du culte catholique. — Création de la Légion d'honneur. — Formation des codes; organisation nouvelle de la magistrature. — Travaux d'embellissements et d'amélioration dans Paris; état des finances municipales. — Rupture de la paix; premiers signes de mécontentement. — Actes du pouvoir. — L'empire. — Sacre de Napoléon. — Manifestation de l'esprit d'opposition contre le système belliqueux du gouvernement. — La bourgeoisie parisienne; le faubourg Saint-Germain; le peuple des faubourgs. — Paris sous l'empire. — Formation de l'Université impériale. — Mariage de l'empereur; naissance du roi de Rome; fêtes dans la capitale. — Persécutions contre le pape; affaires ecclésiastiques. — Les arts, les sciences, les lettres à Paris, sous l'empire. — État de la capitale après le désastre de Moscou; combats sous ses murs; détresse générale; reddition de la ville; les étrangers y sont reçus. — Coup d'œil sur l'état de ses finances; la population parisienne à la chute de l'empire.

Bonaparte voulut inaugurer, avec le commencement du XIXe siècle, l'ère nouvelle qui s'élevait sur la France. Le 1er janvier 1800, il ouvrit solennellement la première session

du Corps législatif et du Tribunat. Pour répondre aux trois millions de suffrages qui avaient accepté le nouvel ordre de choses, il dit à la nation : « La révolution est finie; elle demeure fixée aux principes qui l'ont commencée. » Il venait, en effet, consacrer un fait accompli, une conquête opérée à la suite de dix ans de perturbations sanglantes : l'égalité civile. Faire passer, par des actes et des institutions convenables ce principe des temps modernes dans la vie pratique de la société française; l'appuyer en même temps sur la religion de nos pères, sur les mœurs et la morale publique, ainsi que sur le rétablissement des bonnes institutions et des traditions respectables du passé que la révolution avait fait disparaître : telle était sa mission; mais elle s'arrêtait là. Il n'avait pas le pouvoir ni même la volonté d'établir également la liberté politique. La France alors ne la comprenait pas et n'avait guère encore pour elle que des instincts.

A peine installé, le nouveau gouvernement s'annonça comme un pouvoir fort et réparateur. La loi sur les otages qui, dans les communes agitées, se prenaient parmi les nobles, fut immédiatement abrogée; on révoqua l'emprunt forcé, source de tant de vexations; l'on abolit la fête anniversaire du 21 janvier; les émigrés français, naufragés à Calais le 23 brumaire an IV et détenus au château de Ham contre le droit des gens, furent mis en liberté, hors du territoire de la république; on rappela les prêtres déportés par le Directoire, et tous les proscrits, Portalis, Siméon, Barbé-Marbois, Carnot, Barthélemy, etc., etc., furent réintégrés au sein de leur patrie. En même temps le ministre de la justice annonçait qu'on allait préparer dans le calme de la méditation et discuter avec sagesse des codes établis sur les bases immuables de la liberté, de l'égalité des droits et du respect de la propriété. Après l'épreuve terrible de dix ans qui n'avait produit que des dominations exclusives et des tyrannies sanglantes, le pays était fatigué de révolutions et dégoûté des promesses de liberté

politique que lui avaient faites en vain plusieurs constitutions successives. Il demandait une main ferme et habile qui sût fermer ses plaies et lui donner l'ordre avec la tranquillité; aussi le vit-on applaudir aux premiers actes du gouvernement consulaire et prendre confiance dans ses promesses. Quand la Constitution du 22 frimaire an VIII parut, ce fut en vain qu'on y signala plusieurs combinaisons dirigées évidemment contre la liberté politique; l'immense majorité de la population, faisant peu de cas de cette liberté et de ces droits du citoyen qu'une dure expérience de dix années lui faisait considérer comme synonymes de tyrannie révolutionnaire, ne voulut voir dans la Constitution nouvelle que le principe de l'égalité civile avec la promesse de la liberté civile qu'on y avait inscrits en caractères apparents. Sentant peut-être que la France n'était pas encore mûre pour la vie politique, elle se bornait à désirer la résurrection de l'ordre social avec l'égalité de tous devant la loi, et elle les vit dans l'ère nouvelle.

Dans le besoin pressant de reconstitution sociale où se trouvait la France, la main vigoureuse de Bonaparte sut imprimer toute l'énergie de l'unité au gouvernement consulaire, et le pouvoir exécutif fut rigoureusement concentré sur une seule tête. Conseil d'État, Tribunat, Corps législatif, Sénat conservateur, Corps électoral, toutes les sphères nouvelles chargées par la Constitution de l'an VIII d'exercer une portion de la puissance publique dans l'État, vinrent graviter vers le centre d'attraction universelle. Les second et troisième consuls étaient les acolytes du premier; ils n'avaient que voix consultative. Le premier consul promulguait les lois, nommait les ministres, les ambassadeurs, les dignitaires, les fonctionnaires, les officiers, les magistrats, etc., etc.; il gouvernait, il administrait, il était monarque. Sous sa direction, le conseil d'État était chargé de rédiger les projets de loi, d'en exposer les motifs au Corps législatif et d'en soutenir la discussion par ses orateurs. Il rédigeait aussi les règlements d'administration publi-

que, statuait sur les difficultés en matière administrative, prononçait sur les conflits d'attributions, sur les affaires contentieuses, sur les affaires spéciales de haute police administrative, etc., etc. Le Tribunat discutait les projets de lois présentés au Corps législatif par les orateurs du gouvernement; mais il n'avait pas d'initiative. Son droit se bornait à émettre un vœu d'adoption ou de rejet, et à envoyer ses orateurs dans le sein du Corps législatif pour y soutenir son vote. Le Corps législatif faisait la loi, en statuant par scrutin secret, sans aucune discussion de la part de ses membres. Le Sénat élisait, sur des listes nationales qui lui étaient adressées des départements, les consuls, les membres du Corps législatif et du Tribunat, les conseillers de la Cour de cassation et les commissaires généraux de la comptabilité. Il avait en outre la mission de veiller à la *conservation* de la Constitution et de maintenir ou d'annuler les actes qui lui étaient déférés comme inconstitutionnels par le gouvernement ou par le Tribunat: c'était l'instrument politique du premier consul. Il manifestait son action par des sénatus-consultes organiques, et Bonaparte s'en servit trois fois pour changer la forme du gouvernement. Un conseil privé, présidé par le premier consul, fut chargé exclusivement de préparer les projets de sénatus-consultes de l'ordre politique que le Sénat devait rendre, comme les traités de paix, d'alliance, etc., etc.; de cette manière le conseil d'État resta conseil purement législatif et administratif, et le premier consul n'eut plus besoin que de l'avis du conseil privé pour les affaires politiques de l'État.

Le Corps électoral comprenait tous les citoyens, c'est-à-dire tous les Français légalement inscrits sur le registre civique de leur arrondissement communal et domiciliés pendant un an sur le territoire de la république. Il y avait des listes communales, des listes départementales et des listes nationales, servant à constater le résultat de trois degrés d'élection; leur ensemble formait une vaste candidature de citoyens aux fonctions

et charges de l'arrondissement, du département et de l'État. L'on divisa le corps électoral en assemblées de canton, et en colléges électoraux d'arrondissement et de département. Les membres des colléges, électeurs à vie, présentaient des candidats au premier consul pour la nomination des maires et des conseillers municipaux, des juges de paix, des tribuns, des législateurs et des sénateurs. L'on inscrivit dans la Constitution de l'an VIII une disposition fondamentale du système administratif qui, malgré de vives attaques, a toujours maintenu son énergie, et qui doit se trouver dans toutes les constitutions comme sauvegarde de l'intérêt public; elle porte que les agents du gouvernement ne pourront être traduits devant les tribunaux pour des faits relatifs à leurs fonctions, qu'après la décision rendue par le conseil d'État.

Cette organisation nouvelle des pouvoirs politiques avait principalement pour but de faire disparaître l'anarchie, de donner de la force à la puissance publique, et d'effacer les dernières traces des lois révolutionnaires, de celles surtout qui excluaient les parents des émigrés et les nobles de l'admissibilité aux droits et fonctions publiques. Son auteur frappait par contre-coup la liberté politique; mais les promesses qu'il avait faites à la France n'allaient pas au delà de l'établissement de l'ordre, de la justice et de la liberté civile ou de l'égalité devant la loi. Comme tous les hommes nouveaux qui prennent les rênes du gouvernement, Bonaparte désirait vivement opérer une fusion complète des divers partis. C'est cette pensée qu'il manifesta, dès l'origine, par le choix de Cambacérès, ex-conventionnel, et de Lebrun, ancien secrétaire de Maupeou, pour ses collègues au consulat, par la nomination au ministère de la police d'un violent motionnaire de 93, Fouché, et à celui des affaires étrangères, d'un orateur influent de 89, Talleyrand; mais la force et le succès du nouveau gouvernement vinrent moins des institutions organiques elles-mêmes que de la gloire militaire du premier consul, de sa volonté énergique et per-

sistante, de la capacité des hommes qu'il sut mettre partout à la tête des services publics et de la vigueur qu'il leur inspira.

L'esprit de concentration et d'unité, qui avait présidé aux nouvelles institutions politiques, dirigea l'organisation administrative. Le gouvernement consulaire perfectionna dans ce but la division territoriale qui devint dès lors la base de toutes les circonscriptions administratives, financières et judiciaires. Il y eut les départements, les arrondissements, les municipalités ou communes qui furent placés sous l'autorité des préfets, des sous-préfets, des maires, tous nommés par le premier consul. A côté de ces fonctionnaires étaient des conseils généraux ou de département, des conseils d'arrondissement et des conseils municipaux; des conseils de préfecture, attachés au chef-lieu du département et présidés par le préfet, jugèrent les affaires contentieuses dans les diverses parties de l'administration et pour tous les contrats administratifs; dans les municipalités, des répartiteurs communaux furent chargés de la distribution des impôts par masses et de leur répartition par individu. Au milieu de cette organisation administrative, personne ne réclama les libertés communales que les excès révolutionnaires avaient épuisées; le génie essentiellement dominateur, absolu et pratique de Bonaparte suivit l'opinion publique dans ce sens et ne les rétablit pas. Toutes les nominations, même celles des conseillers municipaux, demeurèrent entre les mains du premier consul; et, par l'effet ordinaire de la réaction qui ne manque jamais de suivre les troubles violents, les dangers graves ou les grandes craintes dans l'État, la liberté se trouva ainsi exilée pour un temps, sans réclamation aucune, des institutions mêmes qui semblent le mieux lui appartenir. Le principe de concentration du pouvoir présida également à l'organisation dans toute la France de l'enregistrement et des domaines, en créant à Paris un directeur général et un conseil; et à celle de l'administration forestière, en établissant une hiérarchie qui, des administrateurs

résidant dans la capitale, descendait à tous les grades successivement et jusqu'aux gardes particuliers.

La loi du 28 pluviôse an VIII, qui vint recomposer tout le système départemental de la France, pourvut également à la réorganisation municipale de Paris; quelques dispositions brièvement formulées, mais nettes et catégoriques, y suffirent. On y voit l'intention bien marquée de diviser et d'amoindrir l'autorité municipale, mais surtout de la rendre dépendante, afin d'enchaîner l'esprit de révolte dans la capitale, d'empêcher les insurrections, et de faire disparaître jusqu'aux vestiges et au souvenir même de la terrible commune de 93. Aux administrateurs du Directoire furent substitués deux préfets, nommés directement par le premier consul, le préfet du département, remplissant à peu près les fonctions du prévôt des marchands de l'ancien régime; et le préfet de police, ayant les attributions de l'ancien lieutenant général de police. Chacun des arrondissements municipaux eut un maire et deux adjoints, chargés seulement de la partie administrative et de ce qui concernait les actes de l'état civil. Le conseil du département, dont on borna les membres au nombre de vingt-quatre, remplit les fonctions de conseil municipal; ses diverses attributions elles-mêmes étaient mal définies et mal fixées dans la loi. L'autorité supérieure s'était ainsi réservé un champ vaste pour les changements et les modifications futures; elle ne tarda pas à en profiter. Peu à peu les fonctions des maires se trouvèrent réduites à la tenue des registres de l'état civil et à la présidence des bureaux de bienfaisance; et le conseil municipal, de son côté, fut restreint au nombre de seize membres. Il était composé de trente conseillers dans toute ville de cinq mille âmes et au-dessus. Du reste, tous les conseillers municipaux de même que les maires, à Paris et ailleurs, étaient nommés par le premier consul, sur une liste que lui présentait le préfet. On les révoquait à volonté; ils se trouvaient ainsi sous la dépendance entière de l'autorité

supérieure. Leurs attributions se bornaient à délibérer et à voter sur les questions qui leur étaient soumises, sans initiative ni contrôle des opérations de l'administration.

Ce conseil, agissant à Paris comme conseil général ou du département, était chargé de répartir les contributions directes entre les arrondissements communaux du département; de statuer sur les demandes en dégrèvement faites par les conseils d'arrondissement des villes, bourgs et villages; de fixer le nombre des centimes additionnels dont l'imposition serait demandée pour les dépenses du département; d'entendre le compte annuel, rendu par le préfet, de l'emploi de ces centimes additionnels; et enfin de donner son avis sur l'état et les besoins du département. Lorsqu'il faisait les fonctions de conseil municipal de Paris, il entendait et débattait le compte des recettes et dépenses municipales rendu par le préfet; il réglait la répartition des travaux nécessaires à l'entretien et aux réparations des propriétés qui se trouvaient à la charge de la commune; et il délibérait sur les besoins particuliers et locaux de la municipalité, sur les emprunts, les octrois, etc. Le conseil de préfecture, établi par la loi de l'an VIII, était composé de cinq membres nommés également par le premier consul; il prononçait sur les demandes en décharge ou en réduction de la cote des contributions directes; sur les contestations élevées entre les entrepreneurs des travaux publics et l'administration, relativement au sens ou à l'exécution des clauses de leur marché; sur les réclamations en dommages et intérêts provenant du fait personnel des entrepreneurs et non de l'administration; sur les demandes d'indemnités dues aux propriétaires des terrains pris ou fouillés pour la confection des chemins, canaux et autres ouvrages publics; sur les difficultés élevées en matière de grande voirie; et enfin sur les demandes présentées par les communes pour être autorisées à plaider.

Le préfet était seul chargé de l'administration : il avait dans

ses attributions les établissements publics, les travaux publics, l'instruction publique, la direction administrative des secours publics, des hospices et des prisons, les contributions et la comptabilité administrative, la comptabilité communale, les octrois, halles et marchés, la grande voirie, les ponts et chaussées et navigation. Les attributions du préfet de police comprenaient en général tout ce qui avait rapport à la sûreté de la ville, à la propreté, à la bonne tenue, à la salubrité et aux approvisionnements. Ce magistrat exerçait ses fonctions sous la surveillance immédiate des ministres. L'administration des hospices civils et des secours publics était composée de quatorze membres nommés par le préfet; elle se divisait en trois parties : les hospices civils, les secours à domicile, le bureau de direction des nourrices; elle se trouvait placée sous la surveillance du conseil général. La perception et la répartition des revenus produits par l'octroi étaient confiées à une administration appelée *Régie de l'octroi municipal et de bienfaisance de la commune de Paris* : elle se composait de cinq membres nommés par le préfet. Le premier préfet de la Seine fut Frochot, ancien membre de l'Assemblée constituante; et le premier préfet de police, Dubois, ancien avocat au parlement de Paris.

Cette organisation unitaire de l'administration fut un grand bienfait pour le moment; elle fit cesser partout l'anarchie, releva la puissance publique, et rétablit promptement, dans les divers services de l'État, l'ordre et l'activité dont la France avait un si pressant besoin; mais cet avantage présent était balancé par un inconvénient grave pour l'avenir : la fondation et l'affermissement de l'absolutisme le plus complet et le plus énergique qu'on eût jamais vu en France, de l'absolutisme militaire, sans contre-poids ni contrôle, placé à la disposition de la volonté la plus ferme qui ait existé : dès lors la raison d'État domina toutes choses. Peu à peu l'on vit disparaître dans les provinces les autorités locales, supprimées

ou annulées. La vie publique et l'animation sociale abandonnèrent les départements, et bientôt il n'y eut plus en France qu'un seul foyer de mouvement, Paris. Les hommes qui avaient une valeur quelconque, qui se sentaient quelque talent, s'empressaient de quitter des lieux déshérités de la vie morale; ils accouraient en nombre dans la capitale, disposés à tout faire pour obtenir des places, et ils augmentaient incessamment cette foule de solliciteurs de toute espèce, possédée par la fureur avilissante et particulière à la France, de se faire employer ou pensionner par l'État.

Un des premiers actes du gouvernement consulaire fut de mettre un frein aux écarts de la presse périodique. La révolution, depuis 1789, avait fait naître un nombre prodigieux de journaux; mais la plupart, produits par la passion du jour, et n'ayant ni valeur ni consistance, durèrent à peine quelques mois ou quelques semaines : ceux-là tombèrent d'eux-mêmes; les autres furent supprimés par la commune ou par le Directoire. Ce fut dans ces jours d'anarchie, où tout le monde parlait de liberté, et où il semblait que l'on pût tout oser, que la presse rencontra ses plus grandes entraves et se vit soumise au régime le plus despotique. Au moment même où elle avait usurpé révolutionnairement tous les pouvoirs, la commune s'était hâtée de décréter : « Que les journalistes, empoisonneurs de l'opinion publique, seraient arrêtés, et que leurs presses, caractères et instruments seraient distribués entre les imprimeurs patriotes. » Puis elle avait fait saisir à la poste « les papiers aristocratiques et les ouvrages flétris par l'opinion publique, comme *le Journal royaliste*, *l'Ami du roi*, *la Gazette universelle*, *l'Indicateur*, *le Mercure de France*, *le Journal de la Cour et de la Ville*, *la Feuille du Jour*, etc. » Autant que les hommes, les opinions étaient alors à la merci des dominateurs du moment, et on les exterminait les uns et les autres au nom de la liberté. En arrivant au pouvoir, le Directoire s'était empressé

de déclarer que la presse était et demeurait libre ; mais bientôt était intervenu l'arrêté du 18 fructidor an V, ordonnant à tous les exécuteurs des mandements de justice de conduire en prison les rédacteurs et imprimeurs d'une trentaine de journaux, prévenus de conspiration contre la sûreté extérieure et intérieure de la république. Le gouvernement consulaire ne fit incarcérer personne pour délit de presse ; mais, agissant d'une manière préventive, il supprima toutes les feuilles politiques et n'en laissa subsister que treize. Cette grande mesure, à laquelle l'opinion publique était alors favorable, fut une des premières qu'il prit après son installation. Un arrêté du 17 janvier 1800 porte : « Les consuls, considérant qu'une partie des journaux qui s'impriment dans le département de la Seine sont des instruments dans les mains des ennemis de la république, et que le gouvernement est chargé spécialement par le peuple français de veiller à sa sûreté, arrête : Le ministre de la police ne laissera, pendant toute la durée de la guerre, imprimer, publier et distribuer que les journaux ci-après désignés : *Le Moniteur universel, le Journal des Débats, le Journal de Paris, le Bien informé, le Publiciste, l'Ami des lois, la Clef du cabinet des souverains, le Citoyen français, la Gazette de France, le Journal des Hommes libres, le Journal du soir, le Journal des Défenseurs de la patrie, la Décade philosophique*, et les journaux s'occupant exclusivement des sciences, arts, littérature, commerce, annonces et avis. Les propriétaires et rédacteurs des journaux conservés se présenteront au ministère de la police pour justifier de leur qualité de citoyen français, de leur domicile et de leur signature, et promettront fidélité à la constitution. Seront supprimés sur-le-champ tous les journaux qui insèreraient des articles contraires au respect dû au pacte social, à la souveraineté du peuple et à la gloire des armées, ou qui publieraient des invectives contre les gouvernements et les nations amis ou alliés de la république. »

La presse, expression saisissante de la société dans toutes ses phases, et formule brûlante des passions du jour, s'était jetée dans de tels écarts, pendant plusieurs années, qu'il n'y eut pas une seule réclamation quand la main vigoureuse du premier consul vint l'enchaîner. Comme la révolution, dont elle était le miroir fidèle, elle s'était dévorée par ses propres excès. Sous le consulat, comme plus tard sous l'empire, le domaine de la politique, qui ne saurait subsister sans une certaine liberté de discussion, lui fut interdit. Durant cette période de réaction contre les débordements de la licence révolutionnaire, la politique ne se discuta pas. D'après un relevé du *Moniteur*, les dix-neuf journaux de Paris, en 1800, envoyaient 53,678 numéros en province. Dans le courant de l'année suivante, leur nombre fut réduit à seize, et ils n'expédièrent plus que 33,931 numéros dans les départements. Réduits à garder le silence ou à se faire l'écho du *Moniteur* officiel, en matière de gouvernement, les journalistes se jetèrent dans le domaine de la littérature, dans la critique des théâtres surtout; ils créèrent le feuilleton, et parvinrent à y insinuer la politique. Il semblait que de cette tribune modeste on pût dire tout ce qu'on voulait. Des hommes habiles et pleins de talent ne manquèrent pas de s'emparer de cet instrument pour pénétrer jusque dans les grandes affaires de l'État. Peu à peu l'opinion générale se déclara pour eux; et bientôt, en dépit du souverain lui-même, les plus hautes questions politiques s'y agitèrent sous la forme d'éphémérides politiques et littéraires, ou sous le prétexte d'une mauvaise tragédie. Un journal, *les Débats*, qui seul, de toutes les feuilles nées au commencement de la révolution, a traversé, avec *le Moniteur*, les diverses catastrophes de la politique jusqu'à nous, prit un peu plus tard une vogue extraordinaire, grâce à son feuilleton. Il portait alors le nom de *Journal de l'Empire*, qu'il ne devait quitter qu'en 1814; et, quoiqu'il parlât plus souvent de vers que de gouvernement, plus souvent de Racine et de Pas-

cal que de Bonaparte et de l'empereur d'Autriche, la France, dans le silence profond où on la tenait, sembla vouloir l'adopter pour s'entendre à demi-voix dans son feuilleton. Un instant il compta, dit-on, jusqu'à 32,000 abonnés. Ce concert ne fut pas sans faire naître des alarmes dans les hautes régions du pouvoir, et plusieurs fois Bonaparte lui-même intervint dans les nombreux protocoles auxquels il donna lieu.

Le feuilleton fit reparaître la bonne critique littéraire, et favorisa dès lors la renaissance de la saine littérature. La tempête révolutionnaire, qui avait détruit l'Université et les sociétés savantes, avait également porté un coup fatal à la littérature. Il n'y avait guère alors de lecteurs que pour les journaux et les brochures. Devant l'échafaud, la poésie restait muette, et la carrière littéraire n'était occupée que par quelques misérables libellistes, quelques beaux esprits jacobins, ou quelques méchants écrivains, comme Hérault de Séchelles, Carra, Anacharsis Clootz, le conventionnel Barrère, que son style prétentieux et fleuri fit surnommer l'*Anacréon de la guillotine*, etc. Un petit nombre d'auteurs, cependant, s'éleva au-dessus de cette foule de mauvais littérateurs, journalistes, pamphlétaires. Madame Roland a laissé des mémoires curieux et rédigés avec élégance; *le Vieux Cordelier*, de Camille Desmoulins, mérite d'être remarqué, au point de vue littéraire; parmi tous les écrits de polémique politique; et Louvet, l'auteur de *Faublas*, a exposé d'une manière saisissante les détails de sa proscription. Dans l'art oratoire, la Convention produisit des hommes célèbres, parmi lesquels on doit citer Vergniaud, Gensonné, Guadet, Isnard, et quelques autres.

Quand le retour du calme se fut manifesté par la formation de l'Institut, les lettres reparurent. Sans avoir lui-même une instruction étendue ni profonde, le premier consul sentait l'importance du rôle qui leur appartient dans la société; il sut encourager noblement les littérateurs distingués, et l'on vit la

littérature se relever peu à peu. Delille revenait d'Angleterre, et poursuivait ces grands travaux qui lui ont mérité la première place parmi nos traducteurs en vers; Fontanes se faisait écouter également dans la prose et dans la poésie; à côté d'eux, Marie-Joseph Chénier, Lebrun, Ducis, Collin d'Harleville, Andrieux, Dussaulx, François de Neufchâtel, Nép. Lemercier, se mettaient à travailler avec ardeur pour réparer les maux causés aux lettres et aux arts par les désordres de la révolution. Dans le même temps, Anquetil terminait son *Précis de l'histoire universelle* et s'occupait de son *Histoire de France*, qui allait paraître en 1804. D'un autre côté, Chateaubriand publiait *Atala*, et ce petit roman, si singulier pour la composition, pour la marche et le style, préludait par son succès au bruit qu'allait bientôt faire partout le *Génie du christianisme*, du même écrivain.

Pendant toute la durée de sa puissance, soit comme premier consul, soit comme empereur, Bonaparte se montra grand et généreux envers les littérateurs et les savants. Le système de gouvernement absolu qu'il avait embrassé le rendait sévère, et même rigoureux, envers les écrits politiques, qui auraient sapé son pouvoir; mais sa nature, excellente au fond, l'empêcha presque toujours de se servir de sa puissance pour persécuter les personnes mêmes. Jamais il n'inquiéta Delille ou Ducis, qui avaient refusé ses honneurs et qui témoignaient hautement, à toute occasion, de leur fidélité pour l'opinion royaliste. Jamais il ne se montra hostile à Andrieux ou à Lemercier, malgré le mépris qu'ils affectaient publiquement pour son gouvernement, et l'esprit républicain qu'ils faisaient paraître. Il accueillait avec empressement ceux qui allaient à lui, et employait volontiers leurs talents pour les services publics; car l'esprit et la pratique des affaires ne lui semblaient pas incompatibles avec la culture des lettres. Bientôt on vit les successeurs de Lavoisier, Fourcroy et Chaptal, occuper avec distinction, l'un la direction générale de

l'instruction publique, l'autre le ministère de l'intérieur. Dès l'avénement du gouvernement consulaire, le théâtre devint l'objet d'une attention toute particulière ; grâce aux soins du pouvoir, il fut enfin délivré de ces pièces ineptes ou immorales, et de ces *comédies révolutionnaires* qui l'encombraient depuis 1793. Peu à peu des productions dramatiques, approuvées par la décence et le bon goût, commencèrent à apparaître : Collin d'Harleville, Laya, Picard, Luce de Lancival, Alex. Duval, et d'autres, rivalisèrent d'efforts pour rendre aux différentes scènes de Paris leur valeur littéraire, et les théâtres de la capitale cessèrent ainsi d'être des écoles de dépravation et de désordres anarchiques pour le public.

Les sciences n'avaient pas eu le même sort que les lettres, pendant la période révolutionnaire : au plus fort même de la Terreur, elles avaient été seules cultivées avec un zèle soutenu. Aussi ne vit-on nulle part et à aucune époque cette réunion admirable de talents supérieurs dans tous les genres qui brillaient en France, à l'ouverture du XIXe siècle : Legendre, Lagrange, Laplace, Monge, Berthollet, Lalande, Fourcroy ; Haüy, Guyton de Morveau, Jussieu, Dolomieu, Daubanton, Lacépède et le jeune G. Cuvier, qui bientôt allait devenir le plus illustre de tous.

Ce furent deux savants célèbres dans les sciences chimiques, Chaptal et Fourcroy, que Bonaparte chargea successivement de réglementer l'instruction publique, lorsqu'il aborda aussi cette grande question. Chaptal entreprit le premier cette tâche difficile : « L'éducation, dit-il au commencement de son rapport, est presque nulle en France ; presque partout les écoles centrales sont désertes. » Tel était le triste résultat obtenu par les efforts incessants des gouvernements révolutionnaires, qui, pendant dix années, avaient pesé sur le pays. Pour remédier au mal, le plan de Chaptal partageait l'instruction publique en trois degrés correspondants aux trois espèces d'écoles, municipales ou primaires, communales ou secondai-

res, et spéciales ou supérieures. L'on devait donner les connaissances élémentaires aux enfants de six à douze ans, dans les écoles municipales; on établissait cinq classes dans les écoles communales; des instituteurs y distribuaient la science, et le directeur y enseignait la morale. Dans les écoles spéciales, où les jeunes gens auraient été reçus à seize ans, des professeurs devaient expliquer et développer les connaissances relatives à la médecine, la législation, l'agriculture, l'art vétérinaire, les arts mécaniques, les beaux-arts, la musique, l'histoire naturelle, les lettres et les sciences, les services publics, les langues vivantes. Chaptal admettait la concurrence pour l'éducation de la jeunesse; un article spécial de son plan portait : « qu'il était libre à tous les citoyens de former des établissements d'instruction. » Mais il ne s'occupait pas de l'enseignement religieux et se bornait à établir des leçons de morale en dehors de toute croyance. Il affectait aussi de formuler avec soin et de mettre en avant des principes théoriques de liberté que cette génération était loin de comprendre, et qu'un abus monstrueux avait rendus synonymes de tyrannie sanglante, pendant un si grand nombre d'années.

L'esprit juste et clairvoyant du premier consul ne vit dans ce plan qu'une théorie spécieuse et inféconde pour la pratique. On ne le discuta pas; et, en attendant que la lumière se fît dans cette grave question, Lucien Bonaparte et Chaptal durent faire des essais sur le collége Louis-le-Grand, le seul des anciens établissements de Paris qui subsistât encore avec un pensionnat et une dotation, au 18 brumaire. Conservé par la Convention, il avait pris le nom de collége de l'Égalité. Sous le Directoire, il devint l'Institut central des boursiers et rentra, comme les hospices, dans la possession de ses biens non vendus; ce qui lui donna un revenu de 256,000 francs. On y recevait des boursiers de tous les départements. François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, changea le nom d'Institut central en celui de Prytanée. Ses élèves s'appelèrent alors

les enfants de la patrie. L'on ne saurait se faire une idée de la scandaleuse anarchie, de la honteuse dépravation et de l'impiété révoltante qui régnaient parmi eux. Chaptal et Lucien eux-mêmes en furent effrayés, et, dans un rapport aux consuls[1], Lucien dit : « que, depuis la suppression des corps enseignants, l'instruction est à peu près nulle en France. » Il espéra guérir le mal en établissant un nouveau système d'organisation matérielle, sans se mettre en peine d'agir sur les âmes au moyen de principes de morale religieuse; mais le résultat qui devait suivre nécessairement ces vaines tentatives ne se fit pas attendre; bientôt l'école modèle du Prytanée, de même que le plan de Chaptal, d'où la religion se trouvait également bannie, prouvèrent, en s'évanouissant d'eux-mêmes, que les tentatives de l'homme demeurent frappées radicalement de stérilité, si la pensée de Dieu ne vient leur donner la vie et les féconder.

Après l'essai infructeux de Chaptal, ce fut le tour de Fourcroy. Sous la Convention, Fourcroy avait fait décréter l'établissement d'une école centrale dans chaque département. En se mettant à l'œuvre, pour réglementer l'instruction publique, sous le consulat, il fut forcé, par l'évidence des faits, de reconnaître l'inutilité de ces écoles et les immenses lacunes qui restaient à combler dans les écoles spéciales. Mais ce qui l'effraya surtout, après un examen sérieux, et ce qui n'effrayait pas moins le gouvernement tout entier, c'était la stérilité presque complète des écoles primaires et leur délaissement à peu près général, c'était la dépravation qui régnait dans les jeunes générations, jusque dans la première enfance; et certes le plan que Fourcroy apporta paraissait peu propre à remplir toutes les lacunes et à guérir entièrement le mal. Comme ceux qui l'avaient précédé, il consistait surtout dans la division de l'enseignement en quatre parties : les écoles primaires, qu'il plaçait dans les communes; les écoles secondaires, pour les arrondissements; les écoles centrales, appe-

lées dès lors lycées, dont le nombre devait être égal à celui des cours d'appel; et enfin les écoles spéciales de droit, de médecine, d'arts, de guerre, etc. Les lycées étaient les écoles modèles du gouvernement. L'administration en était confiée à un proviseur, à un censeur et à un procureur gérant lesquels devaient être mariés, après la première organisation. Pour y attirer des élèves, Fourcroy créait 6,400 pensions ou bourses, dont 2,400 pour les enfants des fonctionnaires bien méritants, et 4,000 pour les élèves des écoles secondaires reconnus les plus forts par un concours public. Quant aux écoles secondaires et primaires, les moyens d'encouragement étaient des concessions de local et des gratifications annuelles aux maîtres des établissements qui se seraient distingués.

Du reste, Fourcroy, de même que ses prédécesseurs, ne faisait aucune mention de l'enseignement religieux pour les lycées. Heureusement, l'esprit public avait devancé le gouvernement dans cette voie féconde; depuis le retour du calme, l'on voyait se rouvrir, sur une foule de points, d'anciens collèges ou établissements particuliers que la tempête révolutionnaire avait un instant fait disparaître : aux applaudissements de la population tout entière, les études littéraires renaissaient à Sorrèze, à Juilly, à la Flèche, à Évreux, à Fontainebleau, à Metz, etc.; et cela par le zèle des particuliers seuls, et sans que le gouvernement s'en mêlât. Plusieurs villes, de leur côté, fondaient des établissements sur le modèle et d'après les souvenirs des anciens colléges. D'anciens membres de congrégations enseignantes, de pieux ecclésiastiques, se dévouaient partout à l'instruction publique et surtout à la régénération morale de l'enfance. Bientôt arriva le concordat, et les évêques se mirent alors à créer partout des pensionnats qui, sous le nom de petits séminaires et d'écoles ecclésiastiques, eurent un succès extraordinaire. Les offrandes des personnes pieuses, le nombre des enfants pauvres qu'on y recevait gratuitement, le dévouement si désintéressé des supérieurs, tout concourut

à les faire arriver au plus haut degré de prospérité; en peu de temps, ils devinrent plus nombreux et plus considérables que les lycées.

Le plan présenté par Chaptal n'avait pas eu même les honneurs de la discussion; celui de Fourcroy fut examiné et voté par l'Assemblée législative, et devint ainsi loi de l'État. Il ne faisait aucune mention de l'enseignement religieux, malgré les réclamations que certains députés avaient eu le courage de faire entendre du haut de la tribune. Mais le premier consul, dont la vue pénétrante et le tact sûr discernaient l'état vrai de l'opinion générale, satisfit aux vœux des familles, en décidant, par un arrêté réglementaire, qu'il y aurait un aumônier dans chaque lycée. Toutefois, ce ne fut que plus tard, et à l'époque de la complète organisation de l'Université impériale, que la loi elle-même fit entrer l'enseignement de la religion dans l'éducation publique.

Par suite de l'adoption du projet de loi présenté par Fourcroy, Paris fut doté de quatre lycées, avec pensionnats intérieurs; ils devinrent des centres d'instruction secondaire, autour desquels s'établirent aussitôt un grand nombre d'institutions particulières et de pensions de jeunes gens suivant les classes des lycées comme élèves externes. L'on rétablit aussi dans la capitale les écoles spéciales de droit et de médecine; l'école polytechnique fut réorganisée et placée à l'ancien collége de Navarre.

Quand le premier consul prit les rênes du gouvernement, ce que la France attendait surtout de lui c'était la paix. Bonaparte le sentait; et, pour satisfaire au vœu général, il fit des offres à l'Angleterre, qui les refusa. L'Autriche suivit la Grande-Bretagne dans cette voie belliqueuse; le premier consul leur répondit par la victoire de Marengo. Rien n'égale l'enthousiasme que montra Paris, lorsque le jeune vainqueur revint dans ses murs, quinze jours après la bataille. La ville tout entière s'illumina instantanément; l'admiration faisait

taire toutes les oppositions. L'on ne criait plus : *Vive la république!* et si le cri : *Vive Bonaparte!* ne se faisait pas encore entendre, tout le monde parlait du premier consul, tout le monde le bénissait. Lorsqu'on vit paraître, au champ de Mars, à la fête du 14 juillet, ces fiers guerriers de la garde consulaire, aux figures basanées, chargés de drapeaux autrichiens, et portant encore leurs habits poudreux du champ de bataille, des applaudissements frénétiques s'élevèrent de toutes parts; aucun Français ne resta froid et indifférent à une scène pareille. La popularité de Bonaparte fut encore augmentée, six mois après, par suite de l'attentat de la rue Saint-Nicaise (24 décembre 1800), qui tua ou blessa trente-deux personnes et détruisit ou ébranla quarante-six maisons sans atteindre le premier consul, que les conspirateurs voulaient faire périr. L'indignation contre la rage des partis fut universelle en France. A Paris, chacun se mettait au service de la police pour l'aider dans la recherche des coupables; l'on fêta le cocher de Bonaparte, et l'on en vint jusqu'à approuver la mesure qui exila dans une île déserte trente-trois Jacobins entièrement étrangers au crime.

Enfin, la paix d'Amiens, que l'Angleterre fut obligée de signer, mit le comble à la gloire du premier consul, et pénétra la France entière de reconnaissance. Dès ce moment, l'on vit Paris entrer pleinement dans une voie de prospérité éclatante : commerce, industrie, beaux-arts, tout parut y renaître. De nouveaux salons s'ouvraient de toutes parts; d'innombrables fêtes s'improvisaient, remarquables par le luxe et le goût; le bon ton, les belles manières reparaissaient. Les étrangers, les Anglais surtout, accouraient à l'envi dans cette grande cité; et, au lieu des ruines qu'ils s'attendaient à y voir, ils trouvaient l'ordre et la bonne tenue dans tous les quartiers, une population nombreuse, paisible, pleine d'espérance et courant, comme à l'ordinaire, après les plaisirs. Les dernières traces des désordres révolutionnaires avaient disparu; les mu-

sées étalaient de nouvelles richesses; partout la foule se portait dans les théâtres; partout se donnaient des bals, des concerts, des fêtes et des spectacles de tous les genres. Ce fut de ce moment surtout que Bonaparte commença à s'occuper de l'amélioration matérielle de la capitale avec une sollicitude qui, malgré ses guerres, ne devait pas se ralentir pendant tout son règne.

Ce fut également à cette époque qu'il fit l'acte le plus important, le meilleur et le plus auguste de sa vie, le rétablissement public du culte catholique et la restauration des églises. Cette grande pensée se trouvait dans l'immense majorité, et surtout dans la partie la plus honnête de la population française. Cependant aucun homme en France, bien plus aucune assemblée, n'était capable de la formuler en dispositions législatives et de la produire. Bonaparte seul pouvait la porter et la proposer; il semblerait même que ce fût là sa mission principale, tant il avait à cœur ce grand œuvre, tant les choses lui devinrent faciles quand il mit la main à son exécution; et Chateaubriand l'appelait alors avec raison, dans sa dédicace du *Génie du christianisme*, « l'homme que la Providence avait marqué de loin pour l'accomplissement de ses desseins prodigieux. » Dès son avénement au pouvoir, le premier consul avait fait cesser les cérémonies ridicules des théophilanthropes, et ordonné de rendre aux prêtres catholiques l'usage de toutes les églises non aliénées. La grande pensée de la régénération catholique le suivait jusque dans ses campagnes. Dix jours avant la bataille de Marengo, il disait aux ecclésiastiques de Milan : « Une société sans religion est un vaisseau sans boussole; nul société ne peut exister sans morale, et il n'y a pas de bonne morale sans religion. Sans elle, on marche continuellement dans les ténèbres, et la religion catholique est la seule qui donne à l'homme des lumières certaines et infaillibles sur son principe et sa fin dernière. La France, instruite par ses malheurs, a ouvert enfin les yeux; elle a reconnu que la religion catho-

lique était comme une ancre qui pouvait seule la fixer dans ses agitations et la sauver des efforts de la tempête. Mon intention formelle est que la religion chrétienne, catholique et romaine soit conservée en France dans son entier; qu'elle y soit publiquement exercée et qu'elle jouisse de cet exercice public avec une liberté aussi pleine, aussi étendue et aussi inviolable qu'à l'époque où j'entrai pour la première fois dans ces heureuses contrées. »

Le premier consul commença par faire un appel au clergé constitutionnel, et l'autorisa à tenir un concile à Paris. Le 29 juin 1801, quarante-cinq évêques et quatre-vingts prêtres, députés par les diocèses, ouvrirent à Notre-Dame un synode national. Leurs conférences, qui étaient publiques, excitèrent le plus vif intérêt et attirèrent la foule. Ils visaient à la gloire de relever les autels en France, seuls et sans l'intervention du souverain pontife, dont ils méconnaissaient la sollicitude pour la réparation des maux de l'Église gallicane; mais ce fut en vain : leur concile fut occupé en grande partie par des querelles entre les évêques, qui prétendaient avoir seuls le droit d'être juges, et les curés, qui leur objectaient que leur mission ne leur avait été donnée que par des prêtres.

Le 15 juillet 1801 une convention sur les questions ecclésiastiques fut conclue entre le souverain pontife et le premier consul. Avant d'être rendue publique, elle dut être soumise au Corps législatif. Ce fut à cette occasion que le pape donna la bulle *Ecclesia Christi* et le bref *Tam multa*, qu'il adressa aux évêques de France. Il leur déclarait que l'unité de la religion catholique et son rétablissement en France exigeaient qu'ils donnassent leur démission de leur siége. La grande majorité des prélats français écouta la voix du saint-père, et le pape, usant du pouvoir souverain que Jésus-Christ lui a confié pour gouverner l'Église, pourvut d'office aux siéges de ceux qui refusèrent de se démettre. Le 5 avril 1802, la convention du 15 juillet précédent fut présentée au Corps législatif, qui

l'adopta comme loi de l'État : ce fut le *concordat*. Dès lors toutes les églises furent rouvertes solennellement ; on effaça les inscriptions païennes qui en souillaient les frontispices. L'on rappela dans leur patrie les prêtres exilés ; les émigrés furent également autorisés à rentrer, et on leur rendit ceux de leurs biens qui n'avaient pas encore été vendus. A la suite du concordat, le pape publia deux bulles : dans l'une, *Ecclesia Christi*, il expliquait et ratifiait les différents articles du concordat ; dans l'autre, *Qui Christi Domini*, il anéantissait en France toutes les églises dites épiscopales, et créait à leur place soixante nouveaux siéges, dont dix métropoles. Paris redevint le siége d'un archevêché et fut divisé en douze grandes paroisses, avec une ou plusieurs succursales pour chacune d'elles.

Le 18 avril, jour de Pâques, Bonaparte, les consuls, les hauts dignitaires et tous les corps constitués de l'État se rendirent avec la plus grande pompe, à travers une foule immense et joyeuse, à l'église de Notre-Dame pour inaugurer le rétablissement de l'exercice public de la religion catholique en France. Le cardinal-légat, Caprara, célébra la messe avec toute la magnificence des cérémonies romaines. Plus de vingt évêques nouvellement élus y prêtèrent serment. Le discours fut prononcé par M. de Boisgelin, qui de l'archevêché d'Aix venait de passer à celui de Tours. Il s'attacha à montrer la main de la Providence dirigeant en secret la marche des événements. L'on chanta un *Te Deum* solennel d'actions de grâces au milieu de l'allégresse générale du peuple, qui demeurait saisi d'émotion et pénétré en même temps de reconnaissance pour la bonté de Dieu, au souvenir des scènes impies qui avaient profané cette Église, il y avait à peine quelques années. Ainsi se relevait sur la France la religion catholique, brillante de sa jeunesse éternelle, de sa force et de sa majesté incomparable, au moment même où la société civile allait se reconstituer, et pour lui venir en aide dans cette œuvre difficile. Au milieu de la paix générale, de la paix de l'Église, et après

un long et morne silence de treize années, l'hymne catholique, chanté par cent mille voix, retentissait sous les voûtes de Notre-Dame, revêtues d'une splendeur nouvelle, pour annoncer à la France entière l'heureuse résurrection qui s'opérait.

Bonaparte eut soin de faire marcher la protection efficace du culte catholique à côté de sa restauration; la révolution avait dépouillé l'Église de ses propriétés territoriales et les avait presque entièrement aliénées; la législation nouvelle ne put les lui rendre, et le premier consul, craignant sans doute une résurrection du clergé comme corps politique dans l'État, ne voulut pas lui donner une compensation en capital foncier. Il disait qu'il cherchait dans le catholicisme un fondement à la société par la morale et la religion seulement, et qu'il ne voulait pas en faire une institution politique. Mais si la propriété ecclésiastique ne fut pas rétablie, on eut soin, cependant, d'assurer partout l'exercice du culte : les édifices qui lui étaient anciennement destinés, et qui se trouvaient encore dans les mains de la nation, furent mis à la disposition des évêques par les préfets, à raison d'un édifice par cure ou succursale. Dans les paroisses où il n'en existait pas de disponible, l'évêque dut se concerter avec le préfet pour en désigner ou en établir un. On réorganisa les fabriques, et elles furent chargées spécialement du soin de veiller à la conservation des églises, à leur entretien, à la distribution des aumônes et à l'administration des revenus de la paroisse. Plus tard leurs biens non aliénés furent restitués. On autorisa les conseils généraux des départements à procurer un logement convenable aux archevêques et évêques. Les presbytères et les jardins y attenant, non aliénés, furent rendus aux curés et aux desservants des succursales. A défaut de presbytères, on décida que les communes leur procureraient un logement convenable avec un jardin. Bientôt après, des traitements fixes leur furent assignés; mais ces divers édifices ne de-

vinrent pas des propriétés ecclésiastiques : ils restèrent dans le domaine de l'État. Aujourd'hui encore, les églises appartiennent à l'État, les archevêchés et évêchés au département, et les presbytères aux communes ; les archevêques, évêques et curés n'en ont que la jouissance et l'usufruit.

En restaurant le culte catholique, le premier consul ne voulut avoir qu'un clergé séculier, que des prêtres exerçant des fonctions dans une paroisse. De même que sa génération, il ne comprenait pas les avantages d'un clergé régulier, et il eut grand soin de laisser dans toute sa force d'anéantissement la suppression des ordres monastiques. En même temps il conçut l'idée fausse qu'il ennoblirait le sacerdoce en l'empêchant de se recruter dans les rangs infimes de la population, et il fit imposer aux évêques la condition de ne conférer les ordres sacrés qu'à ceux qui justifieraient d'un revenu annuel de 300 francs ; mais cette condition ne tarda pas à être levée, par suite de l'impossibilité morale où son exécution mettait de pourvoir les autels des ministres nécessaires. Quelques années après la publication du concordat, le ministre des cultes défendit aux officiers de l'état civil de prêter leur ministère à la célébration du mariage des prêtres ; cette sage mesure concourut à replacer le sacerdoce dans le rang élevé et la haute position sociale qui lui appartiennent.

La restauration du culte catholique forme, sans contredit, le plus beau fleuron de la couronne de Bonaparte ; c'est l'époque la plus auguste, la plus brillante et en même temps la plus heureuse de son pouvoir. Sous l'inspiration de la religion rendue à la France, l'on y voit naître presque aussitôt, pour la législation civile, une ère nouvelle plus profondément régénératrice, plus féconde et plus riche qu'aucune de celles qui l'ont précédée. Le crédit public se fonde rapidement, les codes se préparent, et le corps vénérable de la magistrature s'organise.

Afin de pourvoir aux besoins du crédit industriel et com-

mercial qui se faisaient vivement sentir quand il arriva au pouvoir, Bonaparte avait rétabli les bourses de commerce ; elles devinrent aussitôt un centre commun pour les innombrables relations du négoce ; ensuite il assura la facilité et la fidélité des transactions commerciales, en investissant d'un caractère public les courtiers et les agents de change. Il accorda également un caractère légal à l'association par actions qui venait de se former à Paris, sous le nom de Banque de France, pour l'utilité du commerce, et lui concéda le privilége exclusif d'émettre des billets de banque. La même pensée régénératrice du crédit public fit naître la Caisse d'amortissement. Cette institution, dont on a pu contester l'utilité pour les temps prospères, venant alors immédiatement après la réduction des rentes, procura des avantages immenses et contribua, plus qu'aucune autre, peut-être, à la fondation du crédit public. Dans le même temps les hospices étaient réintégrés dans leurs biens non aliénés, et indemnisés pour leurs biens vendus; de plus, on affectait des rentes et des biens nationaux à leur service.

Bonaparte, qui avait l'intelligence parfaite du caractère français et de l'esprit général de son époque, voulut donner un stimulant et un but aux passions vaniteuses qu'il voyait s'agiter partout : il créa la Légion d'honneur. Il est à remarquer que ce fut là le projet du premier consul qui rencontra le plus d'opposition au conseil d'État et au Corps législatif : l'on semblait y craindre le retour des anciens priviléges. La loi passa cependant, et bientôt l'on vit tout le monde, ceux-là mêmes qui l'avaient repoussée, se précipiter au-devant des distinctions et des honneurs qu'elle permettait de donner. La réorganisation judiciaire avait précédé de quelque temps la création de la Légion d'honneur. Dans la nouvelle distribution des tribunaux, l'on suivit la division territoriale déjà adoptée par le gouvernement pour les services administratifs. Des tribunaux civils et correctionnels d'arrondissement furent substitués aux tribu-

naux civils de département. On ne laissa subsister ces derniers que pour l'administration de la justice criminelle combinée avec la double institution du jury d'accusation et du jury du jugement. L'on rétablit la hiérarchie judiciaire, et des tribunaux d'appel, supérieurs aux tribunaux de première instance, furent institués ; leur ressort embrassa trois ou quatre départements. La cour de cassation reçut une distribution plus régulière et des règles de compétence plus précises. Ses sections toutes appelées pour la première fois, à nommer le premier président de ce tribunal suprême, fixèrent leur choix sur l'un des défenseurs de Louis XVI, Tronchet. Le principe de l'inamovibilité des juges, garantie nécessaire de leur indépendance, fut proclamé, et leur élection passa entre les mains du premier consul. Cependant les juges de paix demeurèrent quelque temps encore à la nomination des citoyens, et les membres de la cour de cassation à celle du Sénat. Ce système à double effet recomposa promptement le corps de la magistrature française, et le principe général de la centralisation qui étreignait tous les grands services de l'État au moyen d'une administration énergique, rendit impossible le retour de l'esprit parlementaire. La loi de la réorganisation judiciaire était à peine promulguée, que les membres survivants de l'ancienne magistrature s'empressèrent de briguer l'honneur de faire partie de la nouvelle, et le gouvernement qui ne les craignait pas, leur ouvrit aussitôt les portes des cours d'appel. A côté des tribunaux restaurés, l'on vit renaître les institutions qui en forment le corollaire indispensable, l'ordre des avocats, les chambres des officiers ministériels et des notaires, et enfin les écoles de droit. Des lois organiques remarquables par leur sagesse vinrent réglementer ces diverses institutions.

La révolution de 1792, la Législative, la Convention, rejetant de la société humaine Dieu et la justice, s'était efforcée, par des actes atroces, d'établir l'égalité parmi les hommes ; non l'égalité du droit, mais l'égalité matérielle, impitoyable et

impossible, qui, comme le lit de Procruste, veut tout tailler, tout réduire à sa mesure, propriétés, familles et personnes, passé, présent et avenir. C'eût été là l'établissement du matérialisme tyrannique et sanglant sur les bases de la rétroactivité légale et de l'injustice permanente. Nous connaissons les œuvres et la durée de ce régime contre nature. Au commencement du XIXe siècle, alors que les rudes leçons de l'expérience avaient fait pénétrer enfin la lumière dans la partie saine de la population, la tâche du gouvernement consulaire consistait à produire un système général de législation basé sur des principes désormais acquis à la société française : l'égalité du droit et la liberté civile. Cette manie furieuse de sacrifier violemment toutes choses, propriétés, personnes, droits, pour atteindre un but politique non compris, cet esprit antisocial et destructeur de tout grand monument de législation ancienne était enfin vaincu. Mais, dans la rage de la lutte, il avait tout renversé, tout détruit, autour de lui; l'arène demeurait couverte de débris; et le nouveau jurisconsulte, devenu législateur, avait à créer un code civil tout entier. L'homme qui avait déjà porté l'ordre et la règle dans l'administration civile et judiciaire, dans l'armée, les finances et le commerce, ne faillit pas à cette nouvelle tâche. Il s'entoura également des anciens jurisconsultes de 89 qui avaient Tronchet à leur tête, et des hommes nouveaux que dirigeait Portalis. Sous l'impulsion vigoureuse du premier consul, tous ces légistes mirent la main à l'œuvre pour élever le monument désormais impérissable des codes français. Chacun apporta sa pierre, chacun produisit son labeur, soit dans les travaux préliminaires, soit dans les discussions publiques. C'étaient, après Tronchet et Portalis, les Treilhard, les Berlier, les Malleville, les Siméon, les Bigot de Préameneu, etc., etc. Quand leur œuvre, avant de devenir loi de l'État, fut soumise aux tribunaux d'appel, il s'éleva de tous les points de la France un concert de louanges sans fin sur un corps de lois si bien conçu, et des-

tiné à porter l'uniformité au milieu des diversités infinies de la jurisprudence. A Bourges, cette ancienne métropole du droit de la France centrale, la cour appela le nouveau projet de code : *un monument précieux du génie, de la sagesse et du travail.* Rome avait été la vraie patrie du droit; la France se montra dès lors la continuatrice et l'émule de Rome sur ce point.

Paris eut une part considérable dans ces actes importants de restauration générale. La capitale était devenue l'objet particulier des préoccupations du gouvernement consulaire, dès les premiers jours de son installation. Le premier consul, ne pouvant leur laisser alors la liberté politique dont elle ne connaissait depuis longtemps que l'abus, voulut lui donner une espèce de dédommagement en procurant le bien-être, et même la richesse, à l'ensemble de sa population. Rien ne l'arrêta dans les efforts qu'il fit pour arriver à ce but. Par ses ordres, on tenta les plus grandes entreprises; on commença des travaux immenses et l'on se mit à étudier avec ardeur tous les intérêts matériels de Paris. Le retour général qui s'opérait vers la concentration de l'autorité en France fut une révolution passive pour tout ce qui concernait cette ville. Dans aucune période de gouvernement normal les services publics n'y avaient été plus mal faits et n'avaient donné lieu à tant d'abus, à tant de dilapidations, que, dans les derniers temps, des magistrats électifs et temporaires de la constitution de l'an III. Défaut de responsabilité réelle dans une administration collective, et lenteur des délibérations, frais de perception énormes et hors de toute proportion avec les produits, la voie publique délaissée, les monuments se dégradant faute de réparations, l'instruction publique sans encouragement, négligence dans les divers services de la police et de la sûreté générale, de la propreté et de la salubrité, tel avait été le gouvernement de Paris dans les dernières années du Directoire.

Tous les hommes de sens y demeuraient convaincus que

pour une commune, et pour la capitale surtout, la véritable économie est loin de consister dans les privations imposées par la nécessité et par l'impuissance où elle se trouve, non-seulement de créer, mais encore d'entretenir et de surveiller. Ils la virent dans l'augmentation successive du revenu municipal, et, dans une bonne administration financière, dans la facilité avec laquelle l'impôt s'acquitte, et dans l'emploi judicieux du produit. Ils pensèrent avec raison que là seulement se trouvait le signe d'une amélioration certaine dans le bien-être général, dans les moyens de travail et dans cette aisance précieuse qui ne manque jamais d'amener à sa suite l'accroissement de la population. Mais tout en appréciant comme ils le devaient les bienfaits d'une centralisation forte et active pour les affaires générales de la commune, les mêmes hommes ne s'aveuglaient pas sur le grand défaut du nouvel ordre de choses, c'est-à-dire sur l'absence d'un pouvoir parallèle et juxtaposé, pour surveiller les actes de l'autorité chargée de l'administration municipale. En voyant le manque de tout contrôle d'un côté, et de toute garantie de l'autre, ils ne laissaient pas que de concevoir des craintes sérieuses pour l'avenir, et de désirer un prompt retour au mode d'élection, au moins pour la formation du conseil municipal. Quant au présent, ils n'avaient rien à redouter; le premier consul avait à cœur la prospérité de Paris, et Frochot, qui sous sa main administrait cette ville, était un homme intègre, sincère, aimant le devoir et l'ordre, voulant le bien et doué d'un sens très-droit. Il voyait ses efforts secondés par plusieurs membres remarquables du conseil général : Quatremère de Quincy, Rougemont, Perrier, Davilliers aîné, etc., et par quelques employés supérieurs distingués, La Grange, Pierre, Bouhin, Villemsens, Lechat, chefs de divisions.

Au début de ses travaux, la nouvelle administration avait fixé son attention sur la partie financière toujours si importante dans les services municipaux. Des soins judicieux et

assidus firent augmenter promptement les recettes. L'article des centimes communaux ordinaires n'avait rendu, en 1799 (l'an VII), que 323,305 fr. 03 c.; il donna 1,508,463 fr. 40 c. en 1800 (l'an VIII). En 1799, la perception générale de l'octroi avait produit 6,634,055 fr. 99 c.; elle rendit 11,560,520 fr. 10 c. en 1801 (l'an IX), et 21,102,434 fr. 53 c. en 1803. Un accroissement pareil se fit remarquer dans presque toutes les autres branches des recettes municipales. Cette augmentation de revenus permit d'entrer dans cette voie féconde d'améliorations morales et matérielles qui signala dans la capitale l'avénement de Bonaparte au pouvoir. En l'an VII, sous le Directoire, 2,315,925 fr. 37 c. seulement avaient été consacrés aux hôpitaux, hospices et secours à domicile; l'on put leur attribuer 5,183,159 fr. en l'an XII. L'administration de l'assistance publique se trouvait déjà dotée d'un revenu patrimonial de près de 5,000,000. Avec le secours considérable que lui accorda dès lors la ville, elle put payer annuellement la dépense de deux millions de journées de malades dans les hôpitaux, et de quatre millions de journées d'infirmes dans les hospices; elle peut en outre entretenir seize mille enfants-trouvés, élevés à la campagne, instruire huit mille garçons et sept mille filles dans les écoles de charité, et enfin secourir à domicile soixante-dix mille nécessiteux. En l'an VI, les dépenses pour l'instruction publique n'avaient été que de 1,692 fr. 32 c., et pour le culte, que de 270 fr.; en l'an XIII, elles s'élevèrent, celles du culte, à 74,531 fr. 68 c., et celles de l'instruction publique, à 57,179 fr. 09 c. : c'était encore bien peu, si l'on considère les besoins immenses et urgents de la population sur un point aussi intéressant; mais la carrière était ouverte pour l'avenir, et l'on ne devait plus s'arrêter dans la voie des améliorations.

En sus de l'entretien et de l'alimentation de tous les services publics, les revenus de ville allaient être employés judicieusement et peu à peu à l'augmentation de cet ensemble

précieux de monuments, d'édifices, d'institutions et, en général, de propriétés qui forment son capital : les halles, les marchés, les abattoirs, les entrepôts, la Bourse, les casernes, les colléges, les églises construites, acquises ou restaurées, de vastes cimetières, des rues et des places ouvertes ou élargies, de longues galeries d'égout, des murs d'enceinte rebâtis ou réparés, des chemins de ronde, des hôtels de mairies et autres, de nouveaux ponts unissant ensemble de nouveaux quais, le canal de l'Ourcq répandant une eau salutaire dans toutes les rues et près de toutes les maisons, le canal Saint-Martin joignant la haute et la basse Seine, c'est-à-dire le commerce du Midi au commerce du Nord ; enfin le Louvre et les Musées restaurés, des arcs de triomphe et des colonnes monumentales érigés en divers quartiers, pour élever l'âme de la population, en lui rappelant sans cesse les beaux exemples des générations précédentes, les hauts faits, la gloire et la dignité de la nation française : tel est l'ensemble imposant des créations et des améliorations qu'ont produit à Paris, depuis le commencement du XIXe siècle surtout, des soins non interrompus et des travaux bien dirigés. Ce ne sont pas là des dépenses proprement dites, mais des placements de capitaux intelligents et féconds.

Dès la même époque, l'on s'occupa aussi avec zèle de la salubrité générale, de la bonne tenue de la voie publique et du soin des subsistances; l'éclairage des rues, si négligé pendant la révolution, fut fait par dix mille becs de lumière; l'on renouvela une partie du pavé; des quartiers furent assainis par des constructions d'égout et de conduites d'eau. La boulangerie fut soumise à des règlements sévères et on la força de balancer ses achats avec la consommation : son monopole, fixé à six cent une boutiques, date de cette époque. Pour prévenir les hausses subites et exorbitantes dans le prix des grains, et mettre Paris à l'abri des disettes qui l'avaient si souvent désolé pendant les dix dernières années, on eut recours à l'établisse-



ARC DE TRIOMPHE
du Carrousel



ment des greniers de réserve, vastes magasins sur le quai Morland, où l'on réunit tout le blé nécessaire à la consommation de Paris pendant deux mois. Peu de temps après son avénement au pouvoir, Bonaparte était allé habiter les Tuileries, et l'on avait commencé aussitôt des travaux considérables dans ce grand palais; ils furent continués presque sans interruption pendant tout le temps du consulat et de l'empire. La construction des rues de Rivoli et Castiglione et les premiers essais de déblaiement du Carrousel datent du consulat. A cette époque, l'on commença également l'avenue du Luxembourg, la halle aux Vins, la place de la Bastille, les ponts des Arts, de la Cité, d'Austerlitz, les quais d'Orsay et des Invalides, etc., etc. Nous parlerons de chacune de ces constructions séparément dans la seconde partie du volume.

La paix d'Amiens avait donné à la France une position forte à l'intérieur, respectée et même influente à l'extérieur. L'ensemble de la population voyait la fin de la guerre avec bonheur et se montrait pleine de reconnaissance pour le premier consul qui avait su ramener le calme, l'ordre et la prospérité. Jusque-là, jamais gloire ne fut plus pure et renommée plus juste que celle de Bonaparte. L'intérêt lui-même d'un pays aussi essentiellement monarchique dans toutes ses parties que la France, ne devait pas tarder à l'appeler comme le plus digne au trône vacant, afin d'affermir la puissance publique par l'idée de la pérennité, et de faire cesser en même temps l'hésitation générale, l'incertitude et le malaise qui ne manquent jamais, dans notre pays, d'accompagner une magistrature temporaire; mais chaque gouvernement, et l'absolutisme plus que les autres, exagère bientôt son principe, de même que chaque homme suit constamment son allure et son caractère propres, malgré les diverses phases des événements. Devenu le maître des hommes et des choses en France, par sa gloire militaire et par la crainte générale de l'anarchie révolutionnaire, Bonaparte fit la faute de Charles VIII, de Louis XII,

de François Ier et de Louis XIV; sans tenir compte du châtiment sévère qui avait toujours puni cette mauvaise politique, il voulut étendre la domination matérielle de la France hors de ses limites naturelles du Rhin, des Alpes et des Pyrénées. Dès lors l'Europe qui redoute surtout la puissance extérieure de la France, tout en admettant volontiers son influence et même sa prépondérance morales, fit retour à des sentiments hostiles pour notre pays et pour son gouvernement. De son côté, la nation, trompée dans son grand désir du maintien de la paix, vit avec regret, malgré son goût naturel pour la gloire, le premier consul s'engager encore dans une voie belliqueuse; et l'opinion publique, qui jusqu'alors lui était si favorable, commença sensiblement à l'abandonner.

La rupture de la paix d'Amiens lui aliéna surtout la bourgeoisie. « La guerre sera donc éternelle, disait-elle, et les affaires industrielles, le commerce rendus impossibles ou soumis au hasard d'hostilités furieuses qui vont s'étendre sur le monde entier. Qu'avons-nous besoin de dominer l'Europe par nos armes? La France n'est forte et puissante qu'en se tenant dans ses frontières géographiques; de tout temps les grandes expéditions extérieures l'ont affaiblie et appauvrie; son pouvoir sur les peuples étrangers est tout moral et s'évanouit dès qu'elle tire l'épée pour faire des conquêtes. » Puis on parlait de coalitions générales des divers États européens, des sacrifices énormes qu'il faudrait faire en hommes et en argent pour les combattre, et des chances terribles dans lesquelles pouvaient nous précipiter de grands revers. A Paris surtout des murmures significatifs commençaient à se faire entendre et des plaintes à se produire. Malgré les rigueurs de la police, quelques personnes allaient jusqu'à exprimer hautement de vifs regrets pour la liberté de la presse et de la tribune supprimées, et appelaient despotisme tyrannique le gouvernement consulaire. De proche en proche, les imaginations s'exaltaient, l'opinion publique s'alarmait et des bruits sinistres,

précédés par les calomnies les plus odieuses sur des exécutions secrètes, sur des fusillades nocturnes, couraient partout, soit dans le peuple, soit dans les salons.

Les royalistes crurent à un retour des esprits vers leur parti et se mirent à ourdir à Londres une conspiration dont les chefs étaient Pichegru et Georges Cadoudal. Les conjurés débarquèrent en France et se rendirent secrètement à Paris. Ils s'y abouchèrent avec Moreau qu'on avait entraîné dans le complot; mais, au moment même où ils s'apprêtaient à exécuter leur coup de main, la plupart d'entre eux furent arrêtés par la police qui avait découvert leur projet et suivi leurs traces. Georges fut puni de mort; on trouva Pichegru étranglé dans sa prison, et Moreau fut condamné à deux ans de détention qui se changèrent en bannissement. A cette occasion le gouvernement prit à Paris des mesures rigoureuses qui eurent pour effet de lui aliéner davantage la bourgeoisie. Il y eut même quelque agitation dans les quartiers populeux de la ville, aux abords du Temple surtout, et les bruits d'emprisonnements mystérieux, de meurtres secrets redoublèrent.

Ces bruits étaient calomnieux et la raison publique ne tarda pas à en faire justice. La crainte de voir s'évanouir encore devant les passions politiques ravivées, l'ordre intérieur, la tranquillité générale et les améliorations renaissantes avec l'homme qui semblait alors mener les destinées du pays, domina partout les esprits et les rendit faciles à accepter le retour pur et simple de la monarchie absolue sous le nom d'empire français. L'instinct dominateur de Bonaparte pressentant les pensées et même le désir de l'opinion publique, n'hésita pas à saisir l'occasion de deux grands périls du pays : l'un extérieur, la guerre de l'Angleterre; l'autre intérieur, la conspiration de Georges et de Pichegru, pour passer du consulat à l'empire. Le Sénat et le Tribunat, placèrent la dignité impériale sur la tête de Napoléon Bonaparte, et la déclarèrent héréditaire de mâle en mâle par ordre de primogéniture. Le Sé-

nat et le conseil d'État prirent possession du pouvoir législatif. Quant au Tribunat, qui ne tarda pas à être entièrement supprimé, et au Corps législatif, ils devinrent de simples assemblées consultatives. Le nouvel empereur, voulant appuyer son trône naissant sur un corps aristocratique comme sur une base nécessaire, créa aussitôt des princes français, des dignitaires, des maréchaux, des chambellans, des ducs, des comtes, des barons, etc., etc. Il y eut aux Tuileries une cour brillante de gloire militaire, resplendissante de luxe et de richesses, mais rude de formes comme le maître qui la présidait et les guerriers qui la composaient.

La France accueillit avec faveur cette transformation de la puissance publique et ce retour à la pérennité du trône qui seule lui présentait pour l'avenir toute sûreté et toute garantie contre les désordres anarchiques de la révolution. Les départements firent connaître par des adresses chaleureuses leur adhésion au nouvel état de choses. Toutefois un certain nombre d'hommes clairvoyants s'inquiétaient pour l'avenir du pays, non du rétablissement de la monarchie, sans formes illusoires ou mensongères et sous son véritable nom, mais de la disparition de tous moyens, presse et tribune, pour contrôler ses actes en les surveillant, et de toute garantie contre l'oppression tyrannique qu'elle voudrait établir. Ils s'inquiétaient aussi des suites que pourrait avoir l'esprit belliqueux du gouvernement. Ils voyaient surtout avec de grands regrets et de vives appréhensions un pays essentiellement agricole et peu industriel, comme la France, entrer de nouveau en lutte sans utilité pratique, ni avantages à acquérir, même par des victoires, avec une nation, riche, puissante, essentiellement industrielle et peu adonnée à l'agriculture, comme l'Angleterre. Sur cette grave question de l'époque, ils blâmaient également les tendances belliqueuses de Bonaparte et l'orgueilleux égoïsme de l'aristocratie britannique qui, sans cause ni motifs suffisants, précipitaient ainsi dans les fléaux redoutables de la guerre

deux grands peuples chez lesquels tout est différent, caractère, génie, goût, mœurs, religion, gouvernement, principe moral, principe d'honneur, et qui ne peuvent jamais se toucher sur le point si délicat de l'intérêt matériel, l'un ne contenant guère que des agriculteurs et l'autre que des industriels.

Afin de donner au trône qui se relevait la consécration la plus auguste que l'on connût, Bonaparte fit de vives instances pour obtenir que le souverain pontife vînt lui-même à Paris sacrer de sa main apostolique la nouvelle dynastie. Le vainqueur de Marengo avait restauré la religion catholique en France; il pouvait lui faire encore beaucoup de bien ou beaucoup de mal. Pie VII pensa qu'ici la reconnaissance et l'intérêt de l'Église voulaient également qu'il se rendît à sa prière. Il arriva à Paris le 28 novembre (1804) après avoir recueilli sur sa route de vifs et unanimes témoignagnes de l'amour et du respect du peuple français pour le successeur de saint Pierre. La cérémonie du sacre fut célébrée à Notre-Dame, le 2 decembre, avec la pompe la plus solennelle. La basilique métropolitaine avait été entièrement restaurée, et l'on avait déployé la plus grande magnificence dans les décorations. A l'extérieur, un riche et brillant portique revêtait sa façade; à l'intérieur, resplendissaient sur tous leurs points des tentures de velours couvertes d'or; au fond, l'on voyait un trône majestueux élevé de vingt-quatre marches et placé entre des colonnes que surmontait un fronton. Là se trouvaient réunis en costumes imposants ou en uniformes brillants, les représentants de la magistrature, de l'armée et des départements, les députés des villes, tous les évêques de France, le Sénat, le Corps législatif, le Tribunat, le conseil d'État, le corps municipal de Paris, les corps savants, etc., etc.

L'empereur partit des Tuileries avec l'impératrice Joséphine dans une voiture surmontée d'une grande couronne d'or et traînée par huit chevaux blancs. Sa magnificence est

restée longtemps proverbiale; elle était escortée des maréchaux de France à cheval, des grands officiers de la garde, des chambellans, fonctionnaires et officiers du palais, etc., etc. Le cortége suivit les rues Saint-Honoré et Saint-Denis, le pont au Change, la rue de la Barillerie, le quai et le parvis Notre-Dame. L'empereur fut harangué à la porte de l'Église; il s'avança ensuite dans la nef et monta sur le trône, revêtu du manteau impérial, la couronne sur la tête, et le sceptre à la main. Le grand aumônier, un cardinal et un évêque vinrent le prendre et le conduisirent au pied de l'autel, pour y être sacré. Le pape lui fit solennellement une triple onction sur la tête, et le ramena lui-même à son trône. Là il prêta sur l'Évangile le serment prescrit par la nouvelle constitution, et aussitôt le chef des hérauts d'armes cria d'une voix forte : « Le très-glorieux et très-auguste empereur des Français est couronné et intronisé! *Vive l'empereur!* » Les voûtes de l'église retentirent alors du même cri que poussèrent tous les assistants; il y eut une salve d'artillerie et le souverain pontife entonna le *Te Deum*. Au retour, le cortége suivit le pont Notre-Dame, la rue Saint-Martin, les boulevards, la place de la Concorde et le jardin des Tuileries. Pendant trois jours, les fêtes se multiplièrent dans toute la ville.

Le quatrième jour il y eut au champ de Mars une solennité militaire qui compléta la cérémonie du sacre : l'empereur y distribua les aigles aux divers corps de l'armée. Le souvenir de cette fête, qui fut très-populaire, a été conservé par le pinceau de David. Le souverain pontife travailla, pendant son séjour à Paris, à donner à l'Église de France son ancien lustre. Il fit signer par les évêques constitutionnels une déclaration de soumission et d'obéissance au saint-siége; en même temps il fit les instances les plus pressantes auprès de l'empereur, soit de vive voix, soit par écrit, pour qu'on réglât tout ce qui concernait la juridiction spirituelle, qu'on s'occupât de l'éducation chrétienne des enfants, des missions, de la di-

rection des séminaires, et enfin pour qu'une protection plus efficace fût accordée à la religion. Le 1er février suivant, le pape tint un consistoire dans les salles de l'archevêché, et y donna, avec les cérémonies d'usage, les chapeaux aux deux cardinaux de Belloy et Cambacérès; il nomma aussi des évêques aux deux siéges de Poitiers et de la Rochelle, et sacra le lendemain les nouveaux prélats à Saint-Sulpice; ensuite il visita successivement les églises de la capitale, les hôpitaux et plusieurs autres établissements; enfin, le 4 avril, il repartit pour Rome, où il arriva le 16 mai.

Napoléon avait quitté Paris avant lui pour aller se faire sacrer roi d'Italie à Milan : la cérémonie eut lieu le 26 du même mois. Ce premier acte d'empiétement de la France impériale annonçait hautement à l'Europe le malheureux retour de la mauvaise politique d'expansion extérieure et conquérante de Charles VIII et de François Ier; il eut pour effet nécessaire de raviver la haine de ses anciens ennemis et de lui en faire de nouveaux. Bientôt d'autres petits États furent également déclarés réunis à l'empire par de simples décrets, qui s'exécutèrent *manu militari*. Plus que jamais on vit alors l'Angleterre, se posant en soutien de la liberté des peuples, crier après l'ambition absorbante et tyrannique de la France, et dénoncer hautement à l'Europe son projet de renouveler l'empire carlovingien. Sa voix puissante se trouvait trop en harmonie avec les sentiments des divers États européens, qui redoutaient tous l'esprit dominateur et conquérant de Napoléon, pour n'être pas entendue. Presque partout elle trouva de l'écho, et aussitôt parurent les signes d'une nouvelle coalition contre la France. Le gouvernement britannique, qui menait cette formidable levée de boucliers, avait mis sur son drapeau : *Indépendance et liberté des peuples du continent*. Napoléon lui répondit en inscrivant sur le sien : *Liberté des mers*, et en reprenant son ancien projet de descente sur les côtes britanniques avec une armée de deux cents mille hommes.

Pendant quelque temps l'on sembla pousser avec la plus grande vigueur les préparatifs de cette gigantesque expédition; bon nombre d'esprits remarquables, toutefois, à Paris et ailleurs, ne crurent pas que ce dessein fût sérieux, et dans les salons du faubourg Saint-Germain on faisait des railleries interminables sur les *coquilles de noix* avec lesquelles l'empereur voulait aller conquérir « la perfide Albion. » L'on visitait en foule, pour s'en moquer, un grand chantier où se construisaient des chaloupes canonnières, sur le quai des Invalides; puis venaient d'autres sarcasmes de cette ancienne noblesse sur l'aristocratie de nouvelle date, que Napoléon donnait pour base à son trône. L'on riait des titres pompeux de princes, de ducs, de comtes, de barons improvisés d'hier, et appliqués quelquefois, dans leur distribution, d'une manière si grotesque. Quelques-uns prétendirent que par ces anoblissements, qu'ils traitaient de vains oripaux, Bonaparte avait voulu surtout faire disparaître les noms héroïques des Bernadotte, des Masséna, des Macdonald, etc., afin de rester seul en possession de la glore militaire de la France; d'autres se montraient pénétrés d'indignation et de mépris en parlant de certains membres de l'ancienne noblesse qui avaient consenti à occuper des fonctions et des charges à la nouvelle cour. En toutes occasions le faubourg Saint-Germain, qui regrettait vivement le passé, se montrait hostile au régime et au gouvernement du jour. La classe bourgeoise de la capitale ne lui était pas alors plus favorable : adonnée surtout à l'industrie et au commerce, elle voyait la reprise des hostilités avec les plus vifs regrets et la plus grande répugnance. Quant au reste de la population, elle ne quittait les faubourgs et les quartiers pauvres, depuis les derniers temps de la Convention, que les jours de fêtes publiques; et alors, quoiqu'il sortît souvent de son sein des murmures et des sarcasmes sur ces anciens Jacobins, clubistes ou soldats, transformés en courtisans et embarrassés

dans leurs dentelles, leurs soieries, leur hermine et leurs galons, elle se montrait en général remplie d'enthousiasme pour la gloire militaire de la France, et se laissait éblouir par la magnificence des solennités qui consacraient les hauts faits de nos armées. En même temps elles saluait de sincères acclamations l'homme de génie qui représentait à ses yeux l'honneur du nom français; et sans porter ses regards au delà de la satisfaction de la fierté vaniteuse qui lui faisait battre le cœur et lever la tête, elle vouait dès lors à son empereur, à cause de ses victoires, cette admiration enthousiaste, cette espèce de culte superstitieux que n'ont jamais pu altérer ni ses fautes, ni ses revers, ni même sa mort.

A ses amis et à ses ennemis, intérieurs et extérieurs, Napoléon répondit par la victoire d'Austerlitz. Alors un cri général d'admiration vint remplacer en France les murmures, les rires et les sarcasmes. Dans la foule, ce fut de l'enivrement quand on vit porter en triomphe à Notre-Dame, au Sénat, au Tribunat, à l'Hôtel-de-Ville, cent vingt drapeaux autrichiens et russes, que l'empereur envoya, le 1er janvier 1806, à la capitale, pour *ses étrennes*. Lorsque l'armée d'Austerlitz y rentra quelques mois après, la population tout entière courut au-devant d'elle, et la ville, interprète des sentiments de la France, lui donna une fête splendide.

Napoléon voulut perpétuer le souvenir de nos victoires par la création de nouveaux monuments à Paris. Après Austerlitz, il décréta la construction des arcs de triomphe du Carrousel et de l'Étoile, l'érection de la colonne de la place Vendôme, et la formation d'une grande rue, dite *Impériale,* qui devait aller de la barrière de l'Étoile à la barrière du Trône, en enfermant dans son parcours les Tuileries et le Louvre réunis; il décida en même temps que le pont du Jardin-des-Plantes serait appelé pont d'Austerlitz, que l'église Sainte-Geneviève serait rendue au culte catholique, qu'on ouvrirait quatre grands cimetières au delà du mur d'enceinte, et que l'on établirait

dans la ville quinze fontaines nouvelles, au nombre desquelles se font remarquer celles de l'Institut, du Gros-Caillou, du Château-d'Eau et du Palmier. Ainsi s'ouvrait cette période extraordinaire de gloire militaire et de conquêtes, qui, durant quatre ans, allait éblouir la France et étonner l'Europe, en laissant à peu d'hommes assez de sang-froid et de raison pour apercevoir à l'horizon, dans un avenir peu éloigné, Leipzig et Waterloo, à travers Austerlitz, Iéna et Wagram. La même époque ne manqua pas d'un autre genre de gloire, alors modeste et presque éclipsée aux yeux de la population par les exploits des champs de bataille, mais vivement appréciée un peu plus tard comme un des plus grands bienfaits et des plus beaux fleurons de la couronne impériale : les travaux législatifs et la formation des Codes français. En effet, c'est alors que fut publié cet ensemble admirable de législation, si sage, si clair par son ordonnance et sa méthode, si profond en même temps, et si bien fait pour nos mœurs et notre caractère national.

L'empire ne changea pas le système d'administration municipale de Paris établi par le consulat : ce furent les mêmes règles, la même concentration, la même dépendance du pouvoir suprême pour les nominations et les actes, et à peu près les mêmes fonctionnaires ou employés pour la conduite des services. Les attributions du préfet de la Seine furent seulement un peu étendues; l'on chargea ce magistrat du recouvrement des droits de grande voirie, créés par décret impérial, et de l'administration de l'octroi municipal; dans ces dernières fonctions, il se trouvait placé sous l'autorité du ministre des finances et sous la surveillance immédiate du directeur général de l'administration des droits réunis. Un décret impérial décida que le maire et les deux adjoints de chacune des douze municipalités de Paris seraient choisis par l'empereur parmi les six cents personnes les plus imposées du département, domiciliées dans la capitale. Quant au préfet de police, il continua

d'exercer ses fonctions sous la surveillance immédiate des ministres, et de correspondre directement avec chacun d'eux, en ce qui concernait leurs départements respectifs. Un peu plus tard, un décret lui attribua, conjointement avec le préfet de la Seine, la perception des droits de pesage, qui s'exerçait précédemment en régie. Sous le Directoire, l'approvisionnement de Paris avait été accordé au commerce libre; il en fut toujours de même depuis; seulement, le préfet de police, dans certains cas, et le préfet de la Seine, dans d'autres, exerçaient, dans l'intérêt public, un droit de surveillance générale par voie administrative, et au besoin même d'immixtion, par la mesure rigoureuse des injonctions et des réquisitions forcées.

Chaque année, du reste, la situation financière de la ville tendait à s'améliorer. Les recettes générales, qui n'avaient été que de 503,818 fr. en l'an VI (1798), sous le Directoire, et qui s'étaient élevées à 10,406,659 fr. 56 c., dans la première année du consulat, en l'an VIII (1800), figurent au budget municipal pour 18,773,751 fr. 65 c. en l'an XII (1804), et pour 20,602,742 fr. 29 c. en 1806. La dépense de ces revenus, déjà considérables, était judicieusement appliquée pour une partie à l'entretien et à l'amélioration des établissements hospitaliers et au payement des charges de la ville envers l'État, et pour l'autre partie aux frais généraux d'administration, de garde et surveillance de police, d'élargissement de la voie publique, de pavage des rues, de distribution des eaux, de grosses réparations et de constructions nouvelles, soit par les architectes, soit par les ingénieurs, de travaux hydrauliques et de navigation, et enfin d'amélioration et d'embellissements de tout genre. Les beaux canaux de l'Ourcq et de Saint-Martin, auxquels on travailla pendant toute la durée de l'empire sans pouvoir les achever entièrement, prennent au delà d'un million et demi sur le budget de la ville, en 1806, et à peu près autant dans les années suivantes. Une chose digne de re-

marque, c'est qu'on n'y voit figurer aucune somme au chapitre des objets d'art, durant tout le temps du consulat et de l'empire, tandis que le chapitre des fêtes extraordinaires s'y trouve doté de sommes qui s'élèvent à 331,755 fr. 68 c., en 1806, et à 2,064,824 fr. 05 c. en 1810. Chaque année de la même période, le service des cultes y est porté pour plus de 100,000 fr., quelquefois pour plus de 200,000 fr. Les dépenses de l'instruction publique, nulles sous le Directoire et si faibles encore sous le consulat, s'élèvent d'année en année, et finissent par dépasser de beaucoup ce dernier chiffre.

L'instruction publique, en effet, et l'éducation de la jeunesse furent constamment une des grandes préoccupations de Bonaparte. La bonne solution de cette grave question lui paraissait d'autant plus importante qu'il y voyait l'avenir tout entier de la France. Mais ici, les efforts mêmes de l'empereur vinrent prouver que la droiture et les bonnes intentions ne suffisent pas au souverain dans toutes les circonstances, et que, malgré l'élévation de son génie, un homme ne parvient jamais à abandonner son allure propre, et à se dépouiller de son caractère personnel, pour traiter d'une manière différente des choses différentes entre elles. Dans l'organisation des diverses parties du gouvernement qu'il venait d'accomplir, Napoléon, suivant constamment une seule et même voie, avait tout fait dériver d'un principe unique, la concentration de la puissance publique dans sa plus grande énergie : administration civile, magistrature, finances, armée de terre, marine, gouvernement politique, diplomatie et administration ecclésiastique même, jusqu'à un certain point, tout avait été soumis à ce système de centralisation hiérarchique et de généralisation universelle partant d'une base unique, sans aucune force indépendante juxtaposée pour contrôler, limiter et contenir ce pouvoir exorbitant. Napoléon voulut appliquer le même principe absolu à l'éducation.

Depuis la dernière organisation qui laissait encore quelque

liberté à l'enseignement et admettait la concurrence, trois ans s'étaient passés sans aucune amélioration dans l'état des écoles publiques; les lycées, les colléges et les écoles primaires elles-mêmes semblaient abandonnés; les institutions particulières, au contraire, les petits séminaires surtout, se montraient dans l'état le plus florissant et régorgeaient d'élèves. Au commencement de 1806, Fourcroy, qui depuis quatre ans dirigeait l'instruction publique, fut chargé de présenter au Corps législatif un projet de loi qui détruisait entièrement la liberté de l'enseignement, et créait, sous le nom d'*Université de France*, un corps enseignant avec une constitution basée sur le privilége et le monopole. Quelque forte et obéie que fût alors dans toute l'Europe la volonté qui gouvernait la France, ce ne fut pas sans embarras et même sans crainte, que Fourcroy vint soumettre à la sanction de l'Assemblée un plan d'organisation exclusive de toute rivalité dans une question capitale pour le présent, d'une portée immense pour l'avenir, et dont le caractère distinctif et, pour ainsi dire, la vie reposent essentiellement sur une liberté et une concurrence sagement réglées. Redoutant une opposition puissante, il eut recours à un moyen détourné et donna à la nouvelle organisation, dans son discours, l'apparence d'une mesure provisoire : « Le projet que S. M. I. et R. me charge de vous présenter, dit-il en débutant, n'est que la substance et comme le prélude d'une loi plus complète qui doit vous êtes soumise dans une de vos prochaines sessions. Il n'a pas pour objet de détruire, mais de consolider les institutions nouvelles, d'en lier entre elles les diverses parties, et d'en établir d'une manière invariable les rapports nécessaires avec l'administration centrale. La formation d'un corps enseignant suffira pour atteindre ce but ; et ce seul principe, par la sanction qu'il recevra de vos suffrages, va devenir la base fondamentale sur laquelle doit reposer tout le système de l'éducation de la jeunesse. » Le Corps législatif lui-même fut trompé par cette manière adroite de présenter l'organisation qu'on

préparait. Considérant surtout dans le projet la formation d'un corps enseignant qui peut avoir en effet de grands avantages pour l'émulation, s'il existe sans monopole et comme type ou modèle présenté par l'État à la libre concurrence, les législateurs parurent oublier tous les dangers d'un privilége exclusif dans l'enseignement et consacrèrent par leurs votes la disposition mauvaise qui en bannissait la liberté. La nouvelle loi consistait dans les trois articles suivants, qui seuls suffirent pour constituer le monopole universitaire :

Art. 1er. Il sera formé, sous le nom d'*Université impériale*, un corps chargé *exclusivement* de l'enseignement et de l'éducation publique dans tout l'empire.

Art. 2. Les membres du corps enseignant contracteront des obligations civiles spéciales et temporaires.

Art. 3. L'organisation du corps enseignant sera présentée, en forme de loi, au Corps législatif, à la session de 1810.

La loi organique une fois rendue, le gouvernement n'attendit pas le terme qu'elle fixait, 1810, pour constituer définitivement l'Université. Napoléon, abrégeant les délais de moitié, ordonna à Fourcroy, au commencement de l'année 1808, de lui présenter le plan réglementaire du corps enseignant, de sa composition, de ses priviléges, de ses moyens d'action et de son monopole. D'après Cuvier, Fourcroy fit ce travail avec peine et y trouva même une source de chagrins. « Après l'avoir recommencé vingt-trois fois, avant d'agréer au chef du gouvernement, il se vit frustrer de l'espoir qu'il avait conçu de devenir chef de ce grand corps, et obligé d'abandonner la direction de l'instruction publique après cinq ans d'exercice. » Il en mourut de chagrin. M. de Fontanes lui succéda avec le titre de grand maître de l'Université, et un simple décret de l'empereur, en date du 17 mai 1808, vint organiser entièrement le corps enseignant. Tout s'y trouva dès lors disposé et réglé par ordre hiérarchique, comme dans l'armée, comme dans l'administration civile, judiciaire et financière. Le grand

maître eut pour conseil des fonctionnaires investis d'un pouvoir très-étendu, mais dépendant entièrement de l'empereur et de leur chef immédiat. L'Université de France fut divisée en autant d'académies qu'il y avait de cours d'appel. Chaque académie eut un recteur, des inspecteurs, un conseil académique. Les lycées furent dirigés par un proviseur et tenus par des professeurs et des maîtres d'étude ; les simples colléges eurent un principal avec des régents et des maîtres d'étude. Ces divers fonctionnaires se trouvèrent classés comme les officiers de l'armée ; ils eurent tous à attendre de l'avancement à proportion de leur zèle et de leur soumission au gouvernement. Depuis ce moment, l'administration impériale fit les plus grands efforts pour rattacher à l'Université tous les établissements particuliers d'instruction publique sans aucune exception : c'étaient là des conquêtes qui ne devaient non-seulement rien lui coûter, mais qui plus tard, pensait-elle, auraient alimenté ses propres maisons. Tout fut dirigé successivement vers ce but. Des décrets leur imposèrent, à diverses époques, la taxe d'un vingtième; et cette taxe fut levée partout avec rigueur. D'autres décrets astreignirent leurs élèves à suivre les classes des lycées, des colléges, etc., etc., et par suite à payer annuellement une forte rétribution dite universitaire. Des dispositions réglementaires vinrent même leur imposer la discipline militaire des lycées, c'est-à-dire l'uniforme, le tambour, l'exercice, etc., etc. Le gouvernement dépensait jusqu'à 9,000,000 par an pour ses lycées, en bourses, en frais d'inspection, frais de recettes et autres, en traitements d'un nombreux état-major universitaire, en émoluments de professeurs chargés des cours d'académies, etc., etc. D'un autre côté, des vexations de tout genre et incessantes étaient employées contre un certain nombre de petits séminaires qu'on laissa encore subsister sur les vives instances des évêques.

Toutes ces mesures, dirigées avec suite et habileté contre la liberté d'enseignement, parurent d'abord devoir atteindre pro-

chainement leur but. Pendant quelque temps, l'Église elle-même vit tous ses établissements sur le point de tomber. Pour la régénération si nécessaire de la jeunesse naissante par la religion et l'esprit chrétien, l'on n'avait plus d'espoir que dans quelques colléges que l'administration universitaire, afin de ne pas irriter la population locale, voulait bien laisser encore un certain temps sous la direction d'ecclésiastiques respectables ou même de laïques dignes par leurs vertus et leurs talents d'être comparés à de bons ecclésiastiques; mais ce n'était là qu'une exception faible et limitée. En général, l'éducation était donnée à la génération naissante par des hommes pénétrés de l'esprit philosophique et matérialiste de la fin du siècle précédent, et imbus des idées du jour. Ces hommes, tirés pour la plupart des écoles centrales que la Convention avait établies et que le Directoire s'était vainement efforcé de soutenir, n'étaient restés jusqu'alors en place ou sur les contrôles de disponibilité, qu'en professant plus ou moins haut les principes du Directoire et même ceux de la Convention. C'était à eux que le gouvernement impérial ne craignait pas de confier le monopole de l'éducation publique, le droit exclusif de former le cœur et l'esprit des générations naissantes, c'est-à-dire tout l'avenir de la France et même de l'Europe sur laquelle nous avons le privilége redoutable d'exercer une influence morale irrésistible.

A Paris, l'instruction secondaire était donnée dans les quatre grands lycées Louis-le-Grand, Saint-Louis, Napoléon et Charlemagne, qui avaient des pensionnaires internes et admettaient aussi les élèves externes aux classes de leurs professeurs. Le lycée Bonaparte, dans la Chaussée-d'Antin, fut fondé quelques années plus tard et n'eut pas d'élèves internes. Sous le nouveau régime universitaire, ces établissements tendirent de jour en jour à prendre la forme d'une école militaire et même d'une caserne, où l'on devait préparer, par une discipline exacte surtout et sans réplique, de jeunes officiers destinés à

remplir des vides incessants dans les rangs des armées impériales. A côté de chaque lycée, étaient placées de nombreuses pensions ou institutions particulières qui y envoyaient leurs élèves et suivaient leur régime intérieur en toutes choses. Cette organisation toute militaire des grands lycées de Paris était à peu près la même dans les autres villes de l'empire. Presque partout les établissements d'instruction publique formaient des écoles ou l'on pensait moins à préparer des citoyens pour la vie civile et ordinaire, que des officiers et des soldats pour les armées.

Depuis 1798, le besoin qu'éprouvait l'immense majorité des familles de donner à leurs enfants une éducation morale et basée sur la religion, avait fait ouvrir partout des établissements animés d'un esprit bien différent de celui des lycées. En outre, plusieurs maisons d'éducation qui avaient existé autrefois, comme Juilly, Tournon, Vendôme, Pont-Levoy, etc., s'étaient ouvertes de nouveau et avaient été remplies d'élèves dès le premier jour, tandis que les lycées et les prytanées se vidaient rapidement et arrivaient vite à n'être plus habités que par des boursiers. Les décrets impériaux qui donnaient au grand maître le droit exorbitant et tyrannique de faire fermer les établissements *où l'on aurait reconnu des principes contraires à ceux que professait l'Université,* vinrent changer promptement cet état de choses. Tantôt par des vexations de tout genre et incessantes, tantôt par des coups rudes et des arrêts, le conseil impérial, qui entourait le grand maître, eut raison, au grand regret des familles, de la plupart des établissements, institutions et pensions qui subsistaient en dehors de l'Université. On se tourna dès lors vers les petits séminaires qui existaient encore; et, malgré leur dénûment, malgré le défaut de local et les obstacles sans nombre suscités par l'administration, partout ils regorgèrent d'élèves; à Metz, à Quimper, à Lyon, ils eurent un succès prodigieux. Les colléges eux-mêmes réussissaient et se peuplaient rapidement, dès qu'ils

étaient tenus par des ecclésiastiques connus et qu'ils présentaient aux familles la garantie d'une instruction morale et religieuse et d'une discipline paternelle. Tels furent ceux d'Annonay, de Nogent-le-Rotrou, de Saint-Pol-de-Léon, de Château-Gontier, etc. Quelques évêques sacrifiaient leurs revenus et même leur fortune à l'entretien de ce genre d'établissements et de maisons particulières, où l'on nòurrissait de jeunes élèves. Tant de soins et de peines n'étaient pas condamnés à demeurer stériles; malgré les efforts combinés et incessants de l'Université et de l'administration civile, la vérité, dans la question fondamentale de l'instruction publique, ne tarda pas à se faire jour. Les petits séminaires tendirent incessamment à se multiplier. La surveillance épiscopale ne les quittait pas un instant. Pleines de défiance pour l'éducation des lycées, les familles voyaient dans les écoles secondaires, tenues par le clergé, les avantages inappréciables de l'éducation chrétienne unie à une instruction solide et modeste; et les pères de famille, les meilleurs juges en cette matière, envoyaient en foule leurs enfants à ces maisons, que la religion protégeait de son ombre.

Le gouvernement imperial, qui travailla, tout le temps de sa durée, à organiser à sa manière l'enseignement secondaire et supérieur, fit peu de chose pour l'enseignement primaire. Ce fut heureux. Cette question capitale, plus grave encore peut-être et plus importante, au point de vue social, que celle de l'instruction secondaire, demeura ainsi entière et réservée pour un avenir plus éclairé.

Les travaux législatifs, pour constituer l'Université impériale, commencèrent en 1806. Cette année fut féconde en événements et vit la continuation du funeste système politique des conquêtes extérieures qui, de tout temps, avaient fini par ruiner la France. A la suite de brillants exploits de nos armées, le royaume des Deux-Siciles fut donné à un frère de l'empereur et la Hollande à un autre. Afin de

s'étendre partout et d'atteindre le but impossible d'absorber en lui-même les diverses nationalités de l'Europe centrale, l'empire se mit alors à rétablir, par le droit de la force, le régime militaire hiérarchique ainsi que les fiefs et les titres du moyen âge. En Italie et en Allemagne, il y eut les duchés de Padoue, de Vicence, d'Istrie, de Bellune, de Dalmatie, etc. Cette prise de possession des peuples *manu militari* parut un instant sanctionnée par les succès prodigieux de nos armes, à Ulm, à Iéna, à Eylau. Ce fut là l'apogée de la fortune guerrière de Napoléon. Paris ne manqua pas de participer, comme à l'ordinaire, aux fruits de tant de victoires. Après la campagne de 1806, l'empereur décréta que la Madeleine serait achevée et transformée en temple de la Gloire, qu'on élèverait un pont en face du champ de Mars et qu'il porterait le nom d'Iéna, qu'on achèverait ou qu'on commencerait divers autres travaux considérables de construction, comme le quai d'Orsay, le marché aux Fleurs, les greniers de réserve, etc. Le 1er janvier de la même année, 1806, on avait aboli le calendrier républicain pour reprendre, dans toute la France, le calendrier grégorien.

Le 20 octobre suivant, le grand sanhédrin des Juifs fut assemblé à Paris par l'ordre de l'empereur. On lui prescrivit de chercher des moyens pour mettre leurs mœurs en harmonie avec celles de l'Europe et faire disparaître parmi eux certains abus criants, entre autres, l'habitude de l'usure. L'Assemblée fit douze réponses aux demandes qu'on lui avait adressées; elles sont relatives au mariage, au divorce et au service militaire. Leur cinquième réponse prouve que les idées philosophiques avaient fait des progrès parmi eux. « Nous croyons, y disent-ils, que la diversité des cultes est une discordance harmonieuse qui ne déplait pas au Dieu du ciel et de la terre. »

Ce fut encore en 1806 que Napoléon rendit, dans l'intérêt de la religion catholique et du clergé, plusieurs décrets pré-

ciëux dont nous avons déjà parlé. Les évêques furent autorisés à faire des visites pastorales dans les maisons d'éducation. L'on rendit aux églises la jouissance des édifices religieux, des maisons curiales et de quelques biens ecclésiastiques qui n'avaient pas été vendus. Le nombre des succursales, en France, fut porté à trente mille, et l'on assura un traitement aux desservants. Les élèves des grands séminaires demeurèrent exempts de la conscription militaire, et l'on répartit deux mille quatre cents bourses entre les séminaires des divers diocèses. Les établissements hospitaliers furent autorisés à recevoir des legs, et une lettre du ministre de l'intérieur défendit aux officiers de l'État civil de recevoir l'acte de mariage d'un prêtre. D'autre part, quelques congrégations de femmes vouées à l'instruction des enfants pauvres et au service des malades, et surtout celle des sœurs de la Charité, furent autorisées de nouveau. Un rétablissement non moins précieux fut celui des frères des Écoles chrétiennes, pour l'instruction gratuite des enfants de la classe indigente. L'on rappela en même temps à leur ancienne destination les Lazaristes, les prêtres des Missions étrangères et ceux du Saint-Esprit. Quelques-unes de ces améliorations furent décrétées en 1807.

La même année vit la conclusion du traité de Tilsitt. Sans s'arrêter à la pensée que cet acte, au fond, ne décidait en rien les graves questions politiques de l'époque et ne statuait pas sur l'état de l'Europe pour l'avenir, la France, dans son enthousiasme pour la gloire militaire, ne voulut y voir que ses victoires, que la supériorité de ses armes qu'il constatait; et lorsque la garde impériale revint à Paris, le 25 novembre, la grande cité tout entière s'entendit pour lui faire une réception triomphale. Le préfet de la Seine, le préfet de police et le corps municipal, entourés d'une foule prodigieuse, allèrent la recevoir en grande cérémonie à la barrière de la Villette. Les magistrats municipaux eux-mêmes posèrent des couronnes d'or sur ses aigles avec cette inscription : *La ville de Paris à la*

grande armée. Au milieu d'une multitude enivrée qui faisait retentir les airs d'un immense cri continu, douze mille vieux soldats, noircis par la vie des camps et les batailles, défilèrent fièrement sous la conduite du maréchal Bessières, et furent couverts de branches de lauriers et de fleurs pendant toute leur traversée des rues et boulevards de la capitale. La population parisienne saluait ainsi, par ses chaleureuses acclamations, les vainqueurs d'Iéna et de Friedland, au nom de la France reconnaissante. Un banquet colossal termina la fête. Les douze mille vétérans de la victoire vinrent s'asseoir à des tables qu'on avait dressées pour eux dans la double contre-allée des Champs-Élysées, depuis la barrière de l'Étoile jusqu'à la place de la Concorde.

Dans la société parisienne cependant il y avait deux classes, l'ancienne noblesse et la bourgeoisie qui, tout en étant fières de nos victoires passées, persistaient à redouter leurs suites mêmes, et blâmaient vivement la politique conquérante de l'empereur. La bourgeoisie se montrait surtout mécontente du présent et inquiète de l'avenir; elle voyait son industrie et son commerce ruinés par le blocus continental, cette grande faute politique dont le moindre mal était de produire, sur les intérêts matériels en France et à l'étranger, des effets contraires à ceux qu'en attendait son auteur. En même temps sa vanité traditionnelle se trouvait incessamment froissée par l'orgueil rogue, la rude et insolente outrecuidance de la nouvelle noblesse, des parvenus de l'empire, et surtout des militaires de tous grades qui lui donnaient le nom de *pékins*, et qu'à son tour elle appelait avec humeur *traîneurs de sabres.* Cette opinion de la bourgeoisie parisienne sur la politique à outrance du gouvernement impérial était celle de la partie sensée de la population française. Bientôt des actes plus marqués de violence et de spoliation, de la part du pouvoir, vinrent blesser vivement les sentiments d'équité de tous les hommes honnêtes en Europe, et accrurent considérablement l'esprit d'opposition

qui s'y manifestait. Le souverain pontife, sommé par l'empereur d'entrer dans le système du blocus continental, avait représenté que sa dignité même et sa qualité de père commun des chrétiens lui prescrivaient de rester neutre dans les guerres qui se faisaient autour de lui. Cette réponse ne satisfit pas, et une armée française entra dans les États romains. Le pape, ayant lancé une bulle d'excommunication, se vit détrôné, dépouillé et conduit prisonnier à Savone; mais partout l'opinion se déclara pour lui.

Cet attentat commença la décadence morale de l'empire. La funeste guerre d'Espagne, que Napoléon lui-même appelait plus tard une plaie, et la prise d'armes de l'Autriche, devinrent bientôt le signal d'une réaction plus vive. La bourgeoisie parisienne, et les salons du faubourg Saint-Germain surtout, faisaient entendre des plaintes sur l'allure systématique du gouvernement. L'on déclamait tout haut, dans les boutiques, contre le maintien de ce blocus continental qui ruinait le commerce, contre la continuation de la guerre, qui mettait chaque jour en question la fortune de la France et, sur toutes choses, contre cet impôt du sang, cette conscription qui moissonnait dans sa première fleur la jeune génération de l'empire et mettait tant de familles en deuil. Aux yeux de la classe moyenne presque tout entière la gloire des champs de bataille disparaissait peu à peu, pour ne laisser voir derrière elle que la dictature avec ses moyens extrêmes. Les plaintes étaient encore plus vives dans les salons du faubourg Saint-Germain; l'irritation des esprits s'y trouvait augmentée de tout le désir et de toute l'impatience qu'on y avait de restaurer en France l'ancien régime. L'on s'y moquait des dignitaires du jour, et l'on parlait avec amertume de la double police de l'empereur. « Ce despotisme tracassier et insultant, disait-on, n'épargne aucune espèce de liberté, pas même celle des lettres, et ne respecte aucun genre de propriété; nous vivons tous sous le régime du bon

plaisir. L'on voit ce gouvernement tyrannique rouvrir les anciennes prisons politiques et instituer de nouvelles bastilles; personne n'est en sûreté dans sa maison. » Napoléon, déjà enivré de sa puissance et entouré d'une foule compacte de courtisans qui n'avaient la parole que pour admirer, faisait peu d'attention à cet esprit d'opposition; à Paris, d'ailleurs, la multitude du peuple était pour lui. Voyant la France entière dans ses rangs et dans les rangs si dociles des hommes qui formaient sa cour, il affectait de mépriser l'écho lointain des voix venant des salons aristocratiques et des comptoirs bourgeois.

Mais bientôt d'autres voix beaucoup plus redoutables vinrent de l'extérieur protester avec force contre les tendances envahissantes de l'empire. Les Autrichiens s'étaient bien battus à Wagram; quoique vaincus, ils conservaient l'espérance, et, en attendant l'heure de la vengeance, ils ne cédaient qu'en frémissant. L'alliance avec la Russie semblait devoir se rompre au premier jour; l'Anglais, dans sa haine furieuse, redoublait d'ardeur et d'efforts; et l'Allemagne, lassée, faisait entendre son premier cri de guerre. Napoléon eut alors recours à un grand moyen. Espérant de conjurer ses ennemis extérieurs, de donner une base à l'immense édifice de l'empire, et d'assurer l'avenir en établissant sa race parmi les races régnantes de l'Europe, il fit prononcer son divorce avec Joséphine, pour épouser, le 1er avril 1810, Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche.

L'éclat des fêtes du mariage fut un événement pour la population parisienne : la pompe et la magnificence que le gouvernement eut soin d'y déployer furent dignes du grand empire et font encore époque dans les annales brillantes des cérémonies publiques, dont les générations suivantes conservèrent la mémoire. La jeune impératrice fit son entrée dans la ville par la barrière de l'Étoile, les Champs-Élysées et la place de la Concorde. Autour d'un cortége nombreux et res-

plendissant, une foule immense faisait entendre un cri de joie sans fin. Le soir les monuments publics, les tours, les dômes, les églises, les palais, les hôtels, et presque toutes les maisons particulières, étaient couverts d'illuminations : Paris présentait un spectacle féerique. La capitale offrit des présents dignes d'elle, par leur magnificence, à sa nouvelle souveraine : ils consistaient en une toilette complète en vermeil, avec le fauteuil et la psyché en même métal; c'était un chef-d'œuvre d'orfévrerie, dont les meilleurs artistes de l'époque avaient fait les dessins et dirigé le travail. Les fêtes du mariage durèrent près d'un mois : on donna des bals splendides à l'Hôtel-de-Ville; l'empereur y parut quelquefois. Il avait eu soin d'y faire inviter beaucoup de membres de l'ancienne noblesse, qu'il s'efforça toujours, mais en vain, de gagner, et toutes les sommités de la bourgeoisie parisienne, qu'il voulait convertir à son blocus continental. Quant au peuple, on le fit participer aux réjouissances publiques par des spectacles gratuits extérieurs et intérieurs, et par de larges distributions de comestibles : cela lui suffisait et il semblait content. Toutefois, de ses rangs pressés, où Joséphine était aimée, s'élevaient des voix nombreuses pour exprimer des craintes prophétiques sur la disgrâce imméritée de sa bonne impératrice et sur le mariage de l'empereur avec une princesse autrichienne.

Les craintes de la multitude parurent devenir plus vives et ses pronostics plus fréquents, et surtout plus alarmants, quelques mois après, à l'occasion d'un sinistre qui attrista tout Paris. L'ambassadeur d'Autriche, le prince de Schwartzemberg, donna dans son hôtel, en l'honneur du mariage, une grande fête qui fut suivie d'un horrible incendie : il y périt plus de trente personnes, avec la princesse de Schwartzemberg elle-même. L'on rappela alors de toutes parts les fêtes du mariage de Louis XVI avec Marie-Antoinette, et les malheurs qui les avaient accompagnées ; mais ces souvenirs pénibles s'éva-

nouirent en peu de temps, et l'année suivante l'éclat des fêtes vint embellir de nouveau la capitale pour célébrer la naissance du roi de Rome. L'ivresse fut à peu près générale pour la population parisienne, de même que pour la France. Dans l'avénement d'un héritier du grand empire, chacun voyait la stabilité, la conservation, et surtout la paix. La cérémonie du baptême ne le céda en rien, pour la pompe et la magnificence, aux fêtes du mariage. Aux yeux de la multitude ébahie, Napoléon semblait alors avoir atteint l'apogée du bonheur et de la gloire. La France était dans l'admiration, l'Europe dans l'étonnement; toutefois les hommes clairvoyants, loin de partager l'enthousiasme de la population, portaient sur l'avenir des regards de plus en plus inquiets. En Espagne, en Italie, en Allemagne, partout ils apercevaient des signes certains d'événements redoutables, et même de désastres pour la France, à cause de la mauvaise voie que suivait le pouvoir. Ils se montraient effrayés, surtout, de la guerre inique du gouvernement avec l'Espagne, et de sa conduite tyrannique envers le souverain pontife. En effet, la guerre d'Espagne était devenue un instrument matériel et un moyen moral en même temps, dont l'Angleterre se servait avec une habileté consommée pour combattre nos armées et pour exciter contre nous toute l'Europe. Quant à la persécution du souverain pontife, c'est dans le cœur même de l'empire, c'est en France qu'elle suscitait chaque jour des oppositions nouvelles et des répugnances au gouvernement impérial.

Le pape avait refusé des bulles aux évêques nommés par l'empereur. Ce prince, irrité de voir qu'un homme sans armes et son prisonnier osât lui résister, réunit à Paris, le 11 janvier 1810, une commission d'évêques, afin d'aviser aux moyens de se passer du souverain pontife pour instituer des évêques et pourvoir aux autres besoins de l'Église. Cette commission, peu nombreuse et choisie avec soin parmi des hommes dévoués, se montra favorable au pouvoir; mais ses réponses

et ses décisions, inspirées par l'intérêt ou l'ambition, ne reçurent pas l'adhésion du clergé français et demeurèrent sans résultat. L'empereur, poursuivant son funeste système de coaction et de violence contre une puissance qu'il croyait follement avoir dans sa main, parce qu'il tenait le pape prisonnier, fit décréter par le Sénat que le souverain pontife prêterait serment de ne rien faire contre les quatre articles de 1682, concernant l'Église gallicane. Ce décret impolitique demeura sans effet, comme il le devait, et n'eut d'autre résultat que de constater l'impuissance de Napoléon sur ce terrain. Le cardinal Maury venait d'être nommé à l'archevêché de Paris. Le 5 novembre 1810, le souverain pontife lui envoya un bref dans lequel il s'étonnait qu'il eût consenti à cette nomination, et lui ordonnait d'y renoncer. Afin de l'y contraindre par la notoriété, il adressa, le 18 décembre suivant, à l'abbé d'Astros, grand vicaire de la cathédrale, un autre bref où il déclarait que l'administration du cardinal était contraire aux lois de l'Église, qu'il n'avait aucun pouvoir à Paris, et que, pour lever tout doute à cet égard, il lui ôtait tout pouvoir et toute juridiction. Le gouvernement intercepta cet acte pontifical, qui ne parvint pas à son adresse. L'abbé d'Astros fut arrêté et conduit à Vincennes pour avoir eu connaissance du bref du 5 novembre, sans dénoncer la personne qui le lui avait communiqué, et pour avoir refusé de donner sa démission. Plusieurs ecclésiastiques et quelques évêques et cardinaux dévoués au saint-siége subirent le même traitement. Le cardinal Maury continua d'administrer le diocèse de Paris, malgré le bref du saint-père ; mais ses moyens demeurèrent presque entièrement paralysés par le désaveu papal, que l'on connaissait.

L'empereur, impatienté de cet état de choses qui échappait à sa puissance, espéra mieux d'un concile national, dans l'intérêt de son action personnelle sur les affaires de l'Église, et en convoqua un à Paris. L'ouverture en fut faite dans l'église

métropolitaine, le 17 juin 1811; il se composait de quatre-vingts évêques, six cardinaux, neuf archevêques et neuf ecclésiastiques nommés à différents évêchés. Le cardinal Fesch, qui le présidait, commença par lire la profession de foi de Pie VII; se mettant ensuite à genoux, il prêta serment de se tenir attaché aux articles de cette profession, et de rendre au souverain pontife romain une *véritable obéissance*. Tous les évêques, archevêques et cardinaux prêtèrent le même serment après lui. Le même esprit de soumission au saint-siége régna dans les congrégrations qui suivirent la séance d'ouverture, et les premiers actes de cette assemblée, qu'on avait convoquée pour combattre le pouvoir du souverain pontife, tendirent à consacrer ce pouvoir. L'empereur, irrité au dernier point par cette méconvenue, déclara le concile dissout, et fit mettre au donjon de Vincennes les évêques de Gand, de Tournai et de Troyes, qui s'étaient montrés les plus opposés à ses vœux. Il réunit ensuite les autres évêques chez le ministre des cultes, et, pendant quelques instants, il voulut employer des moyens extrêmes pour les amener à ses desseins; mais bientôt, mieux conseillé, il eut recours à la voie des négociations, et envoya une ambassade de neuf prélats français à Savone, pour obtenir surtout du saint-père des bulles d'institution en faveur des nouveaux évêques nommés. Cette affaire ne put être amenée à bonne fin, et l'année suivante (1812) le pape fut transféré de Savone à Fontainebleau.

Ces luttes insensées contre une puissance qui n'était pas à sa portée marquent l'époque de l'enivrement complet de Napoléon. Depuis Tilsitt, sa volonté n'avait plus de bornes, comme elle n'avait plus de frein : c'était l'infatuation de Louis XIV après Nimègue. Malgré sa force et sa puissance, sa tête avait fléchi sous le poids de la prospérité; cette fortune, qui fut sans rivale, se manisfestait sur tous les points de la France, et à Paris surtout, par les signes les plus éclatants. La capitale de l'empire était le rendez-vous général des sommités

sociales de l'Europe entière. La cour la plus brillante du monde par le faste et les richesses, sinon par la politesse des formes, y attirait incessamment cette foule de notables, de riches, de grands, de princes, et même de rois, qui venaient se prosterner devant le distributeur de grâces, de faveurs et de couronnes. Le commerce parisien, privé de ses débouchés extérieurs par la guerre maritime, trouvait à s'étendre dans toutes les parties du vaste empire, et s'alimentait jusqu'à un certain point du luxe pompeux de la cour et des dépenses des étrangers opulents qui s'y succédaient. De son côté, l'industrie faisait les plus grands efforts pour suppléer aux objets que le blocus continental éloignait des marchés. C'est dans ce temps qu'étaient faites à Paris les constructions les plus remarquables de la période impériale : l'on commença la Bourse, le palais du conseil d'État, au quai d'Orsay, et la façade du palais législatif; on démolit les vieux monuments, les Augustins, le Châtelet, Sainte-Geneviève; on éleva plusieurs fontaines, et l'on fit des abattoirs; en même temps les quais de Billy, Montebello, Desaix, Catinat, se formèrent; les marchés des Blancs-Manteaux, du Temple, Saint-Martin, des Carmes, Saint-Germain, à la Volaille, furent commencés ou terminés; et l'on dressa le plan du palais du roi de Rome, qui devait être placé sur le versant occidental de Chaillot, en face du champ de Mars, comme une forteresse et un camp retranché pour défendre au besoin Paris au dehors, et en même temps pour le maintenir au dedans.

Du reste, l'architecture de cette époque ne fut guère que la continuation exagérée du genre qui avait prévalu dans la dernière moitié du XVIII[e] siècle : Le mépris du style, dit Louis XV, est le culte exclusif de l'antiquité. L'on n'imitait plus l'antiquité, on la copiait servilement. Ce fut une véritable manie, pour le genre grec surtout. Nos églises nouvelles ou restaurées prenaient la forme des temples païens. Les découvertes faites à Pompéii et à Herculanum avaient enthousiasmé

les esprits. Monuments, objets d'art, meubles, costumes, décorations d'appartements, tout était dessiné d'après l'antique, tout était copié. Quand on élevait un monument, la chose qui semblait occuper le moins l'architecte, sous le rapport de l'art, était sa destination. Sous le prétexte de bon goût et de sévérité antique, les ornements en étaient bannis. Aussi l'art de cette époque reste-t-il froid et entièrement privé d'originalité. Ses chefs d'école furent Fontaine et Percier. Secondés par Brongniart, Chalgrin, Gondouin et Peyre, ces deux artistes semblèrent prendre à tâche de transformer Paris en Rome impériale. On les vit reproduire pompeusement, mais avec une servilité froide et muette, les cirques, les temples, les colonnes et les arcs de triomphe des empereurs romains: La Bourse (*Brongniart*), l'arc du Carrousel (*Fontaine* et *Percier*), l'arc de l'Étoile (*Chalgrin*), le palais du Corps législatif, etc.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, David et son école avaient jeté aussi la peinture et même la sculpture dans l'imitation systématique de l'antiquité. L'époque impériale vint exagérer encore ce genre. Ici, comme dans l'architecture, l'on se mit à copier servilement les modèles de Rome et de la Grèce. Ce qui semble y préoccuper l'artiste, c'est la reproduction exacte des formes extérieures et des costumes anciens; c'est surtout la pose académique. Quant à la vie et à l'animation de son œuvre, l'on dirait qu'il en tenait à peine compte.

Le même manque de mouvement et de chaleur vitale se fait remarquer dans la littérature de l'époque impériale. Cependant, autour du vieux La Harpe, dont la parole se faisait encore entendre, viennent se grouper un certain nombre d'écrivains de quelque mérite : Andrieux, du collége de France; de Jouy, auteur de la *Vestale;* Arnauld, auteur de *Regulus;* Michaud, qui a donné le *Printemps d'un Proscrit,* l'*Histoire des Croisades,* la *Correspondance d'Orient;* Raynouard, auteur

des Templiers; Legouvé, Daru, Fontanes, Emm. Dupaty, Alex. Duval, Jay, Tissot, Lemercier, Auger, les deux Lacretelle, Delille, qui écrivait encore, Millevoye, Baour-Lormian, Parseval-Grandmaison, Parny, dans lequel venait s'éteindre, en 1814, le genre de Dorat; et quelques autres. La fin des agitations intérieures et des troubles révolutionnaires sembla ranimer jusqu'à un certain point la petite littérature et le genre dramatique : l'on vit alors paraître Désaugiers, le fameux président du Caveau, et ensuite Bouilly, Picard, Barré, Desfontaines, etc., etc. Bien au-dessus de ces divers écrivains qui s'identifient, pour ainsi dire, avec l'époque impériale, se trouvait placé l'auteur du *Génie du Christianisme*, d'*Atala*, de l'*Itinéraire* et des *Martyrs*. Le *Génie du Christianisme* surtout, malgré ses nombreux défauts, jouissait d'une vogue qui se continuait. Il répondait à ce besoin immortel de foi et de religion, que la population française retrouvait au fond du cœur après la tempête révolutionnaire. Dès lors, l'originalité du talent et l'éclat du style firent de Chateaubriand un chef d'école et un modèle adopté avec enthousiasme par cette jeune génération littéraire, qui devait bientôt porter l'exagération de la forme jusqu'aux excentricités du romantisme; mais à côté d'elle commençait à paraître une autre génération de talents vigoureux qui allait illustrer les deux règnes suivants, en restaurant les sciences spéculatives en France. Quant aux sciences exactes et aux sciences naturelles, elles ne cessaient pas un instant de marquer des progrès. Legendre, Delambre, La Place, Berthollet faisaient par leurs études de nouvelles conquêtes; Vauquelin, Chaptal et Biot appliquaient heureusement la chimie à l'industrie et aux arts; Montgolfier inventait le bélier hydraulique; Lacépède prenait place à côté de Buffon par son *Histoire générale des oiseaux*, et Cuvier parvenait à l'apogée de son génie et de sa renommée.

Dans le domaine de l'intelligence, Napoléon accordait aux sciences une faveur marquée; il aimait aussi la littérature,

mais seulement lorsque les idées et le style s'y montraient en harmonie avec les principes d'ordre et de respect que son sceptre puissant faisait régner partout. Dans ces conditions, il protégeait les lettres et les regardait comme un des plus beaux ornements de l'État. Toutefois, les lettres, les sciences et les arts se trouvaient alors éclipsés, et de beaucoup, par la guerre. Presque tous les hommes de valeur et tous ceux qui avaient de l'ambition entraient à l'armée. L'on ne faisait bien son chemin qu'au service; le reste semblait languissant et peu fait pour tenter les esprits. La France, cependant, était lasse de cette vie de combats et de hasards, qui, depuis longues années, était devenue son état normal. La bourgeoisie parisienne, surtout, se montrait de plus en plus contraire à cette durée sans fin des hostilités. C'était avec répugnance, et même avec de vives appréhensions, qu'elle voyait faire, en 1811, les immenses préparatifs de l'expédition de Russie. N'apercevant pas les raisons d'État de cette entreprise gigantesque, elle la considérait comme une nouvelle phase de l'ambition napoléonienne, qui voulait porter à Moscou les aigles impériales et réduire la seule puissance qui n'eût pas encore été entamée. Malgré la vigilance incessante de la police, l'on entendait partout, dans les quartiers marchands et au faubourg Saint-Germain, les plaintes les plus vives contre la guerre interminable qui dévorait, disait-on, la France et finirait par la ruiner, et contre un mode de conscription créé tout récemment par un sénatus-consulte, qui distribuait la garde nationale en trois bans et affectait cent cohortes du premier ban (près de 100,000 hommes) au service militaire actif. Aussi, malgré le faste ordinaire des bulletins de la campagne, qui rendaient incessamment présente aux yeux de la population cette marche audacieuse de nos armées à travers les contrées inconnues du Nord, malgré la splendeur de notre gloire en Allemagne, et l'éclat de nos triomphes à Witepsk, à Ostrowno, à Mohilow, à Smolensk, à la Moskowa, Paris, comme le reste de

la France, demeurait froid et soucieux; les faubourgs de la capitale eux-mêmes ne montraient plus leur enthousiasme ordinaire.

Bientôt la nouvelle de l'incendie de Moscou vint porter un sentiment de terreur dans toutes les classes de la population. Quoique gardé à peine par trois ou quatre mille hommes de garnison, Paris était calme et tranquille en apparence, mais au fond triste, découragé et ayant comme un pressentiment de l'immense catastrophe qui allait terminer l'épopée napoléonienne. Un homme audacieux, Mallet, général du parti de Moreau, voulut profiter de cette disposition des esprits pour renverser le colosse impérial. Son entreprise, aussi insensée que criminelle, reposait sur une erreur : la mort de Napoléon. Il s'y jeta tête perdue, sans tenir compte de la solidité du pouvoir établi et de l'impossibilité physique où il était de tromper un assez grand nombre de personnes pour réussir; il eut même un commencement de succès, s'empara de l'Hôtel-de-Ville sans trouver de résistance, et mit en prison le ministre et le préfet de police. Mais à l'état-major, Mallet trouva un incrédule qui l'arrêta et la conspiration s'évanouit. Son chef s'était adjoint les généraux Lahorie et Guidal, anciens aides de camp de Moreau; ils furent tous fusillés à la plaine de Grenelle, avec dix autres individus qui s'étaient laissé entraîner dans le complot par ces conspirateurs audacieux. Frochot, préfet de la Seine, qui, dans cette affaire, avait montré une faiblesse coupable, fut destitué et remplacé par M. de Chabrol, dont l'administration devait durer jusqu'en 1830.

L'étonnement que causa ce coup de main à Paris y fit bientôt place à la stupeur où le plongea, avec la France entière, la terrible nouvelle de la retraite et des désastres de la grande armée. Napoléon arriva dans la capitale vingt-quatre heures à peine après le fameux vingt-neuvième bulletin qui enregistrait, avec nos revers, les commencements de sa décadence.

La population tout entière, depuis les salons dorés jusqu'aux échoppes et aux galetas, témoigna sa vive douleur, ici par des murmures et des paroles de blâme, là par des malédictions sourdes; il y eut dès lors un parti redoutable qui travailla activement à la ruine du gouvernement impérial. De tous côtés, des pamphlets sanglants se mirent à circuler secrètement de maison en maison. Cependant l'empereur retrouva dans les grands corps de l'État leur dévouement ordinaire à sa personne, ainsi qu'une obéissance sans bornes. Il obtint une armée de 300,000 hommes, refit en peu de temps, avec sa prodigieuse activité, une armée nouvelle, et se remit en campagne. Mais dès lors commença cette série rapide d'événements qui, malgré les efforts prodigieux de son génie, malgré ses luttes opiniâtres, devaient précipiter sa chute. La France entière était lasse de l'état de surexcitation fiévreuse, de fatigues incessantes et surtout de sacrifices douloureux où il la tenait. L'on voyait prendre parti contre lui à ceux-là même qui avaient le plus contribué l'élever, et l'esprit public se montrait aussi fatigué de conquêtes qu'il l'avait été naguère de factions.

A Paris, la misère était grande et presque générale : 35,000 ouvriers, sur 66,000 occupés aux travaux de luxe, étaient sans ouvrage. Ils erraient en nombre ou isolément dans les divers quartiers, pénétraient dans les maisons, entraient dans les boutiques, demandant du travail ou du pain. Peu à peu les esprits s'aigrissaient, s'échauffaient, et déjà l'on osait afficher en plein jour des placards injurieux pour l'empereur. A ces signes de mécontentement produits par la misère, dans la population des faubourgs, le gouvernement ne vit de remède que dans la formation de nouveaux régiments de la jeune garde. On y appela tous les ouvriers sans ouvrage, et un très-grand nombre d'entre eux répondit à cet appel. Comme à l'ordinaire, ils se montrèrent pleins de valeur sur les différents champs de bataille où on les conduisit, et surent mériter les éloges des

vieilles bandes de l'empire elles-mêmes. Courage, hélas, bien inutile contre la coalition de l'Europe entière et contre ses efforts gigantesques pour secouer le joug de fer qui depuis si longtemps pesait sur elle! Peu à peu le gouvernement impérial en était arrivé à ce point où vingt batailles gagnées n'auraient pu le sauver, et où une seule défaite devait le perdre sans retour.

Après Leipzig, les masses innombrables de la grande ligue européenne se mirent à envahir l'empire sur tous les points, par les Pyrénées, par la Suisse, par le Rhin, par la Belgique. Bientôt, malgré les efforts du génie, le courage indomptable d'une armée dévouée et les merveilles de la campagne de France, le territoire se trouva partout foulé par les étrangers : les Anglais étaient maîtres de Bordeaux, et un parti considérable y proclamait les Bourbons; les Autrichiens occupaient Lyon; les bandes prussiennes de Blücher tenaient la Belgique. D'un autre coté, l'armée impériale, décimée chaque jour par la guerre et les privations de tout genre, se voyait réduite à une poignée de combattants. La plupart des maréchaux, gorgés de richesses et couverts de blessures, se montraient fatigués d'une guerre éternelle et ne suivaient plus l'empereur qu'à regret. Murat lui-même, abandonnant son beau-frère dans l'adversité, venait d'entrer dans la coalition, espérant affermir ainsi sur sa tête la couronne de Naples; et Talleyrand, dont l'instinct savait pressentir la naissance d'un pouvoir nouveau, servait chaudement les royalistes, et appelait sous main les alliés à Paris, en leur assurant qu'ils pouvaient tout s'ils osaient.

Paris était, en effet, le point de mire de la coalition, depuis la bataille de Leipzig; elle savait que là était le cœur de la France, toute sa vie et tout son gouvernement. Pour elle, prendre Paris c'était prendre l'empire. Aussi les alliés avaient-ils résolu d'y arriver à tout prix, et le nom de la capitale était-il dans la bouche des 800,000 étrangers qui fou-

laient le sol français. Cette ville se trouvait alors sans défense. Soit pour ne pas inquiéter ses habitants, soit par suite de la rapidité des événements qui l'entraînaient, Napoléon n'avait pas exécuté le projet qu'il eut un instant de la fortifier. Pas une redoute n'y avait été élevée, pas un fossé creusé. Quelques palissades seulement fermaient les barrières; c'est à peine si elle était protégée contre un coup de main, et défendue par quelques dépôts ou quelques recrues sous les ordres de généraux invalides ou incapables. L'on réorganisa cependant la garde nationale, mais sur des bases telles qu'elle forma à peine 11,000 hommes, mal armés et mal disposés. Le gouvernement, qui redoutait l'ensemble de la population parisienne, n'appela dans les cadres de la milice que des propriétaires, et il eut soin de leur donner des chefs dévoués à l'empereur. Par compensation, l'on tira encore de la classe ouvrière, plus que jamais inoccupée, quelques régiments nouveaux formant ensemble 12,000 à 13,000 hommes de recrues; du reste, malgré les soins de la police, l'esprit public, à Paris, se montrait de plus en plus hostile à l'empereur. Une grande partie de la population laissait voir une insouciance déplorable avec une résignation lâche et égoïste. Une partie faisait paraître une malveillance ouverte, déclamait contre le gouvernement, et allait jusqu'à faire hautement des vœux pour les étrangers, qui envahissaient le territoire. Depuis les salons jusqu'aux boutiques et aux cabarets, il y avait partout des réunions où l'on blâmait l'ordre de choses établi; partout on faisait évanouir la faible espérance qui restait encore, en exagérant les nouvelles vraies, en en colportant de fausses, et en disant bien haut qu'il n'y avait plus d'espoir pour la France que dans la fin de l'empire.

L'empereur, en quittant Paris, pour ouvrir l'immortelle campagne de France, avait laissé la régence à Marie-Louise, assistée d'un conseil. En même temps il avait prescrit à son frère, si l'ennemi menaçait la capitale, de diriger vers la Loire

l'impératrice, le roi de Rome et tout le gouvernement. Ses ordres furent exécutés. Le 29 mars, Marie-Louise quitta les Tuileries, et prit la route de Chartres, malgré les supplications des membres du conseil impérial qui considéraient cette mesure comme la plus mauvaise et la plus impolitique de toutes. Les officiers de la garde nationale eux-mêmes s'opposèrent de tout leur pouvoir à ce départ qui leur semblait une faute irréparable et la dernière scène, pour ainsi dire, du drame impérial. Ils voulaient que l'impératrice allât résolûment s'établir à l'Hôtel-de-Ville, avec le gouvernement, et qu'elle appelât le peuple entier aux armes, pour défendre jusqu'à la mort la grande cité; mais quelques personnes éclairées de son intimité, qui connaissaient à fond la situation générale des affaires et du pays, la détournèrent de ce dernier parti. L'espoir si patriotique d'une vigoureuse résistance à l'ennemi, de la part des populations, leur paraissait un beau rêve; elles voyaient la France presque tout entière, et Paris surtout, telle que l'avait faite la longue durée du régime impérial, c'est-à-dire sans élan ni énergie et à peu près passive. Elles sentaient que dans ce grand pays il n'y avait plus guère que des soldats; et comme, armée contre armée, le nombre était, sans nulle proportion, à l'avantage des étrangers, elles ne conservaient qu'une faible espérance dans le génie et la fortune de l'empereur.

Cependant les alliés, après avoir surmonté par leurs masses accablantes les efforts héroïques des restes de nos armées, s'approchaient de Paris. Leurs avant-gardes se montrèrent tout à coup, le 30 mars, au nord de la capitale, dans la plaine Saint-Denis et jusque sur les hauteurs de Belleville. Là, quelques débris de nos troupes, vingt à vingt-deux mille hommes tout au plus, commandés par Marmont et Mortier, que le hasard seul d'une retraite amenait devant Paris, surent résister, pendant douze heures, à 150,000 ennemis, leur tuèrent 15,000 hommes, et ne firent retraite que pour sauver la ca-

pitale des horreurs d'une prise d'assaut. Pendant la nuit, une capitulation fut signée, et, le 31 mars, vers midi, les confédérés entrèrent dans Paris, par la barrière Saint-Martin, sous les ordres de l'empereur de Russie et du roi de Prusse. Ils suivirent les boulevards, et allèrent camper aux Champs-Élysées, sur l'esplanade des Invalides et au champ de Mars. Quelques royalistes, anciens émigrés, les précédaient, portant des cocardes blanches, agitant des drapeaux, et criant : *Vive les Bourbons!* Les troupes alliées paraissaient plus étonnées que les Parisiens eux-mêmes de se voir dans cette capitale de la civilisation, dont la renommée était partout. Elles gardaient une discipline parfaite et montraient une modération qui tenait presque du respect. Le roi de Prusse alla demeurer à l'hôtel d'Eugène Beauharnais, rue de Lille. Alexandre s'établit d'abord rue Saint-Florentin, dans l'hôtel de Talleyrand lui-même ; il espérait tirer des renseignements précieux de ce personnage, qui se trouvait depuis peu dans la disgrâce de Napoléon, et qui, durant les diverses phases de la révolution, avait su conserver constamment la réputation d'un homme d'esprit et d'habileté.

Le soir même de l'entrée des alliés dans Paris, la plupart des boutiques furent ouvertes, comme à l'ordinaire, et l'ordre ne cessa pas d'y régner. Le lendemain, le Sénat tout entier, abandonnant son ancien maître, sous l'influence de Talleyrand, déclara Napoléon déchu du trône, le droit d'hérédité aboli dans sa famille, le peuple français et l'armée déliés envers lui du serment de fidélité. En même temps, il nomma un gouvernement provisoire. A quelques jours de là, les membres de cette assemblée, profitant de leur constitution en corps de l'État pour faire un retour sur eux-mêmes, allaient se déclarer héréditaires, et leurs pensions avec eux. La défection du Sénat fut suivie par celle des représentants officiels de Paris. Le corps municipal, dont l'empereur avait nommé tous les membres, et qui eut toujours tant d'adulations pour lui, à l'époque

de sa puissance, vint déclarer également, au nom de la ville, qu'il renonçait à toute obéissance envers Napoléon, et exprima le vœu que la royauté fût rétablie en la personne de Louis XVIII. Cependant l'empereur, ignorant encore l'état des choses, accourait au secours de Paris, à la tête de 50,000 hommes. Arrivé à Fontainebleau, le 1er avril, il y apprit la reddition de la capitale, la défection du Sénat et sa propre déchéance. Alors, voyant tout plier autour de lui sous les coups de l'adversité, peuple, grands corps de l'État, généraux eux-mêmes et courtisans, il se décida à abdiquer en faveur de son fils, et envoya aux confédérés, comme plénipotentiaires, le duc de Vicence, le prince de la Moskowa et le duc de Tarente.

En s'occupant à Paris de la formation d'un gouvernement pour la France, les souverains alliés ne se dissimulaient pas qu'ils allaient accomplir un grand événement pour le monde entier. Ils sentaient également combien la fierté française devait se trouver blessée de cette intervention étrangère dans des affaires purement intérieures, et ils comprenaient quelle serait d'abord l'impopularité et, par conséquent, la faiblesse radicale du souverain, quel qu'il fût, qu'ils allaient donner à ce grand pays. Aussi, s'étudiant à cacher leur propre influence, affectaient-ils de laisser à l'opinion publique autant de liberté que les circonstances le permettaient. Cette opinion formait plusieurs partis. L'armée voulait la régence, dans l'espoir que, sous la minorité du fils de Napoléon, le gouvernement impérial, les emplois militaires et les personnes mêmes, seraient conservés. La partie intelligente du peuple, et surtout la bourgeoisie haute et moyenne, désiraient un gouvernement constitutionnel. Quelques hommes pensaient au duc d'Orléans, comme offrant, par sa naissance et ses antécédents, un lien naturel à tous les intérêts présents. La noblesse tout entière et le clergé appelaient l'ancienne dynastie. Plusieurs provinces du midi et de l'ouest s'étaient déjà déclarées pour elle. Ce choix était dans la pensée intime des princes confédé-

rés. Bientôt la réflexion et, pour ainsi dire, la force des choses y amena l'opinion générale.

Cependant, tout en tenant compte des avantages si grands et si nombreux que procure aux nations un gouvernement basé sur le principe fécond de la légitimité héréditaire et dirigé par les princes des anciennes familles, les hommes clairvoyants ne se dissimulaient pas les difficultés de tout genre qui allaient entraver alors son rétablissement en France. Ils voyaient la masse des intérêts accumulés par la révolution se dresser en ennemie des partisans de l'ancien régime. Autour d'eux, la population s'agitait et exprimait avec anxiété les craintes les plus vives sur le rétablissement des dîmes, des droits féodaux, des priviléges du clergé et de la noblesse, sur la reprise des biens nationaux qu'on avait vendus, etc. D'un autre côté, presque personne dans l'armée, ni officiers ni soldats, ne connaissaient les princes de la maison de Bourbon, absents depuis si longtemps; et l'armée tenait encore une bien grande place dans l'État, de même que dans l'opinion. Fort heureusement, les destinées de l'ancienne dynastie, qui étaient alors celles de la France elle-même, reposaient sur la tête d'un homme d'esprit et de jugement. Éclairé par une longue expérience et mûri par l'adversité, Louis XVIII comprit que sa rentrée en France, à la suite des étrangers, lui imposait la nécessité de donner des garanties volontaires à la nation qu'il allait gouverner. Sa déclaration du 2 mai, datée de Saint-Ouen, et bientôt après la charte constitutionnelle, vinrent satisfaire momentanément les esprits, et semblèrent faire tomber toutes les craintes. D'une extrémité de la France à l'autre, l'espérance reparut. L'on eut foi partout dans le respect et l'observation sincère du nouveau pacte national; et, saluant avec bonheur cette naissance pacifique du système constitutionnel dans notre pays, les Français crurent posséder dès lors l'heureuse réunion de la légitimité dans le souverain et de la légalité dans les institutions.

Napoléon était demeuré, pour ainsi dire, prisonnier à Fontai-

nebleau. Les souverains alliés le forcèrent, le 11 avril 1814, à renoncer pour lui et pour ses enfants aux trônes de France et d'Italie. En échange de sa vaste souveraineté, qui naguère encore s'étendait depuis la mer Baltique jusqu'au détroit de Gibraltar, ils lui donnèrent la petite île d'Elbe, avec une dotation de deux millions de revenu. Le 20 avril, après avoir fait des adieux touchants à ses vieux soldats, il partit pour sa nouvelle principauté. Dès lors, la famille impériale se dispersa; l'impératrice et le roi de Rome furent remis entre les mains de l'empereur d'Autriche et allèrent à Vienne. La mère de l'empereur et son oncle, le cardinal Fesch, se retirèrent à Rome; ses frères, Joseph, Louis et Jérôme, passèrent en Suisse. Depuis le 10 mars, le pape avait quitté Fontainebleau pour rentrer dans ses États. Ainsi tomba cet homme prodigieux, qui avait seul rempli le monde pendant quatorze ans; il reste la figure gigantesque des temps modernes. Ce qui avait fait quelque temps sa puissance et établi sa renommée, c'est-à-dire ses efforts herculéens pour soumettre, malgré eux, à l'empire de la France, les États si divisés et les peuples si divers de l'Europe occidentale, amena fatalement sa chute. Nouveau Prométhée, il fut foudroyé pour avoir tenté l'impossible.

Malgré ses graves préoccupations de tout genre, Napoléon ne cessa pas, durant tout son règne, de travailler à la grandeur de Paris et au bien-être de ses habitants. Sans charger le trésor public, il sut trouver plus de cent millions qu'il consacra à l'embellissement de sa capitale. Aussi la prospérité matérielle de cette ville, si on excepte les années 1813 et 1814, marqua-t-elle des progrès constants, pendant la période de l'empire. L'administration municipale, appuyée sur les deux préfectures, menait toutes les parties du service public avec fermeté, intelligence et économie. Chaque année voyait augmenter les recettes et permettait ainsi de faire une part plus large aux divers chapitres du budget des dépenses, soit ordi-

naires, soit extraordinaires. De 10,862,604 fr. 99 c. qu'elles rendaient en 1804, les perceptions de l'octroi s'étaient élevées à 21,149,478 fr. 14 c., en 1811. Le poids public et le mesurage, création de 1805, produisirent 20,971 fr., en 1806. Ils donnaient 431,885 fr. 33 c., en 1812. Des augmentations pareilles s'étaient produites successivement dans la plupart des autres branches du revenu municipal. Une direction sage et éclairée, servie par une surveillance active et incessante, ne manquait pas de faire une bonne application des sommes qui en provenaient. Tenue meilleure de la voie publique, surveillance plus grande de la police, percements de rues nouvelles, élargissement et redressement de rues anciennes, enfin, grands travaux des architectes et des ingénieurs dans la ville et sur la rivière, tout se ressentait de la prospérité des finances municipales. En 1806, le service ordinaire de la grande voirie n'est porté au compte de la ville que pour 34,914 fr. 70 c. il y figure pour 208,344 fr. 82 c., en 1812. Dans la même année (1812), le chapitre des construction et restauration d'édifices communaux s'y trouve doté de 6,266,631 fr. 48 c., tandis qu'il était encore réduit, en 1806, à la somme insignifiante de 86,505 fr. 39 c. Les divers chapitres consacrés à des services aussi intéressants que l'instruction publique, les cultes et les hôpitaux, présentent, d'année en année, une augmentation semblable dans la somme qui forme leur dotation. En l'an VIII (1800), le budget général des recettes ne donne que 10,406,659 fr. 56 c.; il s'élève déjà à 22,104,238 fr. 11 c., en l'an XIII, et à 31,716,064 fr. 42 c., en 1812.

Malgré les besoins incessants de la guerre, l'accroissement de la population, à Paris, avait suivi, jusqu'à un certain point, cette progression du revenu municipal. D'après un recensement officiel fait en l'an VIII (1800), le total de cette population était de 547,756. Un an et demi après la deuxième chute de Napoléon et le retour définitif des Bourbons, c'est-à-dire au commencement de 1817, il s'élevait à 713,966.

ÉTAT DE LA POPULATION en 1800.		ÉTAT DE LA POPULATION AU 1er MARS 1817.				
				POPULATION		
Arrondissements.		Arrondissements.	Nombre de maisons.	Réunie nominativement.	Réunie collectivement.	Total.
1er....	39,603	1er......	1,984	45,854	6,567	52,421
2e....	45,096	2e......	2,244	62,240	3,283	65,523
3e....	34,707	3e......	1,435	40,987	3,945	44,932
4e....	37,777	4e......	2,032	45,567	1,057	46,624
5e....	41,489	5e......	1,973	54,737	2,134	56,872
6e....	57,209	6e......	2,520	71,410	1,272	72,682
7e....	38,318	7e......	2,495	55,037	1,208	56,245
8e....	46,205	8e......	2,509	58,062	4,696	62,758
9e....	31,403	9e......	1,668	40,719	2,213	42,932
10e....	63,173	10e......	2,503	68,761	12,372	81,133
11e....	51,223	11e......	2,157	47,405	4,361	51,766
12e....	61,553	12e......	3,281	66,393	13,686	80,079
Total...	547,756	Totaux...	26,801	657,172	56,794	713,966

Ces chiffres ont été tirés des documents officiels par MM. Lazare frères. L'on n'avait fait aucun recencement, sur des données certaines, à Paris, avant le commencement du XIXe siècle. Ainsi que nous l'avons dit plusieurs fois, les temps anciens ne nous donnent que des renseignements vagues et douteux sur le nombre exact de la population parisienne.

MM. Lazare produisent, sous toute réserve, quelques chiffres, pour les périodes antérieures à l'année 1800. Nous les donnons également ici, mais comme probables seulement, et basés sur des documents peu certains.

En 1292, Paris comptait 215,861 habitants.
En 1553, — — 260,000
En 1708, — — 509,000
En 1755, — — 576,000
En 1784, — — 660,000

CHAPITRE II.

État de Paris pendant l'occupation étrangère. — Premiers actes des Bourbons; difficultés et dangers qui entourent d'abord leur gouvernement. — Retour de Napoléon; la capitale pendant les Cent-Jours. — Deuxième occupation. — État de Paris et de la France en 1815, et durant les années suivantes. — Gouvernement des Bourbons; la presse à Paris; le régime constitutionnel de la charte. — Renaissance de la vie publique et de la prospérité; affaires commerciales à Paris; institutions et fondations dans cette ville. — Tentatives pour réorganiser l'enseignement public. — L'opposition libérale; ses journaux. — La bourgeoisie parisienne. — Luttes entre le pouvoir et le libéralisme. — Prospérité de la capitale; administration de M. de Chabrol de Volvic. — Travaux de tout genre exécutés à Paris; fondations diverses; les finances municipales. — Avénement du ministère de Villèle. — La lutte devient plus vive entre l'esprit libéral et le pouvoir. — Action incessante des sociétés secrètes; troubles dans la capitale. — Mort de Louis XVIII. — Coup d'œil sur les établissements fondés à Paris durant son règne. — Charles X monte sur le trône; ses premiers actes. — La littérature et les beaux-arts pendant la restauration. — Le commerce et l'industrie dans la capitale. — Nouvelles attaques de l'opposition contre le gouvernement; démonstrations publiques. — Nuances du parti libéral à Paris; sa conduite envers le pouvoir. — Événements divers dans la capitale. — Ministère Martignac. — Ministère Polignac; les ordonnances; révolution de Juillet; Charles X quitte la France.

Malgré l'ordre et la discipline que les souverains alliés maintenaient dans Paris, l'aspect de cette ville, durant l'occupation étrangère, plongeait dans la douleur tous les cœurs vraiment français. Les établissements publics, les boutiques et les magasins étaient partout ouverts et ornés comme d'habitude; la foule ordinaire circulait dans les rues, les promenades étaient fréquentées et les théâtres suivis; mais l'uni-

forme français avait disparu de la capitale de la France ; les troupes étrangères occupaient tous les postes. Sur les places, près des monuments, dans les jardins publics, aux carrefours, dans les rues et les ruelles, partout enfin, se promenait lentement et criait : *Qui vive?* en langue étrangère, le soldat prussien ou russe, l'arme au bras, en maître et dominateur du lieu qu'il foulait. La voûte des Invalides restait dépouillée des drapeaux dont quarante batailles l'avaient tapissée, et l'étendard national ne pouvait se montrer que sous les ordres des conquérants. Nos musées voyaient enlever les chefs-d'œuvre de l'art que, naguère encore, l'Europe entière venait y admirer. Les théâtres, les Français, l'Opéra, avaient tout leur éclat et toute leur pompe ; on y exécutait avec la même perfection les pièces de Racine, de Molière, les ballets brillants et la musique des maîtres ; mais on n'y remarquait que des uniformes étrangers, et l'on demeurait humilié de voir la grâce française prodiguée devant ces traîneurs de sabre du Nord, dont un très-grand nombre croyait qu'il était du devoir des vaincus d'amuser encore les vainqueurs, et dont les plus éclairés se montraient jaloux de notre gloire littéraire, plutôt qu'empressés à la reconnaître. Aucun officier de l'armée française ne paraissait aux spectacles ; tristes et irrités, ils se promenaient çà et là, sans uniforme, ne supportant plus leurs décorations militaires depuis qu'ils s'étaient vus impuissants à défendre le territoire national dont la garde leur était confiée. Agités par toutes les passions qui accompagnent la colère, souvent ils tournaient leurs regards, pour le maudire, vers le prince qui avait alors le courage de prendre en main le gouvernement de la France.

Autant qu'aucun Français, Louis XVIII gémissait de voir l'étranger maître de la capitale ; mais il avait foi dans l'avenir, et, comptant sur le bénéfice du temps pour calmer les esprits, il faisait personnellement tout ce que la bonté et l'esprit peuvent inspirer à un souverain sincère qui veut plaire.

Toutefois il avait affaire à des sentiments d'une nature trop forte et à des intérêts divergents trop irrités, pour réussir promptement et par les seuls moyens de l'ancien régime. L'armée entière lui était hostile; il ne pouvait espérer de la ramener que peu à peu, par une prudence infinie et en s'aidant de la nation elle-même : à cet effet il avait signé la déclaration de Saint-Ouen, qui, dans sa pensée, donnait une satisfaction suffisante aux intérêts nouveaux. Il avait également promulgué, dans ce but, la charte constitutionnelle, espérant de consacrer ainsi les bons principes sortis de la révolution, tout en en rejetant les erreurs et les attentats, et croyant donner des garanties satisfaisantes à ses partisans raisonnables.

La charte, malgré de nombreuses imperfections, des discordances dans certains détails et des commentaires indiscrets, fut alors un bienfait vivement apprécié par l'ensemble de la nation : l'on pensait qu'elle venait joindre l'égalité politique à l'égalité civile, que le pays possédait déjà. Dans l'estime de la génération de l'époque, elle fermait l'ère des révolutions, tout en effaçant les prétentions de l'ancien régime. « Du sein même des tempêtes, disait-on partout, elle doit faire naître la tranquillité publique mariée avec une sage liberté ; elle doit relever l'État de ses ruines et réconcilier la nation avec la famille des anciens souverains. » Mais cet espoir de l'immense majorité des Français pour l'avenir n'allait pas jusqu'à faire disparaître subitement les difficultés de tout genre qui étreignaient alors le gouvernement nouveau. A peine Louis XVIII avait-il franchi le seuil des Tuileries, qu'il se voyait aux prises avec des périls et des ennuis dont il n'avait pas soupçonné l'étendue ni peut-être même l'existence. Autour de lui se tenaient, d'un côté, les représentants des générations nouvelles et de la jeune France, fiers de leur force, de leur valeur personnelle et prétendant à tout; de l'autre, les membres de l'ancienne cour, les vieux conseillers de Versailles, les vieux émigrés, attendant, avec une impatience mal dégui-

sée, des dédommagements pour les biens qu'ils avaient perdus en demeurant fidèles aux Bourbons. Autour du trône il y avait deux sortes de magistrature et de clergé, deux sortes de noblesse et d'illustration; dans les salons des Tuileries, l'on voyait à côté des chefs vendéens les généraux qui les avaient vaincus; à côté des chefs, devenus pauvres, de l'ancienne aristocratie territoriale, les possesseurs actuels de leurs châteaux et de leurs domaines. L'antagonisme était partout, ardent, irréconciliable, et surtout cupide.

Les déplorables habitudes d'inertie civile contractées sous le régime militaire et absolu de l'empire, les désastres qui, depuis près de dix ans, désolaient la France, le délaissement de l'agriculture, la ruine de l'industrie et du commerce, jetaient alors un nombre immense de personnes dans la carrière si commode des emplois publics; plus que jamais se montrait ardente cette soif des places du gouvernement, qui semble être une maladie propre aux nations essentiellement agricoles, et à la France principalement. Or, depuis longtemps déjà, et depuis le commencement du siècle surtout, Paris se trouvait l'endroit où se distribuaient incessamment les emplois et les faveurs. En multipliant presque à l'infini le nombre des places dont le gouvernement disposait immédiatement, l'énergique centralisation de l'empire avait fait de la capitale le seul point où se portaient la vie et le mouvement de la France. En 1814, la caste innombrable des solliciteurs de tout genre accourus de la province, des vieux royalistes, ou parents et amis de royalistes, qui voulaient obtenir des pensions, des places, des décorations, et des royalistes dits de la *seconde main*, qui travaillaient à se les conserver, assiégeaient les Tuileries, encombraient les administrations publiques, remplissaient les rues; ils montraient un zèle à outrance pour les Bourbons, et avaient tous, anciens et nouveaux, des titres plus ou moins valables à produire; beaucoup faisaient paraître des prétentions d'une outrecuidance

remarquable, et les soutenaient comme s'ils eussent eu le droit d'être exigeants. Sur le terrain où se trouvaient placés son principe et sa force, c'était là presque un danger pour le gouvernement nouveau; ce danger était incessamment produit par la logique ordinaire de la foule, qui veut qu'en politique on ne change pas les choses sans changer également les personnes. Comme il arrive, chacun s'efforçait de prendre sa part de cette immense curée. Bientôt il y eut une sorte de levée en masse de toutes les ambitions, de toutes les cupidités, et les demandes impérieuses de récompenses et d'emplois devinrent si nombreuses, le flot des solliciteurs, hauts et petits, grandit dans de telles proportions, que le gouvernement, effrayé, invoqua le secours de la presse royaliste elle-même pour modérer un peu cette furie de places et de traitements.

Mais, malgré le plus vif désir de s'attacher tous les partis en respectant les positions acquises, et de troubler le moins possible cette société française si cruellement éprouvée, si bouleversée dans ses bases mêmes par les révolutions et la guerre, les princes de la maison des Bourbons ne purent échapper aux dangers de la situation. Dominés par quelques anciens émigrés qui formaient leur intimité, ils se méprirent souvent sur les moyens à employer pour consolider leur gouvernement, et ne tinrent pas assez compte, dans des actes d'administration saillants et dans les distributions d'emplois, des craintes et des défiances redoutables que la concession de la charte constitutionnelle elle-même avait pu à peine affaiblir un peu parmi les populations. Oubliant que la faiblesse de leur pouvoir et l'assiette si peu solide encore de leur dynastie leur prescrivaient d'éloigner surtout les mesures réactionnaires et de montrer les plus grands ménagements pour l'armée, ils ordonnèrent tout de suite des deuils nationaux et décrétèrent des monuments expiatoires en mémoire des victimes et des martyrs de la révolution. Ensuite, au lieu d'attendre et de temporiser, ils se hâtèrent imprudemment de ramener l'ar-

mée à l'effectif du pied de paix. Le mauvais effet de cette dernière mesure, trop prompte eu égard aux circonstances, fut encore aggravé par le choix que l'on fit, dans l'organisation nouvelle, de généraux qui n'avaient jamais fait la guerre que dans les salons, et de ces officiers improvisés pour tous les grades, qui ne puisaient leurs titres, pour la plupart, que dans les soulèvements royalistes de l'intérieur ou dans les campagnes de l'émigration. Par suite de ces réductions impolitiques, plus de 14,000 jeunes et braves officiers se trouvèrent sans emploi : on les renvoya dans leurs foyers avec un modique traitement de demi-solde. Ce furent autant d'adversaires implacables que le gouvernement lui-même sembla prendre à tâche de disséminer sur tous les points du territoire.

En même temps les exigences opiniâtres des émigrés et de leurs adhérents parvenaient à obtenir de nombreuses destitutions, imméritées le plus souvent, et de nouvelles distributions de places aux intrigants dans toutes les parties de la France. Les choix portaient presque tous sur les courtisans d'autrefois ou sur leurs protégés; rarement on y avait égard au mérite personnel de l'individu, et rien ne blessait autant que ces nominations les hommes du tiers état qui se sentaient du talent ou qui voulaient développer l'émulation de leurs fils. Ajoutons que les Bourbons, à leur rentrée, avaient fait une promesse imprudente, la suppression des droits réunis. Comme ils ne purent pas la tenir, des parties notables de la population, celle des villes souvent, se crurent trompées et devinrent hostiles. Dans les hautes régions du gouvernement, les conseillers du prince eux-mêmes ne se trouvaient pas d'accord entre eux. Les hommes qui formaient le ministère, probes et honnêtes en général, mais dirigés par des principes opposés, étaient impuissants à donner de la force au nouveau gouvernement; et quoique, au fond, la situation de tout le monde fût douce, ces hésitations dans la marche du

pouvoir, et ces tiraillements que l'on connaissait, inquiétaient les esprits. Chaque jour on voyait la faiblesse et l'incertitude de l'autorité suprême se manifester par des actes imprudents, soit dans l'administration supérieure, soit parmi les fonctionnaires du second ordre. A chaque instant l'on y remarquait de ces mauvaises mesures qui allaient être autant de germes de tempêtes pour l'avenir : aussi le nouvel ordre de choses semblait-il manquer de bases durables, et l'on disait presque partout : « Cela ne peut continuer ainsi. »

A Paris, la nombreuse classe du peuple, depuis longtemps rassasiée de révolutions, façonnée d'ailleurs à l'état passif par le régime impérial, et peut-être même un peu étourdie encore par les prodigieux événements des derniers mois, se montrait calme et résignée ; elle semblait se préoccuper médiocrement de l'allure embarrassée du gouvernement nouveau, et elle se mit même à espérer pour l'avenir et à prendre confiance dans la dynastie des Bourbons, quand elle se vit enfin délivrée des armées alliées, et qu'elle eut reçu le pacte constitutionnel. Impatiente d'entrer en possession du repos après tant d'années de troubles révolutionnaires et de guerres sanglantes, elle ne paraissait sensible qu'à la paix nouvellement promulguée, et aux garanties politiques que lui promettait la charte. Mais la masse de la population des provinces, mêlée de soldats nouvellement libérés, et d'officiers retirés de tous grades, se montrait beaucoup plus impressionnée que le peuple de Paris par l'esprit de parti et les opinions du jour. Elle semblait, en général, regretter le régime impérial et tenir fortement encore à la personne de l'empereur. Sur quelques points de la France c'était de la passion et du délire. C'est-là ce qui fait comprendre la marche triomphante de Napoléon depuis Cannes jusqu'à Paris, à son retour de l'île d'Elbe.

La nouvelle du débarquement de l'empereur à Antibes et de l'accueil enthousiaste que lui faisaient partout les pro-

vinces, excita dans la capitale une profonde stupéfaction : chacun s'y mit à mesurer les suites de ce retour, et la crainte la plus vive s'empara de presque tous les esprits; mais, d'un autre côté, cette population, qui semblait alors avoir perdu son ressort et abdiqué, pour ainsi dire, toute vie politique, ne montra aucun zèle pour la défense des Bourbons. Malgré les efforts du gouvernement royal pour réveiller l'ardeur de tous ceux qui lui étaient attachés, les Parisiens restèrent calmes et parurent décidés à laisser faire encore une révolution sans y prendre part. Le 20 mars, à minuit, Louis XVIII quitta les Tuileries au milieu des larmes de ses serviteurs, et se dirigea de nouveau vers cette terre d'exil où il avait passé vingt-trois années dans l'infortune et la résignation. Le lendemain, vers la fin du jour, Napoléon fit son entrée dans la capitale par la barrière d'Italie; il suivit les boulevards extérieurs jusqu'aux Invalides, traversa le pont de la Concorde et longea le quai des Tuileries. Sa voiture, précédée par un groupe de généraux qui s'étaient portés à sa rencontre, n'avait pour escorte qu'une centaine de cavaliers de tous corps. Depuis le matin une foule d'officiers avait envahi les Tuileries et arboré le drapeau tricolore; ils se précipitèrent tous au guichet quand la voiture y parut, enlevèrent l'empereur et le portèrent de bras en bras dans les Tuileries, jusqu'à son cabinet, avec des cris de joie et des transports qui tenaient du délire. Mais quoique des groupes nombreux de bonapartistes parcourussent incessamment tous les quartiers en criant mille fois : *Vive l'empereur!* et en chantant des chansons napoléoniennes, l'ensemble de la population restait triste et muette : à ses yeux, le retour de Napoléon était la reprise immédiate d'une guerre acharnée contre l'Europe irritée; et cette pensée, qui remplissait tous les esprits, faisait planer une espèce de terreur sur la capitale entière. L'on dit qu'en voyant s'arrêter devant les murs de Paris ce flot d'enthousiasme révolutionnaire qui le soutenait

depuis la grève d'Antibes, l'empereur se montra ému et éprouva du découragement : ce ne fut, toutefois, qu'un instant d'hésitation ; la fermeté ordinaire de cet esprit supérieur, que rien ne pouvait troubler, ne tarda pas à se montrer dans la vigueur même des dispositions qu'il fit aussitôt pour la lutte redoutable qui s'annonçait.

Excitée par l'énergie du gouvernement impérial, la capitale sembla secouer un peu ses craintes et sortir, jusqu'à un certain point, de son inaction. L'on y fit partout des préparatifs de guerre, et surtout de résistance : les barrières et les hauteurs qui commandaient la ville furent fortifiées et armées de six cents bouches à feu. A l'intérieur, dix grands ateliers d'armes furent créés, et huit mille ouvriers de tous états, produisant trois mille fusils par jour, y travaillèrent sans relâche. Une partie de la garde nationale mobilisée devint armée de réserve. On fit de tous côtés des appels de volontaires, et l'on forma dix-huit compagnies de canonniers avec les élèves des écoles. Dans le même temps, des préparatifs de guerre, sur la plus grande échelle, se faisaient dans toute la France avec une énergie et une ardeur extraordinaires.

A aucune époque de sa vie Napoléon n'avait montré plus de génie pour la guerre ni plus d'activité. Frappé de l'accueil enthousiaste que l'immense majorité des Français avaient fait à la charte constitutionnelle de Louis XVIII, il s'était hâté de déclarer, en débarquant de l'île d'Elbe, qu'il tenait tout du peuple. Dans ses proclamations ; il s'engageait à consolider la liberté politique de la nation, et à lui laisser la disposition de ses destinées; il se bornerait, disait-il, à faire exécuter les lois faites par l'assemblée des représentants, librement et régulièrement élus. Un certain nombre d'hommes clairvoyants qui l'entouraient, comme étant revêtus des principales fonctions de son gouvernement, s'efforçaient de le faire entrer franchement et par des actes dans cette voie libérale qui

plaisait tant à la nation. Ces hommes sentaient qu'alors Napoléon n'était plus qu'un chef militaire redouté, et même repoussé par une partie de la France, et que la partie qui l'appelait, pour en obtenir encore des victoires, formait déjà l'opinion du passé et ne représentait plus l'esprit public du jour. Ils voulaient donc que l'empereur se transformât subitement en monarque constitutionnel, et qu'il réunît à Paris une assemblée de représentants du pays régulièrement élus, afin de rédiger une constitution sincèrement libérale et de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'intérêt de la France. Dans ces conditions, ils se flattaient de l'appui de l'Autriche, et même de l'Angleterre, et ne doutaient pas du retour de cette paix si vivement désirée par tout le monde. C'étaient là des illusions. Napoléon était fatalement l'homme de la guerre, et ne pouvait gouverner qu'en dictateur militaire. Il sentait lui-même la nécessité de sa situation; et, à peine installé de nouveau aux Tuileries, il avait repris d'habitude, malgré ses promesses d'hier, toutes ses allures de souverain absolu.

Il fit cependant quelques tentatives publiques et apparentes pour rallier à lui le parti libéral, dont il voyait la force; mais elles ne furent pas heureuses; elles manquaient de sincérité. Son appel aux fédérés et aux hommes des faubourgs de Paris fit craindre un instant qu'il ne voulût employer, pour se soutenir, des moyens révolutionnaires et une espèce de jacobinisme impérial. A l'aspect de ces bandes hideuses armées de piques, portant le bonnet rouge, chantant *la Marseillaise*, vociférant des cris de mort, et inconnues depuis si longtemps dans la ville, les Parisiens crurent au retour de la guillotine en permanence, redoutèrent le règne de la canaille, et se mirent à maudire l'empereur. Toutefois, leurs alarmes sur ce point étaient chimériques : l'ennemi né et le destructeur de l'esprit révolutionnaire de 93 ne pouvait donner la main au jacobinisme ni aux brigands de la Terreur. Dans une grande revue des Tuileries, Napoléon ne montra pas moins de répu-

gnance que la bourgeoisie elle-même à la vue de ces bandes déguenillées qui défilaient devant lui; et, malgré leurs vives protestations de dévouement à sa personne, il n'eut garde de leur faire délivrer des armes, qu'elles demandaient à grands cris.

L'acte additionnel, quoique largement libéral, pour le fond, et accordé avec tout le faste des pompes impériales, ne produisit pas sur les esprits l'effet qu'il en attendait : l'on n'eut pas foi dans ses promesses. Sur certains points, cependant, cette espèce de constitution allait encore plus loin en concessions que la charte de Louis XVIII; sur d'autres, elle faisait revivre plusieurs articles de l'acte royal lui-même, ce qui fit dire à Chateaubriand, dans un rapport au roi, exilé à Gand : « La nouvelle constitution de Bonaparte est un hommage à votre sagesse; c'est, à quelques différences près, la charte constitutionnelle : Bonaparte a seulement devancé, avec sa pétulance accoutumée, les améliorations et les compléments que votre prudence méditait. »

La république et l'empire lui-même n'avaient jamais eu de fête plus pompeuse, plus solennelle, et surtout plus grave, que celle dite du Champ-de-Mai, qui se fit le 3 juin au champ de Mars, pour l'acceptation de l'acte additionnel aux constitutions de l'empire : on y voyait la cour dans toute sa splendeur; 30,000 hommes de garde nationale et 20,000 hommes de troupes, représentant la grande armée. Les départements y avaient envoyé 4,000 députés. De toutes parts était accourue une multitude immense de curieux et de partisans de l'empereur. Mêlée à l'ensemble, déjà si considérable, de la population parisienne, elle occupait le grand espace compris entre le château des Tuileries et l'École militaire, en suivant le jardin et les quais, la place de la Concorde, l'avenue des Champs-Élysées et le pont d'Iéna; elle remplissait de ses flots innombrables les terrasses et les talus du champ de Mars, témoignant partout son enivrement et ses transports fiévreux par des cris incessants qui s'élevaient vers le ciel

comme une seule clameur gigantesque. L'empereur paraissait, assis sur son trône, plein de grandeur et de dignité, et entouré des personnages considérables de l'État. Devant lui défilaient ces soldats que les plaines de Waterloo allaient bientôt dévorer. Leurs cris enthousiastes et leur ardeur, qui semblaient tenir de la rage et se manifestaient par des menaces, avaient quelque chose de terrible et de navrant en même temps. Au fond, les pressentiments les plus sombres se tenaient renfermés dans presque tous les cœurs; partout faisait défaut cette confiance ferme et sereine qui promet la victoire et qui la donne souvent. Au-dessus de cette pompe resplendissante, de ces uniformes brillants, de cette multitude haletante, de ces cris, de ces menaces, de ces sermons de feu, planait un voile de deuil et une morne inquiétude qui faisaient apparaître cette fête solennelle de la France comme les derniers ornements et les fleurs funèbres de la victime qui s'avance vers l'autel du sacrificateur.

La campagne de 1815 s'ouvrit, et Paris tout entier en suivit les opérations avec une crainte mêlée de tristesse; les habitudes de la vie ordinaire s'y trouvaient comme suspendues. Dans tous les quartiers la fabrication industrielle et le commerce d'échange avaient cessé; les ouvriers, requis d'autorité, travaillaient à forger des armes dans les ateliers ou à fortifier certains points extérieurs de la ville; toutes les industries paraissaient employées à des préparatifs de guerre. Malgré les efforts désespérés de la police la plus énergique qui ait existé, le va-et-vient des nouvelles diverses, les alarmes des uns, les espérances des autres, et une appréhension presque universelle de quelque catastrophe imminente, tenaient incessamment la capitale dans la fièvre de la passion, dans le désordre et l'anarchie. L'esprit public ne trouvait aucun centre où il pût se fixer et prendre repos, ni dans la représentation nationale, qui n'inspirait pas de confiance, ni dans l'autorité du gouvernement, que l'on croyait

éphémère, ni dans la magistrature municipale, que l'on considérait comme une partie dépendante du pouvoir supérieur. Les bonapartistes prédisaient des victoires; les royalistes annonçaient des défaites; les partisans des Bourbons se réunissaient et complotaient ouvertement; le mot de *trahison* était dans toutes les bouches.

Enfin des nouvelles arrivèrent de l'armée : l'on apprit tout à coup, le 21 juin, que la France venait d'essuyer une grand défaite dans les plaines de Waterloo, que l'ennemi avait déjà passé la frontière, qu'il marchait sur Paris, et que l'empereur, arrivé dans la nuit, était descendu à l'Élysée. Une morne consternation régna dans toute la ville; l'on ne s'abordait, l'on ne se parlait qu'en tremblant; ici et là se faisaient entendre des imprécations contre Napoléon; la bourgeoisie, surtout, se montrait irritée contre lui : « Cet homme est l'unique cause des malheurs de la France, disait-elle, il faut le sacrifier, il faut faire une paix solide avec l'Europe. » De leur côté les chambres décidèrent que l'empereur devait abdiquer; mais la classe du peuple n'était pas du même avis, et ne voyait que l'humiliation de Waterloo, que la honte d'une nouvelle invasion. Des bandes nombreuses entouraient l'Élysée, poussant des cris de colère, demandant des armes et des chefs pour marcher à l'ennemi. Napoléon qui, en homme de guerre, appréciait à sa juste valeur la force militaire actuelle de la France et celle des souverains alliés, ne voulut pas profiter d'un dévouement bien inutile désormais. Craignant la naissance de la guerre civile dans les rues de la capitale, il céda à la réprobation des chambres avec une tristesse calme et une résignation qui annonçaient un pénible retour sur lui-même et de vifs regrets. Il abdiqua, puis, se dérobant aux acclamations de la multitude qui se pressait toujours autour de l'Élysée, il se retira à la Malmaison. Quatre jours après il quitta la France, pour aller languir six années, et enfin mourir à Sainte-Hélène.

Cependant les restes de l'armée française, vaincue à Waterloo, avaient pu se rallier; le 28 juin, ils arrivèrent sous les murs de Paris, formant encore une masse imposante de près de cent mille hommes de toutes armes : ils étaient suivis des armées prussienne et anglaise. On s'attendit, pendant quelque temps, à une nouvelle bataille, et l'on se mit avec ardeur à terminer les fortifications, celles du nord surtout; à l'intérieur de la ville régnaient les angoisses de la terreur d'un côté, et les transports de la colère de l'autre, avec un trouble et un désordre inexprimables. La classe bourgeoise, les négociants, les boutiquiers, redoutant les suites terribles d'une prise d'assaut, c'est-à-dire le pillage, les massacres, l'incendie, voulaient la capitulation et le retour des Bourbons avec la paix. Les ouvriers, les masses populaires surexcitées, ne se montraient sensibles qu'à la honte des défaites et de l'invasion; demandant la bataille avec des transports de rage, ils criaient: *Vive Napoléon! A bas les Bourbons! Vive la liberté! A mort les traîtres!* et se précipitaient aux barrières. Les magasins, les ateliers restaient fermés; certains quartiers étaient déserts; dans d'autres, et sur les boulevards surtout, circulaient incessamment des foules d'hommes de toutes les classes et de toutes les professions. On ne voyait partout que des visages sombres et défiants, irrités ou désolés, la menace et l'insulte à la bouche, et des hommes prêts à se jeter les uns sur les autres pour s'entr'égorger.

Un gouvernement provisoire avait été formé à la hâte. Ses membres parvinrent à s'entendre avec les chefs de l'armée qui n'espéraient plus rien de l'emploi de la force pour éloigner l'ennemi de la capitale. Ils se mirent en rapport avec Louis XVIII et conclurent avec les alliés une capitulation portant que l'armée française quitterait Paris et se retirerait derrière la Loire; que le service de la capitale continuerait d'être fait par la garde nationale et la gendarmerie municipale; que les personnes et les propriétés, soit publiques, soit parti-

culières, seraient respectées, et que les individus qui se trouvaient dans la ville y jouiraient de tous leurs droits et libertés, sans pouvoir être arrêtés ni recherchés pour opinions ou faits politiques. Telles furent les clauses principales du triste traité qui livra pour la seconde fois Paris aux armées étrangères. Le 6 juillet, les portes leur furent remises. Les Anglais entrèrent par la barrière de l'Étoile et s'établirent dans les Champs-Élysées. Les Prussiens, arrivés par les barrières de Grenelle et de l'École militaire, traversèrent en ordre de bataille le champ de Mars et le pont d'Iéna, et prirent possession des quais, de l'Hôtel-de-Ville, de la Bastille et des boulevards. Les Tuileries furent occupées et le gouvernement provisoire chassé; une division prussienne s'empara du palais du Corps législatif et en ferma les portes. Les troupes alliées, cette fois, affectaient dans leur marche la colère et la menace. Les ponts, les jardins et édifices publics, les places, les promenades, les points stratégiques de la ville, tout fut occupé militairement. Partout, sur les boulevards, dans les coins de rues et les carrefours, dans les cours des palais, devant les monuments, s'établirent des bivouacs ou des sentinelles. Cependant des troupes de royalistes parcouraient les divers quartiers, portant des drapeaux blancs et criant : *Vive le roi!* D'un autre côté, les patrouilles pacifiques de la garde nationale ne cessaient pas de sillonner les rues, dans tous les quartiers, avec un dévouement et une modération que les vainqueurs eux-mêmes ne pouvaient s'empêcher de louer. Sur tous les murs l'on voyait placardées des proclamations royalistes, avec les ordres du jour des généraux étrangers et les derniers actes des représentants.

Telle était la physionomie de Paris, lorsque Louis XVIII y rentra (le 8 juillet) escorté des gardes du corps et des volontaires royaux. Ce retour fut un véritable événement national. En se tournant vers les Bourbons, les cœurs français semblaient s'arracher aux mains des étrangers et échapper à

l'humiliation de la conquête. La garde nationale en masse se porta au-devant du roi avec des transports de joie et des acclamations incessantes. Le soir, il y eut foule dans le jardin des Tuileries. Oubliant pour un instant l'occupation étrangère, chacun saluait avec bonheur la fin de la guerre, la cessation de la conscription militaire et le retour d'une paix si ardemment désirée. L'on y vit des femmes de tout rang et de toute condition former des rondes joyeuses, en chantant : *Vive Henri IV!* Le roi, sensible aux transports de la multitude, descendit lui-même au milieu d'elle et parcourut une partie du jardin. C'était la fête de la paix et l'heureuse clôture de cette sanglante arène des batailles qui, depuis tant d'années déjà, dévorait en pure perte les générations dans leur printemps, qui tendait incessamment à détruire les forces vives de la France et faisait décliner d'une manière sensible l'ensemble de sa population, en épuisant le plus pur de son sang. Les guerres de la révolution avaient commencé en 1792. Depuis cette année jusqu'en 1804, à l'avénement de l'empire, elles avaient dévoré, suivant les calculs les plus modérés, 3,000,000 de Français en nombre rond. Les documents authentiques et officiels que nous possédons, pour la période impériale, portent à 2,173,000 le nombre de ceux que nos luttes gigantesques firent exterminer sur les champs de bataille, dans l'Europe entière; savoir : 140,000 hommes en 1805, 80,000 en 1806, 80,000 en 1807, 240,000 en 1808, 76,000 en 1809, 160,000 en 1810, 120,000 en 1811, 237,000 en 1812; sans compter les levées de 1814 et de 1815, nous voyons dans les rôles de la conscription, 1,040,000 hommes envoyés sous les armes, durant la seule année de 1813 : c'est là un ensemble de 5,173,000 jeunes Français que la guerre moissonna, pendant une durée de vingt-trois ans seulement. Pareil nombre au moins périt de la même manière du côté des peuples ennemis de la France : ce qui forme une masse effrayante de 10,346,000 jeunes Européens que la fureur des combats, suite fatale des

passions mauvaises, fit disparaître violemment de la surface de la terre, durant cette courte et terrible période. Aussi montrait-on partout, en 1815, la répugnance la plus vive pour la continuation de la guerre; et malgré l'ardeur de la haine et de la colère qui persistaient encore chez un grand nombre, les malheureuses populations, si longtemps dépouillées et décimées sans pitié, si longtemps tremblantes pour l'avenir, se prenaient à sourire, vainqueurs et vaincus, aux bienfaits d'une paix durable.

Ce fut pour répondre à cette attente générale des esprits, que le congrès de Vienne s'assembla; mais là, comme partout, les puissances prépondérantes du jour, n'envisageant guère que leur propre intérêt, se mirent à exagérer leur pouvoir et à abuser de leur force, sans tenir compte des grandes règles, toujours si sûres et si fécondes, d'une politique juste et modérée. La Russie et l'Angleterre étaient triomphantes; tout en donnant aux États secondaires qui faisaient partie de la ligue, quelques faibles compensations en territoire ou en argent, elles se firent à elles-mêmes la part du lion, au grand danger de la tranquillité européenne pour l'avenir, et s'attribuèrent mutuellement ce qui leur plaisait. La Russie eut soin d'ajouter à ses vastes possessions, à l'est et à l'ouest, toutes les provinces limitrophes qui lui manquaient encore, suivant la politique envahissante de Pierre le Grand, pour asseoir sa prépondérance sur l'Allemagne et sur l'Orient. L'Angleterre, oublia qu'elle venait de s'épuiser d'argent et d'hommes, douze années durant, pour empêcher l'établissement de la domination française sur l'Europe et accéda imprudemment à toutes les conquêtes de sa redoutable alliée; elle ne pensa qu'à profiter elle-même de l'occasion présente pour augmenter encore ses nombreuses colonies et donner à celles qu'elle possédait déjà toute l'extension dont elles étaient susceptibles. L'on vit dès lors l'aigle moscovite planer sans conteste sur les immenses contrées comprises entre le Danube, au midi, l'extrémité de

la Pologne, à l'ouest, et la muraille de la Chine, dans le fond de l'Asie orientale. Pour être maîtresse de l'occident comme de l'orient, il ne lui manquait plus que de porter son vol hardi sur Sainte-Sophie, et dès lors ce fut là le lieu sur lequel se fixa son regard. L'on vit en même temps le léopard britannique établir son empire sur tous les points importants, îles et terre ferme, des deux Océans et de la Méditerranée, paraissant ainsi tenir le globe entier dans ses griffes. Dans ce partage général, les deux puissances allemandes, l'Autriche et la Prusse, obtinrent aussi, à droite et à gauche, des accroissements de territoire, et ce fut surtout aux dépens de la nation vaincue. La France se vit réduite à ses limites de 1790, ébréchées encore sur tous les points que l'on regarda comme les plus sensibles. Quand on se mit à affaiblir nos frontières du nord-est, pour augmenter les possessions de la Prusse, quand on livra à la Russie les contrées du sud, qui la mettaient sur la route de Constantinople, la voix de Talleyrand se fit entendre aux plénipotentiaires des congrès, et leur déclara que c'était là laisser au colossal empire d'Orient une porte ouverte vers la Manche et l'Océan Atlantique, au nord; vers le Bosphore et la mer Méditerranée, au midi; circonscrits dans l'intérêt du moment présent, les esprits ne tinrent aucun compte de ses craintes prophétiques. Au delà de l'Europe, nous perdîmes presque toutes nos colonies, qui passèrent pour la plupart entre les mains des Anglais. Mais, depuis, nous avons acquis et colonisé l'Algérie, cette belle et riche contrée qui vaut à elle seule toutes nos anciennes possessions d'outre-mer. C'est d'elle-même, d'ailleurs, et de son territoire inépuisable que la France, favorisée par la paix, tire cette force vitale qui lui a toujours fait réparer ses plus grands désastres dans l'espace de quelques années. Ce fut dans son propre sein qu'elle trouva, malgré le triste état des affaires, les 700 millions qu'elle fut condamnée à payer à l'Europe, en 1815, sans compter les autres dépenses qu'on mit à sa charge

pour entretenir 150,000 hommes des alliés, qui occupèrent pendant trois ans ses places fortes du nord et de l'est.

Paris eut sa grande part dans les sacrifices et les souffrances que les étrangers imposèrent aux vaincus; pendant les premiers mois surtout de cette seconde occupation, il dut se résigner à subir un traitement bien douloureux. La garde nationale fut placée sous les ordres de généraux anglais ou prussiens; les soldats des armées alliées se mirent à piller par ordre les magasins publics et les arsenaux, et à tourmenter de mille manières les habitants chez lesquels on les avait logés. Les palais royaux, les bibliothèques, le musée du Louvre furent dépouillés, et la ville dut payer 10 millions dans l'espace de quarante-huit heures. En même temps les noms des monuments modernes étaient changés; les ponts de la Concorde, des Tuileries, d'Iéna, d'Austerlitz, furent appelés pont Louis XVI, pont Royal, pont des Invalides, pont du Jardin-du-Roi. De Paris, les mesures de réaction et de réorganisation, imposées au gouvernement nouveau par les vainqueurs, s'étendirent sur le reste de la France. Une foule d'officiers généraux, Soult, Ney, Labédoyère, etc., qui avaient pris part à la dernière campagne, furent décrétés d'arrestation ou proscrits. L'on s'empara de quelques-uns, entre autres du maréchal Ney, qui fut condamné à mort par la chambre des pairs, et fusillé. Les glorieux débris de toutes les armées françaises, réunis au nombre de près de 100,000 hommes de tous corps, sous le nom d'*armée de la Loire*, durent se séparer, et rentrer dans leurs foyers respectifs. Les puissances alliées, redoutant encore, malgré leurs défaites, la valeur, les talents et l'expérience de ces vieux bataillons, dont elles avaient senti si souvent les rudes atteintes, exigèrent la formation d'une nouvelle armée française avec de nouveaux hommes. En conséquence, une ordonnance royale fixa la force militaire de toute la France à quatre-vingt-six légions d'infanterie, chaque légion de trois bataillons; huit régiments d'artillerie à pied;

quatre régiments d'artillerie à cheval; quarante-sept régiments de cavalerie et les troupes accessoires de cette armée. La mesure de décomposition s'étendit jusqu'aux conscrits levés extraordinairement pendant l'année 1815; ils durent rentrer dans leurs foyers, de même que les vieux soldats de la Loire. On licencia partout également les gardes nationales d'élite formées depuis le 20 mars.

Il n'y eut d'exceptée que la garde nationale de Paris; les alliés, qui l'avaient sous la main, la laissèrent subsister, dans l'intérêt de la police municipale, et elle demeura chargée du soin de maintenir la tranquillité dans la ville. Entre elle, cependant, et les soldats étrangers, l'on ne tarda pas à voir s'élever des querelles et des rixes qui finirent souvent par devenir sanglantes : en effet, le premier saisissement de l'occupation passé, la population parisienne, la bourgeoisie marchande surtout, se montra sensible aux humiliations et aux violences qu'on lui faisait subir, au mépris des conventions mêmes de la capitulation. Dans plusieurs maisons il y eut des luttes acharnées où nombre de soldats prussiens trouvèrent la mort. Pour y mettre un terme, les troupes alliées quittèrent tous les logements des particuliers et allèrent s'établir, non dans les casernes de la ville, où elles pouvaient craindre d'être enveloppées, mais sous des baraques qu'on dressa dans les jardins et les places publiques : dès lors les vexations et les querelles cessèrent. Insensiblement tout le monde, vainqueurs et vaincus, finit par s'entendre, et des deux côtés l'on se rapprocha sans aigreur ni sentiments hostiles. La capitale reprit peu à peu sa physionomie ordinaire; partout s'ouvrirent les établissements publics et les lieux de plaisir; partout accourut la foule des officiers étrangers, les mains pleines d'or. Un grand nombre de familles opulentes se hâtaient de se rendre à Paris de toutes les parties de l'Europe, de l'Angleterre surtout; les généraux alliés y apportaient incessamment les richesses et le butin qu'ils ve-

naient d'enlever aux provinces. Bientôt la capitale présenta extérieurement le spectacle aussi étrange que honteux d'un luxe, d'une animation et d'une splendeur tels qu'on n'en avait jamais vus. Les théâtres, les cafés, les maisons de jeu et de débauche regorgeaient de monde et décuplaient leurs recettes ; les magasins d'étoffes précieuses, de modes, de bijoux, d'objets d'art, ne suffisaient plus aux acheteurs. Le nombre des princes et des grands seigneurs de toute l'Europe, qui se trouvaient alors à Paris, s'élevait à près de sept cents ; chacun y semait l'or à pleines mains. Le duc de Wellington dépensa 3,000,000 en six semaines ; le grand-duc Constantin, 4,000,000 en un mois ; ce séjour coûta près de 6,000,000 à Blucher : l'on dit qu'il s'en retourna ruiné. Les délices de la moderne Capoue, les agréments, la politesse et la gaîté des Parisiens, avaient tellement séduit les alliés, que tous, chefs et soldats, se montrèrent pleins de regrets lorsque le traité du 20 novembre vint les obliger à évacuer la capitale. La présence des armées étrangères dans cette ville, pendant quelques mois seulement, avait fait naître de grandes fortunes dans le commerce, au Palais-Royal, et dans le quartier Saint-Denis surtout.

Si nous portons les yeux au-dessus de ces intérêts privés et de cette vie extérieure, nous trouverons le gouvernement de Louis XVIII aux prises avec les difficultés d'une situation effrayante, pour l'extérieur comme pour l'intérieur, durant toute l'occupation étrangère. Les Anglais demandaient vivement la conclusion d'un traité de commerce qui eût amené la ruine de notre industrie nationale, non moins que celle de notre négoce hors du royaume : or, rompre avec le cabinet britannique dans les circonstances présentes eût été un acte de folie. Le roi, toutefois, dans cette affaire si grave, n'oublia pas qu'il était assis sur le trône de ses ancêtres Henri IV et Louis XIV. Avec infiniment de circonspection, avec un gant de velours, mais avec une main de fer, comme il aimait

à le dire, il parvint à échapper, sur ce point, aux exigences du léopard anglais, et sut, malgré son irritation, éviter de lui livrer, en sus des colonies françaises qu'il avait prises, le travail de nos manufactures, l'aliment de notre commerce et le pain de nos ouvriers.

A l'intérieur il remplit une des promesses les plus précieuses de la charte, en rétablissant en principe la liberté de la presse; toutefois, ce rétablissement fut accompagné des mesures restrictives jugées nécessaires pour empêcher la licence et les écarts si dangereux des journaux. Durant la période du consulat et de l'empire, où la politique ne se discutait pas, le rôle de la presse avait été on ne peut plus modeste : c'est à peine si les hommes dépositaires de la puissance publique, sous la main de l'empereur, daignaient tenir quelque compte de son existence; aussi, dans les brusques changements de 1814 et de 1815, la trouvons-nous privée entièrement de cette dignité et de ce respect d'elle-même sans lesquels elle n'existe pas. Dans la matinée du 20 mars (1815), les journaux, rangés encore sous la bannière des lis, insultent outrageusement Napoléon; ils inculpent avec violence les actes de sa domination passée, et prédisent son entière défaite pour le lendemain. Dans la soirée de ce jour, le ton, le style, le langage politique et les principes de cette presse mercenaire étaient complétement changés; quelques heures avaient suffi pour opérer une révolution complète dans ses idées de gouvernement; et ces mêmes journaux, rappelant avec enthousiasme les bienfaits passés de l'empereur, annoncent avec confiance et exaltation ceux qu'il destine encore à la France. Le *Journal des Débats* lui-même qui, le 18 mai 1804, s'était appelé *Journal de l'Empire;* qui, le 3 avril 1814, reprit son premier titre, l'abjure et redevient *Journal de l'Empire* pendant les Cent-Jours, et se nomme encore *Journal des Débats* le 8 juillet, immédiatement après la seconde chute de l'empereur.

Du reste, la presse était alors, comme toujours, l'expres-

sion et l'image fidèle de la société d'où elle sortait. Par ses codes immortels et par son gouvernement lui-même, Napoléon avait donné l'égalité et la liberté civiles à la France; mais il avait amoindri en même temps toutes ses libertés politiques : aussi, quand il tomba, vit-on les mœurs, la vie, et même l'honneur et le sentiment politiques, faire défaut partout autour de lui, dans les hautes régions du pouvoir, non moins que dans les emplois inférieurs. Que de grands personnages, que de fonctionnaires allèrent à Gand présenter leur fidélité à Louis XVIII, parce que Napoléon n'avait pas voulu de leur fidélité à Paris ! C'est sous ce rapport surtout que la charte, malgré quelques défauts, fut un grand bienfait pour la France; elle semblait même ouvrir une ère nouvelle pour l'Europe, en faisant naître doucement et sans efforts, dans notre pays, la liberté politique avec les mœurs constitutionnelles, qui laissent à l'homme toute sa valeur individuelle, et surtout toute sa dignité. En même temps elle allait donner, durant une longue et heureuse paix de trente-trois années, malgré l'agitation incessante des partis, malgré les troubles et la catastrophe de 1830, une impulsion immense à la prospérité publique ainsi qu'au progrès général, dans toutes les branches sans exception, de la science du gouvernement et de l'économie politique. L'application à la France de ce système de constitution, que Montesquieu propose aux peuples dans l'*Esprit des lois*, et que l'Angleterre pratique depuis si longtemps avec le plus grand succès, vint changer jusqu'à un certain point les rapports de Paris et des provinces. Il y eut dès lors un commencement de décentralisation; et la vie publique qui, depuis tant d'années, avait abandonné les départements pour se concentrer avec excès dans la capitale, tendit à refluer un peu vers les autres parties de la France, par le seul fait de la mise à exécution du système électoral que la charte consacrait.

En théorie, aucune constitution ne paraît plus judicieuse-

ment calculée et plus sage que l'ensemble des dispositions de l'acte royal : la division des trois pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire, s'y trouve établie avec le plus grand soin. Le souverain, héréditaire d'après les principes de l'antique loi salique, est le chef suprême et irresponsable de l'État ; ses ministres gouvernent et sont responsables devant les deux autres pouvoirs. La Chambre des pairs, héréditaire, et la Chambre des députés, élective, sont placées à côté du roi, pour exercer le pouvoir législatif, chacune avec ses droits, ses devoirs et sa mission particulière. La presse est libre. Les discussions de la Chambre des députés sont publiques, et la tribune est déclarée inviolable, de même que la personne des députés. La France choisit librement ses représentants par le moyen d'un corps électoral mobile et offrant toutes garanties, etc.

La charte était calquée en grande partie sur la constitution de l'Angleterre ; elle semblait même plus libérale dans quelques-unes de ses dispositions, et renfermait des principes d'égalité politique mieux entendus. Cependant, malgré l'accueil enthousiaste que lui fit la portion la plus éclairée de la population française, malgré les grandes améliorations de tout genre qu'elle devait produire, et les progrès immenses qu'elle allait faire réaliser, elle s'acclimata péniblement sur notre sol, si différent pour tout du sol anglais. Au fond, la charte royale de 1814 fait peu de chose pour l'égalité civile, beaucoup plus chère encore aux Français que la liberté politique ; elle suppose même nécessairement l'existence de certains priviléges civils et politiques, de certains rangs sociaux immobiles, et tout au moins d'un ordre directeur héréditaire, et par suite grand terrien dans l'État, comme l'aristocratie de la Grande-Bretagne, d'où on l'importait ; distinctions privilégiées qui ne paraissent plus possibles en France. D'ailleurs, cette masse de la population française, qui a plutôt des instincts que des pensées pour ce qui regarde les affaires pu-

bliques, se montrait peu désireuse alors d'entrer dans la vie politique; une partie restait encore dans l'assoupissement où l'avait plongée l'absolutisme héroïque de l'empire; une autre partie était lasse des agitations incessantes auxquelles l'avait condamnée la longue période de révolutions civiles ou militaires qu'elle venait de traverser. Dans son désir ardent de calme et de repos, elle se défiait de toute innovation politique et se montrait peu favorable à la charte. A ces causes, ajoutons le déclassement général, le mélange des rangs et l'espèce de désordre social dans lesquels vingt-cinq ans de troubles civils et de guerres extérieures avaient jeté toute la partie pensante et éclairée de la nation. Tenons grand compte aussi des ambitions ardentes que ce déclassement et ce mélange incessants avaient suscitées, mais surtout de l'absence presque complète, dans les premières classes, de croyance religieuse, et conséquemment de ces principes du morale, de ces règles de conduite, de cet esprit d'ordre et de discipline que donne l'esprit chrétien; nous comprendrons alors les grandes difficultés que devait rencontrer l'établissement en France de toute espèce de gouvernement modéré et régulier, et, plus que tous les autres encore, de la charte constitutionnelle de Louis XVIII, qui, comme toute liberté, suppose dans un peuple la pratique de certaines vertus publiques et privées, avec des règles et des principes sincèrement suivis.

Les quatre années qui suivirent le retour des Bourbons et la restauration furent rudes à traverser. La présence des troupes étrangères en France, l'état embarrassé des finances publiques, la défiance générale qui suspendait les grandes opérations industrielles et paralysait ainsi la vie commerciale; enfin les regrets des positions ou des fortunes perdues, les intérêts froissés, et par suite les passions irritées, telles étaient les causes immédiates qui rendaient lent et difficile le retour du calme et de la prospérité. Ajoutons que, deux années du-

rant, la récolte manqua entièrement en France, comme dans presque toute l'Europe, et qu'une pénurie extrême, suivie de la famine dans beaucoup d'endroits, vint encore augmenter le mal. Louis XVIII, luttait avec un grand courage contre ces difficultés de la situation; son esprit éminemment sensé et attentif, lui faisait alors éviter les fautes commises en 1814; d'un seul coup d'œil il distinguait le meilleur parti à prendre en toutes choses, et il le suivait à l'instant. Profitant des allures variables du nouveau système de gouvernement et des majorités mobiles des chambres, il se débarrassait peu à peu, et sans les froisser, des anciens émigrés incapables qui s'étaient imposés, et des personnages de l'empire qui avaient embrassé sa cause. Il changeait souvent, en tout ou en partie, son ministère, et faisait arriver ainsi tout naturellement à la direction des affaires de l'État les hommes les plus remarquables de l'époque par leur capacité : aux finances, le comte Roy, puis le baron Louis; aux affaires étrangères, le duc de Richelieu; à l'intérieur, le comte Decazes; à la guerre, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, etc. Ces efforts judicieux et persévérants finirent par triompher des dangers si grands et si nombreux qui menaçaient la restauration à sa naissance. Insensiblement la France s'accoutuma à la marche du gouvernement représentatif, elle eut foi dans lui, et la confiance se répandit bientôt partout : l'on vit dès lors sur tous les points du territoire, et à Paris principalement, de nouvelles industries se former, de grandes manufactures s'établir, les fortunes bourgeoises s'accroître dans des proportions jusque-là inconnues, et l'ensemble de la population s'augmenter rapidement, tout en s'améliorant.

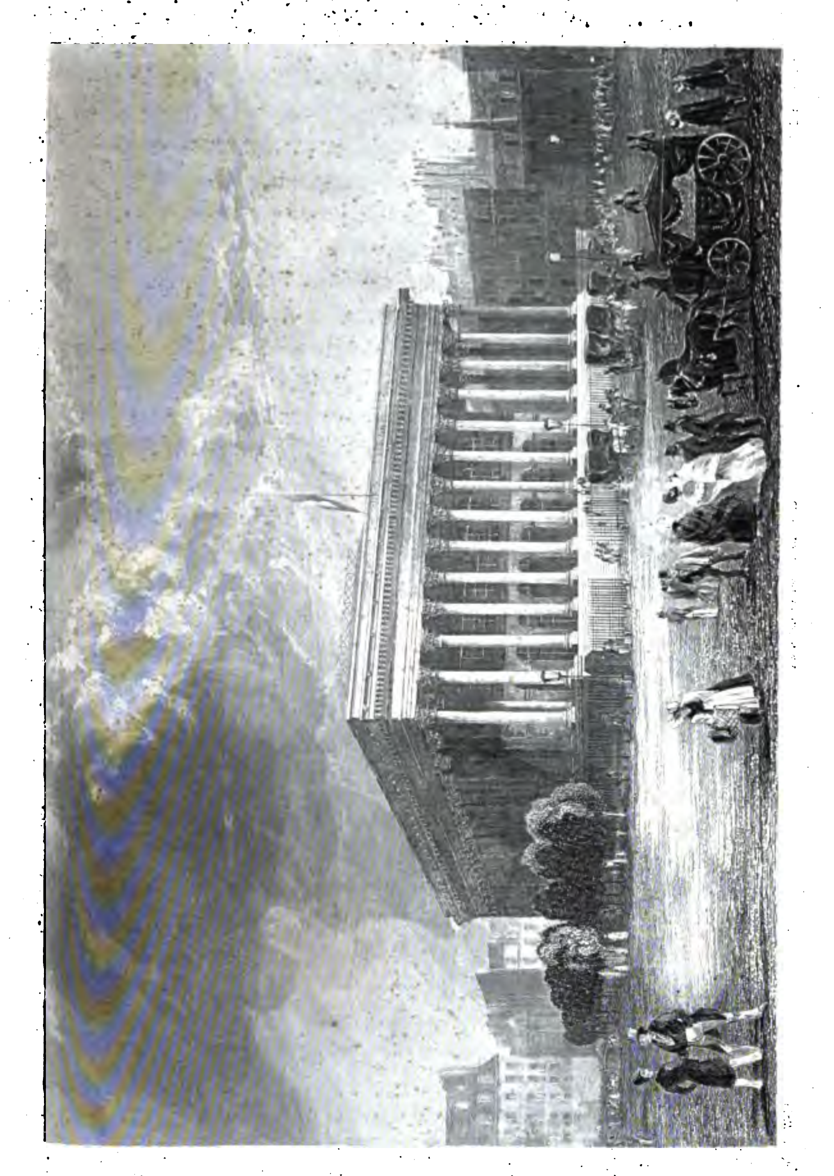
La lutte existait déjà à cette époque, comme aujourd'hui, entre les partisans du libre échange et les défenseurs du régime protecteur. Pendant tout le temps de l'occupation étrangère, Louis XVIII, quoique vivement pressé par le gouvernement anglais, avait ajourné toute décision personnelle à cet

égard. Mais quand l'évacuation du territoire l'eut laissé libre, il donna une haute preuve de sa sagesse en entrant franchement dans la voie de la protection. Deux ordonnances royales parurent aussitôt, et firent connaître ses sentiments sur cette grave question : l'une institua au ministère de l'intérieur un conseil chargé de donner son avis sur les affaires de législation et d'administration qui intéressaient l'agriculture; l'autre rétablit les expositions périodiques des produits de l'industrie française, et décida qu'elles auraient lieu tous les quatre ans. Le conseil d'agriculture entra en fonctions et aborda aussitôt la question si ardue, si délicate et si complexe en même temps, du commerce des grains. Après de longues et consciencieuses études, il fournit aux chambres un projet de loi dans lequel il s'efforçait de tenir une juste balance entre les besoins impérieux et sacrés du consommateur et les besoins du producteur, non moins respectables et non moins utiles à sauvegarder, dans l'intérêt bien entendu du public lui-même. Ce projet devint une loi de l'État dont les dispositions principales sont encore en vigueur. Elles consacrent la pleine liberté du commerce des grains à l'intérieur, et établissent à l'extérieur, soit pour l'importation, soit pour l'exportation, une échelle régulatrice des prix capable de satisfaire tous les besoins et de concilier tous les intérêts.

L'exposition des produits de l'industrie qui eut lieu en 1819 vint dissiper tous les doutes du gouvernement, s'il en avait encore, sur la bonté du régime protecteur. En effet, elle offrit le spécimen des progrès réalisés par l'industrie durant le système continental, ce régime protecteur exagéré; et les progrès, à compter de l'exposition de 1806, se montrèrent éclatants, dans toutes les branches industrielles sans exception, dans les tissus de lin, de soie, de coton, de laine, dans les machines, la métallurgie, la verrerie, la fabrique de porcelaine, la poterie, les arts chimiques, etc., etc. Les nombreuses variétés de l'industrie parisienne s'y firent surtout remarquer par le

fini et le goût des objets exposés. Déjà sous l'empire, mais surtout depuis la conclusion de la paix, les capitaux, les grandes affaires, les grandes entreprises, soit dans le commerce, soit dans l'industrie, tendaient à se centraliser dans la capitale. A partir de cette époque, chaque année vit créer des usines, des fabriques et des manufactures de toute espèce dans les faubourgs ou à quelque distance des murs d'enceinte. D'un autre côté, dans les quartiers les plus fréquentés de Paris, dans ses rues les plus riches et les plus suivies, se formaient incessamment ces splendides magasins où venaient s'étaler avec un goût infini, comme à leurs entrepôts naturels, les produits innombrables de toutes les parties industrielles du royaume sans exception. Ainsi, depuis le commencement du siècle, une vie nouvelle s'inaugurait pour Paris; capitale de la France, jusqu'alors, sous le rapport de la politique, des lettres, des sciences, des arts et des existences opulentes, cette ville devenait peu à peu le centre des fabrications les plus importantes, des opérations commerciales les plus considérables du pays, et en même temps le lieu de dépôt des capitaux qui cherchaient des placements, et le magasin général de toutes les industries des provinces, c'est-à-dire la capitale industrielle et commerciale de la France.

Tout en secondant cet élan de la prospérité matérielle de Paris, le gouvernement, d'accord avec les chambres, s'occupait avec zèle des grandes améliorations morales que réclamait instamment l'état de cette ville, de même que celui du reste de la France. Il s'efforçait surtout de faire revivre de plus en plus l'esprit de famille et l'esprit chrétien, et se montrait favorable à tout ce qui pouvait étendre et développer la pratique sincère du culte catholique. Il s'occupait aussi de créer en France une bonne instruction publique, ayant pour bases essentielles la religion et la morale. Une ordonnance royale du 3 avril 1816, vint rétablir la congrégation des prêtres de Saint-Sulpice, et l'autorisa à diriger les séminaires qui leur seraient confiés par





les évêques. Une autre ordonnance, du 25 octobre suivant, approuva les statuts de la *Société des Missions de France*, destinée à suppléer à la pénurie d'ecclésiastiques où l'on était alors. De Paris, les membres de cette société se répandirent bientôt sur tous les points du royaume, et y produisirent les plus heureuses conversions. Dans la même année, des jeunes gens pieux, s'unissant à quelques ecclésiastiques, recommencèrent l'œuvre charitable de l'abbé de Fénelon, pour le soulagement et l'instruction de pauvres enfants, et surtout de jeunes Savoyards. En moins de deux mois, près de deux cents de ces enfants ressentaient la bienfaisante influence de cette association. Un peu plus tard avaient lieu d'autres améliorations, ou fondations précieuses, soit dans l'ordre de la morale sociale, soit dans celui de la religion. Le divorce était aboli; des églises nouvelles s'élevaient au culte sur plusieurs points de Paris et dans les autres villes de France; l'esprit de famille, si riche et si fécond pour le bonheur général, tendait partout à reparaître, de même que l'esprit d'associations pieuses et charitables, si puissant pour opérer le bien. Un concours de peuple chaque jour plus nombreux, et un éclat inconnu depuis longtemps se faisaient remarquer dans le culte catholique; cinq cents paroisses ou succursales nouvelles étaient établies sur les divers points du royaume, et une ordonnance royale assurait une existence indépendante aux ministres de la religion, en élevant leur traitement.

En même temps le gouvernement, les chambres, et même la partie pensante du pays, se préoccupaient vivement des réformes à opérer dans l'enseignement public, et de l'établissement d'un bon système général, soit pour l'éducation morale et religieuse, soit pour l'instruction solide de la jeunesse. Mais une question aussi capitale ne pouvait manquer de devenir une vaste arène où allaient s'entre-choquer avec fureur les courants impétueux des opinions si divergentes de l'époque, et les passions si ardentes et si diverses qui maîtrisaient en-

core cette génération. A la chute de l'empire, il y avait eu une explosion de plaintes contre l'Université; l'on réclamait la liberté d'enseignement, et la première plume du temps, l'abbé de Lamennais lui-même, la demandait dans un écrit remarquable. La défense du corps universitaire s'était réduite alors à une timide apologie. Diverses ordonnances menaçantes pour lui étaient aussitôt intervenues. Après avoir changé les noms des lycées, ces ordonnances avaient rendu aux évêques la direction de leurs petits séminaires et décrété en principe la liberté d'enseignement, sous certaines conditions, c'est-à-dire la suppression de fait du monopole universitaire, et comme conséquence naturelle celle de l'Université elle-même. Après les Cent-Jours, une ordonnance la maintint provisoirement, et nomma pour la réorganiser une commission qui fut présidée par Royer-Collard. Un instant le monopole universitaire sembla triompher; mais bientôt il se vit attaqué avec la plus grande vivacité, tant à la tribune nationale que dans la presse : les talents les plus renommés et les hommes les plus considérés de l'époque, par leur mérite ou leur caractère, prirent une part active aux débats. La proposition formelle d'établir la liberté d'enseignement, avec des encouragements pour les écoles particulières, fut portée à la Chambre des députés, qui l'accueillit et la prit en considération. L'Université se crut d'abord perdue; mais l'on vit bientôt paraître par rangs serrés, à la tribune et dans les journaux, les objections, les observations, les apologies, les panégyriques. Cette grave question fut présentée et discutée sous toutes ses faces, et les débats se prolongèrent pendant plusieurs années. Le monopole fut défendu tour à tour par MM. Guizot, Rendu, Taillefer, Royer-Collard, un recteur de Bordeaux, etc. La liberté d'enseignement eut pour champions MM. l'abbé de Lamennais, Benjamin Constant, Fabry, le cardinal de la Luzerne, de Chateaubriand, un grand nombre d'évêques, beaucoup de pères de familles, plusieurs conseils généraux des départe-

ments en corps, etc. Dans des séances fort vives des chambres, dans des brochures remarquables, ou dans les divers organes de la presse périodique, soit à Paris, soit en province, chacun produisait ses raisons pour ou contre, chacun apportait le poids de son talent.

Enfin en 1821, alors que tout avait été dit et que la lumière semblait faite, le gouvernement, craignant peut-être l'introduction du principe de liberté dans l'enseignement, et voulant surtout ménager des hommes considérables, membres ou défenseurs de l'Université, tout en satisfaisant d'ailleurs aux justes griefs dénoncés par la plus grande partie des évêques de France, s'arrêta à un moyen terme qui ne fit qu'ajourner la solution de cette grande affaire. L'ordonnance du 28 février 1821 conserva le monopole de l'enseignement public en faveur de l'État, représenté par l'Université. En gardant entre les mains cette arme puissante que lui avait léguée l'empire, le gouvernement de Louis XVIII espéra de pouvoir s'en servir pour travailler au progrès de la religion et, en même temps, à la consolidation de la monarchie dynastique. Le rapport ministériel disait que l'Université continuerait d'exister, à condition que les liens qui doivent unir au clergé dépositaire des doctrines divines, le corps chargé des sciences humaines, seraient resserrés.

A la suite de cette ordonnance, la commission d'instruction publique se transforma en *conseil royal;* Royer-Collard, qui la dirigeait en qualité de président, se retira, et de Corbière fut nommé président de ce conseil, avec le titre de ministre secrétaire d'État. Du reste, malgré les efforts de l'administration supérieure pour opérer des réformes partielles dans les établissements d'instruction publique, et surtout pour y faire fleurir l'enseignement religieux, hommes et choses, tout y demeura dans le même état; rien au fond n'y fut changé, et personne ne se montra satisfait de la mesure prise par le gouvernement. Le roi pensa que l'insuccès de cette épreuve te-

nait à la personne même qui dirigeait ce département, et qu'un évêque y ferait peut-être ce que n'avait pu faire un laïque. Il mit, en conséquence, à la tête de l'Université l'abbé Frayssinous, évêque d'Hermopolis, qui, depuis quelques années, exerçait une grande influence sur la jeunesse par ses belles *conférences* de Saint-Sulpice. La présence de l'illustre orateur arrêta un peu le mal et opéra quelque bien dans le corps enseignant; mais, malgré sa vertu, son grand talent et tous ses efforts, il ne put réussir à régénérer l'instruction publique. Le vice était dans les entrailles mêmes de cette grande institution, dans l'absence de religion, la perte de la foi et l'amour âcre du gain. La plaie restait incurable et ne pouvait disparaître que par une rénovation complète que la liberté de l'enseignement, établie avec de la prudence et des garanties suffisantes, pouvait seule amener peu à peu à sa suite. Quoiqu'une transformation dans l'instruction publique fût regardée généralement comme indispensable et désirée du plus grand nombre, il était presque impossible de l'opérer, à cause de la diversité et de l'ardeur des passions qui agitaient cette époque. Tous les partis, toutes les opinions voulaient réglementer l'enseignement à leur manière, et ces partis se montraient aussi nombreux qu'exclusifs dans leurs divers systèmes.

Ajoutons que l'opposition systématique, saisissant avec empressement une occasion aussi favorable pour attaquer le gouvernement des Bourbons, n'avait pas manqué de transporter aussi sur ce terrain tous ses moyens de lutte et de querelles. Or, l'opposition, vers 1820, favorisée par la liberté que lui assurait la charte, était déjà fort redoutable; elle se composait d'éléments divers et variés. L'on y voyait en nombre les anciens partisans ou adhérents du régime impérial, tous ceux qui, en 1814 et 1815, avaient perdu des positions officielles, des honneurs ou des richesses, tous les officiers rentrés dans leurs foyers, et jusqu'aux sous-officiers et aux vieux soldats

retirés. L'on y voyait aussi les anciens partisans de la république de toutes les nuances, Jacobins, Girondins, disciples de Babeuf, etc.; ils en formaient même la partie active et militante, et s'organisaient, sur tous les points de la France, en sociétés secrètes, sous les noms de ventes, de carbonari, pour détruire toute espèce de gouvernement établi. Mais la partie la plus considérable et la plus compacte, sinon la plus ardente de l'opposition, était la masse de la bourgeoisie. Depuis quelques années, la sécurité, la confiance et le travail, fruits précieux de la paix générale et de l'ordre public, avaient fait accroître la prospérité et les richesses de la France, et de Paris surtout, dans des proportions inconnues jusque-là. Tous les hommes qui avaient de la valeur et de l'activité, avec des habitudes d'ordre, de travail et d'économie, arrivaient promptement à la fortune ou tout au moins à l'aisance. Les mieux doués, sous le rapport des affaires industrielles et commerciales, parvenaient vite à l'opulence et devenaient alors les chefs de la nombreuse classe bourgeoise, cette aristocratie mobile du tiers état, qui forme la base la plus solide d'une nation bien réglée, quand elle a des principes certains, quand elle sait surtout résister à ses passions jalouses et à son orgueil ambitieux.

Malheureusement la génération bourgeoise de cette époque, dans son ensemble, manquait d'une boussole et d'une règle fixe pour se conduire; fille de Voltaire et du scepticisme railleur du XVIII[e] siècle, elle affectait en général l'indifférence ou le mépris en matière de religion et d'autorité civile. Tant qu'il était encore éloigné de la fortune, il n'y avait pour le bourgeois de tous états qu'une seule foi, qu'une seule vérité, l'argent. Parvenu à son but et jouissant d'une aisance acquise, il ne voyait rien au delà du pouvoir et des honneurs. Bientôt son désir ardent de les posséder lui faisait prendre en haine un gouvernement qui ne se hâtait pas d'aller le chercher pour le satisfaire, et, en l'absence complète de ces principes reli-

gieux qui eussent modéré ses appétits égoïstes, il devenait furieux d'ambition, donnait la main aux mécontents de l'empire, de même qu'aux hommes de 1793, se jetait tête baissée dans l'opposition systématique et travaillait à renverser le gouvernement, sans réfléchir le moins du monde aux conséquences inévitables d'un tel malheur. Tel était alors l'ensemble de la grande armée révolutionnaire, qui s'efforçait, sous l'égide même de la charte, de ruiner encore une fois la puissance publique et d'abattre le pouvoir des Bourbons en France. Les partisans de la république affichaient impudemment l'athéisme et le matérialisme; ceux de l'empire affectaient l'impiété et le mépris de la religion, et la classe bourgeoise en général se montrait, sur le même sujet, ou indifférente ou moqueuse.

Du reste, cette armée formidable, par son organisation pour un but unique, possédait toutes les armes de guerre et de destruction avec tous les moyens de prosélytisme et de propagande désirables; elle avait ses chefs écoutés et obéis, ses journaux, ses orateurs, ses livres, ses représentants dans les chambres, de même que dans les services publics du gouvernement, enfin ses professeurs au milieu de la jeunesse des écoles, et jusqu'à ses apôtres, ses missionnaires et ses rapsodes. Paris était son quartier général. De la capitale partaient incessamment, vers tous les points de la France, les ordres nets et précis des grands maîtres des sociétés secrètes pour leurs nombreux affiliés, et les innombrables courtiers et commis voyageurs du commerce parisien, de la librairie surtout, chargés de faire de la propagande libérale, de semer les brochures nouvelles, et de répandre, parmi la jeunesse si ardente des petites villes, les dernières chansons de Béranger; mais le grand moyen d'action, le levier puissant et formidable de l'opposition, était la presse quotidienne.

Sous un gouvernement parlementaire, ayant pour base essentielle la règle si incertaine des majorités, le rôle de la

presse périodique se trouvait nécessairement très-considérable; aussi l'opposition s'était-elle empressée tout d'abord d'y établir sa forteresse avec son matériel de guerre le plus redoutable. Le journal qui devait exercer le plus d'influence sur les destinées de la restauration, *le Constitutionnel*, fut fondé le 1er mai 1815. Il parut sous le titre de l'*Indépendant*, et ne prit qu'en 1819, pour ne plus le quitter, le nom qu'il a encore aujourd'hui, après avoir porté successivement ceux d'*Écho du soir*, de *Courrier général*, de *Constitutionnel* et de *Journal du commerce*. C'était là le chef écouté de l'école dite *libérale*, cet écho lointain et prestigieux de l'opinion de 1789 qui croyait tout faire pour le bonheur des populations, en travaillant à augmenter indéfiniment la somme des libertés politiques, sans examiner si la génération de l'époque était assez réglée pour en jouir tranquillement, et qui, dans ce but, amoindrissait sans cesse et sans repos l'autorité royale, sans s'arrêter au terrible enseignement des vicissitudes de la France, en 1789. Le gouvernement suivait d'un œil inquiet les diverses menées et les mouvements significatifs de l'opposition. Il se préoccupait surtout de la polémique ardente et le plus souvent déloyale et sophistique de ses journaux. Voyant calomnier tous les jours systématiquement ses intentions les plus pures, et envenimer ses actes les plus conformes aux principes du régime constitutionnel, il eut recours, pour se défendre, aux moyens rigoureux que lui donnait la charte; il fit rendre des lois sévères contre les écarts de la presse, intenta de nombreux procès politiques, porta les cautionnements des journaux à un taux très-élevé et finit même par établir la censure.

Mais l'opinion générale était tournée vers l'opposition. Ces diverses mesures, comme il était facile de le prévoir, ne firent que l'irriter et la rendre plus hostile. Vers l'année 1823, les six journaux des diverses nuances qui lui servaient d'organe à Paris, comptaient 41,330 abonnés, tandis que ceux du gou-

vernement, au nombre de six également, n'en avaient que 14,274. Ces journaux de l'opposition étaient :

Le Constitutionnel, alors adopté par la bourgeoisie.	16,250 abonnés.
Le Journal des Débats.	13,000
La Quotidienne, organe de la contre-opposition de la droite.	5,800
Le Courrier français, fondé en 1819. .	2,975
Le Journal du Commerce, qui datait de 1798.	2,380
L'Aristarque.	925
	41,330

Les journaux du gouvernement étaient :

Le Journal de Paris.	4,175 abonnés.
L'Étoile.	2,749
La Gazette.	2,300
Le Moniteur.	2,250
Le Drapeau blanc.	1,900
Le Pilote.	900
	14,274

Ce qui formait en faveur de l'opposition une différence de.	26,986 abonnés.
Quelques années plus tard, cette différence devait s'élever encore, et atteindre le chiffre de.	31,420

Il faudrait multiplier par 10 au moins le chiffre des abonnés des divers journaux politiques de Paris, et principalement de ceux de l'opposition, si l'on voulait se faire une idée du nombre de leurs lecteurs ordinaires. En effet, le prix élevé de chaque feuille quotidienne rendait collectifs presque tous les abonnements; sans compter qu'une foule de personnes, en province surtout, lisaient leur journal dans les établissements publics,

cabinets de lecture, cafés, salons, cercles, etc.; aussi pouvait-on dire que, par suite de l'expérience que l'on faisait alors régulièrement du régime parlementaire, tout ce qui pensait en France, grands et petits, riches et pauvres, s'y occupait avec une certaine anxiété des affaires publiques et du gouvernement.

Peu à peu l'activité humaine tout entière s'était établie, pour ainsi dire, à poste fixe dans le domaine de la politique. Toutes les questions du temps, minces ou importantes, se trouvaient posées sur son terrain et tendaient à l'opposition. A la Sorbonne, une jeunesse ardente se portait avec un enthousiasme inexprimable aux leçons transparentes de libéralisme et d'opposition de MM. Villemain, Guizot et Cousin. Sur tous les théâtres la pièce du jour flagellait le pouvoir, encensait à la dérobée l'esprit libéral, sous les yeux mêmes de l'autorité, et ne manquait jamais de finir par le couplet frondeur du gouvernement, aux applaudissements redoublés d'un public ébahi. D'autre part, de jeunes écrivains de talent, MM. Thiers, Mignet, Remusat et autres, préludant à des attaques plus directes et plus vives dans la presse, revêtaient de formes brillantes les fureurs de 93, et faisaient aimer ainsi par la foule si nombreuse des esprits légers cette terrible période de nos sanglantes discordes. L'esprit chrétien, de son côté, cet esprit conservateur de la société et générateur du vrai progrès humain, par le principe d'autorité paternelle et la sainteté de la famille, faisait aussi des efforts pour arrêter le torrent révolutionnaire qui grossissait de jour en jour. A Saint-Sulpice, la voix imposante de l'abbé Frayssinous était écoutée avec respect d'une jeunesse nombreuse et disciplinée; et dans les diverses églises de Paris, d'autres orateurs éloquents attiraient également la foule des hommes bien intentionnés et sans parti pris. Les retours sincères aux pratiques religieuses étaient fréquents et les conversions nombreuses. L'abbé de Lamennais, alors champion intrépide de l'autorité civile et religieuse, pu-

bliait son premier volume de l'indifférence en matière de religion. Chateaubriand, de Bonald, Clausel de Coussergues et d'autres publicistes ou moralistes distingués marchaient sous le même drapeau. Dans les provinces, des missionnaires remplis de zèle et pleins de talent augmentaient chaque jour, par leurs prédications éloquentes, le nombre des chrétiens sincères. D'un autre côté, les écoles ecclésiastiques, sur tous les points de la France, les petits séminaires surtout, rivalisaient d'ardeur pour former une génération disciplinée et profondément chrétienne, et pour affaiblir un peu le mal que faisait le mauvais exemple de la génération précédente.

Le gouvernement secondait par tous les moyens ces efforts combinés pour opérer le bien. Malgré la protection dont il entourait l'Université tout entière, il favorisait ouvertement les écoles ecclésiastiques, et les séminaires petits et grands, de même que l'ensemble du clergé; il encourageait aussi la formation des corporations religieuses des deux sexes, soit pour l'instruction de la jeunesse et la prédication, soit pour l'accomplissement des œuvres de charité et de bienfaisance. Aussi l'esprit révolutionnaire et incrédule de toutes les nuances, libéraux du jour, anciens impérialistes, vieux républicains et autres, déclamait-il sans trêve ni repos, dans ses journaux et ses nombreuses brochures, contre l'union du trône et de l'autel, contre les congrégations religieuses, les contre-révolutionnaires, « ces ennemis jurés des libertés publiques, » les jésuites, le parti prêtre, mais surtout contre le gouvernement des Bourbons qui leur accordait à tous ses faveurs. La lutte se trouvait ainsi fortement engagée, dès le règne de Louis XVIII, entre le mouvement révolutionnaire qui affectait de prendre le nom spécieux de *libéralisme*, et l'esprit conservateur de l'autorité que les libéraux appelaient *parti rétrograde*, *ancien régime*. Toutefois, malgré leur ardeur, ces querelles ne quittaient pas le terrain de la polémique parlementaire et ne troublaient pas encore la tranquillité matérielle de la France. Aussi

la prospérité générale et la richesse publique continuaient-elles à y marquer partout les progrès les plus éclatants.

Jamais encore Paris ne s'était trouvé dans un état aussi florissant, sous tous les rapports. Depuis 1812, l'administration municipale y était dirigée par M. Chabrol de Volvic. La capacité multiple que cet administrateur distingué avait montrée, dès l'année 1800, dans la sous-préfecture de Pontivy l'avait fait choisir par l'empereur pour la préfecture de Montenotte, position difficile où il fit paraître tout ce qu'il valait. Ce fut là le préfet que Napoléon jugea digne de la capitale, après le renvoi de Frochot. La restauration survint, et M. Chabrol fut maintenu dans ses hautes fonctions, en dépit de toutes les intrigues. Louis XVIII, qui savait distinguer les hommes de valeur, lui avait voué la plus grande estime. Pour mettre fin aux importunités et aux obsessions incessantes des détracteurs du préfet, le prince leur dit un jour : « M. Chabrol a épousé la ville de Paris, et j'ai aboli le divorce. » L'administration de la police eut aussi à sa tête des hommes remarquables pendant toute la durée de la restauration ; dans la même période le conseil général du département, qui remplissait également les fonctions de conseil municipal pour la ville de Paris, compta dans ses rangs les d'Aligre, les Bellart, les Mallet, les Pérignon, les Morel de Vindé, les Quatremère de Quincy, et autres capacités notoires.

Sous les Bourbons, les grands services municipaux de la capitale demeurèrent à peu près ce qu'ils étaient pendant le règne de Napoléon, sous le rapport des divisions générales, de la direction et de la hiérarchie du personnel ; l'unité et la centralisation impériales furent conservées. Il y avait un préfet du département et un préfet de police, grands magistrats et hauts fonctionnaires, représentés par les bureaux de leur administration respective, mais répondant seuls de tout le service administratif, signant tous les actes, les couvrant de leur responsabilité personnelle, et n'ayant sous eux immédia-

tement que de simples employés, privés de l'existence légale, pour tout ce qui constituait leur travail d'administration. A côté du préfet de la Seine et du préfet de police, et sous leur surveillance immédiate, étaient placés les grands services publics, conduits par de nombreux agents, comme les ponts et chaussées, la navigation, les grands travaux d'architecture, les agents voyers, etc., etc.; puis venaient les administrations secondaires, dépendant également des préfets, les bureaux de bienfaisance, l'octroi, le poids public, l'administration centrale des hôpitaux et hospices, la caisse de Poissy, la loterie, les tontines, etc., etc. Les agents des divers services n'avaient de caractère légal vis-à-vis des administrés que lorsqu'ils exerçaient leurs fonctions d'après les ordres des préfets, manifestés par des arrêtés et quelquefois par de simples lettres. Quelques-uns aussi les exerçaient en vertu de dispositions législatives, mais ils devaient aussitôt en référer aux préfets. Ces magistrats eux-mêmes demeuraient, pour leurs actes et décisions, étroitement dépendants des différents ministres auxquels se rapportaient les diverses parties de leurs services. Tel était alors et tel est encore à peu près aujourd'hui en France, le système général de l'administration départementale et communale.

M. Chabrol était secondé dans son travail par des hommes capables et laborieux, comme les Bouhin, les Lucas Montigny, les Pierre, etc., etc. Grâce à la direction habile qu'il sut donner constamment à toutes les parties de sa vaste administration, grâce aussi à la prospérité inouïe dont jouissait la capitale et à l'accroissement extraordinaire de sa population, l'état financier de Paris parvint alors à sa période la plus florissante et permit de faire, sans aucune gêne, les améliorations les plus précieuses et les constructions les mieux entendues, dans tous les quartiers sans exception. Il est à remarquer que sous M. Chabrol, les améliorations et embellissements de Paris, prennent dans leur ensemble, un caractère d'utilité pour la vie habituelle, et semblent appropriés aux mœurs de la bour-

geoisie moderne, au commerce et à l'industrie qui deviennent immenses dans la capitale, ainsi qu'au va-et-vient incessant de la population parisienne qui tend à augmenter tous les jours. On construit les nouveaux marchés au Beurre, au Poisson, aux Légumes, et l'on termine tous ceux que l'empire avait commencés, comme l'entrepôt des vins, les greniers de réserve, etc. La majeure partie du pavé est renouvelée; les grandes halles reçoivent des améliorations importantes. De 1819 à 1830, l'on ouvre soixante-cinq rues et quatre places nouvelles; on élargit vingt-quatre rues anciennes, places ou boulevards; le canal Saint-Martin se termine ainsi que celui de Ourcq, et le système des ponts suspendus, aujourd'hui abandonné, est appliqué pour la première fois, à la construction de ceux de l'archevêché, d'Arcole et des Invalides. En même temps l'éclairage au gaz est introduit dans plusieurs quartiers; les trottoirs des rues commencent à s'établir, et l'on voit paraître les voitures omnibus. Un grand plan d'ensemble pour l'agrandissement et l'alignement des rues de Paris avait été commencé sous Louis XVI; on le reprend avec ardeur en 1822, et l'on n'a plus cessé d'y travailler jusqu'ici. Dans un mémoire de cette époque, le préfet porte le nombre des rues à 1,070, outre 120 impasses et 70 places. Vers le même temps, l'on voit les anciens marécages situés entre le Cours-la-Reine et l'avenue de Montaigne remplacés par l'élégant quartier de François Ier, qui semble appelé aujourd'hui à un bel avenir. Sur d'autres points très-fréquentés de la ville, s'ouvrent une foule de voies couvertes, connues sous le nom de passages ou de galeries, comme les passages Véro-Dodat, des Panoramas, Violet, d'Artois ou Laffitte, etc., comme les galeries Vivienne, Choiseul, Colbert, etc.

La restauration fit aussi des travaux d'art et même de luxe, à Paris; mais, voulant leur donner le signe de la double institution morale qu'elle travaillait à restaurer et à fortifier en France, elle leur imprima constamment le caractère monar-

chique ou religieux. On releva les statues de Henri IV sur le môle du Pont-Neuf; de Louis XIII, à la place Royale; de Louis XIV, à la place des Victoires. L'on construisit la chapelle ou monument expiatoire de Louis XVI, rue d'Anjou-Saint-Honoré. Le Panthéon, rendu au culte catholique, avait repris le nom de Sainte-Geneviève; sa coupole fut peinte par Gros. On restaura les peintures de la coupole du dôme des Invalides; on éleva un monument à Malesherbes dans la salle des Pas-Perdus, au Palais-de-Justice, et l'on démolit les masures extérieures qui entouraient le vieil édifice. La cathédrale fut réparée. Sur le trumeau de la porte latérale (nord) du grand portail, l'on mit une statue remarquable de la vierge, ouvrage du XIV[e] siècle, à la place d'une autre statue qui avait été brisée pendant la révolution. Dans l'intérieur de l'église, un monument fut élevé à la mémoire de Du Belloy. Lors de la restauration du culte, sous le consulat, d'anciennes chapelles de couvent avaient été transformées en églises succursales; elles furent remplacées par des édifices plus grands et surtout plus convenables : c'est ainsi que furent construits Saint-Denis-du-Saint-Sacrement, Saint-Vincent-de-Paul, Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, Notre-Dame-de-Lorette, etc. L'on restaura en même temps et l'on embellit presque toutes les autres églises de la capitale. D'un autre côté, on éleva la Bourse, on ajouta quelques pierres à la Madeleine, à l'arc de triomphe de l'Étoile, au palais du quai d'Orsay, et l'on répara la porte Saint-Martin. Des travaux importants amenèrent la création d'allées nouvelles aux Champs-Élysées, et agrandirent considérablement l'esplanade des Invalides.

L'industrie particulière, vivement encouragée par l'administration supérieure, éleva, dans l'espace de quelques années, plus de 2000 maisons nouvelles, ainsi que plusieurs édifices remarquables, comme les théâtres Ventadour, du Gymnase-Dramatique, des Nouveautés, du Cirque-Olympique et de l'Ambigu-Comique, qui fut reconstruit, etc. Elle forma les

rues Godot-de-Mauroy, Tronchet, Chauveau-Lagarde, Neuve-des-Mathurins prolongée, Desèze, de la Ferme-des-Mathurins, dans le vaste espace compris entre la rue Caumartin et l'église de la Madeleine et occupé jusque-là par de grands chantiers. De belles constructions s'y élevèrent rapidement, et la partie voisine du boulevard, négligée auparavant, fut régularisée. La restauration se montra protectrice des beaux-arts. Louis XVIII fit l'acquisition du zodiaque de Denderah, qui décore la Bibliothèque impériale. La France est redevable à Charles X du Musée d'antiquités égyptiennes, ainsi que de la belle série de vases grecs peints et des objets curieux provenant de Pompéii ou d'Herculanum, qui ornent le Louvre. Ce fut sous ce prince que l'on peignit les galeries qui renferment ces richesses. A la même époque, le Jardin des plantes et le Muséum d'histoire naturelle reçurent des augmentations considérables.

Outre ses dépenses ordinaires d'entretien et d'amélioration générale pour tous les services municipaux, la ville payait une contribution particulière, qui s'élevait quelquefois jusqu'à la moitié de la somme employée, dans tous les grands travaux neufs de construction ou de restauration dits communaux et départementaux, que l'on entreprenait à Paris. Mais l'état constamment prospère de son budget, sous la restauration, et une bonne administration de ses finances lui rendaient peu onéreuses ces dépenses extraordinaires. Depuis 1818, année où cessèrent les charges imposées par l'occupation étrangère, jusqu'à la révolution de 1830, ses recettes générales augmentèrent constamment : elles étaient de 34,399,753 fr. 15 c. en 1818 ; elles s'élevèrent à 48,022,598 fr. en 1825, et à peu près à la même somme en 1829. Comme aujourd'hui, l'octroi en fournissait alors la plus grande partie : il donna 20,843,682 fr. 40 c. en 1818, et 30,585,100 fr. 05 c. en 1825. Pendant les quatre années qui suivirent, il rendit un peu moins, à cause des inquiétudes politiques qui ralentissaient les affaires. Sous la surveillance de l'administration supérieure et le contrôle

incessant du conseil municipal, ces immenses revenus étaient employés par l'administration de la ville avec le plus judicieux entendement. Chaque année des sommes très-considérables devenaient la dotation régulière des hôpitaux, hospices et secours à domicile, des cultes et de l'instruction publique, des services ordinaires d'entretien et de réparation, et des travaux extraordinaires de constructions nouvelles, et de grandes améliorations, soit pour la voirie en général, soit pour les édifices publics. A l'époque la plus florissante de la restauration, en 1825, les cultes figurent sur le budget des dépenses de la ville pour 242,910 fr. 09 c.; l'instruction, pour 248,562 fr. 16 c.; les hôpitaux, hospices et secours à domicile, pour 5,200,000 fr.; les acquisitions pour grands travaux, pour 869,642 fr. 35 c.; les constructions et réparations d'édifices communaux, pour 3,851,940 fr. 72 c.; les grosses réparations et distribution des eaux, pour 747,281 fr. 54 c.; la navigation du fleuve et les canaux de l'Ourcq et de Saint-Martin, pour 5,593,123 fr. 24 c.; l'élargissement de la voie publique, pour 596,305 fr. 27 c.; et, en dehors des grands travaux, les secours et subventions extraordinaires, pour 282,147 fr. 95 c.; les embellissements et objets d'art, pour 49,976 fr. 48 c.; et enfin les fêtes extraordinaires, pour 1,585,622 fr. 86 c.

Tout ce qui avait rapport à la bienfaisance et à l'utilité publique reçut les encouragements et les faveurs de la restauration. Le régime des hôpitaux, hospices et prisons fut sensiblement amélioré. L'on fonda la caisse de prévoyance. Le système d'enseignement mutuel, si utile pour les lieux où les enfants sont nombreux et les instituteurs rares, avait été introduit en France pendant les Cent-Jours. Grâce à la protection du gouvernement, il prit dès lors un grand développement et s'étendit de la capitale sur tous les points du royaume. La caisse d'épargne, cette institution si précieuse pour l'économie, l'ordre et la moralité des nombreuses classes ouvrières,

fut fondée à Paris en 1818, et commença dès ce moment à produire le bien qu'elle promettait ; les différentes localités de la France ne tardèrent pas à en être également dotées.

Malgré ces grandes améliorations qui étaient générales et incontestables, malgré l'essor immense des affaires, l'élan toujours croissant de la prospérité publique et l'augmentation incessante des richesses, l'esprit d'opposition faisait chaque jour de nouveaux progrès, depuis l'année 1818. L'ensemble de la bourgeoisie française, méconnaissant ce que lui valait de bien-être, pour le présent, le gouvernement bien intentionné, sincère et paternel des Bourbons, et ce que lui apportait de stabilité et de sécurité, pour l'avenir, le bonheur inappréciable de posséder une royauté dynastique fondée sur l'antique loi salique, semblait faire tous ses efforts pour renverser l'édifice précieux qu'elle tenait depuis si peu de temps des bontés de la Providence. La bourgeoisie de Paris surtout, orgueilleuse et vaine comme les parvenus de la richesse, conservant encore toute son incrédulité révolutionnaire, toutes ses idées voltairiennes, tout son esprit suffisant et frondeur de 1788, faisant sa lecture ordinaire des écrits philosophiques du siècle précédent, des romans de Pigault-Lebrun, des chansons de Béranger, du *Constitutionnel*, paraissait animée d'une ardeur extrême, pour arriver promptement à cette destruction. Dès l'année 1717, elle avait déjà manifesté son opinion en envoyant à la chambre cinq députés libéraux sur douze. L'assassinat du duc de Berry, qui vint, en 1820, plonger la France entière dans la plus profonde tristesse et les plus vives alarmes, fut pour elle un avertissement inutile ; elle ne parut guère se préoccuper alors que de la crainte de voir le gouvernement qu'elle appelait parti royaliste, contre-révolution, saisir cette occasion pour combattre et arrêter, par des mesures énergiques, ses tendances révolutionnaires.

Paris et la France, du reste, n'étaient pas les seuls pays où l'esprit d'opposition et de révolte faisait une guerre opiniâtre

au principe d'autorité. Les sociétés secrètes, fortement organisées et bien disciplinées dans presque tous les États de l'Europe, ne cessaient pas, depuis plusieurs années, de faire les plus grands efforts pour y amener la ruine de la royauté et de la religion. En 1820, elles firent naître trois révolutions à la fois : une en Espagne, où le comte d'Abisbal proclama la constitution dressée à Cadix, en 1812, par les cortès, lorsque le roi était captif; une autre à Naples, où les carbonari se livrèrent à toutes sortes d'excès; et une troisième en Portugal, où trois régiments de ligne et deux de milice proclamèrent, à Porto, la constitution espagnole. Les seuls résultats définitifs de ces grands mouvements insurrectionnels, qu'avaient préparés de longue main les efforts gigantesques des hommes de la révolution, furent, comme toujours, la tyrannie anarchique, dure et passagère de quelques ambitieux qui parvinrent à s'emparer du pouvoir, la ruine subite d'une multitude de familles, la ruine des finances de l'État et le naufrage du crédit public, de cruelles souffrances pour tout le monde sans exception, la perte irrévocable de leurs belles colonies d'outre-mer pour l'Espagne et le Portugal, et enfin l'outrage le plus sanglant qu'on puisse faire à une nation, c'est-à-dire l'intervention armée des étrangers en Espagne, à Naples et en Portugal.

Dans la même année, 1820, la présentation aux chambres d'une nouvelle loi électorale fit naître des troubles à Paris. La tribune nationale, si longtemps négligée, était devenue de nouveau le champ de bataille des chefs de parti; les nombreuses voix de la presse la rendaient partout populaire, en reproduisant les discussions et les débats : aussi les vives attaques de La Fayette, de Benjamin Constant, de Casimir Périer contre le gouvernement avaient-elles du retentissement et de l'écho au delà du Palais-Bourbon. Le jour où le nouveau projet fut présenté, les abords de la chambre se trouvèrent occupés par une foule compacte composée, non

de la population ouvrière et des faubourgs, qui restait étrangère aux questions débattues, mais de la jeunesse des écoles et du commerce, de la nouvelle génération bourgeoise, fille de la révolution, qu'excitaient les feuilles libérales, *le Constitutionnel* surtout, et qui se portait en adversaire déterminée de ce qu'on appelait contre-révolution, parti arriéré, ancien régime. Les rassemblements devinrent si nombreux et les démonstrations si hostiles au gouvernement, que l'autorité dut intervenir et employer même des moyens rigoureux pour dissiper cette multitude. Il y eut du tumulte, et le sang d'un étudiant coula : c'était le premier qu'on eût versé dans les rues, depuis les néfastes journées de la révolution. L'exaspération des partis augmenta ; il y eut de longues processions de jeunes gens dans la ville, des funérailles publiques pour la victime au Père-Lachaise, et une souscription pour un monument, qui fut couverte dans l'espace de quelques jours : ce furent là les premiers troubles politiques de la place publique sous les Bourbons. Les sociétés secrètes, qui épiaient l'occasion, crurent que le moment était venu d'agir à Paris ; les affiliés du carbonarisme surtout, pensant qu'ils pouvaient renverser le trône par des conspirations, déployèrent la plus grande activité pour élargir leurs rangs, et ils trouvèrent de nombreux adeptes parmi les officiers en demi-solde mécontents, les sous-officiers de l'armée, jaloux de leurs supérieurs, les avocats inoccupés, les artistes incompris, les jeunes gens des écoles et du haut commerce, désireux d'être quelque chose et de jouer un rôle quelque part ; mais ces efforts et ces complots, si péniblement formés, s'évanouirent devant l'activité et la pénétration de la police, et aboutirent, comme à l'ordinaire, à des condamnations. Il y eut même quelques supplices, et, dans cette circonstance, l'autorité royale eut le tort de ne pas user de son droit de grâce pour empêcher la mort des quatre sergents de la Rochelle, que l'on exécuta, par suite d'un jugement, sur la place de Grève. Du reste,

nous devons faire remarquer que ce furent là les dernières victimes de l'échafaud politique. A partir de ce jour, la raison publique n'a plus souffert, à Paris et en France, que l'instrument de mort se dressât pour des opinions et des complots.

La victoire du gouvernement sur les sociétés secrètes sembla lui donner de la force contre l'opposition, et deux événements, la naissance du duc de Bordeaux et la mort de Napoléon, qui arrivèrent cette année et l'année suivante, 1821, vinrent le consolider encore. Le 21 décembre 1820, de Villèle arriva au ministère, conjointement avec Corbière et Lainé : ce fut un événement. De Villèle était homme d'État, ayant des principes sûrs, un système arrêté et une grande portée d'esprit ; l'on remarquait dans Corbière de la probité et des connaissances aussi étendues que solides ; Lainé était un des orateurs brillants de la chambre. Parvenus au pouvoir, ils parurent se dévouer exclusivement, de Villèle surtout, à la mission aussi pénible et difficile à cette époque, que glorieuse pour eux et salutaire pour le pays, de défendre contre tous et de fortifier la puissance publique dans la dynastie des Bourbons, tout en laissant régner une sage liberté, et de reconstituer la famille en France par le principe d'autorité, par la sainteté des mœurs et de la religion. Dans la poursuite de ce but si noble, qui eût sauvé le pays s'ils avaient pu l'atteindre, ils furent vaillamment secondés par des cœurs généreux, des hommes d'un grand talent et des orateurs remarquables : de Bonald, Ravez, Martignac, Benoist, de Castelbajac et autres ; mais ils avaient à lutter contre des adversaires et même des ennemis que l'opinion publique et les passions de l'époque rendaient bien redoutables : à la tribune nationale, Benjamin Constant, Casimir Périer, le général Foy, le général La Fayette, etc., que l'opposition avait adoptés pour ses chefs ; hors de la chambre, la presse libérale, si envenimée et cependant si influente à cette époque. D'un autre côté, les journaux organes du pouvoir leur étaient d'un

faible secours, par suite du discrédit où les avaient amenés peu à peu les efforts de la vaste opposition qui couvrait déjà toute la France : aussi, à partir de 1822, l'esprit public fut-il entretenu dans une agitation constante, malgré les bienfaits d'une prospérité inouïe jusqu'alors. Les feuilles constitutionnelles accusaient les chambres d'empiéter sur leurs droits, et le ministère de violer la charte; elles s'élevaient surtout avec aigreur contre l'intervention française en Espagne, que le congrès de Vérone venait d'autoriser. Cette expédition, commandée par le duc d'Angoulême, eut lieu l'année suivante, et dès lors la lutte entre le pouvoir et l'opposition prit une nouvelle ardeur à Paris. On appelait la guerre d'Espagne une croisade de la sainte alliance contre la révolution; l'on répétait partout que l'honneur de la France allait être perdu, et ses intérêts matériels, de même que son influence en Europe, gravement compromis : c'était là le thème que commentaient, que développaient, qu'envenimaient systématiquement chaque jour les cent mille voix de la presse libérale.

Sous ses coups incessants, sous ses assertions fausses et constamment reproduites, l'opposition, dans la capitale, s'était étendue du haut commerce et de la banque jusqu'aux simples magasins; les boutiques les plus royalistes naguère, les quartiers marchands, qui se pavoisaient de blanc à chaque fête monarchique, déclamaient alors contre la marche rétrograde du pouvoir, contre le gouvernement, le ministère, l'ancien régime, qu'on voulait ressusciter, etc. Les colléges électoraux de Paris venaient d'envoyer à la chambre dix députés libéraux sur douze. La bourgeoisie tout entière se mit à suivre les débats avec une ardeur qui rappelait l'époque de 1789. Le gouvernement, de son côté, prit des mesures de défense et rendit de nouvelles ordonnances contre la presse, qui lui faisait chaque jour des ennemis; la censure fut rétablie. L'opposition parlementaire, couverte par l'inviolabilité

de la tribune, ne manquait pas de lui reprocher vivement ces moyens de conservation personnelle ; et ses paroles brûlantes, se répandant aussitôt partout par la voix des journaux, allaient exciter les passions et porter le trouble dans la France entière. Le 3 mars, Manuel, député de la Vendée et le plus hardi des orateurs libéraux, fut déclaré expulsé de la chambre pour la durée de la session; le président ordonna au poste de la garde nationale de service au Palais-Bourbon, de mettre dehors ce député, qui ne voulait pas sortir. Le sergent qui commandait s'y refusa, et cet acte fut reçu dans la ville avec un enthousiasme extrême. Il parut aussitôt des brochures, des chansons, des portraits pour le célébrer ; une souscription nationale vint décerner au sergent un fusil d'honneur.

L'énergie de cette opposition systématique et disciplinée effrayait, pour l'avenir, les esprits éclairés qui connaissaient à fond le caractère des Français et les hommes sages de la vieille génération qui n'avaient pas perdu le souvenir de la révolution. Les coryphées du parti libéral et les importants de la bourgeoisie les rassuraient les uns et les autres en leur affirmant que le but de l'opposition n'était pas de renverser la dynastie des Bourbons, mais de l'avertir seulement, et d'arrêter la marche rétrograde de son gouvernement : « Voyez l'Angleterre, disaient-ils, les luttes politiques entre les whigs et les torys y sont perpétuelles et n'ont d'autre effet que de faire avancer sans cesse le pouvoir dans la voie du progrès. Que les ministres, qui sont les vrais ennemis de la France, soient changés ; que la couronne et ses conseillers intimes en viennent à voir la nation entière derrière les hommes de valeur, sincèrement libéraux, et toute chose ira bien dans notre pays. » C'était là le langage de la bourgeoisie parisienne surtout. Composée en très-grande partie d'hommes encore adonnés à des professions spéciales et laborieuses, ou déjà parvenus à l'aisance par un long et pénible travail, elle

ne possédait, malgré ses prétentions vaniteuses, ni l'instruction générale, ni la portée d'esprit nécessaires pour concevoir ce qui constitue la science vaste et compliquée de l'économie politique des peuples. Quoique sa vue ne pût guère se porter sans danger au delà de son comptoir, le *Constitutionnel* à la main, elle embrassait hardiment les horizons les plus étendus et traçait, d'un ton sentencieux, la voie du mieux à l'autorité, la menaçant d'une ruine prochaine si elle ne suivait pas ses avis. Au fond, la plupart de ces hommes étaient ennemis des révolutions. Étrangers à toute pratique religieuse, sans croyance et même sans principes politiques bien arrêtés, ils ne faisaient de l'opposition que pour compter pour quelque chose dans la cité et se donner de l'importance; mais en flattant tous les jours leur sot et mince orgueil, les chefs et les meneurs de l'opposition sérieuse, les ennemis jurés du trône et de la religion les tenaient sous eux comme des instruments dociles pour les projets sinistres qu'ils méditaient.

Louis XVIII mourut en 1824. Si un esprit vaste et éclairé, si un sens exquis, un cœur généreux, des intentions toujours droites et une grande prudence dans la conduite eussent suffi pour rasseoir la société française bouleversée par tant de révolutions, ce prince eût accompli assurément cette tâche glorieuse. Dès lors des bienfaits inappréciables n'auraient pas cessé d'être produits par une sage liberté, mariée à une autorité forte, tutélaire et respectée de tous. Aujourd'hui la charte serait réellement une vérité, un palladium politique pour la nation, et longtemps encore son exécution sincère ferait le bonheur de notre pays; mais, nous l'avons vu, des causes trop nombreuses et trop puissantes s'opposaient alors à l'établissement durable du régime constitutionnel formulé dans la charte, pour que les efforts de Louis XVIII pussent y réussir.

Sous le règne de ce prince, l'École polytechnique fut rétablie et l'École des chartes instituée à Paris. En même temps l'on fonda, au Conservatoire des arts et métiers, rue Saint

Martin, un enseignement public et gratuit, pour l'application des sciences aux arts industriels : cet enseignement comprit un cours de mécanique, un cours de chimie appliquée aux arts et un cours d'économie industrielle. Il y eut aussi un conseil de perfectionnement composé de douze membres : six appartenaient à l'Académie des sciences; les six autres étaient des manufacturiers et des négociants distingués. Un peu plus tard, une ordonnance royale autorisa l'établissement de la société dite *Congrégation de l'instruction chrétienne*, dont le but était de former des maîtres pour les écoles primaires des villes et des campagnes. A Paris, la grande École normale fut supprimée et remplacée par des académies ou écoles normales partielles. L'on essaya de concentrer dans la capitale l'enseignement médical tout entier, et, pendant quelques années, il n'y eut en France qu'une seule école de médecine, celle de Paris. Des ordonnances particulières vinrent organiser le conseil royal de l'instruction publique, l'Académie et la Faculté des lettres de Paris; elles réglèrent le régime des colléges royaux, des colléges particuliers et des écoles normales partielles de cette ville, et enfin tout ce qui concernait les élèves destinés à l'état ecclésiastique.

Sous le même prince, une convention conclue avec le pape rétablit le concordat de Léon X et de François Ier. Les principales dispositions des lois organiques de 1801 et 1802 furent ainsi abrogées, et le concordat du 15 juillet 1801 cessa d'avoir son effet. En conséquence, tous les anciens siéges de France furent réinstitués et convenablement dotés. On créa des chapitres, des séminaires et des cures nouvelles, et l'on pourvut généreusement à leurs besoins. Une loi précieuse pour l'humanité vint prohiber la traite des noirs; et une ordonnance prescrivit des dispositions concernant les condamnés qui, s'étant fait remarquer par leur bonne conduite et leur assiduité au travail, seraient jugés dignes d'une remise ou d'une commutation de peine. Cet acte royal tendait ainsi à établir que

le repos de la société tient surtout à l'amélioration des mœurs et à l'emploi de mesures doucement préventives. Pendant la durée du règne de Louis XVIII, de nombreuses dispositions réglementaires vinrent adoucir le service de la garde nationale de la capitale. Malgré l'opposition plus vaniteuse que réfléchie de la bourgeoisie parisienne, ce prince fut regretté de l'ensemble de la population qui l'appelait le *Père de la charte;* et lorsqu'on transféra solennellement ses restes à l'église de Saint-Denis, elle se porta presque tout entière sur les boulevards et dans la rue du Faubourg-Saint-Denis que suivit le cortége. L'abbé Frayssinous, évêque d'Hermopolis et ministre des affaires ecclésiastiques, prononça l'oraison funèbre.

Quelques jours après, Charles X fit son entrée solennelle dans la capitale. Pour plaire à la bourgeoisie, il avait commencé son règne par des décrets d'amnistie et la suppression de la censure. Aussi sa marche solennelle vers Notre-Dame et ensuite vers les Tuileries fut-elle accompagnée d'une immense multitude de peuple qui faisait retentir les airs des plus vives acclamations, et lui donnait les noms de *roi chevalier,* de *monarque bien-aimé.* Le soir, la ville tout entière s'illumina. Dans les débuts d'un nouveau règne, le prince jugea nécessaire de faire quelques avances significatives aux deux grands partis de l'opposition : les impérialistes et la classe bourgeoise. Il fit l'accueil le plus gracieux aux généraux Exelmans et Colbert, laissés notoirement dans l'oubli pendant le règne précédent, et il passa, au champ de Mars, une revue solennelle de toute la garde nationale de Paris, à laquelle s'étaient joints les beaux régiments de la garde royale. Quelques jours après cette grande parade, un ordre du jour vint annoncer à la milice parisienne que le 12 avril de chaque année elle serait seule admise à faire le service auprès de la personne du roi. L'année suivante (12 mai 1825), Charles X quitta la capitale pour aller se faire sacrer à Reims. Tous les arts s'accordèrent pour entourer de leur pompe et de leur éclat cette auguste solennité.

A son retour, le roi fut reçu avec de nouvelles démonstrations d'allégresse. Il y eut à l'Hôtel-de-Ville une fête dont la magnificence ne le cédait en rien à celles de l'empire. Ainsi qu'il arrive presque toujours aux premiers débuts d'un gouvernement non contesté, l'ensemble de la population, heureuse d'ailleurs de la prospérité générale, se tenait dans l'espérance, et l'horizon politique ne semblait obscurci par aucun nuage. La littérature, les poëtes de tous les genres et de toutes les nuances, entre autres Victor Hugo, s'empressaient de célébrer l'aurore du nouveau règne.

Depuis quelques années, l'esprit dominant de l'époque, la polémique politique, dans toute son ardeur, s'était aussi établie au milieu du domaine des lettres. Ses passions aussi vives que diverses et exclusives, y exerçaient une influence considérable qui se faisait sentir au gouvernement, et même à l'ensemble de la société française. Un des courants littéraires bien marqué remontait, par haine de la révolution et de l'empire, dans un passé lointain, et plus d'un siècle en arrière, pour y chercher des types plus purs de dignité morale et de gouvernement meilleur. Un autre, s'arrêtant obstinément au XVIIIe siècle, ne voyait personne au-dessus de Voltaire, et rien au delà de la philosophie rationaliste de *l'Encyclopédie*. A côté de cette double réaction vers un passé différent, il y avait aussi des mouvements rapides et vigoureux vers l'avenir, et ces derniers prenaient leur source dans les libertés constitutionnelles, réglées par la charte. L'on remarquait également, dans les lettres, des formes nouvelles, et à côté de la littérature dite classique qui suivait les prescriptions et les conseils des maîtres, grandissait chaque jour l'école romantique, qui les rejetait comme des entraves. La grande renommée du temps était Chateaubriand, et les œuvres en pleine vogue dans le public, *le Génie du christianisme, les Martyrs, l'Itinéraire de Paris à Jérusalem*. Elles répondaient à l'état général des esprits, et surtout des imaginations, en France. Comme Cha

teaubriand, de Bonald, madame de Staël et de Maistre appartiennent également au consulat, à l'empire et à la restauration; ou plutôt ces trois écrivains supérieurs sont de tous les temps et de tous les pays. A la génération proprement dite des Bourbons de la branche aînée appartiennent Lamennais, alors catholique et monarchique, avec son premier volume de *l'Indifférence en matière de religion;* Lamartine, avec ses *Mélodies* et ses *Méditations;* Frayssinous, avec ses *Conférences;* Ballanche, Casimir Delavigne, Soumet, Pierre Lebrun, de Gérando, P. Laromiguière, Portalis, Jouffroy, Cousin, de Féletz, Guizot, Philippe de Ségur, de Marchangy, de Barante, Villemain, Benjamin Constant, Victor Hugo, le chansonnier Béranger, Ch. Nodier, Salverte, Vitet, de Rémusat, Thiers, Mignet, et plusieurs autres. La tribune nationale produisit quelques orateurs de mérite, et la presse quelques publicistes distingués. Les sciences et les arts furent aussi représentés par des hommes remarquables dont quelques-uns vivent encore. Les bornes de notre ouvrage ne nous permettant pas de faire ici un exposé, même sommaire, de l'état des lettres et des littérateurs sous la restauration, nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage spécial sur cette matière que vient de publier M. Nettement.

L'ensemble de la presse mêlait alors les débats littéraires à l'ardente polémique qu'elle soutenait sur toutes les questions de gouvernement. Parfois même il arrivait aux journaux marquants de sortir, pendant quelques instants, des régions brûlantes de la politique, et de concentrer toute leur force sur des points de littérature. La génération actuelle se souvient encore de la lutte célèbre des classiques et des romantiques de cette époque : *le Constitutionnel* s'était établi le champion le plus chaleureux de la littérature classique, et consacrait à sa défense beaucoup de temps et de talent. C'est de ses bureaux que partit la fameuse requête au roi contre le drame romantique, requête à laquelle le monarque fit cette sage réponse :

« Messieurs, quand il s'agit de théâtre, je n'ai, comme tout le monde, que ma voix au parterre. » Mais en refusant de prendre un parti dans ces démêlés de la seule république qui soit possible en France, la république des lettres, Charles X, comme avant lui Louis XVIII, entourait de faveurs marquées et d'une haute protection les hommes qui parvenaient à s'y distinguer, tout en sachant rester en dehors des débats politiques. Malheureusement, presque toutes les productions littéraires de ce temps se tenaient renfermées avec obstination dans le domaine de l'opposition systématique; et les écrivains de toute valeur, même les plus distingués, ne quittaient guère le terrain du libéralisme révolutionnaire; quelques-uns par conviction ou pour suivre la mode, le plus grand nombre par ambition, afin de plaire à la foule qui donnait la réputation, et de parvenir un jour au pouvoir. Aussi, la littérature, ce miroir si fidèle des pensées dominantes et des passions de chaque âge, était-elle alors, dans son ensemble, libérale et opposée au pouvoir, comme elle avait été controversiste et religieuse à l'époque de la réforme et pendant les discordes de la Ligue, monarchique et disciplinée sous Richelieu et Louis XIV, impie et scandaleuse pendant la régence, sceptique, railleuse et philosophique sous Louis XV, matérialiste et athée sous la Convention, comme elle est industrielle, adonnée au lucre et panthéiste à notre époque.

Le gouvernement de Louis XVIII et de Charles X encouragea le théâtre; et, tout en surveillant avec le plus grand soin, comme il le devait, ce qui regardait les mœurs publiques, il lui laissa constamment la plus grande liberté dans ses allures, sous le rapport de l'art et des lettres. La scène parisienne brillait alors d'un vif éclat. Talma, mademoiselle Mars, mademoiselle Duchesnois attiraient une foule d'élite à la Comédie française, au Palais-Royal. Nourri avait la vogue au grand Opéra, Bouffé au théâtre de Madame (Gymnase), Ponchard à l'Opéra-Comique, Arnal au Vaudeville, Brunet, l'inimitable

Potier et l'amusant butor Odry, aux Variétés. Chaque hiver, une troupe italienne de choix, Rubini, Tamburini, Lablache, Pasta, Grisi, faisait les délices du monde des dilettanti, à la salle Favart (aujourd'hui Opéra-Comique). C'étaient là les théâtres de l'aristocratie et de la bourgeoisie riche ou aisée. La classe du peuple se portait en foule aux petits théâtres, fort nombreux alors, du boulevard du Temple, des divers quartiers de Paris et des barrières. L'ensemble de la population parisienne était composé, pour une petite partie, d'hommes opulents, de grands capitalistes, de riches négociants, et pour une partie quatorze ou quinze fois plus considérable de marchands et de boutiquiers, de rentiers de toutes fortunes, d'employés de toute espèce, de gens de profession libre, de fabricants grands et petits, et enfin d'une multitude de menu peuple, sans emplois ou états bien déterminés, et d'un très-grand nombre d'ouvriers de toutes professions. Le total de cette population s'élevait à 760,000 habitants environ ; l'immense majorité, vivait facilement du produit de son travail ; toute personne qui voulait s'occuper trouvait de l'emploi. La bonne bourgeoisie était dans l'aisance.

La cour des Tuileries brillait du plus vif éclat. Autour du roi, l'homme le meilleur et le plus simple du monde, et en même temps le chevalier le plus accompli et le plus aimable de son royaume, étaient le dauphin et la dauphine, cette fille de douleur du roi martyr, la duchesse de Berry et ses deux enfants, qui grandissaient comme un espoir pour la France. La cour qui environnait les princes était composée, en très-grande partie, des membres de cette ancienne noblesse qui, par son goût exquis, son élégance incomparable, sa politesse distinguée, sa causerie facile et son commerce si aimable, formera toujours dans le monde un type à part, impossible à imiter pour quiconque n'en fait point partie. On y voyait également un nombre assez considérable d'hommes de l'empire, militaires, pour la plupart, ou marins de grande distinction, aux formes convenables, mais carrées et parfois

même anguleuses. Il y avait aussi quelques personnages de la génération de l'époque, hommes de mérite parvenus, et faciles à reconnaître à leur air peu assuré, à leurs manières réservées et incertaines.

Après les questions de la politique et du gouvernement, la grande affaire, la pensée dominante de cette époque était le commerce. L'activité industrielle et commerciale, cette vie essentielle de la bourgeoisie des villes, si longtemps comprimée par les troubles révolutionnaires et la guerre, avait pris, dès les premières années de la restauration, à Paris surtout, un élan impétueux que rien ne semblait plus devoir arrêter. En 1816, on brûlait des marchandises anglaises dans la capitale, afin de conserver les manufactures nationales. A cette époque, Fulton y construisait le premier bateau à vapeur qu'on y ait vu. Peu de temps après, l'emploi des machines mues par ce nouvel agent tendit à se multiplier; les produits de toute espèce commencèrent à baisser de prix, et la grande révolution industrielle des temps modernes s'inaugura, pour le bien général de la société. Le gouvernement secondait par tous les moyens le mouvement commercial et l'essor de l'industrie. A Paris et dans la plupart des départements, de nombreux établissements particuliers, des sociétés d'encouragement multipliées, ne cessaient pas de lui venir en aide. Chaque année, la société d'encouragement de la capitale pour l'industrie nationale formait des prix de concours; en 1823, elle en proposa vingt, dont la valeur s'élevait à 42,000 fr.

Grâce aux sages institutions publiques dont Louis XVIII avait doté notre pays, et malgré l'ardeur d'une opposition systématique que rien ne pouvait désarmer, le travail, dans toutes les branches de l'activité humaine, reçut constamment, sous la restauration, l'impulsion la plus noble et la plus féconde. L'agriculture surtout, qui forme la profession spéciale et exclusive de 28 millions de Français sur 34 millions, s'améliora d'une manière extraordinaire; et il est à remarquer que, depuis

l'année 1818, le pain fut toujours à bas prix. Mais le gouvernement ne perdit pas de vue que la France, pays agricole par excellence, est aussi manufacturière, commerçante, maritime et coloniale; et, si l'on excepte la marine marchande, dont l'état demeura languissant, tous ces divers intérêts obtinrent une large part de l'attention publique et des soins éclairés du pouvoir. L'administration supérieure et les chambres s'en occupèrent constamment; jusqu'en 1824, la direction de notre politique commerciale etait restée divisée entre quatre départements ministériels, au grand détriment de l'unité de vues qui doit éclairer l'ensemble du travail. L'on créa d'abord un bureau avec un conseil supérieur du commerce et des colonies; un peu plus tard, on forma un ministère spécial du commerce, et l'administration économique de la France se trouva ainsi organisée d'une manière heureuse. De son côté, le pouvoir législatif, commissions du gouvernement, Chambre des députés, Chambre des pairs, ne cessait pas de s'occuper avec activité des hautes questions industrielles et commerciales du pays. A Paris et dans plusieurs autres points du royaume, des enquêtes se suivaient vivement sur les questions si difficiles et si importantes en même temps des sucres, des fers, des houilles, des vins, des grains, etc. Il est à remarquer que, malgré les tentatives de quelques opposants encore peu nombreux et les efforts vigoureux de l'Angleterre, l'opinion générale de la France, soit au parlement, soit dans les commissions spéciales, soit dans la presse et parmi le public, embrassait d'une manière bien décidée le système salutaire d'une forte protection, sur tous les points du commerce extérieur. Aussi les progrès de notre industrie, dans toutes les branches, furent-ils constants et le commerce de nos colonies s'accrut-il d'année en année. L'exposition nationale de 1827 vint donner une preuve brillante de cette marche progressive du travail industriel de la France. Tout ce que produit la main de l'homme, depuis le minerai brut jusqu'à l'orfévrerie la plus riche, depuis la

laine jusqu'à la dentelle, comparut dans ce grand concours, et l'on signala partout des progrès. La fabrication parisienne, dans ses diversités presque infinies, s'y distingua par des perfectionnements et par un goût exquis qu'elle n'avait pas encore montrés.

Il semblait que cette prospérité éclatante et inconnue jusque-là dans notre pays dût faire naître des liens de reconnaissance et d'attachement entre les Français et la dynastie des Bourbons; elle parut produire l'effet contraire. A mesure qu'avec le calme complet dont on jouissait la richesse publique et l'aisance générale augmentaient, les attaques de l'opposition contre le pouvoir devenaient plus vives. Dans le système de parti pris et de guerre à mort qu'avaient embrassé ses chefs, tout leur présentait des occasions de combat, tout concourait à leur fournir des armes. Le gouvernement, pour effacer de plus en plus entre les Français les souvenirs des discordes passées et réparer le mal des temps néfastes qui avaient pesé si douloureusement sur notre pays, profita de la prospérité générale et fit rendre par les chambres cette loi de l'indemnité aux émigrés, qui eût paru à tout le monde si équitable, si réparatrice, si bienfaisante, et en même temps si excellente comme mesure politique, si l'opposition libérale eût su être juste et de bonne foi. Cette grande réparation du passé devint aussitôt un champ de bataille ou la presse tout entière s'empressa de faire avancer ses pièces les plus formidables. D'autres mesures également justes et bien intentionnées suivirent celle-ci et vinrent fournir aux journaux de l'opposition de nouvelles armes contre le pouvoir. Ainsi attaqué dans tous ses actes avec une malveillance systématique par une presse ardente et sophistique que son immense influence sur la population élevait à l'état de puissance redoutable, le gouvernement s'arma de nouveau de lois sévères, pour veiller à sa propre conservation. Mais, dans l'état où se trouvaient les esprits, ces dispositions législatives n'eurent guère d'autre effet que

de rendre plus acharnée la guerre des libéraux contre le pouvoir.

Bientôt même cette opinion, qui tenait alors tant de place en France, vint se manifester publiquement à Paris par des démonstrations significatives de la population. Le grand orateur de l'opposition, le général Foy, mourut. On lui fit des funérailles pompeuses où assistèrent plus de deux cent mille personnes de toutes professions : avocats, artistes, commerçants, industriels, publicistes, étudiants, etc. La ville entière fut en deuil; les boutiques demeurèrent fermées, et les ouvriers, hors de leurs ateliers, se tenaient tête nue devant le passage du cortége : ce fut une menace pacifique que les libéraux appelèrent un enseignement pour le gouvernement. Le pouvoir, de son côté, agissait en toutes occasions, soit par des démonstrations publiques, soit par des mesures particulières, en faveur du culte catholique qu'il s'efforçait de rendre florissant, des mœurs privées et de la morale publique qu'il voulait relever, et de l'esprit de famille qu'il avait à cœur de rétablir dans toutes les classes de la société. Ses allures étaient constamment franches, décidées et conformes en toutes choses à des vues et à des opinions bien arrêtées, sans affectation ni jactance, comme aussi sans crainte de déplaire ni respect humain. Jamais souverain ne fut plus sincère que Charles X, et n'eut plus que lui l'instinct parfait, sinon la haute intelligence de sa position et de ses devoirs de souverain. Un tel caractère dans le prince et une conduite pareille dans son gouvernement donnaient incessamment quelque prise à des ennemis aussi habiles et aussi dissimulés que les chefs de l'opposition. Aussi voyait-on chaque jour de nouvelles phases et de nouvelles évolutions dans la lutte à outrance qu'ils menaient avec un grand ensemble contre les *ultras*, les *jésuites*, les *contre-révolutionnaires*, les *hommes de l'ancien régime*, etc. C'était une croisade générale de la révolution contre la puissance publique, savamment conduite par quelques chefs voltairiens; il y avait dans tous les

esprits une séve de jeunesse, une ardeur et un espèce d'enivrement qui rappelait 1789. Journaux, brochures, tribune nationale, associations, souscriptions ne laissaient ni trêve ni repos au gouvernement, et ne lui passaient pas la moindre faute. Le grand moyen des libéraux, celui qui semblait agir avec le plus de force sur l'esprit de chacun, était de présenter constamment leurs actes d'opposition et leurs blâmes systématiques comme les témoignages de la réprobation de la nation entière.

Paris était le centre et le foyer du mouvement révolutionnaire qui sapait le pouvoir. Quelques années avant 1830, on y remarquait trois nuances bien distinctes qui tendaient toutes au même but : la nuance révolutionnaire proprement dite; elle avait pour chefs MM. Thiers et Armand Carrel; son organe le plus accrédité était *le Constitutionnel* qui représentait alors toutes les idées et toutes les passions de la révolution, qui ralliait à son drapeau toutes les répugnances datant de 1789 et de 1793, de même que tous les mécontentements de l'empire. Béranger, cette idole de la presse libérale, y rattachait les anciens partisans de la république; Étienne, l'un de ses directeurs, les impérialistes; MM. Thiers et Carrel, les hommes de la génération nouvelle. Cette fraction avancée du parti s'honorait du nom de *révolutionnaire*, et ne dissimulait pas ses sentiments antipathiques pour les Bourbons, ni ses projets bien arrêtés d'employer tous les moyens pour les renverser. Quel gouvernement voulaient-ils établir après eux? Ils n'étaient pas encore bien fixés à cet égard; chacun conservait ses idées au fond du cœur; les vues et les plans changeaient fort souvent dans leurs esprits. « Et d'ailleurs, disaient-ils, ce n'est pas encore le moment d'agiter cette question; occupons-nous d'abord tous ensemble de l'œuvre commune, et nous verrons ensuite. »

Les deux autres nuances avaient, dans leur ensemble, un chef commun, Royer-Collard, qui faisait de l'opposition de-

puis qu'il n'était plus président du conseil de l'instruction publique. La première tirait son origine, ses principes, ses desseins et son personnel de l'Université. Ses hommes les plus considérables étaient MM. Guizot, Cousin et Villemain, et les jeunes écrivains qui marchaient sous son drapeau, MM. Jouffroy, Dubois, Trognon, Saint-Marc Girardin, Patin, et plus tard Lherminier, Ampère, Magnin, etc. C'étaient là les doctrinaires proprement dits; ils avaient pour organes quelques revues, plusieurs journaux quotidiens, et surtout le *Journal des Débats*. La troisième nuance procédait aussi, comme une seconde branche, de Royer-Collard et des doctrinaires; mais elle avait une origine différente : elle tenait à l'administration supérieure par ses liens de famille; ses jeunes écrivains faisaient en général partie du grand monde, et reconnaissaient pour chefs le duc de Broglie et le baron de Barante. L'on comptait parmi eux MM. Duvergier de Hauranne, Duchatel, de Rémusat, etc. Entre ces différentes fractions de l'opposition libérale, il y avait un grand ensemble et une discipline parfaite. Leurs journaux, qui marchaient à l'unisson et sans rivalité de nuances, étaient dévorés par la masse de la bourgeoisie, à Paris et en province. Vers les derniers temps de la restauration, ils menaient l'opinion générale et faisaient seuls toutes les élections.

Les hommes clairvoyants et étrangers aux passions politiques du temps étaient effrayés pour l'avenir de cette ardeur révolutionnaire et de ce mouvement universel des esprits que rien de sérieux ne semblait justifier. Les chefs qui le conduisaient en venaient quelquefois à concevoir eux-mêmes des craintes : « Vous les attaquez bien vivement, disait un jour Royer-Collard à M. Thiers, cela me fait peine. — Nous les renfermons dans la charte, comme dans la tour d'Ugolin, répondait celui-ci; c'est là le meilleur moyen pour les réduire et les renverser. » Royer-Collard demeurait pensif un instant; puis il ajoutait : « Je ne puis rien à cela; la raison est de

votre côté. » Depuis longtemps déjà l'esprit supérieur de Casimir Périer lui faisait redouter, comme un danger effrayant pour la France, cette ardeur fiévreuse de l'opposition dans ses attaques systématiques contre le pouvoir. Pour concilier son passé politique avec l'état présent des esprits qu'il blâmait, il gardait le silence à la chambre, quand on y agitait des questions de gouvernement. A quelques hommes considérables du parti qui dans ses salons lui témoignaient de la surprise, il disait : « Le rôle de la France, comme grande unité nationale, finirait en Europe si nous cessions d'être constitués en monarchie. Nous avons le bonheur inappréciable de posséder une royauté dynastique ancienne, acceptée, incontestée et basée sur le principe si précieux de l'hérédité salique. Si Charles X a la vue trop courte en politique pour marcher résolûment avec l'opinion et le mouvement général des idées, sachons attendre; l'avenir tout entier nous appartient. Ce prince n'est qu'un accident sur le trône. Son fils peut-être, son petit-fils certainement ira dans le sens du pays; car il sentira que c'est là son plus grand intérêt. Jusque-là la charte nous préservera du despotisme. En poussant l'opposition à outrance et en faisant une guerre à mort au gouvernement, nous travaillons à détruire la puissance publique et à renverser le principe d'autorité si nécessaire à notre pays; nous risquons de tomber dans l'anarchie révolutionnaire et de cesser d'exister un jour comme grande nation. » Tels étaient alors, dans toutes les opinions, les sinistres pressentiments des hommes sages et de portée qui avaient su rester maîtres d'eux-mêmes, au milieu de l'ardeur révolutionnaire qui semblait entraîner les esprits les mieux doués et les caractères les plus fermes.

Les plus grands efforts de l'opposition se portaient à l'attaque du ministère de Villèle, qui semblait l'arrêter dans ses projets; tous les journaux du parti, sans distinction de nuances, y concouraient; la bourgeoisie parisienne elle-

même y aidait de tout son pouvoir, et saisissait les moindres occasions pour pousser à son renversement. Dans une revue générale de la garde nationale, que le roi passa au champ de Mars, des cris nombreux : *A bas les ministres! A bas les jésuites!* se firent entendre ; ils partaient surtout des 2e, 3e, 5e, 7e et 8e légions, c'est-à-dire de celles qui appartiennent presque exclusivement au commerce de la capitale ; les princesses elles-mêmes, qui suivaient le roi en calèche découverte, furent accueillies par des paroles outrageantes. Le soir, quand les bataillons, en rentrant en ville, passèrent devant le ministère des finances, rue de Rivoli, les cris redoublèrent, accompagnés d'insultes personnelles et de menaces. A la suite de cette démonstration, aussi illégale qu'inconvenante, de la bourgeoisie sous les armes, la garde nationale de Paris fut licenciée ; cette mesure, qu'on appela coup d'État, produisit une grande irritation dans la capitale.

La chute du ministère de Villèle et la formation du cabinet Martignac eurent lieu quelque temps après. La chambre fut dissoute ; de nouvelles élections se firent, et amenèrent à Paris l'élection de douze députés libéraux, qui réunirent presque tous les suffrages : Dupont (de l'Eure), Jacques Laffitte, Casimir Périer, Benjamin-Constant, Schonen, Ternaux, Royer-Collard, Louis, Alexandre de Laborde, Odier, Vassal, J. Lefebvre. Le soir même, quand ce résultat fut connu, les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin s'illuminèrent ; l'air retentissait de cris de joie et de bruits de pétards. Plusieurs centaines d'individus parcouraient les rues par bandes, chantant, vociférant, et jetant des pierres aux fenêtres des personnes qui n'illuminaient pas. La police municipale intervint ; la foule résista et fit des barricades ; il y eut quelques charges de la gendarmerie, quelques morts et plusieurs blessés. L'on cria aussitôt partout que cette émeute avait été produite par des agents provocateurs. La cour royale évoqua l'affaire ; après une instruction de plusieurs mois, elle ren-

voya absous quatre-vingts individus mis en jugement, et déclara en même temps qu'il n'y avait pas lieu de suivre contre le directeur général de la police, Franchet, et le préfet de police, Delavau.

L'administration de ce dernier magistrat, sous le rapport de la salubrité, de la propreté et de la sûreté de la capitale, excitait de vives réclamations; il fut remplacé par M. de Belleyme, et dès lors le service général de la police se fit dans Paris à la satisfaction de tout le monde. Ce magistrat créa le corps des sergents de ville, et le chargea de veiller à la sûreté générale, ainsi qu'à la bonne tenue de la voie publique. Quant à M. Chabrol, il se tenait tout à fait en dehors des mouvements politiques, comme le permet la position de préfet de la Seine, sauf les cas d'élections, et s'occupait exclusivement de son administration. Sous sa main habile, la marche constante et régulière des services municipaux ne laissait rien à désirer.

Le ministère Martignac tenta de la conciliation politique, et fit quelques avances, par des mesures qu'il prit, aux différents partis de l'opposition. La surveillance exercée sur la librairie fut en partie supprimée; les poursuites judiciaires contre les journaux cessèrent; l'on réorganisa l'École normale de Paris; MM. Guizot, Villemain et Cousin, éloignés depuis quelque temps de leurs chaires, furent réintégrés; enfin, l'on soumit les petits séminaires à la juridiction de l'Université. L'opposition considéra ces diverses concessions comme la juste restitution d'une partie de ses droits, et s'empressa d'en faire des armes pour avoir ceux qu'elle revendiquait encore; bien loin de se ralentir, les attaques de ses journaux contre l'autorité du roi semblèrent prendre une nouvelle force. La librairie, n'étant plus surveillée aussi sévèrement, se mit à inonder Paris et la France de ses in-32, de ses mauvais livres et de ses brochures virulentes. Les professeurs rentrés à la Sorbonne transportaient de nouveau,

par des allusions bien comprises, sur le terrain alors si brûlant de la politique libérale, la foule ardente des jeunes gens, qui s'y précipitaient. De son côté, l'Université faisait ses dispositions pour entamer les petits séminaires. Malgré les actes significatifs par lesquels il manifestait son grand désir de tout concilier, le nouveau ministère était malmené par l'opposition; elle le trouvait beaucoup trop timide et lui disait sans cesse : « En avant ! »

Les hommes sages et prudents, les membres du haut clergé, pour ce qui les concernait, et les conseillers intimes du roi, conçurent alors des craintes sérieuses pour le maintien du pouvoir royal, qu'on semblait livrer ainsi pièce à pièce aux ennemis jurés du trône et de la religion. Après quelque temps d'hésitation, le ministère Martignac fut dissous et remplacé par le cabinet *Polignac*. Cette mesure annonçait de la part du roi l'intention bien arrêtée de défendre vigoureusement, et contre tous, les prérogatives de la couronne, et de sauver le principe d'autorité, si violemment attaqué dans la personne du souverain. L'opposition en masse la considéra comme le commencement des hostilités. La bourgeoisie parisienne se montra émue et fit les réclamations les plus énergiques. De son côté, la majorité de la Chambre des députés déclara au roi solennellement que le nouveau ministère était menaçant pour les libertés publiques; la Chambre fut aussitôt dissoute, et Paris se porta à des élections nouvelles avec une ardeur inexprimable. Des comités électoraux s'y organisèrent et correspondirent incessamment avec ceux des provinces; ses lettres, ses circulaires, ses émissaires, et surtout ses journaux, mirent le feu aux départements; l'immense majorité de la nouvelle Chambre fut composée de députés libéraux; tous ceux de Paris étaient dans les rangs de l'opposition avancée : Vassal, Laborde, Odier, J. Lefebvre, Matthieu Dumas, Demarçay, Eusèbe Salverte, de Corcelles, Schonen, Chardel, Bavoux, Charles Dupin. Ce fut au milieu de cette ardeur

dévorante, mais encore concentrée, qui précède les explosions révolutionnaires, que le gouvernement de Charles X et les armées françaises donnèrent à notre pays la plus belle et la plus précieuse de ses colonies, l'Algérie. Le roi se rendit à Notre-Dame pour remercier Dieu du succès de nos armes; mais la majorité des cœurs parisiens, égarée par l'opposition, ne l'y accompagna pas.

Ce prince, jugeant dès lors que c'en était fait du trône et de l'autorité suprême en France, s'il n'avait recours à ces grands moyens qui constituent les coups d'État, rendit les fameuses ordonnances de juillet : elles parurent au *Moniteur* le 26 de ce mois. Aussitôt presque tous les journalistes de la presse libérale se réunirent et rédigèrent une protestation énergique; les plus ardents coururent chez les chefs reconnus du parti, Sebastiani, Casimir Périer, Dupin, Laffitte, Dupont (de l'Eure). A la vue du spectre sanglant de la révolution violente qui se dressait devant eux et les touchait du doigt, la plupart de ces hommes, qui avaient tant osé naguère, se montraient saisis d'effroi : ils voulaient ménager une transaction avec la couronne, et rejetaient vivement l'idée d'un bouleversement complet qu'on leur présentait; mais bientôt la force irrésistible de la situation les domina : les imprimeurs congédièrent leurs ouvriers, en leur disant : « Allez demander du pain au roi. » La majeure partie des fabricants de Paris, grands et petits, les imitèrent. Dès le 27 il y eut sur le pavé plus de 30,000 ouvriers sans ouvrage, que l'on excita, par tous les moyens, à la destruction du trône.

Le soir, il y eut des rassemblements tumultueux et menaçants qui, sous l'inspiration de chefs ardents, se tâtaient et s'animaient pour la résistance. Des réverbères furent brisés, les boutiques se fermèrent; on pilla quelques magasins d'armuriers. Bientôt les patrouilles nombreuses qui parcouraient les rues furent attaquées; des rixes, des combats partiels commencèrent; quelques barricades surgirent, et quelques

hommes du peuple furent tués. L'on prit leurs cadavres et on les promena lentement dans la ville, à la lueur des flambeaux, avec des cris de vengeance. Le lendemain, dès la pointe du jour, le tocsin sonna, le tambour battit et la population de la capitale tout entière, bourgeois et peuple, sociétés secrètes et impérialistes se jeta dans la lutte aux cris de : *Vive la charte! A bas les Bourbons!* Le gouvernement, qui ne s'attendait pas à une insurrection générale, n'avait fait aucuns préparatifs sérieux de défense. Pris au dépourvu, il déclara Paris en état de siége, et donna au maréchal Marmont le commandement général des troupes pour le réduire.

Toutes ces troupes, formant la garnison de Paris, bataillons de la ligne et de la garde royale, gardes du corps, gendarmes et pompiers, donnaient un effectif nominal de 11,550 hommes; mais les soldats de ligne, dont on n'était pas sûr, ne furent pas employés; et, en retranchant les autres non-valeurs ordinaires, l'on trouve qu'il n'y eut guère au delà de 5,000 hommes engagés dans cette lutte gigantesque contre une capitale de près d'un million d'âmes, hérissée de barricades formidables dans toutes ses rues. Aussi, malgré le dévouement de la garde royale, des gardes du corps et des Suisses auxquels une imprévoyance incompréhensible empêcha de fournir des munitions et même des vivres, l'insurrection fut-elle maîtresse de la capitale, dès le 28, et la révolution, qui renversa le trône dynastique, se trouva-t-elle accomplie le 29.

Ce jour là, Paris, avec ses rues dépavées et barricadées, ses maisons, ses monuments percés de boulets et de balles, ses boulevards sans arbres, sa population haletante et armée, présentait un aspect effrayant. Bon nombre de personnes qui avaient vu les temps néfastes de 1792, y redoutaient l'horrible anarchie du lendemain du 10 août. L'on s'empressa d'établir à l'Hôtel-de-Ville un gouvernement provisoire, à la tête duquel on mit le général La Fayette. Sa voix fut écoutée de la population; et les craintes de pillage, de vengeance et de nouveaux

désordres matériels cessèrent peu à peu. Le roi et le dauphin, voyant l'insurrection maîtresse de Paris et conséquemment de la France, abdiquèrent et déposèrent l'autorité royale, pendant la minorité du duc de Bordeaux, entre les mains du duc d'Orléans auprès duquel l'opposition de presque toutes les nuances semblait se rallier depuis quelques années. Ils lui conférèrent le titre de lieutenant général du royaume. Après cette dernière tentative faite pour sauver le principe de la légitimité en France et mettre en réserve, pour des temps plus clairvoyants, ce mode éprouvé de puissance publique, le vieux monarque, suivi de sa famille, de sa maison et de ses gardes du corps, se dirigea vers Rambouillet. Il y demeura quelques jours après lesquels, sur une démonstration de la population parisienne, il quitta la France qu'il ne devait plus revoir, et s'achemina de nouveau vers la triste terre de l'exil.

Ce fut la bourgeoisie de Paris qui fit la révolution de juillet 1830, comme elle avait fait la sinistre insurrection du 14 juillet 1789, comme elle avait laissé faire la terrible révolution du 10 août 1792, et comme, en 1848, elle devait encore laisser faire la redoutable révolution du 24 février.

CHAPITRE III.

Le 9 août 1830 ; avénement de Louis-Philippe. — Perturbations et souffrance générale en France, et principalement à Paris, après la révolution de juillet. — Menées des partis ; agitations ; émeutes incessantes dans la capitale. — État de Paris, pendant le procès des ministres de Charles X. — Le 13 février 1831 ; pillage de Saint-Germain-l'Auxerrois ; destruction de l'archevêché. — Casimir Périer arrive au ministère ; inauguration de la politique de résistance et de répression. — Le choléra-morbus à Paris. — Mort de Casimir Périer ; ses funérailles. — Funérailles du général Lamarque ; insurrection des 5 et 6 juin 1832. — M. de Rambuteau préfet de la Seine. — Nouvelle organisation de l'administration municipale. — Politique de Louis-Philippe ; la société parisienne sous ce prince. — Prospérité matérielle de Paris et de la France ; le commerce, l'industrie, les affaires. — Ardeur générale pour les spéculations et les fortunes rapides ; agiotage. — La littérature à Paris, sous le gouvernement de juillet ; les romans ; les feuilletons ; école romantique ; écrits socialistes. — État de la presse à cette époque. — Travaux d'assainissement et d'embellissement exécutés à Paris. — MM. Thiers et Guizot, et leurs adhérents respectifs. — Institutions pieuses et bienfaisantes dans la capitale. — L'instruction publique. — Coalition de 1839 ; émeutes ; menaces de la guerre extérieure. — Les fortifications. — État général des esprits à Paris, vers la fin du règne de Louis-Philippe. — La société parisienne à cette époque. — Les banquets réformistes ; révolution du 24 février 1848. — Fin de cette histoire.

Toute nation civilisée aime ses libertés publiques, qui, sagement réglées, bien comprises et protégées par un pouvoir stable, sont pour elle le règne de la justice. En 1830, la partie intelligente de la France, la bourgeoisie, pipée par des chefs de parti, ne voulut pas voir que le plein exercice d'une autorité suprême forte, respectée et héréditaire, selon l'esprit de la charte, était la condition vitale des institutions vraiment libérales qu'elle avait le bonheur de posséder. Elle considéra

la royauté dynastique comme l'ennemie naturelle de ces libertés, qui, sans elle, ne sauraient se maintenir; elle l'attaqua avec autant de vigueur que de constance et finit par la détruire. Ainsi qu'on l'a vu à de certaines époques de l'histoire, la France entière eut tort contre un petit nombre d'esprits d'élite et clairvoyants qu'on appelait alors carlistes. Elle renversa de ses propres mains l'édifice monumental de la légitimité, qui l'aurait mise pour toujours à l'abri des grandes révolutions politiques; et, détruisant par ce fait seul toute es pèce de royauté, elle adopta, pour se faire diriger dans des voies inconnues, une souveraineté vivement contestée, sans raison d'existence et tout au plus viagère, sinon passagère. C'était là ouvrir la carrière à l'anarchie et lâcher les tempêtes des révolutions.

Dans cette immense et fatale erreur d'un grand pays, le duc d'Orléans aurait eu un rôle sublime à jouer, s'il avait possédé une âme assez élevée pour le comprendre. S'emparer hardiment de la puissance publique, au nom du jeune roi dynastique mineur; la manier avec intelligence et vigueur, comme lieutenant général et régent de France; calmer peu à peu les passions des partis et devenir le lien heureux de la nation qui se trompait et de la dynastie qui s'éclipsait : telle était la mission magnifique que lui donnait la Providence; et il l'eût accomplie victorieusement, à la satisfaction de tout le monde, s'il eût voulu l'entreprendre en y apportant la moindre partie seulement de cette habileté consommée qu'il sut montrer depuis. Mais les grandes pensées viennent du cœur; et c'est de ce côté-là que le duc d'Orléans était le moins bien partagé. Ne sentant pas que, dès qu'il s'y plaçait, le trône disparaissait sous lui, et qu'avec sa personne on n'élevait sur le pavois que le principe révolutionnaire surmonté d'une couronne, il accepta une souveraineté de fait, aussi pénible et dangereuse pour lui-même que triste et grosse de tempêtes pour son pays. Le duc d'Orléans prit un titre nouveau et s'ap-

pela Louis-Philippe, roi des Français. Son intronisation marquait en effet une ère toute nouvelle pour la France; l'on fit une vaine révision de la charte; et cette constitution, qui ne pouvait avoir d'existence durable qu'à l'ombre d'une souveraineté dynastique forte et respectée, fut soumise à la formalité bien inutile d'un serment public et général.

Les désordres de tout genre, physiques et moraux, qui ne manquent jamais de suivre les catastrophes révolutionnaires, se manifestèrent avec une intensité effrayante, à Paris surtout, dès les premiers jours d'août. Les opérations industrielles et commerciales s'arrêtèrent, les capitaux se cachèrent, le crédit disparut, les affaires et les travaux cessèrent, la gêne régna dans la classe aisée et la misère dans toutes les autres. En quittant l'arme de l'insurrection, l'ouvrier avait voulu rentrer dans son atelier et l'avait trouvé fermé; descendu de nouveau dans la rue, il ne demandait d'abord que du pain et du travail; mais bientôt, se ravisant, il parla de sa victoire et requit hautement une augmentation de salaire avec une diminution des heures de travail, la destruction des machines et l'expulsion des ouvriers étrangers. Le nouveau gouvernement alarmé se hâta de faire voter par les chambres un crédit de 1,400,000 fr. applicable aux monuments de Paris et à divers travaux d'ensemble, pour donner de l'occupation à la classe ouvrière. L'on s'empressa de former de vastes ateliers nationaux, et une multitude d'hommes de tous états furent employés à faire des terrassements sur plusieurs points de la ville, à rétablir une partie du pavé, à remanier les talus du champ de Mars, à refaire les fossés des Champs-Élysées, etc. L'on tira des cartons des diverses administrations tous les projets des ingénieurs et des architectes qui se trouvaient assez étudiés pour être exécutés, et on les mit aussitôt en œuvre. Mais ces travaux étaient insuffisants pour le nombre si considérable des bras inoccupés; beaucoup d'ouvriers, d'ailleurs paresseux ou mal intentionnés, ne sentant plus sur eux la main vigoureuse

de la police, préféraient au travail l'oisiveté révolutionnaire de la place publique et prétextaient l'exercice d'une profession spéciale pour refuser l'emploi qu'on leur offrait dans les ateliers de terrassement. On les voyait se réunir, sur les quais, sur la place de Grève, par bandes, par troupes, par multitude, et former quelquefois de vastes rassemblements au milieu desquels des orateurs improvisés ne manquaient pas de soulever dès lors ces redoutables questions sociales de l'inégalité des classes et des fortunes, des jouissances du riche, de la misère et des souffrances du peuple, qui devaient se produire avec une énergie si effrayante dix-huit ans plus tard.

Les ouvriers n'avaient pas été seuls atteints par la crise terrible qui pesait sur la France. Tout ce qui appartenait au commerce et à l'industrie dans la capitale se trouvait dans la détresse. Les maisons réputées les plus solides tremblaient pour leur crédit et leurs payements. Beaucoup furent réduites à la cruelle nécessité de déposer leur bilan. Quant aux petits commerçants, aux petits fabricants et à la classe si nombreuse des boutiquiers, leur état était horrible et pire encore peut-être que celui des ouvriers. Pour empêcher les ruines commerciales de s'amonceler les unes sur les autres d'une manière effrayante, à Paris, le gouvernement dut déployer une habileté consommée et se résigner en même temps aux plus grands sacrifices. D'un autre côté, il lui fallait un savoir faire et une prudence au moins égale, pour combattre, sans avoir des armes suffisantes, les menées incessantes des hommes énergiques qui voulaient établir la forme républicaine.

Ce parti se voyant alors en grande minorité, même à Paris, s'efforçait de dissimuler son petit nombre en se multipliant avec une activité et une ardeur extrêmes, en s'insinuant partout, en prenant toutes les formes et en se produisant sur toutes les questions politiques ou sociales. Tantôt enrôlant sous leurs bannières une foule de jeunes gens que leur

livraient l'inexpérience et le désir d'être quelque chose, les partisans de la république organisaient des démonstrations publiques, de longues processions, portaient solennellement au Panthéon les bustes de Ney, de Manuel, de Foy, ou descendaient sur la place de Grève et prononçaient, avec des commentaires brûlants, l'éloge des quatre sergents de la Rochelle, à l'endroit même où ils avaient été exécutés. Tantôt ils ouvraient des clubs et des sociétés populaires sur les points les plus fréquentés de la capitale. Les hommes de ce parti étaient, pour la plupart, des affiliés, anciens ou nouveaux, des sociétés secrètes. Dès le mois de septembre, quelques-uns des plus marquants commencèrent les prédications saint-simoniennes dans une salle de la rue Taitbout. Ils y exposaient longuement, avec un grand étalage déclamatoire et des prétentions de toute espèce, le mal physique et le mal moral de l'humanité, sous son aspect le plus triste et le plus hideux. Ensuite, sans établir que ces misères et ces plaies viennent le plus souvent des erreurs, des vices et des passions de l'homme, sans faire mention de la religion chrétienne comme du seul remède qui puisse les amoindrir, ils s'en prenaient aux gouvernements, puis à l'humanité elle-même, inculpaient avec amertume l'organisation sociale telle qu'elle existe, et, se substituant audacieusement à la Providence, ils se chargeaient eux-mêmes de distribuer à chacun de nous sur la terre son rôle dans la vie sociale. Pendant quelque temps, ces folles utopies de cerveaux malades occupèrent une partie de la population parisienne.

Parmi les clubs, formés alors par les hommes du parti républicain, le plus important était celui qui siégeait au manége Pellier, rue Montmartre, sous le nom des *Amis du peuple*. Les attaques contre le gouvernement s'y produisaient chaque jour avec une violence extrême, et le projet d'établir la république s'y agitait tout haut. La bourgeoisie finit par s'inquiéter de ces réunions ardentes qui rappelaient 93 et les Jacobins. Plu-

sieurs bataillons de la garde nationale se portèrent un jour rue Montmartre et fermèrent le club Pellier. Battus sur ce point, les républicains se tournèrent vers la jeunesse des écoles et la multitude des faubourgs, et se jetèrent dans les agitations de la rue. On avait proposé à la Chambre des députés d'abolir la peine de mort. Ils persuadèrent aussitôt à la foule que cette proposition cachait le dessein de sauver les ministres signataires des ordonnances, dont le procès s'instruisait. Sur leurs excitations, des flots de peuple se portèrent au Palais-Royal, avec de grands cris et des menaces. Repoussés par la garde nationale, ils marchèrent sur Vincennes, où les accusés se trouvaient enfermés, et ne se retirèrent que devant la résistance énergique du gouverneur. Depuis ce jour, l'on vit se grouper, pour former un tout redoutable, sous le nom général de républicains, tous les éléments ordinaires de l'opposition, et surtout de l'opposition à un gouvernement sorti hier des barricades : des affiliés de sociétés secrètes, des boutiquiers, des négociants et artisans ruinés, des ambitieux déçus ou éconduits, des esprits inquiets ou utopistes, des hommes ardents, blessés ou déchus de quelque poste; enfin des mécontents de toutes les espèces et de toutes les classes. Prenant un point d'appui formidable dans la multitude, que la misère livrait à toutes les excitations, ils l'agitaient et la remuaient sans cesse; des groupes séditieux, des rassemblements menaçants, se tenaient, pour ainsi dire, en permanence autour du Palais-Royal, où était le roi; près de Vincennes, où l'on détenait les ministres de Charles X; près du Luxembourg, où la cour des pairs instruisait leur procès.

Le jour où les débats s'ouvrirent, des masses effrayantes de peuple se portèrent sur le Luxembourg; mais le palais était enveloppé par une armée entière, composée de toute la garde nationale de Paris et de la banlieue, et de vingt mille hommes de troupes de ligne. Leurs bataillons profonds occupaient les rues voisines et poussaient les patrouilles jusqu'aux quais.

Ils étaient inondés, dans leur marche, par les flots de la multitude, vociférant des cris de : *Mort aux ministres!*... Pendant six jours entiers, la garde nationale campa autour du Luxembourg, l'arme au bras, opposant une résistance passive aux fureurs de la foule, calmant l'irritation des esprits par de bonnes paroles, contenant ses propres colères et évitant surtout de commencer une collision qui fût devenue bientôt un massacre épouvantable. La Fayette, les hommes considérables connus du peuple, toutes les autorités du jour, et un grand nombre d'élèves des écoles parcouraient incessamment les groupes ameutés, remontrant, priant, conjurant, parlant de l'ordre public et du respect dû à la justice. Enfin, lorsque la multitude apprit que l'arrêt était rendu, qu'il prononçait la détention et que les ministres condamnés avaient été déjà ramenés à Vincennes, elle poussa des cris furieux : *Aux armes! A la trahison!* Mais bientôt cette rage s'apaisa d'elle-même; insensiblement les flots de peuple s'écoulèrent, l'émeute se dissipa et la victoire demeura au nouveau gouvernement, soutenu par la bourgeoisie en armes. Pour un instant, les partis ennemis du pouvoir parurent se recueillir et se préparer à des attaques plus décisives.

Le 13 février, quelques hommes imprudents, partisans de la dynastie déchue, firent célébrer à Saint-Germain-l'Auxerrois un service anniversaire de la mort du duc de Berry. A cette nouvelle, la foule s'ameuta, envahit l'église et se mit à y détruire tout : autels, ornements, tableaux, meubles, sacristie même, chœur et chaire. L'autorité n'opposa aucune résistance à ces horribles profanations, afin, disait-elle, d'effrayer le parti carliste. Aussi cette multitude de vandales et de sauvages, échauffée à la destruction, alla-t-elle, en poussant des cris de fureur, continuer son œuvre abominable à l'archevêché. Là encore tout fut brisé, anéanti ou jeté à la rivière, au milieu des blasphèmes impies, des moqueries et des rires cyniques. Là encore cette multitude ignoble put opérer son œuvre

diabolique sans être troublée par l'autorité. C'était le mardi gras; l'on vit les ornements sacrés de l'autel figurer par la ville dans des mascarades hideuses; l'on vit des hommes sacriléges monter au sommet des églises et renverser impunément les croix qui les décoraient, aux applaudissements frénétiques d'une multitude immonde et avinée : c'est là un des jours les plus honteux du gouvernement de juillet et des plus tristes de l'histoire de Paris. Depuis ce moment, les passions de la foule, ne se sentant plus comprimées par un pouvoir fort, s'exaltèrent chaque jour davantage. Excitée par le parti républicain et les sociétés secrètes, elle s'ameutait à tout instant, parcourait la ville en longues processions, poussant des cris, faisant des manifestes, des proclamations, sommant le gouvernement de tenir ses promesses de juillet. Bientôt l'émeute parut s'établir en permanence dans la rue. Malgré ses embarras de tout genre, ses souffrances et ses inquiétudes incessantes, la bourgeoisie devait faire face aux troubles de la place publique et réprimer le désordre, sous peine de périr corps et biens. A chaque instant le rappel battait et l'appelait aux armes. Comme l'émeute, elle se voyait forcée de se tenir, pour ainsi dire, en permanence dans la rue. La garde nationale était harassée; elle en vint à faire entendre les plaintes les plus vives contre la faiblesse du nouveau gouvernement, et à lui demander instamment de prendre des mesures énergiques pour rétablir l'ordre avec la tranquillité.

Au milieu de cette anarchie désordonnée, qui avait lassé tout le monde et menaçait le trône de juillet d'une destruction prochaine, le roi se décida enfin à se jeter résolûment dans la politique de la résistance. Tous les ministres, qui se succédaient depuis la révolution, Laffitte, Dupont de l'Eure, etc., se trouvaient impuissants pour réprimer l'esprit de sédition, pour faire renaître le calme avec les affaires et remettre en bon état les services publics. Louis-Philippe appela au pouvoir Casimir Périer. Quoi qu'il se fût tenu constamment de-

puis 1815 dans les rangs de l'opposition parlementaire, Casimir Périer était, par sa nature même, l'homme de l'autorité, ayant un sens droit, le coup d'œil rapide, la volonté ferme et persistante avec une grande puissance de commandement. Aussitôt qu'il fut au ministère, l'état des choses prit une face nouvelle : le pouvoir leva la tête; des mesures vigoureuses furent employées pour comprimer le parti républicain, pour combattre et déjouer les desseins des sociétés secrètes, et pour réprimer les excès de la presse. Les chambres s'empressèrent de lui prêter leur appui, et une loi contre les attroupements, sévèrement appliquée, mit fin aux troubles de la rue. Dans cette voie, l'opinion de l'immense majorité de la population, et de la bourgeoisie surtout que le désordre ruinait, vint le seconder avec la plus grande énergie. Le 14 juillet d'abord et puis le 16 septembre de l'année 1831, deux grandes émeutes successives prirent tout à coup un caractère assez grave et assez violent pour faire craindre un moment le renversement de la faible monarchie de juillet; mais, grâce aux mesures prises partout, elles finirent par être apaisées sans combat. La politique ferme et résolue de Casimir Périer, son action impétueuse et incessante, et son énergie pleine de colère, ramenèrent peu à peu l'ordre et la tranquillité dans la capitale. L'hiver de 1831 à 1832 s'y passa sans troubles. Le commerce et les affaires semblèrent vouloir renaître; les ouvriers retrouvèrent du travail; les théâtres, les salles de bals, les lieux d'amusement public furent de nouveau fréquentés; insensiblement la grande cité reprit sa physionomie ordinaire.

Mais alors on y vit paraître un autre fléau bien redoutable. Après avoir parcouru la plupart des contrées de l'Europe orientale et septentrionale, le terrible choléra se manifesta à Paris le 27 mars 1832, et, dès le 30, il enlevait cent cinquante personnes par jour. La populace crut d'abord à des empoisonnements publics; transportée de colère, elle se rua sur des malheureux qui lui parurent suspects, les maltraita, les jeta

à la Seine ou les mit en pièces. Cette fureur et ces exécutions horribles n'arrêtèrent pas les progrès de la redoutable épidémie qui devinrent bientôt effrayants. L'on prit à la hâte de nombreuses mesures pour les combattre et pour donner de prompts soulagements à ses malheureuses victimes. Des hôpitaux, des ambulances, des bureaux de secours furent partout organisés. La police fit procéder avec un soin extrême à l'assainissement général de la ville et au nettoyage des quartiers les plus populeux. Tous les médecins et les pharmaciens, tous les élèves en médecine furent mis en réquisition et distribués dans les ambulances, les hôpitaux et les bureaux de secours. Pendant le mois d'avril, Paris présenta l'aspect le plus affligeant et le plus lugubre. Un vent d'est, sec et froid, soulevait incessamment des nuages de poussière; le temps demeurait clair, mais le soleil était sans chaleur. Les rues restaient désertes et les boutiques à moitié fermées. L'on rencontrait partout des convois funèbres par masses de huit, de dix cercueils entassés dans des voitures de toute espèce, gagnant lentement les cimetières, sans aucune pompe extérieure, et formant une lugubre procession continue. Le terrible fléau ne cessa pas de sévir avec plus ou moins d'intensité dans la capitale, depuis la fin de mars jusqu'au milieu de septembre. Il frappa surtout les quartiers pauvres et malsains, les rues sales, les habitations mal tenues des ouvriers et des indigents : il enleva 18,400 personnes de tout âge, de tout sexe et de tout rang.

Casimir Périer fut une de ses victimes, et succomba le 19 mai. Par la fermeté de son caractère et l'énergie de sa volonté, cet homme remarquable était parvenu à mettre enfin le gouvernement de juillet dans la voie salutaire de la résistance au désordre anarchique qui menaçait la France. Il avait inauguré le retour heureux de la puissance publique, tombée si bas depuis 1830 : aussi les hommes d'ordre et les conservateurs, la bourgeoisie haute et moyenne, la plus

grande partie de la garde nationale, avec des masses de troupes, tous les corps politiques, toutes les autorités municipales et autres, les fonctionnaires, les magistrats, les employés supérieurs, s'empressèrent-ils de témoigner leur attachement pour la politique du règne de l'autorité, en célébrant avec la plus grande pompe les funérailles de son plus intrépide défenseur.

Le parti républicain considéra cette démonstration publique comme un défi et une menace des conservateurs ; et le général Lamarque, un des chefs de l'opposition démocratique à la Chambre des députés, étant mort le 5 juin suivant, les hommes qui menaient ce parti lui préparèrent des funérailles éclatantes, afin de répondre, par un deuil significatif des masses populaires, au deuil public, où s'étaient donné rendez-vous les classes de la bourgeoisie et les hommes ennemis du désordre. La cérémonie eut lieu le long des boulevards, et réunit une immense multitude de peuple, des ouvriers surtout, qu'y avaient poussés les excitations ardentes des clubistes, des sociétés secrètes, des républicains et des hommes de l'opposition dans toutes ses nuances.

De son côté, le gouvernement, qui connaissait les projets de ses ennemis jurés, avait consigné dans les casernes, ou cantonné sur divers points de la ville, 25,000 hommes de troupes. La plus grande partie de la garde nationale se tenait sur pied ; l'Hôtel-de-Ville, les édifices publics et toutes les mairies étaient fortement gardés. La prise de ces mesures fut heureuse : en effet, à un moment donné, le drapeau rouge parut au milieu de cette multitude ; des cris de : *Vive la république ! A bas Louis-Philippe !* se firent entendre ; on appela de toutes part aux armes, et la lutte commença : aussitôt des boutiques d'armuriers furent pillées et des barricades s'élevèrent de toutes parts ; à la fin du jour, l'insurrection était maîtresse du Marais, du faubourg Saint-Antoine, du quartier Saint-Martin et des halles ; mais elle se composait presque

exclusivement de clubistes, d'affiliés des sociétés secrètes et de quelques centaines d'ouvriers égarés; le reste de la population y demeurait étranger et montrait peu de sympathie pour la république : aussi les barricades furent-elles enlevées facilement l'une après l'autre, et les insurgés, chassés successivement de tous leurs postes, finirent par se concentrer dans la rue Saint-Martin, près de la vieille église Saint-Merry, où ils élevèrent des barricades formidables et changèrent certaines maisons en vraies citadelles. A peine étaient-ils quatre ou cinq cents; mais c'étaient des hommes déterminés : il fallut employer le canon pour les réduire; presque tous furent tués ou pris. Au moment même de la bataille, Louis-Philippe, accompagné de ses fils et d'un nombreux état-major, parcourut courageusement toute la ligne des boulevards et des quais; il fut reçu partout, par la population émue, aux cris de : *Vive le roi! A bas les républicains!* Les insurgés eux-mêmes, en face desquels il se trouva un instant sur la place du Châtelet, le voyant s'approcher avec sang-froid d'une de leurs barricades, ne purent s'empêcher de crier : *Bravo le roi!*

Cette victoire des conservateurs sur l'anarchie donna de la force au gouvernement : Paris fut mis en état de siége et y demeura vingt jours; on licencia l'École polytechnique et l'École d'Alfort qui avaient pris part à l'insurrection; l'artillerie de la garde nationale, composée presque tout entière de républicains connus, fut dissoute; trois journaux demeurèrent suspendus, et de nombreuses arrestations, suivies bientôt de condamnations, eurent lieu. Un peu plus tard les saint-simoniens furent traduits devant la police correctionnelle. Ils tentèrent de produire de l'effet sur la population, en se rendant à pied, et en costume, de Ménilmontant au Palais-de-Justice, et en affectant dans leur marche une sorte de pompe mystique; mais les Parisiens les regardèrent passer avec des rires moqueurs, et le tribunal les condamna pour outrage à la morale publique. Toutefois, leurs journaux et leurs prédications

ardentes exercèrent pendant quelque temps encore une grande influence sur l'esprit, sans défense et amoureux de nouveautés, de la jeunesse. Le 19 novembre de la même année, on tira un coup de pistolet sur le roi, au moment où il traversait le Pont-Royal, au milieu d'une nombreuse escorte et d'une double haie de gardes nationales. L'assassin parvint à se cacher dans la foule et ne fut pas découvert. Ce fut-là la première de ces quatorze tentatives d'assassinat auxquelles ce prince se vit exposé successivement durant son règne.

Le lendemain de la révolution de juillet, M. de Laborde avait été quelque temps préfet de la Seine ; il avait eu pour successeurs M. Odilon Barrot d'abord, et ensuite M. de Bondy; le 25 juin 1833, ce dernier fut remplacé à son tour par M. le comte de Rambuteau : cet administrateur, aussi habile que prudent et de formes agréables, avait déjà fait ses preuves, sous l'empire, à la préfecture du Simplon. Dès son entrée en fonctions, il eut soin de se tenir constamment en dehors des questions de la politique. Sous sa main exercée, les services municipaux prirent une régularité et une activité qui vinrent rappeler les temps heureux de M. Chabrol. M. L. de Jussieu, homme d'esprit et de cœur, était secrétaire général. La préfecture de police se trouvait dirigée par M. Gisquet, que Casimir Périer avait désigné au roi, et qui jouissait encore de toute sa confiance.

Sous la restauration, l'organisation municipale de Paris était restée la même que sous l'empire ; l'administration tout entière s'y trouvait dans la main du pouvoir exécutif. Après la révolution de juillet, l'opinion publique demanda une réforme, et la loi de 1834 vint organiser de la manière suivante le conseil général de la Seine et le conseil municipal de Paris :

1°. Le conseil général de la Seine se compose de quarante-quatre membres, dont trente-six pour la ville de

Paris et huit pour les arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis ;

2°. Les élections de ces conseillers sont faites par les électeurs politiques, auxquels sont adjointes certaines catégories de citoyens, magistrats, professeurs, notaires, etc. ;

3°. Trente-six membres du conseil général forment le conseil municipal de Paris ;

4°. Il y a un maire et deux adjoints pour chacun des arrondissements ; ils sont choisis par le roi sur une liste de douze candidats nommés par les électeurs de chaque arrondissement.

Du reste, durant le règne de Louis-Philippe, la division générale des services municipaux, leur marche et leur mécanisme administratif furent les mêmes que pendant la restauration et sous l'empire. Dans les deux administrations, les préfets signaient seuls tout le travail des bureaux et demeuraient personnellement responsables, soit envers l'autorité supérieure, soit envers le conseil municipal, soit même vis-à-vis des tiers ; ils dirigeaient les agents de tous les services extérieurs. A l'Hôtel-de-Ville, M. de Rambuteau était secondé dans son travail difficile par des employés supérieurs distingués : MM. Bouhin, Laurent et Allard, pour la comptibilité et la gestion des finances ; M. Varcollier père, homme d'esprit, de sens et de goût, pour l'ensemble de l'administration, la conduite générale des affaires et les beaux-arts ; M. Tremisot, pour les grands travaux d'établissement d'égouts et de distribution des eaux dans les divers quartiers, etc. Au conseil municipal siégèrent constamment des hommes fort remarquables, et souvent des capacités notoires pour toutes les branches des services publics : aussi le système d'améliorations et d'embellissements de tout genre, inauguré à Paris par M. Chabrol, fut-il suivi avec une ardeur nouvelle, pendant toute la durée de l'administration de M. de Rambuteau.

Le gouvernement de juillet, si mal assis dans son principe même, s'était vu affaiblir encore par l'abolition de l'hérédité de la pairie, que la force des choses avait amenée, malgré les efforts de quelques hommes de talent. Combattu avec un acharnement persévérant par le parti révolutionnaire, contesté par une minorité formidable, accepté de la majorité pensante de la France, c'est-à-dire de la bourgeoisie, mais comme moins mauvais seulement qu'un gouvernement républicain et point de ralliement des hommes d'ordre contre l'anarchie de la rue, il se voyait condamné à vivre d'artifices et d'expédients, à exister comme par grâce et par faveur. Cette étroite nécessité, qui découlait fatalement de son origine même, força Louis-Philippe, son chef, à prendre personnellement et en réalité la direction suprême des affaires de l'État, tout en paraissant la laisser aux mains d'un ministère responsable, selon les dispositions formelles de la charte. Cette situation fausse et mensongère était peu propre à donner de la force au pouvoir, au milieu des dangers de toute espèce qui l'environnaient. Dès lors le besoin pressant d'acquérir et de conserver l'autorité indispensable pour gouverner vint développer dans le roi un art de conduite, un savoir-faire et une habileté consommée dont l'histoire n'avait pas encore montré d'exemple. Son esprit sceptique en toutes choses, si l'on excepte les qualités honnêtes de l'homme privé et tout ce qui constitue le bon père de famille, s'accommoda indistinctement, en politique, pour réussir, de tous les moyens que lui indiquait une pénétration remarquable jointe à une vigilance incessante et à un grand art de plaire. Se faire des partisans à tout prix, séduire les hommes dangereux pour son pouvoir, entretenir des rivalités continuelles parmi ceux qui étaient ses instruments, flatter en toutes choses la vanité de la bourgeoisie, la servir constamment dans ses intérêts matériels, tout scinder, tout diviser autour de lui pour être seul à suivre un système de conduite : tel fut l'ensemble de sa politique intérieure; et c'est là aussi

une des causes puissantes de ce culte exagéré des intérêts matériels, de cette ardeur passionnée pour des fortunes promptes, et des gains rapides qui ont jeté la société française, durant son règne, dans une indifférence déplorable pour les choses étrangères à l'argent, dans un égoïsme dissolvant de toute société, et enfin dans cet individualisme impitoyable qui a mis la France à deux doigts de sa perte, en 1848.

Disons toutefois que, dans cette voie pernicieuse, Louis-Philippe ne faisait que suivre, en les excitant, les instincts et les tendances de son époque. Dès que l'émeute cessa de gronder dans la rue, le pays tout entier, gouvernants et gouvernés, chambres, administrations et simples particuliers se jetèrent dans la vie exclusive de l'industrie et des affaires. Sur tous les points de la France, et à Paris principalement, l'on voyait chaque jour des entreprises nouvelles se former et des sociétés en commandite, souvent peu sérieuses, s'organiser. Les chambres, de leur côté, celle des députés surtout, secondaient avec zèle cet élan général, par des études et puis par des dispositions législatives, sur les diverses questions de l'industrie ou du commerce à l'ordre du jour.

Le parti républicain qui, malgré ses défaites, n'avait rien perdu de son audace, accusait avec virulence le gouvernement d'exciter partout, et dans la bourgeoisie parisienne principalement, des passions cupides et égoïstes, afin de les exploiter à son profit, d'étouffer les sentiments généreux de la nation qui lui paraissaient redoutables pour son existence, et de ne vivre qu'au moyen d'une majorité factice, acquise par la corruption, par l'entremise des hommes d'argent ou des distributeurs d'emplois publics. Ce parti, si ardent à cette époque, agissait surtout par les sociétés démocratiques qui chaque jour allaient en se multipliant, qui répandaient de tous côtés des brochures brûlantes, des pamphlets calomnieux, et ne craignaient pas d'énoncer tout haut leurs projets de guerre civile. La plus considérable était la société des *Droits de l'homme*. Là

s'étaient donné rendez-vous les mécontents de toutes les classes, de tous les partis, les sectateurs de toutes les doctrines. Un même sentiment les animait : la haine contre la monarchie de 1830 et le vif désir de la détruire. Cette société redoutable, qui avait dans Paris plus de soixante sections, correspondait régulièrement avec presque toutes les sociétés républicaines de la province. Elle avait une discipline exactement suivie, possédait des finances en quelque sorte régulières, faisait paraître des journaux, envoyait partout des émissaires et amassait des armes pour faire *une journée*. Le parti républicain toutefois ne comptait des adhérants que dans une faible minorité de la population, même à Paris. L'immense majorité, n'y voyant qu'une espèce d'organisation temporaire du désordre et de l'anarchie, manifestait pour lui la plus vive répulsion. La garde nationale de la capitale surtout, c'est-à-dire la bourgeoisie parisienne, montrait une haine implacable contre les hommes de la révolution et de la démocratie : « Ces anarchistes, disait-elle, ces perturbateurs ambitieux de la tranquillité publique, dont les menées coupables détruisent la confiance, arrêtent les affaires et paralysent le commerce. » A force d'instances, elle finit en 1834 par obtenir deux lois répressives fort sévères : l'une contre les crieurs publics, et l'autre contre les associations démocratiques. Le parti républicain, se voyant menacé dans son existence même, se servit, pour se défendre, de ses armes et de ses moyens ordinaires : l'insurrection. Il y eut des émeutes à Paris, sur la place de la Bourse, aux quartiers du Temple et Saint-Martin, dans les rues Beaubourg et Transnonain. Il y eut à Lyon une grande insurrection ; mais tous ces mouvements, produits par une infime minorité d'hommes violents que l'ensemble de la population détestait, furent facilement comprimés ; l'ordre, troublé pour un moment, se rétablit et les alarmes cessèrent.

Dès lors, la vie des affaires reprit son cours avec une ani-

mation et une ardeur qui allaient se continuer pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe. Le gouvernement et les chambres, de leur côté, ne ralentirent pas un instant leurs efforts, durant la même période, pour seconder cet élan général. En 1834, M. Duchatel, esprit remarquable sur plusieurs points et habile surtout dans la science de l'économie politique, signala son arrivée au pouvoir en établissant une enquête sur diverses prohibitions à l'entrée en France des produits étrangers. En attendant les renseignements et les avis qu'il en espérait, le ministre, usant avec mesure et prudence de l'autorisation que lui donnaient les lois existantes, leva certaines interdictions contre lesquelles réclamait l'opinion générale des hommes compétents : comme celles de l'horlogerie étrangère, des vêtements d'étoffes, de quelques espèces de fontes, etc. Les chambres de commerce comprirent la portée de cette enquête qui agitait la question la plus importante de l'économie politique pour la France : dans toutes les villes, et à Paris principalement, elles la suivirent avec un grand zèle; mais l'égoïsme et l'individualisme vers lesquels, déjà à cette époque, l'esprit public inclinait d'une manière alarmante, vinrent paralyser en grande partie les bons effets qu'on en espérait, et desséchèrent presque tous ses fruits. L'on trouve cependant quelques bons avis et des renseignements utiles dans les trois volumes des dépositions qu'elle produisit.

L'augmentation rapide de nos usines à vapeur, et bientôt après la formation incessante de nouvelles lignes de fer mirent à l'ordre du jour l'importation des houilles étrangères, et en firent une des questions considérables de l'époque. Notre sol, encore inexploré sous le rapport des mines houillères, paraissait pauvre. Après plusieurs années d'examens sérieux et de discussions approfondies, après une division bien calculée des frontières ainsi que des tarifs d'importation en diverses classes et en plusieurs zones, les chambres firent des réductions successives, principalement sur les houilles provenant de l'An-

gleterre et de la Belgique. Par compensation, le gouvernement obtint de ces deux pays de fortes diminutions sur les droits qu'y acquittaient les divers produits de notre territoire. Il y avait une autre question que son importance, sous le rapport des intérêts engagés, et sa liaison étroite avec la prospérité de notre marine, firent débattre également, durant plusieurs années, avant qu'elle pût recevoir une solution : la question des deux sucres. Les colonies réclamaient des mesures énergiques qui auraient amené infailliblement la destruction de l'industrie indigène. Celle-ci, à son tour, criait de toutes ses forces pour qu'on la laissât vivre; elle finit par se faire écouter. Moyennant l'acquittement d'une taxe bien calculée, il lui fut permis d'exister et de marcher à côté de sa jalouse rivale. Depuis la promulgation de ces dispositions législatives, la fabrication du sucre n'a pas cessé d'augmenter et de tenir un bon prix, en France et dans les colonies. L'expérience est venue ainsi démontrer la sagesse du législateur dans cette grande question. Les droits d'importation sur les fils et tissus étrangers, sur le lin principalement, furent réglés aussi avec une intelligence remarquable des vrais intérêts de la France.

Pendant tout le règne de Louis-Philippe, le gouvernement et les chambres ne cessèrent pas un instant de travailler à la formation de traités de commerce avec les États étrangers. Quelques esprits ardents, envisageant le zoll-verein germanique, demandaient une union douanière entre la France, l'Espagne, le Piémont, l'Italie du centre et du midi, la Suisse et la Belgique. Cette union ne put être réalisée avec aucun de ces États sous la forme absolue qu'ils voulaient lui donner, et peut-être même n'était-il pas désirable, pour nos intérêts bien compris, qu'elle le fût; mais les efforts des économistes qui y poussaient ne restèrent pas infructueux. Des traités précieux de navigation et de commerce furent conclus avec plusieurs de ces gouvernements; les autres consentirent à admettre chez

eux certains de nos produits jusqu'alors prohibés et à opérer des réductions importantes sur ceux qu'ils admettaient.

Au milieu de cette fièvre des affaires et de cette ardeur pour le gain qui semblaient posséder les esprits, la monarchie sut s'occuper utilement de toutes les questions économiques qui concernent la production générale et le mouvement commercial. Sous ce rapport, les progrès sont bien marqués. Tout ce qui regarde les blés et les vins fut réglé avec la plus grande sagesse. Aussi, de 1830 à 1847, voyons-nous pour le blé s'établir, dans toute la France, le prix moyen de 19 à 20 fr. l'hectolitre, et l'exportation devenir le fait d'habitude. Quant à la production vinicole, il est constant aussi, malgré les plaintes des viticulteurs, que ses progrès ne se sont jamais arrêtés depuis la fin du siècle dernier, et qu'elle a reçu une forte impulsion pendant le règne de Louis-Philippe. Le nombre d'hectares plantés en vignes était, en 1788, de quinze cent mille environ; il s'éleva à plus de seize cent mille en 1808, et à près de deux millions en 1829; vers 1847, il atteignait deux millions deux cent mille. La consommation intérieure de nos vins et de nos eaux-de-vie, et l'exportation extérieure suivirent la marche progressive de la culture viticole. En 1831, les vins consommés en France, d'après les relevés du trésor, étaient de huit millions d'hectolitres; en 1847, ce chiffre s'éleva jusqu'à plus de dix-sept millions : ce qui donne une augmentation d'environ 110 p. 100. Les vins et les eaux-de-vie exportés en 1831 ne forment pas tout à fait un million d'hectolitres; en 1847, ils dépassent dix-huit cent mille. Dans toutes les autres cultures industrielles, dans celle de la betterave surtout, l'on pourrait constater les mêmes progrès. En même temps le prix moyen de la terre, et celui de la vigne principalement, s'est élevé sur tous les points du territoire. L'hectare de vigne qui valait, prix moyen, 1,700 fr. en 1788, 2,300 fr. en 1810, et 2,900 fr. en 1830, dépasse aujourd'hui 3,000 fr. Depuis quinze ans, l'exploitation des

houilles indigènes, « ce pain de l'industrie, » dit-on, tend à prendre un accroissement prodigieux. L'industrie des tissus de toute espèce, fils, laine, soie, coton, a fait aussi d'immenses progrès sous la monarchie de juillet, et le prix de vente a subi sur tous une grande diminution. Celle des tissus de coton est extraordinaire. Le kilogramme qui se vendait 30 fr. en 1825, n'en valait plus que 9 en 1847. Des réductions de prix de vente analogues se sont opérées dans les produits manufacturés de toutes les espèces. D'un autre côté, grâce à l'emploi général des machines à vapeur, dans les diverses industries, les salaires ont augmenté partout d'une manière remarquable : ici d'un quart, là d'un tiers, ailleurs de moitié et quelquefois même d'avantage; de sorte qu'on a vu la main-d'œuvre hausser dans le même temps que les prix de revient et de vente s'abaissaient. Les registres des douanes constatent que depuis vingt-cinq ans les importations de l'étranger en France, et surtout à Paris, n'ont pas cessé de s'accroître, et c'est sur le chiffre des matières premières employées par l'industrie, qu'a porté cet accroissement. Les importations d'objets fabriqués ont augmenté sensiblement aussi, mais seulement au profit du transit et de la réexportation. Dans le même temps, nos envois directs à l'étranger se sont multipliés d'une manière remarquable, et cette augmentation porte principalement sur les produits de nos manufactures.

Pour certaines industries particulières, pour les fils et tissus de coton surtout, Mulhouse, Rouen et Saint-Quentin se signalèrent sous la monarchie de juillet; mais Paris brilla dans presque tous les genres de productions à la fois. Ce fut pendant cette période, principalement, qu'il devint la première ville manufacturière et commerçante de France, et le centre animé du mouvement général des affaires. A ses portes, dans ses faubourgs, chaque jour voyait s'élever des usines nouvelles pour toutes les branches de l'industrie indistinctement. Leurs produits intarissables, ceux principalement

qui constituent le vaste ensemble de la fabrication dite *articles de Paris*, étaient incessamment dirigés sur tous les points de la France, vers la mer surtout, et vers les ports d'où ils gagnaient l'étranger. Dans la ville, jamais le courant de la vie industrielle ne s'était encore montré aussi fort, aussi rapide et aussi agité. Durant plusieurs années consécutives ce fut une fièvre, une espèce de rage et de délire inexprimables; la Bourse était devenue un tourbillon étourdissant, un gouffre sans fond, qui attirait de loin d'innombrables victimes et finissait presque toujours par les dévorer; son nom se trouvait constamment dans la bouche de tout ce qui tenait directement ou indirectement au mouvement général des affaires. Les fortunes s'y faisaient, s'y abîmaient, montaient, descendaient avec la promptitude de l'éclair et le bruit du tonnerre. Le jeu y tenait la plus grande place; dans certains jours il se montrait effréné; fort souvent même il ne reposait que sur des entreprises imaginaires mises en avant par les flibustiers du monde financier, et présentées au capitaliste avide, à l'actionnaire crédule comme des placements d'argent excellents, qui devaient rendre cinquante pour cent au moins par an. Le gouvernement, oubliant qu'il est le tuteur né et le gardien nécessaire des intérêts privés dans toutes les opérations publiques qui se font sous son contrôle, manquait à son devoir, en n'intervenant pas d'une manière efficace pour faire disparaître complétement les scandales de la Bourse qu'il n'ignorait pas; et cette faiblesse coupable tendait à détruire chaque jour la morale publique.

Un autre levier bien puissant de destruction, non-seulement de la moralité publique, mais aussi des mœurs privées, était la littérature courante ou frivole, c'est-à-dire les romans: jamais encore la société française, dans son ensemble, n'avait été possédée par une passion aussi ardente et aussi désordonnée pour ce genre de productions. De nombreux compositeurs de romans de tout âge et de tout sexe, fort souvent

de tout jeunes gens sortant du collége, ou de jeunes femmes quittant à peine la pension, sollicités par les demandes d'un public insatiable, se hâtaient de produire et de lui livrer leurs ouvrages, sans les mûrir ni les critiquer, sans attendre que le temps et des études suffisantes fussent venues leur donner quelque apparence de composition sérieuse : aussi la France se voyait-elle alors inondée, sous forme de livres ou de feuilletons, de ces œuvres mal conçues, mal conduites et informes au point de vue de l'art, d'une ignorance profonde au point de vue de la science et de l'expérience des hommes, et abominables sous le rapport des mœurs et des principes sociaux. Tout ce qu'on peut remarquer dans quelques-uns de ces mauvais ouvrages c'est une diction nette et facile, avec un style brillanté pour certaines descriptions d'objets extérieurs. Quant au fond même de l'œuvre, il repose dans presque tous sur la flatterie des passions sensuelles, sur l'encouragement des mœurs faciles et de l'adultère, et sur l'exposé de principes subversifs de toute société humaine,

Dans les dernières années de la monarchie de juillet, alors qu'on pouvait dire et écrire, sans gêne aucune, tout ce qu'on pensait, tout ce qu'on rêvait, les utopies les plus excentriques et les plus dangereuses vinrent s'étaler avec grand fracas dans le roman et dans le feuilleton surtout. Des écrivains considérables, des hommes même haut placés dans l'opinion, se mirent à y critiquer amèrement les éléments constitutifs de la société, et à exposer, sous la forme prestigieuse de l'action dramatique, une nouvelle organisation sociale de leur façon. Loin de combattre ces essais coupables et ces tendances funestes, le parti du gouvernement semblait prendre plaisir à les encourager. Jamais l'égoïsme dissolvant et le désir de jouir sans trouble d'une prospérité publique inouïe, n'avaient produit dans les classes riches une sécurité aussi complète et aussi stupide pour leurs propres destinées, de même que pour l'avenir de la société tout entière. Il est

avéré que les attaques et les thèses les plus hardies contre l'ordre de choses existant étaient plus facilement accueillies par les journaux du pouvoir que par ceux de l'opposition, et que les feuilles des conservateurs devenaient l'asile ordinaire des romans socialistes et anarchiques les plus redoutables. Après avoir servi à exciter les sensations blasées ou à satisfaire les passions haineuses du riche industriel et du grand propriétaires, ces feuilles gagnaient la demeure de l'ouvrier et du cultivateur; leur venin, aussi subtil que dangereux, ne manquait pas d'inoculer ainsi dans la masse entière de la population les plus grossières utopies du communisme. Peu à peu l'ancienne passion du champ et de l'atelier, pour les souvenirs de gloire militaire, faisait place, dans l'âme inquiète du travailleur, à l'envie haineuse du riche et aux désirs ardents de jouissances matérielles. Tout ce qu'il lisait lui semblait une vérité lumineuse, une révélation féconde, et il se préparait à en faire bientôt une arme redoutable pour le combat.

La littérature, empreinte de l'esprit d'opposition libérale qui caractérise la période de la restauration, avait pris fin à la révolution de juillet; ses principaux représentants, MM. Guizot, Villemain, Cousin, Thiers, Mignet, de Rémusat, etc., étaient au pouvoir et maniaient les affaires publiques. A côté des écrivains romanciers l'on voyait s'agiter dans l'arène littéraire, depuis 1830 surtout, les coryphées en renom de l'école romantique, avec leurs productions monstrueuses: *le Roi s'amuse*, *Hernani*, *les Burgraves*, *la Tour de Nesle*, *Notre-Dame de Paris*, etc. L'esprit d'indiscipline générale et d'insoumission qui avait triomphé en juillet se manifestait aussi dans le domaine des lettres; l'on y voyait la jeune génération, toute composée encore de mineurs, se passionner pour l'école nouvelle, défendre à outrance Victor Hugo, Alexandre Dumas, et se hâter de produire des imitations de leurs œuvres, affirmant qu'on est homme et écrivain énergique à vingt ans, déjà vieux et lâche de style à trente. Cette aberra-

tion d'esprit se fit aussi sentir, à la même époque, dans les diverses parties des beaux-arts, dans la peinture surtout. Toutefois, le goût inné dans l'homme et le sentiment du beau, surpris durant un certain temps, finirent par se réveiller dans le public et se manifestèrent avec éclat à l'apparition de quelques œuvres plus sages et plus conformes aux principes immortels de l'art. C'est surtout cet esprit de réaction qui a fait la fortune de *Lucrèce* et de *l'Honneur et l'argent*, de M. Ponsart. Il est un autre genre de travail littéraire sérieux et important qui n'a pas cessé de se poursuivre pendant le règne de Louis-Philippe : les *Recherches sur l'histoire de France*, et la publication, raisonnée et éclairée par la critique, des vieux monuments où elle trouve ses sources ; c'est-là une œuvre immense et d'un prix inestimable, qui se continue encore et occupe des hommes d'un grand talent.

L'influence qu'exerça la révolution de juillet sur toutes choses se fit sentir également sur la presse. A partir de l'année 1833, nous voyons les journaux subir une véritable révolution. En effet, l'alliance de la publicité politique avec la publicité commerciale importée des journaux anglais, la transformation du feuilleton, et surtout la réduction du prix d'abonnement, ont changé entièrement les conditions du journalisme. Le résultat général de cet immense mouvement a été une augmentation extraordinaire dans le chiffre des abonnements. En 1847, un an avant la révolution de février, on comptait à Paris vingt-six journaux quotidiens, qui réunissaient environ 180,000 abonnés. Quatre : *le Journal de Paris, le Messager, le Corsaire-Satan* et *la France*, en avaient de 500 à 2,000 ; — huit : *le Moniteur parisien, la Réforme, l'Écho français, le Courrier français, la Démocratie pacifique, le Droit, la Gazette des Tribunaux* et *l'Entr'acte*, de 2,000 à 3,000 ; — neuf : *le Charivari, la Gazette de France, le Commerce, la Quotidienne, la Patrie, l'Estafette, l'Esprit public, le National, l'Univers*, de 3,000 à 5,000 ; — deux : *les*

Débats et *l'Époque*, de 10,000 à 15,000; — deux : *la Presse* et *le Constitutionnel*, de 20,000 à 25,000; — enfin, un : *le Siècle*, plus de 30,000. — Il se publiait en outre, dans la capitale, plus de quatre cents journaux ou recueils périodiques et spéciaux sur toute sorte de matières : sciences, arts, littérature, économie politique, industrie, commerce, etc. L'on comptait alors dans les départements environ trois cents journaux politiques, qu'on pouvait classer ainsi : ministériels, 125; opposition, 70; opposition dynastique, 35; légitimistes, 28; le reste sans couleur.

Le rapide développement de la presse parisienne avait été produit en partie par l'attrait puissant du feuilleton, qui s'était insinué partout; mais il provenait surtout de l'abaissement du prix d'abonnement. Aussi a-t-on vu la presse à bon marché grandir à vue d'œil, et finir par entraîner dans sa voie jusqu'à ses détracteurs même les plus obstinés. Un seul journal, *les Débats*, a réussi à se maintenir dans son influence et sa prospérité, tout en conservant son prix d'abonnement. Le soin qu'il a eu constamment de rechercher le talent partout où il est, et de l'appeler à lui, le goût remarquable de sa rédaction et le culte de l'intelligence qui le distinguent, en ont fait le journal essentiel des esprits cultivés, et l'attirent nécessairement dans les salons des hommes riches. C'est là ce qui a toujours fait sa fortune. Mais le *Journal des Débats* formait alors une exception unique; la presse parisienne, dans son ensemble, présentait les mille faces diverses de la société dont elle se trouvait la fidèle image; elle était tout à la fois, et souvent dans le corps d'un même journal, politique, industrielle, littéraire, philosophique, catholique, protestante, panthéiste, économiste. Quelquefois même, les nuances de deux opinions capitales ou de deux doctrines majeures s'y montraient confondues. Le journalisme offrait ainsi le tableau du mélange universel et du scepticisme désolant qu'on remarquait en toutes choses dans le monde parisien, à l'exception des questions d'argent

et de l'occupation de postes lucratifs publics ou particuliers.

Le gouvernement favorisait ce fractionnement général de la société et cet individualisme qu'il croyait utile à son repos; il favorisait aussi tout ce qui avait rapport au développement de l'activité extérieure et matérielle, et surtout les grands travaux. Ceux que l'on exécuta à Paris, pendant le règne de Louis-Philippe, sont très-considérables; ils s'étendirent également sur tous les points qui concernent l'embellissement et l'assainissement de la ville. Dans les années qui suivirent de près la révolution de juillet, et lorsque le désordre de la rue eut pris fin, l'administration supérieure s'entendit avec l'administration municipale pour terminer tout d'abord ceux de ces grands travaux que l'empire ou la restauration avait commencés sans pouvoir les achever, comme la Madeleine, Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Vincent-de-Paul, le palais du quai d'Orsay, l'Arc de triomphe de l'Étoile, etc., etc. Des additions considérables furent faites au palais des Tuileries; de nouvelles galeries, avec de nouvelles serres, s'ouvrirent au Jardin des plantes. Notre-Dame, la Sainte-Chapelle, et vingt autres églises, furent restaurées avec goût; et le public, ami des beaux-arts, put voir enfin l'achèvement de leur palais (rue des Petits-Augustins). Cette période vit élever plusieurs édifices et monuments nouveaux, comme l'Hôtel-de-Ville, qui ne conserve plus aujourd'hui qu'une faible partie de l'œuvre première du Boccador, le grand hôpital du Nord, qu'on vient d'ouvrir depuis quelques années sous le nom de Lariboisière, les prisons *modèles* de la Roquette et Mazas, les ponts du Carrousel et Louis-Philippe, les fontaines Cuvier, Saint-Sulpice et Richelieu, le monument de Molière, la colonne de Juillet, etc., etc.; des travaux fort considérables furent faits également au collége de France et au Panthéon.

Ceux que l'administration municipale fit exécuter, sous Louis-Philippe, pour élargir, assainir et embellir la voie publique, pour ouvrir des rues nouvelles, pour compléter et

rectifier la belle ligne des quais, absorbèrent chaque année régulièrement des sommes dont l'importance s'éleva parfois à 10 et 12 millions. Aussi la capitale se transformait-elle à vue d'œil à la suite de ces grandes opérations. Les vieilles rues élargies et assainies devenaient praticables même pour les voitures; on leur donnait des chaussées bombées avec des trottoirs; la ligne magnifique des boulevards était nivelée et bitumée. L'on plantait des arbres sur les places et sur les quais; l'éclairage au gaz devenait général; le nombre des bornes-fontaines s'augmentait; de nouvelles conduites d'eau s'établissaient partout, et nos cent cinquante kilomètres d'égout, habilement systématisés, étaient en partie remaniés. En même temps l'on déblayait la Cité ainsi que les abords de l'Hôtel-de-Ville et des halles; on perçait la grande rue Rambuteau destinée à changer la face des quartiers populeux Saint-Denis et Saint-Martin; la place de la Concorde, la promenade des Champs-Élysées, la place de la Bastille se nivelaient et s'embellissaient de constructions pittoresques, et l'obélisque de Louqsor, amené d'Égypte, surgissait en face de la Madeleine. De son côté, l'industrie privée suivait cet élan général donné par l'administration. Sur tous les points de la ville s'élevaient des constructions. De 1832 à 1848, près de cinq mille maisons nouvelles furent bâties. Aux faubourgs Saint-Martin et Montmartre, à la chaussée d'Antin, au clos Saint-Lazare, dans le quartier du Temple, près du canal, des terrains, jusqu'alors vides ou cultivés, se couvraient rapidement de rues spacieuses et de maisons magnifiques. Des quartiers nouveaux semblaient sortir de terre. Aux centres de la ville s'inauguraient un luxe et un éclat d'étalage jusqu'alors inconnus; les grands magasins, les cafés et les restaurants fréquentés devenaient éblouissants d'ornements et de richesses. Les simples boutiques elles-mêmes participaient jusqu'à un certain point à cette pompe extérieure et sollicitaient l'acheteur par mille séductions diverses.

Cette magnificence, jointe à l'animation extraordinaire, aux plaisirs de tout genre et à la facilité de la vie qu'on trouvait dans la capitale, y attirait incessamment des habitants nouveaux et augmentait aussi chaque année le chiffre de sa population. En 1831, ce chiffre s'élevait à 774,000 personnes; en 1836, à 909,000; en 1841, à 935,261; il était de 1,053,897 en 1846, et, depuis ce temps, il n'a guère varié. Le nombre des voitures publiques et particulières était de 17,000 en 1818; il s'éleva à 35,000 en 1837 et à 75,000 en 1847. Quant aux finances municipales de Paris, malgré les travaux immenses qu'elles soldèrent extraordinairement dans toutes les branches du service, leur prospérité ne cessa pas de s'accroître d'année en année, pendant l'administration de M. de Rambuteau. En 1844, l'ensemble des recettes ordinaires, extraordinaires et exceptionnelles s'était élevé à 46,230,257 fr. 80 c.; il a été de 79,289,887 fr. 37 c. en 1853. Depuis que la préfecture de police avait à sa tête le vertueux et excellent Gabriel Delessert, l'on voyait les deux grands magistrats municipaux de la capitale rivaliser de zèle pour donner une impulsion vive et soutenue à tous les services qu'embrassaient leurs vastes administrations.

De 1835 à 1840, Paris fut calme et vécut plus que jamais de la vie des affaires mariée à la vie des plaisirs. Les seuls événements extraordinaires et marquants de cette période furent l'horrible attentat de Fieschi, Pepin et Morey, commis le 28 juillet 1835; les malheurs arrivés au champ de Mars, le 14 juin 1837, aux fêtes données pour le mariage du duc d'Orléans; la naissance du comte de Paris, le 21 août 1838; et l'échauffourée républicaine conduite, le 12 mai 1839, par des conspirateurs émérites : Barbès, Blanqui, Martin-Bernard.

Les hommes considérables qui, après le roi, avaient le plus d'influence sur la marche des affaires publiques, tantôt en maniant eux-mêmes le pouvoir, tantôt en lui faisant systématiquement une opposition vigoureuse, étaient MM. Thiers et

Guizot. Successeurs immédiats de Casimir Périer, ils en avaient adopté la politique ferme et restauratrice du principe d'autorité. Réunis pendant quelque temps et maintenus ensemble par le caractère élevé du duc de Broglie, pour l'accomplissement de l'œuvre commune, ils avaient d'abord prêté, avec une émulation digne d'éloge, l'appui de leur talent remarquable et varié pour la parole, à toutes les grandes questions politiques, sociales ou économiques qui s'étaient agitées à la tribune nationale. Mais quand l'exercice du pouvoir eut éprouvé leurs instincts et fait grandir leur ambition, quand le duc de Broglie surtout, qui était leur lien commun, eut quitté le ministère, l'esprit de rivalité vint remplacer en eux l'émulation, et leurs talents furent employés en grande partie à se combattre.

Défenseur brillant de l'autorité, quand il la possédait, révolutionnaire par instinct et par habitude, quand il n'était pas ministre, M. Thiers avait à son service un esprit fécond, toujours présent, toujours facile et prompt. En présence d'une réunion d'hommes peu instruits en général de tout ce qui constitue la vaste science du gouvernement et de l'économie politique, sa parole nette, claire et pénétrante volait rapidement sur la question à l'ordre du jour qu'il s'était souvent assimilée quelques heures auparavant avec une facilité prodigieuse; mais sa conception, trop rapide pour être forte et complète, ne lui en faisait presque jamais découvrir ni tout le fond, ni toute la portée; et quelques-uns des éléments nécessaires pour bien conclure lui faisant défaut, ses jugements en général étaient loin d'être sûrs. Mieux doué pour les qualités faciles de l'esprit que pour celles de l'observation réfléchie, il possédait un rare talent d'exposition, et faisait toujours parvenir les questions les plus ardues aux intelligences les plus rebelles; mais, malgré sa confiance en lui-même, il manquait de cette vue pénétrante et élevée, de ce jugement sûr et profond qui font découvrir la bonne route et le meilleur parti sur un point donné, et sans lesquels on n'est pas homme d'État.

M. Thiers, du reste, dans son amour pour l'exercice du pouvoir, avait pris au sérieux le programme du gouvernement parlementaire formulé par la charte. Quand il fut à la tête des affaires, il voulut gouverner lui-même, sous le contrôle des chambres qu'il croyait maîtriser, et tenir le roi dans le rôle tracé par le fameux article : *Le roi règne et ne gouverne pas.* Mais Louis-Philippe, de son côté, n'entendait pas se dessaisir de l'autorité suprême qu'il exerçait en réalité depuis son avénement à la couronne. Voulant continuer de gouverner et de régner en même temps, il attaquait M. Thiers en dessous, l'entamait, le minait avec une adresse merveilleuse, et finissait toujours par le ruiner. Au bout de quelques mois de pouvoir, le ministre, devenu impossible, se voyait forcé par deux fois de lâcher sa proie. De là sa profonde irritation contre le roi et contre M. Guizot qui secondait le prince ; de là ses désirs ardents et non dissimulés pour l'époque future d'une régence.

M. Guizot aimait le maniement du pouvoir pour le pouvoir lui-même ; afin de le conserver, il se faisait l'homme du roi, et savait se soumettre au programme de sa politique ; il le défendait avec un talent de la parole justement admiré. Toutefois dans les grandes discussions de l'époque, qu'il soutint toujours brillamment, les esprits justes, attentifs et plus curieux du fond des choses que de l'éclat des formes oratoires, critiquaient sévèrement sa méthode et sa coutume favorite de n'envisager jamais qu'un point ou deux sur chaque question, d'y fixer toute l'attention de ses auditeurs, et d'en laisser dans l'ombre les autres parties, celles mêmes qui la constituaient essentiellement, et dont la connaissance parfaite était indispensable pour porter un bon jugement sur le sujet débattu. Du reste, quand M. Guizot avait combattu vaillamment à la tribune envers et contre tous, quand sa période nombreuse, facile et nette avait cessé de se faire entendre, tout était fini pour lui, son rôle paraissait terminé et un autre semblait chargé des actes du gouvernement.

Sans compter la rivalité qu'entretenait constamment entre MM. Thiers et Guizot le concours prêté par ce dernier à la politique du roi, en échange du pouvoir, le caractère et l'humeur si contraires de ces deux hommes tendaient à les éloigner l'un de l'autre. L'esprit impétueux, impatient, révolutionnaire et plein de confiance en lui de M. Thiers était essentiellement antipathique à M. Guizot; l'esprit méthodique, discipliné et toujours si sûr de lui-même de ce dernier excitait incessamment l'humeur irritable du premier. Louis-Philippe et MM. Thiers et Guizot représentent d'une manière frappante l'esprit, l'opinion, les idées, les tendances et les passions de leur époque; en les étudiant, on saisira le vrai caractère de la bourgeoisie française, de la bourgeoisie parisienne surtout, dont la révolution de juillet avait inauguré le règne. Au-dessous de MM. Thiers et Guizot s'agitait incessamment la multitude de leurs adhérents respectifs, soit dans les chambres, soit hors du parlement : les uns pour conserver leur chef au ministère et se maintenir eux-mêmes dans la part de pouvoir qu'ils exerçaient sous son ombre; les autres pour y pousser leur patron, et parvenir à sa suite aux fonctions publiques qu'ils convoitaient. Au fond, les chefs et leur armée, dans les deux camps, n'avaient pas de système différent de gouvernement : entre eux, la rivalité n'existait que pour la possession personnelle du pouvoir. Cette rivalité, âcre comme ce qui touche aux intérêts privés, et à peu près indifférente sur le choix des moyens pour arriver, venait seconder puissamment la force multiple et fatale qui travaillait à tout désunir, à tout désagréger en France, et à y faire grandir incessamment l'individualisme antisocial qui devait bientôt produire l'éclat de tonnerre de février.

Mais la Providence, qui, de son côté, ne cesse jamais de veiller à la conservation de l'humanité, ne manquait pas de mettre le remède à côté du mal. Dans le temps même où les passions de la foule se disputaient à Paris le pouvoir et les

richesses avec le plus d'ardeur et d'égoïsme, des hommes de bien y jetaient les fondements de ces institutions bienfaisantes qui devaient amortir d'une manière sensible le terrible choc de 1848. Sous le titre de Saint-Vincent-de-Paul, quelques-uns de ces hommes formaient une vaste association de laïques pieux et charitables qui, chaque jour et à chaque heure, allaient porter dans la mansarde du pauvre souffrant le pain de l'aumône avec les consolations de la foi. D'autres instituaient dans les églises de la capitale, sous le nom de Saint-François-Xavier, des réunions périodiques de plusieurs centaines d'ouvriers pour les initier aux jouissances d'une instruction variée, agréable, et reposant tout à la fois sur les principes chrétiens et sur les éléments des lettres, des arts et des sciences. D'autres encore établissaient la société si méritante de Saint-François-Régis, dont les membres s'adonnent à la mission de faire légitimer, par le sacrement du mariage, les nombreuses liaisons concubinaires qui existent parmi la population de Paris, et à élever conséquemment une foule d'enfants naturels à l'état d'enfants légitimes. Dans ces œuvres de bienfaisance, les femmes rivalisaient de zèle et de dévouement avec les hommes. Sous la direction du clergé de leur paroisse, des dames de charité nombreuses parcouraient incessamment les rues de la capitale, dans la saison rigoureuse surtout, s'adressant aux riches pour avoir de l'argent, du linge, des habits, et courant aussitôt auprès du grabat du pauvre, pour lui faire part de ces secours. Dans le même temps, l'admirable institution des Frères des écoles chrétiennes et l'institution non moins précieuse des Sœurs de saint Vincent-de-Paul, tendaient à se développer chaque jour pour l'instruction chrétienne et la moralisation des enfants si nombreux de la classe pauvre. Grâce à un zèle infatigable et à un dévouement sans bornes, les Frères étaient enfin parvenus, en 1848, à s'établir dans tous les quartiers de la ville; ils avaient même été forcés par des besoins sentis, d'ouvrir à Passy une grande école élémentaire

supérieure, où l'on voyait de nombreux élèves rivaliser d'ardeur pour l'étude. Du reste, l'éducation religieuse, soit pour les garçons, soit pour les filles, était partout en faveur à Paris. Les couvents de femmes, les Oiseaux, le Sacré-Cœur, les Picpusses, etc., regorgeaient d'élèves, et il fallait s'inscrire longtemps d'avance pour avoir des places dans les institutions de jeunes gens tenues par des ecclésiastiques.

Il semblerait que la révolution de juillet, qui eut la prétention d'inaugurer ou de développer en France le règne de toutes les libertés, dût produire immanquablement celle de l'enseignement public. Cette liberté fut promise le lendemain même de la chute de Charles X, dans les proclamations du gouvernement provisoire; un certain nombre d'hommes considérables dans l'opinion libérale la plus avancée, la réclama avec instance comme une chose due à la nation. Louis-Philippe lui-même parut s'engager plusieurs fois, dans ses discours de la couronne, à accomplir enfin cette promesse de la charte; et cependant le monopole universitaire n'a pas cessé d'exister, au moins pour l'instruction secondaire, durant les dix-huit ans du règne de ce prince. Quant à l'instruction primaire, M. Guizot, en arrivant au ministère, en 1833, fit rendre une loi précieuse qui fut un pas bien marqué dans la voie de cette liberté réglée et surveillée que l'on réclamait depuis si longtemps. Elle divise l'enseignement primaire en enseignement élémentaire et supérieur, en enseignement privé et public; elle dispose que le vœu des pères de famille sera toujours consulté et suivi, en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'éducation religieuse. Elle établit ensuite des écoles primaires normales dans chaque chef-lieu de département, et règle les conditions de capacité à exiger des instituteurs. Chaque commune au moins doit avoir une école, etc. Les autres dispositions de cette loi sont sages et bien conçues. Toutefois, l'on y remarque une grande lacune. Elle ne contient ni disposition impérative, ni sanction pénale pour con-

traindre le père de famille à envoyer ses enfants, à partir d'un certain âge, à l'école de sa commune, pendant une partie de l'année au moins. Cette mesure, que des personnes même bien intentionnées se montreraient disposées à trouver rigoureuse et contraire à la liberté, ne serait en réalité, si la loi la consacrait, que l'exercice équitable, intelligent et tutélaire, en faveur de la génération mineure, de cette autorité supérieure que possède régulièrement le souverain sur tous les citoyens, sans distinction. Que de traitements injustes, que d'abus criants et d'exploitations tyranniques elle réprimerait, en faveur du jeune âge, dans les 36,000 communes de la France! La grandeur de la dépense nécessaire pour la mettre à exécution, n'est pas un motif suffisant pour la faire rejeter, ni même pour l'ajourner; tôt ou tard, le gouvernement finira par le comprendre et par doter notre pays de cette belle et féconde disposition législative.

Jamais l'Université ne fut plus attaquée dans son monopole que sous Louis-Philippe. Jamais aussi elle ne fit plus d'efforts, non-seulement pour se défendre, mais encore pour accroître et consolider ses nombreux priviléges, et pour élargir le cercle déjà si vaste de sa domination et de son influence. Sous ce rapport, le ministère de M. Salvandi, et ensuite celui de M. Villemain, lui firent faire des progrès fort remarquables. Plusieurs fois des projets de loi longuement élaborés furent produits, pour régler enfin cette grande question; mais aucun ne put aboutir. Quelques années avant la révolution de février, presque tous les évêques de France entrèrent dans la discussion et réclamèrent avec une énergie persistante des dispositions législatives consacrant la liberté d'enseignement. L'Université se voyait ainsi forcée de se transformer entièrement, et de lâcher son monopole, ou de périr. Déjà ses plus chauds partisans eux-mêmes et ses défenseurs les plus intrépides semblaient ne plus oser plaider hautement sa cause. Mais la chute de Louis-Philippe vint tout à coup enlever cette question ainsi

que bien d'autres de l'ordre du jour. Comme à l'ordinaire, les partis la traitèrent pendant tout le temps avec passion et opinion formée d'avance; ils parurent cependant éviter d'y établir les rivalités politiques du moment et de s'y faire la guerre accoutumée pour la possession des portefeuilles.

Mais sur les autres points où elles s'exerçaient, les hostilités se montraient opiniâtres et acharnées. En 1839, aucun des deux rivaux ordinaires du pouvoir, MM. Thiers et Guizot, n'était au ministère; le cabinet Molé avait la direction des affaires publiques, sous la main du roi, et il se voyait attaqué avec une ardeur sans égale par la coalition de tous les hommes considérables du parlement qui se trouvaient en dehors du gouvernement et qui voulaient y arriver. Ils finirent par l'emporter; M. Molé et ses amis furent renversés et remplacés par leurs adversaires victorieux. Quand on demandait aux hommes marquants de la chambre ou de la presse le motif de leurs vives attaques contre un ministère qui marchait dans la même voie et suivait notoirement le même système de gouvernement que ses successeurs, plusieurs répondaient qu'ils n'avaient pu supporter de voir tous les esprits éminents de l'époque hors du pouvoir, et les hommes ordinaires, les *doublures*, dirigeant les affaires publiques. Les plus sincères avouaient qu'ils avaient agi pour avoir aussi leur part dans le résultat de la victoire. Au point de vue du respect et de la force de l'autorité, la coalition de 1839 fut un spectacle scandaleux, donné aux révolutionnaires de toutes les nuances, par les hommes du parti du gouvernement, et un exemple pernicieux qui ne fut que trop bien suivi par les républicains et les sociétés secrètes. Elle porta M. Thiers à la tête des affaires. Presque aussitôt parurent, à l'extérieur et à l'intérieur, des symptômes alarmants pour le pays.

A l'extérieur, les affaires d'orient amenèrent la rupture de notre alliance avec l'Angleterre ainsi que des commencements de coalition contre la France entre les quatre autres grandes puis-

sances de l'Europe. Le nouveau ministère fit ostensiblement des préparatifs de guerre et voulut pousser le pays dans la carrière belliqueuse. Mais alors Louis-Philippe, poursuivant avec une constance inébranlable l'œuvre de son règne qui l'honore le plus aux yeux de l'histoire, et lui mérite la profonde reconnaissance du monde civilisé, parvint, au moyen d'une prudence consommée, à rétablir et à consolider le concert pacifique des grands États européens. Grâce à sa sagesse, en cette circonstance, à sa fermeté et à son heureuse influence dans les conseils des souverains, durant plusieurs années encore, les populations du vieux continent purent s'abreuver aux douceurs d'une paix heureuse. Le maintien, pendant dix-huit ans, du calme, du repos et des fécondes relations européennes qu'avaient établies les quinze belles années de la restauration, la soumission complète et l'heureuse colonisation de l'Algérie, dont Charles X, en s'éloignant, avait doté la France : tels furent les bienfaits marquants de la monarchie de juillet.

A l'intérieur, la population de Paris, tenue dans une certaine émotion en 1839, par les débats retentissants de la coalition et du ministère Molé pour la possession du pouvoir, fit paraître une vive agitation, dès que la question de la guerre fut à l'ordre du jour et occupa tous les esprits. Dans les rues, aux théâtres, l'on chantait la *Marseillaise ;* partout se faisaient entendre des cris belliqueux ; les sociétés secrètes sortirent de leurs retraites, et dès lors on vit se réveiller, pleines d'espoir, les passions ardentes de l'émeute et des barricades. Il y eut en même temps des *grèves* menaçantes et des coalitions nombreuses d'ouvriers pour l'augmentation des salaires. Les hommes du parti républicain et anarchique ne manquaient pas de se porter partout où ils remarquaient du désordre, excitant l'envie et la colère, attisant la haine et poussant à une insurrection. Alors le gouvernement eut recours à des mesures énergiques. Il déploya tout à coup dans la capitale une armée entière de troupes de ligne, de garde nationale, de garde mu-

nicipale, avec cavalerie et artillerie. Tous les postes importants, les places, les rues, les boulevards, les quais, furent occupés. Bientôt, devant cette force imposante, les attroupements d'ouvriers commencèrent à se dissoudre, et ils finirent tous par se disperser sans collision violente. L'on fit quelques arrestations; l'effervescence se calma peu à peu, et la population ouvrière rentra dans ses ateliers. Ce furent là les derniers troubles de la rue qui agitèrent Paris jusqu'à la révolution de 1848.

Le gouvernement de Louis-Philippe mit à profit les craintes générales de la guerre extérieure, pour exécuter un grand projet formé déjà par tous ceux qui l'avaient précédé, depuis le commencement du siècle, par Napoléon I[er], Louis XVIII et Charles X : le projet de fortifier Paris. Soit pour assurer l'exécution de cette mesure capitale, soit afin d'en hâter l'accomplissement, l'on n'attendit pas, pour la commencer, le consentement régulier des chambres, et les travaux se firent partout sur une simple ordonnance royale (du 13 septembre 1840). La discussion de la loi relative aux fortifications de la capitale eut lieu quelques mois plus tard; elle fut longue et approfondie; il en résulta clairement que cette mesure donnerait une force nouvelle à l'unité nationale de la France, et qu'elle devait rendre inutile, sinon extrêmement difficile et par conséquent improbable, une invasion étrangère. La loi affecta 140 millions à cette grande entreprise qui fut conduite et terminée avec une science et une habileté admirables par le corps du génie militaire. Les travaux exécutés comprennent des ouvrages extérieurs casematés ou forts détachés, et une enceinte continue, embrassant les deux rives de la Seine, bastionnée et terrassée avec dix mètres d'escarpe revêtue. La loi sur les fortifications eut soin de déclarer que de nouvelles dispositions législatives seraient nécessaires pour que Paris pût être classé au nombre des places de guerre de la France, et pour que les limites actuelles de son octroi fussent changées.

Les hommes du parti républicain et les esprits révolution-

naires de toutes les nuances se montrèrent constamment hostiles à l'importante mesure de fortifier Paris. « L'on *embastillait* la capitale, disaient-ils bien haut, afin de la tenir sous la main de l'autorité, de détruire dans un moment donné nos libertés publiques, la tribune, la presse, et d'établir l'absolutisme sur leurs ruines. » Quand ils virent que, malgré leurs cris, les travaux s'achevaient et que le pouvoir employait sans hésiter les moyens énergiques pour combattre l'émeute de la rue, ils changèrent complétement leur système de guerre qu'ils avaient cependant modifié plusieurs fois depuis 1831. Se résignant à subir le présent qui leur offrait peu de chances de succès, ils placèrent leurs espérances dans un avenir que l'âge avancé du roi leur faisait considérer comme peu éloigné. Ils comptaient beaucoup, pour l'exécution de leurs desseins, sur les rivalités passionnées des hommes qui se disputaient le pouvoir, sur les haines réciproques et si vives alors des partis monarchiques, sur l'ardeur des intérêts privés dans les chambres, et l'âpreté pour la fortune dans les fonctionnaires ou employés supérieurs; mais ils comptaient principalement sur le bénéfice des fautes de tout genre que devait commettre nécessairement un gouvernement aussi contesté et combattu, aussi peu ferme dans ses principes et aussi peu certain dans sa politique que le gouvernement de juillet. Depuis 1841, le plan de conduite des républicains consista à faire pénétrer régulièrement leurs membres dans toutes les parties des services publics indistinctement, et surtout dans les rangs de la milice bourgeoise. Le mot d'ordre, qui ne cessa pas de courir parmi les affiliés des sociétés secrètes, fut de se porter activement aux élections et d'employer tous les moyens possibles pour parvenir aux grades dans la garde nationale, pour obtenir des places, des emplois, des fonctions dans l'administration, et même pour s'insinuer dans les magistratures et les dignités du gouvernement. Ce système fut dès lors suivi partout, et à Paris principalement, avec une constance, un

ensemble et une habileté remarquables. Peu à peu les hommes de ce parti parvinrent ainsi à s'organiser dans l'ombre ; ils se disciplinèrent jusqu'à un certain point et acquirent une espèce de consistance qui, malgré leur petit nombre, allait leur donner la victoire, en 1848, au milieu de la confusion et du désordre inexprimables des dépositaires du pouvoir, et du trouble général de la société parisienne.

Le 14 décembre 1840, par un froid des plus rigoureux, les restes mortels de Napoléon, apportés de Sainte-Hélène en France sur une frégate, arrivèrent à Paris par l'arc de triomphe de l'Étoile, et furent transportés aux Invalides avec la plus pompeuse magnificence, én suivant l'avenué des Champs-Élysées, la place et le pont de la Concorde, le quai et l'esplanade. La même année l'archevêque, M. de Quélen, mourut et fut remplacé par M. Affre. Paris avait été successivement troublé et indigné par les attentats sur la personne du roi : de Fieschi, d'Alibaud, de Meunier, de Darmès et autres assassins sortis des repaires du crime ; il fut encore attristé plusieurs fois par des forfaits du même genre, pendant les années qui suivirent 1840. Le 8 mai 1842, un convoi de six cents personnes qui revenait de Versailles par le chemin de fer de la rive gauche, ayant déraillé à la suite de la rupture d'un essieu, cinq voitures s'entassèrent les unes sur les autres, se brisèrent et furent incendiées. Cinquante-deux personnes périrent, dans les flammes pour la plupart, et une multitude d'autres furent blessées. Cet horrible événement jeta la consternation dans Paris.

Le 1er juin de la même année, les chambres votèrent la loi relative à l'établissement en France du réseau des grandes lignes de fer, en combinant avec sagesse l'action du gouvernement et celle des compagnies financières. Les lignes décrétées furent : celles de Paris à la frontière de la Belgique, de Paris à la Manche, de Paris à la frontière d'Allemagne, de Paris à la Méditerranée, de Paris au centre de la France et à

la frontière d'Espagne, enfin de Paris à l'Océan. Cette loi quadrupla l'importance de la capitale, en l'établissant comme centre des nouvelles et rapides communications destinées à porter la vie à toutes les extrémités de la France d'abord, et plus tard au cœur même des nations de l'Europe continentale. Le premier chemin de fer, partant de Paris et allant à Saint-Germain-en-Laye, avait été inauguré au mois de septembre 1838. Dans les années qui suivirent 1842, les chambres voulurent déterminer aussi, en appliquant le système d'intervention particulière combinée avec celle de l'État, les branches secondaires des chemins de fer qui devaient se réunir aux lignes principales déjà votées; mais ici l'on vit paraître toute l'âpreté des intérêts privés, soit dans les personnes, soit dans les localités. L'individualisme de l'homme et du clocher se montra également implacable dans la poursuite de la voie de fer que chacun convoitait pour soi-même ou pour son endroit. Aussi les plans les plus sages et les mieux combinés, étant combattus à outrance et tirés en mille sens divers avec un acharnement inexprimable, restèrent-ils constamment à l'état de projets de loi, sans pouvoir jamais aboutir.

Le 13 juillet 1842, le duc d'Orléans fit une chute de voiture sur la route de la Révolte à Neuilly, et mourut après quelques heures de souffrance entre les bras du roi. Cet événement déplorable causa une douleur universelle; les funérailles du malheureux prince furent célébrées avec une grande pompe. Il n'y eut aucun événement remarquable à Paris et même en France jusqu'en 1846. A cette époque furent faites les dernières élections du gouvernement de juillet. Partout le ministère obtint une grande majorité; mais la capitale continua d'envoyer à la chambre dix députés de l'opposition. L'année suivante, la récolte fut mauvaise dans la plus grande partie de l'Europe et amena partout la disette. A Paris, l'administration municipale, durant sept mois, fit distribuer des bons de pain, à prix réduit, aux familles indigentes ou non aisées : ce qui

causa à la ville une dépense de plus de huit millions; mais cette gêne ne fut pas capable d'arrêter l'ardeur générale de a spéculation; et la fièvre de l'agiotage ne cessa pas de faire des progrès dans la société parisienne tout entière.

Bientôt il y eut des scandales déplorables dans les classes les plus élevées : Teste, pair de France, président de la cour de cassation, ancien ministre des travaux publics, Cubières, aussi pair de France et ancien ministre de la guerre, furent accusés et convaincus judiciairement de concussion. D'un autre côté, le procès Bénier vint dévoiler la complicité ou l'incurie d'agents supérieurs de l'administration dans des affaires d'argent. Un peu plus tard, la duchesse de Choiseul-Praslin, fille du maréchal Sebastiani, fut assassinée, avec des circonstances horribles, dans son hôtel même de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, par son mari, pair de France; et celui-ci, traduit devant la cour des pairs, s'empoisonna avant le jugement. En face de cette dégradation du pouvoir dans la personne d'hommes considérables qui venaient de l'exercer, en présence d'un drame épouvantable qui répandait la tristesse la plus profonde dans tous les cœurs, la population parisienne tout entière se montrait vivement émue. Comme à l'ordinaire, l'exagération des intentions malveillantes vint encore augmenter le scandale; peu à peu le dégoût pour les hommes qui touchaient au gouvernement et le mépris pour les classes élevées, pénétrèrent dans les masses de la population, au grand détriment de la puissance publique. Bientôt les affiliés des sociétés secrètes, les anciens clubistes, les républicains de toutes les nuances, et les partis dynastiques mécontents eux-mêmes y aidant, le mot de *corruption* devint un cri de guerre général; la presse s'en empara avec son avidité ordinaire; elle en fit des commentaires passionnés, injustes; elle exagéra, elle étendit le mal; quelques journaux ne craignirent pas d'employer la noire calomnie. C'est ainsi que le gouvernement de juillet recevait de tous des blessures mortelles.

La prospérité même dont jouissait la France sous son égide était tournée contre lui ; la multitude voyait le gouvernement tout entier dans la classe des hommes riches qui le composaient ou qui le soutenaient : or elle remarquait parmi ces hommes une seule croyance sérieuse, une pensée unique, un seul souci constant ; la conquête d'une fortune rapide dans ceux qui étaient aisés seulement, et d'une grande opulence dans ceux qui étaient déjà riches. Elle les voyait, absorbés par la poursuite ardente de l'objet de leurs désirs passionnés, se lancer, sans considération aucune, soit dans la politique et les intrigues déplorables de portefeuilles, soit dans l'industrie et les intrigues, aussi coupables au moins, de chemins de fer et des concessions de mines ; alors les masses populaires, du sein desquelles on a chassé cette foi catholique et cet esprit chrétien, qui seuls seraient capables de lui faire accepter ses souffrances avec résignation, posaient hardiment le redoutable problème de leur misère. Pénétrées elles-mêmes, en très-grande partie, de l'esprit d'irréligion transmis aux générations de notre âge par le siècle écoulé, elles cherchaient avec amertume, sans pouvoir la trouver, la solution de l'énigme sociale dont l'Homme-Dieu a porté le secret à la terre.

L'âme remplie des écrits socialistes dont elles faisaient leur lecture ordinaire, elles ne manquaient pas d'établir des comparaisons passionnées entre leur misérable existence et celle des classes riches ; la jalousie irritante et la haine brûlante entraient alors dans leurs cœurs et y régnaient en dominatrices pour les tourmenter. « Pourquoi souffrons-nous sans relâche, disaient-elles, tandis que la vie est, pour d'autres, une source intarissable de jouissances ? Pourquoi une part si cruellement inégale nous est-elle faite sur cette terre où nous naissons avec des besoins égaux ? Pourquoi ne pouvons-nous y trouver au moins le nécessaire, pendant que beaucoup d'autres y possèdent bien au delà du superflu ? » Les hommes de parti qui voulaient arriver, les intrigants et les

ambitieux, les chefs socialistes, les républicains et anarchistes de tout genre, qui voyaient dans les masses un instrument capable de leur donner un jour le pouvoir, répondaient à ces questions brûlantes : « Le peuple souffre, parce que, au lieu de se faire lui-même sa part, il a permis qu'on la lui fît. Jusqu'ici le peuple n'a pas cessé d'être trompé et exploité par des classes privilégiées, autrefois par la féodalité, hier par l'aristocratie, et aujourd'hui par une bourgeoisie enrichie, égoïste et insolente. Il est temps que cette tyrannie séculaire prenne fin, et que ce peuple, qui est presque tout dans la société humaine, s'y fasse lui-même une part quelconque, qu'il prenne enfin sa place dans le banquet de la vie, dont ses ennemis l'ont exclu. »

Les hommes considérables de l'opposition eux-mêmes et leurs nombreux adhérents, soit dans la presse, soit dans les chambres, se jetaient avec ardeur au milieu de cette agitation générale, quoique encore un peu contenue, des esprits; quelques-uns par conviction et pour aider à raffermir la société qu'ils voyaient ébranlée; mais le plus grand nombre par ambition et afin de rendre vacants des ministères, des fonctions ou des emplois qu'ils convoitaient. Les hommes politiques, qui étaient convaincus et voulaient sincèrement remédier au mal, ne sortant pas de leur sphère ordinaire et de leur rôle d'habitude, recommandaient instamment l'emploi de moyens empiriques et prompts pour guérir la société dans un instant. Incrédules pour la plupart, et ne comprenant pas l'impuissance radicale des meilleurs systèmes politiques, sans le règne sincère de la justice, de la religion, des mœurs, et de cet ensemble de vertus sociales qui accompagnent toujours l'esprit chrétien, ils proposaient la réforme électorale comme devant opérer à elle seule tous les prodiges qu'on demandait.

Les ambitieux du pouvoir et les intrigants, fort indifférents au fond sur la valeur et l'effet probable du remède, virent

des chances précieuses, pour leurs desseins, dans la question de réforme posée de cette manière, et ils s'en déclarèrent aussitôt les partisans zélés. De leur côté les révolutionnaires de toutes les nuances trouvaient dans cette question ce qu'ils désiraient le plus vivement; une occasion favorable de trouble et de désordre. Ils donnèrent le mot aux affiliés des sociétés secrètes, dont la voix était écoutée des masses. Peu à peu les intrigants et les révolutionnaires de tous les degrés aperçurent dans la réforme électorale un moyen d'atteindre prochainement l'objet de tous leurs vœux; tandis que, d'une part, les hommes sincères, mais sans principes solides et peu clairvoyants, et de l'autre la multitude que l'on trompait, comme à l'ordinaire, y virent ensemble un remède prompt et énergique, qui ne pouvait manquer, à leur sens, de faire entrer la société dans la voie d'un bonheur sans fin : dès lors la question du jour, ainsi posée par tous, aussi acceptée de tous, devint le champ de bataille où accoururent les mille nuances des partis politiques et les mille fractions de l'opposition socialiste ; tous s'entendirent pour livrer un grand assaut au gouvernement. Le cri de guerre était : *Vive la réforme!* et le plan de la bataille, les pétitions collectives, les protestations générales, mais surtout les *banquets réformistes*. La première de ces réunions qui allaient renverser le trône de juillet, eut lieu le 10 juillet 1847, dans le jardin du Château-Rouge, près de la barrière Poissonnière. Douze cents électeurs et un grand nombre de députés y assistèrent ; ils y furent accueillis par les acclamations d'une immense multitude qui s'y était rendue des divers quartiers de la ville.

La majorité conservatrice, à la veille de disparaître dans le gouffre qu'elle avait puissamment contribué à creuser, ne soupçonnait pas le moindre danger autour d'elle. Mesurant la solidité de l'œuvre, qu'elle se vantait d'avoir opérée, au mouvement ascensionnel de la richesse publique, elle était bien loin de penser qu'il y eût quelque péril à redouter dans

un pays et à une époque où la rente 5 pour 100 touchait à 125 francs ; les illusions dans lesquelles la jetait la vue d'une prospérité matérielle, toujours croissante, lui faisaient croire que les partis les plus violents, tout en conservant leurs haines, avaient perdu l'élément qui fait vivre, l'espérance. Depuis 1840 le cabinet Guizot vivait dans l'enivrement de ses succès, sans avoir l'idée seulement de la tempête qui allait l'engloutir. Se complaisant dans les grandes joutes oratoires, où il savait répondre à ses détracteurs avec un éclat de talent incomparable, se vantant d'avoir enfin résolu un problème longtemps réputé insoluble, en parvenant à concilier la stabilité ministérielle avec le jeu le plus libre des institutions constitutionnelles, il se tenait lui aussi dans une confiance inébranlable pour son œuvre, et dans une sécurité imperturbable. Pendant une année entière les révolutionnaires de toutes les classes purent agiter Paris et la province par des banquets réformistes et par d'autres démonstrations publiques, sans que ni conservateurs ni gouvernement parussent y faire attention.

Aux premiers jours de 1848, cependant, ils commencèrent à avoir quelques craintes, et le ministère fit insérer dans l'adresse une menace contre les fauteurs des passions aveugles ou ennemies qui agitaient la France. Le 14 février, un banquet avait été décidé dans le douzième arrondissement ; une ordonnance du préfet de police l'ayant interdit, les commissaires l'ajournèrent. Presque aussitôt cent députés déclarèrent qu'ils étaient résolus à poursuivre, par tous les moyens légaux, le maintien du droit de réunion, et un banquet solennel fut annoncé pour le 22 du même mois, dans les Champs-Élysées, près de la barrière de l'Étoile. Une commission fut instituée pour l'organiser ; le 21, elle invita la garde nationale, les écoles, et en général la population à faire cortége aux députés, pairs de France et électeurs qui devaient se rendre à cette réunion. Ainsi attaqué en face, le gouvernement mit

sous sa main 80,000 hommes de troupes et fit savoir qu'il s'opposerait au banquet par la force. Sur cette déclaration, les commissaires annoncèrent que la réunion était ajournée; aussitôt, Odilon Barrot et d'autres députés déposèrent à la chambre une proposition de mise en accusation contre M. Guizot et ses collègues, et l'insurrection commença. Dans les divers quartiers de Paris, la garde nationale, composée en grande partie de républicains, les officiers surtout, se rassembla au cri de *Vive la réforme!*... Alors le trouble s'empara du gouvernement; il ne sut pas donner des ordres ou n'en donna que de vagues. En face de cette hésitation, d'une part, et de ces démonstrations énergiques de l'autre, les troupes, indécises, n'osèrent pas faire usage de leurs armes. Le ministère finit par donner sa démission, qui fut acceptée. La population parisienne pensa que tout était fini, et se livra à la joie; la ville fut en grande partie illuminée.

Ce n'était pas là le compte des sociétés secrètes et des républicains; ils voulaient aller bien plus loin : sur le soir du 23, ils firent avancer vers le ministère des affaires étrangères des bandes nombreuses de leurs hommes, portant des flambeaux et chantant ensemble l'air des *Girondins*. Elles arrivèrent jusqu'au pied de deux bataillons d'infanterie chargés de garder le ministère et d'interdire la circulation sur ce point du boulevard; elles les provoquèrent, soit en poussant des cris et en proférant des injures et des menaces, soit en portant leurs flambeaux sur la figure même des soldats et en les forçant ainsi à reculer de quelques pas pour ne point être brûlés; il y eut même un coup de pistolet tiré à bout portant, et un homme de la troupe fut blessé. Ainsi attaquées dans le poste où les retenait le devoir, les troupes se défendirent, et une décharge de leur part tua ou blessa cinquante personnes. La foule qui encombrait le boulevard s'enfuit aussitôt, remplie d'épouvante.

Les républicains vinrent querir en toute hâte les cadavres restés sur la chaussée, et se mirent à les promener dans des

tombereaux, pendant toute la nuit, sur les divers points de la ville, en criant : *A la trahison! Aux armes! On assassine nos frères!*... En même temps, des bandes nombreuses d'ouvriers qu'ils avaient enrôlés et disciplinés se répandirent dans les quartiers Montmartre, Notre-Dame-de-Lorette, de la Bourse, du Palais-Royal, et y élevèrent partout de nombreuses barricades. Le 24, à huit heures du matin, toutes les rues et les places de ces quartiers en étaient couvertes. Le ministère Guizot n'existait plus et n'avait pas été remplacé; la cour était dans la consternation; le roi, en proie à une prostration morale voisine du désespoir, semblait s'abandonner lui-même et ne donnait pas d'ordre. C'était la clef de voûte qui s'ébranlait, pour entraîner bientôt la chute de tout l'édifice.

Les barricades, commencées pendant la nuit, avaient pu se continuer sans trouble, et se trouvaient déjà toutes debout à neuf heures; mais l'immense majorité de la population se tenant chez elle dans un état entièrement passif, et sans faire de démonstrations pour ou contre les insurgés, ceux-ci demeuraient en petit nombre sur les points qu'ils occupaient; la plupart des barricades étaient à peine défendues par trente ou quarante individus, des gamins de Paris, pour la plupart, mal armés ou même sans armes. Quelques bataillons d'hommes résolus et énergiquement commandés les auraient toutes enlevées au pas de course en quelques heures, et presque sans coup férir; mais la troupe, démoralisée d'un côté par l'hésitation et l'incertitude du pouvoir supérieur dont elle attendait vainement des ordres, et de l'autre par les reproches amers que lui faisaient sans cesse les républicains fort nombreux de la garde nationale, les officiers surtout, demeurait dans une pénible inaction. Ce jour-là, personne ne fit son devoir; seuls, les républicains et les anarchistes accomplirent avec ensemble la tâche de destruction qu'ils avaient entreprise. Vers deux heures, une colonne de troupes, forte de 3,000 hommes, reçut l'ordre de suivre les boulevards, depuis la Madeleine jusqu'à

la Bastille; elle vint s'arrêter à la Porte-Saint-Denis. Là, ses chefs se mirent à parlementer avec les anarchistes, et quelque temps après l'on put voir les compagnies qui la formaient revenir en toute hâte sur leurs pas, mêlées en partie aux bandes d'insurgés qui les entouraient, et conservant à peine leurs rangs de file; elles s'établirent sur la place de la Concorde, et les chefs qui les commandaient laissèrent égorger par une populace féroce vingt-deux gardes municipaux, vieux soldats d'Afrique, dans le corps de garde Perronet, à cinquante pas de leurs faisceaux. Quelques heures plus tard, ils laissèrent également violer le sanctuaire de la représentation nationale, en n'arrêtant pas une foule de cinq à six cents hommes au plus, en blouse, et mal armés pour la plupart, qui pénétrèrent tumultuairement dans la Chambre des députés, comme les bandes hideuses des faubourgs dans les mauvais jours de 1793.

Depuis quelques instants, madame la duchesse d'Orléans s'y était rendue avec M. le comte de Paris et M. le duc de Nemours, pour faire consacrer l'avénement de son fils à la couronne et sa nomination personnelle à la régence, que le roi venait de signer, après avoir abdiqué lui-même le pouvoir suprême. La plus grande partie de la chambre s'était d'abord montrée favorable à la requête de la princesse; l'opposition extrême, toutefois, avait fait de vives réclamations. L'entrée violente et révolutionnaire des bandes d'insurgés ruina entièrement la cause de la régence; et les princes durent se retirer devant les démonstrations les plus hostiles. Alors le roi, désespéré, quitta les Tuileries, avec toute sa famille; il arriva à pied sur la place de la Concorde, par la terrasse du bord de l'eau, et s'éloigna, dans une voiture particulière, de cette capitale qu'il ne devait plus revoir, non sans reporter un regard douloureux sur 1830, et sans penser avec des regrets bien amers à un autre vieillard couronné, qui gagnait aussi à cette époque la triste terre de l'exil.

Quand on connut dans Paris le départ du roi et de sa fa-

mille, le mouvement républicain s'y dessina d'une manière plus nette. Depuis 1789, l'Hôtel-de-Ville était le berceau de tous les pouvoirs nouveaux : l'on y vit accourir aussitôt la foule de ceux qui avaient des prétentions à l'autorité suprême ou aux fonctions publiques. De la Chambre, arrivèrent les députés de Lamartine, Dupont de l'Eure, Crémieux, Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie, avec leurs adhérents; du *National* : Armand Marrast, et ceux qui le soutenaient; de *la Réforme* : Louis Blanc, Flocon et Albert, avec des bandes d'affiliés aux sociétés secrètes. Tous ces hommes appartenaient à l'opinion républicaine; mais tous voulaient également occuper le premier rang dans le gouvernement qu'il s'agissait de former. Il y eut entre eux de vives contestations et des querelles passionnées avant qu'ils pussent mettre d'accord leurs ambitions respectives. Pendant ce temps, des masses de peuple, sorties pour la plupart des faubourgs, se portèrent aux Tuileries et au Palais-Royal; elles pénétrèrent sans résistance dans les appartements, et en un instant tout y fut détruit et mis en pièces : meubles ordinaires, beaux ameublements, riches collections, objets d'art, etc. Une foule de choses précieuses furent détournées et emportées. Quelques hommes s'emparèrent du trône royal, le transportèrent sur la place de la Bastille et l'y firent brûler, en affectant de mettre dans cet acte une certaine solennité significative. D'autres disaient tout haut, et la multitude commençait déjà à répéter après eux, « qu'il fallait faire brûler également les Tuileries, afin que désormais il n'existât plus en France un palais des rois. » Dans ce danger imminent, quelqu'un eut l'heureuse pensée d'attacher sur plusieurs endroits du château l'inscription : *Hospice des Invalides civils*, et cette présence d'esprit sauva les Tuileries des flammes que la populace, dans sa rage de destruction, ne tarda pas à porter au château de Neuilly et à Puteaux.

Cependant, après cinq heures de luttes et d'efforts de tout genre, les sommités du parti républicain, réunies à l'Hôtel-de-

Ville, se virent contraintes par la pression extérieure de la multitude armée, de faire taire leurs rivalités ambitieuses, et de se mettre enfin d'accord pour composer un gouvernement. Le soir, vers sept heures, M. de Lamartine descendit sur le perron de l'Hôtel, et apprit à la foule immense qui couvrait la place, que la France était constituée en république, et qu'en attendant l'ouverture prochaine d'une assemblée constituante, on avait composé un gouvernement provisoire formé de onze membres : MM. Dupont de l'Eure, Arago, de Lamartine, Ledru-Rollin, Crémieux, Marie, Garnier-Pagès, Marrast, Louis Blanc, Flocon, Albert, et d'un secrétaire général, Pagnerre. Garnier-Pagès était maire de Paris, et Flottard, secrétaire général de la mairie. Aussitôt les cent mille voix de la presse portèrent cette nouvelle dans les départements, et la France, ainsi surprise, courba la tête avec une douloureuse résignation.

Nous terminerons ici notre tâche, en reportant d'abord nos regards sur quelques époques marquantes de l'histoire contemporaine, et en te faisant entendre, ô ville de Paris, des paroles de blâme sévères, pour avoir laissé faire la révolution du 10 août 1792, pour avoir fait toi-même celle du 29 juillet 1830, et enfin pour avoir vu faire sous tes yeux, sans protester, celle du 24 février 1848. Ensuite nous te féliciterons sur les destinées longues et brillantes qu'il t'a été donné de parcourir à travers les âges de l'histoire. A l'ombre tutélaire de la royauté capétienne, tu as su t'élever, dans le cours de plusieurs siècles, au-dessus des autres villes de l'antique Gaule ; tu as grandi, et tu es parvenue à former la puissante unité de la France, que tu gouvernes. Ton esprit religieux, tes monastères savants et bienfaisants tout à la fois, ta célèbre Université et tes corporations, dans les temps anciens ; la fermeté de ta foi catholique, tes principes sûrs, ton grand corps de magistrats, tes institutions municipales, ta langue, ta littérature et tes journaux, dans les temps modernes ; voilà ce qui

t'a donné l'empire moral sur l'Europe entière.... Le monde civilisé fixe sur toi ses regards; l'opinion générale t'appelle « cité capitale, ville reine. » Ton rôle est aussi élevé que redoutable pour ta responsabilité, car tes jugements font loi sur presque tout. Éloigne de ton sein les discordes civiles, par ta soumission à la loi et ton respect pour le principe d'autorité, qui seul protége, qui seul donne la stabilité. Évite avec un soin extrême les illusions décevantes; et si un jour les passions aveugles tentaient de te précipiter encore dans les fureurs politiques de la démocratie, que deux fois déjà tu as subies, reporte tes regards sur l'histoire des temps passés; souviens-toi que la monarchie, qui a fait la France ce qu'elle est, t'a placée à la tête de l'univers civilisé, et que l'établissement de la république dans notre pays serait tout à la fois la fin de notre belle unité nationale, la ruine de la civilisation européenne et le signal de ta propre destruction. Et ce ne sont là encore que des moyens externes de conservation, des formes politiques; quelle que soit d'ailleurs leur puissance, quand elles se trouvent en harmonie avec l'esprit, les mœurs et les habitudes d'une nation, elles sont loin de suffire à son bonheur, si des principes solides de religion, si l'amour du devoir et de la règle, une morale sûre et la soumission à l'autorité et à la loi, ne viennent leur donner la vie. Après avoir, dans ces derniers temps, ébranlé la France, et même des parties notables de la vieille Europe, par la propagande coupable de doctrines révolutionnaires, tu dois à ces contrées si douloureusement bouleversées par tes prédications et ton exemple, tu te dois à toi-même d'user de ta puissante influence pour faire pénétrer partout l'amour de la famille avec cet esprit chrétien qui résout complétement les terribles problèmes agités aujourd'hui dans les masses, qui détruit le funeste individualisme, cette plaie de notre époque, et renferme à lui seul toutes les vertus de la vie sociale.



D. Weld

G. Lehorty

MONUMENTS

ÉDIFICES

INSTITUTIONS ET ÉTABLISSEMENTS

FONDÉS A PARIS

DEPUIS LOUIS XVI JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1848.

MONUMENTS, INSTITUTIONS ET ÉDIFICES

Fondés sous Louis XVI.

ÉGLISE SAINTE-GENEVIÈVE, OU LE PANTHÉON.

Cet immense édifice est situé à l'extrémité de la place Sainte-Geneviève ou du Panthéon, sur l'emplacement de l'ancienne église Sainte-Geneviève, qu'il a remplacée. Il fut commencé en 1757, sous Louis XV, d'après les plans de Soufflot; mais les travaux, longtemps interrompus par la guerre, ne furent repris et entièrement terminés que sous le règne de Louis XVI. Pour faire les frais de ce monument, Louis XV ordonna que le prix des billets des trois loteries, qui se tiraient chaque mois, serait augmenté d'un cinquième, et que la moitié de ce produit serait employée à la construction de Sainte-Geneviève. La plan général de l'édifice est une croix grecque que forment quatre nefs aboutissant à un dôme central. L'ensemble a cent treize mètres de longueur sur quatre-vingt-quatre mètres cinquante centimètres de largeur, hors d'œuvre. La façade principale, remarquable par la richesse de ses détails, offre

un perron élevé sur onze marches, avec un porche en péristyle imité du Panthéon de Rome. Ce porche est composé de vingt-deux colonnes corinthiennes cannelées mesurant vingt-huit mètres de hauteur environ. Dix-huit se trouvent isolées ; les autres sont engagées. Elles supportent un fronton dont le tympan est orné d'un bas-relief dû au ciseau de David d'Angers. On y voit la Patrie décernant ses récompenses, et, à ses pieds, l'Histoire burinant les noms célèbres, tandis que la Liberté leur tresse des couronnes. A droite, sont les illustrations de l'ordre civil ; à gauche, les gloires militaires. Dans les angles, figurent de jeunes aspirants qui se livrent à l'étude, avec l'espoir d'obtenir à leur tour la palme nationale.

A l'extérieur et au-dessus des combles des quatre nefs, le dôme présente un soubassement carré appuyé sur quatre arcs-boutants dans lesquels sont pratiqués des escaliers découverts conduisant au dôme. Vient ensuite un second soubassement circulaire dont le pourtour est garni de trente-deux colonnes corinthiennes avec un entablement couronné d'une galerie découverte. Derrière ce péristyle, le mur de la tour du dôme se trouve percé de douze grandes croisées ; au-dessus, est un attique éclairé par seize autres croisées en arcades. Sur un socle placé au-dessus de la corniche, repose la grande voûte, formant la troisième coupole. Une lanterne circulaire décorée de huit colonnes et percée de six fenêtres à plein cintre forme l'amortissement du dôme. La hauteur totale du monument est de 81 mètres. Sa construction a coûté plus de 26 millions et soixante années au moins de travail. Depuis que cet édifice colossal est terminé, la surcharge du triple dôme a rendu nécessaires, à l'intérieur, de grands travaux de consolidation qui ont isolé et rendu presque indépendantes les unes des autres les branches de la croix grecque ; ce qui a fait évanouir en partie l'aspect grandiose de l'ensemble de l'intérieur.

Ce monument a eu jusqu'à nos jours de nombreuses vicissitudes. A peine l'avait-on terminé, en 1791, qu'un décret de

l'Assemblée constituante le destina, sous le nom de *Panthéon*, à la sépulture des grands hommes. L'on grava sur sa frise l'inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante;* les ornements et bas-reliefs de l'intérieur et de l'extérieur furent enlevés et remplacés par des sujets relatifs aux vertus patriotiques. On y plaça les restes de Mirabeau, de Voltaire, de J.-J. Rousseau, etc. En 1793, le corps de Mirabeau en fut retiré, pour faire place au cadavre de Marat. Mais, après le 9 thermidor, la population de Paris, dans son indignation, courut l'enlever à son tour et le jeta dans l'égout de la rue Montmartre. En 1806, Napoléon ordonna que le Panthéon serait rendu au culte et reprendrait le nom de *Sainte-Geneviève*. Il lui conserva néanmoins la destination que lui avait donnée l'Assemblée constituante, et l'on y déposa les restes de plusieurs personnages remarquables de l'empire. La restauration fit exécuter des travaux importants de réparation à cet édifice. De magnifiques peintures de Gros, représentant l'apothéose de sainte Geneviève, ornèrent sa triple coupole. L'ancienne inscription fut remplacée par une nouvelle portant que le monument était consacré à la patronne de Paris. Les bas-reliefs du fronton, ceux du porche et des nefs, firent place à d'autres ornements, et les restes de Soufflot reçurent la sépulture dans la chapelle basse.

La révolution de 1830, à son tour, fit disparaître le nom de sainte Geneviève ainsi que le culte catholique, et rendit au monument son nom païen de Panthéon avec sa destination révolutionnaire. A l'extérieur, elle l'entoura d'une grille entremêlée de piédestaux en pierre de Château-Landon, avec candélabres et pots à feu d'un style monumental; l'ancien fronton fut remplacé par celui qu'on y voit encore aujourd'hui. A l'intérieur, on scella des tables de marbre noir portant en lettres d'or les noms des personnes tuées en juillet. Le 24 juin 1848, le Panthéon et la place qui le précède devinrent le quartier général de l'insurrection, sur la rive gauche de la

Seine. De ce point culminant, elle menaçait, d'un côté, le Luxembourg, le faubourg Saint-Germain, l'Assemblée nationale; et de l'autre, les quais, la Cité et jusqu'à la préfecture de police et à l'Hôtel-de-Ville. La place était barricadée d'une manière formidable. Des détachements nombreux en sortaient à chaque instant; ils se répandaient dans tout le quartier Saint-Jacques et poussaient jusqu'à la Seine. Le Panthéon et la place furent repris par la troupe le 24 même, après un combat acharné dans lequel le général Damesme reçut une blessure mortelle. Le canon enfonça la grande porte du monument et les soldats s'y fortifièrent comme dans une citadelle. Aujourd'hui, Napoléon III a rendu cet édifice au culte catholique, et l'on travaille à l'approprier de plus en plus à sa nouvelle destination.

COUVENT DES CAPUCINS DE LA CHAUSSÉE-D'ANTIN, ET ÉGLISE SAINT-LOUIS-D'ANTIN.

Ce couvent et cette église furent commencés par l'architecte Brongniart en 1780, rue Sainte-Croix, aujourd'hui rue Caumartin, et terminés en 1782. Les Capucins du faubourg Saint-Jacques vinrent aussitôt s'y établir. L'ensemble de l'architecture figurait le style antique, qui commençait alors à s'introduire dans les monuments publics. Le couvent fut supprimé en 1790. Pendant quelques années, ses bâtiments servirent d'hospice. En 1800, le gouvernement les fit réparer; et en 1802, on y établit le lycée Bonaparte, qui y est encore aujourd'hui. L'église, petite, mais élégamment construite, est la première succursale de la Madeleine, sous le titre de *Saint-Louis*. Suivant la coutume de l'ordre séraphique, elle n'a qu'un bas côté et seulement une corniche d'ordre dorique, avec des traits d'appareils sur les arcades. On y remarque un saint Louis visitant des soldats malades de la peste, par Gassier. Un cippe en marbre noir, surmonté d'un vase cinéraire y conserve le cœur du comte de Choiseul-Gouffier.

CHAPELLE BEAUJON, OU SAINT-NICOLAS-DU-ROULE.

Cette chapelle, située rue du Faubourg-du-Roule, n° 59, fut construite, vers 1780, sur les dessins de Girardin, par Nicolas Beaujon, receveur général des finances, sous le vocable de Saint-Nicolas, son patron. La façade est simple et terminée par un fronton, dans le tympan duquel se trouve un cadran accompagné de branches de palmiers. La porte, décorée de deux colonnes formant avant-corps, a sa corniche surmontée de deux anges adorateurs sculptés par Vallé. Dans l'intérieur, deux rangs de colonnes séparent la nef de deux galeries latérales. L'on voit à l'extrémité de cette nef une rotonde entourée de colonnes corinthiennes isolées. L'autel à la romaine est placé au centre du sanctuaire, sur trois marches circulaires. Cet autel, en marbre blanc, a la forme d'un sarcophage porté par des consoles que soutiennent des griffes de lions en bronze. Une coupole décorée de caissons octogones, avec rosaces, couronne la rotonde, qui ne reçoit le jour que par l'ouverture formant lanterne au centre.

HOSPICE BEAUJON.

Cet établissement, situé rue du Faubourg-du-Roule, n° 54, fut aussi construit par le financier Beaujon, en 1784, sur les dessins de Girardin. Le fondateur l'avait destiné à l'entretien de vingt-quatre orphelins des deux sexes, et l'avait doté, en conséquence, de 20,000 livres de rente ; six places y étaient réservées à des enfants dans lesquels on remarquait des dispositions pour le dessin. En 1795, la Convention l'affecta au traitement des malades, et l'appela *hôpital du Roule*. Il a conservé depuis cette destination ; mais le conseil général des hospices, par respect pour la mémoire du fondateur, lui a rendu le nom d'*hôpital Beaujon*. Depuis 1813 il est desservi par les sœurs de Sainte-Marthe. Il contient cent cinquante lits,

dont trente pour les blessés des deux sexes, et le reste pour les autres malades. Cet hôpital est remarquable par sa belle situation et par la propreté qui y règne.

ÉCOLE IMPÉRIALE DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Cette école, fondée en 1747, eut d'abord une existence précaire. Elle changea plusieurs fois de place, et ne prit quelque consistance qu'en 1784, par les soins de l'ingénieur Perronet. Une loi de 1791 vint enfin l'ériger en institution nationale. Depuis 1795, les élèves de l'École polytechnique peuvent seuls y être admis. Outre quelques éléments d'architecture et de minéralogie, on leur enseigne à appliquer à la science de l'ingénieur des ponts et chaussées et de la navigation, le calcul, la géométrie descriptive, la mécanique, la physique et la stéréotomie. Cette école, placée d'abord dans la chaussée d'Antin, vis-à-vis la rue Sainte-Croix (aujourd'hui rue Caumartin), fut transférée plus tard rue Culture-Sainte-Catherine, au Marais, ensuite rue Hillerin-Bertin, n° 10. Elle est aujourd'hui rue des Saints-Pères.

ÉCOLE IMPÉRIALE DES MINES.

Cette école, située d'abord rue de l'Université, n° 61, et aujourd'hui rue d'Enfer, fut fondée en 1783. Elle se compose d'un *conseil des mines*, qui donne des avis au ministère sur tout ce qui concerne les mines, salines, carrières et usines. Ce conseil a sous sa direction des ingénieurs et une école pratique de minéralogie, de géologie, de docimasie, d'exploration des mines, de dessin et de géométrie descriptive. La collection de minéralogie de l'établissement est fort belle ; elle se compose des productions minérales de la France, classées par département, et des principales substances minérales exotiques.

ÉCOLE IMPÉRIALE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION, OU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Cette école est située à l'hôtel des Menus-Plaisirs, rues Bergère, n° 22, et du Faubourg-Poissonnière. Elle fut fondée en 1784, par le baron de Breteuil, ministre de la maison du roi, dans le but d'y former des musiciens et des artistes des deux sexes pour la Comédie française et les théâtres lyriques. Gossec en fut le premier directeur. Dans ses professeurs on remarquait Piccini et Langlé, pour le chant; Molé, pour la déclamation; Deshayes de l'Opéra, pour la danse; Rodolphe, pour la composition. On enseigne dans cet établissement le chant, la musique instrumentale, l'harmonie, la composition et la déclamation. Ce fut Napoléon qui lui donna le nom de *Conservatoire de musique.* Parmi les professeurs qu'il a eus jusqu'ici, l'on doit citer encore Méhul, Cherubini, Rode, Kreutzer, Baillot, Pradher, Lesueur, Garat, Berton, Halévi, etc. Le Conservatoire a formé un grand nombre de sujets distingués, surtout pour la partie instrumentale.

ÉCOLE OU INSTITUTION DES SOURDS-MUETS.

Cette école, situéé rue du Faubourg-Saint-Jacques, n°s 254, 256 et 258, fut fondée par l'abbé de l'Épée. Sans appui et sans autres ressources qu'un patrimoine borné, cet homme remarquable parvint à créer, à force de constance et de soins, une des institutions qui honorent le plus la France, et même l'humanité. En 1778, le gouvernement commença à s'occuper de l'École des sourds-muets; il la dota d'une gratification annuelle de 3,400 francs, en 1785. L'abbé de l'Épée mourut en 1790, et fut remplacé par son élève, l'abbé Sicard. L'année suivante, l'Assemblée constituante assura une rente de 12,700 francs à cette institution, et la fit transférer du couvent des Célestins, où elle se trouvait placée, au séminaire

de Saint-Magloire, dans le faubourg Saint-Jacques. L'abbé Sicard est mort en 1822. Ses successeurs ont fait prospérer de plus en plus ce bel établissement. Il compte aujourd'hui cent quatre-vingts élèves, dont cent dix garçons et soixante-dix filles. On y enseigne la lecture, l'écriture, le calcul, et l'on donne des connaissances plus élevées aux enfants dont l'intelligence se prête à une instruction supérieure. Chaque élève y apprend un des métiers suivants : tailleur, cordonnier, menuisier, tourneur et relieur. Les bâtiments de l'école, élevés en 1823, sur les dessins de M. Peyre, sont spacieux et bien distribués.

ÉCOLE OU INSTITUTION DES JEUNES AVEUGLES.

Cette école fut fondée par l'abbé Valentin Haüy, frère du minéralogiste de ce nom, et placée, en 1786, dans le château des Tuileries, et puis rue Notre-Dame-des-Victoires, en 1890. On la réunit, en 1801, à l'hospice des Quinze-Vingts, rue de Charenton. Malgré ses succès, cet établissement fut peu encouragé jusqu'en 1815, époque où il fut séparé de l'hôpital et installé dans les bâtiments de l'ancien collége des Bons-Enfants, ou séminaire de Saint-Firmin. On l'a transféré, il y a quelques années, dans un magnifique édifice, construit depuis 1830, à l'entrée du boulevard des Invalides, vis-à-vis de l'hôtel. L'entretion de l'institution est en partie à la charge de l'État, et se trouve porté au budget de l'Intérieur pour une somme annuelle qui varie de 60 à 70,000 francs; en outre, l'établissement jouit de plusieurs dotations et legs particuliers. Cent enfants des deux sexes, pensionnaires ou boursiers, y reçoivent la première instruction et apprennent la lecture, l'écriture, le calcul, la géographie, etc.; on leur enseigne aussi la musique, pour laquelle ils montrent généralement une grande aptitude.

HÔPITAL NECKER.

Cet hôpital, situé rue de Sèvres, nos 151 et 153, fut fondé, en 1778, par madame Necker, femme du contrôleur général des finances, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Bénédictins de Notre-Dame-de-Liesse. Il porta d'abord le nom d'*hospice de Saint-Sulpice et du Gros-Caillou*, et ensuite celui d'*hospice de l'Ouest*; on lui a donné, depuis quelques années, celui de sa fondatrice. Il est desservi par les sœurs de la Charité, et contient cent quarante lits. Les malades y sont reçus comme à l'Hôtel-Dieu.

HÔPITAL COCHIN.

Cet établissement, situé rue du Faubourg-Saint-Jacques, entre les nos 45 et 47, fut fondé, en 1780, par le vénérable abbé Cochin, curé de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, qui mourut en 1783. Il porta d'abord le nom de la paroisse, et ne reçut que beaucoup plus tard celui du fondateur. Les bâtiments furent élevés sur les plans de l'architecte Vieil. Il compte cent trente lits et reçoit, comme l'Hôtel-Dieu, des malades et des blessés, dont le soin est confié aux sœurs de Sainte-Marthe.

HÔPITAL DES VÉNÉRIENS.

Cet établissement est situé rue des Capucins, no 1er. En 1782, l'on transféra les Capucins du faubourg Saint-Jacques dans la rue Neuve-Sainte-Croix, et l'on affecta leur couvent au traitement des maladies vénériennes. Les bâtiments furent réparés et convenablement disposés pour leur nouvelle destination. Cet hôpital renferme six cent cinquante lits et reçoit près de trois mille malades par an, hommes et femmes.

MAISON DE RETRAITE OU DE SANTÉ, AUJOURD'HUI HOSPICE DE LA ROCHEFOUCAULD.

Cette maison, située route d'Orléans, près de la barrière d'Enfer, fut fondée en 1781, par les religieux de la Charité, pour six militaires et six prêtres indigents et malades. L'architecte Antoine en fit élever les bâtiments. Pendant la révolution, elle devint l'*hospice national* de Bourg-la-Reine et des villages voisins. En 1796, on y plaça des indigents des deux sexes, attaqués d'infirmités incurables. Cet établissement a été converti, en 1802, en maison de retraite pour les employés des hospices et les personnes âgées de plus de soixante ans qui payent une pension de 200 ou 250 francs. Moyennant cette somme, elles y sont logées, nourries, chauffées, habillées et soignées. L'établissement, desservi par les sœurs de la Charité, renferme deux cent treize lits.

HOSPICE SAINT-MERRY.

Cet hospice, situé cloître Saint-Merry, fut fondé en 1783 par M. Viennet, curé de la paroisse. Il ne contenait d'abord que quatre lits; plus tard il en eut douze, six pour les hommes et six pour les femmes, et les malades furent soignés par les sœurs de la Charité.

MONT-DE-PIÉTÉ.

Cet établissement, situé rue des Blancs-Manteaux, n° 18, et rue du Paradis, n° 7, fut fondé, en faveur de l'hôpital général, en 1777, à l'instar des Monts-de-Piété d'Italie, dans le but de prêter sur gage à un intérêt modéré. Une loi du 16 vendémiaire an V avait donné aux hospices de Paris la propriété du Mont-de-Piété. Un décret impérial de 1804 décida qu'il serait confié, sous l'autorité du ministre de l'intérieur et celle du préfet de la Seine, à un conseil d'administration.

Depuis 1830, le droit prélevé sur les sommes prêtées est de 9 p. 100. Ce taux ne pourrait être abaissé; car l'administration du Mont-de-Piété, ne possédant rien en propre et ne recevant aucune subvention, est obligée d'emprunter elle-même l'argent nécessaire à son service. Les bénéfices annuels ne s'élèvent environ qu'à 100,000 fr. Cette somme est attribuée aux hospices et aux bureaux de bienfaisance. Les vastes magasins de cet établissement reçoivent chaque année plus d'un million de nantissements, lesquels absorbent une somme de plus de 18 millions de prêts; et ils sont tellement divisés, que les trois quarts ne s'élèvent point, par article, au delà de 3 à 12 fr. Le nombre des engagements est d'environ trois mille par jour. Les dégagements sont plus nombreux les veilles de fêtes. L'emprunteur conserve pendant treize mois la faculté de dégager les objets qu'il a déposés. Après ce temps, ces objets sont vendus aux enchères publiques, et le *boni*, s'il y en a, est mis en réserve pour être compté à l'ancien propriétaire. En moyenne, le séjour d'un nantissement dans les magasins est de sept mois vingt jours. Plus de 35 nantissements sur 100 sont renouvelés chaque année; 60 p. 100 sont retirés par les emprunteurs, et moins de 5 p. 100 sont livrés à la vente. Le Mont-de-Piété a une succursale rue des Petits-Augustins, n° 28, deux bureaux auxiliaires et vingt-trois commissionnaires dans les divers quartiers de Paris.

LOTERIE.

Dès le xve siècle, les loteries existaient en France sous divers noms, et entre autres sous celui de *tontines*. Elles étaient exploitées par des compagnies particulières et à leur profit. François Ier les autorisa et leur donna ainsi une existence régulière. Louis XIV les mit à la mode; et sous son règne, des églises ou des monastères qui manquaient d'argent pour faire certaines constructions ou certaines entreprises, s'en procu-

rèrent souvent en établissant des loteries. Il en existait plusieurs de permanentes à l'avénement de Louis XVI. Ce prince les supprima en 1776, et n'en conserva que trois : la loterie royale de France, et celles des Enfants-Trouvés et de la Pitié. Ces dernières furent également supprimées par la Convention en 1794. Trois ans plus tard, le Directoire rétablit la loterie de France, dont l'administration était rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 42. Napoléon augmenta le nombre des roues. Dès lors, chaque jour fut marqué par un tirage. Aux roues déjà existantes, il ajouta celles de Bordeaux, de Lyon, de Lille, de Strasbourg, de Milan, de Rome, etc. Depuis 1837, la loterie est abolie en France. Les bâtiments occupés par l'administration ont été abattus.

MAISONS DE JEU.

En 1775, M. de Sartines, lieutenant de police, autorisa l'établissement des maisons de jeu à Paris, et ordonna que leurs produits fussent employés à des œuvres de bienfaisance. Il se forma dès lors plusieurs tripots dans la capitale. Sous l'empire et la restauration, le privilége des jeux fut affermé. Les établissements de ce genre les plus fameux étaient ceux du Palais-Royal (n°s 113, 129 et 154). Ils payaient à la ville annuellement plus de six millions, et servaient, en outre, plusieurs pensions. L'on peut juger par là des sommes énormes qui venaient s'engloutir dans ces gouffres sans fond. Depuis le 1er janvier 1838, les établissements de jeux autorisés ont cessé d'exister à Paris. Il n'y a plus que quelques maisons clandestines que la police surveille avec soin, et leur nombre même tend chaque jour à diminuer.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE.

Cette société tient ses séances à l'Hôtel-de-Ville; autorisée par arrêt du conseil d'État du roi, en 1761, elle se divisait en

quatre bureaux pour la généralité de Paris : les bureaux de Meaux, de Beauvais, de Sens et de Paris. Ce dernier se composait de dix-sept membres, d'un secrétaire perpétuel et de nombreux associés ou correspondants. Quelques années après sa fondation, la Société d'agriculture cessa d'exister de fait. Un arrêt du conseil, en date du 30 mai 1788, la reconstitua sur de nouvelles bases. Au commencement du XIXe siècle, un décret impérial est venu la confirmer, en modifiant sur quelques points son organisation. Aujourd'hui le nombre des membres résidants est fixé à soixante, et celui des associés en France ou à l'étranger à quarante. Le nombre de correspondants est illimité. La société est chargée, sous l'autorité du ministre de l'intérieur, de tout ce qui est relatif à l'amélioration des produits agricoles; elle remplit les fonctions de commission consultative auprès de l'autorité supérieure. Elle s'assemble les mercredis de chaque semaine à l'Hôtel-de-Ville; les préfets des divers départements qui se trouvent à Paris peuvent assister aux séances.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

Cette société fut établie en 1776 pour l'encouragement des inventions utiles. Elle s'assembla successivement dans la maison des Prémontrés, rue Hautefeuille, aux Grands-Augustins et à l'hôtel Soubise. Son but était de propager les nouvelles méthodes reconnues utiles, au moyen de prix et d'encouragements qu'elle distribuait; faute de fonds, elle ne put se soutenir et fut entièrement dissoute en 1780. On l'a reconstituée depuis sur des bases plus larges, et elle porte aujourd'hui le nom de *Société d'encouragement pour l'industrie nationale.*

SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE.

Cette société fut fondée en 1780 par quelques personnes charitables pour le soulagement des indigents, au moyen d'une

contribution annuelle de 30 fr. Elle tenait ses séances dans une des salles du couvent des Grands-Augustins. Peu nombreuse pendant les premières années et fort bornée dans ses moyens, elle ne put faire que peu de bien; mais bientôt ses membres s'augmentèrent et, dès l'année 1787, elle distribua des secours à plus de mille indigents. Sa sollicitude s'étendait principalement sur les ouvriers vieux et infirmes, sur les mères de famille, les veufs et les veuves chargés de cinq à six enfants. Cette utile institution n'a pas souffert des orages de la révolution; elle tient ses séances à l'Hôtel-de-Ville.

SOCIÉTÉ ROYALE DE MÉDECINE.

Cette association fut instituée en 1776, sous le nom de *Société pour l'épizootie;* elle tint ses premières séances dans la grand'salle du collége royal, et ensuite dans une des salles du Louvre. A l'époque de la révolution, elle fut dissoute, et une autre société vint continuer ses travaux; cette dernière a été remplacée elle-même par l'Académie de médecine.

ATHÉNÉE.

L'Athénée, situé rue de Valois-Palais-Royal, fut fondé par Pilâtre des Rosiers, pour le perfectionnement des sciences et arts relatifs au commerce. Sa première séance eut lieu en 1781. L'établissement porta dans le principe les titres de *musée de Monsieur et de monseigneur le comte d'Artois*, de *musée de Pilâtre des Rosiers.* On l'avait d'abord placé rue Sainte-Avoye; mais il n'y demeura que trois ans, et fut transféré en 1784 dans la rue de Valois, près du Palais-Royal. A la mort du fondateur, arrivée en 1785, les sociétaires réorganisèrent le musée et lui donnèrent le nom de *Lycée;* ils l'appelèrent enfin *Athénée*, en 1803. Les savants et les littérateurs les plus distingués, Fourcroy, La Harpe, Lemercier, Cuvier, Thénard, s'y sont fait entendre tour à tour.

BUREAU DES NOURRICES.

Ce bureau se trouve rue Sainte-Appoline, n° 18. Il existait déjà au XIIIe siècle, sous le nom de *recommanderesses*. En 1785, Lenoir, lieutenant de police y établit, pour la meilleure nourrice un prix qui consistait en une médaille d'or à l'effigie de la reine et en un gobelet d'argent. Ce bureau existe encore, et les parents vont y chercher des nourrices pour leurs enfants. Il est placé sous la surveillance de l'administration de l'assistance publique.

CLUBS ET SOCIÉTÉS POLITIQUES.

Le nom et l'usage de ces réunions particulières sont une importation d'Angleterre. Avant la révolution, il existait à Paris un grand nombre de clubs ayant pour objet la littérature, les arts ou la politique; le lieutenant de police les fit fermer en 1787; il n'y eut de conservé que le *Lycée* et la *Société Olympique*, réunions de francs-maçons. Mais les clubs reparurent avec les premières agitations de la révolution. Les principaux étaient : — *le club des Jacobins*, dont le véritable nom était *Société des amis de la constitution*. Il s'établit en 1789, dans la salle de la bibliothèque du couvent des Jacobins de la rue Saint-Honoré. Son but était de diriger l'opinion publique, de discuter les questions qui devaient être soumises aux assemblées délibérantes, de préparer les nominations des députés patriotes, etc. Le nombre de ses membres s'élevait à plus de quinze cents, dans Paris; il avait en France des milliers de correspondants. Le club des Jacobins fut toujours dominé par Robespierre. On le ferma le 24 juillet 1794. — Le *club des Cordeliers*, fondé en 1792, professait les mêmes doctrines que celui des Jacobins; il était établi au couvent des Cordeliers; Danton en était l'âme, et il ne tarda pas à tomber après sa mort. — Le *club Monarchique*, ou *Société des amis de la consti-*

tution monarchique, établi d'abord rue de Chartres, dans les salons du Vauxhall, et plus tard dans l'église Saint-Louis, rue Saint-Antoine, eut une courte existence. Il en fut de même des clubs *de Richelieu* et *des Feuillants.* Ces sociétés étaient en opposition avec les Jacobins et défendaient la royauté représentative établie par la constitution de 1789. Le torrent révolutionnaire les emporta, à la fin de 1791.

THÉATRE IMPÉRIAL DE L'ODÉON.

Ce théâtre, situé sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Condé, en face de la porte du Jardin du Luxembourg, fut construit par Peyre et de Wailly, de 1779 à 1782, aux frais de *Monsieur,* frère du roi, depuis Louis XVIII. Destiné aux comédiens français, qui avaient leur salle aux Tuileries, il porta d'abord le nom de *Théâtre-Français.* C'était le plus beau de Paris; on y avait ménagé dix-neuf cent treize places. En 1790, son nom fut remplacé par celui de *théâtre de la Nation.* Le 15 mars 1799, un incendie le consuma et ne laissa debout que les parties latérales, le foyer et les grands escaliers. Bonaparte le fit reconstruire en 1803 pour la troupe des comédiens dirigée par Picard. Sous l'empire, il prit les noms d'*Odéon* et de *théâtre de l'Impératrice,* qu'il conserva jusqu'en 1814, époque où il reçut celui de *Second Théâtre-Français.* Chalgrin avait opéré la reconstruction ordonnée par Bonaparte. Cet architecte, modifiant les plans de Peyre et de Wailly, surmonta d'un attique la colonnade en avant-corps, et acheva d'entourer le monument d'un portique continu, en reliant les galeries latérales par une troisième galerie parallèle à la rue Vaugirard. En 1818, un violent incendie vint encore détruire l'intérieur de ce théâtre et ne laissa subsister que les parties extérieures. Baraguey et Provost le reconstruisirent entièrement, dans l'espace d'un an, tel qu'il est aujourd'hui. La physionomie extérieure du monument a peu

changé depuis 1782; cependant la façade principale, qui se fait remarquer par une belle ordonnance, est de 1819; mais on y a conservé en grande partie les idées primitives de Peyre et de Wailly. Les destinées de l'Odéon ont été fort agitées. Après avoir souffert longtemps, il fut donné, en 1838, à la troupe italienne, qui y joua pendant trois ans. Redevenu *Second Théâtre-Français*, depuis 1843, il a parfois des moments de vogue et ne néglige rien pour rivaliser avec la Comédie-Française de la rue Richelieu.

THÉATRE-FRANÇAIS, OU COMÉDIE-FRANÇAISE.

Ce théâtre est situé rue Richelieu, n° 6, et attenant au Palais-Royal. Il fut construit, d'après les plans de Louis, entre les années 1787 et 1790, sur l'emplacement du *Parterre d'Énée*. Les auteurs des *Variétés amusantes* y jouèrent jusqu'en 1799. A cette époque, l'incendie de l'Odéon força les *comédiens français* de chercher une autre salle pour leurs représentations; ils trouvèrent celle de la rue Richelieu à leur convenance, et s'y fixèrent pour ne plus la quitter. La façade du Théâtre-Français, quoique assez bien étudiée, n'offre à l'œil rien de monumental, à cause de sa situation ingrate à l'angle des rues Montpensier et Richelieu. Le vestibule, de forme elliptique, est entouré de trois rangs de colonnes doriques, accouplées au premier rang et isolées au dernier. On y voit les statues de Voltaire, de Lekain et de Talma. Quatre escaliers aboutissent à ce vestibule, dont les voûtes ornées de sculptures ont trop peu d'élévation. La salle, qui n'a d'ailleurs rien de remarquable, a été restaurée deux fois, en 1822 et en 1849. Le foyer consiste en un long couloir aboutissant à un salon. On y remarque les bustes des écrivains qui se sont le plus distingués dans le genre dramatique.

THÉATRE FEYDEAU.

Ce théâtre, qu'on appela d'abord *théâtre de Monsieur,* était situé rue Feydeau, n° 19. Il fut construit pendant les années 1789 et 1790, par les architectes Legrand et Molinos. On le donna à une troupe de bouffons italiens qui, depuis quelques années, jouait aux Tuileries sur le *théâtre des Machines*. Un peu plus tard, cette troupe s'associa à des comédiens et à des chanteurs français; ils finirent par se réunir tous aux artistes du théâtre Favart, et formèrent ensemble la troupe de l'Opéra-Comique. Aujourd'hui cette salle n'existe plus; des maisons particulières occupent son ancien emplacement. Du reste, on n'y voyait rien de remarquable; elle avait même été construite d'une manière fort incommode.

THÉATRE FAVART.

Les comédiens italiens jouaient d'abord à l'hôtel de Bourgogne, dans une salle qui menaçait ruine. Vers 1780, ils obtinrent qu'on leur construisît un nouveau théâtre sur l'emplacement de l'hôtel de Choiseul, au boulevard des Italiens. Il fut élevé, de 1781 à 1783, par l'architecte Heurtier; on lui donna le nom du célèbre auteur dramatique. Sa façade est opposée au boulevard, et donne sur une place. Cette position fut une exigence des comédiens, qui craignaient de voir assimiler leur salle aux petits théâtres des boulevards. La salle Favart, abandonnée en 1797, fut occupée successivement par des troupes nomades, et enfin par les chanteurs italiens, qui y jouaient encore au mois de janvier 1838, lorsqu'un effroyable incendie vint la détruire. Le Théâtre-Italien fut alors transporté à l'Odéon, d'où il passa plus tard à la salle Ventadour. La salle Favart, rebâtie avec magnificence, est occupée de nouveau par les artistes de l'Opéra-Comique. Il n'est pas entré de bois dans sa reconstruction : la charpente est en fer; les ornements même sont en cuivre doré.

ANCIEN THÉATRE DE L'OPÉRA, AUJOURD'HUI THÉATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN.

L'Opéra, ou Académie royale de musique, était d'abord placé au Palais-Royal. En 1781, ce théâtre ayant été consumé par un incendie, l'architecte Lenoir fut chargé d'en construire un nouveau près de la porte Saint-Martin. Il le termina dans l'espace de soixante-quinze jours. La façade est d'un aspect agréable : un soubassement à refends, orné de huit cariatides, y supporte une ordonnance de huit colonnes doriques, entre lesquelles sont placés les bustes de Quinault, Lulli, Rameau et Gluck; l'on voit au-dessus un vaste relief exécuté par Boquet. Les artistes de l'Opéra jouèrent sur ce théâtre jusqu'en 1793, époque où ils allèrent s'établir dans une nouvelle salle située rue Richelieu, vis-à-vis de la Bibliothèque impériale. L'ancienne salle est aujourd'hui le *théâtre de la Porte-Saint-Martin*; elle est vaste et assez commode; mais, entièrement construite en charpente, elle craint l'incendie, et les propriétaires voisins demandent sa démolition.

THÉATRE DU VAUDEVILLE.

Cette salle, qui portait le titre de *théâtre National*, fut construite, en 1792, d'après les plans d'Alexandre Lenoir, rue de Chartres-Saint-Honoré, sur l'emplacement du *Vauxhall d'hiver*, ou *Petit Panthéon*; Piis et Barré, auteurs dramatiques, en firent les frais. Désaugiers dirigea ce théâtre avec succès pendant quelques années, et il était en pleine voie de prospérité, lorsqu'un incendie vint le détruire au mois de juillet 1838. La troupe, après avoir joué pendant quelque temps dans une salle provisoire construite sur le boulevard Bonne-Nouvelle, s'est enfin établie définitivement place de la Bourse, à l'ancien théâtre de l'Opéra-Comique.

THÉATRE LOUVOIS.

Ce théâtre, situé rue Louvois, n° 8, fut construit en 1791, par l'architecte Brongniart. Une troupe de comédiens français et les artistes du *théâtre des Troubadours* l'occupèrent successivement jusqu'en 1798, époque où on le ferma. Il fut ouvert de nouveau en 1801, après le premier incendie de l'Odéon, et la troupe de Picard y donna, jusqu'en 1808, des représentations fort suivies. Cette salle servit ensuite de magasin à l'Opéra; après avoir été occupée quelque temps, un peu plus tard, par l'*Opéra-Buffa*, elle finit par être fermée définitivement.

THÉATRE DU CIRQUE OLYMPIQUE.

En 1784, Franconi père, chef d'une famille dont la réputation est européenne, succéda à un Anglais, nommé Astley, qui avait établi à Paris, rue du Faubourg-du-Temple, n° 24, un manége avec des exercices de voltige. Il augmenta beaucoup ce genre de spectacle, et le transféra successivement dans le jardin des Capucines (1802) et rue Monthabor (1807). Après la mort de Franconi, ses fils retournèrent au cirque du faubourg du Temple, qu'ils firent réparer. Leur entreprise avait le plus grand succès, quand le théâtre fut incendié dans la nuit du 15 au 16 mars 1826. L'on construisit aussitôt une nouvelle salle sur le boulevard du Temple; elle peut contenir plus de 1,800 personnes, et se trouve parfaitement disposée. Ce théâtre est un des plus curieux de Paris; on y donne des féeries et des pièces militaires à grand spectacle. Dans la mise en scène, il lutte de magnificence avec l'Opéra. Il demeure fermé pendant l'été, et les écuyers vont alors au cirque des Champs-Élysées faire admirer leur adresse et leur force.

THÉATRE DE MOLIÈRE.

Ce théâtre, situé rue Saint-Martin, fut établi, en 1792, par Boursault, entrepreneur des jeux. Un luxe inconnu jusqu'alors formait la décoration intérieure de la salle; le fond des loges était orné de glaces. Après avoir changé souvent de répertoire et de troupe, ce théâtre fut fermé en 1807; on y a donné depuis des bals publics pendant l'hiver.

THÉATRE DE LA CITÉ.

Ce théâtre fut construit, en 1792, par Alexandre Lenoir, sur l'emplacement de l'ancienne église de Saint-Barthélemy, près du Palais-de-Justice. On l'appela d'abord *théâtre du Palais*, puis *Cité-Variétés*, et enfin *théâtre de Mozart*. Quoique situé dans un quartier populeux, il ne fut jamais bien suivi. Plusieurs troupes s'y succédèrent et se virent toujours forcées de se retirer. Ce théâtre, fermé définitivement depuis un grand nombre d'années, est occupé aujourd'hui par le *Bal du Prado*.

THÉATRE DES DÉLASSEMENTS COMIQUES.

Ce petit théâtre, situé sur le boulevard du Temple, près de l'hôtel Foulon, fut détruit par un incendie en 1787. Son directeur, Valcour, le fit aussitôt reconstruire; mais le lieutenant de police lui imposa des conditions fort dures, qui arrêtèrent ses succès. La révolution lui rendit sa liberté; toutefois, la prospérité ne revint pas, et l'on fut forcé bientôt de le fermer. Il a été démoli depuis, et sur son emplacement on a vu longtemps une espèce de bicoque qui a servi successivement à plusieurs saltimbanques.

THÉATRE DES MENUS-PLAISIRS.

Ce théâtre fut établi, à l'hôtel des Menus-Plaisirs, pour l'exercice public des élèves du Conservatoire. Pendant quelque temps on y fit jouer la troupe de l'Opéra, après l'incendie qui consuma son théâtre, en 1781; mais l'exiguité de la scène obligea bientôt à y renoncer. Dans cette salle se tiennent maintenant, chaque hiver, les séances musicales de la *Société des concerts du Conservatoire*.

THÉATRE DU CIRQUE DU PALAIS-ROYAL.

Ce théâtre fut construit, en 1787, avec des loges et une scène, pour y jouer la comédie et y donner en même temps des fêtes et des bals. Un incendie le détruisit en 1798; il a été remplacé depuis par le joli bassin du jardin du Palais-Royal.

THÉATRE DES VARIÉTÉS AMUSANTES, PUIS DES JEUNES ARTISTES.

Ce théâtre était situé rue de Bondy, au coin de la rue de Lancry; il fut construit en 1778, à côté du Vauxhall de Torré, par de l'Écluse, célèbre directeur de spectacles forains. Après avoir eu des destinées variées, des succès et des revers, sous les différents noms de *théâtre des Variétés amusantes*, *Théâtre-Français comique et lyrique*, *théâtre des Jeunes-Artistes*, cette salle fut définitivement fermée en 1807, par le décret impérial qui supprimait les petits théâtres.

THÉATRE BEAUJOLAIS, PUIS MONTANSIER.

Ce théâtre est situé au Palais-Royal, à l'extrémité septentrionale de la galerie voisine de la rue Montpensier. Il fut fondé, en 1784, par un certain Beaujolais, pour de grandes marionnettes; un peu plus tard on y fit jouer des enfants,

et enfin des acteurs véritables; mais ces acteurs ne faisaient que la pantomime; des personnes placées dans les coulisses parlaient et chantaient pour eux. Après quelques années de succès, les directeurs cédèrent leur salle à mademoiselle Montansier, célèbre dans les annales dramatiques. Le nouveau théâtre ouvrit en 1790, sous le nom de *Variétés*. Pendant plus de deux ans on y joua successivement l'opéra-comique, la tragédie et la comédie. En 1793, mademoiselle Montansier ayant été accusée d'avoir distribué des médailles royalistes, son théâtre fut fermé : elle céda son privilége, et la salle s'ouvrit de nouveau. On y joua jusqu'en 1807, époque où les intrigues des théâtres voisins forcèrent la troupe des *Variétés* à abandonner leur salle. Elle fut occupée depuis ce temps par des danseurs de corde, des marionnettes, des chiens savants, etc. L'on finit par la transformer en un café, où l'on jouait de petits vaudevilles : c'était le célèbre *café de la Paix*. Enfin l'on y a établi, en 1831, le *théâtre du Palais-Royal*, l'un des spectacles les plus en vogue de Paris : on y joue surtout le vaudeville.

VAUXHALL D'ÉTÉ, VAUXHALL D'HIVER, REDOUTE CHINOISE, ET AUTRES SPECTACLES.

Le *Vauxhall d'été*, situé boulevard du Temple et rue Samson, n°-3, fut construit en 1785, sur les dessins de Mellan, et remplaça le Vauxhall de Torré et le Colysée, qu'on avait démolis. Il y avait un café, un jardin, une salle de danse, des feux d'artifice, etc.

Le *Vauxhall d'hiver*, nommé aussi *Panthéon*, fut construit rue de Chartres, pour servir de succursale à l'Opéra et de salle pour les bals : il était composé d'une salle de danse, d'un parterre et de deux rangs de loges. Au commencement de la révolution on loua cet établissement au *club des Étrangers*, qui y demeura jusqu'en 1791. Plus tard on y plaça l'ancien théâtre du Vaudeville.

La *Redoute chinoise* était un bel établissement placé à la foire Saint-Laurent, et composé d'un café souterrain, d'une salle de danse, de divers jeux et d'un jardin. Elle fut construite en 1781, par Mellan et Mœnch. En 1789 elle avait cessé d'exister.

Beaucoup d'autres spectacles moins connus furent établis à Paris pendant le règne de Louis XVI, comme le *salon de Curtius*, les *cafés Yon, Godet*, etc., où l'on jouait de petites pièces, sur les boulevards; les *Combats du Taureau*, ouverts pour la première fois le 16 avril 1781, à la barrière de Pantin, dite *barrière du Combat;* le *théâtre du Marais*, construit par Beaumarchais, rue Culture-Sainte-Catherine, n° 19. Jamais les spectacles n'avaient été plus suivis à Paris qu'à cette époque. En 1791, il existait dans la capitale quarante théâtres divers en activité.

MURS D'ENCEINTE, BARRIÈRES, BOULEVARDS EXTÉRIEURS.

Les fermiers généraux, voulant arrêter les progrès incessants de la contrebande qui se faisait à l'octroi de Paris, proposèrent à Louis XVI, en 1782, d'entourer les faubourgs d'une enceinte continue, en y pratiquant des ouvertures appelées *barrières*, par lesquelles seraient introduites les choses nécessaires à la consommation de la capitale. Ce projet fut adopté. L'on convint que la ferme générale ferait les frais de cette grande entreprise, dont fut chargé l'architecte Ledoux. Les travaux commencèrent en 1784, du côté de la Salpêtrière. En 1786, l'enceinte méridionale était terminée; l'on entreprit celle du nord, et elle engloba les villages de Chaillot, du Roule, de Monceau, de Clichy, etc. Les portes ou barrières de chaque ouverture furent construites avec goût, et quelques-unes avec magnificence. En 1787, la pénurie des finances fit suspendre les travaux; les dépenses s'élevaient déjà à plus de 25,000,000. Les droits d'entrée ayant été abo-

lis en 1791, les barrières devinrent inutiles. Sous le Directoire, on rétablit une légère perception sur les marchandises à leur entrée dans Paris, et l'on répara quelques parties du mur. Toutefois, l'ensemble de l'enceinte continue ne fut entièrement terminé que sous le consulat. Ce mur, qui forme encore aujourd'hui la clôture de Paris, n'a pas moins de 24,100 mètres d'étendue. On y avait fait soixante entrées ou barrières; mais cinq ont été murées : deux au midi, celles des Paillassons et de Croulebarbe; et trois au nord, celles de Riom, des Vertus et des Réservoirs : il n'en reste plus que cinquante-cinq. A peu d'exceptions près, elles forment de véritables monuments, sous le rapport de l'architecture. Quelques-unes rappellent la grandeur et la magnificence des écoles grecque et romaine. L'immense rotonde de la barrière de la Villette reporte aux souvenirs du Colysée; l'on admire aussi les beaux pavillons de la barrière de l'Étoile, avec leurs quatre frontons couronnés par une terrasse circulaire; les colonnes majestueuses de la barrière du Trône, surmontées aujourd'hui des statues de Philippe-Auguste et de saint Louis; la barrière Rochechouart, qui offre l'aspect d'un temple antique; et le beau portique de la barrière de Clichy, où l'on pourrait lire encore l'histoire de la défense de Paris, incrustée dans ses archivoltes avec le plomb des alliés. L'on remarque également les barrières de Reuilly, Saint-Martin, du Roule, d'Enfer et d'Italie. La superficie de la ville comprise dans le vaste périmètre du mur d'enceinte est de 3450 hectares.

Les *boulevards* extérieurs furent établis le long de la muraille continue et par suite de sa construction. Ils sont formés de quatre rangées d'arbres plantés au delà du mur.

PONT DE LA CONCORDE.

Ce pont monumental, qui a porté successivement les noms de *pont Louis XV* et *pont Louis XVI*, est situé vis-à-vis la

place de la Concorde, sur la ligne qui, de la Madeleine, aboutit au palais du Corps législatif. Il fut construit d'après les dessins de Perronet, entre les années 1787 et 1793. Ses fondements reposent sur pilotis et grillage. Il se compose de cinq arches surbaissées, qui offrent une portion du cercle: celle du milieu a 31 mètres d'ouverture; les arches collatérales ont 27 mètres, et chacune de celles qui sont attenantes aux culées, 26 mètres. La largeur totale du pont, entre les culées, est de 150 mètres. Chaque pile a 3 mètres d'épaisseur. Ses avant-becs et arrière-becs présentent des colonnes engagées, soutenant une corniche avec une balustrade qui sert de parapet aux trottoirs. Les huit piles supportent autant de lourds piédestaux sur lesquels Napoléon avait fait placer, en 1810, les statues de huit maréchaux de l'empire; la restauration les fit enlever et les remplaça, en 1828, par les statues colossales en marbre, de Sully, Suger, Du Guesclin, Bayard, Colbert, Turenne, Duguay-Trouin, Suffren, Condé, Duquesne, Tourville et Richelieu. Mais la hauteur de ces statues n'était pas en harmonie avec la largeur du pont; elles écrasaient d'ailleurs, de cette hauteur, la façade du Palais-Législatif, qui se trouve déjà placée malheureusement en contre-bas du pont. On les fit disparaître en 1836, et on les plaça à Versailles, dans la cour d'honneur du palais. En 1842 on a établi sur le pont de la Concorde une double rangée de candélabres en fer, destinés à l'éclairage au gaz : ils sont d'un effet médiocre.

HALLES ET MARCHÉS.

Marché des Innocents. — Nous avons déjà parlé de ce marché. Ce fut en 1786 qu'on enleva enfin les ossements qui, depuis les temps les plus anciens, s'étaient amoncelés dans le cimetière des Innocents. Le sol fut alors exhaussé, nivelé et pavé. L'on y établit un marché aux fruits, aux légumes

et aux herbages, et la magnifique fontaine dite *des Innocents* fut placée au milieu.

Marché Boulainvillier. — Ce marché, situé entre les rues du Bac, de Beaune, de Lille et de Verneuil, fut établi en 1780, par M. de Boulainvillier, sur l'emplacement de l'hôtel des Mousquetaires gris, et dans un lieu où se trouvait au moyen âge la *halle du Pré-aux-Clercs*, ou *halle Barbier*. Ce marché a été supprimé en 1841, et remplacé par des maisons particulières.

Marché Beauveau. — Ce marché, situé entre les rues du Faubourg-Saint-Antoine et de Charenton, fut construit, en 1779, par madame de Beauveau-Craon, abbesse de l'abbaye de Saint-Antoine, et reçut le nom de sa fondatrice.

Halle aux Draps et Toiles. — Cette halle, située entre les rues de la Poterie et de la Petite-Friperie, fut construite en 1786, d'après les dessins de Legrand et de Molinos, sur l'emplacement de l'ancienne halle aux Draps; elle mesure 134 mètres de long, et reçoit le jour par cinquante croisées. Son escalier, à double rampe, est regardé comme un chef-d'œuvre.

Halle aux Cuirs. — Cette halle était d'abord située rue de la Lingerie; en 1784, on la transféra rue Mauconseil, n° 34, sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Bourgogne, dont le théâtre fut le berceau de la comédie française, de l'opéra italien et de l'opéra-comique.

Halle à la Marée. — Cette halle, où se vendent en gros les poissons de mer, tous les jours, entre trois et quatre heures du matin, fut construite, en 1785, rue du Marché-aux-Poirées et de la Tonnellerie.

Halle aux Poissons en détail. — Cette halle avait été construite en 1786, sur le carreau de la Halle. En 1835, on l'a rebâtie sur un nouveau plan.

Un grand nombre de ces halles et marchés spéciaux se trouveront compris dans le vaste périmètre des halles centrales,

ou grandes halles, que l'administration municipale fait élever aujourd'hui, d'après un nouveau système, sur l'emplacement des anciennes, régularisé et considérablement agrandi.

Les dames de la Halle formaient autrefois une espèce de corps ou corporation jouissant de certains priviléges. De même que les dames de la place Maubert, celles de la Halle allaient complimenter le souverain, les princes et les princesses, et leur offraient un bouquet au premier jour de l'an, lors du mariage d'un prince, ou à la naissance d'un fils de France. On leur servait un dîner splendide au grand commun; un officier de la cour en faisait les honneurs, et on leur distribuait de l'argent. A la révolution, les dames de la Halle perdirent ces priviléges: l'empire et la restauration les leur rendirent; ils tombèrent en désuétude après 1830. L'on vit cependant les dames de la Halle apporter un bouquet aux Tuileries, à l'occasion du mariage du duc d'Orléans et de la naissance du comte de Paris.

POMPES A FEU DE CHAILLOT ET DU GROS-CAILLOU. — FONTAINES.

Pompe à feu de Chaillot. — Cette pompe, ainsi que celle du Gros-Caillou, fut construite, vers 1785, par les frères Perrier, qui dirigeaient alors une compagnie dite *des Eaux de Paris.* L'édifice consiste en une tour carrée, simple et sans ornements. La machine se compose de deux pompes aspirantes et foulantes, mues par la vapeur; elles élèvent l'eau de la Seine jusqu'à un canal de deux mètres de large qu'on a pratiqué sous le chemin dit *de Versailles.* Ce canal aboutit à un vaste réservoir, solidement construit, et placé sur les hauteurs de Chaillot, d'où il domine la partie septentrionale de la ville. De là, partent dans toutes les directions, des conduites d'eau qui se divisent et se subdivisent dans Paris, pour y alimenter les fontaines publiques ou particulières.

Pompe à feu du Gros-Caillou. — Cette machine hydrau-

lique, placée rue de la Pompe, au Gros-Caillou, est destinée à distribuer l'eau de la Seine sur la rive gauche; de même que celle de Chaillot la fait parvenir dans les quartiers de la rive droite. Au Gros-Caillou, le bâtiment principal est décoré d'arcades ornées de refends; là, le terrain n'étant pas assez haut pour y établir des réservoirs à l'instar de ceux de Chaillot, l'eau élevée par la pompe est déposée dans un bassin de 3 m. 50 c., construit sur une tour qui couronne l'édifice. En 1805, on avait considérablement perfectionné ces deux grandes machines. La suppression de la pompe du pont Notre-Dame leur a fait donner une puissance nouvelle, à la pompe de Chaillot surtout.

Fontaines. — La fontaine de la Croix-du-Trahoir, située à l'angle des rues Saint-Honoré et de l'Arbre-Sec, fut reconstruite, sur les dessins de Soufflot, en 1775 et 1776. Celle des Petits-Pères, qui présente une pile de maçonnerie isolée sur la place du même nom, s'enfonça subitement dans le sol en 1774. On la releva aussitôt à l'aide de machines.

En 1788, après la démolition de l'église des Innocents, on transporta la précieuse fontaine de ce nom à la place qu'elle occupe aujourd'hui au milieu du marché. Elle n'avait que trois arcades; on en ajouta une quatrième. Cette entreprise hardie fut exécutée heureusement par Poyet, Legrand et Molinos. Le bassin de la fontaine est un soubassement de forme carrée, aux angles duquel sont placés quatre lions en plomb. Sur les faces, l'on voit saillir les bassins où les eaux supérieures tombent en cascades. Au dessus de ce soubassement s'élève une construction quadrangulaire percée à chacune de ses faces par une arcade dont les côtés sont ornés de pilastres corinthiens cannelés. L'on aperçoit entre ces pilastres une figure de naïade. L'entablement, richement décoré, est surmonté par un attique orné de bas-reliefs, par un fronton et par une coupole couverte de dalles de cuivre en forme d'écailles de poisson. Les quatre arcades laissent apercevoir, sur un piédestal élé-

gant, une vasque d'où jaillit une gerbe d'eau qui tombe en nappe dans le réservoir et de là dans les bassins placés sur les faces du monument. De ces divers endroits, l'eau se rend d'abord dans le grand bassin carré et se répand ensuite au dehors par quatre masques placés au dessous des bandes de plomb.

MONUMENTS, INSTITUTIONS ET ÉDIFICES
Fondés sous la république.

PALAIS DU CONSEIL DES CINQ-CENTS, AUJOURD'HUI DU CORPS LÉGISLATIF.

Ce monument, appelé aussi palais Bourbon, et situé rue de l'Université, fut construit en 1722 par Louise Françoise, duchesse douairière de Bourbon. L'architecte italien Girardini le commença et Jacques Gabriel le termina. Le prince de Condé, ayant hérité de ce palais, y fit exécuter, de 1765 à 1777, des travaux immenses qui absorbèrent la somme énorme de 16,861,246 livres. L'architecte du roi, Claude Billiard, dit Bélisart, les dirigea. En 1790, le palais Bourbon fut déclaré propriété nationale. On y plaça d'abord l'administration des charrois militaires. Plus tard, un décret ayant ordonné que le conseil des Cinq-Cents y tiendrait ses séances, les architectes de Gisors et Lecomte l'approprièrent à cette destination, et, depuis cette époque, il n'a pas cessé d'être un monument politique. En 1807, Napoléon y plaça le Corps législatif. Ce fut alors que Poyet éleva sur le quai la colonnade qu'on y voit. Sur le fronton, Chaudet sculpta la figure de l'empereur présentant à la députation du Corps législatif les drapeaux enlevés à Austerlitz. Ce fronton disparut sous la restauration et fit place à la figure allégorique de la charte, ayant à ses côtés la France et la justice, et protégeant les arts, les sciences et l'industrie.

En 1814, une loi rendit le palais Bourbon au prince de Condé; mais le payement annuel d'un loyer de 124,000 fr. permit à la Chambre des députés, qui s'y était établie, d'y maintenir le siége de ses séances. Enfin le 23 juillet 1827, l'État fit l'acquisition de ce palais, moyennant la somme de 5,500,000 fr. L'ancienne salle des Cinq-Cents menaçant ruine, une salle provisoire fut bâtie dans le jardin, en 1828, par M. Jules de Joly; l'on travailla à la reconstruction de l'ancienne, mais les députés ne purent l'occuper qu'en 1832.

Le palais du Corps législatif présente extérieurement, du côté de la place, un portique monumental soutenu par des colonnes d'ordre corinthien qui forment la galerie par laquelle on arrive à la cour principale. Aux extrémités de ces portiques sont des pavillons composés de deux étages sur rez-de-chaussée, et d'un troisième étage en attique commandant l'ensemble des bâtiments. Le frontispice de la place a fourni le modèle du portique qui se trouve du côté du quai. Ce portique se compose de douze colonnes corinthiennes, au bas desquelles s'échelonne un perron de vingt-cinq marches. Le motif se dessine en avant-corps sur la façade. D'un aspect assez élevé, quand on est placé au pied des degrés, il paraît bas et écrasé, lorsqu'on le voit du côté de la place de la Concorde. Les statues de *Minerve*, par Roland, et de *Thémis*, par Houdon, surmontent les piédestaux du perron. Ceux qui se trouvent en avant supportent les statues assises de *Sully*, par Beauvallet; de *d'Aguesseau*, par Foucou; de *Colbert*, par Dumond, et de *l'Hôpital*, par Descène. Le fronton est de Cortot; il représente *la France*, debout sur les marches d'un trône, *conviant toutes les illustrations à lui fournir leur concours pour la confection des lois*. Les bas-reliefs des arrière-corps retracent *les Arts*, par Rudde, et *l'Instruction publique*, par Pradier. La nouvelle façade de la grande entrée s'élève au fond de la cour d'honneur, et se compose d'un péristyle de quatre colonnes d'ordre corinthien imité du temple de Jupiter Stator. Ce péristyle sert

d'entrée principale à la salle d'honneur, dont il embrasse toute la largeur. Des galeries en arcades et à jour le relient de chaque côté aux anciens bâtiments. La salle des séances, de forme demi-circulaire, a 32 m. 50 c. de diamètre sur 14 m. 62 c. de hauteur. Cinq cents places, échelonnées sur deux rangs, y sont destinées aux députés; le même nombre se trouve dans les deux rangs des tribunes, soit réservées, soit publiques. Le centre de la voûte est percé d'une lanterne semi-circulaire qui projette une lumière égale et tranquille sur tous les points de l'enceinte. Vingt colonnes de marbre blanc de Carrare, d'ordre ionique, avec chapitaux et bases en bronze doré, décorent l'hémicycle. Elles sont posées sur des piédestaux en marbre sérancolin formant saillie, sur un soubassement de 3 mètres de hauteur. La partie rectangulaire, au centre de laquelle sont placés les bureaux du président et des secrétaires, présente trois grandes divisions séparées par deux ajustements composés l'un et l'autre de deux colonnes d'ordre ionique. Au-dessus de ces colonnes se font remarquer les figures allégoriques de *la Force*, de *la Justice*, de *la Sagesse* et de *l'Éloquence*. Les statues de *la Liberté* et de *l'Ordre public*, exécutées en marbre par Pradier, sont placées dans des niches. L'on voit la même richesse et la même magnificence dans toutes les autres parties qui composent ce beau palais, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

Après la révolution de février 1848, la salle des séances se trouvant trop petite pour contenir les neuf cents représentants qui formaient l'Assemblée constituante, on en construisit une provisoire dans la cour d'honneur; elle a été démolie en 1853. Le président du Corps législatif habite la partie du palais occupée autrefois par le duc de Condé.

PALAIS DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Cet édifice, connu autrefois sous le nom d'hôtel du prince de Salm, est située rue de Lille, n° 70. Il fut construit en 1786,

pour le prince de ce nom, sur les dessins de l'architecte Rousseau. Après l'institution de la Légion d'honneur, en 1804, il devint propriété de l'État et fut occupé par l'administration de l'ordre. Depuis 1830, l'architecte Lejeune a complétement renouvelé sa décoration intérieure. C'est là qu'habite le grand chancelier, chef suprême de l'administration de la Légion d'honneur.

PRÉFECTURE DE POLICE.

L'hôtel de la Préfecture de police, situé impasse de Jérusalem, était autrefois la résidence du premier président du parlement de Paris. Pétion, second maire de la capitale, s'y installa le 7 mai 1792, et, depuis cette époque, l'administration de la police y est constamment restée. On y a établi également la prison municipale, appelée d'abord *prison de la Mairie* et ensuite *prison de dépôt de la Préfecture de police.* Les bureaux de cette importante administration sont fort nombreux et très-mal logés. La bibliothèque se compose de 4,000 volumes environ. On y remarque les collections du Châtelet et du Louvre, et la collection manuscrite de Lamoignon, qui comprend les édits, arrêts et règlements de police, depuis l'année 1182 jusqu'en 1762. Les archives contiennent des pièces fort curieuses. On a le projet de reconstruire entièrement l'hôtel de la Préfecture de police.

ARCHIVES GÉNÉRALES DE L'EMPIRE.

Les archives, placées aujourd'hui à l'hôtel Soubise, rue du Chaume, furent fondées en 1790, sous le nom d'*Archives nationales*. Leur destination fut d'abord de conserver les pièces originales qu'on remettrait à l'Assemblée nationale, ainsi que l'une des deux minutes du procès-verbal de ses séances. Bientôt cet établissement devint l'objet de la sollicitude de la Constituante, et, par son ordre, on y déposa les pièces les plus

importantes des temps présent et passé, tout ce qui ayant de la valeur devait être conservé. A l'époque de leur création, on installa les archives générales au couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré. En 1793, la Convention rendit plusieurs décrets pour leur organisation définitive et les fit transférer dans le bâtiment des Tuileries. Un peu plus tard, on leur joignit les archives domaniales placées au Louvre. Le gouvernement impérial les transporta au palais Bourbon où elles demeurèrent jusqu'en 1810 : ce fut à cette époque qu'elles vinrent à l'hôtel Soubise, et elles y sont encore.

ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

Cette école, établie dans les bâtiments de l'ancien collége de Navarre, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, fut créée en 1794, par la Convention, sous le nom d'*École centrale*; elle reçut son nom actuel l'année suivante. Son but est de répandre l'instruction des sciences mathématiques, physiques et chimiques, des arts graphiques, et de former des élèves pour les divers services du génie civil, militaire et maritime, ainsi que pour les écoles d'application d'artillerie, de géographie militaire, etc. De là sortent les officiers du génie, les ingénieurs des ponts et chaussées, de la navigation et des mines, les ingénieurs géographes et constructeurs pour les vaisseaux. Le nombre des élèves fut d'abord fixé à trois cents et la durée des études à trois ans. Le gouvernement impérial réduisit ce temps à deux années, et décida qu'on n'admettrait que deux cent quatre-vingt-dix élèves. Depuis cette époque, l'École polytechnique a subi plusieurs réorganisations.

La façade du bâtiment qu'elle occupe, offre, du côté de la rue Descartes, l'apparence d'un arc de triomphe. L'on voit une petite statue de Minerve au-dessus de la porte principale. A droite et à gauche, des panneaux portent les attributs de l'art militaire. Deux portes plus petites accompagnent la grande.

Dans une frise, on a sculpté cinq médaillons consacrés aux fondateurs et aux premiers professeurs de l'école : Laplace, Lagrange, Monge, Berthollet et Fourcroy. Ces médaillons sont d'une exécution lourde, comme les autres ornements de la façade.

ÉCOLE NORMALE.

Cette école, située aujourd'hui rue d'Ulm et des Ursulines, fut fondée en 1794, dans le but de former des professeurs pour les lettres et les sciences. Les hommes les plus distingués de l'époque furent chargés des divers cours de l'établissement. Après une durée fort courte, on supprima cette école qui ne fut réorganisée qu'en 1808. Elle devint alors un pensionnat avec un nombre déterminé d'élèves que l'on forma dans l'art de l'enseignement. Les nouveaux bâtiments disposés en croix, avec une cour au centre, ont une apparence fort simple. Leur luxe consiste dans le vaste emplacement qu'ils occupent. La façade principale donne sur la rue des Ursulines.

CONSERVATOIRE DES ARTS-ET-MÉTIERS.

Cet établissement, un des plus utiles de Paris, est situé rue Saint-Martin, dans les bâtiments de l'ancienne abbaye Saint-Martin-des-Champs. Il fut créé en 1794, sur la proposition du conventionnel Grégoire; mais on ne l'organisa qu'en 1798. Son but primitif était de renfermer les modèles des machines et outils propres à l'industrie et à l'agriculture. Le Conservatoire des arts et métiers, négligé sous l'empire, commença à se développer pendant la restauration. Depuis quelques années, il a pris une grande extension. On y a attaché des cours publics de mathématiques, de physique, de chimie, de mécanique appliquée aux arts, d'économie industrielle, de dessin des machines, de droit industriel et commercial, etc. Il occupe l'ancienne église, le réfectoire et les bâtiments du cloître. On

y a ajouté récemment de vastes annexes avec une entrée monumentale placée près de l'ancienne prison de l'abbaye. Un grand nombre de salles et de galeries renferment des machines, des instruments, des appareils et des outils relatifs aux arts industriels. L'on voit dans d'autres des dessins, des modèles et des descriptions de machines ou appareils; on y trouve aussi une belle bibliothèque scientifique et industrielle.

MUSÉE DES MONUMENTS FRANÇAIS.

Cet établissement fut fondé en 1790, rue des Petits-Augustins, dans les bâtiments du couvent de ce nom, pour y conserver les objets d'art des monastères et des maisons religieuses supprimés. M. Alex. Lenoir, nommé conservateur de ce musée, parvint à sauver de la destruction et du pillage un grand nombre de monuments précieux. Il forma une magnifique collection de plus de cinq cents objets d'art qu'il fit disposer, par ordre chronologique, dans huit salles construites elles-mêmes avec des restes d'anciens monuments. La cour du musée était ornée des portiques de Gaillon et d'Anet, que l'on conserve aujourd'hui à l'école des beaux-arts. Le jardin du couvent avait été converti en un *élysée*, dénomination mythologique conforme au goût de l'époque. On y voyait des statues, des mausolées posés çà et là, des larves, des urnes cinéraires. L'on y trouvait le tombeau d'Héloïse et d'Abélard, ainsi que les restes de Descartes, de Molière, de Turenne, de La Fontaine, de Boileau, de Mabillon, de Montfaucon, etc. Les corps de Boileau, de Descartes et de Mabillon sont maintenant à Saint-Germain-des-Prés; celui de Turenne est aux Invalides. Le musée des Augustins, qui s'accroissait chaque jour par de nouvelles acquisitions, se vit enlever beaucoup d'objets, à l'époque du rétablissement du culte, en 1802. L'on rendit, aux églises qui s'ouvraient de nouveau, ce qu'on leur avait pris. En 1815, le musée fut supprimé. Les tombeaux,

statues, bas-reliefs des princes et princesses des familles royales de France furent transférés dans l'église et dans les caveaux de Saint-Denis. Diverses églises ou maisons religieuses et plusieurs familles obtinrent, à différents titres, quelques-uns des objets conservés, et dès lors cette précieuse collection cessa d'exister. Une ordonnance de 1816 établit sur son emplacement une *école royale des beaux-arts.*

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.

Cette bibliothèque est la plus importante et la plus précieuse de Paris, après la Bibliothèque impériale, par le nombre et le choix des ouvrages qui la composent. Le comte d'Artois, depuis Charles X, l'avait commencée en 1785, en achetant aux héritiers de Paulmy d'Argenson la riche collection que cet amateur éclairé des lettres avait amassée à grands frais. En 1787, elle s'enrichit d'une partie de la bibliothèque du duc de La Vallière : on l'appelait d'abord *Bibliothèque de Monsieur*. Au commencement de la révolution, elle fut placée à l'Arsenal et en prit le nom. Une ordonnance de 1816 lui donna son ancien titre; mais elle le quitta de nouveau en 1830, pour reprendre celui de *Bibliothèque de l'arsenal* qu'elle conserve encore aujourd'hui. Les bâtiments qu'elle occupe dépendaient de l'arsenal; elle est riche de cent quatre-vingt mille volumes imprimés environ et de six mille manuscrits; l'on remarque parmi ces derniers plusieurs ouvrages inédits du savant Ducange.

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE.

Cette bibliothèque faisait d'abord partie de l'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève. On la rendit publique au commencement de la révolution; elle occupait alors deux galeries d'inégale longueur, disposées en forme de croix et surmontées, à leur point d'intersection, d'un dôme dont le plafond avait été peint par Restaut père en 1730. A cette époque, elle contenait déjà

80,000 volumes imprimés et 2,000 manuscrits. Elle possède aujourd'hui 115,000 volumes environ et 7,000 manuscrits. Les magnifiques *éditions princeps*, qu'on y trouve en très-grand nombre, rendent ses collections inappréciables. Depuis quelques années, cette bibliothèque a été transférée dans les bâtiments de l'ancien collége Montaigu, qu'on a appropriés fort habillement à leur nouvelle destination. Ainsi que les autres établissements de ce genre, elle est chauffée par de puissants calorifères inférieurs, et reste ouverte les soirs à la jeunesse studieuse du quartier latin.

ADMINISTRATION DES TÉLÉGRAPHES.

La télégraphie aérienne fut inventée en 1793 par M. Chappe, et la Convention s'empressa aussitôt de l'établir en France. L'administration des télégraphes date de cette époque; elle est placée au ministère de l'intérieur, rue de Grenelle-Saint-Germain, dans un corps de bâtiment construit tout récemment. Depuis quelques années, l'invention admirable de la télégraphie électrique a opéré, sur ce point, une révolution complète. C'est une des plus belles et des plus fécondes découvertes du XIXe siècle. Paris est aujourd'hui le centre où viennent aboutir les lignes télégraphiques non-seulement de la France, mais même de l'Europe.

MUSÉE IMPÉRIAL DU LOUVRE.

Cette magnifique collection fut ouverte en 1793, sous le titre de *Musée national*. On y réunit des tableaux, des statues, des bronzes, des bustes, des vases et porcelaines et autres objets d'art. Les conquêtes des armées françaises l'augmentèrent rapidement, et, en 1814, le nombre des tableaux de toutes les écoles qu'on y voyait s'élevait à douze cent vingt-quatre. Le Directoire avait fait ouvrir, en 1795, le *Musée des dessins*, dans la galerie dite d'Apollon; on y plaça successivement les

productions des grands maîtres de tous les pays. Ces deux précieux musées ont été dépouillés en 1815 par les armées étrangères ; mais, malgré des pertes irréparables, le Musée du Louvre est encore la plus complète et la plus belle galerie de peinture qui existe dans le monde entier.

Le Louvre renferme, en outre, un superbe *Musée de sculpture* composé, en grande partie, d'objets d'art enlevés à l'Italie vaincue : il fut ouvert en 1800. Les statues les plus précieuses de cette belle collection furent prises par les alliés en 1815.

Hôpitaux et Hospices fondés à Paris, sous la république.

Hôpital Saint-Antoine, rue du Faubourg-Saint-Antoine, nos 206 et 208. — Il fut établi en 1793, par la Convention, dans les bâtiments de l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, supprimée au commencement de la révolution. Cet hôpital ne contenait d'abord que cent soixante lits. Des travaux considérables, exécutés en 1802, permirent de porter ce nombre à deux cent soixante-dix. Depuis 1811, il est desservi par les sœurs de Sainte-Marthe, et reçoit environ quatre mille malades par an.

Hôpital des Enfants malades, rue de Sèvres, nº 129. — Il fut fondé en 1737, sous le titre d'*Enfant-Jésus*, par Languet, curé de Saint-Sulpice, pour les pauvres femmes de cette paroisse. En 1802, on le convertit en hôpital des Enfants malades. L'on y compte cinq cent cinquante-six lits, et il est desservi par les dames Saint-Thomas-de-Villeneuve. La mortalité y était effrayante, il y a quinze ans ; elle n'y est plus aujourd'hui que de un sur six, grâce aux améliorations qui y ont été faites.

Hospice ou *Maison d'accouchement*, dit aussi *de la Mater-*

nité, rue de Port-Royal, n° 3; et rue d'Enfer, n° 74. — Cet établissement occupe la place de la célèbre abbaye de Port-Royal. Depuis 1802, il est en même temps maison d'accouchement et école pour l'instruction des élèves sages-femmes. On y compte 433 lits ainsi distribués : 250 pour les femmes enceintes de huit mois au moins ou en couches, 25 pour les enfants d'accouchées, 8 pour les nourrices sédentaires, et 150 pour les élèves sages-femmes. Le nombre des femmes qu'on y admet annuellement est de 5,000 à 5,500.

Maison de santé, rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 112. — Elle fut établie en 1802 par l'administration générale des hospices pour recevoir, moyennant une faible rétribution, des personnes malades, que leur position peu fortunée empêche de se traiter convenablement chez elles. L'on y compte 176 lits distribués dans des chambres particulières ou rassemblés dans des salles vastes et bien aérées. Cet établissement reçoit, année commune, 1200 à 1300 malades.

Clinique de la Faculté de médecine, dans l'ancien couvent des Cordeliers, place de l'École-de-Médecine. — Elle fut établie au commencement du siècle. On y reçoit des malades de tous les genres, et surtout ceux qui offrent des maladies rares. Les élèves y suivent, sous les yeux du médecin, le développement de ces maladies jusqu'à leur terme. On y compte 140 lits. Reconstruite à neuf après 1830, elle possède sur la place un péristyle d'une architecture aussi noble qu'élégante. L'on a le projet de donner une autre destination à cet établissement.

Hospice des Incurables (*hommes*), rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 166. — Cet établissement occupe l'église et le couvent des Récollets supprimés en 1790, et sert d'asile à 400 ou 500 vieillards indigents affectés de maladies graves ou incurables. Il fut transporté en 1802 de l'hospice des Incurables de la rue de Sèvres, où les hommes et les femmes se trouvaient auparavant en commun. Les Incurables (femmes) sont restées seules rue de Sèvres.

Institution Sainte-Périne, ou des Vieillards, rue de Chaillot, n° 99 *bis*. — Le monastère de Sainte-Périne ayant été supprimé en 1790, M. Ducayla établit dans ses bâtiments, en 1801, un lieu d'asile pour les vieillards. En 1807, cette maison fut placée sous la direction de l'administration des hospices. On y reçoit des vieillards des deux sexes, âgés de soixante ans au moins, moyennant une pension annuelle de 600 fr., ou une somme fixe une fois payée. Elle est disposée pour contenir 182 pensionnaires. L'impératrice Joséphine fut une des bienfaitrices de cette institution.

Hôpital militaire du Val-de-Grâce. — L'abbaye du Val-de-Grâce ayant été supprimée en 1790, ses bâtiments furent d'abord convertis en *magasin général* des hôpitaux militaires. Plus tard, Napoléon y établit un véritable hôpital militaire; ce vaste édifice et les jardins spacieux qui l'entourent sont encore aujourd'hui destinés à recevoir les soldats malades de la garnison de Paris : il peut en contenir 1500. L'air pur qu'on y respire et son éloignement du centre de la ville font de cet établissement l'un des plus sains et des plus salubres de la capitale.

Théâtres fondés à Paris, sous la république.

Théâtre de l'Opéra, place Louvois. — Une compagnie, à la tête de laquelle était mademoiselle Montansier, profita de la loi du 13 janvier 1791, qui laissait à tout citoyen la liberté d'établir une salle de spectacle, et fit bâtir, en 1793, d'après les dessins de Louis, un édifice vaste et commode sur l'emplacement de l'ancien hôtel Louvois, rue Richelieu : ce fut le *Théâtre-National*, et puis le *théâtre des Arts*. Il était dirigé par la fondatrice et consacré à tous les genres indistinctement. L'année suivante (1794), l'Opéra, qui avait été transféré du Palais-Royal à la salle de la Porte-Saint-Martin, vint s'établir sur le *théâtre des Arts* de la rue Richelieu. Il y est demeuré jusqu'en

1820. A cette époque, l'assassinat du duc de Berry engagea le gouvernement à faire démolir cette salle, dont le voisinage était d'ailleurs dangereux pour la Bibliothèque impériale. Sur son emplacement l'on bâtit une *chapelle expiatoire*, qui n'était pas encore terminée à la révolution de 1830. On démolit alors ce nouvel édifice; et l'on disposa la *place Louvois* d'une manière agréable. Au milieu s'élève une fontaine monumentale dessinée et exécutée avec beaucoup de goût.

Théâtre des Jeunes-Élèves, rue Dauphine, n° 24. — En 1799, un certain Metzinger construisit une petite salle de spectacle dans une maison où s'était tenu un club pendant la révolution; il l'ouvrit sous le nom de *théâtre des Jeunes-Élèves*. Des enfants, à partir de l'âge de sept ans jusqu'à seize, y jouaient tous les genres, depuis le ballet-pantomime jusqu'à la tragédie. D'excellents comédiens s'y formèrent. Ce théâtre, ayant été fermé en 1807, fut pendant quelque temps une salle de bals publics. On la démolit en 1826 et l'on construisit à sa place une grande et belle maison.

Théâtre Olympique, rue de la Victoire, n° 30. — Ce théâtre fut construit en 1796, sur les dessins de l'architecte Damême. La troupe italienne l'occupa durant quelques années; après elle, diverses autres troupes tentèrent de s'y établir; mais toutes finirent par l'abandonner. Cette salle, fermée en 1807, prit le nom de *Salle Olympique*; l'on y donna des concerts et des bals. Elle a été transformée depuis en un établissement de bains.

Théâtre des Victoires nationales, rue du Bac, n° 75. — Il fut fondé en 1798, pour représenter les principaux exploits de nos armées; mais il n'eut aucun succès. Après avoir langui pendant quelque temps, il fut enfin fermé en 1807. Une partie de ses bâtiments est occupée aujourd'hui par un bal public, appelé *Salon de Mars*.

Quais, Ponts, Places, Fontaines, Canaux et Marchés, construits sous la république.

Quai des Invalides, depuis le pont de la Concorde jusqu'au pont d'Iéna. — Il fut commencé le 13 messidor an X (2 juillet 1802), et terminé sous la restauration.

Quai Desaix, du pont Notre-Dame au Pont-au-Change. — Il fut construit en 1802. On le nommait aussi *Quai de la Pelleterie*. Le *Marché aux fleurs* est adjacent à ce quai.

Quai Napoléon ou *de la Cité*. — Il commence au pont de la Cité et finit au pont Notre-Dame. Formé de 1803 à 1813, il porta le nom de Napoléon jusqu'en 1814 ; on le lui a rendu en 1830.

Pont de la Cité. — Il fut construit de 1801 à 1804, pour servir de communication entre l'île Saint-Louis et la Cité. On l'avait placé à quelques mètres en amont de l'endroit où était autrefois le Pont-Rouge. C'était un pont en bois, à péage. Il se composait de deux arches doublées en cuivre et goudronnées, que l'on avait reconstruites en 1819. Sa longueur était de 64 mètres. En 1842 on l'a remplacé par un pont suspendu.

Pont des Arts. — Ce pont, qui communique du quai du Louvre au quai Conti, en face de l'Institut, fut construit de 1802 à 1804, sur les dessins de Dillon, pour la somme de 900,000 francs. Les arches sont en fer, les piles et les culées en pierre. Le plancher est en bois, et une balustrade en fer règne de chaque côté. Ce pont, le premier qu'on ait fait en France dans ce genre, doit son nom au Louvre, qui s'appelait alors *palais des Beaux-Arts*. Il est réservé exclusivement aux piétons, et l'on y a perçu un droit de péage jusqu'en 1848. Sa longueur était de 166 m. 59 c.; on l'a diminuée de plusieurs mètres, en 1853, pour l'élargissement du quai Conti.

Place du Châtelet. — Cette place, située entre les quais de Gèvres et de la Mégisserie, fut construite en 1802, sur l'emplacement du Grand-Châtelet, qui lui a laissé son nom. C'est une des plus jolies places de Paris, entourée de maisons élégantes, et ornée au milieu par la belle fontaine du Palmier. L'on travaille à l'embellir encore, en y faisant déboucher le grand boulevard du Centre.

Cour Batave, rue Saint-Denis, n° 134. — Une compagnie de Hollandais ou Bataves acheta l'emplacement de l'ancienne église du Saint-Sépulcre, au commencement de la révolution, et y fit élever les bâtiments qui portent le nom de cour Batave. Les architectes Sobre et Happe, qui dirigèrent les travaux, construisirent au milieu de la cour une fontaine assez élégante; elle a été démolie en 1822.

Fontaine de Desaix, place Dauphine. — Cette fontaine fut construite de 1801 à 1803, sur les dessins de Percier et Fontaine, à la mémoire de Desaix, tué à Marengo. Elle est formée d'un cippe qui porte le buste de ce général, couronné par la France militaire. Le Pô et le Nil y sont représentés avec leurs attributs. Le bas-relief circulaire présente deux Renommées gravant sur des écussons. Quatre têtes de lion en bronze jettent l'eau dans un bassin circulaire. On a réparé ce monument en 1830.

Canal de l'Ourcq. — Le projet de ce canal, dû à MM. Solage et Bossu, remonte à l'année 1799; toutefois, les travaux ne commencèrent qu'en 1802. La prise d'eau se fait dans la rivière de l'Ourcq, à Mareuil, point situé à 96 kilomètres de la barrière de Pantin. Le fossé du canal a été creusé en terre, sans revêtement de construction, sans sas ni écluses. On ne l'a terminé qu'en 1818, et il coûte 25,000,000 à la ville. Il reçoit dans son cours les ruisseaux de la Grisette, de May, de la Beuvronne et de Terrouane. Ses différentes branches ou ramifications portent les noms de canal de l'Ourcq, bassin de la Villette, aqueduc de Ceinture, canal Saint-

Martin, gare de l'Arsenal et canal Saint-Denis. En vingt-quatre heures il amène dans le bassin de la Villette une masse de 1,800,000 hectolitres d'eau. Il entretient, en outre, de grands réservoirs établis sur différents points de Paris. (Voir ci-après aux *Détails statistiques.*) Ce canal offre aussi une communication navigable entre Paris et la rivière de l'Ourcq.

Marché Saint-Joseph, rue Montmartre, n° 144. — Il fut construit en 1794, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Saint-Joseph, dont il prit le nom. C'est une propriété particulière.

MONUMENTS, INSTITUTIONS ET ÉDIFICES

Fondés sous l'empire.

LA BOURSE.

Après s'être tenue successivement à l'ancien Trésor, aux Petits-Pères et au Palais-Royal, la Bourse vint enfin s'établir sur l'emplacement de l'ancien couvent des Filles-Saint-Thomas. Ce monument, construit de 1808 à 1826, forme un parallélogramme de 69 mètres de longueur sur 41 mètres de largeur. Son périmètre se compose d'un péristyle très-remarquable, dont les quatre faces offrent une ordonnance de 66 colonnes corinthiennes élevées sur un soubassement et ayant 10 mètres de hauteur sur 1 mètre de diamètre. Le péristyle forme galerie ouverte autour de l'édifice. Au-dessus règnent un entablement et un attique. La façade occidentale est occupée par un vaste perron dans toute sa longueur. A l'entrée, un grand vestibule conduit, à droite, à la bibliothèque et aux salles des agents de change et des courtiers; à gauche, au tribunal de commerce. Au rez-de-chaussée est placée la grande salle d'assemblée, ayant 38 mètres de long sur 25 mètres de large, et ornée de grisailles par Meynier et Abel de Pujol.

Elle reçoit le jour par les combles. On trouve, en outre, dans cet édifice des chambres pour le tribunal de commerce; avec les greffes et les bureaux qui en dépendent, et la salle des faillites. L'architecture de la Bourse, comme celle de la Madeleine, est gréco-romaine. L'extérieur est lourd; mais ce défaut se trouve racheté par les coupes harmonieuses et les magnificences de l'intérieur. Les travaux de construction furent conduits par Brongniart et Labarre successivement; ils coûtèrent 8,149,192 francs. La Bourse est ouverte tous les jours, excepté les jours fériés, depuis deux heures jusqu'à cinq.

ARC DE TRIOMPHE DU CARROUSEL.

Ce monument fut élevé en 1806, sur les dessins de Fontaine et Percier, à la principale entrée de la cour des Tuileries. Il a 15 mètres de haut, 20 mètres de large et 7 mètres de profondeur. On l'a construit sur le modèle de l'arc de triomphe de Septime-Sévère, à Rome. Il présente trois arcades sur sa face principale; celle du milieu est plus grande que les deux autres. Ces trois arcades sont coupées par une quatrième, qu'on a ouverte dans l'épaisseur du monument. L'entablement est supporté par quatre colonnes corinthiennes en marbre rouge de Languedoc, avec des bases et des chapitaux en bronze. Sur le front de l'attique, et au-dessus de chaque colonne, est la statue en marbre d'un soldat de l'armée de Napoléon Ier, avec l'uniforme de son corps. L'arc est surmonté d'un char triomphal traîné par quatre chevaux de bronze, dus à Bosio. Ces chevaux ont remplacé, en 1828, ceux de Saint-Marc de Venise, dits de *Corinthe*, que les alliés reprirent en 1815. Sur le char paraît debout une statue de femme représentant la Restauration. L'ensemble du monument semble écrasé à la place qu'il occupe; ce qui l'entoure lui donne une apparence exiguë et le rend presque mesquin

Pour le faire apprécier à sa valeur, il faudrait peut-être le transporter dans une situation plus favorable.

COLONNE DE LA PLACE VENDÔME.

Ce monument, un des plus beaux qui existent dans ce genre, fut élevé, en 1806, à la gloire de la grande armée, par les soins de Denon, Gondouin et Lepère. Il a 71 mètres de hauteur sur un diamètre de 4 mètres. Ses fondements, jetés en terre, ont 10 mètres de profondeur. De la base au chapiteau, le fût de la colonne se contourne en une spirale continue, offrant l'aspect d'un gigantesque ruban sur lequel se trouvent représentés en bas-reliefs les exploits de la campagne de 1805. C'est avec le bronze de douze cents canons pris aux ennemis, que ces bas-reliefs furent exécutés, d'après les dessins de Bergeret. Sur les quatre faces du piédestal l'on voit des trophées composés de diverses armes, de drapeaux et de costumes militaires. Un escalier à vis de 176 marches, pratiqué dans le noyau, en pierre de taille, du monument, conduit à une galerie régnant au-dessus du chapiteau; cette galerie est elle-même surmontée d'une espèce de lanterne terminée en dôme. Sur la colonne était posée la statue de Napoléon en empereur romain, exécutée par Chaudet et fondue par Lemot. On l'enleva en 1814, et l'on mit à sa place une énorme fleur de lis avec un drapeau blanc. En 1833 on y a substitué une nouvelle statue de Napoléon, portant son costume populaire. C'est à la même époque qu'ont été construits en granit de Corse le soubassement et les gradins sur lesquels s'élève le monument. La colonne a coûté 1,200,000 francs, non compris le bronze, qui a été fourni par les vaincus.

ARC DE TRIOMPHE DE L'ÉTOILE.

Ce monument est situé à la barrière de l'Étoile, hors du mur d'enceinte. En 1806, un décret impérial ordonna sa construc-

tion en l'honneur des armées françaises. La première pierre fut posée le 15 août de la même année. Chalgrin dirigea les travaux jusqu'au-dessus de la corniche du piédestal; à sa mort, arrivée en 1811, Goust suivit l'exécution du projet jusqu'à la hauteur de l'imposte du grand arc. Les travaux, interrompus en 1814, furent repris en 1823, et l'on voulut alors consacrer ce monument à la mémoire de l'expédition d'Espagne. Interrompus de nouveau en 1830, on les reprit avec vigueur en 1832, en vue de leur première destination, et ils se terminèrent en 1836 sous la direction de Blouet. L'arc de triomphe fut inauguré le 29 juillet de la même année. Ce monument, le plus grand de ce genre qui existe au monde, a 51 mètres de hauteur, 46 mètres de largeur et 23 mètres d'épaisseur. Le grand arc mesure 30 mètres de haut sur 15 mètres de large, et les petits arcs 19 mètres de hauteur sur 8 mètres 50 centimètres de largeur. On a donné aux fondations 18 mètres 50 centimètres de profondeur au-dessous du sol, sur 56 mètres de long et 28 mètres de large. L'arc de triomphe tire d'ailleurs de sa situation sur une éminence, à l'extrémité de la belle avenue des Champs-Élysées, un caractère indéfinissable de grandeur et de majesté. Aux quatre côtés principaux du monument se dressent d'immenses bas-reliefs, symboles des grandes phases des époques républicaine et impériale. Vers l'avenue des Champs-Élysées sont : *le Départ*, par Rude, et *e Triomphe*, par Cortot; *la Résistance* et *la Paix*, qui regardent l'avenue de Neuilly, sont de Étex. Sur les faces latérales ont figurées les batailles de Jemmapes et d'Austerlitz. La grande frise qui règne au-dessus de l'entablement est ornée également de sculptures historiques, dont les personnages ont environ 2 mètres de proportion. Les voûtes sont constellées par les noms de nos victoires. Il n'est pas une pierre dans ce noble assemblage où le ciseau de l'artiste n'ait gravé un nom glorieux pour nos armes. On monte dans l'intérieur du monument par des escaliers en spirale pratiqués dans les pieds-

droits. Plusieurs salles voûtées et spacieuses offrent des temps de repos aux visiteurs et les aident ainsi à parvenir au faîte de l'édifice, où les attend un magnifique panorama. Près de dix millions ont été consacrés à cette construction colossale.

BANQUE DE FRANCE.

La Banque de France, instituée en 1803, s'était d'abord installée dans l'hôtel qui forme l'encoignure de la rue des Fossés-Montmartre et de la place des Victoires. En 1811, on la transféra rue de la Vrillière, dans le bel hôtel de ce nom, construit par Mansart en 1620 pour le duc de la Vrillière. Depuis 1793 jusqu'à cette époque, il avait été occupé par l'imprimerie du gouvernement. Malgré de nombreux changements et plusieurs constructions qu'a nécessitées sa destination nouvelle, on y retrouve encore le caractère que lui avait donné primitivement son habile architecte.

LA MORGUE.

La Morgue, située sur la place du Marché-Neuf, entre le pont Saint-Michel et le Petit-Pont, fut établie en 1804 pour recevoir les cadavres des personnes dont le domicile ou la famille sont inconnus. Ce bâtiment a été refait en 1836 avec d'importantes améliorations, et notamment une salle pour les autopsies. La reconstruction du quai du Marché-Neuf va faire transporter la Morgue dans une autre place qui n'est pas encore choisie.

ACADÉMIE DE PARIS ET LYCÉES IMPÉRIAUX.

Académie de Paris. — Le décret de 1808, contenant les dispositions organiques de l'Université, créa une académie à Paris de même que dans vingt-cinq autres villes de France. Elle eut un recteur, un inspecteur général et plusieurs inspec-

teurs ordinaires, avec un certain nombre de membres libres. Le chef-lieu de l'académie fut placé à la Sorbonne, où se trouvaient déjà les Facultés de théologie, des sciences et des lettres.

Lycées impériaux. — En organisant l'Université, le gouvernement impérial créa quatre lycées à Paris : le *lycée Bonaparte,* rue Caumartin, dans un édifice fort remarquable, qui formait d'abord le couvent des Capucins. Pendant la restauration, il a porté le nom de *collége Bourbon;* on n'y reçoit que des élèves externes. — Le *lycée Napoléon, collége Henri IV* sous la restauration, rue Clovis; ses bâtiments, construits sur l'emplacement de l'ancienne abbaye Sainte-Geneviève, datent de 1744. — Le *lycée Charlemagne,* rue Saint-Antoine, dans les bâtiments de l'ancienne maison professe des Jésuites. — Le *lycée impérial,* aujourd'hui *lycée Louis-le-Grand,* rue Saint-Jacques : c'était l'ancien collége de Clermont. De ces trois derniers lycées, le premier et le dernier reçoivent des élèves externes et internes. Le *lycée Charlemagne* n'admet que des élèves externes.

COURS ET TRIBUNAUX DE JUSTICE.

Cour de Cassation, au Palais-de-Justice, ancienne salle de la grand'chambre. — *Cour impériale,* ancien local de la cour des aides et de la chancellerie du Palais. — *Tribunal civil de première instance et d'affaires correctionnelles;* il forme sept chambres et occupe autant de salles dans diverses parties du palais. — *Tribunal de commerce,* palais de la Bourse. — *Justices de paix,* une par arrondissement : elles sont p'acées à l'hôtel de la mairie. — *Tribunal de simple police,* au rez-de-chaussée de la première cour du Palais-de-Justice.

HOSPICE DES ENFANTS-TROUVÉS ET ORPHELINS.

La fondation des Enfants-Trouvés est due à l'ardente charité de saint Vincent-de-Paul. L'hospice actuel fut construit sous

l'empire, rue d'Enfer, n° 74, sur l'ancienne demeure des Oratoriens. On y prend les enfants trouvés ou abandonnés, et les orphelins pauvres qui demeurent sous la tutèle de l'administration jusqu'à l'adolescence et même à la majorité. Le nombre des enfants qu'on y recevait chaque année, en 1670, ne dépassait pas 500; il est aujourd'hui de 5000 en moyenne.

MAISON DE SANTÉ POUR LES MALADIES SYPHILITIQUES.

Cet établissement, attenant à l'hôpital des Vénériens, rue du Faubourg-Saint-Jacques, n° 17, fut fondé en 1809. Il peut contenir soixante malades qui sont soignés avec beaucoup d'égards, à raison de 5 fr. et au-dessous par jour.

MUSÉE DU LUXEMBOURG.

La précieuse collection de tableaux commencée par Marie de Médicis, avait été transférée au Louvre en 1780. Napoléon la fit replacer au Luxembourg en 1805, et l'augmenta d'un grand nombre de belles toiles. Plus tard, Louis XVIII transporta au Louvre les productions des anciens maîtres, et les remplaça par les œuvres remarquables de certains artistes vivants : le Musée du Luxembourg conserve encore cette destination. Il occupe une partie des deux ailes septentrionales du palais et forme deux divisions reliées ensemble par la terrasse qui longe la rue de Vaugirard. Les grandes salles, connues sous le nom de *galerie de Lesueur* et *galerie de Rubens*, sont éclairées par le haut. Les autres reçoivent le jour par des fenêtres latérales. L'on voit au musée du Luxembourg les morceaux capitaux des artistes vivants achetés par le gouvernement; l'on y trouve aussi plusieurs statues remarquables des premiers sculpteurs modernes.

MUSÉE D'ARTILLERIE.

Cette curieuse collection fut d'abord placée dans le bâ-

timent des anciens Jacobins du faubourg Saint-Germain, et ensuite rue de l'Université, n° 13. Sous l'empire on la transporta au lieu qu'elle occupe encore aujourd'hui, place de l'église Saint-Thomas-d'Aquin. Le musée d'Artillerie renferme une immense quantité d'armes de toute espèce, de tous les temps et de tous les pays. On y voit plusieurs armures complètes des anciens rois de France et de personnages célèbres. Ce Musée fit de grandes pertes lors de l'occupation de Paris en 1815, et à la révolution de juillet, en 1830. On a travaillé jusqu'ici à les réparer.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Après avoir erré plusieurs années de scène en scène, la troupe des Variétés, conduite par Brunet et Tiercelin, vint enfin s'établir, en 1807, dans une salle que l'architecte Alavoine avait construite pour elle boulevard Montmartre, n° 5 : c'est là qu'aujourd'hui encore elle attire la foule. L'emplacement de ce théâtre est tout en profondeur. La façade présente deux étages. Dans le péristyle, situé sous le foyer, s'ajustent deux larges escaliers à jour qui conduisent doucement aux premières galeries. Entre les deux rampes s'ouvre le passage des baignoires, du parterre et de l'orchestre. La disposition de la salle et sa décoration sont faites avec goût et discernement. Le foyer se distingue par son élégance.

Marchés construits sous l'empire.

Marché Saint-Martin, situé entre le jardin de l'ancienne abbaye Saint-Martin et les rues du Vertbois, de la Croix et de l'Ancien-Marché. — Il fut érigé, en 1707, sur les dessins de Petit-Radel, et il se compose de deux halles parallèles, que soutiennent des arcades couvertes de toits en tuiles. Ce marché forme un vaste parallélogramme de 100 mètres sur

60 mètres, et renferme quatre cents stalles ou boutiques. L'on voit au milieu une belle fontaine construite d'après le plan de Gois. Son ensemble forme un bassin supporté par trois figures allégoriques.

Marché des Carmes ou *de la Place-Maubert,* rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. — Ce marché, commencé en 1813, sur les dessins de Vaudoyer, s'ouvrit en 1818, mais on ne l'acheva qu'en 1822. Il offre l'aspect d'un vaste quadrilatère, comme les marchés Saint-Germain et Saint-Martin. Sa plus grande largeur, à l'extérieur, présente dix croisées et trois portes d'entrée, et sa petite largeur huit croisées et trois portes également. Toutes les croisées sont fermées de persiennes. La boucherie renferme seize étaux. Au milieu il y a une cour avec une fontaine.

Marché à la Volaille et au Gibier, appelé aussi *la Vallée,* quai des Augustins, au coin de la rue des Grands-Augustins. — Ce marché, construit en 1810, par Happe, en pierre de taille, et couvert en ardoises, a 64 mètres de longueur e 48 mètres de largeur. Il occupe l'emplacement de l'ancienne église du couvent des Grands-Augustins, et se compose de trois galeries séparées par des piliers qui supportent des arcades. C'est là qu'on apporte la volaille et le gibier avant de les vendre dans la ville.

Marché aux Fleurs et Arbustes, quai aux fleurs. — Ce marché s'était tenu longtemps sur le quai de la Mégisserie. En 1807 et 1808 on le transféra à la place qu'il occupe aujourd'hui. C'est un espace régulier et asphalté. Quatre rangées d'arbres et deux cuves-fontaines en forment la décoration. Les marchands d'arbres et d'arbustes font leur étalage sur le quai Napoléon.

Marché Saint-Germain, sur l'emplacement de l'ancienne foire Saint-Germain, entre les rues Clément, Félibien, Lobineau et Mabillon. Ce marché, un des plus commodes de Paris, fut construit en 1811, par Blondel; il forme un paral-

lélogramme de 92 mètres de long sur 75 mètres de large, et se compose de quatre bâtiments symétriques percés de grandes arcades. Au milieu se trouve une cour avec une jolie fontaine, qui était auparavant sur la place Saint-Sulpice. Les halles présentent un beau coup d'œil; chaque détaillant y possède une serre pour conserver ses marchandises. Toutes les croisées intérieures et extérieures sont fermées par des persiennes. Du côté de la rue Lobineau est une grande boucherie divisée en deux parties, et renfermant trente-six étaux.

Marché des Jacobins ou *Saint-Honoré*, rues Saint-Honoré et Neuve-des-Petits-Champs. — Ce marché fut construit en 1809, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Jacobins, qu'a rendu fameux le club de ce nom. Il se compose de deux galeries où viennent s'étaler des comestibles de toute sorte; il est d'ailleurs vaste, commode et embelli par deux fontaines qu'alimente la pompe à feu de Chaillot.

Marché ou *halle à la Viande*. — Ce marché, situé entre les rues des Deux-Écus, du Four et des Prouvaires, fut construit de 1813 à 1818. Il existait auparavant une halle à la Viande rues de la Fromagerie, de la Cordonnerie et de la Tannerie. Son emplacement étant devenu insuffisant, on y établit un marché aux Légumes. Pour faire la nouvelle halle, l'on démolit plusieurs hôtels et maisons entre les rues du Four et des Prouvaires, et on y éleva des hangars en bois qui forment encore ce marché. Le nouveau plan des halles centrales, que l'on exécute, remplace ces mauvaises charpentes par des constructions en pierre.

Marché Saint-Jacques-la-Boucherie. — Ce marché, destiné aux fripiers, avait été établi, pendant l'empire, sur l'emplacement de la vieille église de ce nom. L'ouverture de la nouvelle place et de la rue de Rivoli l'a fait disparaître en 1851.

Marché au vieux Linge, rue et enclos du Temple. — Ce

marché, connu vulgairement sous le nom de *Temple*, fut construit en 1810, d'après les dessins de Molinos, sur une partie des bâtiments de l'ancien Temple. Il se compose de quatre grandes nefs pouvant contenir 1800 boutiques environ. On y vend des marchandises de toute sorte, mais principalement du vieux linge. La construction de la rotonde date de 1781.

Marché des Blancs-Manteaux, rue Vieille-du-Temple, vis-à-vis la rue des Blancs-Manteaux, sur l'emplacement du couvent des Filles hospitalières de Saint-Gervais. — Ce marché, commencé en 1811 et terminé en 1819, comprend un espace d'environ 80 mètres carrés. On y voit une halle bien construite, avec six arcades de face et une boucherie séparée de la halle par une rue de 10 mètres de largeur environ. Deux têtes de bœuf en bronze sont placées à côté de la porte d'entrée et font jaillir de l'eau dans un bassin.

Grenier de réserve. — Cet édifice utile occupe l'emplacement du jardin de l'Arsenal, boulevard Bourdon. Il fut bâti de 1807 à 1817, sur les dessins de Delannoy. Sa longueur, de 350 mètres environ, est divisée par cinq avant-corps ou pavillons, percés chacun de trois arcades, et la façade entière offre soixante-sept arcades, portes ou fenêtres. Il a deux étages ; le projet en portait cinq. Sa hauteur est de 23 mètres. D'immenses salles y contiennent en dépôt des blés et des farines.

Entrepôt des vins et eaux-de-vie, quai Saint-Bernard. — Une halle aux Vins, qui existait depuis 1662 au coin de ce quai, étant devenue insuffisante, Napoléon Ier fit commencer celle qui existe aujourd'hui sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Victor. L'on posa la première pierre en 1813 ; mais les travaux ne furent terminés que pendant la restauration, sous la direction de Gaucher. Les bâtiments de la halle aux Vins forment un magnifique marché-entrepôt, comprenant un espace de 26,000 mètres carrés, et pouvant contenir

400,000 tonneaux de vins environ. Ils se divisent en places et rues qui portent les noms de Champagne, Bourgogne, Bordeaux, Languedoc et Côte-d'Or.

Le Dépôt des laines et lavoir public, situé sur le port de l'Hôpital, près du pont d'Austerlitz. — Il fut créé en 1813, et réorganisé en 1820. Les précautions qu'on y prend pour la sûreté des laines déposées, et les procédés que l'on emploie pour leur lavage et leur préparation ont obtenu les suffrages du commerce et gagné sa confiance.

PONT D'IÉNA.

Ce pont, situé vis-à-vis du champ de Mars et en face de Chaillot, fut commencé en 1809 et terminé en 1813, par l'ingénieur Lamardé. Il se compose de cinq arches, dont la courbe directrice est une portion de cercle de 3 mètres 30 centimètres de flèche. Sa longueur totale est de 140 mètres. Les demi-piles, projetées d'abord en avant de chaque culée, ont été remplacées par des corps carrés, au-dessus desquels s'élèvent des piédestaux supportant des statues équestres. Lors de la première occupation de Paris par les étrangers, en 1814, Blücher voulut faire sauter le pont d'Iéna, qui lui rappelait une défaite; une ordonnance royale le préserva de la destruction, en l'appelant pont des Invalides. Depuis 1830, il a repris son premier nom.

PONT D'AUSTERLITZ.

Ce pont, situé en face du jardin des Plantes et du boulevard Bourdon, fut construit, d'après les dessins de l'ingénieur Becquey-Beaupré, sur une plus grande échelle, mais dans le même système en treillage que le pont des Arts. Les travaux commencèrent en 1801 et s'achevèrent en 1807. Les culées seules et les piles furent faites en pierre de taille. On lui donna cinq arches en fer fondu, présentant chacune une

portion de cercle. Sa longueur totale est de 130 mètres, L'habile ingénieur directeur de la navigation de la Seine, M. Michal, bien secondé par l'entrepreneur Gariel, vient de reconstruire, dans l'espace de quelques mois, les arches de ce pont en maçonnerie.

ABATTOIRS.

Jusqu'au commencement du XIXe siècle, les animaux destinés à la consommation de Paris avaient été tués dans l'intérieur de la ville. Les graves accidents causés souvent par leur passage, et les miasmes délétères produits par le sang corrompu qui ruisselait dans les rues, faisaient désirer depuis longtemps une réforme, dans l'intérêt de la sécurité et de la salubrité publiques. Cinq vastes abattoirs furent enfin construits par le gouvernement impérial dans le pourtour du mur d'enceinte, et à certaine distance l'un de l'autre. Ces bâtiments, d'une distribution commode, sont consacrés à l'abattage des bestiaux, à la fonte des suifs et à la préparation des issues. L'achat des terrains qu'ils occupent a pris une somme de 900,000 francs, et la dépense totale de construction s'est élevée à 17,000,000. On a adopté un style d'architecture convenable par sa simplicité. Placé en bon air, dans un espace largement développé autour de lui, chaque abattoir forme un ensemble assez harmonieux de pavillons et de corps de bâtiments, percés de fenêtres et de soupiraux à plein cintre, divisés par des cours et des voies spacieuses, avec de belles grilles et des plantations d'un aspect pittoresque. On y trouve des écuries, des étables, des parcs aux bœufs, des fondoirs, des réservoirs, des aqueducs et des conduits, soit pour la distribution des eaux à l'intérieur, soit pour leur écoulement dans les égouts.

Les cinq abattoirs de Paris sont : — *L'abattoir du Roule*, rue Miromesnil. Il fut construit en 1810, sur les dessins de Petit-Radel. Composé de quatorze corps de bâtiments, d'autant

de bouveries et de soixante-quatre échaudoirs, il occupe un espace de 202 mètres de longueur sur 118 mètres de largeur. — L'*abattoir Montmartre*; barrière Rochechouart, entre la rue de ce nom et la rue des Martyrs. Il fut construit en 1811, sous la direction de Poitevin. Sa longueur est de 350 mètres et sa largeur de 127 mètres. — L'*abattoir Popincourt* ou *de Ménilmontant*, entre les rues Popincourt, des Amandiers et Saint-Ambroise. Il fut bâti en 1810 par Happe, et se compose de vingt-deux bâtiments divers. — L'*abattoir de Grenelle* ou *de Vaugirard*, entre l'avenue et la place de Breteuil, près de la barrière de Sèvres. Il a été construit en 1811, par Gisors. C'est dans la cour d'entrée de cet abattoir qu'on a foré le puits artésien dit *de Grenelle*. — L'*abattoir de Villejuif* ou *d'Ivry*, près de la barrière d'Italie. Il fut construit en 1810, sur les dessins de Leloir. Quoique l'enceinte de ses murs occupe un espace étendu, ses bâtiments sont peu considérables.

QUAIS.

Quai Morland, depuis le pont d'Austerlitz jusqu'à l'ancien pont de Grammont. On le nommait d'abord *quai du Mail*; à cause d'un mail qu'on y avait construit sous Henri IV. Il fut refait en 1806 et prit le nom de Morland, qui était celui d'un colonel de la garde impériale, tué à la bataille d'Austerlitz. — *Quai Catinat* ou *de l'Archevêché*, du pont de la Cité au Pont-au-Double. Commencé en 1809, il fut terminé en 1813. — *Quai Saint-Michel*, du pont Saint-Michel au Petit-Pont. Il fut construit de 1811 à 1813. — *Quai nouveau de la Tournelle*, depuis le Pont-au-Double jusqu'au port aux fruits. Commencé sous l'empire, il fut terminé en 1819.

CIMETIÈRES.

A Paris, comme dans la plupart des villes et bourgs de France, les cimetières se trouvaient placés, autrefois, au

centre même des rues les plus populeuses. Le manque d'une bonne police, le défaut de soins, et le mode de sépulture alors adopté, faisaient de ces nombreuses nécropoles des charniers infects et hideux qui exhalaient incessamment des miasmes délétères et compromettaient la salubrité publique, tout en blessant la décence. Cet état de choses déplorable eut enfin un terme. En 1784, on supprima les cimetières de l'intérieur de Paris ; les ossements qui s'y trouvaient accumulés furent transportés dans les anciennes carrières connues sous le nom de Catacombes, qui s'étendent sous la plaine de Monrouge et sous la partie sud de la capitale. L'Assemblée constituante défendit d'enterrer dans les églises. En 1804, Napoléon renouvela cette défense et ordonna l'établissement de plusieurs champs de repos hors de l'enceinte de la ville.

Le Cimetière du Père-Lachaise ou de l'Est, situé à l'extrémité des boulevards extérieurs du nord, près de la barrière d'Aunay, sur un terrain qui servait autrefois de retraite au Père jésuite Lachaise, confesseur de Louis XIV. — Ce cimetière, le plus vaste de Paris, a été formé en 1804; il occupe une superficie de 12 hectares, et se compose de terrains accidentés, couverts de constructions en bois, en pierre, en marbre; en bronze, etc., ce qui le rend extrêmement pittoresque. On y remarque les tombeaux de Casimir Périer, de G. Cuvier, de Monge, de Desèze, des maréchaux Lefebvre, Davoust, Masséna, Suchet, du général Foy, de Delille, de Chénier, d'Héloïse et d'Abélard, etc. En 1814, ce cimetière devint un champ de bataille où les élèves de l'école d'Alfort, protégés par de formidables batteries qu'on y avait élevées, se défendirent longtemps contre les attaques des Russes.

Cimetière Montmartre ou du Nord, au pied de la butte de ce nom, entre les barrières de Clichy et Rochechouart. — Ce cimetière, le premier qu'on ait construit hors de Paris, présente une surface inégale de 136,750 mètres carrés. On y re-

marque les sépultures des familles Voyer d'Argenson, d'Aguesseau, de Ségur, les tombeaux de Legouvé, de Saint-Lambert, de la duchesse de Montmorency, etc.

Cimetière du Mont-Parnasse, ou *de Vaugirard*, ou *du Sud*, dans la plaine de Montrouge, entre les barrières d'Enfer et de Mont-Parnasse. — Ce cimetière a été considérablement agrandi et, pour ainsi dire, créé de nouveau en 1824. Il occupe aujourd'hui une superficie de 102,570 mètres carrés. L'entrée est décorée de deux pavillons. Il contient quelques tombeaux remarquables.

Cimetière Sainte-Catherine, rue des Gobelins. — Il fut formé en 1793 et agrandi sous l'empire. On y voit le tombeau de Pichegru.

Le Cimetière de Picpus, rue de Reuilly, n'est pas public. — Il contient les sépultures des familles de Noailles, de Grammont, de Lamoignon et du général La Fayette.

LES CATACOMBES.

Dès le commencement du XIV[e] siècle, on exploitait, sur une grande échelle, les bancs calcaires des carrières situées sous le faubourg Saint-Jacques et aux environs de Gentilly. L'autorité laissa constamment poursuivre ces travaux en toute liberté et sans même les contrôler; aussi les fouilles incessantes des entrepreneurs produisirent-elles, à la longue, ces immenses excavations qui s'étendent du sud au nord, dans la partie méridionale de Paris, depuis Gentilly, Montsouris et Montrouge, jusqu'aux rues du Vieux-Colombier et de l'École-de-Médecine, et de l'est à l'ouest, depuis le Muséum d'histoire naturelle, jusqu'à la barrière de Vaugirard : ainsi certaines parties considérables des quartiers de l'Observatoire, de l'Odéon, de Saint-Sulpice, des rues Saint-Jacques, Vaugirard, de la Harpe, Tournon, se trouvent suspendues sur des abîmes. Des maisons qui s'effondrèrent de temps en temps, une entre autres qu'on

vit s'engloutir tout à coup rue d'Enfer, à 24 mètres en contre-bas, en 1777, appelèrent la sollicitude de l'autorité sur ce point. Des visites attentives que l'on fit dans les excavations démontrèrent les dangers imminents de cet état de choses pour la partie sud de la ville. L'on créa une compagnie d'ingénieurs spécialement chargés de consolider ces galeries souterraines en les régularisant, et d'assurer ainsi ces grands quartiers contre la destruction qui les menaçait. Les travaux furent entrepris aussitôt, et ils n'ont pas cessé jusqu'ici. Une chose remarquable dans leur disposition, c'est que chaque galerie souterraine correspond à une rue de la surface du sol. Le numéro que porte chaque maison sur le sol est répété au-dessous de la construction même; de sorte que, s'il survient un éboulement, l'on sait aussitôt à quel endroit doit se faire la réparation.

Des parties considérables de ces souterrains sont devenues de vastes ossuaires, composés des ossements des cimetières intérieurs de la ville qu'on a supprimés. Leur quantité est immense et l'on estime que la population des catacombes est dix fois plus nombreuse que celle qui respire à la surface du sol de Paris; les ossements sont superposés avec régularité et symétrie : ils forment des pans alignés au cordeau. Entre les piliers qui soutiennent les voûtes des galeries, trois cordons de têtes contiguës semblent décorer ces singulières murailles. L'on fit de notables améliorations dans ces vastes nécropoles pendant les années 1810 et 1811. Des inscriptions y disent de quel cimetière et de quelle église ont été enlevés les divers ossements. D'espace en espace on lit des sentences tirées des livres sacrés et des écrivains anciens ou modernes. Les catacombes ont trois entrées : la première, qui était la plus fréquentée, se trouve au pavillon occidental de la barrière d'Enfer; la seconde, à la Tombe-Isoire, sur l'ancienne route d'Orléans, et la troisième dans la plaine de Mont-Souris. Des accidents, arrivés à des curieux dans ces souter-

rains, en ont fait interdire l'entrée au public depuis plusieurs années.

PORTS.

La plus grande partie des objets encombrants, soit solides, soit liquides que Paris consomme, y arrive en descendant ou en remontant la Seine. Ces objets sont déchargés dans des ports commodes et spacieux, établis le long du fleuve et divisés en sept arrondissements. Nous avons parlé des ports créés à Paris avant le XIX[e] siècle. Le gouvernement impérial en établit deux seulement : le *port de la Rapée*, destiné aux vins, au plâtre, au bois flotté, etc., et le *port d'Orsay*, en face du palais de ce nom, sur la rive gauche de la Seine : c'était l'ancienne *Grenouillère*. Le premier fut construit en 1812 et le second en 1808.

FONTAINES.

Au commencement de 1806, il existait à Paris soixante-six fontaines publiques, non compris celles des palais et de leurs jardins. Un décret de cette année ordonna l'érection des suivantes :

Fontaine de l'École, au milieu de la place de ce nom. — Elle fut construite en 1806 et se compose d'un piédestal carré, entouré d'un bassin circulaire et surmonté d'un vase en pierre. L'eau jaillit de la gueule de quatre lions.

Fontaine du Palmier, érigée en 1808 par Bralle, au milieu de la place du Châtelet. — On l'a nommée ainsi à cause de sa configuration qui est celle d'une colonne de bronze, dont le chapiteau s'épanouit en feuilles de palmier. Dans leur centre s'élève, sur une boule, une renommée distribuant des couronnes : c'est l'œuvre de Bosio qui a fourni également les modèles des figures du piédestal.

Fontaine de l'hospice militaire du Gros-Caillou, rue Saint-

Dominique-Gros-Caillou. — Érigée en 1809, elle s'élève sur un plan carré contenu entre huit pilastres d'ordre dorique. Sa façade principale est décorée des statues de Mars et de la déesse Hygie. Sur la façade latérale l'on voit un vase entouré par le serpent d'Esculape.

Fontaine du Ponceau, à l'angle rentrant de la rue du même nom. — Elle se composait d'un jet d'eau qui s'élevait du milieu d'un bassin à une hauteur de 3 à 4 mètres.

Fontaine de Popincourt, dans la rue de ce nom, vis-à-vis de la caserne. — Elle représente la Charité donnant à boire à plusieurs enfants.

Fontaine égyptienne ou *de Sèvres*, rue de Sèvres. — Elle se compose d'une statue placée sous une porte de temple égyptien et tenant un vase de chaque main. L'eau de cette fontaine coule dans une cuvette demi-circulaire.

Fontaine de Vaugirard ou *de Léda*, au coin de la rue du Regard. — Elle consiste en deux pilastres ornés de sculptures et surmontés d'un fronton; le bas-relief, œuvre de Valois, représente Léda et Jupiter sous la forme d'un cygne. A côté est une figure de l'Amour.

Fontaine de l'École-de-Médecine ou *d'Esculape*, place du même nom, en face de l'École. — Ce monument, élevé en 1808 par Gondouin, consistait en une grotte formée par quatre colonnes doriques cannelées, portant un attique. Les eaux tombaient de la voûte. Elle n'existe plus depuis l'établissement de la Clinique.

Fontaine de la pointe Saint-Eustache, ou *de Tantale*. — Elle se trouvait dans une niche adossée aux maisons qui formaient la pointe Saint-Eustache. L'eau tombait d'une coquille au-dessus de laquelle était une tête couronnée de fruits. Elle n'existe plus.

Fontaines du marché aux Fleurs. — Elles consistent en deux bassins séparés d'où jaillissent des jets divergents.

Fontaine du marché Sainte-Catherine, impasse de la Poissonnerie. — Elle se forme de pilastres supportant un fronton circulaire derrière lequel est une petite coupole terminée par un bout de pyramide.

Fontaine du lycée Bonaparte, rue Caumartin. — Elle n'offre rien de remarquable.

Fontaine Saint-Antoine, ou *de la Petite-Halle*, rue du faubourg Saint-Antoine. — Elle se compose d'un bâtiment carré dont trois faces seulement sont à découvert.

Fontaine des Blancs-Manteaux, rue du même nom. — Elle est sans ornements et d'un caractère très-simple.

Fontaines du palais de l'Institut, quai Conti. — Elles se composent de deux bassins placés aux côtés du perron de la façade de ce palais. Ces bassins sont remplis par deux jets d'eau sortant des gueules de deux beaux lions en fer fondu.

Fontaine du marché Beauveau ou *Lenoir*. — Elle est très-simple. Les eaux tombent dans une cuvette formant un cône tronqué.

Fontaine du marché aux Chevaux. — Elle se compose d'une borne de style antique décorée d'un aigle en relief qu'entoure une couronne de lauriers. Le tout se trouve encadré dans une simple moulure.

Fontaine de la place du Parvis-Notre-Dame, dite aussi *Regard de Saint-Jean*, place de ce nom. — Elle est décorée de deux vases, l'un à droite, l'autre à gauche, qui jettent de l'eau dans deux grandes vasques.

Fontaine du marché Saint-Germain. — Sa forme est celle d'un tombeau antique ; elle est surmontée d'un fronton et ornée de bas-reliefs consacrés aux arts et au commerce. Au-dessous sont deux coquilles dans lesquelles l'eau tombe, pour s'échapper par des mascarons dans un bassin quadrangulaire. Cette fontaine, située d'abord au milieu de la place Saint-

Sulpice, fut transportée en 1814 au centre du marché Saint-Germain, où on la voit aujourd'hui.

Fontaine de la boucherie Saint-Germain. — Elle se compose d'une figure de grandeur naturelle assise dans une niche devant les trois portes d'entrée du marché. L'eau sort d'un mascaron attaché au piédestal et tombe dans une vasque.

Fontaine de la place Maubert. — Elle était adossée au corps de garde situé au centre de la place du même nom. Sa forme présentait une petite masse carrée ayant sur sa face principale une table cintrée un peu en saillie.

Fontaine du marché Saint-Martin. — Terminée en 1817 seulement, elle consiste en un bassin supporté par trois figures allégoriques.

Fontaine des Invalides, esplanade des Invalides. — Elle se composait d'un piédestal carré sur lequel on avait placé, en 1804, le lion de Saint-Marc de Venise. Les Autrichiens, en voulant l'enlever, en 1815, le laissèrent tomber du piédestal et le mirent en pièces.

Château d'eau de Bondy, boulevard Saint-Martin. — Cette belle fontaine se compose de trois socles circulaires et concentriques formant trois bassins en pierre surmontés d'une double coupe en fonte. Du centre de la coupe supérieure, les eaux s'échappent en un jet d'eau abondant et descendent en nappe le long des degrés qui composent la fontaine. Sur le bassin, huit lions, accouplés sur quatre socles carrés, lancent de l'eau par leurs gueules entr'ouvertes. Le Château d'eau fut construit en 1811; il est alimenté par les eaux du bassin de la Villette.

Fontaine de l'Éléphant, place de la Bastille. — Un décret de 1810 avait décidé qu'on érigerait sur l'emplacement de la Bastille une fontaine, sous la forme d'un éléphant colossal en bronze. Les fondations de ce monument furent posées, mais on n'a achevé que le modèle en plâtre de l'éléphant.

INSTITUTIONS, MONUMENTS ET ÉDIFICES

Fondés sous la restauration.

NOTRE-DAME-DE-LORETTE.

La première pierre de Notre-Dame-de-Lorette fut posée le 25 août 1823. Les travaux, exécutés sur les dessins de Lebas, ne s'achevèrent qu'en 1836. Ce monument, dans sa plus grande longueur, mesure 70 mètres; sa largeur est de 33 mètres. La coupole a été établie à 19 mètres au-dessus du sol de la nef. L'intérieur peut contenir 3000 personnes. La nef est séparée des bas côtés par quatre rangs de huit colonnes corinthiennes. Le portail se compose de quatre colonnes d'ordre ionique surmontées d'un fronton de 10 mètres de base. L'on voit aux angles trois statues, *la Foi, l'Espérance* et *la Charité*, par Foyatier, Laitié et Lemaire. Le fronton est décoré d'un bas-relief en ronde-bosse représentant *un hommage à la Vierge*. La décoration intérieure de l'église offre un assemblage éblouissant de dorures et de peintures murales. Les quatre chapelles principales sont consacrées, l'une aux baptêmes, l'autre à la communion, la troisième aux mariages et la quatrième aux services funèbres.

SAINT-VINCENT-DE-PAUL.

Aucune église de Paris ne semble plus heureusement située que Saint-Vincent-de-Paul. Construite sur un terrain bien dégagé, au milieu d'un quartier nouveau, elle se trouve exhaussée de plus de 8 mètres au-dessus du sol de la place La Fayette, et domine toutes les rues voisines, entre les faubourgs Saint-Denis et Poissonnière. Les voitures arrivent facilement au parvis par deux vastes rampes disposées en amphithéâtre, avec des pentes douces en forme de fer à cheval. Ce monument fut commencé en 1824; mais bientôt après les

travaux demeurèrent suspendus, et on ne les reprit qu'en 1831. Ils sont terminés depuis 1845. La façade, au bas de laquelle s'échelonne un escalier de quinze marches, a 37 mètres 70 centimètres de largeur; elle précède un porche de six colonnes d'ordre ionique. Aux deux côtés de l'édifice s'élèvent deux clochers ayant 55 mètres de hauteur environ, à partir du niveau de la place. Entre ces deux clochers, au-dessus du fronton, règne un attique entrecoupé de piédestaux où l'on voit les statues des évangélistes. Celles de saint Pierre et de saint Paul sont posées dans les niches des clochers. Le tympan des frontons présente la statue de saint Vincent de Paul, avec les figures symboliques de la Foi et de la Charité.

Les façades latérales de l'édifice ont chacune 90 mètres de long et sont ornées de pilastres espaçant les croisées. A l'intérieur, quatre rangs de colonnes accouplées divisent la longueur du bâtiment en cinq parties, et celle du centre forme la nef. Les parties intermédiaires servent pour la circulation; les bas-côtés renferment les chapelles, séparées par des grilles à jour seulement. Autour de la nef et de l'abside, se développe une frise en attique de 3 mètres de hauteur sur 114 mètres de longueur. Le chœur, séparé de la nef par une riche balustrade à jour, est un des beaux ouvrages en ce genre des temps modernes. Ce monument a été construit, aux frais de la ville de Paris, par Lepère et Hittorff. L'on travaille encore aux embellissements de l'intérieur.

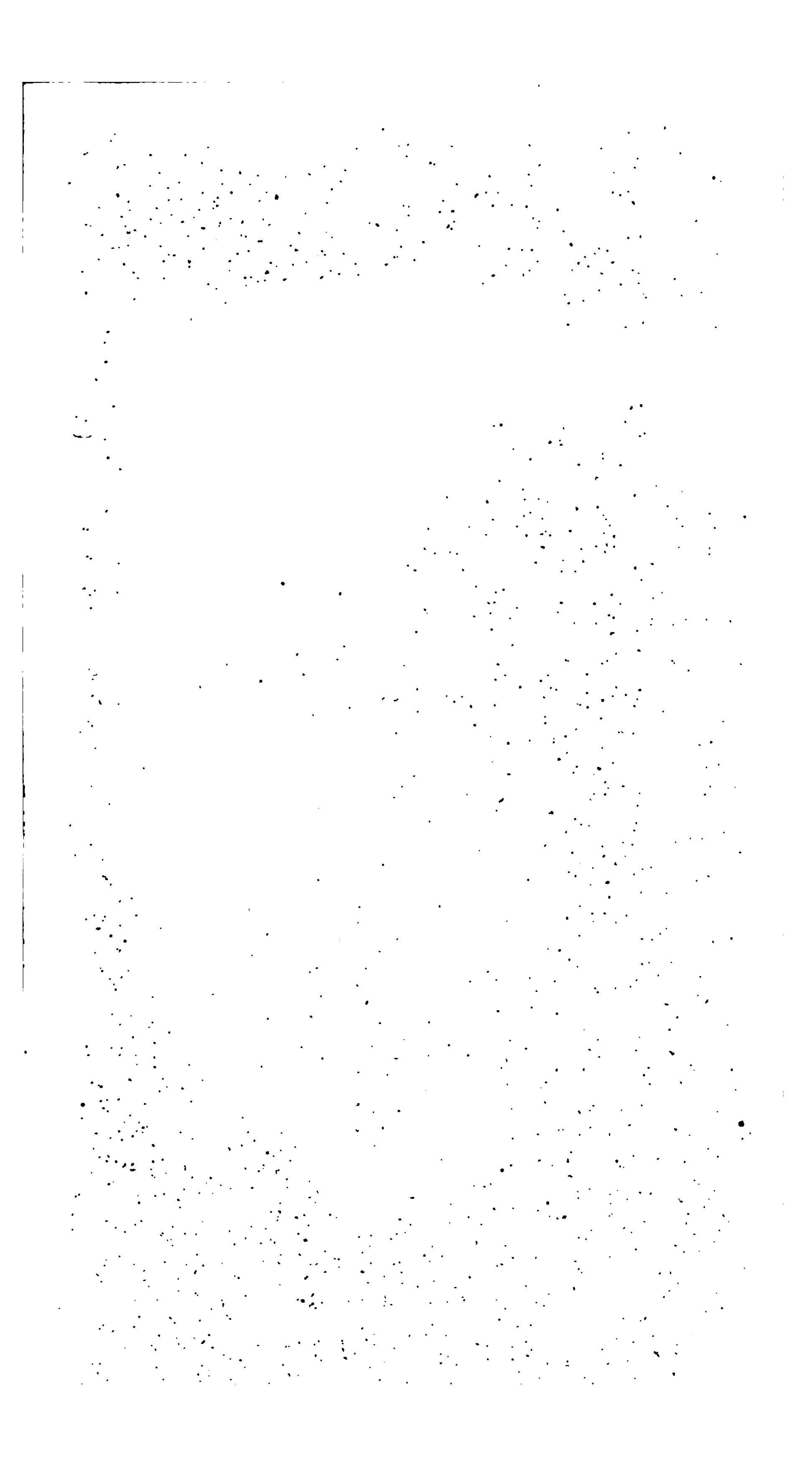
CHAPELLE EXPIATOIRE, OU MONUMENT DE LOUIS XVI.

Les restes mortels de Louis XVI et de Marie-Antoinette avaient été déposés au cimetière de l'ancienne église de la Madeleine, situé entre les rues d'Anjou-Saint-Honoré et de l'Arcade. En 1815, Louis XVIII les fit transférer dans la sépulture royale de Saint-Denis; il ordonna en même temps l'érection d'une chapelle au lieu où les cendres du roi martyr

avaient reposé pendant vingt-trois ans. Ce fut la chapelle expiatoire de la rue d'Anjou. Ce monument, construit sur les dessins de Fontaine et Percier, est entièrement clos de murs, masqués par une plantation de cyprès. Des deux côtés, règnent des espèces de galeries représentant une suite de tombeaux. La chapelle est du style gréco-romain et reflète, dans les moindres détails, le sentiment douloureux qui l'a inspirée. Elle a la forme d'une croix dont les trois branches se terminent en hémicycles. Dans celui du milieu est un autel en marbre blanc avec un christ et six flambeaux. Celui de droite contient là statue de Louis XVI recevant, au moment suprême, le sublime adieu de son confesseur. Dans celui de gauche, l'on voit Marie-Antoinette, à l'heure fatale, implorant le secours de la religion. Divers bas-reliefs ornent les pendentifs de la coupole. Un caveau souterrain renferme des cénotaphes élevés à l'endroit même où l'on a trouvé les restes du roi et de la reine.

SAINT-DENIS-DU-SAINT-SACREMENT.

Cette église, dont nous avons déjà parlé dans le tome IV, est située rue Saint-Louis, au Marais. Elle a été construite de 1826 à 1835, d'après les dessins de Godde, sur l'emplacement des *Filles du Saint-Sacrement*. Son style est gréco-romain. Le portique, composé de colonnes ioniques, supporte un fronton triangulaire dont le tympan contient les sculptures de *la Foi, l'Espérance et la Charité*. On y arrive par douze marches. A l'intérieur, l'édifice est divisé en trois travées; celle du milieu forme la nef, qui s'arrondit en voûte et se contourne en coupole dans le chœur. Elle est bordée de dix-huit colonnes ioniques sans piédestaux; les deux autres composent les bas-côtés. Elles sont plafonnées et percées de fenêtres à plein cintre. Les chapelles, au nombre de quatre, se trouvent aux deux extrémités de chacune de ces travées,





Roux del. — Le Petit sc.

ÉCOLE ROYALE DES BEAUX ARTS.

au nord et au sud. L'on y remarque quelques tableaux et quelques fresques de Delacroix, de Court, d'Abel de Pujol et de Picot.

SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE (NOUVEAU).

Ce séminaire, situé sur la place et auprès de l'église de ce nom, fut commencé en 1820. L'ensemble de ses bâtiments forme un parallélogramme au centre duquel est placée une cour carrée de 36 mètres, entourée d'une galerie couverte et en arcades. Il se compose d'un rez-de-chaussée construit sur des caves, et de quatre étages, dont un de mansardes. On y trouve 260 chambres, outre les salles d'exercice, les réfectoires, les parloirs et autres pièces publiques. La façade principale s'étend sur une longueur de 60 mètres, et comprend un corps central avec deux pavillons en saillie. On a construit au milieu un porche élevé de sept degrés au-dessus du sol. Cette façade est séparée, par une grille, de la place, qu'elle borde.

PALAIS DES BEAUX-ARTS.

Le palais ou école des Beaux-Arts fut commencé en 1819 par Debret, à l'ancien couvent des Petits-Augustins, où Lenoir avait formé le Musée des monuments français. Il a été achevé depuis par Duban. Deux cours, séparées par l'ancien arc Gaillon, conduisent à l'édifice. Dans la première, à droite, se trouve le portail du château d'Anet, construit en 1548. Il y a dans le palais un grand nombre de salles décorées avec goût et servant de dépôt soit aux productions des élèves de l'école, soit aux envois de Rome. Une de ces salles renferme les ouvrages de tous ceux qui, depuis plus de cent ans, ont remporté les premiers grands prix. Le cabinet d'architecture contient les modèles des monuments les plus célèbres. Dans ce palais est placée une école gratuite de peinture, de sculpture et d'ar-

chitecture, sous la surveillance d'un conseil de cinq membres. Les élèves peuvent concourir au grand prix de Rome.

ÉCOLE DES CHARTES.

Cette école, instituée en 1821, fut placée à la Bibliothèque impériale : on l'a transférée depuis aux Archives générales de l'empire, rue du Chaume. Elle a pour but de former les jeunes gens à la lecture et à l'intelligence des anciens monuments, ainsi qu'à l'étude des dialectes français du moyen âge. On y a fait d'importantes améliorations; ses cours sont très-suivis.

INSTITUTION DE MUSIQUE CLASSIQUE.

Cette école fut fondée par Choron, rue de Vaugirard, n° 69, sous la restauration; elle a fourni plusieurs artistes remarquables à notre première scène lyrique, entre autres le ténor Duprez.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE.

Cette académie s'assemble rue de Poitiers, n° 8. Elle fut établie par Louis XVIII à Paris, pour tout le royaume. On la chargea de répondre aux demandes du gouvernement sur tout ce qui intéresse la santé publique, et particulièrement sur les maladies épidémiques et endémiques, les épizooties, les cas de médecine légale, l'examen des remèdes nouveaux et des remèdes secrets, les eaux minérales, etc. Elle continue, en outre, les travaux de la Société de médecine et de l'Académie de chirurgie. On y compte 75 membres titulaires, 60 honoraires, 30 associés libres et 80 associés ordinaires. Ils se divisent en trois sections : une de médecine, une de chirurgie et une de pharmacie.

LYCÉE IMPÉRIAL SAINT-LOUIS.

Ce lycée, situé rue de la Harpe, fut érigé en collége royal le 24 octobre 1820. Il reçoit des pensionnaires et des externes;

sa chapelle est jolie, et son portail présente une certaine élégance. Cependant, malgré les soins que prend la ville d'y faire toutes les améliorations possibles, on n'y trouve pas ce caractère monumental que l'on désirerait voir dans nos lycées de Paris, et qu'offre seul le lycée Bonaparte.

C'est par inadvertance qu'à la page 208 de ce volume, l'érection de Saint-Louis en lycée a été placée à l'époque de la formation de l'Université impériale.

COLLÉGE STANISLAS.

Ce collége, situé rue Notre-Dame-des-Champs, n° 34, n'était d'abord qu'un établissement particulier, dirigé par l'abbé Liautard; il fut érigé en collége en 1822, et on lui donna un des noms de Louis XVIII, qui portait beaucoup d'intérêt à l'établissement.

MUSÉE DES ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES, GRECQUES ET ROMAINES.

Ce musée, appelé autrefois *musée Charles X*, fut ouvert en 1827. Il occupe neuf salles de plain-pied, dans l'aile méridionale du Louvre. Les vases, médailles et objets antiques et précieux, y sont tenus renfermés dans des armoires magnifiques garnies de glaces. Les plafonds ont été décorés par Horace Vernet, Gros, Abel de Pujol, Picot, Ingres et Heim.

AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE.

Cet amphithéâtre fut construit, en 1821, rue d'Orléans-Saint-Marcel. Sa destination est de présenter les métamorphoses et changements opérés sur les organes de l'homme par les maladies, les accidents, l'âge et le jeu de la nature. Il possède une riche collection de pièces préparées avec le plus grand soin. Plus de cinq cents élèves peuvent y travailler à des opérations anatomiques.

INFIRMERIE DE MARIE-THÉRÈSE.

Cette infirmerie fut fondée, en 1819, rue d'Enfer, n° 86,

par la duchesse d'Angoulême, en faveur d'ecclésiastiques pauvres et infirmes, et de personnes ruinées par la révolution, et malades. Le nombre des lits est peu considérable. Madame de Chateaubriand contribua beaucoup à l'établissement de cette maison, et fut constamment sa bienfaitrice.

HOSPICE D'ENGHIEN.

Cet hospice fut fondé, rue de Babylone, nº 12, en 1819, par madame la duchesse de Bourbon. Il renferme 60 lits pour les hommes et 40 pour les femmes. Les malades y sont soignés par les sœurs de la Charité.

HOSPICE LEPRINCE.

Ce petit hôpital fut fondé, en 1819, rue Saint-Dominique, nº 45, d'après les dernières volontés de M. Leprince. Les malades y sont soignés par les sœurs de la Charité.

MAISON DE REFUGE ET DE TRAVAIL POUR L'EXTINCTION DE LA MENDICITÉ.

Cette maison, située rue de Lourcine, nº 95 *bis*, fut fondée en 1820, par des souscriptions volontaires. L'on eut pour but d'y donner du travail aux nécessiteux, et de les empêcher de se livrer à la mendicité. Ils y sont nourris, logés et habillés, moyennant une légère retenue faite sur le prix de leur travail. On admet des internes et des externes; les internes peuvent sortir en prévenant 24 heures d'avance. Les infirmes hors d'état de travailler, et les individus atteints de maladies n'y sont pas admis. Cet établissement contient au delà de trois cents lits.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE, OU GRAND OPÉRA.

Après l'assassinat du duc de Berry, en 1820, l'Opéra fut transporté dans une salle construite, à titre provisoire, rue

Lepelletier, par l'architecte Debret; il y est encore aujourd'hui. Cette salle est la reproduction presque minutieuse de l'ancienne. La façade est terminée, aux deux extrémités, par deux pavillons en terrasses, couronnés d'un balcon à balustres en pierre. Un attique règne dans toute la longueur, et l'on y voit d'espace en espace huit piédestaux, supportant chacun une statue. L'élévation de la façade est de 12 mètres; un vaste péristyle mène à un vestibule d'entrée orné de colonnes doriques. De chaque côté, se trouve placé un escalier conduisant au premier rang de loges et au foyer. L'intérieur du théâtre est monumental : les huit colonnes qui soutiennent les quatre rangs de loges y ont été transportées de l'ancienne salle de la place Louvois; elles s'élancent hardiment du parterre aux frises, et suffisent seules à soutenir la devanture des loges, qui s'arrondit et s'avance au niveau de leur partie saillante. Les baignoires sont en retraite de toute l'épaisseur de la galerie, et un amphithéâtre, avançant jusqu'au milieu du parterre, sert à relier ensemble ces diverses dispositions. La coupole domine quatre grands arceaux surbaissés, qui s'appuient sur huit colonnes corinthiennes accouplées. Sa courbe a été calculée de telle manière, qu'un lustre immense, placé au milieu, verse des flots de lumière sur tous les spectateurs, sans en incommoder aucun. Le foyer, disposé dans toute la largeur de la façade, forme une longue promenade, où peut circuler la foule sans aucune gêne. Cette salle contient 1940 personnes. L'Opéra dépend aujourd'hui directement du ministre d'État.

GYMNASE DRAMATIQUE.

Le Gymnase, appelé autrefois *théâtre de Madame,* fut construit, en 1820, sur le boulevard Bonne-Nouvelle, d'après les plans de Rougevin et Guerchy. Le style architectural de cette salle est fort modeste : le frontispice est orné de deux rangées de six colonnes ioniques et corinthiennes, engagées aux trois

quarts, avec pilastres dans les angles. Un fronton règne dans la partie supérieure, et présente une lyre sculptée; l'intérieur de la salle affecte la forme circulaire et ne déplaît pas à l'œil; mais sa distribution est étroite et incommode. La protection de la duchesse de Berry et la verve sage et contenue de Scribe ont fait la fortune de ce théâtre. Il peut contenir 1280 personnes. On y joue le vaudeville et la comédie.

THÉATRE DES NOUVEAUTÉS, AUJOURD'HUI DU VAUDEVILLE.

Cette salle, construite place de la Bourse, sur l'emplacement de l'ancien passage Feydeau, fut ouverte au public en 1827, sous le nom de *théâtre des Nouveautés*. L'entreprise ne fut pas heureuse, et la salle se ferma au commencement de 1832. Dans le courant de la même année, l'Opéra-Comique, abandonnant la salle Ventadour, vint s'y installer; il a été remplacé, en 1840, par la troupe du Vaudeville. La façade de ce théâtre est ornée de colonnes ioniques et corinthiennes, de pilastres et de niches remplies par des statues. L'intérieur affecte la forme circulaire, et peut contenir 1300 personnes. Le foyer est décoré avec goût.

THÉATRE ITALIEN, OU VENTADOUR.

Ce théâtre fut construit rue Neuve-des-Petits-Champs, en face de la rue Ventadour, dans les dernières années de la restauration, d'après les plans de Guerchy et Huvé. On l'appela d'abord *théâtre nautique*, puis *théâtre de la Renaissance*. Après avoir vu périr plusieurs entreprises dramatiques, il a été occupé par la troupe italienne, qui s'y trouve encore. Cette salle, isolée comme l'Odéon, a été construite avec toutes les précautions nécessaires pour la garantir d'un incendie. Sa façade principale présente une rangée de neuf arcades couronnée par un attique. Ces arcades forment un portique qui conduit au vestibule. L'intérieur de la salle offre la forme

semi-circulaire; les panneaux et les loges sont richement ornés; le plafond, peint par Ferry, représente une coupole; les figures qui le supportent sont de Klagman; le foyer est très-riche. La salle Ventadour peut contenir 1700 personnes.

AMBIGU-COMIQUE.

Ce théâtre, situé sur le boulevard Saint-Martin, a été reconstruit, en 1828, par Hittorff et Lecointe. La façade est ornée de colonnes supportant une corniche et son entablement. Le porche, en avant-corps, composé d'une double ordonnance de colonnes doriques, est surmonté d'une terrasse à balustre, qui se trouve de plain-pied avec le foyer. Pour préserver cette salle de l'incendie, on a fait les planchers et les combles en fer. Elle contient près de 2000 personnes.

THÉATRE DE COMTE.

Cette jolie salle du passage Choiseul fut construite en 1826. Dès lors, la petite troupe, dressée par Comte, y représenta des vaudevilles et des comédies souvent entremêlées de danses. Le théâtre de Comte est encore fort suivi par les enfants; on y donne aussi des spectacles de fantasmagorie, de ventriloquie et de prestidigitation.

GYMNASE DES ENFANTS.

Ce petit théâtre fut établi en 1829, passage de l'Opéra; il a longtemps rivalisé avec celui de Comte.

THÉATRE DU LUXEMBOURG.

Ce théâtre fut établi, sous la restauration, rue Madame, nº 17. C'était d'abord un spectacle forain appelé aussi *Bobineau*, nom du paillasse qui faisait la parade à la porte. Depuis 1830, des drames et des vaudevilles y ont remplacé

les pantomimes et les danses de corde. La salle est petite, et n'offre rien de remarquable.

THÉATRE DU PANORAMA-DRAMATIQUE.

Ce petit théâtre fut ouvert, en 1825, boulevard du Temple, à côté de l'ancienne salle de Lazari. Son répertoire était le même que celui de la Gaîté; il fut fermé après une courte existence. L'on voit aujourd'hui une maison particulière sur son emplacement.

PONT DES INVALIDES.

Ce pont fut construit, en 1825, pour établir des communications entre le quai de la Conférence et le quai d'Orsay, au Gros-Caillou. C'était un pont à péage sur lequel passaient les plus grosses voitures. Il consistait en trois travées suspendues par des chaînes de fer. Sa longueur était de 120 mètres et sa largeur de 7 mètres. La travée principale avait 67 mètres d'ouverture. L'on travaille à le reconstruire en maçonnerie et à trois arches surbaissées, comme celui d'Iéna.

PONT DE L'ARCHEVÊCHÉ.

Ce pont fut construit en 1828, pour faire communiquer le quai de la Tournelle avec la pointe orientale de la Cité; il est formé de trois arches ayant 18 à 20 mètres de largeur.

PONT D'ARCOLE.

Cette passerelle, destinée seulement aux piétons, et à péage, fut construite, en 1828, pour joindre la Cité à la place de l'Hôtel-de-Ville. Il était suspendu à des chaînes de fer, et se trouvait soutenu au milieu par une pile ou maçonnerie en pierre de taille surmontée d'une espèce de porte. Ce pont,

appelé *pont de la Grève* jusqu'en 1830, prit sa dénomination nouvelle du nom d'un jeune homme qui y fut tué, le 28 juillet de cette année, en allant planter le drapeau tricolore sur la porte du milieu. On travaille aujourd'hui à le reconstruire un peu plus bas, en aval. Il sera en fer et n'aura qu'une seule arche.

L'on reconstruisit aussi, sous la restauration, le pont en bois dit *de Grammont*, qui joignait l'île Louviers au quai de l'Arsenal. Ce pont n'existe plus, depuis que l'île fait partie de la rive droite du fleuve.

Marchés construits sous la restauration.

Marché à la Marée ou *halle au Poisson*. — Ce marché formait autrefois deux halles élevées, en 1785 et 1786, entre les rues de la Tonnellerie et du Pilier-d'Étain, sur l'emplacement de l'ancien pilori et du lieu connu sous le nom de *Carreau de la halle*. Rebâti déjà en 1823, il a été entièrement reconstruit, en 1835, d'après un plan nouveau. Sa forme est un parallélogramme de 49 mètres de longueur sur 28 mètres de largeur; il est orné de vingt-huit colonnes posées sur des socles en pierre. L'on voit à l'extérieur plusieurs bornes-fontaines, et à l'intérieur de petits bassins où l'eau ne cesse pas de couler; le plus remarquable de ces bassins contient au milieu une borne carrée, décorée de quatre mascarons en bronze, qui jettent de l'eau. C'est à cette halle que tout le poisson arrive chaque matin; il est aussitôt mis aux enchères et adjugé au plus offrant, par pièces ou par lots. Les nouvelles dispositions des halles centrales, que l'on reconstruit, vont faire changer encore celles du marché à la Marée.

Marché au Beurre, aux OEufs et au Fromage. — Il se compose d'un bâtiment triangulaire situé au nord du marché des Innocents. On l'établit en 1822. Ses dispositions vont être

également changées, par suite de la reconstruction des halles centrales.

Marché aux Légumes. — Il fut construit en 1818, ainsi que nous l'avons déjà dit, sur l'emplacement qui servait autrefois de halle pour la viande, rues de la Fromagerie, de la Cordonnerie et de la Tannerie.

FONTAINE GAILLON.

Cette fontaine fut construite sous le règne de Charles X, entre les rues de Port-Mahon et de la Michodière. Les sculptures élégantes qui la décorent forment un des ornements du quartier.

CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS.

Cette caserne, située rue de la Paix, nº 4, fut construite, en 1821, à la place occupée autrefois par des bâtiments du couvent des Capucins. Elle se compose de trois arcades surmontées de trois étages.

PASSAGES OU GALERIES.

L'on commença à construire, sous la restauration, ces beaux passages que les étrangers admirent surtout à leur arrivée à Paris. — Le *passage des Panoramas,* qui fut fait un des premiers, parut d'abord une merveille. Il se divise aujourd'hui en plusieurs branches ou galeries qui joignent le boulevard aux rues Vivienne, Feydeau et Montmartre. — Le *passage de l'Opéra*, composé de deux galeries, fut établi en 1821. Il communique du boulevard au théâtre de l'Opéra. — La *galerie Vivienne* fut construite, en 1823, sur l'emplacement du jardin du restaurateur Grignon. Elle va, par crochets, de la rue Vivienne aux rues Neuve-des-Petits-Champs et des Petits-Pères. — Le *passage Véro-Dodat*, conduisant de la rue du Bouloy à la rue de Grenelle-Saint-Honoré, doit

son nom à deux riches charcutiers, Véro et Dodat, qui le firent construire en 1823. C'est une des belles galeries de la capitale. — Le *passage de Henri IV*, conduisant de la rue Mazarine à la rue de Seine, fut fait en 1824. — Le *passage Violet*, entre les rues d'Hauteville et du Faubourg-Poissonnière, fut terminé en 1823. — Le *passage d'Artois* ou *Laffitte*, de la rue Lepelletier à la rue Laffitte, s'ouvrit en 1828. — La *galerie Colbert*, qui va de la rue Vivienne à la rue Neuve-des-Petits-Champs, fut faite en 1829. — Le *passage Choiseul*, joignant la rue Neuve-Saint-Augustin à la rue Neuve-des-Petits-Champs, fut construit à la même époque. Le nombre des passages s'est beaucoup augmenté depuis : ils forment, pour la plupart, de riches et beaux bazars, bien bâtis et très-animés.

QUARTIER FRANÇOIS PREMIER, AUX CHAMPS-ÉLYSÉES.

Ce quartier, que sa position actuelle et son entourage semblent destiner à devenir bientôt un des plus agréables de Paris, était d'abord occupé par des marais. En 1823, une compagnie de spéculateurs voulut le percer de rues, le bâtir et le peupler. Cette entreprise ne réussit pas, et n'amena qu'un tracé de deux rues et d'une place, avec quelques rares constructions. La place, de forme circulaire, avec 34 mètres de diamètre, porte le nom de François Ier. Une jolie fontaine s'élève au milieu. L'on remarque à l'extrémité sud de la rue Bayard, qui la traverse, la maison dite *de François Ier*; elle était située autrefois à Moret, près de Fontainebleau, et servait de rendez-vous de chasse. En 1826, le gouvernement la vendit à un amateur; d'après ses ordres, l'architecte Biet la fit transporter pierre à pierre à Paris et la reconstruisit sur un nouveau plan. Ce gracieux monument, qui date de 1572, est orné de sculptures attribuées à Jean Goujon. Il est décoré également des médaillons de Marguerite

de Valois, d'Anne de Bretagne, de Diane de Poitiers, de Louis XII, de Henri II et de François II. L'intérieur n'offre rien de remarquable. Cette maison appartient aujourd'hui à M. Février, ancien notaire, qui l'habite. Ce que l'on regrette, c'est de la voir, à la place qu'elle occupe, toute nue et sans entourage. Pour avoir tout son effet, elle devrait se trouver à l'extrémité d'une belle allée, environnée de bosquets et précédée de quelques autres constructions légères.

INSTITUTIONS, MONUMENTS ET ÉDIFICES

Fondés à Paris sous Louis-Philippe.

LA MADELEINE.

La Madeleine fut commencée en 1764, sur l'emplacement d'une ancienne église du même nom, que l'on abattit. Après la mort de son premier architecte, Constant d'Ivry, Couture, chargé de la continuation des travaux, fit démolir ce qui avait été fait et y substitua un autre plan de sa création. L'exécution du monument demeura suspendue pendant la révolution et ne fut reprise qu'en 1806. A cette époque, Napoléon Ier décida que le nouvel édifice serait un *temple de la Gloire*. L'on devait y inscrire, sur de longues tables d'or, d'argent, de bronze et de marbre, les noms des militaires signalés par leur courage et leurs exploits. L'intérieur aurait été orné des statues des maréchaux de France et des généraux qui se seraient distingués. Vignon, chargé de la conduite des nouveaux travaux, fit démolir ce qui avait été fait, à l'exception des fondations et de quelques constructions. Le monument fut recommencé, et bientôt on le vit s'élever et faire des progrès sensibles. La restauration rendit cet édifice au culte catholique. Les travaux, interrompus un instant, furent repris en 1816. Toutefois ils

marchèrent lentement. 1830 survint, Huvé remplaça alors Vignon; il continua cette construction et l'acheva en 1841. La Madeleine fut inaugurée dans le courant de l'année suivante.

Cette église développe, du midi au nord, son immense parallélogramme de 100 mètres de long et de 42 mètres de large. Elle s'élève sur un soubassement de 4 mètres de haut, supportant cinquante-deux colonnes cannelées d'ordre corinthien, de 15 mètres de hauteur et de 5 mètres de circonférence. Le péristyle principal, au midi, est précédé d'un perron de trente marches, divisé en deux parties par un palier. La grande frise sculptée autour du monument représente des anges tenant des guirlandes. La partie supérieure de la corniche est chargée de palmettes et de têtes de lions. Le bas-relief du fronton, où l'on remarque le tympan le plus grand que l'on connaisse, représente la *Madeleine repentante aux pieds du Christ.* A droite et à gauche sont placés deux groupes figurant le *Salut* et la *Damnation :* c'est l'œuvre capitale de Lemaire. Sous la colonnade extérieure, on a pratiqué, dans l'épaisseur du mur, trente-quatre niches où se trouvent autant de statues de saints. Une grille entoure l'édifice et en préserve les abords.

A l'extérieur, l'ensemble de ce monument est imposant; sa façade et sa colonnade offrent un aspect grandiose; à l'intérieur, il n'en est pas de même : l'on reste tout surpris et tout désappointé en entrant, et l'on éprouve le regret de voir que rien n'y est en rapport avec sa destination d'église catholique. Les dispositions qu'il a fallu faire pour la célébration du culte ont occasionné un fâcheux pêle-mêle, au point de vue de l'ensemble architectural. Ces dispositions se trouvent en opposition avec toute l'ordonnance intérieure de l'édifice. Ici ce sont des plates-bandes athéniennes; là, des cintres rappelant la renaissance; partout les murs se présentent surchargés de colonnes, de colonnettes, de frontons, de consoles, de corniches, de balustres qui fatiguent la vue, bien loin de la reposer. Partout

l'on sent, l'on voit le temple grec ou romain de Jupiter que tous les efforts de l'art moderne n'ont pu transformer en cathédrale.

L'enceinte se compose de trois grandes travées, divisées par autant de colonnes d'ordre corinthien que surmontent trois coupoles. Ces travées se terminent par un abside dont le bas est formé d'une colonnade corinthienne. Sur le devant, se trouve placé le maître-autel, et la partie supérieure est remplie par une voûte en hémicycle. A droite et à gauche, un autel occupe chacune des travées. Le plafond de la nef a 29 mètres de haut. L'on voit se développer dans tout l'intérieur une frise de 3 mètres de hauteur et de 170 mètres de longueur. Des tribunes sont placées des deux côtés de la nef; l'orgue est au-dessus de la porte d'entrée, au commencement d'un large espace qui tient lieu de vestibule et précède les travées.

La Madeleine contient des peintures et des sculptures remarquables de Picot, Delacroix, Bouchot, Pradier, Antonin Moine, etc. *La Madeleine prosternée devant le Sauveur*, formant la vaste composition de l'hémicycle, est due au pinceau de Ziégler. Le groupe magnifique de *la Madeleine aux pieds du Christ* est l'œuvre de Marochetti. Du reste, à part les œuvres distinguées de l'art, l'ensemble de la décoration intérieure, à la Madeleine comme à Notre-Dame-de-Lorette, paraît être en contradiction avec l'idée catholique, et c'est avec bonheur, qu'en sortant de cette église de forme païenne, on revient à Notre-Dame, à Saint-Gervais, à Saint-Séverin, à la Sainte-Chapelle.

SAINTE-CLOTILDE.

Cette église, commencée en 1842 par l'architecte Gau, sur la place Belle-Chasse, n'est pas encore terminée. On la construit dans le style gothique du XIII[e] siècle.

JARDIN DE BOTANIQUE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

La construction de l'hôpital de la Clinique et l'ouverture de la rue Racine enlevèrent une partie considérable de l'ancien jardin de botanique. En conséquence, le gouvernement concéda à la Faculté, en 1834, la partie est de la pépinière du Luxembourg, avec les bâtiments qui en dépendent, pour y établir un nouveau jardin. Son entrée est par la rue d'Enfer; on y cultive les plantes médicinales et autres.

MUSÉE DUPUYTREN.

L'on doit à la munificence de Dupuytren l'établissement de ce musée, qui fut créé en 1835 par un arrêté de l'Université. Il se compose d'une collection relative à l'anatomie pathologique, et renferme des morceaux d'ostéologie, des pièces injectées ainsi que l'imitation en cire de plusieurs maladies chirurgicales, particulièrement des maladies de la peau. Cette précieuse collection est placée dans le réfectoire de l'ancien couvent des Cordeliers, rue de l'École-de-Médecine.

MUSÉE ESPAGNOL.

Ce musée a été ouvert au Louvre, sous le règne de Louis-Philippe, dans la galerie orientale dite *galerie de la Colonnade*, au premier étage. Il contient 454 tableaux des écoles espagnole, italienne, allemande et hollandaise. L'école espagnole y domine.

MUSÉE NAVAL.

Ce riche et curieux musée fut ouvert en 1826 dans la partie septentrionale du Louvre. Il renferme, dans douze salles, des modèles de bâtiments et de machines à l'usage de

la navigation. Plusieurs de ces salles sont décorées de dessins de marine exécutés par Pierre Ozannes, ancien ingénieur.

HOSPICE DEVILLAS.

Cet hospice fut institué, en 1835, rue du Regard, n° 17, par l'administration des hospices, en vertu du testament d'un commerçant nommé Devillas, un des fondateurs de l'entrepôt de Bercy. Il avait laissé son immense fortune pour cette création. L'hospice Devillas est destiné aux personnes des deux sexes, ayant soixante-dix ans au moins, atteintes d'infirmités incurables et inscrites sur le contrôle des pauvres. On y compte trente-cinq lits.

SOCIÉTÉS CHARITABLES DE PARIS.

La capitale renferme un grand nombre de sociétés charitables; les principales sont : — L'*Établissement des blessés indigents*, rue du Petit-Muse, n° 9. — Les *Maisons de secours aux noyés et asphyxiés*, le long des rives de la Seine. — La *Société maternelle*, qui vient au secours des pauvres mères de famille, rue Richelieu, n° 89. — La *Société philanthropique*, rue du Grand-Chantier, n° 12. — La *Société de la Providence*, rue des Pyramides, n° 5. — La *Société protestante de prévoyance et de secours mutuels*, rue de l'Arbre-Sec, n° 46. — La *Société anglaise de charité*, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 37. — La *Société des enfants, en faveur des vieillards*, rue Coq-Héron, n° 5. — L'*Institution pour les jeunes filles délaissées*, rue Notre-Dame-des-Champs. — La *Société charitable de Saint-François-Régis*, qui fournit les fonds nécessaires aux gens pauvres pour faire cesser le concubinage et faire légitimer les enfants par des mariages. — La *Société de Saint-Vincent-de-Paul*, dont les membres, répandus aujourd'hui dans tous les quartiers de Paris, portent des secours et des consolations aux pauvres honteux, aux vieillards infirmes, aux malades nécessiteux et aux personnes

délaissées. Cette société est la plus nombreuse et la plus zélée de la capitale. — La *Société de Saint-François-Xavier* réunit, les dimanches soir, les ouvriers dans les églises, pour travailler à les perfectionner, au point de vue de l'esprit et du cœur, par des notions des sciences et des arts, et par des principes de morale pratique. — Il y a, en outre, dans chacun des douze arrondissements de Paris, un *Bureau de bienfaisance*, où l'on distribue des secours aux personnes âgées ou infirmes et aux pauvres femmes ayant une nombreuse famille. Les objets qu'on y donne sont en nature : des aliments de toute espèce, du bois, des draps et couvertures, des habillements, etc. Les bureaux de bienfaisance sont placés sous la direction du préfet de la Seine et de l'administration de l'Assistance publique.

COLONNE DE JUILLET.

Cette colonne, érigée au milieu de la voûte sous laquelle passe le canal Saint-Martin, a été terminée en 1840; elle est formée d'un piédestal carré, de son fût, de son chapiteau, d'un tambour et d'une statue dorée représentant le Génie de la liberté. Depuis sa base jusqu'au sommet, elle a 47 mètres de hauteur, et repose sur trois soubassements de marbre : l'un, carré, orné de 84 médaillons en bronze; les deux autres, circulaires, superposés et de grandeurs différentes. Elle est toute en bronze, ainsi que l'escalier intérieur, qui a 205 marches. Aux quatre angles, sont des lions et des coqs sculptés par Barye; les médaillons sont de Marbœuf, la statue de Dumont, et les dessins généraux du monument de Alavoine et Duc.

MUSÉE DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE.

Ce musée, placé dans l'aile méridionale du Louvre, vis-à-vis le pont des Arts, renferme la collection des marines de Vernet, la *Vie de saint Bruno* de Lesueur, plusieurs autres

tableaux remarquables, et un grand nombre de meubles anciens. Il se compose de neuf grandes salles dont les plafonds ont été peints par Steuben, Alaux, Eug. Devéria, Schnetz, Heim, Léon Cognet, Drolling.

OBÉLISQUE DE LUXOR, OU LOUQSOR.

Ce monument est un monolithe formé d'une énorme masse de granit rose; il a 23 mètres de hauteur, et pèse 250,000 kilogrammes environ. Trois rangées verticales d'hiéroglyphes couvrent ses faces; la rangée du milieu est creusée à la profondeur de 15 centimètres; les deux autres sont à peine taillées. Les cartouches, multipliés sur les quatre faces, présentent tous le nom et le prénom de Rhamesès ou Sésostris (premier roi de la dix-neuvième dynastie égyptienne de Manéthon), et contiennent le récit héroïque de ses travaux. Le bloc de granit, sur lequel repose le monolithe égyptien, au milieu de la place de la Concorde, a 5 mètres de haut sur 3 mètres de large, et pèse à lui seul 100,000 kilogrammes environ. L'obélisque est un présent du vice-roi d'Égypte; il était resté, pendant plusieurs siècles, enterré au misérable village de Luxor, qui est tout ce qui reste aujourd'hui de *cette Thèbes aux cent portes, habitée jadis par des millions d'hommes*. Sa translation en France eut lieu en 1833, sous la direction de Lebas, ingénieur de la marine, et sur un vaisseau qu'on avait construit exprès. Les préparatifs qu'il fallut faire, avant de pouvoir le dresser, prirent près de trois ans. Enfin, le 25 octobre 1836, Lebas procéda avec le plus grand succès à cette érection, au milieu d'un immense concours de spectateurs. Tous les frais réunis de transport et d'érection s'élevèrent à trois millions environ.

COLLÉGE ROLLIN.

Ce collége, fondé rue des Postes, n° 42, par l'excellent abbé Nicole, porta longtemps le nom de *collége Sainte-Barbe*;

il devint collége municipal en 1830, et fut appelé *collége Rollin*. C'est un des meilleurs établissements d'enseignement secondaire de la capitale : l'instruction y est forte, l'éducation soignée, et la discipline paternelle. Les classes s'y trouvant peu nombreuses, chaque élève est constamment suivi, dans son travail et sa conduite, par l'œil exercé et plein de sollicitude du professeur. Les bâtiments sont commodes, situés en très-bon air et bien disposés. On n'y reçoit qu'un certain nombre de pensionnaires. Depuis longtemps déjà, M. Defauconpret, aidé de M. Balard d'abord, et puis de M. Paret, dirige ce collége avec le plus grand succès.

ÉCOLES DE PARIS.

Outre plusieurs établissements de l'ordre le plus élevé pour le haut enseignement scientifique et littéraire (la Sorbonne, le collége de France, les Facultés de droit et de médecine, les Écoles polytechnique, des ponts et chaussées, des mines, etc.), outre cinq grands lycées, un collége communal et une institution de plein exercice, destinés à l'enseignement secondaire, Paris possède un grand nombre d'établissements publics ou écoles, consacrés à l'instruction primaire des jeunes garçons et des jeunes filles. Avant la loi du 28 juin 1833, chaque arrondissement avait deux écoles primaires, une de garçons et une de filles. L'enseignement y était donné individuellement, suivant l'ancienne méthode. A partir de cette époque, les écoles d'enseignement mutuel et simultané prirent beaucoup d'extension, et les anciennes écoles furent successivement supprimées. Le conseil municipal ne cessa pas de montrer la plus grande sollicitude pour propager l'instruction primaire et donner partout des moyens d'enseignement, soit à l'enfance, soit aux adultes. L'autorité administrative, de son côté, suivit constamment avec zèle les vœux exprimés par le conseil, et sut appliquer

avec une rare intelligence des besoins du peuple, sous ce rapport, les sommes considérables qui furent votées à chaque exercice. Pendant la dernière année du règne de Louis-Philippe, Paris comptait, dans les douze arrondissements, vingt-six écoles communales mutuelles et vingt-sept écoles simultanées de jeunes garçons; vingt-neuf écoles communales mutuelles et vingt-six écoles simultanées de jeunes filles, outre huit écoles mutuelles et six écoles simultanées consacrées aux hommes adultes; et dix écoles mutuelles pour les femmes. Le nombre de ces écoles s'est encore augmenté depuis cette époque : une partie est tenue par les frères des écoles chrétiennes pour les garçons, et par les sœurs de la Charité pour les filles. Les frères en ont une au moins dans chaque arrondissement. Avec une instruction primaire solide et variée, les enfants y reçoivent l'enseignement religieux et y prennent des habitudes d'ordre, de discipline, de travail et d'obéissance à l'autorité paternelle.

La ville est propriétaire de quelques-uns des bâtiments occupés par ces écoles; elle en a d'autres en simple location. Chaque arrondissement possède, en outre, plusieurs établissements, appelés *asiles*, où les petits enfants sont pris en garde et reçoivent les premiers soins. En 1847, le nombre des asiles, dans tout Paris, était de vingt-huit; depuis ce temps, il s'est augmenté de quelques-uns.

Parmi les établissements d'instruction publique du premier degré, les deux écoles primaires supérieures de la rue de Clichy et de la rue Neuve-Saint-Laurent, fondées d'après le vœu de la loi de 1833, méritent une attention particulière. La ville a en location les bâtiments occupés par la première de ces écoles, appelée *école municipale de François Ier*; mais elle est propriétaire du local où se trouve la seconde. Jusqu'à la révolution de février, elle n'a pas cessé d'affecter tous les ans des sommes importantes à la construction et à l'entretien de cette école, qui peut contenir 300 élèves. L'on y prend les en-

fants au sortir des écoles primaires du premier degré, et on les prépare, pendant trois ans, à entrer dans des écoles spéciales ou d'application.

PORTS DE PARIS.

Le gouvernement de Louis-Philippe ne créa pas de port nouveau à Paris; mais il fit exécuter des travaux importants à ceux qui existaient déjà, et notamment aux ports des Ormes et Saint-Paul, à la voirie de Bondy, et surtout à l'entrepôt des vins. Les sommes considérables affectées à ces travaux furent payées, selon l'usage, moitié par l'État, moitié par la ville de Paris.

Sous le gouvernement de juillet, comme aujourd'hui, tous les ports de la capitale se divisaient en sept arrondissements administratifs : — le premier se compose des ports de Bercy, de la Gare et de la Rapée; — le deuxième comprend la rive gauche de la Seine, depuis la barrière de la Gare jusqu'au pont Saint-Michel; — le troisième se compose du port de l'ancienne île Louviers, du Mail, de la Grande-Estacade, des rives droites des îles Saint-Louis et de la Cité, et des ports Saint-Paul, au Poisson, aux Veaux, et au Blé; — le quatrième comprend les rives droite et gauche de la Seine, depuis les ponts au Change et Saint-Michel jusqu'au Pont-Royal; — le cinquième se compose des ports des Invalides, de l'île des Cygnes, de la Cunette et de Javel; des ports des Champs-Élysées, de Passy et du Point-du-Jour; — le sixième comprend le bassin de la Villette et les canaux Saint-Denis et de l'Ourcq, jusqu'aux limites du département; — enfin, le septième comprend le canal Saint-Martin, le port de l'Arsenal et la rive droite du fleuve, depuis le pont d'Austerlitz jusqu'au port situé sur l'emplacement de l'ancienne île Louviers.

PUITS ARTÉSIENS.

Pendant le règne de Louis-Philippe, l'administration municipale consacra chaque année, depuis 1832, une certaine somme au forage de puits artésiens sur plusieurs points de Paris; elle avait surtout pour but de procurer de l'eau à certains quartiers trop élevés ou trop éloignés des grandes conduites de distribution des eaux pour qu'on pût y faire parvenir des tuyaux secondaires. Elle voulait aussi, en perçant le banc de craie qui règne sous le sol de la capitale, fournir de nouveaux éléments d'observation à la science géologique, et éclairer en même temps toute personne intéressée sur les chances d'un pareil forage dans le département de la Seine. L'on fit le premier essai de ce genre au carrefour de la rue de Reuilly, dans le faubourg Saint-Antoine; mais il ne répondit pas aux espérances qu'on avait conçues. Après être parvenu à une profondeur de plus de 100 mètres, on obtint plusieurs nappes d'eau; aucune ne s'éleva jusqu'à la surface du sol; celle qui s'en approcha le plus avait son niveau à 3 m. 40 c. au-dessous du sol; elle prenait son origine à une profondeur de 96 mètres. Dès lors on renonça à creuser plus avant, après une dépense de 10,672 fr. 63 c.

Le puits de l'abattoir de Grenelle a pleinement répondu, pendant quelque temps, à tout ce qu'on attendait de ce grand travail. Commencé en 1832, par Louis Mulot, il fut terminé, après beaucoup d'efforts, en 1841. L'on obtint aussitôt 1600 mètres cubes d'eau pour vingt-quatre heures, à une élévation de 30 mètres au-dessus du sol, et de 14 mètres au-dessus du bassin de la Villette. Sa température est de 28 degrés centigrades. L'on espéra dès lors qu'il serait possible de procurer de l'eau au quartier de l'Estrapade, qui est le point le plus élevé de Paris, et l'on construisit à cet effet un vaste réservoir près de la place de ce nom. Mais la quantité d'eau

fournie par le puits de Grenelle ne tarda pas à diminuer sensiblement de jour en jour, et aujourd'hui il n'y a plus rien à en attendre à cet égard.

L'administration fit également forer, à cette époque, des puits artésiens, dits *d'absorption*, aux trois barrières Saint-Mandé, de Grenelle et des Combats; leur profondeur atteignit de 60 à 85 mètres. L'on voulait faire absorber ainsi les eaux pluviales sur certains points de Paris où il n'existe pas d'égouts. Les résultats n'ayant pas répondu aux espérances qu'on avait conçues sur ce point, l'on arrêta les travaux, après une dépense de 29,936 fr. 89 c.

PRISONS DE PARIS.

Prison de la dette. — Elle a été construite depuis 1830, rue de Clichy, sur l'emplacement de l'ancien hôtel du baron Saillard; certaines parties de cet hôtel ont été conservées pour les bureaux de l'administration et le logement du directeur. L'on a bâti plusieurs ailes sur le jardin, d'après les plans de Ménager; elles sont commodes, bien distribuées et en bon air. Les détenus pour dettes furent transférés de Sainte-Pélagie dans la maison de Clichy en 1835. Chacun d'eux reçoit 30 francs par mois de celui qui l'a fait incarcérer. — Depuis que la prison de *Sainte-Pélagie* ne reçoit plus les détenus pour dettes, elle est consacrée aux détenus politiques, à quelques prévenus de vol et aux personnes condamnées à un emprisonnement qui n'excède pas un an. Il y a de quatre à cinq cents détenus logés séparément. Le régime de la maison est fort sévère.

Prison des jeunes détenus, dite *prison modèle*, rue de la Roquette, près du cimetière du Père-Lachaise. — Cette vaste construction, de forme hexagone, fut élevée sous Louis-Philippe, d'après les plans d'Hippolyte Lebas. C'est le premier essai de ce genre qu'on ait fait en France. De petites

tourelles imitant la forteresse s'y dressent aux angles saillants. Des angles rentrants, qui sont au nombre de six, partent autant d'ailes à plusieurs étages convergeant à une rotonde dont le rez-de-chaussée est arrangé en cachots : c'est là qu'on met les détenus indisciplinés ou récalcitrants. La partie supérieure de cette rotonde est disposée en chapelle et se trouve de plain-pied avec les dortoirs. Aux heures des offices, on ouvre les portes des six galeries convergentes, et du pied de leur lit les prisonniers peuvent entendre les prières. Les diverses catégories des détenus sont divisées en six corps de bâtiments avec autant de cours; elles ont ainsi leurs habitations séparées et leurs préaux. Les ateliers et le réfectoire occupent les rez-de-chaussée; l'une des cours est réservée à l'administration. De ce côté et sur la face extérieure du polygone se dessine un motif architectural d'un style bien étudié, mais simple : c'est la porte d'entrée.

Dépôt des condamnés, ou prison de la Roquette, rue de la Roquette. — Cette prison, construite sous Louis-Philippe, par M. Gau, a coûté plus d'un million. Elle remplace le dépôt de Bicêtre, dont les bâtiments ont été rendus à l'hospice de la Vieillesse et aux aliénés indigents. Elle peut contenir trois mille personnes. L'on y renferme provisoirement les condamnés jusqu'au moment de leur départ pour le bagne, la déportation ou les maisons centrales de reclusion. La prison de la Roquette est bien disposée, bien aérée, mais très-fortement construite et d'un aspect effrayant. Trois cours divisent son long parallélogramme; celle du milieu, beaucoup plus vaste que les deux autres, sert de préau. Avant de pénétrer dans la première, il faut franchir trois grilles qui semblent ne s'entr'ouvrir qu'avec méfiance; il faut aussi passer trois portes de chêne plein qui tournent sur leurs gonds avec un cri funèbre. Le bâtiment a quatre étages. Sur deux de ses faces sont placés des ateliers avec des prome-

noirs couverts. L'on traite les malades dans une infirmerie séparée du corps principal par la chapelle.

Nouvelle maison d'arrêt, ou *Nouvelle-Force*, place de l'hôpital de la Salpétrière et boulevard Mazas. Le régime des pénitenciers américains a été adopté pour cette prison, que viennent de terminer Lecointe et Gilbert, et le système cellulaire y est appliqué dans toute sa rigueur. La configuration topographique de la Nouvelle-Force a beaucoup de rapports avec celle de la Prison modèle coupée en deux. Au milieu de l'espace rectangulaire parallèle au boulevard Mazas, s'élève un bâtiment occupé par l'administration et les greffes. Vient ensuite la chapelle, vers laquelle convergent six grandes ailes formant entre elles cinq cours ou préaux, et allant joindre le gros mur d'un double chemin de ronde. La surveillance s'exerce facilement des salles mêmes de l'administration sur les six doubles rangs de cellules superposées en trois étages dans les ailes. C'est dans ces cellules que se trouvent placés individuellement les condamnés. On les a divisés par catégories morales.

Les autres prisons de Paris sont : — *Saint-Lazare*, rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 117. On y met les femmes détenues préventivement ou condamnées à un emprisonnement de moins d'une année. — Les *Madelonnettes*, rue des Fontaines-du-Temple, n° 16. Cette prison reçoit les femmes condamnées pour dettes et pour délits, et les jeunes filles renfermées par correction paternelle. — La *Petite-Force*, rue Pavée, n° 22, renferme des prostituées. — La *Conciergerie*, sous les voûtes du Palais-de-Justice, reçoit les individus mis en arrestation, dont on instruit les procès criminels. — La prison *Montaigu* vient d'être remplacée par la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Il existe à Paris plusieurs sociétés charitables pour l'amélioration du sort des prisonniers; telles sont : — La *Société pour le soulagement et la délivrance des prisonniers pour*

dettes; elle est présidée par Mgr l'archevêque. — La *Société pour l'amélioration des prisons*, destinée à faire réformer les abus qui peuvent se glisser dans leur administration. — La *Société pour le patronage des jeunes libérés*, qui concourt à la moralisation des jeunes prisonniers, en leur fournissant des moyens d'existence à l'expiration de leurs peines.

PALAIS DU QUAI D'ORSAY.

Ce palais, situé entre les rues de Poitiers, Belle-Chasse, de Lille et le quai d'Orsay, fut commencé sous l'empire, et destiné au ministère des affaires étrangères. Pendant la restauration, les travaux demeurèrent longtemps suspendus. Charles X les fit reprendre dans la dernière année de son règne. Son intention était d'affecter ce monument à l'exposition des produits de l'industrie française. Lacornée, chargé de le continuer sous Louis-Philippe, l'a enfin terminé. Ce palais, qui a coûté plus de douze millions, est partagé en deux grandes parties : l'une occupée par le conseil d'État, et l'autre par la cour des comptes. A l'intérieur sont trois cours : une spacieuse, ayant la forme d'un portique, et les deux autres plus petites. L'édifice, du côté de la rivière, présente une longue ligne de fenêtres formées par des arcs sous une colonnade ionique. Le même nombre de fenêtres et de colonnes se répète au-dessus; mais là, les colonnes sont d'ordre dorique. Lorsqu'on regarde du quai le palais du conseil d'État, l'on demeure tout surpris que l'architecte n'ait pas placé de ce côté l'entrée principale du monument; puis, quand on l'examine de la rue de Lille, l'on se demande si ce palais a réellement une façade, et si la porte d'entrée avec le double rang de fenêtres superposées qu'on a disposées de ce côté, présentent le caractère monumental que réclame l'ensemble de l'édifice. L'ordonnance des faces latérales, rues de Poitiers et de Belle-Chasse, ne paraît pas plus heureuse avec ses deux

entrées hautes, massives et plus semblables à des arcades d'aqueducs qu'aux vestibules d'un palais. Du reste, on a répandu partout à profusion un luxe royal d'ornements architectoniques et de peintures; une grille d'un style sévère protége le monument le long du quai.

CIRQUE OLYMPIQUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES. — PETITS THÉATRES CONSTRUITS A PARIS SOUS LOUIS-PHILIPPE.

Le Cirque olympique, destiné aux représentations équestres, pendant l'été, se trouve compris dans les embellissements des Champs-Élysées; il est construit en pierre et de forme circulaire; l'entrée principale, placée à l'est, présente un portique élégant avec fronton; l'intérieur de la salle, disposé en gradins à la manière des arènes romaines, est immense et décoré avec magnificence. Six mille personnes peuvent y entrer; tout le monde est vu et tout le monde voit; un lustre de cent trente becs de gaz y répand des torrents de lumière; le dôme, peint à fresque, est soutenu par des colonnes sveltes en fonte qui ornent sans rien cacher. A l'extérieur, la coupole et les frontons sont ajustés avec art; partout on y remarque l'architecture grecque mariée heureusement avec l'architecture romaine. Ce théâtre a été achevé en 1840 sur les dessins de Hittorff.

Si on excepte le Théâtre-Historique, les autres salles de spectacle construites à Paris sous Louis-Philippe n'ont rien de remarquables sous le rapport de l'architecture. Ces spectacles sont : — *les Folies-Dramatiques*, boulevard du Temple, n° 72, sur l'emplacement de l'ancien Ambigu-Comique. Il fut construit en 1830 par Allaux; on y représente des comédies et des vaudevilles. — *La Porte Saint-Antoine;* c'est une petite salle où l'on joue des mélodrames, des farces et des vaudevilles; elle fut ouverte en 1834. — *Théâtre du Panthéon;* en 1832, la petite église de Saint-Benoît, située place de ce nom, fut changée en un théâtre de drames et de vaudevilles. Cette

salle, qui était fort petite et n'offrait rien de remarquable, n'existe plus. — *Théâtre Saint-Marcel,* construit en 1837, rue Pascal. On y joue les pièces des petits théâtres du boulevard. — *Théâtre des Funambules,* boulevard du Temple, n° 64. Depuis 1830, on y représente des vaudevilles et de petits drames, avec des féeries-arlequinades. — *Théâtre du Petit-Lazari,* même boulevard; c'était d'abord un spectacle de marionnettes; depuis 1830, on y joue des drames et vaudevilles. — *Spectacle de Séraphin,* Palais-Royal, 121. Destiné aux marionnettes, ombres chinoises, etc. — *Le navalorama,* à l'entrée des Champs-Élysées. C'est un panorama naval où l'on voit des vaisseaux naviguant sur une mer agitée, etc. — *Le Panorama,* aux Champs-Élysées, du côté de la Seine; on y représentait des tableaux de grande dimension, tels que l'incendie de Moscou, la bataille des Pyramides, etc. Les exigences de l'exposition universelle ont fait détruire ce théâtre.

C'est en 1839 que l'on a reconstruit, place Favart, la salle connue sous ce nom, et occupée aujourd'hui par l'Opéra-Comique. La façade offre un portique de six colonnes. L'intérieur est de forme semi-circulaire et présente trois rangs de loges, dont quelques-unes ont un petit salon décoré avec élégance. Nous avons déjà parlé du théâtre Favart, page 374 de ce volume.

Le nouveau théâtre dit *du Palais-Royal,* nous l'avons vu plus haut, a été reconstruit également sous Louis-Philippe, en 1831, à la place occupée par l'ancienne salle Montansier. Il est bien décoré, mais trop petit, et ne contient que neuf cent trente personnes. On y joue surtout des vaudevilles.

THÉATRE HISTORIQUE, AUJOURD'HUI THÉATRE LYRIQUE.

Ce théâtre, construit sur le boulevard du Temple, sous Louis-Philippe, pour le genre dramatique, est consacré au-

jourd'hui à l'opéra-comique. La façade se compose de quatre colonnes d'ordre ionique engagées et accouplées, laissant un intervalle suffisant pour la foule. Sur les côtés des colonnes, deux cariatides, *la Comédie* et *le Drame*, portent chapiteaux et reposent sur bases de pilastres. Au premier étage, se développe une large arcade soutenue par deux pieds-droits où l'on a buriné les noms des hommes qui ont illustré la scène. Le monument se termine par un fronton circulaire flanqué de deux trépieds antiques et couronné par la statue de *l'Art moderne*. L'intérieur de la salle a la forme elliptique renversée. On y remarque surtout les avant-scène, toutes indépendantes des loges. Une baignoire remplit le soubassement. La loge principale, éclairée d'un lustre à l'intérieur, a toute la hauteur des colonnes. En général, le système des loges est d'une saillie démesurée sur le parterre. Ce théâtre a été construit d'après les dessins de Dedreux. L'ornementation est de Klagmann ainsi que les bustes de Corneille et de Molière qui surmontent le fronton.

HIPPODROME.

Cette arène, où l'on voit lutter de force et de vitesse les chevaux et les chars, à la barrière de l'Étoile, n'est, sous le rapport de l'architecture, qu'une splendide baraque de bois et de toile, rappelant, par sa forme allongée, les stades des anciens. Depuis l'époque de son ouverture jusqu'à ce jour, l'Hippodrome a été un des spectacles les plus suivis de Paris. Il est à craindre que les dispositions qu'on fait sur les terrains de Long-Champs, au delà du bois de Boulogne, pour des courses et des exercices hippiques de tout genre, ne lui enlèvent une partie de sa vogue et de ses habitués.

DÉBARCADÈRES DES CHEMINS DE FER.

Paris possède aujourd'hui, aux extrémités de ses différents quartiers, six vastes débarcadères formant les têtes des voies

de fer qui viennent s'y concentrer de tous les points de la France :

Le débarcadère de Rouen, rue Saint-Lazare.—Il est commun aux chemins de fer de Rouen et du Havre, de Saint-Germain, de Versailles (rive droite) et d'Argenteuil. On y remarque une cour en trapèze suivie d'un majestueux perron et de rampes de pierre qui mènent aux bureaux. Pour le construire, on a élargi la rue Saint-Lazare, déblayé la place du Havre et percé la rue d'Amsterdam jusqu'au mur d'enceinte.

Le débarcadère du chemin de fer du Nord, rue Hauteville. — Il présente à l'extérieur un caractère d'architecture monumental. Sa façade se développe avec une certaine gravité au milieu de l'ancien clos Saint-Lazare; une grille la précède, et de larges rues ouvertes dans ses alentours facilitent les abords, de quelque point qu'on arrive. Ses arcades, ses galeries couvertes et ses portiques, de même que ses bureaux, ses salles d'attente et ses halles destinées aux trains de voitures, sont commodes pour la foule et pour le courant du service, sinon remarquables par leur effet architectural.

Le débarcadère du chemin de fer d'Orléans, boulevard de l'Hôpital. Les lignes d'Orléans et de Bordeaux y aboutissent.

Le débarcadère du chemin de fer de l'Ouest, boulevard d'Enfer, tête de la ligne de Versailles (rive gauche), etc.

Au point de vue de l'architecture, ces deux débarcadères se trouvent dans les mêmes conditions que celui du Nord.

Le débarcadère du chemin de fer de Lyon, boulevard Mazas.

Le débarcadère du chemin de fer de l'Est, rue La Fayette. — La ligne de Strasbourg vient y aboutir.

Ces deux derniers débarcadères, celui de l'Est surtout, offrent un aspect plus monumental qu'aucun des autres. Sous ce rapport, toutefois, ces diverses constructions laissent beau-

coup à désirer, et il est à regretter que le gouvernement n'ait pas exigé, lorsqu'on les a faites, l'adjonction de l'architecte à l'ingénieur, afin d'y marier heureusement le goût de l'art avec l'utilité pratique de la science.

PONTS.

Pont du Carrousel ou *des Saints-Pères*, entre le quai Voltaire et le quai du Louvre. — Ce pont, construit en 1833 par l'ingénieur Polonceau, est en fer fondu; il n'a que les deux piles et les culées en pierre. Ses trois arches se composent d'arcs en fonte creuse, remplis par des aires en bois, à section elliptique. Ces arcs sont joints entre eux par des anneaux en fonte également. Le plancher est formé d'un cailloutage compacte et solide; les trottoirs sont bitumés.

Pont Louis-Philippe joint les îles Saint-Louis, de la Cité et le port au Blé. — Il se compose de deux grandes piles percées d'arcades et de deux travées suspendues en câbles de fils de fer. Une de ces travées, détruite le 24 février 1848, a été reconstruite en 1849.

Pont de Bercy ou *de la Gare* fait communiquer la Gare avec Bercy. — Ce pont, construit en 1831, est suspendu à des chaînes supportées par deux piles de maçonnerie à arcades.

L'on a construit, sous Louis-Philippe, deux passerelles à la pointe orientale de l'île Saint-Louis : l'une allant du quai des Célestins au quai de Béthune, et l'autre du quai de Béthune au quai de Saint-Bernard. L'on a fait également six ponts ou ponceaux sur la Bièvre : boulevard des Gobelins, rue Saint-Hippolyte, rue Mouffetard, rue du Jardin-des-Plantes, boulevard de l'Hôpital et quai de l'Hôpital; enfin le *Pont-au-Double*, conduisant de la rue de la Bûcherie au parvis Notre-Dame, a été entièrement reconstruit en maçonnerie et sur une seule arche elliptique.

NOTRE-DAME-DE-BON-SECOURS.

Cette chapelle, placée dans le couvent de ce nom, a été construite par Breton en 1844, dans le style gothique du XIIIe siècle; elle est petite et ne mesure pas plus de 20 mètres de long sur 10 mètres de hauteur. On y voit, à l'intérieur, les nervures des voûtes, fines et hardies, retomber en gerbes de colonnettes formant des piliers qu'unit entre eux une galerie aérienne ornée de trèfles et de dentelles de pierre. L'on monte à cette galerie par deux escaliers seulptés à jour et contournant les piliers qui font face à la porte d'entrée. Le chœur est séparé de la nef par une grille en fer doré d'un beau travail, dans le genre gothique. L'autel, de marbre blanc avec des ornements de bronze doré, est surmonté d'une statue de la Vierge, peinte selon la coutume du moyen âge. Les bas côtés sont éclairés par des ogives où s'enchâssent des vitraux modernes remarquables. Du reste, on n'y voit pas de tableaux ni d'objets d'art; tout le mérite de ce charmant petit monument réside dans les détails de l'architecture.

TIMBRE IMPÉRIAL, ET MAIRIE DU TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

L'hôtel du timbre, situé d'abord rue de la Paix, vient d'être transféré rue de la Banque dans un beau bâtiment construit pendant ces dernières années par Rohault de Fleury. La façade remarquable de cet édifice regarde le nouvel hôtel de la mairie que l'architecte Girard élève, dans la même rue, pour le troisième arrondissement.

FONTAINES.

Fontaine de la place Louvois ou *Richelieu*, sur l'emplacement de l'ancien théâtre de l'Opéra, en face de la Bibliothèque impériale. — Cette fontaine monumentale fut construite en 1835. Elle se compose d'un vaste bassin de pierre de forme circulaire, avec un piédestal orné de bas-reliefs en bronze : ce piédestal supporte un autre bassin garni de gueules d'où l'eau s'élance.

Au milieu sont les figures en bronze de la Seine, de la Saône, de la Loire et de la Garonne.

Fontaine Cuvier, ou *du Jardin-des-Plantes,* au coin des rues Cuvier et Saint-Victor. — Elle a été construite sous Louis-Philippe, par Vigoureux, pour remplacer celle que Bernini avait élevée, en 1761, au même endroit. Ce monument se compose d'un piédestal semi-circulaire, supportant deux colonnes ioniques avec un entablement où se lisent les mots : *A Georges Cuvier.* Le Génie de l'histoire naturelle, représenté par une statue de femme, occupe une niche placée entre les deux colonnes. Les volutes des chapiteaux sont formées de coquillages. Le haut du piédestal, orné de diverses têtes d'animaux, se trouve entouré d'une espèce de frise.

Fontaine Molière, rue Richelieu, près de la rue du Hasard. — Cette fontaine se compose d'un piédestal dans le style de la renaissance, d'un bassin, d'une grande niche, d'un fronton et d'un attique de forme académique. La statue en bronze de Molière assis est de Seurre; les Muses de la comédie légère et de la comédie grave, qui accostent, à droite et à gauche, le grand socle de marbre, sont dus au ciseau de Pradier. Malgré la beauté incontestable de ses détails et de son exécution, l'ensemble de ce monument n'offre pas d'intérêt, à cause de sa situation et de son entourage : en effet, il se trouve adossé, d'une façon brusque et sans aucun motif, à des maisons privées de style, entre des rues peu spacieuses, où il manque de développement et d'accessoires convenables.

Fontaine Notre-Dame, près du chevet de la cathédrale. — Ce joli monument gothique a été construit par Vigoureux, en 1845; il se compose de deux bassins hexagones superposés, ayant un piédestal triangulaire à leur centre. Les trois archanges vengeurs se trouvent adossés aux angles; ils sont debout, avec leurs épées d'or, sur des dragons à trois têtes qui versent de l'eau. Un clocheton gothique tout dentelé, et reposant sur trois colonnes corinthiennes, est supporté par le pié-

destal : ce clocheton abrite la sainte Vierge, tenant l'enfant Jésus dans ses bras.

Plusieurs fontaines ont été reconstruites ou réparées sous Louis-Philippe, comme celle de la place de l'École, située sur le quai de ce nom, et celle de Vendôme, rue du Temple. Dans les éclaircies qui se trouvent au milieu de massifs de verdure, à droite et à gauche de la grande avenue des Champs-Élysées, l'on a élevé aussi quatre grandes fontaines dont le style et l'ornementation rappellent en beaucoup de points celles de la place de la Concorde.

MARCHÉS.

Parmi les marchés ouverts depuis 1830, nous citerons le *marché de la Madeleine*, situé entre la place de ce nom et la rue Castellane; le *marché aux Fleurs*, qui se tient les mardis et vendredis autour de l'église de la Madeleine; le *marché aux Chiens*, qui a lieu le dimanche, près du boulevard de l'Hôpital; la *halle aux Huîtres*, rue Montorgueil. Les autres sont peu importants.

QUAIS.

Le gouvernement de Juillet ne fit pas de quais nouveaux, mais il en reconstruisit, rectifia et embellit un grand nombre parmi les anciens, comme les quais du Louvre au Pont-Neuf, du Pont-Neuf au pont au Change, du pont au Change au pont Notre-Dame, du pont Notre-Dame à la place de l'Hôtel-de-Ville, de la place de l'Hôtel-de-Ville au Pont-Marie, les quais qui longent le canal Saint-Martin, depuis la place de la Bastille jusqu'à la barrière de Pantin, celui qui va de la porte des Bons-Hommes jusqu'à Sèvres, celui des Grands-Degrés, vis-à-vis de l'Hôtel-Dieu; les quais Pelletier et de la Mégisserie ont été entièrement reconstruits, celui de l'École redressé et élargi. Aujourd'hui, la magnifique ligne des quais, plantée d'arbres, garnie de trottoirs et éclairée au gaz, forme une des promenades les plus agréables de Paris.

FORTIFICATIONS.

Les fortifications de Paris se composent d'une *enceinte continue* et de seize *forts détachés*. L'enceinte embrasse les deux rives de la Seine, en se pliant partout aux exigences du terrain; elle est formée de fronts successifs contenus entre quatre-vingt-quatorze bastions, que l'on a notablement aplatis, pour éviter l'effet du tir par ricochet. Ces fronts bastionnés, avec leurs accessoires, couvrent une bande de 142 mètres de largeur; ce qui forme pour toute l'enceinte une circonférence de 36,165 mètres. Les ouvrages dont se compose cette enceinte sont : le terre-plein du rempart; le talus intérieur, qui touche à l'un des bords du chemin de ronde, ou rue militaire; le rempart, la banquette, le parapet, l'escarpe en maçonnerie; les contre-forts, qui soutiennent les terres; le cordon, qui règne autour de ces parties; le fossé, dans lequel le mur est enterré; la cunette, le chemin couvert, et enfin le glacis, qui s'étend au delà du fossé, à l'extérieur.

Ces divers travaux, bien mariés ensemble, forment un tout harmonieux, et offrent un aspect architectural admirable quand on les considère à vol d'oiseau. Le premier bastion de l'enceinte commence au sud-est de Paris, près du parc de Bercy, sur la rive droite de la Seine. A partir de ce point, les fronts tiennent en dehors Saint-Mandé, Vincennes et Charonne, en laissant libres toutes les routes. Ensuite, ils enveloppent avec les mêmes précautions les hauteurs de Mont-Louis, de Ménilmontant, Saint-Chaumont, Belleville et la Villette. Après avoir circulé autour de Montmartre, des Batignolles, de Monceaux, ils arrivent à Neuilly, se rabattent à l'ouest, en côtoyant le bois de Boulogne, et finissent par atteindre la Seine, au point où se trouvent les beaux ouvrages qui précèdent le bastion nº 68. Ils se continuent au delà du fleuve; et, après avoir enfermé Grenelle, Vaugirard et Montrouge, ils atteignent le méridien de Paris au bastion nº 82. De ce point, ils

descendent encore au sud; puis, remontant à l'est, ils vont enfin rejoindre le fleuve, un peu au-dessous du bastion n° 1er, qui fait face au n° 94. Dans toute l'enceinte, les parties de l'escarpe exposées à l'air sont en pierre meulière piquée, sur une épaisseur de 50 centimètres. Derrière ces parties s'étendent des lits de moellons bruts, joints avec du mortier hydraulique. Les angles saillants sont en pierre de taille dure, de même que la tablette de recouvrement. De plus, la partie en arrière de cette tablette est garnie d'un chapeau de béton ayant 20 centimètres d'épaisseur. Les murs de profil sont parementés de meulières piquées.

Une loi, rendue en 1845, a disposé que l'armement de sûreté ou ordinaire de l'enceinte continue serait de sept pièces par bastion, en tout six cent cinquante-huit pièces. L'armement de réserve a été calculé dans la supposition de l'attaque la plus vive, c'est-à-dire d'un assaut donné par l'ennemi contre six fronts à la fois. On l'a fixé, en conséquence, à trente-trois pièces et vingt mortiers par front, en tout deux cent dix-huit bouches à feu, plus quarante-deux pièces de sûreté. L'on a pensé que ces puissants moyens de défense éloigneraient à tout jamais des divers gouvernements de l'Europe la pensée de venir assiéger Paris. Les environs de la capitale ont fourni presque tous les matériaux qu'on a employés pour la fortifier. La pierre de taille a été extraite des plaines de Montrouge, de Châtillon, d'Arcueil et de Bagneux. La meulière piquée provient principalement de Versailles; le moellon a été pris dans les carrières voisines; on l'a trouvé quelquefois dans les fouilles. Sur certains points, l'on a établi les fondements du mur sur une couche de béton de 40 centimètres d'épaisseur, afin de le prémunir contre les caprices du sol. Dans d'autres points, où l'enceinte passe au-dessus d'anciennes carrières, l'assise des fondations a exigé beaucoup d'habileté et de grands travaux de consolidation.

Près de l'enceinte continue on a bâti un certain nombre de

casernes d'une construction solide et bien entendue; elles sont judicieusement distribuées, et se trouvent placées, chacune dans le voisinage d'une grande avenue de Paris, comme les avenues de Saint-Ouen, de la Chapelle, de la Villette, du Roule, de Montreuil, etc. Leur emplacement est un bastion dont elles occupent le centre; leur façade donne sur la rue militaire, et domine les ouvrages de défense de toute la hauteur de deux étages. L'on va disséminer également sur tout le pourtour de l'enceinte des constructions pour le matériel et les boulets, ainsi que des poudrières et des édifices pour loger les corps de cavalerie destinés au service de rondes extérieures, entre les forts et l'enceinte.

Quant aux seize forts détachés répandus autour de Paris, pour protéger l'enceinte, les convenances nous défendent d'en donner la description. Nous nous bornerons, en conséquence, à indiquer ici leurs noms, avec leur armement et leur distance du mur d'octroi et du Louvre.

NOMS DES FORTS.	DISTANCE AU MUR D'OCTROI.	DISTANCE AU LOUVRE.	ARMEMENT. BOUCHES A FEU.
	mètres.	mètres.	
Charenton	4,000	8,700	70
Vincennes et annexe	2,800	7,000	117
Nogent	5,800	10,600	55
Rosny-sous-Bois	5,800	10,000	56
Noisy-le-Sec	5,100	8,400	57
Romainville	3,800	6,900	49
Aubervilliers	4,100	7,500	66
De l'Est, à St-Denis	5,200	8,200	38
Double Couronne, *id.*	»	»	52
De la Briche, *id.*	»	»	61
Mont Valérien	5,300	9,000	79
Issy	4,200	7,100	64
Vanves	3,700	6,400	45
Montrouge	3,000	6,000	43
Bicêtre	2,500	6,100	60
Ivry	3,900	8,100	70
Total des bouches à feu			982

CASERNES ET CORPS DE GARDE

Paris est le chef-lieu de la première division militaire et la résidence de l'autorité qui dirige les forces de sept départements. En cette qualité, et de plus comme renfermant tous les pouvoirs, tous les grands corps de l'État, il a une garnison permanente qui varie quelquefois, quant au nombre des régiments, mais qui n'est jamais au-dessous de 40,000 hommes. Une partie des compagnies dont elle se compose est casernée hors des murs : à Courbevoie, à Rueil, à Saint-Denis, à Vincennes; mais la partie la plus considérable reste dans l'intérieur. Pour loger ces nombreuses troupes, la ville possède beaucoup de casernes qui ne datent guère que de la fin du XVIIIe siècle, et dont quelques-unes même sont de construction récente. Elles se font remarquer presque toutes par leurs distributions vastes et commodes. Les plus importantes sont : la caserne Napoléon, rue de Rivoli, derrière l'Hôtel-de-Ville : elle a été construite dans ces dernières années et contient plus de 3000 hommes; les casernes de l'Ave-Maria, des Célestins, du faubourg Poissonnière, de Babylone, de la Pépinière, des Noyers, de l'École militaire, du quai d'Orsay, etc. Outre ces différentes casernes, qui sont à la charge de l'État, la ville entretient à ses frais cent trente-six corps de garde, dits de sûreté, qui se trouvent distribués dans tous ses quartiers; elle affecte à cette dépense annuellement une somme qui varie de 55,000 fr. à 60,000 fr.

DOUANES, ENTREPÔTS DES SELS ET DE L'OCTROI.

Les douanes, qui font partie des attributions du ministre des finances, se trouvent sous l'autorité immédiate d'un directeur assisté de quatre sous-directeurs, formant avec lui le conseil d'administration générale. Dans les départements, les côtes et les frontières sont divisées en vingt-six directions, ayant cha-

cune à sa tête un directeur qui centralise les opérations et correspond, pour toutes les parties du service, avec l'administration générale.

La douane et les entrepôts de Paris sont dirigés par un inspecteur, chef du service, ayant les mêmes attributions que les directeurs. L'établissement appelé *Douane de Paris* est principalement une douane de sortie, destinée à faciliter aux négociants et aux fabricants de la capitale l'accomplissement des formalités nécessaires pour l'exportation de leurs produits. Les marchandises y sont soumises aux vérifications qui devraient avoir lieu à la frontière. Les colis partent de Paris, revêtus d'un plomb qui atteste aux employés des lignes que cette vérification a eu lieu. La douane de la capitale est ouverte également à la collation des primes; à l'exception des articles de librairie, rien ne peut y être dirigé à l'étranger par les bureaux des frontières, sans l'autorisation du directeur général.

Les bâtiments de la Douane sont situés rue de ce nom, près du canal Saint-Martin, rive droite. En face, et sur la rive gauche, s'élèvent les deux nouveaux entrepôts des sels et de l'octroi, construits récemment par les concessionnaires de l'entrepôt de la Douane. Ces bâtiments remplacent l'ancien entrepôt des sels du boulevard Beaumarchais, qui ne couvrait pas ses frais d'exploitation, et la halle centrale de l'octroi, que l'on avait faite rue Chauchat, et qui ne répondait pas aux vœux du commerce, tant à cause des frais d'une double conduite des colis, que du retard occasionné par leurs transferts. Sous Louis-Philippe, cette halle a été changée en temple protestant pour le culte luthérien.

PAVÉ DE PARIS.

Avant 1848, le service ordinaire du pavé de Paris se trouvait divisé en deux parties : la première, comprenant les traverses impériales, était entretenue aux frais du trésor au

moyen d'un crédit annuel qui s'élevait à 358,700 fr. en 1831, et qui, en 1848, avait été porté, en différentes reprises, à 500,000 fr. Il est aujourd'hui de 850,000 fr., à raison de l'augmentation des dépenses pour l'entretien du cailloutage. L'ancienne distinction n'existe plus. La seconde partie comprenait les voies municipales et demeurait entièrement à la charge de la ville. En 1830, l'administration municipale y consacrait 456,000 fr. Depuis cette époque, ce chiffre a été porté successivement jusqu'à 1,150,000 fr. : ainsi l'entretien ordinaire du pavé de Paris coûte 2,000,000. Dans cette somme ne sont pas compris les frais d'établissement des voies, grandes ou petites, nouvellement macadamisées, comme les boulevards, les rues de Rivoli, de la Paix, Castiglione, les avenues des Champs-Élysées, de Montaigne, les quais, etc. Ce système, qui n'est qu'à l'état d'essai, n'a pu dire encore ni ce qu'il vaut, ni même tout ce qu'il coûte d'entretien. Dans la même somme ne se trouvent pas compris non plus les crédits spéciaux accordés par l'État ou par la ville, les dépenses faites pour des pavages neufs ou pour des relevés à bout exigés par des services particuliers. Chaque année, depuis 1830, les travaux considérables exécutés dans la capitale, tant pour le percement de nouveaux égouts que pour la réparation ou la reconstruction des anciens, la pose de nouvelles conduites d'eau, et les nombreux essais du système de macadamisage, ont fait attribuer des sommes fort importantes au chapitre du pavé de Paris, en sus des crédits ordinaires d'entretien.

Mais ces divers travaux ont puissamment contribué aussi à l'assainissement de la ville : la construction surtout de nouveaux embranchements d'égouts a apporté des améliorations sensibles dans le pavage, en facilitant l'écoulement souterrain des eaux dans chaque localité. L'on a pu ainsi remanier les chaussées d'un grand nombre de rues, pour en régulariser les pentes et les assainir. En opérant les remaniements, ou en exécutant

des pavages neufs, l'on est enfin parvenu à réaliser le projet, suivi systématiquement durant plusieurs années, de disposer les surfaces de toutes les rues en chaussées bombées. Ce mode de construction, favorable à la propreté de la voie publique et à la circulation des nombreuses voitures qui parcourent la ville dans tous les sens, produit en outre une économie certaine pour l'entretien du pavé. L'on a voulu également faire couler les ruisseaux sous les trottoirs; mais cette innovation, n'ayant pas donné ce qu'elle promettait, a été abandonnée.

Quoique la sûreté des piétons, au milieu du va-et-vient incessant des voitures, fît désirer vivement l'augmentation des trottoirs, on en voyait fort peut s'établir avant l'année 1828. A cette époque, l'administration municipale crut devoir encourager cette construction en accordant des primes. Ce moyen ne fut pas sans produire quelque effet. Jusqu'ici toutefois l'ensemble des propriétaires de maisons s'est montré peu disposé à les border de trottoirs. Dans leur propre intérêt bien compris, comme dans celui du public, il est à désirer qu'une loi spéciale, prenant en considération le prix si élevé des locations à Paris, vienne les contraindre à opérer sans retard cette importante amélioration.

DÉTAILS STATISTIQUES.

Dispositions géologiques, géographiques et hydrographiques. — D'après Cuvier et Brongniart, le sol sur lequel Paris est situé se divise en onze classes géologiques : la craie, l'argile plastique, le calcaire grossier et son grès marin, le calcaire siliceux, le gypse à ossements et premier terrain d'eau douce, les marnes marines, les grès sans coquilles et le sable, le second terrain d'eau douce, comprenant les meulières à coquilles d'eau douce, enfin le limon d'atterrissement, tant ancien que moderne, comprenant les cailloux roulés, les marnes argileuses noires, les tourbes. L'assiette de Paris se trouve dans une vallée, encaissée entre des collines qui dominent cette ville, les unes

presque à ses portes, et les autres à plusieurs kilomètres de distance. La place même qu'elle occupe présente des ondulations de terrain formant diverses éminences. Les plus élevées sont celles de l'abattoir Montmartre, qui se trouve à 42 mètres 24 centimètres au-dessus du niveau de la Seine; de la barrière d'Italie, à 37 mètres 24 centimètres; de la butte de l'Estrapade, à 35 mètres 24 centimètres. L'élévation de Montmartre au-dessus du même niveau est de 132 mètres; celle du mont Valérien, de 136 mètres. Il tombe à Paris, année moyenne, 53 centimètres d'eau. L'on compte la même quantité pour Londres. Ces deux villes sont ordinairement enveloppées d'un brouillard qui est plus épais au-dessus des quartiers populeux. A Londres, il a beaucoup plus d'intensité et de persistance.

La Seine, navigable pour les plus gros bateaux, traverse Paris du sud-est au nord-ouest; son développement y est de 7740 mètres, pour le grand bras, et de 1995, pour le petit bras, composé de deux parties; ce qui forme ensemble un parcours de 9735 mètres. Autrefois ce fleuve se divisait à la hauteur du pont d'Austerlitz, pour donner naissance à cinq îlots, dans sa traversée de Paris. Aujourd'hui l'on n'en compte plus que deux, l'île Saint-Louis et l'île de la Cité. La pente de la Seine est de 434 mètres, depuis sa source jusqu'à son embouchure. Dans Paris, elle est de 1 mètre pour 6000 mètres de longueur. Quand les eaux sont basses, sa vitesse est de 6 centimètres. L'eau de ce fleuve est assez pure. Sur une quantité de 15 litres, l'analyse n'a obtenu par l'évaporation, qu'un résidu de moins de 3 grammes, composé, pour la plus grande partie, de carbonate de chaux. Le sulfate de chaux, les sels et la matière végétale, y sont en petite quantité. Le lit de la Seine est profond presque partout; sa largeur varie beaucoup; elle est de 202 mètres au pont d'Austerlitz, de 276 mètres 22 centimètres au Pont-Neuf, en aval, et de 158 mètres 24 centimètres au pont d'Iéna.

Égouts. — Depuis 1832, l'administration municipale s'est mise à l'œuvre pour établir dans Paris un ensemble général et combiné d'égouts. Après avoir relevé le plan des anciens égouts, l'on a dressé un projet systématique pour les nouveaux. On a opéré des nivellements dans toutes les directions, afin d'étudier les meilleures voies pour faire écouler les eaux, et de déterminer, dans de justes proportions avec les besoins de chaque quartier, les parties d'égout qui devaient être faites en grande, en moyenne et en petite section. En effet, la différence des sections d'égout dépend de leur grandeur, et cette grandeur est calculée d'après deux éléments : l'élévation de la voûte et la largeur du radier. L'égout de petite section a 2 mètres de hauteur et 60 centimètres de radier; celui de moyenne section porte 2 mètres de hauteur et 80 centimètres de radier; enfin l'égout de grande section, appelé égout-galerie, a 2 mètres de haut sur 1 mètre de radier. Le dernier grand égout, construit rue de Rivoli et nommé égout de ceinture, porte 2 mètres de hauteur et 2 mètres de radier. L'égout-galerie contient une ou plusieurs conduites d'eau posées sur des consoles. On a dû supprimer les conduites de gaz qu'on avait voulu d'abord y placer.

Distribution des eaux. — Les grands travaux exécutés pour la construction du système d'égout qui s'étend sous Paris tout entier, ont eu pour but non-seulement l'absorption des eaux pluviales et ménagères, mais encore l'amélioration des pentes et la disposition des chaussées et des ruisseaux des rues, dans l'intérêt de la circulation et du lavage de la voie publique par les bornes-fontaines. Indépendamment de ces objets principaux, un grand nombre d'égouts servent au placement des conduites principales pour la distribution des eaux, et concourent ainsi au projet suivi systématiquement, depuis un grand nombre d'années, de répandre ces eaux dans toutes les rues de Paris. C'est à l'extrémité aval du bassin de la Villette qu'a été

établie la prise d'eau principale qui va arroser la plus grande partie des quartiers de la ville. Le bassin de la Villette forme l'extrémité du canal de l'Ourcq, auquel se joignent le canal Saint-Denis et le canal Saint-Martin. Ces trois canaux composent un seul système d'une longueur de 105,000 mètres; ils ont coûté ensemble environ 51,000,000 fr. Les canaux Saint-Denis et Saint-Martin opèrent la jonction de la Seine à la Seine, de l'île Saint-Denis, en aval, au pont d'Austerlitz, en amont. L'exploitation des trois canaux a été concédée à une compagnie, depuis le 1er janvier 1823, par un bail amphithéotique de 99 ans, sous la condition de laisser à la ville 76,000 mètres cubes d'eau par 24 heures. Ce sont ces 76,000 mètres cubes que prennent les grandes conduites d'eau, au bassin de la Villette. Le canal de l'Ourcq se trouve ainsi la grande artère d'eau qui alimente Paris; mais il n'est pas la seule : l'aqueduc d'Arcueil, les sources de Belleville, des Prés-Saint-Gervais et de Ménilmontant, et surtout les pompes à feu de Chaillot et du Gros-Caillou, en fournissent aussi des quantités considérables à plusieurs quartiers.

Les 76,000 mètres cubes d'eau pris au bassin de la Villette sont amenés dans la ville par une dérivation unique qui cesse de couler à ciel ouvert et devient une galerie voûtée dans la totalité de son parcours, à partir du regard *extra-muros*, dit prise d'eau. Cette galerie prend alors le nom d'aqueduc de ceinture et se développe dans une longueur de 4083 mètres, depuis la barrière de la Villette jusqu'à la barrière de Monceaux. Une rigole d'embranchement de 328 mètres de longueur, vers la rue Saint-Laurent, augmente encore l'étendue de ce vaste récipient. L'aqueduc de ceinture se compose d'une cunette de 1 mètre 60 centimètres de profondeur et de 1 mètre 30 centimètres de largeur, plus d'un petit chemin de service de 50 centimètres de largeur. Depuis le regard, dit prise d'eau, il est partout couvert par un arc à plein cintre de 2 mètres de hauteur sous clef. C'est sur l'aqueduc de ceinture et sur la

rigole d'embranchement que sont greffées presque toutes les conduites-maîtresses destinées à distribuer les eaux de l'Ourcq dans Paris. Ces conduites-maîtresses sont reçues soit par des galeries consacrées exclusivement au service des eaux, soit par des galeries-égouts destinées tout à la fois au service des eaux et au service des égouts.

Un petit nombre de conduites secondaires et une conduite-maîtresse partent du bassin même de la Villette et descendent sous terre dans Paris. Aux conduites-maîtresses sont greffés des embranchements de distribution qui se subdivisent eux-mêmes en branches de diamètres successivement décroissants, de manière à aboutir presque toujours à une fontaine publique ou à une borne-fontaine. Sur 25 conduites-maîtresses qui existent, 18 ont leur prise d'eau, soit à l'aqueduc de ceinture, soit à son prolongement. Une seule puise l'eau directement au bassin de la Villette; deux la prennent dans des réservoirs, et quatre dans des fontaines monumentales.

Réservoirs. — Sept conduites-maîtresses, partant de l'aqueduc de ceinture ou du bassin même de la Villette, aboutissent à de grands réservoirs placés sur la rive gauche de la Seine, et fonctionnent pendant la nuit pour les remplir. — L'on compte à Paris, *intra muros*, cinq grands réservoirs d'eau de l'Ourcq: deux sur la rive droite : le réservoir de Monceaux, à l'extrémité ouest de l'aqueduc de ceinture, de 10,000 mètres cubes de capacité; et le réservoir de Ménilmontant, près de l'abattoir de ce nom, de 2000 mètres cubes seulement de contenance; trois sur la rive gauche : le double réservoir Saint-Victor, près de la halle aux Vins; il contient 6000 mètres cubes d'eau; le triple réservoir Racine, près de l'Odéon, d'une capacité de 6000 mètres cubes; et le double réservoir Vaugirard, près du boulevard des Invalides, pouvant contenir 10,000 mètres cubes. C'est à ces trois réservoirs de la partie méridionale de Paris qu'aboutissent les sept conduites-maî-

tresses, après avoir traversé la rivière au pont d'Austerlitz, au pont de la Tournelle, au pont au Change, au Pont-Neuf, au Pont-Royal et au pont de la Concorde. Au moyen de ces réservoirs, qui s'emplissent pendant la nuit, on parvient à faire couler l'eau sur plusieurs points élevés des quartiers sud de la ville, et à y opérer un lavage régulier. On a eu soin de placer les bornes-fontaines sur les points culminants du sol pavé. L'établissement de tous les réservoirs a coûté 835,193 fr. 71 c.; ils contiennent ensemble 28,500,000 litres d'eau.

En 1852, le nombre des fontaines publiques de Paris était de 94, dont 26 monumentales; la rive droite en possédait 65, et la rive gauche 29. A ces fontaines il faut ajouter : 14 fontaines marchandes : 9 sur la rive droite, 5 sur la rive gauche; — 62 poteaux d'arrosement : 42 sur la rive droite, 20 sur la rive gauche; — 65 bouches de service pour les cas d'incendie : 40 sur la rive droite, 25 sur la rive gauche; — 54 bouches d'eau sous-trottoirs, destinées, avec les bornes-fontaines, au lavage de la voie publique : 51 sur la rive droite, 3 sur la rive gauche; — enfin, 1844 bornes-fontaines : 1337 sur la rive droite, et 507 sur la rive gauche. — Ainsi, le total des appareils de distribution d'eau pour tous les quartiers de la ville s'élevait à 2033, dont 689 pour la rive gauche. Ces appareils, y compris les concessions particulières, fournissaient par jour 69,480,000 litres d'eau. La même année, le revenu des abonnements particuliers a été de 874,850 fr. 95 c.; il n'était que de 253,000 fr. en 1838. Le nombre des lavoirs et buanderies établis dans des maisons particulières des divers points de la ville, principalement dans les quartiers pauvres, était, en 1852, de 93, renfermant 5726 places. Les bateaux-lavoirs amarrés sur la Seine s'élevaient à 64, contenant 2486 places; et ceux qui stationnaient au canal Saint-Martin à 17, avec 482 places. L'on comptait 128 établissements de bains sur place, dont 4 établis sur la Seine. Pendant les chaleurs de l'été, le nombre des bains en rivière fut de 21 dans la même année. Quelques-

uns de ces établissements eurent des jours de recette de 3000 fr.

Consommation. — En 1853, Paris a consommé, entre autres choses, 1,241,062.14 hectolitres de vin en cercles; — 11,602.65 hectolitres de vin en bouteilles; — 64,919.63 1/4 hectolitres d'alcools purs et liqueurs; — 108,599.05 hectolitres de bière fabriquée dans la ville; — 41,881.14 hectolitres de bière venant du dehors; — 51,365,720 kilogrammes de viande de bœuf, veau, vache, mouton, bouc et chèvre, provenant des abattoirs; — 13,876,502 kilogrammes des mêmes viandes, venant de l'extérieur; — 5,521,235 kilogrammes de viande fraîche de porc et graisse; — 925,817 kilogrammes de charcuterie de toute espèce; — 3,065,337 kilogrammes de beurre de toute espèce, frais ou fondu, salé ou non salé; — 1,545,923 kilogrammes d'œufs; — 3,061,951.99 hectolitres de charbon de bois; — 4,648,014.64 hectolitres de charbon de terre et tourbe carbonisée; — 2,973,217.87 hectolitres de plâtre; — 12,640,597 briques de dimension ordinaire; — 4,813,790 briques, tuiles et carreaux de toute dimension; — 461,722.25 stères de bois dit neuf ou flotté; — 165,817.48 stères de bois blanc; — 12,572,834 mètres courants de bois blanc de sciage pour constructions; — 5,310,124 mètres courants de bois dur de sciage pour constructions; — 7,152,405 bottes (de 5 kilog.) de foin; — 12,524,179 bottes (de 5 kilog.) de paille; — 1,083,915.65 hectolitres d'avoine; — 6,156,025 kilogrammes de sel, gris ou blanc; — 1,621,042 kilogrammes de fromages secs; — 1,570,840 kilogrammes de suifs et graisses non comestibles; — 1,026,131 kilogrammes d'acide et bougie stéariques; — 1,667,122 kilogrammes de suifs, bruts ou fondus, sortant des abattoirs; etc., etc.

Relevé des quatre contributions foncière, personnelle et mobilière, portes et fenêtres, et patentes payées, en 1854, par chacun des douze arrondissements de la ville.

1er arrondissement..	4,674,765 fr.	91 c.
2e...............	6,240,988	90
3e...............	3,223,354	19
4e...............	1,346,271	57
5e...............	2,145,055	71
6e...............	2,512,813	13
7e...............	1,461,117	76
8e...............	1,857,786	35
9e...............	678,089	81
10e...............	2,824,720	40
11e...............	1,564,245	56
12e...............	1,075,103	91
Total...........	29,604,713 fr.	79 c.

Divisions de Paris. — Dans les temps anciens, Paris, ou Lutèce, se trouvait contenu tout entier dans l'île de la Cité. Au commencement du XIVe siècle, il était divisé en trois parties : la Cité, le quartier d'Outre-Petit-Pont et le quartier d'Outre-Grand-Pont. Vers le milieu du même siècle, il comprenait huit grands quartiers : la Cité, Saint-Germain-l'Auxerrois, Sainte-Opportune, Saint-Jacques-la-Boucherie, de la Verrerie, de la Grève, de la place Maubert, et Saint-André-des-Arcs. Il en avait seize en 1383 : ceux que nous venons de nommer, et de plus Saint-Antoine, Saint-Gervais, Sainte-Avoye, Saint-Martin, Saint-Denis, des Halles, Saint-Eustache et Saint-Honoré. En 1642, on en ajouta un dix-septième, le faubourg Saint-Germain. En 1702, une déclaration du roi divisa Paris en vingt quartiers, savoir : la Cité, Saint-Jacques-la-Boucherie, Sainte-Opportune, du Louvre, du Palais-Royal, Montmartre, Saint-Eustache, des Halles, Saint-Denis, Saint-Martin, la Grève, Saint-Paul, Sainte-Avoye, du Temple, Saint-Antoine, de la place Maubert, Saint-Benoît,

Saint-André, du Luxembourg, Saint-Germain-des-Prés. A l'époque des élections des députés pour les états généraux, en 1789, Paris fut divisé en soixante districts, ou assemblées primaires; une loi du 27 juin 1790 le divisa de nouveau en quarante-huit sections; enfin, une autre loi du 11 octobre 1795 vint le diviser encore en douze municipalités ou arrondissements municipaux. C'est cette dernière division qui a été maintenue. Toutefois, un arrêté préfectoral, approuvé par l'autorité supérieure le 10 mai 1811, a subdivisé les douze arrondissements en quarante-huit quartiers correspondant à peu près aux quarante-huit sections de 1790, mais portant, pour la plupart, des noms nouveaux.

Éclairage. — Pendant longtemps, l'éclairage public s'est fait à l'huile exclusivement, au moyen de lampes, de réflecteurs et de mèches plates, qui garnissaient depuis un jusqu'à cinq becs, dans chaque réverbère. Ce n'est qu'en 1821 que le gaz hydrogène a été généralement employé à l'éclairage de Paris. Cet éclairage est public ou particulier; l'éclairage public comprend l'éclairage des rues, places publiques, quais, ponts, boulevards, etc. Il est fait aux frais de la ville. L'éclairage des propriétés particulières reste à leur charge, mais suivant un tarif fixé d'avance par l'administration. Les tuyaux de conduite du gaz sont tous posés, sous la surveillance de l'autorité municipale, d'un seul côté de la rue, opposé à celui où peuvent se trouver des conduites d'eau. On les place le plus près possible des maisons. Une société anonyme, dont les usines fonctionnent hors du mur d'enceinte, a le privilége exclusif, jusqu'au 31 décembre 1885, d'éclairer tous les quartiers de la ville, moyennant une série de prix que l'administration a eu soin d'arrêter, soit pour l'éclairage public, soit pour l'éclairage particulier.

Industrie. — Depuis le commencement du XIXe siècle, Paris est devenu une ville manufacturière de premier ordre. D'après

le dernier recensement général, fait en 1852, le nombre des personnes qui, dans la capitale, s'occupent pour leur propre compte d'un travail industriel, s'élève à 67,111. Elles forment 825 industries qu'on a réunies en treize grandes classes ou groupes généraux : alimentation; bâtiments; ameublement; vêtement; fils et tissus; peaux et cuirs; carrosserie, sellerie et équipement militaire; industries chimiques et céramiques; travail des métaux, mécanique, quincaillerie; travail des métaux précieux, orfévrerie, bijouterie, joaillerie; boissellerie, vannerie; articles de Paris; imprimerie, gravure, papeterie.

En général, l'activité industrielle de Paris est pour les quartiers populeux de la rive droite de la Seine; cependant l'on trouve sur la rive gauche les deux branches importantes de l'imprimerie et du travail des cuirs, ainsi que la fabrication des couvertures de laine et de coton.

Chiffre des affaires de Paris en 1847.

ARRONDISSEMENTS.	CHIFFRE D'AFFAIRES.	PATRONS.	OUVRIERS.	PATRONS et OUVRIERS réunis.
Rive droite, arrond. 1 à 9	1,253,860,021	51,630	293,185	344,815
Rive gauche, arrond. 10 à 12	209,768,329	13,186	49,345	62,531
	1,463,628,350	64,816	342,530	407,346

Voirie. — L'établissement de voies nouvelles et l'élargissement ou le redressement des anciennes s'opèrent par mesure d'expropriation et par retranchement de terrains. Dans le premier cas, les propriétaires expropriés sont indemnisés ou amiablement ou suivant estimation du jury; dans le second cas, l'administration ne rembourse que le prix des terrains

nus abandonnés, et ne tient pas compte de la valeur des contributions qui les couvraient.

Nomenclature des voies publiques de Paris en 1854.

NATURE DES VOIES.	NOMBRE.	LONGUEUR.
1°. Avenues	27	11,180m
2°. Boulevards	24	15,595
3°. Chemins de ronde	44	19,379
4°. Impasses	84	4,714
5°. Places ou carrefours	91	6,814
6°. Quais	36	23,177
7°. Rues	1,168	303,796
	1,474	384,665m

Population : dénombrement de 1851.

ARRONDISSEMENTS.	MAISONS.	POPULATION TOTALE.				
		SEXE MASCULIN.	SEXE FÉMININ.	TOTAUX.	GARNISON.	TOTAL GÉNÉRAL.
1er	3,416	49,009	58,255	107,264	5,476	112,740
2e	3,359	53,105	61,239	114,344	272	114,616
3e	1,725	30,894	33,618	64,512	847	65,359
4e	1,458	23,725	22,171	45,896	»	45,896
5e	2,363	48,017	49,191	97,208	»	97,208
6e	2,765	52,666	51,271	103,937	603	104,540
7e	1,830	36,408	33,327	69,735	»	69,735
8e	3,305	56,619	53,624	110,243	4,028	114,271
9e	1,292	23,991	22,611	46,602	3,596	50,198
10e	2,923	46,807	53,307	100,114	13,761	113,875
11e	2,369	33,191	34,008	67,199	2,382	69,581
12e	3,151	46,349	48,127	94,476	767	95,243
	29,956	500,781	520,749	1,021,530	31,732	1,053,262

En comparant les années 1841 et 1851, on trouve que l'ensemble de la population, moins la garnison, s'est augmentée, dans une période de dix années, savoir :

Deuxième	arrondissement,	21,346	habitants,	soit 22,95 p. 100
Premier	—	18,818	—	— 21,28 —
Huitième	—	17,144	—	— 18,41 —
Cinquième	—	12,377	—	— 14,59 —
Onzième	—	8,148	—	— 13,79 —
Dixième	—	9,872	—	— 10,94 —
Troisième	—	6,142	—	— 10,52 —
Huitième	—	6,380	—	— 6,54 —
Douzième	—	4,996	—	— 5,58 —
Septième	—	3,355	—	— 5,05 —
Neuvième	—	1,455	—	— 3,22 —

Résumé des recettes ordinaires, extraordinaires et exceptionnelles de la ville de Paris, à diverses époques du XIX[e] siècle.

AN IX. 1800-1801.	1806.	1814.	1820.	1829.
12,530,739.67	20,602,742.29	31,932,755.46	40,408,072.72	49,609,969.08

1836.	1844.	1848.	1853.
44,933,959.81	46,230,257.80	58,271,814.16	79,289,887.37

Résumé des dépenses ordinaires, extraordinaires et accidentelles de la ville, aux mêmes époques.

AN IX. 1800-1801.	1806.	1814.	1820.	1829.
11,216,117.27	21,134,180.42	33,483,376.52	41,459,794.29	48,695,224.61

1836.	1844.	1848.	1853.
42,062,049.62	48,254,425.68	59,088,780.96	85,845,558.84

Le chapitre le plus fort, dans le budget des recettes, est celui de l'octroi : il a produit 31,813,566 fr. 68 c. en 1844, et 41,021,565 fr. 57 c. en 1853.

Les chapitres les plus élevés, dans le budget des dépenses, sont celui des hospices et établissements de bienfaisance et celui des services de la préfecture de police. En 1844, le premier a absorbé 5,913,141 fr., et, en 1848, 7,622,614 fr. 28 c.; le second figure sur les comptes de la ville pour 10,434,959 fr. 34 c. en 1844, et pour 11,460,899 fr. 48 c. en 1848.

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME CINQUIÈME.

Monuments, institutions et édifices fondés à Paris sous la république.

Monuments, institutions et édifices fondés sous l'empire.

Monuments, institutions et édifices fondés à Paris sous la restauration.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME CINQUIÈME.

Pages.

LIVRE TREIZIÈME. [*XVIIIe SIÈCLE.*]

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

MONUMENTS, INSTITUTIONS ET ÉDIFICES

DÉCRITS DANS LES CINQ VOLUMES.

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MONUMENTS.

